THE UNIVERSITY

OF ILLINOIS

LIBRARY

305
M S
v. 6

SOCIOLOGY
DEPARTMENT

Le Mouvement Socialiste

LE

Mouvement Socialiste

REVUE BI-MENSUELLE INTERNATIONALE

Troisième Année. — Tome II

(TOME VI DE LA COLLECTION)

ONT PARU DANS CE VOLUME DES ARTICLES DE :

René Arot. — R. Brandt. — Raoul Briquet. — H. Brumberg. — Émile Buré. — E. Cavaillon. — J. Dace. — O. Danielson. — R. Delord. — R.-Ch. Dentkoff. — Fr. Engels. — Georges Fauquet. — Enrico Ferri. — Franz Fischer. — Alessandro Groppali. — A. Hamelin. — H.-M. Hyndman. — E. Jacobsen. — Gustave Kahn. — S.-J. Katayama. — Karl Kautsky. — P.-G. La Chesnais. — Hubert Lagardelle. — Philippe Landrieu. — Jean Longuet. — Mary-A. Macpherson. — Maurice Magre. — Karl Meyer. — A. Molkenbuhr. — Bernard Monod. — André Morizet. — N. Obroutchew. — Parvus. — M. Popovitch. — Henri de la Porte. — Emile Pouget. — Antonio-Garcia Quejido. — Pierre Quillard. — V. Renard. — R.-S. Richardson. — N. Rotbart. — Amédée Rouquès. — O. Tabary. — J. Thiercelin. — Alessandro Schiavi. — A.-M. Simons. — G. Sorel. — J. Uhry. — Paul Umbreit. — Emile Vandervelde. — D. Verhaeghe. — W.-H. Vliegen. — Georges Weill. — Jacob Weltnet. — G. Yvetot.

PARIS

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION

(*Librairie GEORGES BELLAIS*)

17, RUE CUJAS

1901

305
M8
U.S

Les Radicaux-Socialistes et le Programme de Saint-Mandé

Le récent congrès radical a prouvé l'impuissance de ses adhérents à se donner un semblant d'organisation. Il permet de prévoir la transformation — plus ou moins lointaine — du parti radical.

Dès maintenant, la séparation ultérieure des radicaux purs et des radicaux-socialistes apparaît comme certaine. Le radicalisme a fait — depuis longtemps — amplement faillite. Il est en train de mourir, et rien ne pourra le ressusciter. Vide de tout contenu, il ne lui reste plus que la démagogie anticléricale de M. Brisson et la phraséologie « solidariste » de M. Bourgeois. Au demeurant, c'est le plus inconsistant des partis de conservation sociale.

Il semble, par contre, que les radicaux-socialistes, lassés du néant de la pensée radicale, qu'ils savent désormais incapable de rallier les masses électorales, s'efforcent de former un parti nouveau de démocratie sociale. Ils paraissent sentir la nécessiter de formuler avant tout un programme économique, qui attirerait à eux tous les éléments réformateurs et petits-bourgeois que le discrédit du parti radical a provisoirement rejetés vers l'extrême-droite du socialisme.

De sorte que, par la logique même des choses, tandis que les radicaux purs sont destinés à aller toujours plus à droite, les radicaux-socialistes seront forcés, s'il veulent vraiment constituer un parti d'action, de s'orienter toujours plus à gauche. Et c'est seulement pour éviter une rupture — qui n'est sans nul doute que différée — que le congrès radical s'est refusé à élaborer le moindre programme, ne pouvant aller loin qu'une déclaration provisoire.

Mais ce qu'il nous importe, à nous socialistes, de retenir, ce sont les intentions très nettes des radicaux-socialistes, telles qu'ils les ont exprimées dans leur presse, dans les discussions qui ont procédé la réunion du congrès. C'est du socialisme de gouvernement qu'ils vont se réclamer, et c'est le programme de Saint-Mandé, formulé par Millerand, qu'ils veulent prendre comme charte constitutive de leur parti réorganisé.

1er Juillet 1901. — 1.

238492

Ils l'ont déclaré catégoriquement, à maintes reprises. M. Huc, le directeur du grand journal radical du sud-ouest, *la Dépêche* de Toulouse, a le premier affirmé cette politique nouvelle. « Il ne m'appartient pas — a-t-il déclaré » au cours d'une polémique avec Jaurès (1) — il ne » m'appartient pas (M. Jaurès m'en dispense) de rédiger » ici un programme radical. Je regrette néanmoins que ce » soin ne m'incombe pas. M. Jaurès le regrettera encore » plus que moi-même. *Car si j'étais chargé de donner* » *une charte au parti radical, je lui indiquerais tout sim-* » *plement... le programme de Saint-Mandé. Mon Dieu,* » *oui ! Le programme de Saint-Mandé.* » Et les journaux radicaux-socialistes ont fortement insisté dans ce sens.

Les radicaux-socialistes ont raison, et plus pleinement raison peut-être qu'ils ne pensent. Le programme de Saint-Mandé est plus près du radicalisme-socialiste que du socialisme : il procède directement de la conception radicale avancée, n'en est pour ainsi dire que la conclusion extrême et comme l'entier épanouissement. Simple manifestation du socialisme d'Etat, il diffère profondément du socialisme ouvrier, qui organise le prolétariat moderne en parti économique et politique distinct, sur le terrain de la lutte de classe.

Cette notion de la lutte de classe est fondamentale du socialisme. Elle signifie l'*irréductibilité* des intérêts contradictoires qui mettent aux prises les diverses classes sociales. Elle veut dire que la classe ouvrière, dans la société capitaliste, se constitue en groupement autonome, poursuivant un *double but*, immédiat et lointain : un but immédiat, qui consiste à modifier à son profit les rapports juridiques et politiques existants, de façon à augmenter dans la lutte engagée, sa force d'attaque et sa puissance de résistance ; un but lointain, qui est de faire passer, non pas à l'Etat, mais aux travailleurs organisés la propriété des moyens de production et d'échange.

Le programme de Saint-Mandé nie cette conception de la lutte de classe. Il pose le parti socialiste non comme un parti prolétarien, mais comme une sorte de parti

(1) *La Dépêche*, 19 mai.

populiste. Il ne différencie pas le prolétariat de la masse du peuple, parle d'une action démocratique et non d'une action de classe nettement spécifique. Il tient très peu compte de la division de la société en classes, et se borne à signaler, pour les combattre, la formation d'une « féodalité nouvelle, » le « monopole tyrannique d'une minorité, » l'exploitation des « petits par les grands, » des pauvres par les riches.

Et c'est parce qu'il ne se place pas au point de vue de la lutte de classe que le programme de Saint-Mandé, au lieu de préconiser l'organisation du prolétariat en parti économique et politique de classe destiné à s'emparer des instruments de travail et à conquérir le pouvoir, tombe dans le plus vulgaire socialisme d'Etat. C'est l'Etat, prétendu représentant de l'intérêt général, artificiellement dépouillé de son rôle de classe, qui doit nationaliser les monopoles privés, *au fur et à mesure* qu'ils se constituent.

Ce double caractère du programme de Saint-Mandé : *démocratique dans le sens populiste*, et *progressivement étatique*, se retrouve dans la conception radicale-socialiste. M. Huc, dans *La Dépêche* de Toulouse l'a fort bien marqué. Il oppose la théorie radicale-socialiste à la doctrine socialiste « qui voudrait que la reprise des grandes industries « s'opérât au profit et sous la direction « d'une collectivité ouvrière (1). » « Moi, dit-il, j'avoue « franchement que la substitution d'une classe à une « autre ne nous enchante pas, et que nous n'éprouvons « pas le besoin d'échapper aux exigences et à la tyrannie « du Capital pour retomber sous les caprices et sous « l'oppression du Travail. Nous voulons assurément que « le travail reçoive sa pleine rémunération, mais nous « voulons surtout que *les reprises* s'exercent au bénéfice « de cette grande collectivité qui s'appelle le Pays, et « *sous l'autorité impartiale de l'État, représentant de* « *tout le monde* (2). » Et il définit ce système toujours par opposition au « socialisme exclusivement ouvrier » : *un*

(1) *La Dépêche*, 31 Mai.

(2) M. Huc dit encore : « Dans le système radical, l'Etat inter- « vient dans l'intérêt politique, économique et social du plus grand « nombre. »

socialisme national. Il ajoute : « .... Rien ne nous dit que « nous nous éloignons de la doctrine de Saint-Mandé. Au « contraire ! M. Millerand ne parlait que de l'intervention « de l'État. Il ne parlait que de « restituer à tous » les « grands moyens de production et d'échange, de les faire « passer « dans le domaine national ». Il ne parlait que « de « régies nationales ». M. Huc termine : « Ce que « j'ai voulu établir, et je crois l'avoir établi, c'est que « l'évangile de Saint-Mandé, sous réserve de quelques « nuances et sous le bénéfice de quelques précisions, « *s'adapte à la doctrine du vieux parti radical* ». Le directeur de *La Dépêche*, de Toulouse, avait encore précédemment écrit (19 mai : « *Ce que M. Millerand* « *décorait*, [à Saint-Mandé], *du vocable plus moderne du* « *collectivisme, nous l'appelions jadis la* « *reprise par* « *l'État* ». *Au fond c'était la même chose.* »

Le programme de Saint-Mandé et la conception radicale-socialiste ont d'autres points communs. L'un et l'autre sont exclusivement *réformistes* et *politiques*.

Le réformisme exclusif du programme de Saint-Mandé se distingue du réformisme que le socialisme met à la base de son action révolutionnaire, en ce sens que le premier ne voit que le moment présent, donne à la réforme une valeur absolue, la conçoit comme se suffisant à elle-même, tandis que le second ne l'envisage que sous la perspective de la transformation sociale qu'il poursuit. Toute réforme n'est pas acceptable par le socialisme. Il y a des réformes réactionnaires ou conservatrices : le socialisme les combat. Dans le présent, il prépare l'avenir, et il n'accepte que les réformes qui renforcent l'action de la classe ouvrière, qui sont dans le sens du développement du prolétariat, qui ne vont pas à l'encontre de l'évolution économique, qui sont en un mot conformes au but révolutionnaire qu'il s'est donné.

Le programme de Saint-Mandé ne conçoit le collectivisme que comme une *hypothèse*, qui ne vivifie pas l'action quotidienne et qui ne commande pas le moment immédiat. C'est pourquoi les radicaux-socialistes peuvent sans inconséquence le reconnaître comme leur. *L'hypothèse* ne les gêne pas, puisque ce même programme

de Saint-Mandé fait sur la propriété individuelle des déclarations semblables aux leurs, qu'il a de la nationalisation progressive des monopoles privés la même conception qu'eux et qu'il s'arrête au pur réformisme dont ils veulent faire la raison d'être de leur parti renouvelé. « Une hypothèse — dit M. Clémenceau (1), qui voudrait voir les idées de M. Huc devenir réalité — ne saurait être une base d'action pour un ministère, ni pour un parti de gouvernement. — « *Ce qui importerait*, pour M. Clémenceau, *ce serait la constitution d'un parti de réformes par cette soudure de deux partis réformateurs.* »

Enfin la même conception de l'action *sous la seule forme politique* caractérise le programme de Saint-Mandé aussi bien que le parti radical-socialiste. La conquête des pouvoirs publics, telle qu'elle est interprétée par le programme de Saint-Mandé réduit le parti socialiste à n'être qu'un parti politique vulgaire, semblable à tous les autres partis politiques. Et de ce chef, les radicaux-socialistes se trouvent formellement d'accord avec lui, eux qui ne connaissent que l'action politique.

On le voit, les similitudes sont si fortes entre la pensée radicale-socialiste, telle du moins qu'elle semble vouloir évoluer, et le fonds même du programme de Saint-Mandé, que l'on peut concevoir dès à présent la constitution d'un parti nouveau de *démocratie sociale* sur les bases communes que nous venons de rappeler.

Dans notre pays de petite-bourgeoisie, non seulement il y a place pour un tel parti, mais il s'impose. Il canalisera toute cette clientèle douteuse que le socialisme traîne, à cette heure, après lui, comme un poids mort. Et le parti socialiste clarifié restera essentiellement le parti de la classe ouvrière.

Hubert LAGARDELLE.

---

(1) *La Dépêche*, de Toulouse. 17 Juin.

APRÈS LE CONGRÈS DE LYON[1]

La téméraire obstination des ministérialistes a produit ce qu'elle devait produire : le Congrès de Lyon s'est terminé par une rupture.

La situation, encore trouble et incertaine, commence à se préciser et chacun doit prendre nettement ses responsabilités. Plus que tous les autres peut-être, sont tenus de le faire les militants qui, unis dès le princpe par leur antiministérialisme, ont sacrifié pendant trôp longtemps au dogme de l'Unité Intégrale. C'est leur action durant cette crise de deux années que nous voulons brièvement retracer.

Lorsqu'à la suite de ses démarches, Millerand obtint un portefeuille dans le ministère « de défense républicaine », tous nos amis furent unanimes. Tous ils pensèrent, tous ils dirent que Millerand « entré au ministère sous sa » responsabilité personnelle, n'avait pu engager le socia- » lisme qu'il ne représentait pas. » Tous ils pensèrent, tous ils dirent que Millerand s'était placé, *provisoirement au moins*, « hors du Parti. » Et si quelques-uns se déclarèrent prêts à soutenir le cabinet Waldeck-Gallifet, si d'autres crurent qu'il fallait le combattre, tous dirent, tous pensèrent que « l'attitude du Parti à l'égard du » ministère actuel devait être la même que son attitude » à l'égard de tout ministère bourgeois. »

---

(1) Bien que nous avons fait paraître déjà plusieurs articles sur le Congrès de Lyon, nous croyons utile de publier les réflexions suivantes de de la Porte. (N. D. L. R.)

Telle fut notre pensée du premier jour ; elle n'a jamais varié, et partout, dans les réunions publiques, puis au Comité Général, nous avons protesté contre les fusillades du François et de Chalon, contre l'extradition de Sipido, contre l'expulsion des Italiens traqués par la police, contre toutes les maladresses, toutes les fautes, tous les crimes du cabinet bourgeois qui est aux affaires.

Et lorsque nous avons eu à juger les actes de ces ministres *solidaires*, nous n'avons jamais cru que la présence parmi eux d'un élu, ayant autrefois fait partie du groupe socialiste parlementaire, pût nous autoriser à plaider les circonstances atténuantes, — ou aggravantes.

Vis-à-vis du ministère Waldeck-Rousseau, comme vis-à-vis des autres ministères bourgeois, notre attitude a été absolument *une*, absolument *nôtre*, et nous n'avons, quant à nous, jamais voulu faire de confusion entre le *cas Waldeck* et le *cas Millerand*.

Voyons maintenant comment, invariablement, durant ces deux années, nous nous sommes prononcés sur le cas Millerand proprement dit.

J'ai rappelé notre état d'esprit du début ; au congrès de la salle Japy, il n'avait pas changé. Nous fûmes unanimes à voter pour la motion Delesalle qui, malgré toutes les interprétations équivoques, condamnait formellement la tactique ministérialiste et la rendait impossible.

Mais on se rappelle qu'avant de nous prononcer sur la motion Delesalle, nous eûmes un autre vote, un vote de principe, à émettre. Jules Guesde nous demanda de déclarer que la lutte de classes interdisait l'entrée d'un socialiste dans un ministère bourgeois.

Nous hésitâmes longtemps ; nous avions été plusieurs à applaudir le magnifique discours de Guesde ; nous étions décidés à voter la motion Delesalle, à la rédaction

de laquelle il avait largement contribué. Finalement, nous votâmes contre l'amendement Guesde. Pourquoi ?

Les raisons qui me décidèrent personnellemet furent multiples. J'avais des doutes sur l'opinion de mes mandants; je croyais à l'unité de Jaurès et exclusivement par lui; enfin et surtout j'étais, comme aujourd'hui, d'avis qu'il nous était impossible d'émettre sur la question de la participation au pouvoir central un vote de principe, *sans avoir discuté et restreint* la formule de la conquête des pouvoirs publis, formule dont le maintien intégral était, selon moi, incompatible avec l'amendement Guesde ; j'estimais d'ailleurs qu'à ce point de vue la formule de la motion dite Delesalle nous donnait en partie satisfaction puisqu'elle déclarait que la conquête légale et pacifique des pouvoirs publics se bornait à *la conquête « des seules fonctions électives »*. La motion Delesalle affirmait d'ailleurs que cette expropriation « politique et légale » aurait à se « terminer en révolution ».

Je crus que c'était suffisant et que l'amendement Guesde était une superfétation.

Quoi qu'il en soit, la volonté du Congrès s'était manifestée et nous pûmes croire que les journalistes socialistes allaient, suivant leurs promesses, s'incliner et travailler efficacement à l'unité.

Nous fûmes vite détrompés. Le ministérialisme renaissant prétendait s'imposer, de plus en plus audacieux à mesure qu'approchait la date du Congrès International où la motion Kautsky, — si diversement interprétée depuis —, devait être acceptée ; à mesure qu'approchait aussi la date de ce second congrès national qui devait aboutir à une scission et au vote d'une motion épongiste apportée en fin de séance et adoptée malgré des engagements formels...

Certains d'entre nous résolurent dès lors d'empêcher le retour des polémiques désastreuses de 1900 et de la comédie de la salle Wagram. Pendant un an ce fut notre tâche, — tâche bien vaine — : à Lyon nos efforts furent dans ce sens, — efforts inutiles.

Nous avions voulu de la précision : on prétendit nous imposer l'équivoque ; nous tentions de travailler à l'unité, à la rentrée du P. O. F. ; on nous accula à la scission.

Quels en sont les résultats ?

Et d'abord, quelle est la situation de M. Millerand, auteur de tout le mal ? L'*Union socialiste révolutionnaire* le regarde comme s'étant exclu lui-même du Parti. La majorité de l'autre fraction (le *Parti socialiste*, siégeant rue Portefoin) le considère comme restant membre du Parti, — membre en congé —, et comme étant hors du contrôle de ce Parti.

Sans doute la déférence envers un ministre exigeait qu'on lui accordât cette situation privilégée. Et il paraît naturel à certains que M. Millerand, membre du Parti socialiste, puisse prendre sa part de responsabilité dans les décisions *solidaires* de ses collègues, sans qu'on puisse, — au moins provisoirement —, lui demander aucun compte de ses actes ou des actes de ses collègues, seuls attaquables.

Mais cette situation peut prendre fin. Les ministères ne sont pas éternels, et peut-être M. Millerand, que l'on proclame membre du Parti socialiste, viendra-t-il prendre part aux discussions qui intéressent « son » Parti.

Que fera-t-on alors ? Des esprits farouches, demanderont-ils un nouveau vote sur le cas Millerand ?

C'est possible, car les militants raisonnables, qui refusent les motions, constatant l'exclusion volontaire de Millerand, avouent pourtant dans la coulisse la nécessité

d'un vote pour le réadmettre, et le croient si bien « hors du Parti » qu'ils proclament tout bas ce que j'ai tenu à dire tout haut au Congrès, à savoir qu'il est infiniment probable que M. Millerand ne demandera jamais à rentrer dans « son » Parti ?

Le demanderait-il d'ailleurs, que bien des socialistes sans doute poseraient la question préalable, car il est impossible de croire au dévouement et à la discipline socialistes d'un élu qui affiche depuis décembre 1899 un dédain si profond pour les résolutions décisives prises par « son » Parti réuni en congrès général.

Il semble donc qu'il ne saurait y avoir doute et le cas reste définitivement tranché pour tous ceux que n'aveuglent pas l'hypnotisme opportuniste.

Cette longue crise aura d'ailleurs été salutaire. Le Parti Socialiste a discuté plus profondément certains concepts, certaines formules jusque là incomprises ; il a rectifié le sens de son action. Provisoirement séparé en apparence, il marche à sa constitution définitive en parti de classe.

L'unité va se faire vers la gauche.

Dans l'*Union socialiste révolutionnaire*, le P. O. F., le P. S. R., l'A. C., plusieurs groupes et fédérations autonomes préparent leur cadre unitaire *sur le terrain de la lutte de classe*. A côté de nous, quelques-uns de nos camarades croient devoir essayer de rallier quelques éléments encore indécis et que la droite pourrait englober s'il n'y avait aucun contre-poids au sein du Comité Général de la rue Portefoin. Résolus à tenter un suprême effort, ils n'attendent, pour venir à l' « Union socialiste révolutionnaire », que la perte de leurs dernières illusions et la constitution du parti de *Démocratie sociale* qui entraînera, vers les réformateurs de la bourgeoisie, les éléments petits-bourgeois et opportunistes entrés dans le socialisme.

Le devoir étroit s'impose de constituer un vrai programme socialiste, programme absolu, contenant sans réticences, l'exposé de nos revendications révolutionnaires. Ainsi nous empêcherons le socialisme de tomber dans la main de ceux qui, — comme je l'écrivais récemment (1), — « soucieux seulement de résultats parlemen-
» taires, tentent de transformer en agents électoraux les
» bourgeois et intellectuels que nous avons eus à nos
» côtés durant l'Affaire Dreyfus, — en groupes électo-
» raux les syndicats ouvriers, et en comités électoraux
» les coopératives prolétariennes ».

Henri de la Porte.

---

(1) *Echo des Deux-Sèvres*, organe de la Fédération socialiste révolutionnaire des Deux-Sèvres et de la Vendée, numéro du 9 juin.

LE SOCIALISME

ET

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES EN ESPAGNE

Le dimanche 19 mai eurent lieu, en Espagne, les élections législatives : les résultats furent proclamés le jeudi suivant. La corruption qui est une de nos coutumes politiques, nous a empêché d'obtenir les sièges que nous avions en réalité conquis. A Madrid, le candidat conservateur s'est vu attribuer plus de voix que le citoyen Iglesias légalement élu, et à Bilbao le candidat capitaliste secondé par une bande d'agents soudoyés a, comme à l'ordinaire, acheté un grand nombre de voix.

Depuis la restauration monarchique de 1876, et surtout depuis 1890, les partis bourgeois-monarchistes et républicains s'efforcent de diminuer l'autorité morale du vote, et d'éloigner de l'urne les électeurs, afin d'empêcher l'établissement du suffrage universel. Les partis monarchistes ont contribué à cette tâche en faussant systématiquement, lorsqu'ils étaient au pouvoir, les résultats des élections, et les républicains les ont aidés en faisant appel à la violence et en combattant la participation aux luttes électorales. Il en résulta une aversion du peuple pour les élections : 80 % des électeurs environ ne prennent pas part au vote. La monarchie en est ainsi consolidée. D'ailleurs les républicains n'osent pas conquérir les institutions et ils se divisent et se subdivisent en petites fractions : une indifférence mortelle ronge le pays.

Le parti socialiste, fidèle à sa tactique, prend part à toutes les élections en se plaçant sur le terrain de la lutte de classe et sans ajouter une foi excessive aux légers changements qui peuvent être apportés à la législation bourgeoise. Cette attitude nous a été souvent reprochée par les républicains, qui nous accusent de ne pas diriger l'opinion publique dans le sens

révolutionnaire, ou plus exactement, de ne pas préparer une république qui ne changerait que la forme du gouvernement sans toucher à sa base fondamentale. Les républicains qui ont essayé à plusieurs reprises de substituer violemment la république à la monarchie, nous ont fait comprendre la portée d'une telle action. Ils ne pouvaient réussir parce qu'ils n'avaient pas confiance dans l'action directe du peuple : s'ils avaient rempli leur devoir et donné aux électeurs une éducation démocratique, leur permettant de défendre leurs droits, nous ne serions pas obligés aujourd'hui de les éduquer au point de vue politique et nous pourrions déjà leur donner une conscience socialiste.

Législativement, l'Espagne n'est aucunement arriérée. Les partis monarchiques lui ont donné de nombreuses lois démocratiques qui, dans la pratique, ne sont jamais appliquées, le peuple les ignorant ou s'en moquant. Les républicains auraient pu se donner pour but l'application de ces lois : ils se sont efforcés au contraire de les discréditer, et ils portent ainsi une part de responsabilité dans la situation déplorable où se trouve l'Espagne. Il est même arrivé que les républicains, pour obtenir des succès passagers, ont, dans les élections, usé des mêmes procédés frauduleux que leurs adversaires. Nous avons dû combattre tous les courants qui s'opposaient à notre action, et nous n'avons pu jusqu'ici obtenir des succès décisifs. Cependant les résultats obtenus d'une élection à l'autre sont satisfaisants, et ils affirment un progrès constant de l'idée socialiste.

A Madrid et à Bilbao, nous aurions obtenu deux sièges dès 1898 si le gouvernement monarchique, à ce moment, n'avait pas grossièrement faussé les résultats des élections. Cette année le gouvernement libéral ne s'est pas montré plus loyal.

Je mentionne Madrid et Bilbao, parce que ce sont les villes où le socialisme compte le plus d'adhérents, et où les travailleurs sont le plus conscients : à Madrid, grâce à la connaissance plus profonde des questions politiques, et à Bilbao, grâce au développement grandiose de l'industrie. Dans d'autres endroits, le socialisme compte aussi de nombreux adhé-

rents sans avoir une force suffisante pour escompter les succès électoraux. L'Asturie notamment se développe constamment au point de vue industriel et le socialisme y grandit. En Catalogne, le prolétariat industriel est nombreux, mais les prédications des anarchistes secondés par les républicains, ont fait dévier le mouvement ouvrier de sa route, et éveillé dans la masse une tendance à l'émeute qui peut faire toujours craindre une catastrophe. Une minorité exaltée domine la majorité, lui inculque l'idée malheureuse de la politique abstentionniste et lui fait espérer prochainement une révolte violente qui, si elle éclatait, serait aussitôt noyée dans le sang.

Barcelone est depuis quelque temps le théâtre de petites explosions de révolte de la classe ouvrière, provoquées par les vils procédés des représentants politiques de la bourgeoisie, excités par les grands industriels et les capitalistes. La cause profonde de ces faits tient à la dépravation des mœurs politiques qui donnent lieu à des contradictions presque incroyables : un républicain fut élu aux dernières élections qui avait jusqu'ici prêché l'abstention et qui assistait comme délégué au Congrès des syndicats dirigés par les anarchistes.

Comme puissance politique de l'avenir, un seul des partis extrêmes — n'en déplaise aux anarchistes — a une véritable importance : c'est le parti socialiste, qui travaille avec confiance et enthousiasme. Comme il se compose presque exclusivement de travailleurs manuels, ses moyens sont minimes : l'Espagne est pauvre, les salaires sont bas et malgré le développement industriel, les travailleurs n'ont pas encore reconnu la nécessité de grandes organisations, pour l'amélioration de leur *standard of life*. Mais dans la mesure de nos faibles moyens, nous n'agissons et ne travaillons pas moins que nos camarades étrangers. De fréquentes réunions sont tenues dans les endroits importants. La tranquillité et l'attention des auditeurs distinguent avantageusement nos réunions de celles des autres partis. Il n'est pas rare que 2.000 ou 3.000 personnes y assistent. Plusieurs journaux défendent nos idées, dont la plupart paraissent chaque semaine à Madrid, Barcelone, Bilbao, Saragosse, Santander, Oviedo, El Ferrol, Saint-Sébas-

tien, Palma, Castellon, Vigo et Eibar. Depuis le 1er janvier de cette année, se publie en outre à Madrid une modeste revue bimensuelle, la *Nueva Era*. Le tirage total de ces feuilles s'élève à environ 60.000 exemplaires.

En ce qui concerne l'organisation politique, nous avons des sections dans tous les centres importants et plusieurs sont très nombreuses. Les organisations syndicales forment l'*Union General de Trabajadores* qui comprend actuellement 180 groupes locaux et compte 30.000 membres. Le Comité central siège à Madrid. Bien que nous n'ayons aucun représentant au parlement, notre influence sur l'opinion publique croît constamment et nous avons acquis un respect et une considération que ne connaît aucun parti républicain, Deux extraits d'articles parus dans la presse de nos adversaires apprécient notre attitude lors des dernières élections :

El País (républicain) :

« ... Les socialistes ont remporté une grande victoire « morale. Ils ont donné une preuve de leur nombre, de leur « force et surtout de leur ardeur sérieuse dans la lutte poli- « tique. On peut prédire à ce parti, déjà puissant dans d'au- « tres pays, un avenir brillant. »

El Espanol (libéral-conservateur, organe des agrariens) : « Les socialistes ont donné hier un bel exemple d'honnêteté, « de loyauté, d'enthousiasme pour leurs droits, et de confiance « dans leurs propres forces. Ils n'ont pas permis que des bulle- « tins de vote, ni de leurs amis, ni de leurs ennemis, fussent « escamotés. Ils n'ont permis à personne de voter sous un faux « nom et ont empêché tout paiement d'indemnité aux élec- « teurs (1). Dans les circonscriptions, où ils combattaient, il n'y « avait pas d'observateurs plus sévères de la Grande Farce « préparée par le Gouvernement, et de censeurs plus impi- « toyables des moindres illégalités. La sérieuse attitude des « représentants du Parti Ouvrier formait un singulier con- « traste avec l'arrogance des *famuli* qui traversaient au nom

(1) L'achat des voix se fait d'habitude à l'aide de ce moyen : on paie des indemnités pour de vains dérangements, etc...

« d'autres partis politiques les sections de vote. Ceux-ci se « moquaient de tout. Leur travail était pour eux un vol habile « aux dépens de la libéralité des candidats riches qui avaient « donné des milliers de *douros* (*1 douro* = 5 francs) pour des « cigares, du vin, etc., après s'être entendus avec M. Moret (1). « Par leur gravité, par leur attitude réservée, les socialistes « affirmaient l'importance de leurs fonctions et désapprou- « vaient les procédés indignes des autres. Pour eux, cette « journée signifiait un surcroît de travail, des sacrifices pour « leur idéal.

« Les socialistes ont été battus. Ils l'ont été, à Madrid, par « les grandes *soupières* d'Aguilera (2) et de Moret, tandis « qu'à Bilbao plusieurs d'entre eux ont succombé sous les « coups de poignard des agents des partis ennemis alliés. « Mais s'ils n'ont pas voulu, avec les moyens habituels, pêcher « des députés dans les urnes, ils ont conquis la sympathie des « honnêtes gens. Le gouvernement ne devrait pas hésiter à « punir ses propres crimes. Le sang qui a coulé à Bilbao ne « séchera pas, les morts sont de ceux qu'on n'oublie pas » (3).

Plusieurs républicains nous avaient offert une alliance électorale, mais pour Madrid seulement, et cette limitation en rendait l'acceptation impossible. Au reste, il faut se rappeler que le parti républicain n'existe plus et qu'il n'a plus aucune discipline ; il n'y a que les fédéralistes qui fassent exception sous l'égide du vieil et honnête Pi y Margall ; les autres ne forment pas un parti, ce sont simplement des individus groupés autour d'un autre individu qui les gouverne, comme il l'entend. Les quatorze députés que les républicains ont réussi à faire passer, sont divisés en quatre fractions qui ne tarderont pas à se prendre aux cheveux ; il y a parmi eux toutes les variétés :

---

(1) M. Moret est ministre de l'intérieur, dans le ministère actuel Sagasta.

(2) Alcade de Madrid, l'agent le plus insolent du gouvernement.

(3) Tous les journaux de toutes opinions s'expriment dans un même sens. Citons *El Imparcial*, *El Heraldo*, *El Nacional* et *El Globo*.

des défenseurs d'une république conservatrice et des voisins des anarchistes.

Si ces groupes républicains s'étaient unis, s'ils ne formaient qu'un parti avec des chefs élus, la question de l'alliance électorale aurait pu se poser, mais aujourd'hui où chaque personne est un parti, les prémisses même d'une alliance manquaient : c'est-à-dire la garantie d'une politique sérieuse. C'est ainsi que d'abord une alliance fut scellée entre tous les républicains et qu'ensuite, deux jours avant le vote, Salmeron, ex-ministre de la République de 1873, et qui avait pris part à l'entente, préconisait la lutte contre les fédéralistes, un des partis coalisés !

Les républicains essaient de nous différencier des socialistes des autres pays, parce que nous ne voulons pas jouer à la révolution avec eux ; ils se servent surtout de l'intermédiaire de la presse française pour nous déprécier auprès de nos camarades étrangers. Mais leurs indications sont fausses. Ils ont perdu toute notion politique : ils ne travaillent qu'à un succès momentané, et deviennent de plus en plus impuissants ; ils ont perdu tous leurs adhérents, depuis 1873 où ils étaient au pouvoir, et leurs éléments les meilleurs sont passés tous aux monarchistes

Il est vrai que nous n'avançons que très lentement, mais nos victoires sont durables. Quoique nos moyens soient très faibles, nous savons bien les employer, car nous nous bornons à ce que nous pouvons atteindre, et nous n'avons pas l'illusion de vouloir fêter des triomphes que ne permettent, ni la situation actuelle en Espagne ni l'éducation politique de ses habitants. Nous cherchons seulement à faire notre devoir : cela nous suffit. L'avenir montrera que la tactique du Parti ouvrier espagnol est seule possible.

Depuis 1889, nous envoyons des représentants aux Congrès internationaux où nous avons presque toujours voté avec les délégués allemands. Au dernier Congrès, lors de la discussion du cas Millerand, nous avons voté pour la motion Kautsky, en l'interprétant comme lui. Ce que les républicains espagnols nous reprochent, c'est de ne pas agir comme certains socia-

tistes français, qui soutiennent à tout prix la politique républicaine, jusqu'à l'abandon de notre principe spécifique : le principe de la lutte de classe.

Nous jouissons aujourd'hui, en Espagne, malgré la corruption des partis bourgeois, de libertés assez étendues, mais notre situation serait encore meilleure si la bourgeoisie savait sauvegarder ses droits. Le jour où nos libertés seront en danger, on verra qui les défendra le mieux, des républicains ou de nous !

Antonio Garcia Quejido.

Les Congrès Ouvriers en Allemagne

Il s'est tenu récemment en Allemagne — comme cela a lieu chaque année, au printemps — un grand nombre de Congrès Ouvriers, que nous devons signaler très brièvement.

I. — Congrès du Parti Socialiste

Plusieurs fractions du parti social-démocrate allemand se sont réunies en Congrès régionaux : nous signalerons, selon l'ordre chronologique, les Congrès des socialistes de Bade, de Wurtemberg, de Saxe-Weimar, de la région du Rhin-Inférieur, de Saxe.

Dans un pays formé de régions aussi diverses que l'Allemagne, les fractions régionales du parti socialiste sont naturellement très différentes l'une de l'autre. Mais, malgré le caractère particulier que revêt chacune d'elles, elles n'agissent pas moins comme les membres d'un seul corps, un et indivisible. Tout en suivant chacune leur ligne de conduite, elles défendent toutes la même cause du prolétariat allemand.

Cet état de choses se manifeste surtout dans les congrès régionaux où s'affirme l'autonomie des fractions, — limitée, bien entendu, par les intérêts généraux du parti — et par le Congrès annuel de toute la social-démocratie allemande.

Les congrès régionaux qui viennent d'avoir lieu ont été aussi satisfaisants que possible. Si, parfois des discussions violentes ont paru troubler l'entente, on sait qu'elles n'ont qu'une portée toute relative et qu'elles n'attentent en rien à l'unité du parti.

1° *Congrès régional du parti socialiste badois* (Offenburg).

Le rapport du Comité directeur signale une agitation puissante pendant l'année qui vient de s'écouler, ainsi qu'une lutte continuelle avec les autorités qui — pour citer un exemple — ont saisi les 100.000 exemplaires d'une feuille volante critiquant l'activité du centre catholique au Reichstag.

Le rapport financier ainsi que celui concernant la presse du parti a accusé un état très prospère. On a décidé d'envoyer 500 marks à la caisse générale du parti.

Mais une discussion très violente suivit le rapport du groupe parlementaire, qui avait cru devoir voter le budget. Tandis que le citoyen Katzenstein attaqua les « opportunistes », ceux-ci déclarèrent qu'ils ne voulaient pas prendre la responsabilité de mettre en échec le vote du budget qui consistait pour la plus grande partie en travaux de culture.

Dreesbach fit observer très justèment en principe (en l'occurrence il avait tort : il ne s'agissait guère de « travaux de culture ») que cette question de tactique ne supporte pas de décision générale. Ce sont les conditions du moment qui doivent en dicter la ligne de conduite. Le Congrès fut de l'avis des « opportunistes ».

On adopta ensuite deux projets de programmes électoraux concernant, l'une les élections à la Diète, l'autre les élections communales.

Après une discussion assez vive sur la question de la *tactique dans les prochaines élections à la Diète,* on décida de porter des candidats socialistes partout où le succès serait possible, mais de soutenir les adversaires des nationaux-libéraux, là où un candidat socialiste n'aurait aucune chance d'être élu.

Il est curieux, sans doute, de voir des socialistes préconiser l'appui de candidats cléricaux contre les nationaux-libéraux, mais la force de ce parti de courtisans peut expliquer cet excès d'opportunisme.

Le prochain Congrès aura lieu l'année prochaine à Mannheim.

2° *Congrès régional du parti socialiste Wurtembergeois* (Stuttgart). — Le rapport financier et celui de la presse socialiste sont favorables ; toutefois, des mesures prises par le Comité-Directeur et l'administration de la *Schwaebische Tagwacht*, et tendant à l'élévation des prix de l'abonnement, sont critiquées par la majorité des délégués.

Le rapport du groupe parlementaire, qui traite surtout la question de l'école, est approuvé à l'unanimité.

Le Congrès adopte un ordre du jour condamnant les droits d'entrée sur les céréales.

3° *Congrès regional du parti socialiste de Saxe-Weimar* (Weimar).—Dans ce petit pays, le socialisme fait tous les jours des progrès plus décisifs, que le Congrès accuse. Nous nous bornons à signaler la discussion sur l'alliance électorale avec les radicaux. Une décision à ce sujet fut remise au prochain Congrès : c'est dire que l'alliance électorale sera approuvée.

4° *Congrès socialiste de la région du Rhin Inférieur* (Cologne). — Tandis que le grand-duché de Bade (la Forêt-Noire) est la région de la petite industrie à domicile, et grâce aux villes d'eaux, celle du petit négoce, des parasites du luxe, et, dans une mesure très restreinte seulement, ouverte à l'industrie, — la région du Rhin Inférieur est un des centres de la grande industrie en même temps qu'un centre de culture agricole et vinicole assez important. Cette situation économique oppose, en Bade, le socialisme moins aux cléricaux qu'aux nationaux-libéraux, et, dans le bassin du Rhin Inférieur, met en lutte le socialisme avec l'armée du clergé. Cette position singulière du socialisme rhénan a permis à un délégué d'appeler cette fraction du parti : l'avant-garde du prolétariat allemand.

Les rapports signalent tous la croissance du socialisme.

Après un discours remarquable du citoyen Erdmann sur *les droits d'entrée sur les blés*, on décide d'entreprendre une agitation contre le projet des agrariens soutenu par le centre catholique.

5° *Congrès régional du parti socialiste saxon* (Plagwitz, près Leipzig). — Dans ce centre du socialisme allemand il n'est pas étonnant de voir le parti augmenter de plus en plus et devenir le facteur le plus puissant de la vie sociale du royaume. Nous n'entrerons pas dans le détail des discussions, nous nous contenterons de signaler l'importance des travaux faits par les socialistes saxons dans les municipalités, leur organisation puissante, leur force numérique (300.000 électeurs socialistes), enfin la décision prise au sujet des élections à la Diète qui admet des alliances électorales à la condition que les bourgeois radicaux s'engagent à combattre le suffrage réac-

tionnaire, actuellement en vigueur. Mais nous attirerons surtout l'attention de nos lecteurs sur la discussion sur *les intellectuels dans le parti socialiste* qui a eu lieu tout à fait spontanément.

Le citoyen Geyer, rapporteur du Comité-Directeur, blâma les camarades de la 15e circonscription électorale d'avoir porté à la candidature au Reichstag le citoyen Goehre.

On connaît ce pasteur, ce croyant, qui, poussé par la logique des faits, par l'évidence de l'évolution sociale, passa à notre parti en gardant sa foi. Quelle que soit l'opinion philosophique qu'on ait sur les rapports du déisme avec la conception matérialiste de l'histoire, il faut reconnaître l'absolue bonne foi de Goehre.

Toutefois la plupart des orateurs condamnèrent la candidature de Goehre, quelques-uns allèrent jusqu'à accuser « d'arrivisme » tous les intellectuels socialistes, mais la majorité se contenta de désapprouver les camarades de Limbach-Mittweida qui avaient porté candidat Goehre, à peine arrivé au socialisme, pour gagner les voix non socialistes.

Nous ne donnerons pas à ce fait une portée générale qu'il n'a pas ; nous croyons simplement que les délégués au Congrès de Plagwitz craignaient une pareille candidature, parce que l'espoir d'un mandat aussi vite offert pouvait amener à nous des transfuges de la bourgeoisie, trop heureux de se ruer au socialisme comme à la curée.

II. — Congrès Syndicaux

Comme tous les ans, un grand nombre de congrès syndicaux ont eu lieu dans le courant des mois d'avril et de juin. Nous regrettons que nous soyons forcés, faute de place, d'en restreindre le compte-rendu, mais nous pourrons en signaler les manifestations les plus décisives.

A. — *Congrès de Syndicats « Libres »*

Ces Congrès ont été tenus en deux périodes : d'abord en avril, puis en juin.

Voici ceux qui ont été tenus en avril :

1° *Congrès des ouvriers maçons.* — Le syndicat des ouvriers maçons est un des plus importants syndicats d'Allemagne. Fondé le 12 mai 1891, il comprend aujourd'hui environ 85.000 membres contre 12.000 fin 1891. Les recettes s'élevaient à 100.000 marks en 1891, elles sont à 1.200.000 marks en 1900. Il a enfin soutenu 308 grèves avec 2 millons de marks.

Le Congrès qui eut lieu à Mayence, sans prendre de décision ferme, était presque unanine à combattre la neutralité des syndicats; son organe, le *Grundstein*, doit publier des articles de tout genre, comme par le passé.

Une motion Paeplow adoptée à l'unanimité proclame la nécessité des contrats collectifs ; une autre du même auteur demande l'extension de la protection légale des travailleurs.

On adopte aussi une motion qui supprime tout secours de grève, de chômage et de maladie. L'idée maîtresse était de les considérer comme secondaires et n'entrant pas dans le cadre de l'action syndicale.

La dernière partie des débats fut occupée par la révision des statuts.

2° *Congrès des ouvriers charpentiers.* — Ce syndicat, de date assez récente, a subi un développement très considérable. Il représente plus de 25.000 ouvriers organisés en 476 sections. Son action a déjà été très efficace, surtout dans de nombreuses grèves qui ont presque toutes réussi.

Le Congrès de Nuremberg préconise les contrats collectifs et la protection légale des ouvriers du bâtiment ; et, à l'encontre du Congrès des maçons, déclare nécessaire les secours en cas de chômage. De nombreux exemples prouvent, en effet, les avantages de cette institution.

3° *Congrès des ouvriers boulangers.* — Très faible encore, le syndicat des ouvriers boulangers ne comprend que 6.000 membres ; mais l'énergie des militants fait prévoir des succès prochains.

Le Congrès tenu à Mayence repoussa par 23 voix contre 17 une motion préconisant les secours en cas de chômage,

mais on résolut d'en appeler à un referendum de tous les ouvriers boulangers. Par contre, on fut unanime à combattre les corps de métier créés pour faire dévier le véritable mouvement ouvrier. Dans ce Congrès aussi, on réclama une protection légale efficace.

4° *Congrès des ouvriers du transport.* — Quoique cette catégorie de travailleurs soit très arriérée et hostile à toute émancipation ouvrière, le syndicat s'est développé prodigieusement. De 5.687 membres en 1898, il s'est élevé dans le courant de 20 mois à 19.444. De même, l'état financier est excellent.

Entre autres questions de moindre importance, le Congrès de Nuremberg s'occupa des secours à accorder en cas de grève, de chômage, de maladie, etc. Il en vota le principe et adopta différentes propositions réglant la pratique de l'application. Pour les secours en cas de maladie, il en remit la distribution aux sections locales.

5° *Autres Congrès.* — Signalons, à titre de documentation, les Congrès syndicaux des employés de commerce, des ouvriers meuniers, des ouvriers des chemins de fer bavarois, des ouvriers du stuc, des marins, des selliers, etc., etc.

Les Congrès de Syndicat « Libres » qui ont eu lieu en juin sont les suivants :

1° *Congrès des ouvriers du métal.* — Nos lecteurs liront plus loin, à la *Chronique sociale*, l'exposé de la situation excellente de la fédération des ouvriers du métal. Nous nous bornerons à signaler brièvement les travaux les plus importants de son Congrès, qui eut lieu à Nuremberg. Ils se résument à une tentative de décentralisation par la division *régionale* du pays. Cette mesure a été prise surtout en vue de la propagande et de l'administration. — C'est avec une profonde tristesse que nous avons vu ce Congrès ouvrier perdre un temps précieux à discuter des questions trop personnelles. Nous espérons, toutefois, que cela ne nuira pas au développement de la fédération.

2° *Congrès des mineurs.* — Le syndicat compte 36.410 membres ; il faut signaler que pendant un temps assez considérable

il a fait œuvre commune avec le syndicat chrétien, et les résultats de cette entente ont été assez heureux. Malheureusement, grâce aux manœuvres de certains chefs du syndicat chrétien, cette manière de procéder a dû prendre fin; mais si, depuis, les *syndicats* se sont éloignés de plus en plus l'un de l'autre, les *ouvriers*, membres des deux syndicats, se sont rapprochés pour la lutte commune : c'est peut-être préférable. En tout cas, le Congrès se décida pour la neutralité politique en matière syndicale.

Le Congrès des mineurs introduisit une décentralisation analogue à celle introduite par le Congrès des ouvriers du métal.

3° *Congrès des ouvriers sculpteurs.* — La fédération centrale des ouvriers sculpteurs, qui ne compte que 4.521 membres, comprend cependant 69,55 pour cent de tous les ouvriers occupés dans cette branche, et peut être considéré comme un des syndicats allemands les plus vigoureux : il n'y a guère que le syndicat des ouvriers gantiers qui le dépasse. Le budget de la fédération est de 100.000 marks. Si, depuis trois ans, on a dû constater une certaine diminution croissante des fonds, c'est par suite d'un système de secours en cas de grève, de chômage, de voyage, de maladie, etc., trop développé pour un syndicat dont le nombre absolu des membres ne peut être, en définitive, que très restreint.

Le Congrès a essayé de relever les finances en augmentant la cotisation de 50 à 65 pfennigs (de 62 1/2 à 81 1/4 centimes) par semaine. Nous ne pouvons passer sous silence l'emploi d'un système de placement très développé et très habile. — Le Congrès a eu lieu à Dresde.

4° *Congrès des ouvriers potiers.* — Le syndicat des ouvriers potiers est aussi une des organisations ouvrières les plus importantes, bien qu'elle comprenne seulement 6.831 membres. Son budget est de 150.000 marks environ. Si les dépenses sont assez considérables, il faut tenir compte des nombreuses grèves que le syndicat a dû subir. Il y a eu dans une année 19 conflits qui s'étendaient sur 4.136 travailleurs : 13 grèves se terminèrent par la victoire, 6 par la défaite des

ouvriers ; il y a eu, en outre, 25 conflits auxquels la conciliation a mis fin. — La situation trop souvent mauvaise des membres du syndicat, surtout en ce qui concerne la journée de travail, a nécessité des mesures de secours de la part du Congrès. C'est ainsi qu'il a dû introduire aussi les secours en cas de maladie. — Les ouvriers potiers se sont réunis à Magdebourg.

5° *Congrès des ouvriers verriers.* — Le syndicat a groupé 9.000 ouvriers verriers. Dans le courant de la dernière année, il a dû soutenir de nombreuses luttes dans lesquelles le dévouement des syndiqués se manifesta d'une manière admirable. Tandis que les cotisations régulières durant les deux dernières années, étaient de 157.897 marks 63 pfennigs, les souscriptions, parmi les ouvriers verriers en faveur des grévistes réunirent la somme de 346.791 m. 15 pf.

Le congrès de Fuerth ne s'occupa que de questions d'organisation.

B. — *Congrès de syndicats anti-socialistes*

1° *Congrès des syndicats chrétiens.* — Fondés par le centre catholique dans le but évident de miner les syndicats « libres », les syndicats chrétiens se séparent de plus en plus de leurs chefs. Après avoir été longtemps nourris de la seule haine socialiste et avoir préconisé des mesures factices de secours en cas de chômage, les ouvriers catholiques commencent à s'apercevoir de l'insuffisance frappante de leurs efforts. Déjà lors de la discussion du projet de loi des travaux forcés, ils durent reconnaître l'unité de vue *syndicale* avec les syndicats dits « libres »; à présent, ils s'émancipent de plus en plus de la tutelle cléricale. Et depuis que les syndicats chrétiens se sont engagés dans cette voie, ils sont à même de constater les succès qui ont remplacé les défaites antérieures.

Si, au congrès récent de Krefeld, les chefs ont encore pu contourner le danger qui menaçait l'existence ou au moins l'indépendance de leurs syndicats vis-à-vis des autres organisations ouvrières, il n'en n'est pas moins certain que dans un avenir prochain les syndicats chrétiens auront vécu. —

Les syndicats chrétiens comprennent plus de 160.000 ouvriers.

2° *Congrès des associations ouvrières catholiques de l'Allemagne septentrionale et orientale.* — Ces associations qui se recrutent presqu'entièrement parmi la petite bourgeoisie et n'offrent donc qu'un intérêt médiocre, sont opposées à toute neutralité en matière syndicale. Elles sont entièrement à la merci du centre catholique. — Nous devons d'ailleurs dire que le nombre de leurs adhérents est très restreint.

3° *Congrès des associations ouvrières protestantes.* — Il nous faut consacrer un paragraphe un peu plus long à ce Congrès qui marque la fin, sur le terrain économique, d'un mouvement mi-prolétarien, mi-petit-bourgeois, lequel, au point de vue politique, sous la dénomination de *national-social*, n'est pas bien éloigné de l'agonie finale.

Jusqu'en 1894, il y avait un seule association ouvrière protestante qui prétendait créer un nouveau socialisme, le socialisme évangélique. Mais lorsque les apôtres de ce néo-socialisme, dont M. Stoecker, perdirent toute influence, le mouvement protestant se divisa et à la place de l'ancien tronc, il y eut trois misérables tronçons, dont l'un, le *Congrès évangélique-social*, n'existe plus en fait, et dont les deux autres manifestent leur vie une fois tous les ans par la *Conférence religieuse-sociale* et le Congrès des *Associations ouvrières protestantes.*

La *Conférence religieuse-sociale*, où ce ne seront d'ailleurs pas des ouvriers, mais des petits-bourgeois qui seront représentés, aura lieu à Berlin, à huis-clos, paraît-il. Quant au Congrès des *Associations ouvrières protestantes*, le tronçon des trois le plus important, il s'est terminé par une scission. Sur 40.000 ouvriers et 30.000 petits-bourgeois et industriels représentés, les délégués de 30.000 petits-bourgeois ont quitté le Congrès, parce que la majorité a décidé que toute association pouvait adhérer à un syndicat « libre ». Par cette décision, les *Associations protestantes* proprement dites ont perdu toute raison d'être, et les délibérations des délégués scissionnaires ne nous importent pas au point de vue ouvrier.

4° *Congrès des Associations syndicales Hirsch-Dunker.* — Cette organisation ouvrière est la plus ancienne de toutes en

Allemagne, et une des moins importantes. Ceux qui ont entendu M. le Dr Max-Hirsch rappeler au Congrès de la législation ouvrière de 1900, ses efforts dans le sens de la protection légale du travail, auront eu l'impression de succès bien médiocres en lisant le compte-rendu des travaux du Congrès de Cologne.

Le nombre des membres des associations auxquelles M. le Dr Hirsch a donné son nom, n'a toujours pas atteint le chiffre de 100.000 : il est resté stationnaire. Et ce qui est plus grave encore, c'est que par une majorité de 7 voix seulement sur 47 votants, on a pu éviter — sans aucun doute, pour la dernière fois — l'adhésion aux syndicats « libres ». En effet, les membres des Associations Hirch-Dunker signent, en entrant, un engagement revers s'engageant à ne pas appartenir au parti socialiste. — Nous nous empressons d'ajouter que M. le Dr Hirch préconise la neutralité politique des syndicats : on aurait pu ne pas s'en douter. — Or une proposition tendant à l'abrogation de cette disposition fut repoussée, par 27 voix contre 20. Il n'y a pas de doute possible que ce *revers* dont on a prolongé la durée pour trois ans encore, soit abrogé à la prochaine occasion. On a d'ailleurs reconnu que c'est cette « neutralité » singulière qui est la raison du manque de vitalité des Associations.

Les discussions de questions diverses montrèrent, à leur tour, combien les Associations Hirsch-Dunker sont peu viables.

A nos lecteurs de tirer les conclusions faciles de ces Congrès. Nous nous bornerons à faire remarquer la force croissante des syndicats « libres » qui préconisent la neutralité syndicale, la force aussi des syndicats chrétiens qui ne tarderont pas à se fondre avec eux, et, par contre, la situation lamentable de toutes ces *Associations* plus ou moins petites-bourgeoises dont les tentatives pour sauvegarder les intérêts de la classe dominante ont simplement amené la mort.

Ces simples constatations peuvent nous suffire.

Georges Weill.

La Réglementation des Grèves et les Patrons

Les organisations ouvrières et le parti socialiste ont fait connaître leur opinion sur le projet de loi dit « d'arbitrage obligatoire ».

Deux journaux ont voulu savoir ce qu'en pensaient les patrons. La *Liberté* (1) a demandé par lettres aux principales Chambres de Commerce françaises de lui communiquer leurs délibérations à ce sujet. Le *Figaro* (2) a chargé M. Jules Huret d'aller demander à quelques représentants de la grande industrie leur opinion motivée.

De la première enquête, il n'y a rien à retenir. Ceux qui l'ont dirigée, poursuivant un but politique, semblent n'avoir eu d'autres préoccupations que d'obtenir le plus grand nombre de réponses possible.

« Nous estimons ici, écrivait le Directeur de la *Liberté* aux Chambres de Commerce, que l'adoption de ce projet serait pour l'avenir la préface de la révolution collectiviste, et entraînerait, dès à présent, la ruine de l'industrie et du commerce français. *Si vous partagez ces vues,* nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir nous le faire connaître ».

Il ne peut rien y avoir à tirer d'une consultation de ce genre, et nous n'en parlons que pour mémoire. En fait, la plupart des réponses des Chambres de Commerce ne se font remarquer, et on peut le constater sans aucun sentiment de tristesse, que par l'ignorance complète où sont les auteurs des réponses, du texte dont ils se sont occupés.

L'enquête du *Figaro* est tout à fait différente.

Il y a quatre ans, M. Huret nous avait déjà donné sur

---

(1) Numéros des 3, 5, 7, 9, 16 janvier, 8, 18, 22 février et 7 avril.

(2) Numéros des 26 mars, 1, 3, 6, 7, 9, 11, 13, 15, 18, 22, 26, 29 avril et 2 mai.

« la question sociale » une série d' « opinions ». Interrogeant tour à tour, avec une impartialité incontestée, capitalistes, prolétaires, hommes politiques des pays les plus divers, du tisseur de Roubaix au puddleur du Creuzot, du prince de Lichtenstein à M. de Rothschild, de Malatesta à John Burns, du pasteur Stœcker à Mgr Ireland, il avait obtenu une suite de portraits aussi vivants que variés.

Il est allé causer cette fois avec ceux qui personnifient chez nous le haut patronat (1).

A chacun, il a posé trois questions, correspondant à peu près aux objections que M. Méline fait au projet de loi sur l'arbitrage :

Ne craignez-vous pas que l'institution de délégués permanents ne dresse dans l'usine une autorité nouvelle, de nature à gêner la vôtre ? — Admettez-vous que la majorité puisse imposer la grève à la minorité des ouvriers ? — Estimez-vous que la sentence puisse être suivie d'effet, et que pensez-vous des sanctions proposées ?

Il serait peut être hasardé de dire que les réponses obtenues donnent l'opinion exacte du patronat pris dans son ensemble. Ceux qu'a visités M. Huret forment, dans leur classe même, une sorte d'aristocratie ; dans leur façon nette, tranchante, souvent brutale, d'émettre des idées parfois curieuses et hardies, on reconnaît le grand patron dont les paroles sont des lois.

---

(1) M. Huret a également interrogé trois hommes politiques : M. Ribot pour les modérés ; Jaurès et Briand pour les socialistes. L'opinion de ceux-ci est connue. Quant à l'attitude de M. Ribot, on ne peut mieux l'apprécier qu'en reproduisant l'appréciation de Briand sur M. Méline : la campagne qu'il mène contre ce projet de loi « montre bien que l'homme d'État vieilli et aigri qu'il est subordonne les intérêts conservateurs, qu'il a toujours prétendu défendre, à la satisfaction de sa rancune contre le cabinet actuel ; il se montre là, une fois de plus, un tout petit monsieur aux conceptions mesquines, étriquées, un chef de groupe de pacotille, un politicien de paroisse, songeant plus à son ambition personnelle qu'à l'intérêt de son parti ou de ses idées ».

Aussi l'intérêt de cette étude est-il moins encore dans les documents qu'elle nous fournit que dans la valeur sociale des types qu'elle dépeint.

C'est d'abord le patron féodal, celui qui dit : *mes* ouvriers, *mes* usines, qui n'admet pas qu'entre l'outil humain et lui une discussion puisse naître.

Négocier ? Traiter ? Écoutez plutôt M. Schneider : « Il faut connaître l'ouvrier... C'est un enfant à qui on fait croire tout ce qu'on veut... Discute-t-on avec un enfant ? »

Celui-ci n'a que du mépris. La plupart étalent leur horreur, leur haine de ceux qu'ils emploient, gens de mauvaise foi, n'ayant qu'une pensée en tête : chercher à rouler le patron. « Mais quand ils auront été élus, dit un ingénieur stéphanois, les arbitres considéreront qu'il leur faut trouver des motifs de plainte. Ils en chercheront partout... Quand ils auront épuisé les choses possibles, ils demanderont des choses impossibles, ils dépenseront à cela tout leur esprit... » — La liberté du vote ? « Vous dites qu'on les enfermera dans une boîte d'isolement, qu'ils seront livrés à eux-mêmes, libres de décider ? Non, Monsieur ! Ils penseront à ce qu'on leur aura dit auparavant... »

Et chez tous s'affirme la même crainte, à laquelle les socialistes n'avaient pas été habitués : les scrutins seront falsifiés. « Le syndicat leur donnera des bulletins pointés, que sais-je ? Ils trouveront bien un truc, allez. Vous savez bien comment cela se fait dans le pays, même pour les élections législatives ! » Et c'est M. Moffre qui dit cela, le gendre de M. Rességuier, de Carmaux !

« Les arbitres, dit M. Rességuier, fussent-ils compétents, nous ne les acceptons pas.... Mais ce serait signer notre déchéance ! Ce serait faire abdication de toute autorité ! »

Et M. Teste, vice-président de l'Union des chambres syndicales lyonnaises : « Les délégués seraient là pour contrôler les actes du patron..., discuter *d'égal à égal* avec celui qui les emploie. L'autorité patronale serait atteinte, peut-être brisée. Ce serait la fin de l'ordre et de la prospérité ».

Encore, s'il s'agissait d'étendre la tentative de conciliation,

de rendre obligatoire la procédure facultative de la loi de 1892. M. Teste de Lyon, M. Forest, passementier à St-Etienne, M. Faucheur, président de la Chambre de Commerce de Lille, en seraient partisans. Ou même si les plus anciens ouvriers pouvaient seuls être délégués, MM. Marrel frères, passementiers à Rive-de-Gier, accepteraient peut-être le projet. Ce qui effraie M. Pifre, maître de forges, à Albert (Somme), c'est le manque d'autorité des conseils du travail ; il voudrait les voir remplacer par « une institution unique, étrangère à la contrée, réunion des sommités de notre pays,... une sorte de Collège de France économique, une Haute-Cour d'arbitrage », compétente et désintéressée.

Mais, de quelque façon qu'ils s'expriment, qu'ils soient hostiles au principe du projet ou qu'ils se retranchent derrière des détails imparfaits, au fond, c'est toujours le même état d'âme qui se retrouve chez tous, la même inquiétude grandissante du maître qui sent son autorité chanceler sous les cris de révolte, et sa puissance diminuer devant une puissance nouvelle.

Sous leurs arguments, ce qu'on retrouve partout, c'est la peur du syndicat, c'est la crainte de l'émancipé, du meneur « qui téléphone au ministre, oui, Monsieur ! C'est ainsi ». Quand ils répètent que le vote de cette loi serait la fin de l'industrie française, qu'il n'y a plus qu'à fermer boutique et qu'on nous mène à l'anarchie, ce n'est pas au projet de loi qu'ils pensent ; ils ne lui feraient pas tant d'honneur. Mais ils savent que les lois ne font qu'enregistrer les notions qui s'ajoutent successivement à la pensée collective des masses, et leurs yeux ne sont pas tellement clos qu'ils n'aperçoivent une aurore nouvelle luire au delà de leur horizon borné.

Mais pourquoi les socialistes repoussent-ils une loi si favorable ?

« C'est exprès ! C'est un moyen pour se faire forcer la main... Ah ! ils sont malins ! » dit M. Moffre ; et ceci n'est que drôle. Combien plus intéressante est la réponse clairvoyante de M. Motte : « C'est qu'ils sont ennemis... de toute entrave à la révolte. Ils se tiennent dans la stricte logique révolutionnaire. »

En face de ces portraits de patrons qui ne sont somme toute que les variantes du type classique, M. Huret nous révèle deux très curieuses figures : celles de M. Henry Japy, vice-président de la Chambre de Commerce de Besançon et l'un des chefs de la grande fabrique d'horlogerie de Badevel, et de M. Savon, le plus gros entrepreneur de manutention du port de Marseille.

Tous deux sont partisans résolus du projet de loi ; s'ils y trouvent quelques points à retoucher, ils en approuvent absolument le principe. Mais que les motifs de leur adhésion donnent à réfléchir, et que leurs arguments valent d'être médités !

« Pour conserver l'influence sur l'ouvrier, il y a deux méthodes, d'après M. Japy : l'une toute de menaces, d'âpreté dans le service... l'autre de philanthropie... Cette dernière est la mienne ; l'autre, celle du passé. » Ceux qui s'obstinent dans leur attitude intransigeante « ont un peu l'air d'enfants à qui il s'agit d'arracher une dent de lait, et qui résistent comme ils ont résisté à la loi sur les accidents du travail, comme ils résisteront... toujours lorsqu'il faudra entrer dans la voie du progrès ».

« Moi même, déclare ingénument M. Savon, jai fait chorus avec l'opposition. — Et maintenant — oh ! je suis tout à fait partisan de la loi Millerand... Jusqu'à ces dernières années nous faisions ce que nous voulions de l'ouvrier, ou à peu près. Cela n'allait pas plus mal, d'ailleurs. Mais quoi, c'est fini, archifini. L'ouvrier a ouvert les yeux... Il faut compter avec lui désormais... Longtemps nous avons pu espérer qu'on viendrait à bout des syndicats. Nous avons séduit des présidents... Nous demandions un bon despote, un Boulanger, solide, à poigne. Tout cela ne valait rien.

« Devenons donc, conclut-il, devenons enfin sages et philosophes ! Un flot menace de nous submerger : n'essayons pas de l'empêcher d'avancer, c'est impossible. *Canalisons-le ; endiguons, endiguons...* »

« En réglant les conflits comme la loi le veut, ajoute M. Japy, la grève est sinon supprimée, du moins ajournée ; le patron peut s'organiser et éviter la catastrophe. Comment tout le

monde industriel ne voit-il pas cela clairement ? » Et il termine, lui aussi, par une jolie comparaison du mouvement social à une marmite d'eau bouillante, dont le couvercle saute si on ne laisse la vapeur s'échapper.

C'est de ces deux portraits, plus que de tous les autres, qu'il nous faut remercier M. Huret.

Quelques retards qu'apportent les résistances aux solutions inévitables, que pèseront-elles en définitive ? Et combien plus que tous les autocrates sont dangereux, pour le mouvement ouvrier, ces patrons modern-style, endormeurs de révoltes ! Combien plus dangereux que les tyranneaux d'usines, ces apôtres (et pour cause) de la « paix sociale », qui se souviennent du Chêne et du Roseau, et savent que le fleuve renverse les murs, mais glisse entre les digues !

N'est-ce pas une conclusion profonde et bien ironique, ce mot d'un gros actionnaire de charbonnages, que rapporte aussi M. Huret : « Il y a en médecine une école homéopathique... Pourquoi M. Millerand, autrefois bacille collectiviste virulent, ne serait-il pas devenu sérum curatif ou préventif ? »

L'opinion d'un certain nombre de représentants de la classe patronale nous est aussi révélée par les travaux du « Comité Républicain du Commerce et de l'Industrie », qui compte parmi ses membres des notabilités de tous les corps de métiers.

Il a nommé une commission d'études au nom de laquelle M. Manaut, ingénieur des arts et manufactures, a présenté un rapport très étudié, que le secrétaire du Comité a bien voulu nous faire parvenir.

Ce rapport approuve complètement le principe du projet de loi. Il en critique certains détails.

Les délégués doivent, déclare le Comité, être pris parmi les plus anciens ouvriers, élus pour un an seulement et non rééligibles pendant deux années. Le vote sera obligatoire.

Si les arbitres ne peuvent trouver une solution, le Conseil régional du travail sera appelé à trancher en appel, *avant* le vote qui déclare la grève.

Quand la grève aura duré trois semaines, c'est-à-dire après

quatre votes, une nouvelle juridiction sera saisie; ce sera un Conseil Supérieur d'Arbitrage, nommé par le corps législatif, les chambres ou tribunaux de commerce et les syndicats ouvriers. Les sentences vaudront conventions entre les parties pour une année au plus.

On retrouve dans les amendements proposés par le Comité la plupart de ceux que proposent aussi certains des patrons interrogés par M. Huret; le Conseil Supérieur d'Arbitrage entre autres est visiblement inspiré du Collège de France Economique de M. Pifre, qui fait d'ailleurs partie du Comité.

Nous ne dirons rien de plus, si ce n'est que le Comité Républicain du Commerce et de l'Industrie est, comme son nom l'indique, moins un groupement économique qu'un comité électoral

Nous n'ajouterons aucun commentaire à cet exposé des opinions patronales, si piquantes dans leur variété, et si profondément révélatrices de l'état d'esprit, tiraillé en deux sens contraires, des hauts capitalistes.

André Marnet.

LES GRANDES PHASES
DU
MOUVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE RUSSE

I

L'Absolutisme russe

Dans son *Traité sur l'inégalité parmi les hommes,* Jean-Jacques Rousseau explique la création des grandes autocraties asiatiques par leurs situations géographiques, « les despotes règnent sur les plaines, dit-il, comme les chacals dans les déserts ».

Ce fait semble confirmé particulièrement par l'histoire de la Russie. Il est superflu d'expliquer que l'influence des conditions géographiques sur les formes de gouvernement ne se fait pas sentir par une action directe sur l'individu, mais par ce fait qu'elles déterminent son genre d'occupation. Le peuple russe devait être forcément et exclusivement un peuple agricole. Attaché à la glèbe, dispersé sur une immense étendue, il était incapable d'opposer une résistance sérieuse aux empiètements du pouvoir central.

Les révoltes que l'histoire nous signale restèrent toujours isolées, partielles et de peu d'importance. En dehors de la classe paysanne et des nobles, il n'y avait en Russie aucune autre force sociale active. Les classes des artisans et des commerçants qui encore au moyen-âge ont joué un rôle si considérable dans les autres pays, n'existaient en Russie que sous des formes tout à fait rudimentaires.

Par sa position géographique, à l'extrémité de l'Europe, la Russie était loin des grandes routes commerciales qui ont tenu les peuples occidentaux en relations continuelles.

Donc il est exact de dire par ses formes économiques et sociales, la Russie appartient au type des autocraties asiatiques et non pas au type des monarchies absolues de l'occident.

La création et l'évolution de ces dernières, résultant des luttes des féodaux avec les communes est toute différente de celle de l'absolutisme russe qui est d'origine paysanne.

L'immobilité de la vie économique russe formait la base la plus solide de la domination du tzarisme. Elle constituait sa force à l'intérieur mais constituait aussi sa faiblesse à l'extérieur. La Russie se trouvait dans un état d'infériorité évidente par rapport à ses voisins occidentaux. Elle ne pouvait pas exercer une politique offensive, ce qui signifie qu'elle n'était pas en état de se défendre contre la politique offensive des autres. Comme les autocraties asiatiques, comme le grand empire tartare, comme actuellement la Chine et la Turquie, la Russie eût été conduite à la débâcle finale si elle n'avait donné une nouvelle orientation à sa vie intérieure.

Du reste cette nouvelle orientation était rendue assez facile par le fait que la Russie se rapprochait déjà par sa langue commune et sa religion des nations slaves et chrétiennes plus plus avancées qu'elle.

Le premier tzar qui comprit la nécessité d'une politique nouvelle fut Pierre-le-Grand. Il s'est imposé sérieusement la tâche, continuée par tous ses successeurs, de transplanter sur le terrain russe toutes ces acquisitions de la civilisation occidentale qui sont compatibles avec les principes de l'absolutisme et capables même de lui garantir une existence plus longue. Deux institutions, existant déjà en Occident, étaient particulièrement nécessaires à la Russie : une armée moderne et une bureaucratie instruite.

Mais il ne suffisait pas d'avoir ces deux institutions. Il fallait encore, pour les tenir au niveau des exigences de la politique extérieure, que le tzarisme trouvât de nouvelles ressources économiques et qu'il poussât au développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Ainsi entraîné par sa propre extension, le tzarisme a dû appeler à la vie active les couches successives de la société russe. Il fit appel d'abord aux fils de l'aristocratie et de la bourgeoisie pour en faire des officiers et des fonctionnaires ; il émancipa ensuite les serfs pour faciliter le développement

économique du pays, il fit appel enfin à ces mêmes serfs pour les manufactures et les usines. De cette façon le tzarisme lui-même brisa cette immobilité des formes économiques qui était la condition première de sa propre existence.

Les jeunes gens qu'il voulut faire ses serviteurs fidèles étaient mis par lui-même en contact avec la civilisation européenne qui en fit des libéraux et des révolutionnaires. Les paysans qu'il émancipa pour en faire de bons contribuables étaient de ce fait mis en contact direct avec le gouvernement qui se dissimulait jusqu'alors pour eux derrière la tyrannie du noble. Enfin quand le tzarisme aida au progrès de l'industrie, quand il dut faire les emprunts qu'il est obligé de chercher encore sur les marchés financiers de Paris ou de Berlin, il transforma par cela même le paysan ignorant et passif qui ne connaissait que son village et n'avait d'autre sentiment que celui de sa propre impuissance, en un prolétaire qui, dans la vie mouvementée des grands centres et dans la camaraderie des milliers d'êtres humains semblables à lui, allait puiser ces connaissances et cette foi révolutionnaire qui le rendent si redoutable à ses oppresseurs.

Fouetté par la nécessité historique, forcé par l'intérêt de sa propre conservation, le tzarisme lui-même suscita ces forces devant lesquelles il tremble maintenant.

II

Les premières luttes pour la liberté

Le mouvement révolutionnaire russe s'est ressenti toujours des idées occidentales modifiées par les conditions de la vie russe. Il a manifesté au cours de tout le siècle passé cette double origine.

Chaque transformation dans les idées du monde de l'occident a eu sa répercussion en Russie, mais cette influence occidentale, grâce à des conditions spéciales, conservait une certaine originalité relative qu'on remarque dans les différentes phases de la Russie révolutionnaire.

Au point de vue historique, le mouvement politique russe

se divise en deux grandes époques caractérisées par la domination de deux grandes doctrines : la doctrine libérale pendant la première époque et la doctrine socialiste pendant la seconde. L'événement qui sépare ces deux époques et qui est en même temps l'événement le plus considérable dans l'histoire contemporaine de la Russie, c'est l'émancipation des serfs.

Le mouvement libéral avait un but très défini : amener la Russie au niveau où se trouvaient les pays occidentaux. L'occident était donc son idéal. Pour cela, il fallait faire deux choses : abolir le servage et tempérer l'absolutisme du pouvoir par l'introduction de garanties constitutionnelles.

Les libéraux donc ne concevaient pas la possibilité d'un gouvernement complètement démocratique. Ils admettaient que l'état moderne doit accorder au peuple les droits humains, c'est-à-dire l'égalité civile, mais il leur refusait l'égalité politique et encore plus l'égalité sociale, par cela seul qu'ils revendiquaient les idées du XVIIIe siècle, qui voulaient que le peuple ne fût pas en état de se gouverner lui-même. Il fallait qu'il existât toujours une minorité pour gouverner la majorité, mais par contre ils voulaient que cette minorité fût composée des gens les plus éclairés et les plus généreux de la nation.

Pour réaliser leur doctrine, les libéraux ne pouvaient pas compter sur le peuple. Ce dernier était depuis si longtemps tenu en obscurité qu'il était devenu incapable de percevoir les moindres rayons lumineux : un servage de plusieurs siècles avait anéanti chez lui tout sentiment de dignité et de liberté.

Il fallait faire appel donc à d'autres facteurs. Les uns, comme Novicow et Radischtew, avaient cru en ce que Voltaire appelle « l'absolutisme éclairé », en la générosité et l'intelligence du tzar lui-même. D'autres, comme les décembristes, tentèrent la fortune par la violence, firent des pronunciamentos militaires. Devant l'échec de ces moyens, leurs successeurs commencèrent la propagande par le livre, la revue et le journal et ainsi peu à peu recrutèrent, organisèrent ces groupes d'intellectuels qui aujourd'hui encore constituent le noyau principal de tout le mouvement révolutionnaire.

Mais passons à l'historique du mouvement libéral. Il commença sous le règne de l'Impératrice Catherine II.

Le plus célèbre des représentants de ce premier mouvement fut Radischtew. Son âme sensible de poète se révoltait devant l'égoïsme, la cupidité et la férocité sans bornes des nobles. Il décrit, en 1790, dans son *Voyage de Pétersbourg à Moscou*, l'état désolé de toute la contrée, la détresse des paysans. « Qu'avez-vous laissé au paysan, dit-il, en s'adressant aux nobles ? Rien, rien que ce que vous ne pouviez pas lui enlever : l'air. Oui, rien que l'air ! Vous l'avez privé non seulement des dons de la nature, du pain et de l'eau, mais encore de la lumière... Vous l'avez voué au sort du prisonnier enchaîné, du forçat jeté dans un bagne obscur ! »

Radischtew forma le projet d'abolir le servage, et il crut un instant gagnée à son projet l'Impératrice elle-même. Mais celle-ci, qui considérait Radischtew pour plus dangereux que le fameux chef des jacqueries russes Pougatchew, au lieu de son concours lui envoya l'ordre de se présenter devant le chef de police Scheschcowsky, qui commença contre lui une minutieuse instruction. Cette affaire finit par la condamnation du courageux écrivain à la peine de mort, que l'Impératrice daigna commuer en déportation perpétuelle. En même temps, un autre écrivain, Novikow, était enfermé dans la forteresse Pierre et Paul.

Pendant trente-cinq ans, le despotisme règne en Russie, sans trouver la moindre résistance, sans qu'un cri de protestation se lève. Il commande non seulement en Russie, mais par la Sainte-Alliance il dirige la politique de l'Europe tout entière. Or, ici encore, de l'excès de sa puissance sortit sa faiblesse : le tzar avait conquis l'Europe, de Varsovie à Paris, mais l'Europe avait gagné à elle les cœurs et les intelligences de l'élite russe. Les officiers russes, qui étaient allés à Paris pour rétablir la légitimité, retournèrent en Russie, humiliés pour leur propre pays. Cette fois-ci ils avaient vu, ils avaient constaté eux-mêmes combien la civilisation occidentale était éloignée de la barbarie russe !

A la place de la politesse et des belles manières auxquelles

ils étaient habitués en France, en retournant dans leur patrie ils se trouvèrent aux prises avec la pire grossièreté des mœurs. Et quel fut leur désappointement, quand ils remarquèrent qu'elle pénétrait cette haute société russe, à laquelle ils appartenaient, et qu'elle n'était pas étrangère, même à ce jeune empereur, Alexandre Ier, qu'ils adoraient ! On trouve l'état d'âme de ces officiers peint très nettement dans les notes de Iakouchkine. Ce membre des futures sociétés secrètes raconte l'entrée des armées, au retour de France, à Pétersbourg. A la parade militaire, Alexandre Ier, sur son cheval, s'approchait pour présenter, en abaissant son épée, le salut militaire à l'Impératrice, qui était venue dans une calèche dorée. « Mais à ce moment même, raconte Iakouschkine, un paysan traversa en courant la rue, et passa devant le cheval de l'Empereur. L'Empereur enfonça ses éperons et courut, l'épée nue, derrière le paysan, la police de son côté se rua sur lui, avec des verges. Nous n'en avons pas cru nos propres yeux, et nous sommes revenus honteux pour notre tzar adoré... » (1).

L'idée de la nécessité d'une transformation politique germait déjà dans les cerveaux. Il fallait la mettre en exécution. Ce fut le but que se proposèrent les sociétés secrètes qui se recrutèrent parmi les officiers retournés de France. La plus puissante de ces sociétés fut *l'Union de la Prospérité*. Elle était formée à la façon de la Franc-maçonnerie et comptait des ramifications dans quatre grandes villes de la Russie. A sa tête, se trouvaient deux hommes énergiques : Pestel, aux idées nettement républicaines, et Rileew, le poète de la liberté.

La société préparait une insurrection armée ; à plusieurs reprises, elle avait indiqué le jour, mais survinrent différentes circonstances, toujours au dernier moment, pour l'empêcher. Enfin le moment favorable se présenta, quand, après la mort subite d'Alexandre Ier, il y eut un moment de fortes intrigues. Le trône était convoité par deux candidats : les grands ducs Constantin et Nicolas. Malgré cette circonstance

(1) Cité dans l'article *les Décembristes* par G. Plekhanov, de la Revue démocrate socialiste russe Zaria (Stuttgart), n° 1, p. 159.

favorable, la tentative des *décembristes* ne réussit pas. Ils ne pouvaient compter ni sur le dévouement de l'armée ni sur le concours de la société. Du reste, eux-mêmes, se rendaient compte que leur entreprise était vouée d'avance à l'insuccès. Un des conspirateurs, le jeune prince Odoïewsky disait : « Oui, « je sais, nous allons mourir, mais nous allons mourir avec gloire ! » Avant lui, Rileew, à la question d'un de ses amis s'il prévoyait quelle serait l'issue de la lutte, répondait : « Penses-« tu que j'en doute un instant ! Crois-moi : chaque jour m'affer-« mit dans la conviction qu'il faut que nous mourrions, mais « notre mort sera la première tentative faite vers la liberté ; « notre mort sera encore l'exemple qui réveillera nos com-« patriotes de leur sommeil. »

Le 13 juillet 1826 fut connu le verdict prononcé contre les décembristes arrêtés : la plupart étaient condamnés à mort. En définitive, elle fut appliquée seulement à cinq d'entre eux : Pestel, Rileew, Serge Apostol, Pierre Kahowsky et Michel Bestujew-Rumine. A sept heures du soir, le même jour, le 13 juillet, les gardiens avertirent les prisonniers de se préparer à la suprême épreuve. A huit heures on leur apporta les linceuls et de lourdes chaînes, dont le bruit retentissait dans toute la prison. Ensuite, le calme se rétablit. A deux heures du matin, un nouveau bruit de chaîne réveilla tous les prisonniers. « Les cinq martyrs, raconte un des prisonniers, l'auteur des *Notes d'un Décembriste*, se sont dirigés vers le ravin fatal. Serge Apostol parlait à haute voix au prêtre. Rileew en approchant du gibet a crié : « Rileew meurt comme un criminel. *Que la Russie s'en souvienne !* »

III

De 1826 a 1870

Le nom de Nicolas Ier restera attaché à la réaction la plus noire qu'ait traversée la Russie pendant le XIXe siècle. La tentative décembriste échouée, il ne restait pas d'éléments capables de s'opposer aux actes de ce despote, féroce et entêté, sans culture intellectuelle, partageant tous les préjugés de

la noblesse russe. Sous son règne inoubliable, la censure interdisait jusqu'à la traduction de certaines poésies, parce qu'elles étaient sombres et prédisposaient à la mélancolie ; elle défendait aux rares journaux qui paraissaient à Pétersbourg de parler de la cherté des voitures de place, parce que cela aurait pu être considéré comme un reproche indirect à la police (1).

Dans un discours, aux étudiants de Kiew en 1839, il leur disait : « Je n'ai pas besoin de raisonneurs mais d'hommes qui obéissent (2) ». Mais son caractère se manifesta surtout dans la répression féroce de l'insurrection polonaise. Lui-même, il avait mis au bas d'un décret présenté à sa signature le mot : « La Pologne, je la roulerai » (3).

Ces faits rendirent l'absolutisme encore plus odieux chez les intellectuels libéraux. Mais ils ne pouvaient rien lui opposer. Les âmes les plus impatientes s'épuisaient dans ce désespoir, dont la lettre devenue célèbre de Tchaadaew est le triste témoignage. Quel cri poignant que cette confession — payée par l'exil — où l'auteur proclame la déchéance de sa nation. D'autres cherchèrent dans les discussions philosophiques — les seules dont le sens pouvait échapper à l'ignorante censure — à apaiser la révolte de leurs âmes.

Ces discussions furent d'une grande utilité pour le développement intellectuel du pays. Elles aidèrent à la diffusion des idées générales et abstraites, qu'ensuite la vie et l'expérience devaient remplir d'un riche contenu.

A cette époque dans la littérature et la philosophie russe se succédèrent deux influences : l'influence allemande et l'influence française. Les philosophes allemands Kant, Schelling et particulièrement Hegel furent d'abord les grands maîtres de la jeunesse russe. Plus tard, quand la classe instruite russe se sentit plus forte et quand elle prit contact plus directement

(1) Nous extrayons ces faits des *Documents pour l'histoire de la censure russe*, parus en deux brochures, à Genève, dans la typographie de l'*Union démocrate socialiste russe*.

(2) Tikhomirow, *la Russie sociale et politique*, p. 319.

(3) Louis Blanc, *Histoire de dix ans*. T. II, p. 106.

avec la réalité russe, elle abandonna la philosophie allemande purement spéculative pour embrasser les principes plus pratiques des utopistes français. L'influence des doctrines de Saint-Simon, de Fourier et des philosophes matérialistes du XVIIIe siècle devint alors prépondérante. Un homme qui incarna bien cette succession des deux conceptions fut le grand critique Belinsky.

C'est à cette époque surtout que ce qu'on appelle en Russie l'*intelligentia* — les intellectuels — se forma et se manifesta comme force autonome dans la vie russe. Ce fait est très caractéristique pour l'histoire russe, car il ne se rencontre nulle part dans l'histoire des autres pays, où les intellectuels n'ont jamais cessé de rester plus ou moins solidaires des classes dont ils sont sortis.

Cette particularité de la vie politique russe tient à la façon dont l'absolutisme était devenu le maître du pays. Il avait tout absorbé, et concentré en lui toutes les initiatives individuelles ou collectives. La noblesse elle-même fut réduite par Pierre-le-Grand à jouer un rôle insignifiant. D'une classe politique et gouvernante, elle fit une classe de fonctionnaires privilégiés. Les intellectuels étaient donc des gens de toutes les classes et de la noblesse surtout, à qui une instruction supérieure avait rendu la conscience de leur propre individualité.

Dès ce temps, l'absolutisme, en exagérant ses propres défauts, préparait lui-même sa débâcle prochaine. Le cercle policier qui serrait de tous les côtés toutes les classes, qui paralysait toutes les initiatives et toutes les énergies rendait impossible le progrès économique du pays. L'agriculture restait stationnaire de même que l'industrie et le commerce, tandis que la nécessité d'obtenir de nouvelles ressources pour le tzarisme lui-même au contraire grandissait. Le gouvernement ne pouvait plus arriver à équilibrer un budget sans des déficits énormes. Particulièrement celui de 1855 se clôtura avec un déficit énorme de 261 millions de roubles (525 millions de dépenses contre 264 de recettes).

Mais c'est la guerre de Crimée où la Russie fut battue par les forces unies de France et d'Angleterre qui dévoila tout-à-fait les vues du régime existant. Devant les désastres de la

nation, toutes les voix s'élevèrent contre le principal coupable. Les suppôts du tzarisme eux-mêmes étaient honteux et n'osaient pas trop le défendre. C'est alors que l'espoir renaît dans les cœurs des libéraux. Pour pouvoir élever plus librement sa voix, Herzen fonda le premier journal libre à l'étranger *La Cloche,* qui portait en manchette ce cri de guerre : « Vivos Voco » !

Le tzar lui-même s'était rendu compte par la défaite de Crimée, combien néfaste avait été la politique de son père pour l'existence du pouvoir absolu lui-même, et il céda. Il fit abolir le servage et introduisit en même temps quelques réformes dans la justice, le gouvernement intérieur du pays et l'instruction publique. Mais ces réformes s'arrêtèrent devant le principe de l'absolutisme. Ici le tzar se sentait encore assez fort pour résister, et au contraire les intellectuels, dont le mouvement n'avait pas jeté des racines dans le peuple, avaient conscience de leur faiblesse et sauf de courageuses exceptions se contentèrent des réformes données. Alors le gouvernement se sentant sûr de sa force, commença à sévir contre ses ennemis. La réaction fut inaugurée par la monstrueuse condamnation de Tchernischewsky. Ses actes étaient absolument légaux, mais il avait acquis une influence énorme et le gouvernement voulait à tout prix le supprimer. Sur de faux témoignages et des rapports policiers, on forgea contre lui l'accusation de complot contre la sûreté de l'État. Le grand écrivain fut jeté en prison et condamné aux travaux forcés dans les mines de Sibérie. Jamais crime plus odieux n'a été commis. Le gouvernement du tzar ne se contenta pas de supprimer son ennemi, il voulut encore l'humilier, le déshonorer avant de l'envoyer en prison. Avant son départ pour la Sibérie une lettre adressée à la *Cloche* du 15 juin 1864, nous dit : « Tchernischewsy a changé beaucoup ; sur sa figure pâle et boursouflée on voit les traces visibles du scorbut. Il a été mis à genoux et après lui avoir brisé l'épée, on l'a laissé pendant un quart d'heure exposé au pilori. Une femme inconnue jeta un bouquet de fleurs dans sa voiture, elle fut arrêtée ; Jakouschine, l'écrivain bien connu, lui cria « adieu ! », il fut arrêté aussitôt. »

(A suivre). N. Obroutchew.

CRITIQUE DRAMATIQUE

THÉATRE ANTOINE

LE VOITURIER HENSCHEL

PIÈCE EN 5 ACTES DE GERHARDT HAUPTMANN

TRADUCTION DE JEAN THOREL

Le dernier spectacle monté par le *Théâtre Antoine*, avant la fermeture de ses portes pour les vacances d'été, nous a reportés un moment au temps de ses origines, alors que, théâtre insoumis, indépendant, *Théâtre-Libre*, — c'était son nom, — il ménait le combat utile et mémorable du jeune réalisme contre la vieille convention scénique, consacrée par 50 ans de Dumas, d'Augier et de Sardou. Combat utile, soirées mémorables, mais lointaines déjà. La cause est maintenant gagnée, mais tout n'a pas été gagné avec elle. Les *formules*, même les meilleures, vieillissent vite.

Le sujet du *Voiturier Henschel* tient en quelques lignes : Henschel a juré à sa femme mourante, jalouse et clairvoyante, de ne jamais épouser la servante Hanné. Sa femme disparue, incapable de résister à son tempérament robuste et exigeant, à ce qu'il considère aussi comme son intérêt domestique bien entendu, il épouse Hanné. Mais très vite la fourberie enfin connue de la rouée, l'angoisse du serment trahi, le souvenir hallucinant de la morte affolent complètement le pauvre esprit : Henschel se pend avec son fouet.

On ne saurait faire un grief à l'auteur de la simplicité de cette fable. Au reste, très dramatique, très mélodramatique plutôt, dans sa simplicité, n'est-elle que le prétexte d'une de ces études de mœurs et de caractères populaires, où excelle Gerhardt Hauptmann ?

Le théâtre d'Hauptmann renferme des œuvres d'une action plus large, d'un mouvement plus vif, tels ces fameux *Tisserands*, d'un sentiment plus ému, comme l'*Assomption d'Hannelé Mattern*, ou d'une imagination plus riche et plus légère, comme cette étrange *Cloche engloutie*, naguère représentée

par l'*Œuvre*. Mais, le sujet une fois donné, le type choisi, on y trouverait peu de caractères plus exactement observés, plus patiemment et soigneusement suivis que celui du voiturier Henschel. La puissance fruste de sa nature physique, sa faiblesse d'esprit, ses docilités et ses violences, ses remords superstitieux, son épouvante finale sont notés, par une gradation habile, avec une science de l'effet, qui en font une figure de théâtre remarquable.

Il convient aussitôt d'ajouter que le personnage est incarné à merveille par l'acteur : costumes, attitudes, gestes, parole. Antoine a composé là un de ses meilleurs rôles, au point qu'il nous fait presque oublier, par instants, Antoine sous le paletot de chèvre du voiturier Henschel. Parfait lui-même, il est en outre secondé par une très bonne troupe d'ensemble. Bour, — le vieux cabot Wermelskirsch, aphone et vaniteux ; — Sigunet, — le petit bourgeois Siebenhaar, « sept cheveux », palot, ridicule et bonasse, sont excellents. Mlle de Nys est une malade inquiète et fiévreuse à souhait. Mme G. Fleury rend avec justesse toute la basse ambition, toute la fourberie, la sécheresse et les frayeurs de la servante-maîtresse Hanné. La pièce est mise en scène avec un soin extrême. Les cinq actes, qui se déroulent, l'un dans le cabaret de Wermelskirsch, les 4 autres, à des heures diverses du jour et de la nuit, dans le logis de Henschel, restituent avec une vérité intense et scrupuleuse la vie provinciale populaire de ces provinces de l'Allemagne orientale si bien connues de Gerhardt Hauptmann. Et ce spectacle est donc d'un intérêt, au moins documentaire, indiscutable.

Il n'en est pas moins vrai qu'il ne laisse pas en nous des traces profondes et durables. Il émeut, par des moyens du reste assez gros et peu nouveaux; mais l'émotion qu'il provoque passe vite, n'est pas suggestive et ne fait guère penser. Nous ne demandons pas au théâtre de rien *prouver*. Mais les mœurs, les types de ces gens sont trop différents des nôtres pour que nous songions à faire un rapprochement avec nous-mêmes. L'anecdote reste trop anecdotique pour revêtir un intérêt vraiment général.

Il est pourtant dans la littérature étrangère contemporaine, — et je ne nomme ni Ibsen, ni Björnson, — dans la littérature allemande, nombre de drames qui échappent, au moins en partie, à ce défaut : par exemple, du même Hauptmann, *Les âmes solitaires*, et *Avant l'aurore*. Nous pouvons citer encore, et avec confiance, l'*Honneur*, d'Hermann Sudermann, puisque le théâtre Antoine l'a inscrit à son programme de la prochaine saison.

Hauptmann n'est pas facile à traduire. Sa langue, même dans les versions en *platt-deutsch*, est constamment panachée d'expressions dialectiques. Il faut l'interpréter souvent, ou la transposer, plutôt que le traduire en propres termes. Jean Thorel s'est acquitté avec adresse de cette tâche délicate.

Amédée Rouquès.

THÉATRE CIVIQUE

LA DERNIÈRE SALVE

Pièce en 1 Acte, d'Amédée ROUQUÈS

Le Théâtre Civique qui depuis trop longtemps, à notre gré, se contentait de nous offrir d'excellentes mais un peu fatigantes récitations, nous a donné, ce mois, une pièce en un acte : La *Dernière Salve*.

La guerre déclarée, un soldat français et un soldat allemand se rencontrent aux avant-postes. Un dialogue s'engage qui affirme avec force et simplicité la haine des patries. La thèse internationaliste fort complexe est à dessein simplifiée, réduite à des arguments sentimentaux, qui sont excellents et furent applaudis.

Je reprocherai pourtant à Rouquès les critiques qu'il adresse à nos amis les socialistes allemands : Bebel et Liebknecht ont protesté contre la guerre en 1870, et si de nouvelles luttes fratricides nous menacent, tous les internationalistes sauront les imiter, je l'espère.

Emile Buré.

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

Proposition de Loi tendant à organiser le droit de grève, présentée par Jules Guesde, Jourde, Chauvin, Thierry Cazes, le 8 février 1894.

Nous publions aujourd'hui la proposition de loi tendant à organiser le droit de grève, déposée par Jules Guesde en 1894, et dont il a tant été parlé dans les discussions relatives au projet gouvernemental sur la réglementation des grèves et l'arbitrage obligatoire.

Exposé des motifs

La loi a reconnu, a dû reconnaître le droit de grève, que ceux-là même sont obligés d'admettre en théorie qui s'efforcent de l'annihiler dans la pratique.

Mais elle ne l'a pas *organisé*. Et c'est à sa non-organisation, à l'état d'anarchie dans lequel il a été systématiquement laissé, que doivent être attribués tous les désordres, toutes les violences, auxquels du dedans et du dehors il donne lieu ou sert de prétexte.

Qui dit *grève* dit *action* ou *inaction collective*.

On ne fait pas grève individuellement. Un travailleur qui se refuse au travail n'est pas un gréviste.

La grève, c'est le refus collectif du travail — qu'il résulte des réclamations des salariés non satisfaites par les salariants, ou des exigences des salariants non acceptées par les salariés. Elle est de *droit collectif*. Et c'est parce que ce *droit collectif* a été abandonné à l'*usage individuel* qu'il a entraîné les conséquences pathologiques que tout le monde connaît.

Pour lui restituer un caractère organique ou normal, il faut

qu'il ne puisse plus être exercé que collectivement, qu'il devienne *d'usage exclusivement collectif.*

Or, les collectivités, toutes les collectivités sont soumises à une règle supérieure en dehors de laquelle, incapables de sauvegarder les droits et les intérêts de leurs membres, elles disparaissent elles-mêmes : c'est, comme expression de la volonté générale, la majorité faisant loi. Cette loi des majorités régit et domine la collectivité sociale dont elle est — on peut le dire — sous la République l'unique loi, mère de toutes les autres.

C'est la majorité de la nation — plus ou moins exactement dégagée par le suffrage universel — qui, devenue la souveraineté nationale, décide et de la forme et du personnel et de la politique gouvernementale, déterminant le mode et la quotité de l'impôt, de tous les impôts, d'argent et de sang. C'est elle qui dispose des choses — et des hommes, de nos libertés — et de nos vies. Et ce n'est que sur cette *volonté du plus*, *obligatoire pour le moins*, qu'est fondé ce que l'on appelle *l'ordre* à la fin du dix-neuvième siècle.

Il n'en est pas différemment pour les collectivités ou sociétés financières, industrielles, commerciales. La majorité des actionnaires ou des actions ici, la majorité des administrateurs là, fait loi, la loi devant laquelle tous doivent s'incliner et contre laquelle il n'y a pas de recours.

Lorsque, par exemple, saisis d'une série de revendications par leurs ouvriers — *les travailleurs du dessous* — les membres de la Régie d'Anzin ont, après délibération ou sans, décidé, à la majorité des voix, soit de faire droit à ces revendications, soit de les repousser, le *oui* ou le *non* s'impose à la minorité, qui ne se réclame pas de la liberté individuelle pour passer outre et, et qui, si elle s'avisait de jouer jusque-là les Droits de l'Homme et de l'anarchie ne tarderont pas à se voir rappeler à l'ordre — et à son devoir de soumission — par les tribunaux issus, *via* Consulat et Empire, de la Révolution française.

Ce qui est bon, ce qui est nécessaire pour les employeurs n'est ni moins bon, ni moins nécessaire pour les employés.

Il ne saurait y avoir deux lois, surtout dans une société qui nie les classes : une, pour la classe possédante; une autre, pour la classe dépossédée ; l'une, lorsqu'il s'agit de profits à gérer et à défendre; l'autre, lorsqu'il s'agit de salaires.

Du suffrage qui, substitué aux violences individuelles, a été introduit comme l'élément par excellence de l'ordre et de la paix, dans la Société (avec majuscule) qui ne veut pas connaître l'anarchisme de M. Yves Guyot et dans toutes les autres associations à base et à fin capitalistes qui vivent sous le couvert de celle-ci, doit être étendu aux associations ouvrières et régler leur action collective. Il doit être notamment appliqué à l'exercice du droit de grève.

A cet effet, nous proposons que lorsqu'éclate un différend entre les ouvriers ou ouvrières d'une usine, d'une concession minière, d'un chantier, et leurs employeurs, une réunion générale ait lieu de ces *associés de fait* dans le travail et dans la misère — travail commun, misère commune, ne permettant qu'une commune défense; que le cas leur soit soumis et qu'après délibération, si la grève est déclarée, votée à bulletins secrets, elle devienne, de par la loi des majorités, obligatoire pour tous.

Et immédiatement, parce que le travail aura été admis au bénéfice de ce droit de majorités monopolisé aujourd'hui par le capital, sans qu'il soit besoin de le rétablir à coups de gendarmes, de soldats, de juges — et quelquefois de cadavres — voici l'ordre plus que garanti, crée *à priori* et définitivement.

Convaincus de leur solidarité indispensable et de l'impuissance des poings et des triques, les intéressés, quels que puissent être leurs divergences de vues, ne penseront plus — parce qu'il n'y a pas d'autre solution — qu'à se convertir mutuellement. Ce sera la volonté, régulière et pacifique, du nombre remplaçant l'usage ou l'abus anarchique de la force individuelle, ce sera l'*égalité sociale* succédant à l'*état de nature*.

D'autre part, aucun motif, aucun prétexte à l'entrée en ligne de la force publique, respectueuse de la libre décision intervenue, qu'elle ne pourrait être appelée à sanctionner qu'au cas — qui ne se produira pas, on peut en être certain —

où les patrons, réduits à eux-mêmes, s'aviseraient du désordre avec cet ordre ouvrier.

Plus de Ricamarie ! plus d'Aubin ! plus de Fourmies ! Dissipé, le cauchemar du sang français versé par des mains françaises, qui pèse aujourd'hui sur notre armée — devenue enfin nationale, c'est-à-dire consacrée exclusivement à la défense de la nation !

La marche ou la continuation de la grève, du conflit désormais pacifique, sera réglée, comme sa fin, de la même façon, par le même procédé organique : la volonté de la majorité demandée au scrutin et sauvegardant toujours l'intérêt général, puisque ce sont les intéresses qui auront la parole, qui feront eux-mêmes leurs destinées.

Cela dit, c'est avec confiance qu'au nom du Conseil national du Parti ouvrier français, nous soumettons à la Chambre la proposition de loi suivante qui, dans un état de choses basé sur l'antagonisme des intérêts, est de nature à réaliser le maximum d'ordre social :

PROPOSITION DE LOI

Article premier. — Les travailleurs des deux sexes sont considérés comme constituant — du fait seul de leur emploi — des sociétés ouvrières par ateliers, usines ou concessions minières.

Art. 2. — Ces sociétés ouvrières sont, pour la gestion des intérêts de leurs membres, assimilées aux sociétés capitalistes par actions.

Les décisions, prises en assemblées générales, sur convocation personnelle de tous les sociétaires, sont valables et exécutives pour tous.

Art. 3. — En cas de contestation ou de différend entre les ouvriers et ouvrières et leurs employeurs, la question sera portée devant l'Assemblée générale, qui en délibérera et se prononcera par un vote, à bulletin secret, sous enveloppe fermée.

Art. 4. — Si, à la majorité des voix, l'Assemblée décide

d'user du droit de grève, la cessation du travail sera générale et obligatoire, jusqu'à ce qu'une autre Assemblée, réunie à la demande d'un quart des ouvriers ou ouvrières en cause, en ait, également à la majorité, décidé autrement.

Art. 5. — La Commission exécutive, nommée en assemblée générale et faisant fonction de Conseil d'administration, pourra toujours, quand elle le jugera convenable, prendre l'initiative d'une nouvelle réunion plénière.

Art. 6. — Au cas où des propositions viendraient à être faites par les employeurs ou si, usant du droit qui lui est confié par la loi, le juge de paix intervenait pour proposer l'arbitrage, la Commission exécutive devra, dans un délai de deux ou trois jours au plus, réunir l'Assemblée générale et soumettre la situation nouvelle.

Art. 7. — Tout employeur qui, par manœuvres, promesses, menaces, aura tenté de détourner de ses devoirs un ou plusieurs ouvriers ou ouvrières liés par la décision de l'Assemblée générale, sera passible d'une amende de 50 à 500 francs et d'un emprisonnement de 5 jours à un mois. En cas de récidive, l'amende pourra être portée à 5.000 francs et l'emprisonnement à un an.

ALLEMAGNE

Le conflit de Leipzig. — Désolés de la marche incessante du prolétariat, souvent accélérée par leurs propres efforts, les adversaires du socialisme essaient d'exploiter tous les faits qui peuvent, selon eux, abaisser le parti. C'est ainsi qu'ils se sont acharnés sur un événement douloureux et regrettable qui s'est produit dans l'imprimerie de notre confrère socialiste de Leipzig, la *Leipziger Volkszeitung*.

Nous nous bornerons à indiqner rapidement la marche des faits.

Il existe à Leipzig deux syndicats de typographes : une section de l'*Union des Typographes Allemands* et le *Syndicat des Typographes*, dont la lutte, ancienne déjà, devait fatale-

ment donner lieu un jour à un conflit sérieux (1). Ce conflit se produisit à la suite d'un congé devenu nécessaire dans l'imprimerie de la *Leipziger Volkszeitung* par suite l'achat de nouvelles machines à composer. Fidèle à sa tactique, le journal socialiste repoussant la neutralité des syndicats congédia les ouvriers, membres de l'Union, qui étaient les moins socialistes.

Nos camarades de Leipzig ne se rendaient-ils pas compte qu'en mêlant ainsi les questions politiques et syndicale et aussi purement patronale, ils ne faisaient que suivre l'exemple des pires ennemis de la classe ouvrière ?

Naturellement, il y eut d'abord protestation puis grève des membres de l'*Union*, il y eut aussi le boycotage de leur part de l'imprimerie du journal — ce qui força celui-ci à employer des sarrazins ! — et, devant ces faits que nous n'hésitons pas à qualifier de scandaleux, intervention du Comité-Directeur et du groupe parlementaire du parti socialiste. Malheureusement cette intervention n'amena aucun résultat et l'imprimerie de la *Leipziger Volkszeitung*, journal socialiste, est, à l'heure actuelle, encore boycottée par les membres de l'*Union*. Notre confrère socialiste de Dortmundt, la *Rheinisch-Westphaelische Arbeiterzeitung*, s'est empressé d'employer les ouvriers de l'*Union*, qui, autrefois, travaillaient dans l'imprimerie de l'organe du parti socialiste de Leipzig.

Il n'y a qu'une conclusion à tirer de ces faits pour notre parti : à l'origine du conflit, à sa racine est l'opposition entre deux syndicats rivaux, opposition *due à des raisons d'ordre politique ;* cet antagonisme se développait, le parti socialiste et le *Cartell* (l'union de tous les syndicats de Leipzig), confondant et mêlant l'action économique et politique du prolétariat, prennent parti pour les 50 membres du *Syndicat* contre les 2.500 membres de l'*Union*. Voilà la raison du conflit. Et le journal du Dr Schönlanck, défenseur acharné de l'adhésion des syndicats au parti socialiste, n'a pu que l'accentuer.

---

(1) Il nous faut ajouter ici que le *Syndicat* n'a été formé que par des membres dissidents de l'*Union*, à la suite de leur exclusion due à la direction non socialiste.

La conclusion, la voici : Pour favoriser les syndicats, pas de syndicats dans le parti ; mais pour assurer à celui-ci la prépondérande économique, tous les socialistes dans les syndicats.

Georges WEILL.

Les Syndicats en Allemagne. — La situation en Allemagne, la crise de plus en plus accentuée, la puissance des cléricaux et des agrariens, les poursuites de notre parti, l'influence grandissante des grands industriels, la négation de toute réforme sociale, devaient amener, semble-t-il, la classe ouvrière à se débarrasser de tout optimisme, à se placer résolument sur le seul terrain de la lutte de classe, à fortifier ses organisations et à s'en remettre à ses propres forces. Aussi dans cet état de choses, il est heureux de constater la croissance de nos organisations. Nous avons un syndicat qui comprend plus de 100.000 membres cotisants, la *Fédération nationale des ouvriers du métal* (*Deutscher Metallarbeiterverband*). Nous allons extraire quelques chiffres d'un rapport très considérable (136 pages) sur les deux dernières années, qui vient de paraître :

Le 1er janvier 1899	la Fédération comprenait	75.431	membres
1900	—	85.013	—
1901	—	100.762	—

Elle comprend des tréfileurs, des cribleurs, des tourneurs de fer et de métal, des tailleurs et des émouleurs de limes, des mouleurs, des fondeurs, des ouvriers orfèvres, des graveurs, des ciseleurs, des ceinturiers, des chauffeurs, des chaudronniers, des ferblantiers, des mécaniciens, des horlogers, des ouvriers en instruments de chirurgie et en instruments d'optique, des fondeurs et des émouleurs de métal, des ouvriers de l'aiguille, des serruriers, des batteurs d'argent, de métal, de zinc, d'aluminium, des ouvriers du bronze, des couteliers, des fondeurs de zinc, des raboteurs, des foreurs, etc., etc., c'est-à-dire toutes les branches de l'industrie métallurgique, c'est donc une grande fédération industrielle, quoiqu'il existe à côté d'elle encore un certain nombre de

petites organisations syndicales d'ouvriers du métal. La fédération avait des sections dans 441 endroits. Elle a employé, dans les deux dernières années, pour la propagande, 58.003 marks 05 pf.

Chaque membre-homme a donné dans le courant de l'année 1899, en moyenne 38 1/2 cotisations hebdomadaires à 30 pfennigs ; chaque membre-femme 40 à 19 pfennigs.

A la fin de l'année 1898 la Fédération avait un fonds de 391.360 marks 66 pfennigs ; cette somme, ajoutée aux cotisations de l'année 1899, constituait un fonds de 1.288.046 marks 01 pfennig, mais qui n'était plus que de 385.148 marks 31 pfennigs à la fin de l'année ; on avait dépensé entre autres :

Secours de grève.....	408.945	marks	17	pfennigs.
Journal.....	72.694	—	65	—
Secours de voyage.....	38.828	—	77	—
Traitements des administrateurs.	215.941	—	83	—
Frais d'administration.....	35.042	—	62	—
etc.....				

Les recettes de l'année 1900 étaient — avec le report de l'année 1899 — de 1.578.379 23 pfennigs ; les dépenses étaient de plus d'un million, car le 1er janvier 1901 il ne restait qu'un fonds de 570.602 marks 71 pfennigs.

On avait dépensé entre autres :

Secours de grève.....	331.675	marks	56	pfennigs
Journal.....	78.029	—	80	—
Secours divers.....	31.622	—	39	—
Secours de voyage.....	69 191	—	63	—
Secours en cas de chômage.....	50.577	—	27	—
Frais d'administration des sections	230.153	—	02	—
Frais d'administration.....	34.271	—	96	—

On voit que ce sont là des chiffres très considérables qu'on peut comparer à ceux de maint syndicat anglais.

Protection légale des travailleurs employés dans les hôtels, etc... — Il y a dix ans que cette question est un objet de discussion.

En 1891, Molkenbuhr l'avait entamée au Reichstag, et le gouvernement avait promis d'élaborer une loi spéciale. Il s'ensuivit une enquête approfondie des conditions des cuisiniers, des garçons, etc., parue dans les publications de la Commission impériale de statistique ouvrière. Enfin on vient de publier le projet d'une disposition du Conseil fédéral qui n'est en vérité, qu'un abus inqualifiable du terme : protection du travail. D'après ce projet la durée du travail peut être de 16 heures dans les petites localités, de 15 heures dans les endroits de plus de 20.000 habitants; à 60 jours de l'année, cette durée peut être dépassée.

Dans les petits endroits il doit y avoir toutes les trois semaines, dans les autres tous les quinze jours, un repos de 24 heures ; dans les autres semaines un repos hebdomadaire de *six heures (!)* est obligatoire. Les femmes n'appartenant pas à la famille de l'entrepreneur, ne peuvent pas être employées avant la dix-huitième année révolue. Les domestiques hommes et femmes ne sont, comme par le passé, à l'abri d'aucune exploitation. Il est caractéristique que les entrepreneurs protestent contre ce projet « trop vaste » et que les chambres de commerce envoient au gouvernement des expertises concluant au rejet du projet : on peut donc encore douter que le projet devienne loi.

Berlin, juin 1901.

Karl MEYER.

(Traduit par Georges Weill)

ANGLETERRE.

Une République socialiste. — J. Keir Hardie, membre du Parlement, a fait à la Chambre des Communes, le 23 avril dernier, une proposition en faveur de l'établissement d'une République socialiste : c'est la première fois, dans l'histoire du Parlement anglais, qu'une pareille motion y a été soutenue. La résolution était ainsi rédigée :

« Considérant la charge croissante que l'appropriation indivi-

duelle des terres et des capitaux impose aux classes laborieuses et utiles de la société ; considérant la pauvreté, l'abaissement, l'état général de dégradation physique et morale résultant d'un système de production des richesses basé sur la concurrence, et dont le but essentiel est de réaliser des profits ; considérant la croissance alarmante des trusts et des syndicats, capables, à raison de leurs richesses, de dominer les gouvernements et de lancer les nations pacifiques dans des guerres destinées à servir leurs intérêts : — la Chambre est d'avis qu'une pareille situation constitue une menace pour le bien-être du royaume et réclame une législation qui remédiera à cet état de choses par l'instauration d'une République socialiste, établie sur la propriété commune des terres et des capitaux, sur la production faite en vue de la consommation et non des profits, et sur l'égalité des droits pour tous les citoyens. »

Il était minuit moins 25 minutes quand le speaker donna la parole à Keir Hardie pour développer sa proposition.

L'assistance des députés était nombreuse et les tribunes du public étaient pleines. Le parti irlandais était en nombre imposant ; John Remond était à son banc et c'est à côté de lui que se tenait l'auteur de la proposition. Keir Hardie n'eut que vingt minutes à sa disposition, mais il fit un bon usage de ce temps. Il déclara qu'il n'avait pas à s'excuser de porter la question du socialisme devant la Chambre des Communes.

Depuis longtemps, dit-il, elle a conquis l'attention des meilleurs esprits de ce pays comme d'ailleurs. C'est une force, une puissance croissante dans le monde. Qu'on le veuille ou non, on commence à comprendre qu'il faut compter avec elle. Dans l'Empire allemand, le socialisme est le seul parti politique qui fasse des progrès assez étendus et assez profonds pour alarmer les pouvoirs existants. Plus de 50 socialistes siègent au Reichstag allemand. La Chambre des Députés, en France, en compte de 40 à 50 ; le Parlement belge, de 30 à 40. A ceux qui prétendaient que, si le socialisme est peut-être un fait établi en tant qu'il pénètre dans la vie politique du continent, il n'en est pas de même de l'Angleterre, Keir Hardie répond que les phénomènes et les conditions existant actuellement dans ce pays l'autorisent à penser que les progrès du socialisme y seront beaucoup plus rapides que dans n'importe quel autre pays. L'augmentation de notre richesse nationale, au lieu d'apporter le bien-être aux masses populaires, grève leur existence de charges

nouvelles. Tandis que la population, au cours du dernier siècle, a augmenté de trois fois et demie, la richesse de la société a sextuplé. Mais il y a un élément de la société qui n'a pas changé pendant tout le siècle : au bas de l'échelle sociale, la masse de pauvreté et de misère égale en nombre et en intensité celle d'il y a cent ans. Il y avait même plus de bonheur, de confort, d'indépendance avant que le machinisme commençât à accumuler les richesses (Cris de *Non !* et de *Écoutez ! Écoutez !*). Le plus haut étalon du bien-être atteint par les classes laborieuses à la fin du siècle dernier, ne les a pas ramenés à l'étalon obtenu trois cents ans auparavant, en Angleterre, quand il n'y avait pas de machinisme, de grands capitalistes ou des propriétés foncières comme nous en connaissons maintenant ! Une raison force, dans tous les rangs de la société, les hommes capables de penser, à modifier leur attitude vis-à-vis du socialisme : c'est la croissance tout à fait alarmante des trusts et des syndicats dans l'industrie (*Applaudissements*).

Jusqu'à présent, nous avons eu l'habitude de voir en eux un phénomène particulièrement américain, mais nous ne saurions continuer à le dire plus longtemps. C'est à un double point de vue que lui veut examiner cette question : d'abord, au point de vue du consommateur, qui est à la merci de coalitions sans contrôle et peut-être malhonnêtes, n'ayant d'autre but que les dividendes à réaliser. Mais, à son avis, le point de vue le plus important est celui du travailleur (*Applaudissements*). Le consommateur peut encore se protéger, mais l'ouvrier n'a aucune ressource. Nous approchons rapidement de l'époque où nous devrons choisir entre un monopole sans contrôle et un monopole possédé par l'État, exercé par lui dans l'intérêt de la nation tout entière.

M. Richard Bell, secrétaire-général de l'Association des travailleurs de la voie ferrée, appuya formellement cette motion, mais comme le débat ne put se terminer à minuit, aucun vote n'eut lieu et la discussion fut ajournée. Keir Hardie, qui est le seul représentant de l'I. L. P. à la Chambre des Communes, eut un auditoire sympathique et fut, à diverses reprises, chaleureusement applaudi.

Neuvième conférence de l'Indépendant Labour Party à Leicester. — La neuvième conférence annuelle des délégués de l'I. L. P. s'est tenue à Leicester, les lundi et mardi de

Pâques, sous la présidence de J. Bruce Glasier, président du Parti, qui a fait un éloquent discours.

Le rapport du Conseil national administratif du Parti déclarait qu'il avait à exposer des résultats, qui, vu les circonstances difficiles et critiques, étaient un monument satisfaisant des progrès accomplis, une preuve de l'importante politique considérable acquise par le Parti. Le temps était venu pour le Parti de faire un effort suprême et de fournir au Conseil une assistance et des fonds qui le missent en mesure d'entreprendre l'année prochaine une tâche d'une telle envergure que l'I. L. P. devînt « le facteur le plus considérable de l'émancipation industrielle ». Déjà une réunion du Conseil tenue à Manchester en novembre dernier avait décidé la création d'un fonds de propagande de £. 1.000 (40.000 francs) par an.

L'élection de Keir-Hardie à la Chambre des Communes mettait le Parti en présence de la nécessité de lui allouer une indemnité pécuniaire. Il était impossible, en effet, qu'il consacrât une grande partie de son temps à ses devoirs parlementaires sans nuire à ses occupations personnelles. Les membres du Conseil national administratif concluaient qu'il était nécessaire de verser à Keir Hardie £. 160 par an, à titre d'indemnité pour les dépenses supplémentaires et les pertes de temps que lui occasionnait la représentation des travailleurs au Parlement. La somme demandée a été levée par souscription volontaire, sans que l'on ait eu rien à prélever sur les ressources ordinaires du Parti. Le paiement de cette somme à Keir Hardie, tant qu'il restera membre du Parlement, est dès maintenant assuré.

Le bilan général soumis à la Conférence montre que les recettes du Bureau Central sont de £. 664, ce qui est loin de représenter les revenus du Parti. On peut les estimer à £. 15.000 dont la plus grande portion est levée et dépensée par les divers groupes locaux.

Agitation nationale contre la Guerre. — W. Lloyd (de West Birmingham) a fait la proposition suivante : « la Conférence déplore l'attitude du gouvernement qui prolonge la guerre, guerre ruineuse moralement et financièrement pour la

masse du peuple et qui entrave le mouvement de réformes à l'intérieur du pays ». Lloyd fit remarquer que cette résolution était proposée par la section du Parti, appartenant à la « forteresse » électorale même de Joseph Chamberlain ! Il exprima l'assurance que la Conférence était unanime sur les sentiments exprimés par cette proposition et demanda simplement qu'on l'adoptât. Elle fut appuyée par T. Cooke (de Manchester), et votée à l'unanimité.

Keir Hardie proposa « que le Conseil national administratif provoquât dans le plus bref délai possible, des conférences de toutes les organisations et des représentants, hommes ou femmes connus pour être opposés à cette guerre injuste, afin qu'une agitation nationale pût être organisée qui forcerait le gouvernement à formuler des offres de paix, acceptables pour un peuple brave et ayant le respect de lui-même.

Hudson (de Huddenfield) avait proposé un amendement : « invitant le Conseil administratif à organiser des conférences de toutes les sociétés de Londres et de province, partisans d'une paix équitable dans l'Afrique du Sud et à préparer des manifestations contre la guerre injuste du Sud Africain, en réclamant l'indépendance la plus complète pour les peuples du Transvaal et de l'Etat libre d'Orange ». Mais cet amendement fut repoussé et c'est la résolution précédente qui a été adoptée.

On adopta sans discussion une motion tendant à créer un théâtre subventionné par l'Etat, ainsi que diverses résolutions, notamment une invitation adressée au gouvernement de faire une enquête sur le travail des enfants en âge de fréquenter les écoles, et d'autres notions relatives à l'éducation professionnelle, au lock-out des carriers de Penrhyn et à la conduite des troupes alliées en Chine.

Keir Hardie fit un compte rendu des travaux parlementaires de l'année.

Il fit remarquer que ce rapport était une innovation qui, il l'espérait, s'affirmerait comme une caractéristique intéressante des futurs congrès annuels. Il dit qu'une supériorité de l'I. L. P. au Parlement anglais c'est qu'il y est profondément uni (*Rires*). Il n'est pas affaibli par les divisions qui affligent les autres partis.

Les libéraux ne sont même pas d'accord dans leur opposition actuelle au gouvernement tory. Cette diversité d'opinions et d'intérêts paralysait le parti libéral quand il était au pouvoir, et maintenant elle rend son activité stérile. D'ailleurs les partis libéral et radical, whig et tory, ont un principe commun : c'est la conservation du système actuel de production qui maintient les travailleurs en esclavage. Keir Hardie a déclaré que les représentants les plus sincères du sentiment démocratique, en tant que parti, à la Chambre des Communes, ce sont les députés irlandais. Il a invité les travailleurs anglais à reconnaître le fait (*Applaudissements*). Il a reconnu aussi l'habileté et la compétence avec lesquelles les représentants des trade-unions défendent les intérêts de leurs commettants. D'ailleurs, plusieurs d'entre eux prennent conscience que dans un avenir rapproché une action plus nette et plus vigoureuse sera nécessaire. Keir Hardie dit qu'il ne désespérait pas de voir se former bientôt, dans la session actuelle, l'ébauche d'un groupe ouvrier bien distinct (*Applaudissements*). Il espérait avoir l'occasion de développer, le 23 avril, la motion socialiste dont il avait donné connaissance au Congrès. Ce serait la première fois, a-t-il dit, qu'une pareille proposition aurait été soumise au jugement (*très bien ! très bien !*).

Le rapport de Keir Hardie fut adopté et on lui vota des remerciements pour les services qu'il avait rendus comme représentant du Parti à la Chambre des Communes.

Il a été décidé que le Congrès de l'an prochain se tiendra à Liverpool.

Mary A. Macpherson.

(*Traduit par R. Briquet*).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Essai sur l'histoire de la civilisation russe, par P. Milioukov, professeur à l'Université de Moscou, traduit du russe, par P. Dramas et Soskice, avec une préface de Lucien Herr (Paris, V. Giard et E. Brière, 1901). — Le livre célèbre en Russie du professeur Milioukov paraît à son heure en français. Au moment où tous les esprits qui pensent s'intéressent au développement de la culture en Russie, il donnera les renseignements indispensables à connaître. Il étudie successivement : Première partie : *La population*; Deuxième partie : *L'évolution économique*; Troisième partie : *L'évolution de l'Etat* (armée, finances, administation); Quatrième partie : *La structure sociale.* Milioukov conclut : « Au fond, les processus historiques sont les mêmes (en » Russie) qu'en Europe, mais le milieu est différent, d'où la différence » des résultats qui ne vont pourtant pas jusqu'à une disparité absolue ». Et il termine par ces mots : « En un mot, le passé russe perd de jour » en jour son influence sur le présent et l'avenir. Il n'y a que les » aveugles ou les rêveurs qui persistent à chercher dans ce passé l'idéal du développement futur de la Russie ».

Que faut-il faire pour le peuple ? par M. l'abbé Millot (Paris, Victor Lecoffre, 1901). — Le livre de M. l'abbé Millot contient l'exposé complet de la dernière encyclique sur la *Démocratie chrétienne.* L'auteur s'efforce de prouver que le catholicisme est capable de résoudre la « question sociale ». Cet ouvrage est semblable à tous ceux — assez nombreux — qui ont paru depuis quelque temps et qui poursuivent le même but.

Précis de Sociologie, par S. Palante (Paris, Félix Alcan, 1901). — M. Palante a voulu établir les résultats qui se dégagent des œuvres des sociologues contemporains. L'inspiration de son livre est nettement psychologique et individualiste. On y sent très forte l'influence de Schopenhauer et Nietzsche.

LES REVUES SOCIALISTES

Die Neue Zeit. — N° 36. — *Rosa Luxemburg* apprécie justement les résultats du Congrès de Lyon. Après avoir prouvé l'impossibilité de l'Unité, elle signale avec raison, parmi ceux qui adhèrent au C. G. un puissant courant anti-ministérialiste.

Sozialistische Monatshefte (nº VI). — *Bersntein* étudie longuement *l'état actuel de l'évolution démocratique de l'Angleterre* : tant pour les droits de la nation vis-à-vis du monarque, que pour les privilèges de plus en plus faibles de la Chambre des Lords, tant pour la Chambre des communes toujours plus démocratisée que pour l'administration locale, partout la démocratie gagne en force. Trop jeune pour avoir pu donner des résultats économiques, elle a cependant pu apporter des remèdes à de nombreux vices inhérents à la vieille organisation anglaise.

Kommunale Praxis (nº 8). — Une note sur la *population contribuable de Berlin en 1899-1900* est digne d'attention. Sur une population civile de 1.735.160 âmes, il ne faut retenir que 939.811 personnes dont le revenu put être taxé en vue des contributions. 560.496 n'ayant qu'un revenu annuel de moins de 900 marks durent donc être éliminées. En tenant compte de divers cas nécessitant l'immunité, il ne restait plus que 353.238 contribuables. En ajoutant 199.420 astreints à l'impôt communal sur le revenu, on arrive donc à 552.658 contribuables. Or, *47.475* seulement, c'est-à-dire *8 1/2 pour cent* des contribuables avaient un revenu annuel de plus de *3.000 marks*; 603 de plus de 100.000 marks; 14 de plus d'un million ; et un d'eux de 2.490.000 marks !

Notre confrère ajoute simplement : « L'opposition de classes ! Quelques possédants et une masse de non-possédants ! »

Nº 9. — Il faut signaler les mesures prises par le conseil municipal de Leipzig contre le manque d'habitations, ce sont les premières mesures quelque peu énergiques qu'on ait prises en Allemagne. Il a loué 100.000 mètres carrés de terrain à une Société qui s'est engagée à construire 140 maisons à petits appartements. Après cent ans écoulés les maisons appartiendront à la ville.

Die Gleichheit (nº 12). — L'article de fond, signé *a. br.* fournit de nombreux documents et chiffres sur la pénétration des professsions masculines par les femmes. Qu'il s'agisse de l'industrie du métal, ou de la composition typographique, ou du travail des carrières, ou encore de la sculpture du bois, partout les rapports, même officiels, signalent le nombre de plus en plus considérable de femmes employées.

Le Secrétaire Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

MINISTÉRIALISME et SOCIALISME

Le Comité Général du « Parti Socialiste » vient de condamner sans appel la tactique ministérialiste. Il était temps que la majorité des fédérations socialistes révolutionnaires imposât nettement, par un acte solennel, sa volonté à la petite minorité qui constitue notre extrême-droite. Trop longtemps, nos camarades des fédérations autonomes ont été suspects de complaisance à l'égard du ministérialisme envahissant. Trop longtemps, ils ont laissé croire que tous ceux qui, dans le socialisme français, ne partagent pas intégralement les conceptions des anciennes fractions révolutionnaires, se traînaient à la remorque des leaders ministérialistes. Trop longtemps, ils ont permis que s'accréditât la légende que qui n'est pas absolument avec Guesde ou Vaillant suit nécessairement Jaurès.

Il ne s'agit plus d'équivoquer. Si le Comité Général ne l'a pas spécialement défini, on sait néanmoins ce qu'il faut entendre par ministérialisme. C'est cette doctrine qui érige à la hauteur d'un principe nouveau la participation du « socialiste » Millerand au pouvoir de la bourgeoisie, et qui élève au rang d'une tactique nouvelle la *défense systématique* du ministère dont il fait partie, en toutes circonstances et quels que soient ses actes. Pour les ministérialistes — même après les discussions et les résolutions des congrès, — c'est une *nouvelle méthode* qui triomphe par ce fait, vieux comme le parlementarisme, qu'un député a eu, un jour, « l'audace tranquille » de se détacher de son groupe pour devenir ministre. Et pour eux aussi — même après l'expérience de deux années — il n'est pas, en ce moment, de faute plus grave que puisse commettre un socialiste, que de combattre ou ne pas soutenir le ministère Waldeck-Rousseau.

Voilà les deux traits caractéristiques du ministéria-

lisme, répudié formellement par le Comité Général. Et toutes les rhétoriques seront impuissantes à créer sur ce point la moindre confusion. Les théoriciens du ministérialisme ont essayé naguère — avant la déclaration du Comité Général — d'assimiler leur tactique au simple soutien accidentel et momentané de tel acte de tel ministère par les socialistes. On a voulu notamment confondre avec le ministérialisme doctrinal le concours passager et conditionnel que les socialistes italiens, dans la mesure où ils l'ont jugé nécessaire à leur action, ont donné au ministère Zanardelli. On comptait ainsi enfermer le socialisme militant dans un dilemne : ou le ministérialisme ou l'opposition. Mais ce n'étaient là qu'artifices de langage. Pas plus que de défense systématique, il ne saurait y avoir d'opposition irréductible, mais une pleine indépendance d'action qui ne lie pas misérablement — dans un sens ou dans l'autre — la vie socialiste à la vie ministérielle, et qui n'a pour guide que les intérêts du prolétariat. Et c'est là ce qu'a voulu dire le Comité Général.

Sans nul doute, dans leur presse, les ministérialistes ne désarmeront pas. Mais du moins, le prolétariat militant sera averti. Les ministérialistes n'abdiqueront pas : ils en ont donné des preuves répétées, au moment même où leur signature paraissait au bas du manifeste du Comité Général. Au cours des semaines dernières, il semble que le ministère Waldeck-Rousseau ait eu comme une joie malicieuse à accumuler les provocations. Et les ministérialistes n'ont même pas murmuré quelques mots de blâme.

Le camarade russe Paouli, qui était venu demander à notre pays une hospitalité qu'il croyait sûre, a retrouvé chez nous, au moment où il avait le droit de s'y attendre le moins, les procédés arbitraires du régime tzariste. Il s'est vu, un beau matin, chassé de France, ses papiers saisis, ses lettres confisquées. Qu'ont dit les ministérialistes ? Ont-ils invité Millerand à intervenir, par simple solidarité « socialiste ». S'en sont-ils pris du moins au ministre de l'intérieur responsable ? Non. Ils ont flétri la police russe et son alliée la police française.

Au Sénat, au moment du vote de la loi sur les Asso-

ciations, M. Waldeck-Rousseau — avec cette tranquillité dans le cynisme qui a forcé l'admiration bruyante des chefs du ministérialisme — a tenu le pire des langages « de conciliation ». Qui donc sera rendu responsable de la non-application de cette loi caduque, si elle ne porte pas les effets qu'on a l'air d'en attendre ? Sera-ce le ministère, qui nous a solennellement prévenus qu'il en userait modérément ? Non. Mais les « républicains », s'ils ne veillent pas à sa mise en œuvre.

Le ministre de l'instruction publique, M. Leygues, traque les membres socialistes de l'université. Il le fait, au nom du ministère de défense républicaine. Ses actes engagent ses collègues au même titre que lui. Les ministres sont tous *solidaires* de la politique générale du cabinet. Contre qui proteste-t-on ? Contre le *seul* M. Leygues. Il devient subitement l'auteur de tout le mal, et pendant un mois c'est sur lui que, par une diversion commode, se précipitent toutes les foudres. Quant au ministère — dont fait partie Millerand, au même titre que M. Leygues, et à qui incombe autant qu'à lui la responsabilité de cette politique anti-socialiste — on n'en parle pas. On dirait qu'il est d'autant plus pur que le ministre de l'instruction publique est plus coupable.

L'interpellation Pastre, au même M. Leygues, et pour les mêmes faits — la fameuse interpellation Pastre, que pendant un mois les organes officieux ont quotidiennement et pompeusement annoncée, — a-t-elle, de par la plus insolente complicité ministérielle, la fin ridicule que l'on sait ? Ce n'est pas le ministère ami qui est accusé de trahison : c'est la Chambre qui est taxée d'imbécillité.

Dans la discussion du projet de loi sur les retraites ouvrières, la proposition Gailhard-Bancel, demandant la consultation préalable des syndicats ouvriers intéressés et des chambres patronales, vient — dans un but évident de politique dissimulée — contrarier les projets du ministère. Les députés socialistes ne peuvent pas ne pas la voter : *elle affirme le principe de la participation du prolétariat organisé à l'élaboration des lois ouvrières.* Que font les ministérialistes ? Mélodramatiquement, ils crient à la perfidie et dénoncent le crime.

La Bourse du travail de Paris est envahie par les bandes

policières. Les militants des syndicats sont grossièrement maltraités. Est-ce M. Waldeck-Rousseau, Ministre de l'Intérieur, qu'on attaque ? Non. C'est M. Lépine, son préfet de police et son subordonné, qu'on invective.

Et ce sont ainsi des bills d'indemnité éternellement renouvelés, pour les actes du ministère. Par ce jeu habile du déplacement constant des responsabilités, il a l'air de garder toujours sa pureté inaltérable. Le ministère est en état de sainteté perpétuelle.

Le prolétariat socialiste est dès maintenant prévenu, non plus seulement par l'*Union socialiste révolutionnaire*, mais encore par le Comité Général du *Parti Socialiste*. Il ne peut plus s'y tromper. Il laissera aux ministérialistes la pleine responsabilité de leur action, et il jugera.

Il jugera l'œuvre du « socialiste » Millerand, et il fera le bilan de son ministère. Il reconnaîtra loyâlement ses efforts pratiques de législation ouvrière. Il en discutera seulement la portée, et il se demandera si, selon le mot de Kautsky, le « socialiste » Millerand a été plus qu'une sorte d'*inspecteur supérieur du travail*. Il examinera la valeur des lois ouvrières promulguées, et recherchera notamment dans quelle mesure la loi Millerand-Colliard reste inappliquée. Il poussera plus loin : il relira les discours de ce ministre de la *paix sociale*, de la bonne entente du capital et du travail, aux banquets à lui offerts par les chambres patronales ou les grands industriels décorés. Il verra alors si l'on peut « servir deux maîtres à la fois. »

Et après l'œuvre économique du ministre Millerand, il caractérisera l'œuvre politique du ministère Waldeck-Rousseau. Il faudra bien déterminer la part d'influence que le « socialiste » Millerand a eue dans le gouvernement. C'est pour y accomplir une tâche politique qu'il y est entré. C'est pour orienter la République dans le sens démocratique qu'il a accepté d'y collaborer. Qu'a-t-il fait ? Ou plutôt qu'a-t-il laissé faire ?

La Loi d'amnistie, l'expulsion à tout instant répétée de socialistes étrangers, les demi-mesures de la lutte contre le cléricalisme, les poursuites des universitaires socialistes, les organisations ouvrières livrées à la police, sans compter

sa politique étrangère, voilà quelques exemples de l'œuvre générale du cabinet Waldeck-Rousseau — Millerand.

Ce n'est pas tout. On énumèrera les dommages causés au socialisme français par l'acte de Millerand. Ce sera d'abord la dislocation de notre parti, l'unité en voie de formation pour longtemps compromise, à la fois par la participation ministérielle et par les exagérations des théoriciens du ministérialisme. Ce sera ensuite le désarroi jeté dans la conscience du parti, son rabaissement au niveau d'un quelconque parti politique, la veulerie d'une presse devenue officieuse, la corruption morale débordante, les convoitises surexcitées, les plus bas intérêts déchaînés, la course aux places, aux bureaux de tabac, aux décorations. Quand on reparcourra de loin, dans une perspective suffisante, ces deux années, quand on se rendra bien compte que les plus lyriques formules n'ont servi, en fin de compte, qu'à voiler ces tristesses, on se demandera par quelle incroyable illusion d'optique, il s'est trouvé des socialistes de telle bonne foi qu'ils n'ont rien vu.

C'est sur ce terrain aussi qu'il faudra se placer pour juger les résultats du ministère Millerand, Il ne peut pas être seulement question que de tactique : nous sommes loin des discussions de méthode : il s'agit de la *moralité intangible du parti.*

Il faut donc savoir gré au Comité Général d'avoir laissé pour compte à ses inventeurs la politique ministérialiste. Nous devons encore nous en féliciter à un dernier point de vue.

L'action générale des ministérialistes aurait pu avoir sur le développement de la conscience de classe du prolétariat français la plus détestable influence. Dans ce pays de traditions jacobines, toujours prêt à tout attendre du pouvoir de l'Etat et rien de l'effort organisé, confiant dans les hommes qu'il porte au gouvernement et défiant de lui-même, l'entrée de Millerand au ministère, avec les commentaires hyperboliques de ses défenseurs, risquait de faire naître dans la classe ouvrière de funestes tendances au socialisme d'Etat. L'hypnotisme du pouvoir a désorienté les disciples de Millerand. Pendant deux

années, ils n'ont jamais parlé d'autre chose au socialisme français que de l'action ministérielle, substituée tout à coup à l'action prolétarienne. Si le prolétariat les avait écoutés, il aurait négligé son œuvre d'organisation autonome, il aurait perdu la foi en lui-même, le sentiment de sa responsabilité morale, le souci de son émancipation personnelle, pour ne plus s'occuper, inquiet et débile, que de conjurer les vents contraires qui menacent à toute heure le pouvoir tutélaire, dispensateur d'initiative et d'énergie.

La tactique ministérialiste — comme tout socialisme d'État — est une prime à la démagogie. En exagérant sans mesure la puissance de l'action gouvernementale, elle tend à déplacer le centre de gravité de l'action socialiste, qui est et doit rester dans la classe ouvrière, pour le porter dans les hommes politiques plus ou moins influents qui lui sont favorables. C'est le souci du personnel gouvernemental qui doit dominer les préoccupations du prolétariat, livré ainsi à tous les marchandages et à toutes surenchères de la politique, du prolétariat qui ne croit pas en lui-même, comme les forts, et qui n'espère rien que d'en haut, comme les faibles. Cela — nous l'avons déjà dit — a un nom : c'est le *crétinisme parlementaire.*

Lorsque nos camarades de Belgique ont eu connaissance de la déclaration anti-ministérialiste du Comité Général, ils ont déclaré — dans le *Peuple*, de Bruxelles — qu'ils en avaient éprouvé un profond soulagement.

C'est un sentiment analogue que beaucoup de socialistes français ressentiront, à leur tour, si le Comité Général poursuit sans faiblesse une action si vigoureusement inaugurée. Au Congrès de Lyon, une mise en scène passionnée et tapageuse avait impressionné fortement nos camarades des fédérations autonomes, qui se laissèrent presque persuader un moment que nous avions voulu les tromper. L'émotion passée, ils en sont revenus. Il faut les en remercier.

Et maintenant que la grande majorité du socialisme français a renié le ministérialisme, que le ministère dure, que l'expérience se prolonge ! Le prolétariat militant pourra mieux la juger en connaissance de cause.

Hubert LAGARDELLE.

LA PRESSE ET LE SOCIALISME

Si, au Congrès de Lyon, la question de la presse socialiste n'a pu être envisagée dans toute son ampleur, du moins y a-t-il été décidé en principe la création d'un organe appartenant en propre au parti.

Le manifeste du *Comité général* du *Parti socialiste* vient de rappeler cette nécessité de « doter le Parti de son organe quotidien en s'appuyant sur le concours unique du Parti. »

Incontestablement, la réalisation de ce vœu rencontrera de nombreuses difficultés, en l'état actuel du socialisme français. La propagande pour la création d'un quotidien socialiste propriété du parti n'en doit pas moins être menée avec ardeur. Il faut rappeler, à chaque instant et inlassablement, l'attention du prolétariat militant sur les conditions de la presse socialiste en France : tôt ou tard il finira bien par se rendre compte du devoir qui lui incombe, et il créera son journal à lui.

Pour continuer l'action entreprise par cette Revue, nous croyons utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs les pages qui suivent, de Karl Kautsky. Elles sont tirées du livre que notre camarade Edouard Berth a récemment traduit en français sous ce titre : *Parlementarisme et Socialisme* (1).

N. D. L. R.

... Les grands quotidiens sont nécessairement des *entreprises capitalistes*. Et le reste de la presse tombe de plus en plus sous le joug de l'exploitation capitaliste. Au lieu d'être la défenderesse des intérêts du public, la presse ne représente en réalité que les intérêts du capital....

« Irresponsable devant ses lecteurs, la presse est

(1) Librairie G. Jacques et Cie.

encore beaucoup plus corrompue que ne l'a jamais été le Parlementarisme dans ses formes les plus mauvaises. Elle règne sans limites, plus qu'aucun Parlement, elle se tient plus inaccessible à la critique que ne l'a jamais été un Parlement, une Église, un souverain. Tout tombe sous sa censure, et malheur à celui qu'elle attaque ; il est excommunié, ou, comme l'on dit aujourd'hui, boycotté. De la critique, qui est exercée contre la presse, il ne perce jamais rien jusqu'au grand public, car ce que la presse ne communique pas, reste comme non avenu pour la masse du peuple, cela criât-il vengeance au ciel. La conjuration du silence donne plus sûrement la mort aux doctrines gênantes que les tortures de l'Inquisition. En fait, si l'on compare l'Église et la presse, on doit découvrir entre elles quelques ressemblances, mais le rapprochement n'est pas dans l'ensemble favorable à la presse. Les plus mauvais prêtres du moyen-âge ne pouvaient conduire par le nez, exploiter, maintenir dans l'ignorance et démoraliser la foule crédule d'une manière plus éhontée que ne fait aujourd'hui le journalisme....

.... N'y a-t-il donc aucun moyen de briser la domination illimitée d'un journalisme corrompu ?

Le développement du prolétariat apporte avec lui la solution de ce problème, comme de bien d'autres.

Les électeurs et acheteurs des journaux bourgeois forment une masse sans cohésion. Il en va tout autrement avec la presse socialiste. Elle est souvent dans la dépendance de grandes organisations. Les travailleurs sont forcés, par les conditions sociales particulières dans lesquelles ils vivent, de se concentrer en grandes masses, et ce n'est pas seulement pour atteindre des buts éphémères. Ils forment la seule classe, dans l'État moderne, qui se soit constituée en une organisation permanente, nationale et même internationale. *Et par son organi-*

sation, le prolétariat est mis en état de se créer une presse à lui. C'est dans son sein que se recrutent lecteurs et acheteurs, *et par là sont rendus inutiles les frais énormes que la presse bourgeoise doit faire pour se conquérir une clientèle.* Les journaux des travailleurs ne réclament que relativement peu de capitaux pour leur fondation ; sous certaines circonstances, quand les organisations ouvrières étaient particulièrement solides et vastes, on a réussi à fonder un journal quotidien et à le faire prospérer sans avoir des capitaux. Ainsi peut être brisé le monopole du capital sur la presse.

Mais cette même circonstance, qui rend possible la création d'une presse des travailleurs avec peu ou prou de capital, la met dans l'entière dépendance de ses lecteurs. Puisqu'elle ne tire pas sa force de son capital, mais des organisations ouvrières qui sont derrière elle, elle est en fait dans leur main, même là où juridiquement elle est propriété privée, même là où elle n'est pas la propriété d'une organisation syndicale ou politique. Qui rédige et dans quel sens le rédacteur rédige, ce ne sont pas, pour un journal des travailleurs, des questions privées n'intéressant que le possesseur ou l'éditeur du journal, mais ces questions sont tranchées en dernière instance par les travailleurs eux-mêmes. Le journaliste n'est pas ici celui qui fait l'opinion des cercles au nom desquels il parle, il ne fait qu'exprimer essentiellement ce qu'ils sentent en réalité.

Ce rapport du journaliste à ses lecteurs a toujours « heurté » les littérateurs bourgeois, toutes les fois qu'ils se sentirent attirés par la presse socialiste florissante, croyant trouver parmi les « travailleurs stupides », un public à qui l'on en peut imposer encore plus facilement, et aux frais duquel l'on peut s'élever plus aisément encore que dans la presse bourgeoise. Découvraient-ils leur

erreur, alors ils criaient à l'oppression de la liberté personnelle, à la corruption, et finissaient, pour échapper à la tyrannie de parti et à la corruption de parti, par se vendre à un capitaliste.

Mais ce que les journalistes tiennent pour une dégradation, parce qu'ils sont trop égoïstes et trop prétentieux pour entrer au service d'une cause, si belle et grande soit-elle, est en réalité une élévation. *La presse socialiste se tient au point de vue moral* (1), *bien au-dessus de la presse bourgeoise*, elle l'emporte aussi sous le rapport intellectuel, sinon absolument, toujours du moins relativement, surtout si l'on considère les moyens qui sont à à sa disposition.

Il n'y a pas de presse que les classes dirigeantes achèteraient plus volontiers que la presse socialiste ; *aucune n'est rédigée par d'aussi pauvres gens qu'elle :* et pourtant elle est restée si pure, que les calomniateurs les plus grossiers du mouvement ouvrier n'ont jamais osé l'accuser de vénalité.

Sous l'influence du prolétariat, la presse acquiert un tout autre caractère. Elle n'est plus un moyen de faire de la masse du peuple un instrument servile pour les desseins économiques et politiques des capitalistes, en l'abrutissant et en la démoralisant, elle devient une arme tranchante dans le combat contre l'exploitation et la corruption, dans la lutte pour la renaissance intellectuelle, moral et physique des classes laborieuses.

Karl KAUTSKY.

---

(1) Kautsky parle de la presse socialiste *étrangère*.

(N. D. L. R.)

LE CONGRÈS RADICAL

Du vendredi 21 au dimanche 23 juin s'est tenu, à Paris, le Congrès radical. Les chefs, fort avisés d'ailleurs, l'ont transformé en réunion électorale. Ils ont abondamment parlé pour ne rien dire de nouveau, et dans l'unique but, je crois bien, d'empêcher les questions brûlantes de se faire jour. L'union avant tout et vive la déclaration transactionnelle qui, contentant tout le monde, ne contente personne et aboutit aux plus solennelles contradictions !

M. Mesureur avait été choisi, malgré sa tristesse communicative, pour souhaiter la bienvenue aux délégués. Il s'en acquitta sans visible satisfaction et fit cette essentielle déclaration :

Nous avons dit que nous n'avions pas d'ennemis à gauche. Nous voulons l'union ici et l'union en dehors, avec tous ceux qui défendent la République, même avec ceux dont l'idéal est peut-être plus inaccessible que le nôtre. Ceux-là ne sont pas ici, mais je dis que, bien qu'ils ne soient pas ici, c'est avec eux que nous continuerons la bataille demain.

M. Goblet définit ensuite l'œuvre à accomplir :

Le but qui nous réunit ici, déclare-t-il, c'est le triomphe de la République aux élections prochaines et la recherche des moyens les meilleurs pour y parvenir. Nous n'avons pas à formuler un programme nouveau. Il est bien connu, notre programme, le vieux programme sur lequel autrefois tous les républicains étaient d'accord.

Le sont-ils encore? Voilà toute la question, à laquelle aucune réponse ne fut donnée. Après le discours de M. Goblet un délégué de l'Yonne prit la parole et demanda que soient invités au Congrès les collectivistes. Proposition généreuse,

mais impraticable, que l'assemblée n'examina pas. Au milieu du brouhaha on nomma ensuite les commissions, grâce à l'énergie de M. Maujan, qui fit taire à grand peine les compétitions locales.

M. Brisson présida la seconde séance et la baptisa « tenue » par une bien légitime confusion. — Dans son discours l'ex-président de la Chambre, comme MM. Mesureur et Goblet, examina la situation électorale prochaine et en termes indignés et bien propres à émouvoir tous les délégués déclara la guerre aux Jésuites et à leurs alliés : les mélinistes. — Il fut vigoureusement applaudi et un délégué exaspéré proposa d'envoyer à Cayenne ceux qui osent crier « Vive la Saint-Barthélemy. »

M. Hubbard, orateur prolixe et à l'occasion gaffeur, succéda à M. Brisson et après une longue déclaration lut les résolutions relatives à l'organisation du parti. — Je les transcris :

I. Le parti radical et radical-socialiste français, réunit chaque année en un congrès national les fédérations départementales des groupes, comités, associations, loges, membres individuels adhérents du parti :

Chaque congrès désigne la ville où se réunira le congrès suivant;

Le deuxième congrès national aura lieu à Lyon en 1902, après les élections générales.

II. Les résolutions arrêtées par le congrès annuel sont mises en œuvre par les soins d'un comité exécutif central élu par le congrès.

III. Jusqu'au prochain congrès et pour compléter la formation dans les départements de l'ensemble des fédérations du parti ainsi que la préparation et la propagande, le congrès de 1901 décide que la commission déjà élue par lui sera le premier Comité exécutif;

Le prochain congrès aura à son ordre du jour et réglera le mode de composition du Comité exécutif, les fédérations départementales, groupes, comités, etc., étant dès à présent saisis de l'étude et de la préparation des articles organiques qui seront délibérés par le prochain congrès.

IV. Le Comité exécutif est chargé d'organiser le secrétariat administratif central et permanent, dont le siège est à Paris, ainsi que la propagande dans les départements ;

Chacun des délégués du Comité exécutif devra provoquer la

formation de la fédération du département qu'il représente, en convoquant les divers groupes démocratiques, comités, loges, Sou des écoles, etc., etc. et autres organisations du département et amener ainsi la formation du parti dans l'ensemble et sur tous les points de son département.

V. Les ressources financières sont formées :

1° De la cotisation annuelle de chaque unité de groupe, association, comité adhérent au parti — cette cotisation sera de 10 francs au minimum.

2° Des cotisations versées par les adhérents individuels qui réserveront une cotisation individulle après transmission et avis favorable de la fédération compétente remis à l'adhérent par les soins du groupe adhérent le plus voisin.

Dans le cas où il n'y aurait pas dans le département de groupe constitué adhérent, l'ensemble des adhérents individuels formera la fédération départementale et désignera ses délégués au Congrès.

3° Des souscriptions libres et volontaires versées par les adhérents du parti, en raison de leurs facultés.

VI. Le comité exécutif chargé de veiller au développement du parti, à la propagande, à la formation du secrétariat général, soumettra, chaque année, au Congrès, les rapports écrits exposant la marche générale de ses travaux dans l'année écoulée, les résultats obtenus et les propositions dont il croira devoir saisir le Congrès annuel.

M. Brisson, un peu effrayé des motions unitaires acclamées par le Congrès, crut devoir ajouter que « parti républicain, parti républicain radical, parti républicain radical-socialiste, chacun conserverait son autonomie et le droit de *s'adresser aux électeurs comme il l'entendrait.* » Plusieurs vœux furent ensuite émis, applaudis et votés à l'unanimité.

Notons, parmi les principaux, celui qui a trait au secret du vote et vise la pression exercée sur leurs ouvriers et employés par nombre d'industriels réactionnaires ; celui qui concerne l'éducation démocratique et laïque à donner à la femme afin de préparer son entrée dans la vie publique ; celui d'après lequel, pour qu'un candidat se puisse recommander du Congrès radical, il faudra qu'il ne se soit point exposé au reproche de faire élever ses enfants dans des *jésuitières* ; celui qui a trait à l'enseignement encore donné par certains professeurs et

instituteurs de l'État dans un sens absolument clérical et antidémocratique, etc.

On aurait pu croire que la troisième séance serait consacrée à des discussions sur les points essentiels du « vieux programme républicain. » Il n'en fut rien et l'assemblée se contenta du discours de l'aimable philosophe M. Léon Bourgeois, qui développa le programme du parti radical « véritable parti de conservation sociale ». Nous résumons ce discours : Le cléricalisme, plus que jamais l'ennemi, doit être combattu ce pendant que par l'éducation des esprits et des consciences on préparera la seule solution raisonnable au problème si grave des rapports entre les cultes et l'État : les Eglises libres dans l'État libre. L'armée forte, l'armée puissante, l'armée prête à toute sa tâche doit être l'image de la patrie républicaine, et pour cela son union avec la nation rendue plus étroite et plus immédiate par la suppression des dispenses et le service de deux ans.

La transformation prodigieuse que les développements de la science et l'accumulation des capitaux font chaque jour subir à l'industrie, rend nécessaire la protection du travailleur, c'est-à-dire de l'ouvrier, du *petit* commerçant, du *petit* boutiquier, du *petit* cultivateur, du *petit* rentier, du *petit* retraité » et l'abandon du *laissez faire*.

Bien entendu on repoussera la solution collectiviste pour deux raisons. Parce que la propriété individuelle paraît être la garantie nécessaire de la liberté, de la dignité et de l'activité humaines — et parce que Pelletan a réfuté victorieusement par une boutade l'utopie collectiviste : «La société collectiviste, l'hypothèse collectiviste, je ne sais pas exactement ce que c'est, a-t-il dit, et surtout je ne vois pas très bien comment on pourrait la réaliser, mais ce que je sais bien c'est que si on la réalisait comme on nous la décrit ? je serais le premier à m'en évader. » — C'est clair et décisif.

Il faut pourtant une solution. On dira au travailleur « qu'il y a un devoir social et que la société doit être composée de membres libres, d'associés égaux en droit et fraternellement unis ».

Un ensemble d'organisations de prévoyance et d'assurance

aidera celui qui travaille à faire sortir de son labeur sa petite propriété particulière. L'impôt sera plus juste et frappera véritablement tous les revenus du capital, allégera les revenus du travail, demandera davantage au superflu, moins à l'utile et rien au nécessaire. « Le nuage noir formidable des trusts que vous voyez grandir de l'autre côté de l'Atlantique, et qui semble faire pâlir la lumière de la liberté humaine » sera arrêté dans sa course par des lois contre les accaparements et les monopoles particuliers. — Après tout cela, comme le paysan propriétaire, le travailleur restera fidèle à sa petite glèbe — et défendra son bien légitimement acquis.

Après une discussion passionnée sur la conduite des fonctionnaires antiradicaux, pendant les élections et le vote d'une adresse à M. Magnaud, M. Pelletan lut la déclaration rédigée par la commission où se soulignent mieux encore que dans le discours de M. Bourgeois les contradictions du programme radical au point de vue économique. La déclaration radicale dit :

Un péril grandit de jour en jour dans tous les pays. C'est le pouvoir que prennent dans les mains de la haute spéculation la concentration et le maniement des grands capitaux. Il faut préserver de leur domination croissante les intérêts généraux du pays, la liberté et la fortune de tous tant par une législation enfin appliquée contre les manœuvres d'agiotage que par les mesures législatives *faisant rentrer dans le domaine de l'Etat certains monopoles et services publics au fur et à mesure que l'exigeront les intérêts de la défense nationale et de la production agricole et industrielle.*

Les réformes sociales s'imposent entre toutes aux préoccupations des sociétés modernes. Ce qui nous sépare à cet égard des socialistes collectivistes, *c'est notre attachement passionné au principe de la propriété individuelle, dont nous ne voulons ni commencer, ni même préparer la suppression.* (Vifs applaudissements.) Mais précisément parce que ce principe repose tout entier sur le droit inviolable de la personne humaine au produit de son travail, nous n'entendons le céder à personne quand il s'agira non seulement d'assurer dans des condition pratiques les retraites de la vieillesse, *mais encore d'empêcher que la grande exploitation*

industrielle ne prenne le caractère d'une féodalité nouvelle et de hâter l'évolution pacifique par laquelle le travailleur aura la propriété de son outil, la légitime rémunération de son travail.

Impossible de concilier les termes de cette déclaration autrement que dans l'utopie. Certains délégués l'ont bien compris : ils soumirent à la commission un programme très hardi envisageant les problèmes économiques actuels et attirant l'attention du Congrès « sur l'évolution qui s'est manifestée au sein du parti socialiste et qui se traduit dans les actes par le «*ministérialisme*» et dans les théories par le «*bernsteïnisme.*» M. de Jouvenel, l'un des signataires, a bien voulu nous en communiquer le texte, et nous le reproduisons avec le plus grand plaisir.

Déclaration déposée au nom de la gauche démocratique de la conférence Molé.

I. — Le Congrès, fidèle aux traditions intellectuelles de la Révolution qui ont formé l'esprit de la France, affirme une fois de plus la suprématie de la société laïque, réclame une loi sur l'enseignement qui retire à l'Église le droit de disposer de l'Enfance et assure, même aux plus jeunes, la liberté de conscience.

II. — Il se félicite de voir enfin votée la loi sur les associations qui préoccupait depuis longtemps l'opinion républicaine et qui, en fondant pour la première fois la liberté d'association en France, met du même coup fin à la longue expression de la féodalité cléricale.

III. — Il a confiance dans le Parlement pour mener également à rapide et à bonne fin la loi sur les retraites ouvrières.

IV. — Il proclame la nécessité de poursuivre l'allègement des charges militaires, le service d'un an, l'obligation pour les officiers de passer par la troupe, l'abolition des conseils de guerre en temps de paix, la suppression des compagnies de discipline.

V. — Il espère voir appliqué, avant les élections, l'impôt sur le revenu.

VI. — Enfin, il estime, que ces réformes étant accomplies, le parti radical et radical-socialiste aura le devoir impérieux de s'occuper de la réforme de la propriété et de l'organisation du travail.

VII. — Il réclame l'intervention de l'État dans les rapports du capital et du travail.

VIII. — Il veut le retour soit à l'État, soit aux communes, soit aux syndicats professionnels des industries parvenues au monopole.

IX. — Il croit que, puisque la propriété individuelle et la propriété collective coexistent dans la société moderne et qu'on a vu dans le courant du XIXe siècle, à la fois la propriété industrielle se collectiviser de plus en plus, et la propriété foncière se morceler de plus en plus, les partisans du morcellisme agricole et du collectivisme ouvrier peuvent se rencontrer et s'unir, non pas seulement pour des coalitions électorales, mais pour une lutte définitive contre la réaction capitaliste, et une campagne qui aurait pour but d'assurer au travailleur, quel qu'il soit, la possession de ses instruments de travail.

X. — Il souhaite qu'en attendant le mouvement syndical se généralise jusqu'à envelopper la totalité de ceux qui exercent des métiers, afin que les travailleurs, s'administrant eux-mêmes, sans le secours des politiques, puissent arriver dans l'étendue de leur profession et de leur région, à établir le minimum du salaire, la journée de huit heures, et à fixer eux-mêmes les conditions de leur travail.

Naturellement cette déclaration ne vint pas en discussion et fut écartée par la commission — dans un but unioniste. Elle n'en est pas moins significative puisqu'elle annonce la formation d'un parti de démocratie sociale à la droite du parti socialiste — parti d'opposition et de révolution.

Les radicaux qui n'adhéreront pas à ce parti se disperseront de plus en plus et malgré la générosité de leurs intentions seront bien vite la proie des partis de démagogie à revendications petite bourgeoise et utopiques. Le boulangisme et le nationalisme ont fortement entamé le parti radical : il est maintenant en pleine décomposition et son programme contradictoire et chaotique qui veut concilier les intérêts des classes les plus violemment opposées ne parviendra même pas très longtemps à retenir l'attention de l'électeur petit bourgeois. — Les élections municipales de Paris l'ont prouvé.

Emile Buré.

La Commandite dans la Typographie

Qu'est-ce que la commandite ? C'est le travail en commun supprimant le marchandage et donnant à chaque ouvrier la plus grande liberté possible, en élevant son niveau moral et intellectuel.

Ce fut vers la fin de l'Empire, alors que l'idée syndicale avait tant de peine à s'affirmer, que des hommes, dont la typographie n'oubliera pas les noms, se consacrèrent à cette œuvre de justice et de fraternité.

Admirablement secondés par toute une phalange de dévoués et enthousiastes partisans, les citoyens Piquenot et Louis Lacoste fondèrent à Paris les premières commandites. Les débuts furent pénibles : les vieilles habitudes, qu'une ignorance intéressée voulait conserver, furent le principal obstacle à vaincre.

Depuis plus de trente ans que le système de la commandite existe, il n'a pu trouver un adversaire sérieux dans la typographie. Les esprits les plus rétrogrades sont obligés de s'incliner devant les faits accomplis.

Il existe deux sortes de commandites : la commandite à égalité de salaire et la commandite au prorata.

I.— *Commandite à égalité de salaire.* — Ce système est simple et ne nécessite que peu de comptabilité. C'est le plus usité : il est même de rigueur pour la confection des journaux quotidiens de Paris. Tout journal quotidien de la capitale qui n'est pas fait en commandite égalitaire est mis à l'index par le Syndicat typographique parisien et la Fédération du Livre. Tout groupe commanditaire est exclusivement composé de syndiqués.

Lorsqu'un patron imprimeur ou une administration veulent former une commandite pour l'exécution d'un travail, ils s'adressent à la Chambre syndicale ouvrière ou à un ouvrier qui

possède sa confiance. Celui-ci choisit ses collaborateurs sous sa responsabilité. L'équipe se compose d'un nombre d'ouvriers déterminé par les besoins du travail, basé sur la valeur totale de la production hebdomadaire, et recevant un salaire conforme au tarif syndical.

Dans le délai de huit jours, après la formation d'une équipe, laps de temps nécessaire pour connaître les aptitudes particulières de chacun des membres qui la composent, il est procédé à une réunion des commanditaires ayant le but suivant :

1° Nommer le metteur en pages ; 2° le ou les correcteurs, selon l'importance du travail ; 3° le comptable ; 4° le pigeur ; 5° l'annoncier ; 6° le receveur du syndicat, et tout autre titulaire nécessaire pour le bon fonctionnement de l'équipe.

Tous les votes ont lieu au bulletin secret, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour de scrutin.

Habituellement, une réunion a lieu tous les trois mois, pour renouveler les fonctionnaires. Ceux-ci sont donc continuellement à la merci de la commandite, qui peut les remplacer s'ils ne font pas leur devoir ou s'ils abusent de l'autorité qui leur a été confiée par la collectivité. Des réunions extraordinaires peuvent avoir lieu sur la demande du quart des ouvriers.

Afin d'éviter toute contestation ultérieure, le procès-verbal de chaque réunion doit être rédigé séance tenante et une copie transmise à la chambre syndicale pour être conservée aux archives.

Il doit en être de même pour le premier bordereau établi par le comptable ; remis avec pièces à l'appui, le comité du syndicat apprécie la justesse du comptage et sa concordance avec les prix spécifiés par le tarif.

Pour bien préciser le mécanisme de la commandite, nous allons prendre un à un les fonctionnaires élus avec le rôle qu'ils ont à remplir.

1° Le chef de la commandite, ou metteur en pages, est chargé d'organiser et de diriger le travail. Il est également l'intermédiaire entre l'administration et le groupe commanditaire.

Pendant longtemps, le metteur en pages a eu une plus-value de 2 fr., 1 fr. 50 ou 1 fr. par jour, mais depuis plus d'une dizaine d'années il touche le même salaire que les autres ouvriers. N'ayant presque pas de distribution à faire, il bénéficie généralement d'environ une heure de travail par jour — selon les hommes, les équipes et le travail.

2° Le correcteur est celui qui fait les corrections après épreuves. Il aide le metteur en pages dans les différents travaux et le supplée, lorsqu'il est absent.

3° Le commanditaire est chargé de faire le bordereau des travaux exécutés par le groupe et la répartition de la somme produite : c'est celui qui remplit le rôle de comptable. Généralement, c'est le correcteur, parce qu'il doit faire ses comptes en dehors des heures de travail. Mais chaque commandite agit à sa guise : toutefois jamais le metteur en pages ne doit être comptable.

Avant d'être porté au bureau, le bordereau est communiqué à tous les intéressés, avec le compte de chaque jour, pour que les remplaçants puissent toucher intégralement le produit de leur travail.

Sur chaque bordereau, il est prélevé *en bloc* la cotisation syndicale, la cotisation pour la société de secours mutuels (dans les équipes qui en font partie), la quote-part de la caisse des passagers, et toute autre contribution votée par la commandite, soit pour grèves, soit pour un confrère malade. En somme, presque tous les versements sont faits collectivement et pris avant le partage de l'argent gagné.

Comme certains jours la commandite travaille plus ou moins, le total des heures et minutes est additionné et le prix de l'heure est fait à chaque paye. Le prix peut donc varier, mais d'une façon peu sensible. Exemple : Si l'heure vaut 1 fr. 60 et qu'un commanditaire se soit fait remplacer un jour où il y a eu sept heures de présence, il devra donner à son remplaçant 11 fr. 20. Si, au contraire, il n'y a eu que six heures un quart de travail, il paiera à son remplaçant la somme de 10 fr.

Mais dans aucun cas il ne peut spéculer sur lui ; c'est même de coutume que lorsqu'il y a doute sur un prix, c'est toujours à l'avantage du remplaçant qu'il doit être résolu, parce qu'il n'a pas de place assurée.

4° Le pigeur est celui qui est chargé de marquer le nombre de lignes faites par chaque ouvrier. Ce nombre est généralement de quarante lignes pour les travaux de jour, et de trente-six pour les travaux de nuit, ce qui représente environ 1,600 lettres à l'heure.

A part le petit caractère, le *sept*, qui a droit à un comptage d'une ligne de supplément par dix lignes, les autres sont comptées à leur juste valeur, au hasard de la copie à prendre.

Voici comment on agit, dans la pratique, pour qu'il y ait un contrôle sérieux du travail :

Un article est mis à la composition en dix ou vingt morceaux, afin de « l'enlever vivement »; le metteur cote au crayon bleu, rouge ou noir (chaque couleur indique la grosseur des lettres dans lesquelles il doit être composé). La première cote (ou morceau de copie) sera marquée 1 A, la seconde 2 A, et ainsi de suite jusqu'à la fin de l'article, qui est marquée par un X au crayon.

Aussitôt qu'un compositeur a terminé sa cote, il appelle la suivante à haute voix. C'est-à-dire que s'il a fait 7 A il appellera le 8 A ; celui qui a cette cote se nomme. Alors le premier va le trouver et prend sa composition qu'il met derrière la sienne afin qu'elle soit à sa place pour la lecture. Puis il annonce à haute voix : 25 lignes au 7 A. Le pigeur marque le nombre de lignes annoncées.

Il y a de cette façon un contrôle collectif constant. Le commanditaire à qui on vient d'ajouter 25 lignes à sa composition voit d'un coup d'œil si son compte est exact. D'autre part, les autres commanditaires voient où ils en sont de leur travail et peuvent comparer.

Je dois dire à la louange des typographes qu'il est excessivement rare qu'il y ait tromperie dans les lignes annoncées. Du reste cette tromperie peut être pardonnée une fois, mais devient un cas de renvoi sans excuse à la seconde. Pendant

plus de vingt ans de commandite j'en ai constaté trois ou quatre cas seulement. Si un commanditaire est soupçonné, la commandite se rassemble, elle prend les épreuves, compte les lignes et compare avec la pige qui reste dans les archives. Si le fait est prouvé, elle passe au vote secret, mais à bulletin signé, afin que chacun prenne bien la responsabilité de son vote. C'en est fait : celui qui a trompé ses camarades est rejeté honteusement de l'équipe.

Il est bon de dire que la somme minimum de travail exigée par heure ne dépasse pas la moyenne d'un ouvrier ordinaire. Car, partout il y en a qui font leur pige quotidienne avec une très grande facilité et d'autres qui peinent pour arriver bien juste au travail demandé.

Dans presque toutes les équipes il y en a qui, à la fin de la journée, ont produit une heure de travail de plus que les autres commanditaires, sans cependant toucher pour cela un centime en plus. On a l'habitude également, s'il y a de vieux ouvriers dans l'équipe, de ne pas être rigoureux à leur égard.

La composition ne peut durer plus de sept heures en pige. Les autres heures sont comptées au prorata et totalisées par fractions de cinq minutes.

La distribution se fait à volonté, soit après la composition soit avant. Pourvu que l'ouvrier ait dans ses cases le nombre de lettres suffisant pour assurer la composition, personne n'a rien à y voir. On peut même commander sa distribution à un remplaçant. Elle est tarifée par le syndicat. Quelques-uns ne distribuent jamais et font ainsi sept heures de travail par jour. La distribution prend environ deux heures par jour.

5° L'annoncier est le commanditaire chargé de faire les annonces et de les mettre en pages. Dans les journaux de nuit, il est souvent chargé de corriger la bourse, les marchés, etc. Comme le metteur en pages est le correcteur, il ne travaille pas en pige et par conséquent a peu de distribution à faire

6° Le rôle du receveur est de porter les cotisations au syndicat, de remettre les quittances, de veiller aux intérêts fédéraux, syndicataires et mutuellistes, en suscitant des candi-

datures pour les fonctions au comité central, au comité syndical et aux différentes commissions.

Il est chargé de faire passer les souscriptions et de faire voter les secours. En somme, il doit réchauffer le zèle des tièdes et ne doit jamais laisser endetter la commandite envers le syndicat. De plus, il exige la quittance syndicale des remplaçants non attitrés qui viennent pour travailler.

Bien que l'esprit syndical soit bien ancré dans les commandites, un bon receveur est précieux dans le groupement.

Chaque commandite a des remplaçants attitrés nommés au bulletin secret. Une fois nommés, ils ont des droits acquis et si une place devient vacante le premier remplaçant passe piéton. Le deuxième remplaçant prend la place du premier, et ainsi de suite.

C'est le premier remplaçant qui est chargé de tenir le livre journalier où chaque piéton indique s'il veut se faire remplacer. En effet, dans la commandite aucune permission à demander à personne, si l'ouvrier, pour une cause quelconque, ne veut pas travailler. Pour reprendre le travail, il n'a qu'à prévenir la veille du jour où il voudra rentrer, avant l'arrêt de la pige.

Mais, si le commanditaire a cette grande liberté, il a aussi le devoir d'assurer sa place. Malheur à lui s'il n'a pu trouver un remplacant. Il lui faudra souffrir tout le temps de la pige, et ne pas manquer une ligne, s'il ne veut pas être remplacé d'autorité pour le lendemain.

Il faut travailler quand même, quand on n'a pas le bonheur de mettre la main sur un remplaçant. Quitter sa place est aussi grave que de voler à la pige. C'est un cas de renvoi, car les commandites sont solidairement responsables vis-à-vis de l'administration pour tout ce qui concerne l'exécution des travaux qui leur sont confiés et envers la chambre syndicale pour toute infraction aux prescriptions réglementaires.

Pour montrer la rigueur du devoir à accomplir, il est entendu que tout ouvrier qui arrive cinq minutes après l'heure est remplacé d'autorité. Il perd sa journée. C'est un des articles du règlement des commandites.

Cette clause, draconiennne quand il s'agit d'un patron, semble toute naturelle lorsqu'une collectivité se l'impose dans l'intérêt de tous. Dans la typographie, elle fait même passer un bon moment. Combien de fois étant remplaçant, j'ai cru que je ne travaillerais pas, l'équipe étant au complet. Mais par hasard il manquait un piéton : nous avions les yeux sur la pendule, attendant anxieusement les cinq minutes pour nous mettre à la place du retardataire. Quelquefois un de nous se détachait pour essayer d'arrêter l'homme au passage par un subterfuge quelconque ! Si la chance voulait que le commanditaire arrivât juste au moment où l'aiguille atteignait la cinquième minute, c'en était fait !

Dans le cas où les remplaçants inscrits sur la pige sont pris pour le travail, il est d'usage de tirer au sort parmi tous ceux qui sont présents, la place de celui qui s'est fait « brûler ».

Pour éviter qu'il y ait abus dans les commandites à égalité de salaire, le règlement a prévu, pour les jours où le travail ne dure que quelques heures, un minimum de salaire pour les remplaçants. Ceux-ci s'étant dérangés, il leur est dû une journée raisonnable.

Ainsi, il est entendu que le prix du remplacement dans les journaux de jour, les dimanches ou jours fériés, est de 8 fr. au minimun, non compris la gratification. Dans les journaux de nuit, qu'elle qu'en soit la durée, le prix du remplacement ne pourra être inférieur à 9 fr. 50, gratification comprise.

Lorsqu'il y a contestation entre une commandite et une administration ou un patron, elle doit être soumise à l'appréciation de la chambre syndicale qui, seule, a qualité pour rendre une décision arbitrale.

Si une commandite vient à être « débauchée », elle doit en prévenir immédiatement le syndicat, en indiquant strictement les motifs allégués. Aucun sociétaire ne doit prendre place dans une équipe destinée à remplacer des syndiqués remerciés sans autorisation du comité.

Enfin, aucune commandite de journaux quotidiens ne peut avoir d'apprentis. Ils ne pourraient apprendre complètement

la typographie dans un milieu où on ne fait qu'un travail spécialisé.

Le cumul n'étant pas permis, aucun congé ne peut être accordé à un commanditaire qui voudrait essayer un autre travail en typographie. Seule la chambre syndicale peut l'autoriser pour des cas spéciaux.

II. — *Commandite au prorata.* — Comme organisation, la commandite au prorata est presque la même que celle à égalité de salaire. Où il y a une différence, c'est dans la façon de compter.

On commence par établir un prix d'heure qu'on nomme étalon. L'étalon-heure doit être assez élevé, puisqu'il doit s'augmenter du *boni* empoché par un seul, avec le système du travail aux pièces.

Le minimum de production par heure — ou l'étalon de l'heure — étant fixé à un taux quelconque (0 fr. 80 c. par exemple), les ouvriers font leur *bordereau-lignes*, comme s'ils étaient aux pièces, et le produit de ce bordereau ils le divisent par 0 fr. 80.

Le résultat obtenu est considéré comme heures de production à émarger sur le bordereau général, et quel que soit le temps passé pour l'obtenir, ils touchent, à la commandite, le nombre d'heures que leur production leur attribue.

De cette façon, l'ouvrier habile gagne plus que le moyen, et celui-ci plus que le faible. Mais la jalousie entre travailleurs est malheureusement plus facile à entretenir. Malgré cela, dans les rares maisons où cette commandite existe, un accord assez parfait règne.

Quelques typographes, dont les aptitudes, pour cause d'infirmités ou en raison de l'âge, seraient amoindries, préfèrent ce système de travail, car dans la commandite égalitaire ils craignent d'être évincés ou considérés comme des producteurs inférieurs.

Le typographe commanditaire est un « monsieur » à côté des autres travailleurs, même des typographes « piéçards. » N'étant pas à la merci d'un caprice patronal, il a la sûreté du lendemain

et son travail intensif est assez bien rétribué. Certains viennent à l'atelier dans une tenue élégante, chapeau haut de forme et canne. Ayant beaucoup de temps de libre, le commanditaire peut faire son éducation. Il me souvient du temps où il n'y avait pas un ouvrage littéraire, pas une nouvelle pièce de théâtre qui ne fût l'objet d'une discussion dans les équipes. Malgré un certain scepticisme, la politique y était également discutée. Malheureusement aujourd'hui, dans un grand nombre de commandites, la passion des courses s'est introduite. Pour ces camarades, puisse cette folie disparaître bientôt !

Nul système de travail ne peut prévaloir contre la commandite. Aucun patron en ayant fait l'application n'est revenu aux anciens systèmes. L'imprimerie de la ville de Paris, celle du *Journal Officiel,* appartenant à l'État, sont en commandites. L'année dernière, la Chambre votait l'introduction de ce genre de travail à l'Imprimerie Nationale, où l'on fait des travaux soignés et luxueux.

La typographie provinciale et étrangère est entamée par la commandite. Avec de la propagande, elle ne voudra plus du travail aux pièces, combattu de toute parts.

Si tous les travailleurs se pénétraient bien de l'utilité de cette institution, qui fait disparaître le favoritisme dans le travail, évite les discussions violentes que les intérêts en lutte créent forcément, et qui ramène à l'atelier une harmonie dont tout le monde bénéficie, c'en serait vite fait.

Quoi qu'il en soit, en raison de l'évolution économique, le système du travail en commandite s'imposera dans tous les corps de métiers ; il servira de règle pour les travailleurs de l'avenir.

Et le jour où ce nouvel état de choses sera établi, ceux qui viendront après nous se demanderont comment un genre de travail aussi pratique et aussi digne a pu mettre un temps si long à s'implanter.

A. Hamelin.

La Législation ouvrière dans le Massachussets

Tel est le sujet de la thèse soutenue récemment par Mlle Sarah Scovill Whittelsey devant l'Université de Yale (1). Après avoir tracé une esquisse historique des lois ouvrières votées par le parlement du Massachussets, l'auteur en examine la portée et les conséquences, au point de vue de la situation industrielle comme du sort des travailleurs. L'ouvrage se termine par un tableau synoptique, et un digeste très complet de ces lois. Il fournit donc tous les éléments d'appréciation désirables et présente pour tous les partisans de la protection légale des travailleurs, un intérêt qui me détermine à en donner l'analyse aux lecteurs du *Mouvement Socialiste*.

Un double intérêt se dégage en effet de cette étude : D'abord, c'est « qu'en matière de législation ouvrière le « Massachussets dirige l'expérimentation américaine » et que l'ouvrage de Mlle Whittelsey nous fournit donc une vue d'ensemble sur la législation ouvrière la plus avancée des Etats-Unis. Puis, l'auteur, si elle est partisan convaincu de la protection légale des travailleurs, ne se place pourtant pas à un point de vue socialiste ; les critiques qu'elle adresse à cette législation ne sauraient donc être aux yeux des philanthropes bourgeois suspectes de l'exagération dont ils sont toujours disposés à taxer les critiques socialistes.

A) LOIS LIMITANT LA JOURNÉE DE TRAVAIL OU GARANTISSANT LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS

C'est en 1830 que commence la législation ouvrière du Massachussets. Ici, comme ailleurs, c'est sous la poussée des revendications ouvrières que les pouvoirs publics ont con-

(1) Publié comme supplément au nº de janvier 1901 des « Annals of the American academy of political and Social Science ».

senti à faire des lois, d'ailleurs aussi inefficaces que possible et avec l'intention évidente de ne pas les appliquer. Ces premières lois visent naturellement la situation qui partout a provoqué les débuts de la protection législative, celle des enfants employés dans les manufactures. Elles fixent une limite d'âge, un maximum de travail, exigent des certificats scolaires. Mais, avec la triste complicité des parents, les industriels violaient facilement ces lois dont aucune inspection du travail ne surveillait l'exécution. Même la loi de 1867, qui interdisait l'emploi, dans l'industrie, d'enfants de moins de dix ans et qui limitait à 60 heures la durée du travail par semaine était devenue lettre morte. Elle avait bien créé un inspecteur du travail mais celui-ci ne pouvait entrer de force dans les usines.

Un adverbe complaisant, le mot « sciemment » introduit dans le texte fournissait aux délinquants un échappatoire facile. Les membres du bureau de statistique créé en 1869, disent mélancoliquement dans leur rapport de l'année 1893 : « Nous élevons à la dignité de législateurs plusieurs des viola- « teurs de cette loi, devenue maintenant un simple statut « formel, dont les prescriptions sont négligées et les sanctions « méprisées ».

Cependant l'intensité croissante des revendications ouvrières força le législateur à élargir la protection légale du travail. Une loi de 1876 étendit la protection légale aux enfants employés dans le commerce et les métiers mécaniques, et créa des inspecteurs. Peu de temps avant, la loi de 1874 avait consacré le principe si important de la limitation de la journée de travail des mineurs et des femmes. Elle avait décidé que la durée de cette journée de 10 heures et qu'en aucun cas le travail hebdomadaire ne dépasserait 60 heures. Mais en fait l'une et l'autre de ces lois furent constamment violées. L'insuffisance de l'inspection du travail, la complicité des parents envoyant leur aîné passer plusieurs fois de suite les examens scolaires et retirer les certificats de scolarité nécessaires aux cadets; l'immigration d'un élément canadien illettré, entravèrent le fonctionnement de la première. Quant à la seconde elle était

rédigée de telle façon qu'il fut facile de l'éluder. L'adverbe « volontairement » contenu dans le texte rendit aux contrevenants le même service que l'adverbe « sciemment » de la loi de 1867. Jusqu'en 1879, où une loi supprima ce fâcheux adverbe, la loi de 1874 resta pour ainsi dire lettre morte. D'ailleurs, quand même la preuve de l'infraction volontaire se trouvait faite, d'autres causes paralysaient l'application de la loi. Laissons la parole à Mlle Whittelsey.

« ... Malgré les efforts faits pour punir les infractions, » notamment dans plusieurs espèces, à Fall River, la corpa- » ration des hommes de loi trouva de nombreux motifs pour » faire écarter les plaintes... et des arguments purement for- » mels furent employés par les tribunaux en dépit de l'évidence » incontestable des infractions. Les hommes de loi interpré- » taient le texte comme s'il se contentait de limiter le travail » à soixante heures par semaine, sans s'occuper de la distri- » bution des heures par journée de travail. Cela ajoutait » considérablement à la difficulté de fournir des preuves. Il » était impossible qu'un inspecteur surveillât une femme pen- » dant toute une semaine..... Un fait relaté fréquemment par » les rapports des inspecteurs c'est qu'un grand nombre d'ou- » vriers ignoraient la loi faite à leur requête et en leur faveur. » Beaucoup refusaient énergiquement de porter plainte ou de » témoigner sur les infractions. Les moyens d'échapper aux » recherches étaient nombreux. Le temps accordé pour la mise » en marche et l'arrêt des machines était absurdement prolongé. » En outre, quand une usine fonctionnait pendant onze heures, » toute femme ou tout enfant devait quitter son travail pen- » dant une demi-heure chaque demi-journée, mais son voisin » surveillait deux métiers pendant son absence. Dans le » métier on appelait cela « doubler ».

Ainsi, au Massachussets comme ailleurs, la législation ouvrière se heurte à la duplicité des patrons, à l'indifférence des ouvriers, à la complicité des magistrats ! Mais il faut reconnaître que depuis vingt ans, [surtout depuis 1887, des progrès sensibles ont été réalisés. Un act de cette année a forcé les patrons à déterminer les temps de mise en route

et d'arrêt des machines. Il a défendu tout sur-travail sous prétexte d'accident survenu dans les machines. Le même act proscrit le « doublement » et ordonne en principe que toutes les femmes mangent à la même heure. Une loi de 1888 a défendu tout travail de nuit.

Plus récemment, en 1892, la durée des heures de travail a été réduite à 58 heures par semaine. Ce régime existait déjà depuis 1883 pour les femmes employées dans le commerce De même une loi de 1888 a élevé à 13 ans l'âge minimum des enfants employés dans l'industrie. D'autres lois leur ont interdit le colportage, la vente sur la voie publique et certains travaux particulièrement pénibles.

La limitation de la journée de travail pour les adultes n'a pas été adoptée d'une façon générale. Les ouvriers ont préféré porter leur effort sur la reconnaissance légale des syndicats et les mesures destinées à « garantir leurs droits dans le contrat de travail », telles que la reconnaissance de la responsabilité patronale en matière d'accident, ainsi que nous le verrons plus loin. Mais dans les services publics l'influence grandissante du prolétariat organisé a fait adopter la journée de 9 heures, en 1890 pour les employés de l'Etat, en 1891 pour ceux des comtés et des villes, en 1893 pour les travailleurs occupés dans les entreprises concédées par l'Etat. En 1899 la journée de huit heures dans les services publics a été proclamée, sous la condition d'un vote conforme des travailleurs intéressés. Nous lisons dans l'*International socialist review* de mai 1901 que les citoyens Carey et Mac Cartney, députés socialistes, ont essayé, mais sans succès d'ailleurs, de rendre la journée de huit heures obligatoire. Signalons aussi que depuis 1893 la journée de travail des employés de tramway est limitée à 10 heures de travail effectif qui doivent être comprises dans une durée maxima de 12 heures consécutives.

Le champ d'application de la protection légale des travailleurs a été agrandi également par l'élaboration d'une législation très détaillée et souvent très heureuse sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs. Les lois se sont encore appliquées à prohiber le « truck system ». Une loi de 1879, amendée en 1886,

oblige les patrons à des payements au moins mensuels et en espèces.

B) Inspection du travail et organisation syndicale

Mais ce qui est plus précieux encore que l'extension du domaine de la protection légale des travailleurs, c'est que cette protection est devenue plus efficace. Deux séries de mesures ont amené ce résultat :

1° L'inspection du travail, qui trouve une précieuse collaboration dans le bureau de statistique, a été réorganisée en 1888.

Elle a été distinguée de la police générale avec laquelle une loi de 1887 avait eu le tort de la confondre. Actuellement il y a 25 inspecteurs du travail dans le Massachussets. C'est la plus sérieuse inspection du travail de toute l'Amérique du Nord.

2° L'organisation ouvrière qui, ici comme ailleurs, a été la cause initiale des concessions législatives faites par les pouvoirs publics, a été consacrée officiellement et fortifiée. La loi de 1888 a reconnu la personnalité morale aux trade-unions, et la loi de 1892 punit les atteintes causées par les patrons aux droits qu'ont les ouvriers de se syndiquer. Les ouvriers du Massachussets attachent une grande importance à l'organisation syndicale et pensent avec raison qu'elle est la condition nécessaire d'une protection légale appliquée.

On peut constater en effet, depuis dix ans, un progrès très réel dans l'applicatron des lois ouvrières du Massachussets. Les lois protectrices des enfants sont observées presque sans contrainte. Il semble que la neutralité patronale soit arrivée à comprendre cette nécessité élémentaire de la civilisation moderne. De même la loi qui a réduit à cinquante-huit heures le travail hebdomadaire des femmes et des mineurs a consacré une fait presque général. Les lois sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs ont bien soulevé des protestations au début mais les patrons eux-mêmes n'ont pas tardé à comprendre l'utilité de ces réformes.

C) Accidents du travail

La législation du Massachussets en matière d'accidents du travail est beaucoup moins satisfaisante. En Amérique comme en Angleterre, les principes du droit commun (commun law) sont en effet très défavorables aux ouvriers victimes de ces accidents. Assurément la « Commun law » contient bien, comme les articles 1382-1384 du Code civil français, le principe que tout homme est responsable des dommages causés à autrui soit par sa propre faute, soit par celle de ses préposés. Mais (1), dans les rapports du maître et de l'ouvrier ce principe souffre une grave restriction : le maître qui est responsable de l'accident causé par un de ses ouvriers à un étranger, ne répond pas de l'accident causé à un de ses ouvriers par un autre ouvrier (fellow servant). Historiquement ceci remonte au temps où le maître, propriétaire de ses esclaves, n'a pas à les indemniser du sort qu'a pu leur causer un compagnon de servitude. Juridiquement on cherche à justifier ce résultat législatif par l'adage : « Volenti non fit injuria » ; on dit que les ouvriers d'une même exploitation se connaissent entre eux. Cet argument qui pouvait avoir, à la rigueur, quelque fondement lorsqu'il s'agit d'une entreprise, ne comprenant qu'un petit nombre d'ouvriers, est absurde lorsqu'il s'agit d'une grande industrie, d'une compagnie de chemins de fer, par exemple.

La loi de 1887, au Massachussets, de même que l' « Employers liability act » de 1880 en Angleterre (considérablement amendé en 1897 par le Workes compensation act), ont remédié partiellement à l'injustice du droit commun. Mais la différence de ce droit commun britannique et de notre droit civil français sur cette matière explique aisément que ces lois soient plus timides que notre loi de 1898. Tandis que celle-ci a proclamé le principe du risque professionnel — déjà posé par les juristes modernes — indépendamment de toute faute patronale et malgré la négligence évidente de l'ouvrier victime de l'acci-

---

(1) Voir Stephens, lows of England. 13e édition, tome II, p. 215, etc....

cident, les lois du Massachussets et de la Grande-Bretagne devaient se contenter d'effacer — bien imparfaitement d'ailleurs — la dérogation au droit commun tirée de ce que l'auteur et la victime des accidents étaient employés dans la même entreprise. La loi de 1887, dans les sections 1 et 2, décide « que si un employé, travaillant lui-même avec soin et diligence, est blessé, 1° soit par une défectuosité de la machine, provenant de la négligence de l'employé chargé de l'entretien de cette machine, à la condition toutefois que la victime ignorât ce défaut ou en eût donné avis ; 2° soit par la négligence d'un employé préposé aux signaux, aiguilles, locomotives, machines, trains de chemins de fer, cet employé (ou ses ayants-droit) pourra réclamer une indemnité à son employeur « comme s'il n'avait pas été employé ». Ce dernier membre de phrase qui à première vue surprend le lecteur français, s'explique par les notions juridiques que nous avons exposées plus haut. Sans nous attarder plus longtemps à ces considérations, il est facile de constater l'insuffisance de cette loi qui limite étroitement les cas de responsabilité patronale et n'accorde notamment aucune indemnité lorsque l'accident résulte des vices cachés de l'outillage ou est causé par un ouvrier du même grade que la victime. Il faut cependant noter que cette loi, faite surtout en faveur des employés de chemins de fer, vise les cas d'accidents qui s'y produisent le plus fréquemment et que, si imparfaite soit-elle, elle a eu la sagesse de prohiber toute convention contraire à ses dispositions.

D). Effets des lois ouvrières du Massachussets

Les pages que Mlle Whittelsey consacre aux effets de cette législation ouvrière ne sont pas les moins intéressantes à lire. Il importe en effet de savoir si la diminution des heures de travail peut être compensée par une meilleure distribution du travail, par un outillage perfectionné, de telle façon que la production ne diminue pas, que l'industrie nationale puisse supporter la concurrence des Etats voisins. Dans un régime capitaliste, suivant que ce problème se résoud dans un sens

ou dans l'autre, la protection légale du travail peut être activement poussée ou se trouvera au contraire entravée. Or les résultats constatés par l'auteur sont tantôt favorables, tantôt défavorables à la protection ouvrière. D'une façon générale, il est incontestable que l'outillage a été perfectionné, que les salaires sont restés les mêmes, mais que l'industrie nationale a subi une réelle charge par suite de ces diverses lois ouvrières. D'ailleurs l'expérience du Massachussets n'est pas décisive : l'industrie cotonnière qui y domine et sur laquelle l'auteur a porté ses recherches tend actuellement à y disparaître pour se fixer dans les Etats méridionaux, tout à fait neufs au point de vue industriel.

Mais si on abandonne le point de vue économique pour se placer au point de vue social, la législation du Massachussets, tout imparfaite qu'elle soit, malgré les fraudes encore trop nombreuses qui en affaiblissent les effets, a eu les plus heureux résultats. Le nombre des enfants employés dans l'industrie a diminué de 75 °/₀, l'instruction primaire s'est généralisée. Les lois sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs ont influé à leur tour sur l'hygiène privée ; les lois sur le truck system ont développé la moralité, le bien-être ouvrier ; l'organisation syndicale a fortifié le sentiment de dignité civique.

Telle est en résumé l'étude de Mlle Whittelsey. Elle nous montre, dans une synthèse intéressante, à quel point de la protection ouvrière en sont les Américains : ils sont un peu en retard sur nous, mais les progrès de l'organisation syndicale et de l'action socialiste font escompter de rapides progrès. Puis une pareille vue d'ensemble sur la législation sociale d'un pays, renferme pour nous d'utiles enseignements. Elle nous fait voir que même dans un régime capitaliste une législation protectrice du travail peut avoir des résultats heureux pour le prolétariat, mais à condition que celui-ci exige une rédaction nette des textes, enlevant à la mauvaise volonté patronale, tout échappatoire légal, qu'une inspection du travail sérieuse soit organisée ; et que les ouvriers dans leurs syndicats et par leur action politique, veillent eux-mêmes à l'appli-

cation et à l'amélioration de ces lois. Mlle Whittelsey insiste avec raison sur ces nécessités. Bien plus elle constate que les trade-unions elles-mêmes manquent souvent à la tâche. C'est qu'en effet en dehors d'une forte inspection du travail et solide organisation corporative, il faut quelque chose de plus pour que les lois ouvrières soient appliquées. Il faut que l'ouvrier ait la conscience nette, non seulement de ses intérêts immédiats, mais des intérêts plus généraux et plus lointains du prolétariat. Il faut qu'il comprenne que toute ces mesures destinées à lui accorder un salaire raisonnable, les loisirs plus grands, une hygiène meilleure, une sécurité contre les risques du travail, devancent et préparent une émancipation plus complète des travailleurs qui viendront après lui. Il lui faut en un mot une forte mentalité socialiste.

Raoul Briquet.

LES GRANDES PHASES

DU

MOUVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE RUSSE

(FIN)

IV

Le Mouvement socialiste

Avant l'abolition du servage les idées socialistes avaient déjà trouvé un représentant illustre en la personne de Tchernischewsky. Mais les idées du jeune écrivain se répandirent alors qu'il était déjà en exil. Ce n'est pas seulement l'intérêt que suscita autour de sa personne le martyre que lui infligea le gouvernement qui produisit ce résultat, ce furent surtout les événements qui suivirent l'abolition du servage et qui démontrèrent combien étaient mal fondés les espoirs des libéraux. De droit le paysan devenait libre, mais par la nécessité de son rachat il se trouva subitement endetté envers l'Etat et les usuriers. Une servitude succédait à une autre.

Les causes de la misère étaient donc plus profondes. Pouvait-on parler d'une émancipation économique tant que les bases mêmes de la société moderne ne seraient pas transformées, ce n'était plus l'idéal timide — « élever la Russie au niveau des pays occidentaux » — des libéraux que prêchait Tchernischewsky. Non il s'élevait plus haut et trouvait que les pays occidentaux, loin de pouvoir servir de modèle, ont eux mêmes besoin d'une transformation complète. Il fallait d'autres remèdes que les palliatifs proposés par les docteurs du libéralisme : c'était la réalisation des idées socialistes.

---

(1) Voir notre dernier numéro.

Tchernischewsky se rattachait par sa conception du problème social à la pléiade des grands utopistes. L'organisation qu'il prêchait dans son célèbre roman « Que faire? » rappelle les phalanstères de Fourrier et la société future d'Owen.

Il parlait aussi de cette « Société future » abstraite, en dehors des conditions matérielles présentes, mais qui devait frapper les intelligences par l'harmonie parfaite de ses parties et par un bonheur infini qu'elle donnerait aux êtres humais.

A l'influence du grand exilé, sur la jeunesse russe vint bientôt s'ajouter celle du socialisme moderne de Lassalle et particulièrement après la fondation de l'Internationale, celle de Marx.

Mais tout en subissant l'influence du socialisme occidental, le socialisme russe longtemps garda un caractère particulier qui tenait des conditions spéciales de la vie en Russie. En effet, les socialistes russes se trouvaient dans la situation difficile d'adapter à leur pays, où dominait un mode de production et d'échange primitifs, une doctrine éclose dans un milieu capitaliste et industriel.

Comment arriveraient-ils à réconcilier dans leur esprit ces deux choses? Où ont-ils trouvé une base économique et sociologique pour le socialisme — une base dont eux-mêmes comprenaient la nécessité? C'était ici qu'apparaît le rôle du « Mir », de ce reste du communisme agricole slave qui subsistait encore sans le servage et dans lequel le gouvernement lui-même trouvait son compte.

En effet, ce dernier exploitait le principe de la responsabilité solidaire des membres du mir dans un but fiscal. C'est le mir tout entier qui répondait devant le percepteur des impôts et si un paysan ne payait pas, c'étaient les autres qui devaient payer pour lui.

Ainsi donc, ici encore, comme dans bien d'autres institutions, la Russie a marché sur les traces du Bas Empire. C'est Byzance qui a eu la première l'ingénieuse idée de faire du communisme rural de ses populations slaves de la Péninsule balcanique un moyen facile pour la perception des impôts.

En l'absence d'un prolétariat industriel, les socialistes russes

cherchaient l'appui des paysans. Mais au nom de quels intérêts définis et contre quel ennemi déterminé allaient-ils grouper ces paysans ? C'était encore au nom de la société future contre la société présente. Ainsi les socialistes russes opposaient un fait tout à fait géneral à un autre fait non moins général.

Ce n'était pas la lutte de classe du prolétariat contre les capitalistes, l'opposition d'une catégorie d'intérêts bien définis contre une autre catégorie d'intérêts non moins définis, une lutte enfin qui se fait et se fera sans que notre volonté puisse l'empêcher. Mais ce raisonnement n'était pas applicable aux paysans. D'abord les paysans ne formaient pas une classe définie. Il y avait là malgré l'existence du mir une dinstinction entre pauvres et riches, une gradation entre petits et moyens propriétaires. Ensuite là où il apparaissait qu'ils ont un certain intérêt commun, celui-ci n'exigeait nullement la transformation complète de la société. On pouvait se défendre contre les vexations du fisc et les abus des usuriers, sans recourir à la révolution sociale. Il n'y avait qu'une chose commune entre les paysans, *le mir*. Mais ce n'était pas une force active. Sa constitution économique par la différenciation des populations rurales en différentes couches de riches et pauvres changeait de plus en plus. L'émancipation des serfs facilita encore plus la formation de la petite propriété paysanne. Ainsi les liens de solidarité entre eux devenaient chaque jour moins forts et le mir arrivait de plus en plus à n'avoir qu'une signification symbolique.

Nous étions forcés d'entrer dans toutes ces considérations pour démontrer ce qu'il y avait de spécifique dans les doctrines socialistes de l'époque que nous décrivons.

Il est facile de comprendre qu'étant partis de prémisses si chancelantes, les socialistes russes devaient arriver encore à d'autres conclusions fausses. Ainsi ils ont cru résoudre la nécessité d'une transformation politique de la Russie par la négation absolue de l'utilité des formes politiques. Ce régime constitutionnel qui était nécessaire en Occident pour la formation de la bourgeoisie et l'éducation du prolétariat,

en Russie était superflue car les facteurs qui devaient amener la société socialiste existaient déjà. C'étaient les paysans du Mir. Pourquoi donc passer par le régime constitutionnel quand on peut entrer directement dans le régime socialiste où dominera non pas la liberté bourgeoise mais la liberté absolue pour tous ? Dans ces conditions, la lutte pour une constitution libérale non seulement était inutile mais même nuisible. En effet la liberté politique aurait amené la domination de la bourgeoisie et l'augmentation de sa puissance. Ceci retarderait d'autant d'années l'avènement de la société socialiste.

Cette idée domina le socialisme russe jusqu'à l'apparition de l'organisation de la Narodnaja-Volja. Mais la Narodnaja-Volja continuait à partager les illusions de ses prédécesseurs sur le rôle du Mir russe dans la réalisation des idées socialistes. Et ce n'est qu'avec le parti démocrate-socialiste que les principes du socialisme moderne et prolétarien ont complètement triomphé en Russie.

Malgré leurs erreurs, les socialistes russes de l'époque de 1870 79 avaient acquis la conviction, par suite des événements qui se sont passés en Occident, que l'action populaire devrait être la base même de l'action socialiste. Entrer dans le peuple et soulever le peuple — ceci devenait leur but principal, c'est pourquoi ils furent appelés *populistes*. Mais ils se séparaient en deux courants principaux, quant aux moyens de soulever le peuple.

Les premiers propagandistes ont été ceux du groupe des Tchaïkowtzy en 1869-1870. Ils faisaient la propagande parmi les ouvriers de Pétersbourg. Mais leur œuvre était plutôt une œuvre philotechnique. Il fallait encore un ou deux ans pour que les deux courants dont nous parlons se manifestassent. Les uns s'appelaient *bountaris* — les partisans des révoltes ; les autres étaient les *propagandistes*. Les premiers s'inspiraient de Bakounine, les seconds reconnaissaient pour leur maître Pierre Lavrow; leurs organes respectifs étaient *La Commune* et *En Avant*, tous deux imprimés à l'étranger.

La différence entre ces deux fractions étaient les suivantes :

les *propagandistes* attendaient la révolution sociale par la diffusion de l'idée socialiste dans le peuple ; les *bountaris* trouvaient ce moyen très peu efficace, l'ignorance du peuple russe était tellement grande qu'il faudrait des efforts considérables pour arriver à un résultat presque nul. Mais à défaut de culture intellectuelle, le paysan russe, d'après la supposition des *bountaris*, avait gardé, comme toutes les classes longtemps asservies, une haine et un sentiment de révolte contre ses maîtres. La preuve ce sont les jacqueries russes de Stenca Razine et Pougatchew. C'est sur ces souvenirs et sur ce sentiment qu'il fallait agir, ce n'est pas au nom des idées modernes mais au nom du passé qu'il faut faire appel aux paysans. « De cette façon, disaient libéralement les *populistes*, il ne coûtera rien de soulever chaque village. »

Voilà les conceptions des *populistes* des deux camps. Pour ne pas éveiller les soupçons de la police et la défiance des paysans envers les gens bien habillés, ils se déguisaient en artisans, en ouvriers. Des médecins, des ingénieurs, des avocats se faisaient passer pour de simples scribes, infirmiers ou maîtres d'école dans le village. Pour se donner plus d'autorité, ils étaient accompagnés par des femmes qui avaient les mêmes idées et formaient ainsi de faux ménages qui tâchaient de gagner la confiance des paysans. D'autres révolutionnaires se faisaient ouvriers dans les usines et les manufactures. Pour cacher leur identité ils voyageaient avec des passeports faux, — on sait qu'en Russie le système des passeports existe même pour l'intérieur — que leur distribuaient les organisations centrales. Ils avaient réussi à organiser des typographies clandestines, où s'imprimaient les brochures écrites dans un langage populaire et destinées spécialement au peuple.

Cette lutte paisible par la plume et par la parole contre le gouvernement aurait duré peut-être assez longtemps si le gouvernement lui-même n'avait voulu la transformer en une lutte sanglante et tragique. Il commença les persécutions.

Rien que dans l'espace de 1873 à 1879 il y eut 2,884 personnes jugées pour des crimes politiques (1), le plus célèbre des

(1) Voir : Tikhomirow, p. 425-428.

procès fut le procès monstre de 1878 connu encore sous le nom du « Procès des 193 ». Les révolutionnaires profitaient de ces procès et transformaient le banc des accusés en une véritable tribune populaire d'où ils exposaient leurs doctrines et flagellaient les crimes du tzarisme. Le porte-parole des « 193 » était l'éloquent Mischkine. Douze des accusés furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité. Mais ils ne s'effrayèrent pas. Immédiatement ils rédigèrent, dans la forteresse Pierre et Paul, un appel aux camarades pour les prier de poursuivre l'œuvre commencée.

Une autre manifestation publique de la force révolutionnaire fut la démonstration des étudiants et des ouvriers devant la cathédrale de Kazan en 1876.

La manifestation devant la cathédrale et le « procès des 193 » furent les dernières manifestations qui marquèrent l'existence des bountaris : les persécutions gouvernementales, mais surtout l'insuccès de la propagande parmi les paysans — aussi bien de la propagande des idées que de la propagande par le fait — produisirent un arrêt dans l'activité révolutionnaire. Cet arrêt dura jusqu'à la fin de 1877.

Une partie des révolutionnaires était à l'étranger, en Suisse et en Angleterre, pour se mettre au courant du mouvement prolétarien, tandis que d'autres étaient allés sur les champs de bataille de l'Herzégovine en révolte. Le signal du réveil fut donné par le coup de revolver de Véra Zassoulitch.

Le gouvernement ordonnait toujours les arrestations en masses et soumettait les révolutionnaires arrêtés à de véritables tortures corporelles. A Pétersbourg, avait couru la nouvelle de la flagellation du prisonnier politique Bojolubow dans la cour de la prison préventive centrale et par l'ordre exprès du général Trepow, le chef de la gendarmerie. C'est alors que Vera Zassoulitch, le 24 janvier 1878, pendant une audience, logea une balle dans la poitrine de Trepow. On ne peut pas s'imaginer le retentissement universel de cet acte. La *Revue des Deux Mondes* de cette époque consacrait un article spécial qui commençait : « On ne parle plus de Bismarck,

de Beaconsfield et du prochain congrès de Berlin. On ne parle que de Vera Zassoulitch ».

Le bruit fut encore plus considérable quand le Jury de Pétersbourg acquitta Vera Zassoulitch et ensuite quand la foule enthousiasmée la délivra, après l'acquittement, des mains des gendarmes qui voulaient l'arrêter de nouveau. Le parti révolutionnaire avait remporté une grande victoire sur le tzarisme non seulement devant la société russe, mais devant le monde entier.

Le gouvernement, humilié, voulut prendre sa revanche par des représailles extraordinaires. Mais les révolutionnaires étaient revenus de leur première dépression. Une nouvelle organisation avait surgi, celle de Zemlia et Volja (Terre et liberté). La conception de cette organisation restait semblable à celle de populiste, mais l'expérience des cinq dernières années avait démontré aussi la nécessité d'une lutte dirigée spécialement contre le gouvernement. Il est vrai que la nouvelle organisation, pour concilier les anciennes idées sur l'inutilité du régime constitutionnel avec sa nouvelle conduite, déclarait que si elle était forcée de lutter plus spécialement contre les autorités, c'était uniquement dans un but de défense. Son but principal restait la lutte pour une société nouvelle socialiste.

C'est ainsi que fut formée la « garde de défense » de la Zemlia et Volja qui, aux persécutions du gouvernement, répondit par des actes terroristes. Le 4 août 1878, l'intrépide Krawtchinsky-Stepniac — Stepniac mort si tragiquement il y a quelques années à Londres — poignarda au grand jour, dans la rue la plus peuplée de Pétersbourg, le chef des gendarmes, le général Mezenzjow, sans que la police puisse l'arrêter.

Cet échec désespéra davantage les pouvoirs. Les journaux gouvernementaux écrivaient qu'en Russie, personne n'était plus sûr de sa vie et l'empereur moins que tous les autres. A quoi le journal satyrique « *le Grain* », que les révolutionnaires éditaient clandestinement, répondit : « Il n'y a qu'un moyen pour le tzar d'être en sûrete : c'est de devenir révolutionnaire et de vivre sous un faux passeport ».

V

Le mouvement terroriste

Les actes de Zazzoulitch et de Stepniac étaient, comme nous l'avons remarqué, des actes isolés — des actes de défense et d'avertissement. Mais l'effet considérable qu'ils eurent sur l'opinion déterminèrent certains révolutionnaires à ériger la terreur en *système de lutte*. Ce ne fut pas d'ailleurs le seul enseignement de l'expérience populiste de 1870-79. On était arrivé à d'autres conclusions d'une importance beaucoup plus grande : à la nécessité de la *liberté politique* comme condition préalable à l'organisation de la société socialiste.

Cette évolution se faisait peu à peu et elle ne trouva son expression complète que vers la fin de 1879 quand de la *Zemlia et Volja* partit l'organisation nouvelle de la Narodnaja Volja (La volonté du peuple). Les partisans de l'ancienne propagande populiste se séparèrent en une organisation autonome, « le partage noir » (Tchernii Peredel), mais qui ne joua pas grand rôle.

Toutes les forces de plus en plus se groupèrent autour de la Narodnaja Volja, qui voulait la Constitution politique comme but immédiat et la Terreur comme moyen de lutte.

Il est inutile de dire que les Narodo Volzi restaient fidèles à l'idéal socialiste, mais ils considéraient que la propagande dans le peuple était peu efficace ; qu'il fallait diriger toute l'action contre le pouvoir central. Mais une fois le pouvoir central désorganisé et abattu, une fois les révolutionnaires devenus maîtres de la forteresse, du tzarisme, qui pourrait les empêcher de diriger les canons vers la société bourgeoise elle-même et de réaliser le désir des socialistes ? Ainsi la transformation sociale devenait l'œuvre d'une minorité insignifiante mais forte par sa foi socialiste et par son audace révolutionnaire.

Du reste les Narodo Volzi continuaient à partager les illusions des populistes — eux-mêmes étaient d'anciens populistes — sur les sentiments quasi-socialistes des paysans russes et sur le

rôle du Mir. Si ces sentiments ne se manifestent pas, la cause en est, selon eux, dans le tzarisme qui empêche les forces du peuple de se manifester. Mais une fois le tzarisme abattu, les terroristes croyaient que l'Assemblée nationale (Zemski Sobar) qu'ils convoqueraient, proclamerait elle-même la société socialiste.

Mais la Narodnaja Volja, par l'importance qu'elle attribua aux formes politiques, marqua une étape nouvelle dans le progrès du socialisme russe.

Une fois organisée, la Narodnaja Volja commença cette terrible lutte, ce duel entre une poignée d'hommes et de femmes ayant sacrifié d'avance leur vie, et le gouvernement le plus centraliste et le plus fort du monde. A certains moments on aurait cru que la victoire resterait aux révolutionnaires !

En tout cas ils ont porté au tzarisme des coups dont il se ressent encore. L'assassinat d'Alexandre II était le point culminant de l'activité de Narodnaja Volja, le fouet et la fusillade ont eu raison de la Narodnaja Volja et l'attentat contre Alexandre III en 1887 peut être considéré comme la dernière manifestation de son activité.

Pour que le lecteur puisse se faire une idée des sacrifices énormes consentis par les révolutionnaires et de l'énergie effrayante qu'ils ont déployée, nous donnerons quelques chiffres de l'Almanach de Narodnaja Volja pour 1883. Ces chiffres se rapportent aussi à l'activité de l'organisation de la Terre et la Liberté et même au parti populiste, mais dans une mesure plus limitée.

Dans la période de 6 ans, de 1876 à 82, il y a eu 14 assassinats politiques dont les plus fameux sont : l'assassinat de Mezentzow, celui du gouverneur de Charcow, prince Kropotkine, du tzar Alexandre II et du procureur général d'Odessa Strelnicow. Pour la même période il y a eu 13 attentats sans succès dont 4 dirigés contre Alexandre II. C'est le passif du gouvernement.

Mais le passif des révolutionnaires est plus considérable. Rien que sous le règne d'Alexandre II, pour une période de 18 ans, de 1862 à 1880, il y a eu 31 révolutionnaires exécutés

dont 9 fusillés et les autres pendus. Sous le règne d'Alexandre III, il y a 4 révolutionnaires exécutés parmi lesquels une femme, Sofia Perowkaja. En dehors de ces chiffres la police a tué 8 révolutionnaires pendant les résistances armées que ceux-ci opposaient aux perquisitions. Trois révolutionnaires se sont suicidés pour ne pas tomber aux mains de la police. Ici n'entre pas le chiffre de ceux qui se sont suicidés dans la prison. Il faut ajouter encore 82 révolutionnaires morts dans la prison ou en déportation pour la période de 20 ans, 1862-1882.

Du nombre des emprisonnés et déportés on peut en juger par le chiffre des tentatives d'évasion qui, pour la même période de 20 ans, s'élève à 118.

VI

Le Mouvement démocrate socialiste

L'échec de la Narodnaja Volja devait amener une nouvelle révision de la tactique. Influencés par les idées de 1870-75, les révolutionnaires russes n'avaient pas observé que la Russie avait fait des progrès économiques énormes, que son aspect avait changé, que le « Mir » était de plus en plus détruit et qu'il fallait chercher les bases théoriques et l'appui matériel pour la réalisation de l'idéal socialiste.

Cette critique fut entreprise par le groupe de l'*Émancipation du Travail*. Il ramena le socialisme russe à ses sources et le mit d'accord avec les dernières acquisitions de la pensée socialiste en Occident.

Nous ne voulons pas entrer dans les détails de l'état économique contemporain de la Russie, il suffit de dire que par la rapidité de son progrès industriel la Russie vient après les Etats-Unis et l'Allemagne.

Cette évolution industrielle a donné naissance à un prolétariat fort nombreux, mais il a eu en même temps une répercussion considérable sur les campagnes.

Pendant longtemps la propagande socialiste restait sans manifestation extérieure. Quand en 1896 les grèves monstres

de Pétersbourg et Moscou démontrèrent l'efficacité de la nouvelle propagande. Depuis cette époque, les grèves se succédent aux grèves, malgré leur interdiction par la loi. D'après une statistique récente publiée dans une des éditions du groupe de « l'Emancipation du Travail » il apparaît que pour la période 1895-1899 pas moins de 35 gouvernements furent le théâtre de grèves.

Ces grèves ont mis les masses ouvrières en contact direct avec la pression gouvernementale et alors la lutte contre les patrons devient en même temps une lutte contre le tzarisme. La propagande et l'organisation de la classe ouvrière est aujourd'hui non seulement le but des démocrates socialistes mais aussi des certains Narodo Volzi, qui, respectueux du passé glorieux de leur parti, ont perdu le nom tout en changeant la tactique.

Les démocrates-socialistes aussi ne peuvent pas ne pas reconnaître le grand service que le parti de la Narodnaja Volja a rendu au mouvement en démontrant la nécessité de la lutte politique. Et ce qu'ils ont encore à apprécier chez leurs prédécesseurs, c'est ce dévouement et cet héroïsme sublime qui restera comme un des plus beaux exemples qu'ait enregistrés l'histoire des peuples en marche vers la liberté.

N. Obroutchew.

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

La loi sur les Associations. — La loi sur les Associations est enfin promulguée. Notre collaborateur Raoul Briquet dira, dans notre prochain numéro, ce qu'il faut en penser au point de vue socialiste. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de rappeler les circonstances politiques qui l'ont dictée.

La Loi sur les Associations a été le gage de la loi d'Amnistie. Ce sont les curés et les moines qui ont été choisis par le gouvernement « de défense républicaine » comme rançon de l'Affaire Dreyfus. Le militarisme, dans ce pays de démagogie patriotique, en est sorti sain et sauf. On n'a pas osé « toucher à l'armée ». Les belles promesses de grandes réformes d'il y a deux années se sont envolées en fumée, aussi légères que les phrases de ces rhéteurs de la décadence, pour qui l'exercice de la parole n'était qu'un vain jeu.

C'est donc le cléricalisme qui a été dénoncé à la fureur des foules et qui a servi de cible aux exercices de démagogie habile du ministère Waldeck-Rousseau — Millerand. L'anticléricalisme est, en France, une diversion commode. Non qu'il n'y ait un « péril clérical » : mais la phraséologie anticléricale, mise à la mode par les gambettistes, a le don *de faire tout oublier* et « d'amuser la galerie. » Pendant ce temps, le ministère Waldeck-Rousseau, qui, par sa lutte clémente contre les congrégations, a la prétention de « tirer de l'Affaire Dreyfus toutes ses conséquences », agit comme le plus banal des ministères conservateurs libéraux.

Et encore si la lutte contre le cléricalisme était sérieuse ! Mais non. Ce ne sont que des *demi-mesures*, qui réveilleront l'esprit de prosélytisme clérical, plutôt qu'elles n'atteindront les moines et leur action. Sans compter que, quoique « persé-

cutés » à l'intérieur, ces derniers se trouvent officiellement soutenus par le gouvernement à l'extérieur, — « l'anticléricalisme n'étant pas un article d'exportation. »

La lutte contre le cléricalisme demande d'autres hommes et d'autres forces.

Nous ne parlons pas du danger que l'article 12 fera courir aux socialistes *internationalistes* : l'expérience ne nous l'apprendra que trop douloureusement.

Le Ministère et l'Université. — La « solidarité ministérielle » n'est pas un vain mot. M. Waldeck-Rousseau a tenu à honneur de laisser s'accomplir paisiblement le sauvetage de son co-ministre M. Leygues. Cet homme d'énergie, qui préside de si magistrale façon aux destinées du ministère, s'est laissé faire une douce violence par sa Chambre, au moment précis où Pastre allait enfin interpeller — interpellation copieusement annoncée depuis plusieurs semaines — le ministre de l'instruction publique, pour avoir frappé les socialistes Tournier, Fradet et Hervé. L'ordre du jour a été, comme par accident, providentiellement modifié, et ni Pastré ni Zévaès n'ont pu parler.

Dans toute cette « comédie », quel est le rôle de Millerand, ministre dit « socialiste » ? A quoi sert-il ? C'est en vain que les ministérialistes ont voulu *désolidariser* le ministère — où leur ami tient une place qu'on regrette de voir si peu prépondérante — de M. Leygues. M. Waldeck-Rousseau, aussi passif en l'occurrence que Millerand lui-même, leur a montré qu'ils avaient perdu leur temps.

Mais que vont penser les universitaires socialistes ? Ils penseront que pour eux tous les ministères se valent.

L'internationalisme ouvrier. — La grande manifestation des délégués des syndicats français et des syndicats anglais, à Londres, le 16 juin, a une portée plus haute encore que la protestation contre la guerre, pour la paix, en vue de laquelle elle avait été organisée. Elle a été une leçon d'internationalisme ouvrier.

Ce qui peut résulter, en effet, de semblables rencontres des

militants du prolétariat organisé des divers pays, ce n'est pas essentiellement d'assurer le maintien de la paix, ni de hâter la fin de telle ou telle guerre, ni d'empêcher tout conflit entre nations. La guerre a des racines profondes, que les plus éloquents discours et les plus majestueuses démonstrations ne seront pas capables d'arracher, à eux seuls. Mais il naît du contact passager des ouvriers de nationalités différentes, non seulement des liens de solidarité profonde, mais encore un sentiment irrésistible de la nécessité de l'*organisation internationale* du prolétariat. L'internationalisme sera édifié sur des *institutions internationales* ou il ne sera pas.

C'est bien cette conscience de la valeur des *institutions*, au point de vue de l'action internationale, que les délégués français ont rapportée de Londres. Dans la *Voix du Peuple* du 22 au 30 juin (n° 30), Émile Pouget apprécie ainsi les résultats probables de la manifestation de Londres :

Il n'est pas exagéré de dire que viennent d'être jetées, à Londres, les bases d'une nouvelle *Internationale des Travailleurs*... une *Internationale corporative et économique* qui n'est que l'aboutissant logique du groupement syndical déjà réalisé dans chaque pays.

La plupart des délégués se sont mis en relation avec les représentants des grandes organisations de Grande-Bretagne et, ne se bornant pas à de simples échanges de vues sur les conditions du travail et autres questions secondaires, ils ont étudié les moyens de constituer des Fédérations Internationales de métier ou d'industrie. Il incombe maintenant, aux travailleurs intéressés, de sanctionner ces préliminaires et de constituer définitivement ces Fédérations internationales.

En outre, la Délégation a appris avec satisfaction que la Grande-Bretagne est dotée d'une Fédération générale des Syndicats (*General Federation of Trades-Unions*) — équivalent à la Confédération générale du Travail, — mais autrement puissante que notre organisation centrale, quoique n'ayant encore que deux ans d'existence.

Cette Fédération est en relations permanentes avec les Fédérations identiques d'Allemagne et de Danemark, et elle a invité la Confédération au grand Congrès qu'elle va tenir à Glascow, en août prochain.

L'Union de ces organismes économiques centraux, la coordination de leurs efforts, l'unification de leurs tendances pour l'éman-

cipation intégrale, venant s'ajouter à la création de Fédérations internationales de métier ou d'industrie, n'est-ce pas là la *Nouvelle Internationale* ?

Ces idées furent non moins énergiquement affirmées par les camarades anglais :

Chambers, secrétaire de la Fédération Internationale des Transports, dit que, pour donner à cette réunion une sanction pratique, il faut qu'il en sorte l'embryon de Fédérations internationales, de métier ou d'industrie. Ces groupements, qui permettraient de resserrer les liens unissant les travailleurs de divers pays rendraient, pour l'avenir, inutiles des réunions semblables à celles de ce soir. C'est ainsi que les Délégués des Corporations des Transports, présents ce soir au nombre de quatre, n'ont pas à se demander de renseignements, puisqu'ils ont déjà constitué une Union Internationale qui comprend toute l'Europe et est sur le point de s'étendre à l'Amérique.

Et c'est plus encore qu'une action économique que les organisations syndicales internationales, aux yeux des militants réunis à Londres, auront à exercer : c'est encore une action intellectuelle et morale. Coupat, de la Fédération des Mécaniciens de France, l'a éloquemment proclamé :

Une histoire frelatée, dit-il, est apprise aux enfants qui, devenus hommes, doivent oublier ce qu'ils ont appris et acquérir des notions nouvelles, en harmonie avec le développement scientifique.

C'est aux syndicats qu'il appartient, non seulement de prendre la défense des intérêts matériels, mais encore de travailler à développer l'intellectualité et les sentiments moraux des classes ouvrières. Les Fédérations internationales y aideront beaucoup.

Lorsque, au lieu de faire, comme autrefois, leur *tour de France*, les travailleurs se seront habitués à faire leur *tour d'Europe*, ils rentreront dans leur pays avec une échine moins souple. Le Français venu en Angleterre, où la moyenne du travail est, par semaine, d'environ 50 heures, ne voudra plus accepter de trimer 10 et 11 heures par jour.

Les militants Syndicaux ont tiré aussi de profitables enseignements de ce qu'ils ont vu à Londres. Leur visite rappelle les délégations ouvrières aux Expositions Universelles qui, sous le second Empire, et jusqu'aux congrès de

1876-78-79 tinrent une si grande place dans la vie syndicale et exercèrent une si féconde influence sur les prolétaires français en voie d'organisation.

Ils sont revenus riches de renseignements et de faits. Les camarades anglais leur ont amplement démontré la force croissante de leurs organisations. « D'intéressants renseigne-« ments (dit le compte-rendu de la *Voix du Peuple*), dont « chacun fait son profit, sont donnés, — particulièrement sur « le travail des femmes, leur admission dans les syndicats, « l'égalité des salaires pour les deux sexes. »

Mitchell, secrétaire général de la Fédération des Trades-Unions de Grande-Bretagne — organisation qui correspond à la Confédération générale du Travail — déclare que pour une action efficace les Trades-Unions doivent englober non seulement les travailleurs manuels, mais aussi les travailleurs intellectuels.

La Fédération dont il est secrétaire, compte 400.000 membres qui cotisent — car ceux qui ne cotisent pas, ne comptent pas ! Elle est en rapport avec la Fédération similaire d'Allemagne et aussi celle de Danemark, qui est la plus puissante des organisations fédérales.

Il ajoute qu'il a appris qu'il existe en France une organisation syndicale centrale et il espère que, comme les organisations d'Allemagne et de Danemark, la Confédération du Travail de France se fera représenter au Congrès de la Fédération des Trades-Unions, qui se tiendra à Glascow au mois d'août prochain.

C'est ainsi, par l'union de tous les travailleurs sur le terrain corporatif et économique, que se fera la réelle et vivante Internationale !

Staidmann, secrétaire du syndicat des constructeurs de péniches, a cité, à son tour, aux camarades français, un frappant exemple de la puissance de l'action ouvrière :

Son syndicat est un des plus petits, par le nombre des membres, — mais peut-être le plus puissant, car tous les travailleurs de la corporation y sont adhérents. Aussi, les patrons ne peuvent résister à ses justes réclamations : la semaine dernière, sans grève, par leur seule volonté, les constructeurs de péniches ont obtenu 5 fr. 75 d'augmentation par semaine. Ils ont dit aux patrons que leurs bénéfices permettaient cette augmentation, ils ont parlé net et ferme, — et les patrons ont dû s'incliner.

Sur le rôle et la force des coopératives anglaises, Hawkins, président du Comité parlementaire des Unions coopératives, leur a donné, après une visite au *Wholesale* de Londres (Leman Street, quartier de Withechapel), les indications suivantes :

Nos coopératives, leur a-t-il dit, groupent des millions de membres, donnent au commerce un caractère international et ont pour but d'éliminer l'intermédiaire, l'*homme du milieu*, qui s'enrichit aux dépens des producteurs et des consommateurs.

.... Vous êtes ici dans un établissement ouvrier, fondé par des ouvriers et appartenant à des ouvriers. Je suis moi-même un ancien typographe et tous les membres de la direction sont, comme moi, d'anciens ouvriers.

« Notre but est de faire passer le commerce, de la main des capitalistes dans celle des ouvriers. — et nous avons la prétention d'arriver par cette absorption à mettre la main sur tout le Capital.

« Notre établissement, fondé en 1864, est modeste, — il n'est qu'une petite branche de la coopération.

« Notre objet n'est pas seulement de vendre ; nous voulons aussi produire pour notre vente : c'est ainsi qu'à Leicester nous employons 2,500 cordonniers ; ici nous faisons le chocolat, la confiserie, d'autres manipulations ; ailleurs nous faisons les cigarettes et cigares que vous fumez actuellement ; ailleurs encore le savon, la parfumerie et nombre d'autres produits.

« Nous assurons aux ouvriers qui travaillent dans nos fabriques toute l'hygiène possible, les conditions morales désirables et au moins le salaire maximum payé par les capitalistes.

La manifestation de Londres laissera sans manquer une impression profonde sur les militants syndicaux de France. Elle activera l'organisation corporative, elle montrera une fois de plus aux prolétaires ce qu'ils peuvent quand ils sont groupés. Elle donnera surtout sur l'internationalisme ouvrier des idées précises : ce n'est pas un sentiment vague de fraternité ni un mot creux, mais il consiste, avant tout, dans la création d'institutions *internationales du prolétariat*.

Les Partis socialistes et leurs Manifestes. — Nous devons reproduire les deux manifestes qu'ont respectivement publiés l'*Union Socialiste Révolutionnaire* et le *Parti Socialiste*. Sans

vouloir les commenter, pour l'instant, nous pouvons dire dès à présent qu'il n'y a pas entre eux d'opposition fondamentale si forte qu'on ne puisse espérer qu'un jour plus ou moins prochain verra l'entente rétablie.

L'*Union Socialiste Révolutionnaire* adresse aux « socialistes révolutionnaires organisés » l'appel suivant :

Citoyens,

En appelant à se rejoindre dans une union socialiste révolutionnaire tous ceux qui ont compris la nécessité impérieuse de s'unir, sans aliéner leur autonomie propre, en vue de l'expropriation politique et économique de la classe capitaliste, les organisations, fédérations et groupes soussignés ne font que compléter une œuvre commencée depuis plus de deux ans.

La nécessité de maintenir, contre tous les éléments de déviation qui se couvraient du nom de socialisme, la lutte de classe imposée au prolétriat contre toutes les fractions de la bourgeoisie et contre l'État bourgeois qui leur sert tour à tour ou simultanément d'instrument de conservation et d'oppression sociale, avait déjà rapproché, dans un accord de plus en plus étroit, plusieurs des organisations révolutionnaires qui suivaient, auparavant, une route parallèle. Et cet accord a été affirmé à plusieurs reprises.

Lorsque l'entrée de Millerand au ministère vint couronner par un éclat particulièrement scandaleux la politique de compromissions poursuivie depuis longtemps, l'A. C., le P. O. F. et le P. S. R. s'engageaient, par un manifeste commun, à maintenir jusqu'au bout leur union pour la rectification de la marche socialiste.

Au congrès de la salle Japy, ces organisations défendaient et faisaient triompher ensemble l'affirmation du devoir d'opposition constante qui est celui du parti socialiste, et ensemble elles garantissaient pendant une année, au comité général, cette tactique indispensable contre la persistance des déviateurs à annuler dans la pratique les décisions formelles du congrès.

L'intrigue ministérialiste, par ses procédés de falsification, s'assurait dans les deux congrès suivants une apparence de majorité. Elle forçait à la salle Wagram, le P. O. F., à la salle des Folies-Bergère de Lyon le P. S. R. et l'A. C., unis à plusieurs fédérations autonomes — qui s'étaient déjà prononcées, au point de vue de la tactique, contre toute participation socialiste au ministère — à reconnaître l'impossibilité de toute entente et à plus forte

raison de toute unité avec des hommes décidés à entraîner le prolétariat dans une voie contraire à la dignité et à l'intérêt supérieur socialistes.

D'ailleurs, quoique ayant agi un instant en apparence sur des terrains différents, les diverses organisations nationales signataires du manifeste attestaient cependant leur accord de la façon la plus formelle, en préparant et en soumettant à tous les groupements socialistes, tant en leur nom qu'au nom de la Fédération autonome du Doubs, de la Hauté-Saône et du Haut-Rhin, un projet d'unification des forces socialistes révolutionnaires.

Aujourd'hui, rassemblés, nous faisons appel à tous les éléments fermes et conscients qui ne sont pas encore dégagés des liens d'une unité factice, bien résolus à n'écarter que ceux qui ne reconnaîtraient pas avec nous les bases nécessaires de toute action socialiste.

L'Union socialiste révolutionnaire comprendra donc des organisations, des fédérations et provisoirement d'autres groupements, en attendant qu'ils aient trouvé le moyen de constituer des fédérations. Y auront leur place toutes les organisations, fédérations et groupes qui, d'accord sur les fondements essentiels du socialisme établis par l'ensemble des congrès nationaux et internationaux, sont convaincus que, parti de révolution, et par conséquent d'opposition à l'État bourgeois, le parti socialiste, s'il a pour devoir d'arracher toutes les réformes susceptibles d'améliorer les conditions de lutte de la classe ouvrière, ne saurait en aucune circonstance, par la participation au pouvoir central, par le vote du budget, par des alliances avec des partis bourgeois, fournir aucun des moyens pouvant prolonger la domination de la classe ennemie.

Les organisations, fédérations et groupes entrés dans l'union se font représenter par des délégués dans un conseil central, dans lequel les décisions engageant une action commune devront être prises d'un commun accord.

Le conseil central aura à prendre toutes les mesures nécessitées par les circonstances et susceptibles de préparer l'unification organique progressive de tous les éléments rapprochés dans l'union.

Citoyens,

La situation est désormais bien nette. Les éléments étrangers ou ennemis qui entravaient le développement indispensable d'une unité croissante de doctrine, de propagande et d'action, sont définitivement hors de notre route.

A nous maintenant de concentrer nos efforts et, grâce au lien

permanent constitué par l'union socialiste révolutionnaire et qui se fera chaque jour plus fort et plus visible, de marcher ensemble à la conquête du pouvoir politique qui, entre les mains de la classe prolétarienne, sera l'instrument de son émancipation.

Vive la révolution sociale !

Voici le texte intégral du manifeste lancé par le Comité Général du Parti Socialiste, et que nous avons, en partie, apprécié plus haut :

Camarades,

Le Comité général du Parti socialiste est constitué. Il a pour premier devoir de définir sa tâche, de dire comment il veut l'accomplir, de déclarer aussi, pour dissiper toute équivoque et faire taire toutes fausses interprétations, qu'il entend suivre sans défaillance la voie tracée par le Congrès de Lyon.

La conception ministérielle, participation d'un ou de plusieurs socialistes au gouvernement bourgeois, déjà deux fois jugée par des Congrès antérieurs, national et international, a été rejetée formellement. Le Parti socialiste est et doit rester antiministérialiste. D'autre part, son attitude à l'égard du ministère actuel « doit être la même qu'à l'égard de tout ministère bourgeois, c'est-à-dire déterminée exclusivement par l'intérêt du prolétariat socialiste »

Parmi les délégués restés au Congrès, les uns, en votant la motion Briand, ont compris et accepté, avec toutes ses conséquences, la nécessité d'éliminer à jamais de nos discussions le cas Millerand, ferment de discordes. Les autres ont, en s'y ralliant, par esprit de conciliation et dans un but d'unité, affirmé leur volonté d'écarter les questions de personne, à la merci desquelles le mouvement et l'idée socialistes ne sauraient être laissées. Ainsi tous ont voulu n'envisager et ne satisfaire que les seules préoccupations de principes.

Et si, contrairement à la règle de toutes les assemblées délibérantes, montrant par là, qu'elle avait entendu poser un ultimatum, toujours inacceptable entre socialistes, une minorité n'a pas cru devoir s'incliner devant le vote émis par le Congrès sur la motion de la Porte, il n'en reste pas moins que là où est la majorité, là est le Parti.

La situation ainsi nettement définie, le Comité général ne se laissera détourner de son but par aucune polémique.

Il s'emploiera résolument à accomplir jusqu'au bout le mandat

donné et précisé dans ses points essentiels par le prolétariat socialiste et révolutionnaire français.

Il cherchera la réalisation de l'organisation matérielle voulue par le plan d'unité adopté à Lyon, et devenu désormais la Constitution même du Parti.

Il entreprendra par une propagande incessante la besogne plus que jamais nécessaire de diffusion des idées socialistes. Par la brochure, par la parole, il apportera son effort persévérant à la création et au développement des fédérations départementales ou régionales, maintenant base statutaire de l'organisation du Parti, force en qui réside l'unité, bientôt par elles fait accompli.

Par son appui matériel et moral dans les grèves, en pourvoyant à la défense des militants en butte aux persécutions de la loi bourgeoise, par tous les moyens en sa puissance il soutiendra la classe ouvrière dans sa lutte journalière contre la classe patronale et possédante.

Il étudiera les moyens d'établir entre le Comité général du Parti et le groupe parlementaire l'unité d'action nécessaire pour les facilités mêmes de la propagande socialiste. Son premier soin à cet égard sera l'élaboration d'un programme, où, tant au point de vue législatif qu'au point de vue municipal, les principes et les aspirations politiques et économiques du Parti seront exposés avec une précision qui ne permettra pas les équivoques électorales. « Ce programme sera soumis à l'examen des fédérations et au Congrès national de 1902 qui se réunira avant les élections législatives. — (Art. 29. Lyon) ».

Il recherchera enfin la « solution tendant à doter le Parti de son organe quotidien en s'appuyant sur le concours unique du Parti (Résolution complémentaire, Lyon) ». Dès maintenant, il annonce comme prochaine l'apparition d'un bulletin mensuel qui donnera les comptes-rendus des séances du Comité général et sera son organe officiel.

Les difficultés à vaincre demandent une persévérance et une ténacité pour lesquelles il est besoin du concours de tous les militants socialistes. Là est le travail important et nécessaire qui conduira plus sûrement le prolétariat socialiste organisé à la révolution et au triomphe, que toutes les disputes stériles. C'est à cette œuvre que nous convions les fédérations, les organisations et les groupements ouvriers. A eux de nous dire en apportant leur collaboration, si le Comité général présent a su prendre conscience du devoir qui lui incombe, de la responsabilité qu'il assume devant le prolétariat qui l'a mandaté.

L'élaboration d'un programme socialiste, marquant très nettement les limites du socialisme *à droite*, ne permettant plus aux radicaux égarés de rester plus longtemps parmi nous, grâce à d'habiles équivoques, voilà l'œuvre nécessaire que le Comité général voudra sans conteste entreprendre tout d'abord. Ce sera le meilleur moyen de préparer l'entente.

Les radicaux-socialistes et le programme de Saint-Mandé. — Il est utile de compléter nos citations — commencées dans notre dernier numéro — de l'opinion radicale-socialiste sur le programme de Saint-Mandé. L'importance n'en échappera à personne. C'est avec une insistance significative que des publicistes radicaux-socialistes comme MM. Huc et Clémenceau se plaisent à marquer les points communs du programme de Saint-Mandé et de leur doctrine.

Dans la *Dépêche*, de Toulouse, du 14 juin, M. Huc (Pierre et Paul) déclare à nouveau :

Je comprends [le collectivisme] comme une doctrine basée sur ce principe : qu'il faut faire entrer dans le domaine de la *collectivité*, c'est-à-dire dans le domaine de la nation, tels ou tels moyens de production ou d'échange et d'abord toutes les entreprises dont l'objet est l'intérêt général et qui atteignent à un certain degré de puissance économique.

Je défie qu'on me montre un autre collectivisme dans le discours de Saint-Mandé.

C'est un collectivisme qui respecte le principe de la propriété personnelle, source féconde d'initiative et d'énergie ; c'est un collectivisme dicté et limité par le souci de la liberté individuelle; c'est un collectivisme de nécessité sociale et de salut public. *Or, ce collectivisme-là est une vieille connaissance. Il plaît à nos amis socialistes de l'appeler collectivisme. Jadis nous l'appelions « socialisme d'État »*. Je ne pense pas que nous nous laissions arrêter par les caprices du dictionnaire et que nous marchandions à nos amis socialistes un néologisme de plus ou de moins Eh bien ! je le demande à Pelletan, n'y a-t-il pas belle lurette que ce collectivisme-là est entré dans nos programmes ? Jaurès s'obstine à vouloir que le radicalisme se limite à la main-mise de l'État sur les classiques moyens de production ou d'échange : les Mines, les Transports et la Banque. « Vous ne les revendiquez, nous dit-il, que parce que ce sont trois morceaux de la puissance publique. » M. Jaurès commet

une pétition de principes. Nous y voyons des morceaux de la puissance publique précisément parce que ces trois industries comportent, exigent même, *ce degré de puissance économique où l'orateur de Saint-Mandé fait commencer ses reprises.* Aujourd'hui, nous autres radicaux, nous demandons le retour à l'État de ces trois monopoles, comme nous demanderions l'appropriation sociale des *monopoles nouveaux* qui se constitueraient forcément si l'évolution économique constatée avec raison par les collectivistes continuait à concentrer les capitaux et à fortifier la féodalité financière.

Dans le même journal, le 3 juin, M. Clémenceau, discutant cette question, avait écrit :

... Il est bon de reconnaître que le discours de Saint-Mandé avait radicalisé le socialisme au point de le mener jusqu'au seuil du gouvernement parlementaire.

... La question ne se pose plus de savoir si le parti radical doit aller jusqu'aux socialistes, puisque les socialistes, suivant en somme la logique de Saint-Mandé, reviennent au parti radical. Je ne parle, bien entendu, que des socialistes de gouvernement.

Ce qui est particulièrement piquant, c'est que, dans cette tentative de fusion, des socialistes de gouvernement et des radicaux-socialistes, ce sont ces derniers qui s'affirment le plus hardiment « avancés ». Quelle ironie, que ce soit M. Clémenceau lui-même qui porte sur les disciples de Millerand les appréciations suivantes :

Les socialistes de gouvernement sont, pour la plupart, des radicaux qui, ne réunissant pas à obtenir du Parlement les réformes moyennes, se sont avisés de réclamer des réformes extrêmes, au premier rang desquelles la socialisation de tous les instruments de travail. Mais voilà que, le nouveau parti fondé, le temps leur paraît long. L'un d'eux entre au gouvernement et, soudainement, ses amis découvrent que, le bien et le mal compensés, il peut y avoir avantage à conserver, à prolonger, à développer cet état de choses. Je m'en réjouis, au lieu de m'en lamenter. Mais comme il faut que les socialistes de gouvernement se modèrent pour obtenir ce résultat, je les supplie de ne pas se modérer plus qu'il n'est nécessaire. Jadis, ils s'élancèrent un peu trop vite en avant ; je crains que leur mouvement de recul, aujourd'hui, ne les ramène trop loin en arrière. (*La Dépêche*, 30 juin).

En parlant des actes de Millerand, M. Clémenceau les juge ainsi :

Je défie qu'on cite un seul de ses actes dépassant le radicalisme classique et j'en trouverai sans peine qu'un radical, pour se demeurer fidèle à lui-même, serait obligé de blâmer.

(*La Dépêche*, 3 juin).

Prolémiquant contre Jaurès, M. Clémenceau insiste sur cette idée :

... Est-ce pour cela que Jaurès s'est abstenu de répondre à la question si claire que j'avais posée : *quel acte du socialiste Millerand au pouvoir a dépassé l'effort du plus modeste radical ?* « Je défie, disais-je, qu'on cite un seul de ses actes dépassant le radicalisme classique, et *j'en trouverais sans peine qu'un radical, pour se demeurer fidèle à lui-même, serait obligé de blâmer* ». Jaurès ne me demande pas quels sont ces actes. Il les connaît trop bien. Oserait-il déclarer qu'il soit nécessaire d'être socialiste révolutionnaire pour récompenser de la Légion d'honneur un industriel éprouvé par plus de cent contraventions à la loi sur le travail des femmes et des enfants dans les manufactures. Qu'il réponde. Voudra-t-il soutenir qu'il faut un socialiste au pouvoir pour envoyer des soldats *préventivement* dans les grèves ? Qu'il réponde. Alléguera-t-il que parce que Mercier est « *de la haute* », il est au-dessus de la loi, et qu'un socialiste dans le gouvernement a le devoir d'assurer l'impunité du faux témoignage quand le criminel est de bourgeoisie supérieure ? Qu'il réponde. J'ai déjà dit tout cela sans pouvoir obtenir de réponse, et je dis aujourd'hui que, ne pas répondre, c'est répondre assez clairement.

(*La Dépêche*, 30 juin).

Quoi qu'il en soit de ces justes critiques, formulées non par un socialiste farouché mais par un pur radical, ce que nous devons retenir de ce mouvement de conversion qui, dans un avenir plus ou moins proche, fera se joindre radicaux-socialistes et tenants du programme de Saint-Mandé, c'est que *ce sont les radicaux socialistes eux-mêmes* qui en affirment quotidiennemeni l'impérieuse nécessité.

Hubert LAGARDELLE.

BELGIQUE

Le Suffrage des femmes. — Les conservateurs, commençant à se lasser d'une résistance qu'ils savent inutile, essaient d'un subterfuge qui ne leur réussira qu'à moitié. Quelques-uns se sont imaginés trouver dans le suffrage des femmes, accessibles à la propagande cléricale, un contrepoids au suffrage des hommes; et un important journal clérical de la province, le *Bien Public*, a lancé hardiment l'idée. L'on annonce déjà que 20 députés de droite se sont ralliés à ce système. L'un d'eux, M. Colaert, député d'Ypres, écrit même en ce moment une brochure en faveur de cette solution.

Le Parti Ouvrier Belge ne peut qu'accepter le S. U., *complet*, des hommes et des femmes. Dès le premier jour, lorsque fut élaboré le plan de campagne pour le S. U.. le Conseil Général eut à s'occuper du suffrage des femmes et il émit un vote favorable. Il a confirmé de nouveau son opinion dans sa séance du 2 juillet, par l'ordre du jour suivant, voté à l'unanimité moins 1 voix: « *Le Conseil général, rappelant aux* » *groupes et aux membres du Parti Ouvrier les décisions antérieures au sujet de l'égalité politique des deux sexes, invite* » *les groupes à accentuer le mouvement de propagande parmi* » *les femmes.* »

Il faut que nous rappelions brièvement la discussion qui a eu lieu au Conseil Général, avant ce vote. Tous les arguments pour et contre le suffrage des femmes y ont été, tour à tour, soigneusement examinés.

Louis Bertrand a d'abord exprimé de vives appréhensions au sujet du droit de suffrage des femmes, qu'il n'était pas loin de considérer comme une calamité pour le socialisme et le progrès.

Le S. U., a-t-il dit, n'est pas un but, c'est un moyen. Il ne faut pas remettre cet instrument entre les mains de la femme, dont l'éducation politique n'est pas faite. Les femmes sont très conservatrices. Elles sont entre les mains du clergé. Elles voteraient en immense majorité pour les cléricaux. Ce serait un recul d'un demi-siècle.

Nous avons dans notre programme le principe de l'égalité des races. Si, demain, on annexait le Congo, donnerions-nous le droit de vote aux 30 millions de nègres, qui s'y trouvent? Si le S. U. n'a pas d'abord donné en France les résultats qu'on pouvait espérer, c'est parce que la capacité politique des ouvriers laissait à désirer. Il en serait de même si, sans transition, brusquement, on accordait aux femmes le droit de vote à tous les degrés. Nous avons lutté pour le S. U. pendant 50 ans et au moment d'aboutir, nous irions détruire toute notre œuvre. Procédons par étapes et ne nous emballons pas.

Cette manière de voir fut appuyée par Berloz, qui insista sur la gravité de la question, par Delporte, par Defnet et par Van Langendonck. Tous ces compagnons, partisans en principe du droit de suffrage des femmes, estimaient que le moment n'était pas venu de réaliser cette réforme, qu'il fallait d'abord faire l'éducation politique de la femme, si on voulait empêcher le maintien des cléricaux au pouvoir.

Les socialistes flamands, puis Wauters, puis Vandervelde, ont vivement combattu cette thèse. *Le droit de vote a été un moyen d'éducation pour les ouvriers : il sera un moyen d'éducation pour les femmes.* Qu'importe si, au début, il donne quelques mauvais résultats : il ne tardera pas à se retourner contre les cléricaux ! « Nous sommes un parti révolutionnaire, a dit Vandervelde, c'est-à-dire de transformation sociale. Nous ne devons pas « sacrifier l'avenir de notre parti, ni borner notre action à la seule politique électorale ».

Louis Bertrand, après cette longue controverse, a déclaré que les arguments produits au cours de la discussion ont ébranlé son opposition première, et il s'est rallié à l'opinion de la majorité.

La campagne pour le S. U. va donc être menée pour le suffrage des femmes comme le suffrage des hommes. Il se pourrait que la Belgique, dans une période peu lointaine, inaugurât en Europe le suffrage universel *complet.*

L. Durieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Dialogues Socialistes, par Édouard Berth (Paris, G. Jacques et Cie, 1901). — Il faut remercier beaucoup Berth de nous avoir donné, par ces temps de discordes intérieures et de divisions irritantes dans le socialisme français, un livre d'une élévation sereine et d'une éloquence communicative intense. Il se recommande spécialement à tous les « intellectuels », à tous les universitaires, à tous les étudiants que les problèmes soulevés par le socialisme préoccupent et inquiètent. Ils y trouveront, dans ces dialogues philosophiques, les réponses précises à leur curiosité. Berth a pris quatre points principaux : les rapports du socialisme avec la *civilisation* en général, ses rapports avec *la religion*, avec l'*art*, avec le *mouvement féministe*. Au fond de tous ces dialogues, et ce qui en fait l'unité profonde, c'est que Berth s'est proposé de résoudre ce problème général : *Dans quelle mesure le socialisme est-il capable de hausser l'énergie industrielle, esthétique et morale de l'humanité ?* Et à cette question, il a pu répondre : « Le travail » scientifique, industriel, intellectuel et moral, qui depuis le XVIe siècle » se poursuit dans la civilisation occidentale et en transforme lente- » ment et sourdement l'âme intime comme la physionomie extérieure, » nous a semblé en dernière analyse trouver dans le socialisme tout » son effet et toutes les conséquences. » Nos camarades liront avec plaisir et profit le livre de Berth.

Socialisme d'Opposition, Socialisme de Gouvernement, et Lutte de Classe, par Joseph Sarraute. (Paris, Jacques et Cie, 1901). Il y a de fines remarques et d'ingénieuses observations dans l'étude remarquable que Sarraute a tentée, non sans succès, de l'évolution de ces deux *tendances*, de ces deux directrices qui gouvernent plus ou moins, en sens contraire, la tactique des socialistes : le *socialisme d'opposition* et le *socialisme de gouvernement*. Mais ses observations, d'un pessimisme inquiet, prennent parfois, et sans qu'il le veuille, une allure de paradoxe. Sarraute est parti en lutte contre les principes établis du socialisme, avec une joie un peu irritée. « Nous croyons, dit-il, dès le début, qu'un acte impie [contre la lutte de classe] est nécessaire! » Peut-être a-t-il tiré de ce qu'il appelle la *solidarité des classes* des conséquences que ce fait est loin de comporter. La solidarité, en un sens, elle est partout : tous les hommes, par cela seul qu'ils sont hommes,

sont solidaires les uns des autres. Mais ce qui constitue la lutte, ce qui est le fond de la vie, ce sont les différences qui les séparent, les antagonismes qui les mettent aux prises. L'opposition des intérêts est plus grande, entre les classes sociales, que la solidarité — réelle — des intérêts. C'est ce que démontre la critique économique de la Société capitaliste, qu'a répandue la pensée marxiste. Peut-être des disciples étroits ou de faux docteurs ont-ils porté à l'absurde la conception réaliste de la lutte de classe ? Cela n'empêche pas que le fait reste vrai, incontestablement vrai.

— Quoiqu'on pense des idées bruyamment émises par Sarraute, son livre n'en reste pas moins une œuvre de sincérité et de clarté comme il nous est rarement permis d'en rencontrer. Il est venu à temps, en pleine révision des formules et des conceptions socialistes. Il constitue un document précieux, un élément important de discussion, et, à ce titre, il doit être lu, commenté, critiqué.

L'Or, par H. Hauser (Paris, Nony et Cie). — Voilà un livre de vulgarisation exquis et utile. Autour de l'*Or*, c'est une multitude de sujets que M. Hauser effleure légèrement ; chimie, physique, géologie, minéralogie, histoire de l'art et des sciences, géographie, économie politique, sociologie, tout y est touché. Le travail des mines, l'extraction de l'or sous toutes ses formes, l'étude des régions aurifères, le mécanisme des échanges, le change, le bimétallisme, le pouvoir de l'or, le rôle de l'or dans une société meilleure, ce sont là les divers sujets traités avec sûreté et finesse par M. Hauser. Ce livre est un modèle de livre instructif et amusant pour enfants ; l'ouvrage est luxueusement illustré.

Bibliothèques Ouvrières, par Jules Destrée (Bruxelles, 1901). Destrée expose le plan de bibliothèques ouvrières à installer dans les Maisons du Peuple. C'est une œuvre qu'il a prise à cœur, qu'il a déjà commencée et qu'il mènera à bonne fin.

LES REVUES SOCIALISTES

La Revue Socialiste (Juin). A signaler : la conférence faite par Jaurès le 15 mai au Théâtre des Batignolles, sur « Travail » d'Émile Zola. — Rouanet porte sur le *Congrès de Lyon* cette opinion : « Le » Congrès de Lyon a fait faire un pas décisif à l'Unité du Parti fran- » çais ». — L'ignorance crasse de certains littérateurs en coquetterie déréglée avec le socialisme est difficilement imaginable M. Camille Mauclair, dans un article sur l'*Œuvre Sociale de l'Art Moderne*, écrit sur le marxisme des stupidités à faire rougir un singe. Il paraît que les marxistes constituent « le parti des ventres ». Il est pénible que la *Revue Socialiste* laisse passer des pauvretés semblables. — Cornelissen étudie *les Théories de Marx sur la rente foncière.* — Georges Palante fait l'étude de l'*esprit de petite ville.*

Les Cahiers de la Quinzaine. — C'est un beau, un *vrai* roman social que publie Péguy : il est l'œuvre d'un ancien instituteur, aujourd'hui professeur d'école normale primaire, M. Antonin Lavergne ; et il est simplement intitulé : *Jean Coste*, ou *l'Instituteur de Village*. Nous consacrerons à ce roman, dans cette Revue, l'étude critique qu'il mérite.

Die Neue Zeit. — N° 38. — Dans un article très documenté qu'il intitule *Les dernières dix années de politique commerciale allemande*, *Cunow* montre comme l'essor merveilleux qu'ont pris le commerce et l'industrie en Allemagne, est dû exclusivement aux traités de commerce avec les nations avoisinantes. Il en conclut à la folie du projet de toute la réaction allemande, que nous avons signalé récemment et qui tend à l'élévation des droits d'entrée sur les céréales. Il ne faut donc pas que la classe ouvrière — sur qui toujours tout retombe — paie les frais de spéculations éhontées de la grande industrie ou contribue à la sauvegarde des *Junker* en Prusse

Kommunales Praxis. — N° 10. — Une nouvelle très intéressante pour le mouvement syndical est apportée par notre jeune confrère : Le conseil municipal de Mayence a décidé de ne charger des travaux d'imprimerie que les établissements qui auront reconnu les salaires établis par la *Fédération des typographes*.

Die Gleichheit. — N° 13. — Il faut s'attendre, selon l'organe des femmes socialistes allemandes, à voir s'introduire en Angleterre le droit électoral des femmes ; parmi les 267 membres de la Chambre des Communes, il y a, en effet, 171 partisans et 96 adversaires de cette réforme.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

---

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

LES ÉLECTIONS CANTONALES

Les récentes élections cantonales constituaient la première consultation générale du pays depuis l'Affaire Dreyfus : à ce titre, elles semblaient devoir préciser l'état respectif des partis. Elles précédaient, en outre, de peu de distance les élections législatives prochaines : par là même, elles étaient de nature à en faire prévoir le sens.

De ce double point de vue, elles ont eu une importance relative. Mais les résultats n'ont pas donné ce qu'on en attendait, ou du moins ils nous ont renseignés différemment.

Il est difficile de tirer des élections cantonales une indication claire sur la situation des partis. Jamais la carte politique n'a été plus obscure. C'est une impression de confusion et de trouble que l'on ressent, à l'observer. Tout est mêlé : les étiquettes n'ont plus leur signification, les classifications coutumières paraissent perdre leur raison d'être, l'équivoque est partout.

Tout au plus peut-on constater la fin finissante des vieilles formes des partis réactionnaires. Les feuilles officielles nous ont appris avec pompe que le monarchisme anachronique perdait ses derniers survivants. On s'en doutait. Les forces de réaction s'accommodent de plus en plus de la forme républicaine, dont elles tâchent de tirer profit. Depuis longtemps, le vieux fer est mis au rebut : les partis réactionnaires se sont modernisés.

Il est impossible de se reconnaître dans ce tourbil-

lonnement de forces disparates et antagonistes qui s'abritent derrière l'etiquette républicaine. Ralliés, mélinistes, opportunistes, radicaux, radicaux-socialistes, triomphent tous, au même titre. Le suffrage universel s'est trouvé ballotté entre des partis à programmes incertains, à physionomie variante, à professions de foi incolores et confuses. Dans le désarroi général, comment se serait-il reconnu?

C'est le résultat de la faillite de l'Affaire Dreyfus. Il y a deux ans, après la période aiguë de la crise, il sembla un moment que la situation politique fut claire. Et elle l'était, en effet. On pouvait espérer que la lutte entreprise si éperdûment contre les forces réactionnaires, militaires, cléricales, allait être poursuivie sans défaillance. Quand, subitement, les plus lyriques protagonistes de l'Affaire Dreyfus s'arrêtèrent court. Le revirement fût aussi net qu'imprévu. L'amnistie lava tout. Et à la diversion ministérialiste on ne put guère opposer que le souvenir de discours éloquents.

Il dut se produire dans la conscience de tous ceux que la propagande avait touchés, au covrs de l'Affaire, comme un déclanchement. Tout à coup, les mots anciens ne signifiaient plus rien, les formules d'hier n'avaient plus de sens, les paroles les plus fulgurantes s'éteignaient, les catégories péniblement établies se dissolvaient. Les vagues furieuses et énormes qui, de loin, dans la mer soulevée, s'étaient avancées menaçantes contre les forces de réaction, venaient doucement mourir sur la plage, à peine blanchie d'écume.

Et depuis, peu à peu, quotidiennement, l'équivoque soigneusement entretenue a continué à tout mêler, à tout confondre, à tout dénaturer. Si bien que les puissances

d'oppression, reprenant de plus en plus le dessus, ont vaincu facilement la littérature dreyfusiste.

Dans ce chaos, le socialisme est loin de faire bonne figure. On le cherche presque. Et on le trouve disloqué, affaibli, mutilé. Il est à un des plus tristes moments de son évolution. Les luttes intérieures et l'aventure ministérialiste l'ont mené là.

Cependant, où il s'est affirmé dans toute sa netteté, il a trouvé devant lui, groupés maintenant, tous les partis bourgeois, de la droite à la gauche. Contre lui, sans doute, il les retrouvera encore aux élections législatives. Et par là peut-être nous viendra-t-il un peu de clarté. Nous saurons où le socialisme commence et où il finit.

Hubert LAGARDELLE.

PROGRAMME ET TACTIQUE DU PARTI SOCIALISTE

Mon cher Lagardelle,

Aquila, 20 juillet.

Vous avez eu raison — dans votre article « *Ministérialisme et Socialisme* » (1) — d'écrire qu'on ne doit pas confondre « avec le ministérialisme doctrinal le concours » passager et conditionnel que les socialistes italiens, » dans la mesure où ils l'ont cru nécessaire pour leur » action, ont donné au ministère Zanardelli... Pas plus » que de défense systématique il ne pourrait y avoir » d'opposition irréductible, mais une pleine indépen- » dance d'action qui ne lie pas la vie socialiste à la vie » ministérielle, et qui n'a pour guide que les intérêts du » prolétariat. »

Telle est, vraiment, aujourd'hui la conduite du groupe socialiste parlementaire en Italie. Nous avons voté pour le ministère Zanardelli, non seulement pour le budget de l'intérieur (après les déclarations et les actes du ministère tout à fait favorables à la liberté des nombreuses et récentes organisations économiques de notre prolétariat rural), mais aussi pour les autres budgets, uniquement afin d'empêcher (avec une Chambre élue sous le ministère du général Pelloux) le retour des réactionnaires, que nous avions vaincus par nos deux campagnes obstructionnistes en défendant les libertés élémentaires de réunion, d'asso-

(1) Dernier numéro du *Mouvement Socialiste*.

ciation, de presse, de vote, de grève, qu'on voulait reprendre au peuple italien.

Mais la Direction du Parti Socialiste, d'accord avec le Groupe Parlementaire, a justement décidé que « tout en ne pouvant jamais voter une confiance politique (et systématique) à un gouvernement bourgeois » les députés socialistes peuvent — dans les conditions actuelles de l'Italie et du prolétariat italien — appuyer transitoirement tel ou tel ministère, « qui assure le développement *normal* de la lutte de classe », c'est-à-dire qui respecte la liberté et la légalité vis-à-vis du prolétariat qui s'organise.

C'est vrai que, dans notre parti, il y a aussi deux tendances : l'une pour l'intransigeance absolue et purement négative, qui consiste *simplement* et *uniquement* à voter toujours contre ; l'autre pour un ministérialisme systématique, qui devrait approuver l'action du gouvernement toujours et surtout quand il a tort.

Et vous savez qu'après le vote du 22 juin — dans lequel l'extrême-gauche (radicaux, républicains, socialistes) ont voté pour le ministère, à propos de sa politique intérieure vraiment libérale vis-à-vis des organisations du prolétariat — il y a eu le douloureux épisode de la tuerie, commandée par un officier névrotique, de paysans à pacifiques, dont deux ont été tués et une vingtaine blessés Berra, près de Ferrare.

Cet événement sanglant, arrivé une semaine après notre vote, qui avait donné un coup si fort aux réactionnaires italiens, a soulevé naturellement non seulement nos protestations les plus énergiques au Parlement (qui s'est tout de suite fermé), mais partout dans les *meetings* qu'on a tenus à Rome et dans les villes principales d'Italie.

Et alors, sous l'émotion d'un fait (qui malheureusement n'est pas nouveau dans le martyrologe du prolétariat

italien et international), on a crié que « le sang des paysans tués à Berra retombait sur les têtes des députés socialistes qui avaient voté pour le ministère ».

L'exagération est évidente.

La tuerie de Berra est due à la névrose d'un officier, contre les conseils de ses collègues mêmes, qui étaient sur place. Le ministre de la guerre et le ministre de l'intérieur (Giolitti) ont défendu, c'est vrai, l'œuvre de l'officier homicide, qui personnifiait le militarisme, qu'on ne peut pas éliminer d'un coup. Mais cela n'empêche de reconnaître ceci : que la tuerie de Berra n'a pas été une conséquence directe ou indirecte de la politique du gouvernement ; que si elle était arrivée avant le vote du 22 juin, et que si le gouvernement avait fait les mêmes déclarations en défendant l'officier homicide, les députés socialistes auraient voté contre, malgré tout.

Il faut donc dégager, dans la phase actuelle du parti socialiste, la partie immanente, absolue (le *programme*) et la partie transitoire, relative (la *tactique*).

C'est ce que j'ai fait par deux articles récents, dans notre journal quotidien *Avanti*! et c'est ce que Turati vient de faire dans la revue *Critica Sociale* du 16 juillet.

Turati est, vraiment, le plus ministériel d'entre nous, dans ce sens qu'il voudrait un appui systématique du ministère Zanardelli. Mais il représente, malgré sa grande valeur de polémiste formidable, la minorité du groupe parlementaire et de la direction du parti.

Mais cela ne nous empêche pas d'être unis et d'accord, car il faut faire une distinction entre *programme* et *tactique*.

Le programe du parti socialiste a deux pivots inséparables : le but — « la propriété collective des moyens de production et de travail » ; la méthode — « la lutte de

classe », par laquelle (puisqu'il n'existe pas un moyen miraculeux de passer en 24 heures du régime bourgeois au régime socialiste) il faut arriver graduellement, en poussant l'évolution économique et sociale par l'organisation politique et économique du prolétariat, à la réalisation du but final.

Sur ce programme tous les socialistes italiens sont d'accord, de Turati jusqu'à Ferri.

Et il en est de même en Allemagne, de Bebel à Bernstein, de Kautsky à Vollmar ; en Angleterre de Webb à Hyndmann, de Keir Hardie à Belfort Bax ; en Belgique de Anseele à Vandervelde ; et je crois aussi en France de Jaurès à Guesde.

Lorsque le parti socialiste est dans sa *première* phase de développement, c'est-à-dire quand il est dans la seule nécessité, simple et unique, d'affirmer son existence de parti de classe, en se détachant de la bourgeoisie qui l'a engendré avec la formation du prolétariat, alors l'unité et l'accord sont bien faciles et évidents, sous la pression des choses et des nécessités de la vie.

Cependant, même dans cette période de formation, il existe toujours une différence de tempéraments, d'habitudes, de tendances, d'instruction, etc., parmi les membres du même parti.

De même qu'une partie d'un morceau de cristal reproduit les caractères du cristal entier, ainsi chaque parti politique reproduit les caractères de l'entière collectivité. Dans celle-ci aussi bien que dans un parti (et même dans une famille et une association quelconque) il y a toujours l'extrême gauche et l'extrême droite. Il y a l'individu audacieux, énergique, remuant, et il y a le prudent, le pensif, le timide ; il y a l'absolutiste et il y a le réaliste, le théoricien et le praticien, l'intransigeant et le transigeant.

Ces différences anthropologiques et inévitables, qui ne sont pas très visibles et très tapageuses dans la période de formation du parti socialiste, deviennent plus évidentes et criantes dans la phase suivante, de sa croissance.

Une fois assuré le respect des libertés élémentaires, le parti socialiste ne peut pas persévérer dans une *tactique* purement négative et simpliste : il doit employer la liberté et suivre l'évolution de la classe bourgeoise, sur le terrain des organisations économiques du prolétariat et des réformes législatives, partielles et graduelles.

C'est alors une question de tactique vis-à-vis des gouvernements, des municipalités, etc. Et c'est alors que les différences entre l'extrême gauche et l'extrême droite du parti s'étalent d'une façon plus ou moins bruyante.

L'attitude de Bernsteim a soulevé tant de discussions justement parce qu'elle arrivait en pleine phase de croissance du parti socialiste, et elle est un phénomène commun à tous les pays, comme je l'ai reconnu à notre congrès international de Paris.

D'autre part, l'attitude intransigeante de l'extrême gauche dans notre parti, sous la préoccupation de défendre l'intégrité de notre *programme*, est aussi légitime et nécessaire. Car je crois que Liebknecht voyait clair, lorsqu'au congrès de Hanovre, entre les relativistes qui disaient : « le mouvement (réformes partielles) est tout, le but final (collectivisme) n'est rien », et les absolutistes qui répondaient : « le but final est tout, le mouvement n'est rien », il concluait par cette synthèse positive : « le but final n'est rien, si on ne réalise aucun mouvement pour l'atteindre ; mais le mouvement n'est rien, s'il ne vise au but final, avec la boussole de la lutte de classe. »

La conclusion, pour moi aussi, est qu'il ne faut jamais oublier (non seulement en paroles, mais dans notre acti-

vité quotidienne, dans la propagande aussi bien que dans les organisations, dans le Parlement aussi bien que dans les communes, dans les journaux aussi bien que dans les livres) il ne faut jamais oublier les deux termes inséparables et inébranlables de notre programme : propriété collective et lutte de classe.

C'est seulement par ceux-ci qu'on peut réaliser tous les jours cette *formation de la conscience socialiste*, qui est, selon moi, l'énergie révolutionnaire la plus puissante.

Mais au-delà de cette besogne, qui est la seule dans la période de naissance du Parti socialiste, il faut reconnaître aussi les nécessités transitoires et conditionnelles de la tactique, lorsque le Parti socialiste est dans sa période de croissance.

C'est-à-dire qu'il est bon et utile — de même qu'il est humainement inévitable — qu'il y ait dans notre parti l'extrême gauche et l'extrême droite en fait de *tactique*, tout en y maintenant l'unité et l'unanimité en fait de *programme*.

Et c'est en suivant ces idées et en faisant cette distinction, qu'en Italie le parti socialiste reste uni et solidaire, même après son entrée dans la période de croissance, depuis les campagnes victorieuses de l'obstructionnisme, qui lui ont assuré (avec les résultats des élections générales de juin 1900 et le changement de politique gouvernementale de Pelloux à Zanardelli) les conditions élémentaires et fondamentales de son existence, et de l'organisation du prolétariat.

On peut être en désaccord sur telle ou telle question de tactique, en se divisant en majorité et minorité ; mais en fait de programme, on reste d'accord et solidairement unis, tout en laissant à chacun de nous la liberté de donner son activité ou bien à la propagande du programme ou bien à l'étude des questions pratiques de réformes, suivant

notre tempérament et nos tendances. La division du travail, dirigée par un principe unique, n'est que très utile, même dans la vie et le développement du parti socialiste.

Je crois donc que par ces idées générales (et par l'accord du socialisme scientifique avec tout le mouvement des sciences contemporaines, avec l'intégration, la correction et le développement de la doctrine marxiste, qui ne peut être immuable, accord que je me propose de tenter dans la deuxième édition de mon *Socialisme et Science positive)*, je crois que l'unité du parti socialiste (reflet du programme) ne doit pas empêcher la variété des activités (reflet du relativisme de la tactique), ni la cordialité des rapports entre tous les socialistes de l'extrême droite à l'extrême gauche.

C'est là, selon moi, l'issue inévitable, quoique lente et difficile, du parti socialiste dans tous les pays, la France comprise, puisque les choses sont plus fortes que les personnes et que la vie aussi est plus forte que les syllogismes.

Cordialement à vous,

Enrico Ferri.

LE PARTI SOCIALISTE

ET

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

Une loi sur les associations est un événement considérable pour le juriste. Peu de questions, en effet, ont tenu une aussi grande place dans les controverses juridiques du XIXe siècle et le théoricien du droit salue la reconnaissance légale des associations comme un recul des vieux préjugés.

Pour beaucoup de socialistes la question présente un intérêt plus limité. Ce que demande le parti socialiste c'est de pouvoir constituer et développer ses organisations nationales et internationales, politiques ou économiques, sans être soumis à l'arbitraire du gouvernement et aux persécutions des tribunaux. Le problème de la personnalité morale des associations semble à ces socialistes une dispute d'école que dans l'état actuel de pauvreté du parti, ils se refusent à étudier. Les travaux préparatoires de la loi du 1er juillet 1901 sont instructifs à ce point de vue.

Par contre, si le groupe socialiste de la Chambre s'est désintéressé du problème général des associations, s'il n'a défendu qu'imparfaitement la liberté des associations socialistes et internationales, il a pris nettement position dans la question des congrégations. Contre elles il a voté toutes les mesures d'exception proposées par le gouvernement et par la Commission ; il a même demandé leur suppression totale : à tel point que, dans cette mémorable discussion, les socialistes sont apparus bien moins comme les représentants de la classe ouvrière que comme des

ultra-radicaux, différant des simples radicaux bourgeois par une plus forte dose d'anticléricalisme.

C'est au triple point de vue des groupes socialistes et internationaux, des congrégations et de la personnalité des associations, que je me propose, après avoir donné une esquisse générale de la nouvelle loi, d'exposer l'attitude du parti socialiste, de l'apprécier et de dire, à mon sens, ce qu'elle aurait du être.

I

Vue générale sur la loi du 1er juillet 1901.

M. Waldeck-Rousseau avait eu la prétention, tout en formulant un projet de loi qui frappait spécialement les Congrégations religieuses et les associations internationales, de paraître se tenir sur le terrain du droit commun,

L'association est un contrat, posait-il en principe. Mais à certains contrats particulièrement importants tels que la donation, le législateur impose des conditions de forme. M. Waldeck-Rousseau obligeait en conséquence les associations à faire une déclaration préalable. — Pour certaines associations les formalités requises étaient encore plus graves : une simple déclaration ne suffisait pas pour les constituer, il fallait une autorisation par décret. C'étaient les associations de Français et d'étrangers, ou les associations de Français dont le siège est à l'étranger, ou dont les directeurs sont étrangers. Sous ces formules générales, M. Waldeck-Rousseau atteignait l'organisation internationale des congrégations et des socialistes.

Les principes du droit commun sur la validité des conventions suffisaient, dans la pensée ministérielle, à frapper de nullité radicale les associations que politiquement il voulait détruire : d'une part, les congrégations

fondées sur le triple vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, attentatoires à la liberté humaine, et, d'autre part, les associations qui poursuivent l'abolition de la famille, de la liberté, du travail, de la propriété, ces pierres fondamentales de l'édifice bourgeois.

C'est aussi dans le droit commun que M. Waldeck-Rousseau prétendait trouver les restrictions nécessaires à la trop grande liberté des associations. En effet, il considérait l'association comme un contrat de personnes, tandis que les sociétés commerciales comprennent des apports en capital et en travail à la fois. Dès lors, les biens que les associés consacraient au développement de l'association, restaient la propriété de celui qui les avait apportés ou étaient la copropriété indivise des associés, soumise aux demandes en partage et à ce merveilleux article 815 dont le Président du Conseil a célébré, en termes émus, l'action sur le morcellement des propriétés ! Pour qu'il y eût un patrimoine social, pour que l'association fût un être moral, il fallait une déclaration d'utilité publique.

Que si les associations essayaient par des procédés détournés (clauses de réversibilité, tontine, etc.) de constituer une mainmorte occulte, le droit commun intervenait encore pour annuler ces actes juridiques qui, en voulant constituer un être juridique en dehors de la loi, empiétaient sur la puissance législative.

C'est encore par application des principes généraux du droit que le projet attribuait à l'Etat, comme biens sans maître, le patrimoine des associations illicites dont les membres avaient renoncé au droit de posséder, c'est-à-dire les biens des congrégations non autorisées.

Tel était ce projet Waldeck-Rousseau, qui, à première vue, présentait une certaine unité, une certaine rigueur juridique. Mais on verra que les solutions qu'il prétendait

tirer du droit commun sont pour la plupart fausses juridiquement. Et, pratiquement, il créait pour les associations dont il laissait le patrimoine à l'état d'indivision une instabilité redoutable. On reprochait aussi à ses formules générales de ne pas désigner assez clairement les congrégations, mais de frapper directement l'organisation des socialistes. — Sous l'influence de ces critiques, la loi a reconnu aux associations en général, un régime plus libéral et plus stable ; elle a diminué — d'une façon insuffisante d'ailleurs — vis-à-vis des associations internationales et accentué vis-à-vis des congrégations, son caractère de loi d'exception.

Sur l'heureuse initiative de Groussier, elle a dispensé de la formalité de la déclaration les associations qui ne demandent pas la personnalité civile, et elle a reconnu à celles qui se soumettent à cette obligation une capacité juridique, d'ailleurs fort limitée.

Elle a supprimé pour les associations internationales la nécessité d'une autorisation par décret, mais par contre elle permet au gouvernement de dissoudre ces mêmes associations par décret. L'article 12 constitue pour l'organisation internationale des socialistes une mesure redoutable.

Elle s'est décidée à désigner les congrégations par leur nom. Elle subordonne leur validité à une autorisation législative et prononce la dissolution de celles qui n'auront pas obtenu l'autorisation dans un certain délai. L'interdiction du droit d'enseigner, portée contre les membres des congrégations non autorisées achève de caractériser la loi du 1er juillet 1901 que l'opinion publique — les adversaires de cette loi comme ses partisans — ont justement appelée la « loi contre les congrégations ».

II

Les mesures d'exception contre les Congrégations

« Cette loi, a dit M. Vallé, rapporteur au Sénat (1), comprend deux parties distinctes : l'une qui vise les associations, l'autre qui vise les congrégations. Aux associations elle donne la liberté... Aux congrégations, elle refuse cette liberté ».

En substituant au régime traditionnel de l'autorisation par décret le régime de l'autorisation législative, la loi du 1er juillet 1901 ne s'est pas contentée de refuser aux congrégations l'exercice du droit qu'elle reconnaissait aux associations, elle a voulu aggraver le régime antérieur.

M. Trouillot s'est expliqué nettement sur ce point : « Assez de congrégations, a-t-il dit. Toute mesure qui » tendra à en rendre l'accroissement facile est détestable. » Ce que nous voulons c'est que le régime à créer s'il » doit autoriser pour un haut intérêt public dont le légis- » lateur sera juge, la création d'une œuvre congréganiste » nouvelle, mette en revanche un obstacle sérieux à des » créations nouvelles multipliées ».

Le mode de liquidation adopté pour les congrégations dissoutes présente lui aussi un caractère de mesure exceptionnelle (2), qui était très net dans les projets du gouvernement et des commissions, mais qui a été fort atténué dans le texte définitif.

---

(1) Séance du Sénat, 13 juin 1901.

(2) Je n'insiste pas sur les présomptions d'interposition édictées par l'article 17 relativement aux acquisitions faites par les congréganistes. Grâce à un amendement de M. Perreau, la loi admet la preuve contraire et ces présomptions se justifient d'ailleurs par le caractère spécial des associations dont les membres vivent en commun et par la leçon de l'expérience. On ne peut pas reprocher à une loi de veiller à ce que ses dispositions ne soient pas violées.

MM. Waldeck-Rousseau, Trouillot et Vallé ont prétendu que les biens des congrégations non autorisées sont des biens sans maître, puisqu'ils n'appartiennent ni à la congrégation qui est un non-être, ni aux congréganistes qui ont fait vœu de pauvreté et n'ont pas l'*animus possidendi*. L'Etat peut donc reprendre ces biens par droit de déshérence.

Mais cette théorie est contraire à la science juridique actuelle. Ainsi que l'ont montré M. Beauregard à la Chambre et M. Guérin au Sénat, on ne peut invoquer contre la possession des congréganistes leur vœu de pauvreté que la loi ne reconnaît pas. En tout cas, il n'appartient pas au législateur de trancher une question de propriété pour le passé. Ces arguments ont déterminé la Chambre à voter l'amendement Lhopiteau, qui décidait que l'actif serait réparti entre les ayants-droit, laissant ainsi aux tribunaux le soin de se prononcer, suivant les espèces, sur les droits des congréganistes, des donateurs ou même de l'Etat.

La commission du Sénat a essayé de revenir sur cette décision en disant que les congréganistes ne pourraient en aucun cas se prévaloir d'une société de fait ayant existé entre eux. Mais le Sénat, sur les conseils de MM. Tillaye et Guérin, a refusé de voter cette disposition exceptionnelle que Viviani, à la Chambre, n'a pas réussi davantage à faire triompher. Quelle que puisse être la valeur doctrinale de l'avis exprimé par MM. Waldeck-Rousseau et Trouillot, qui ont déclaré que l'amendement était inutile, c'est aux tribunaux qu'il appartiendra de décider quels sont les ayants-droit.

La question, d'ailleurs, ne présente qu'un intérêt assez restreint. En effet, la loi reconnaît, sous certaines conditions, le droit pour les donateurs de reprendre les biens donnés et pour les congréganistes de réclamer leurs

apports. D'autre part, l'actif restant après ces prélèvements doit être consacré à secourir les pauvres assistés par les Congrégations dissoutes, ainsi que les Congréganistes qui ont enrichi l'association par leur travail ou qui sont inhabiles à gagner leur vie.

Malgré le caractère assez équitable en somme de ces dernières dispositions — dues à l'intervention de plusieurs sénateurs (1), la nouvelle loi n'en reste pas moins une loi d'exception vis-à-vis des congrégations. Dans cette voie de l'exception, le parti socialiste n'a pas hésité à suivre la majorité gouvernementale. Il aurait voulu que la loi allât plus loin. C'est à l'Église catholique tout entière que par l'éloquent organe de Viviani il a déclaré la guerre. C'est la suppression de toutes les congrégations que Zévaës a réclamée. Et si une partie du groupe socialiste n'a pas voulu, de crainte de faire échouer la loi, voter la proposition de Zévaës, elle a, depuis lors, déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi spécial aux congrégations, qui réclame lui aussi leur suppression totale et dont les dispositions draconiennes, allant jusqu'à punir de la réclusion des citoyens qui usent du droit naturel de s'associer, révèlent, pour notre Parti, un détestable esprit d'intolérance.

Enfin, par l'amendement Breton, les députés socialistes se laissaient entraîner par leur ardeur anticléricale jusqu'à violer la charte sacrée du suffrage universel en privant les congréganistes de leurs droits électoraux.

Pour justifier leur attitude intransigeante, les députés socialistes ont invoqué à la fois des arguments d'ordre théorique et d'ordre politique. Les premiers se rattachent surtout au respect de la liberté humaine (2). Tandis

(1) MM. Tillaye, Guérin, Trarieux.

(2) Je ne veux pas insister sur les accusations d'internationalisme et d'atteinte à la circulation des biens — arguments bizarres dans la bouche de socialistes !

que l'association respecte, tout en la développant, cette liberté, la congrégation l'anéantirait. C'est M. Waldeck-Rousseau qui, aux applaudissements de l'extrême-gauche aussi bien que de la gauche, a développé cet argument de la façon la plus saisissante. Dénonçant le triple vœu de pauvreté, d'obéissance et de chasteté, il a dit : « Par l'un « de ces vœux on se détache absolument de ces intérêts « considérés comme vulgaires qui consistent à être pro- « priétaire, en d'autres termes à travailler à la prospérité « de son pays !

» Par un autre de ces vœux on se débarrasse de ce que « les théologiens ont appelé un second souci. Ce souci, « c'est d'avoir une famille, d'appartenir à cette famille et « surtout de vivre pour elle.

» Par le vœu d'obéissance on fait cette chose qui peut « vous sembler toute naturelle, qui à moi me paraît pré- « cisément la négation de la personnalité humaine ; on « fait, dis-je, non plus suivant l'expression de jurisconsultes, mais suivant l'expression d'hommes qui donnent « cet enseignement : « donation de soi-même à Dieu dans « la personne d'un homme ».

« Or, quand de la personnalité humaine vous avez « retranché ce qui fait qu'on possède, ce qui fait qu'on « raisonne, ce qui fait qu'on survit, je demande ce qui reste « de cette personnalité !... »

Bien que Zévaës ait déclaré cette démonstration irréfutable, je la trouve insuffisante pour établir la nullité des congrégations et je persiste à croire que les vœux sont des questions de conscience, dans lesquelles la loi n'a pas à intervenir. Il y a beaucoup de célibataires en dehors des congréganistes, et pourtant on ne songe pas à les exproprier ! Et quant au vœu de pauvreté, nous n'avons pas le droit, nous socialistes, de le reprocher aux congréganistes. Dans nos coopératives à base communiste on ne distribue

pas non plus de bénéfices aux associés. Il ne nous appartient pas davantage d'invoquer le vœu d'obéissance pour annuler les congrégations. Les organisations socialistes, elles aussi, donnent de fréquents exemples d'une discipline qui va très loin : par exemple l'usage des démissions en blanc imposées par certaines fractions du Parti à leurs élus. D'ailleurs, tant que l'on maintient debout la société capitaliste, on est mal venu à dénoncer l'obéissance des congréganistes. L'on peut se demander lequel est le plus libre, le moins annihilé, de l'ouvrier qui peine douze ou quatorze heures par jour, absorbé tout entier par les difficultés matérielles de la vie, ou du trappiste vigoureux et du machiavélique jésuite qui, moyennant l'acceptation d'une discipline en somme assez douce, échappent à ces difficultés et gardent intacte leur faculté de penser !

Les orateurs socialistes ont du reste compris la faiblesse de leurs arguments théoriques. Viviani a eu le bon goût de ne pas parler des vœux de chasteté et de pauvreté, et ce sont les raisons d'ordre politique que Zevaës et lui ont fait valoir. C'est au nom du salut public, de la défense laïque, de l' « hygiène sociale », suivant l'expression de Zevaës, qu'ils ont combattu les congrégations. Et certes, ce sont là des arguments puissants. Si je défends, même au risque de voir les congrégations en abuser, la liberté d'association, je ne défends aucunement les congrégations !

Comme Viviani et Zevaës je constate leur action néfaste et je reconnais la nécessité de les combattre, elles et l'Église catholique. Elles donnent un enseignement détestable, partial, où l'on dénature systématiquement la vérité ; elles exploitent les orphelins dans les ouvroirs ; leur charité — sans nier de beaux exemples de dévouement et d'abnégation — est surtout un instrument de domination morale. Elles peuplent l'armée de leurs créatures, elles veulent dominer toutes les fonctions publi-

ques. Elles vont jusqu'en Chine accomplir leur œuvre de discorde. Tout cela je le reconnais !

Je ne nie pas non plus qu'elles ont contribué à donner au catholicisme ce caractère mercantile qui le déshonore et qui en fait, pour les huit dixièmes de ses adeptes, un ensemble de pratiques, d'offrandes, d'adorations à des saints, merveilleusement apte à excuser toutes les défections morales. J'affirme même que le catholicisme, alors qu'il conserverait sa pureté évangélique, n'en resterait pas moins incompatible avec l'idéal d'émancipation humaine que poursuit le socialisme : car il enseigne aux ouvriers la Résignation, alors que nous devons leur prêcher la Révolte (non pas la révolte individuelle et haineuse, mais collective et généreuse) contre les injustices du régime capitaliste.

Il faut donc combattre l'Eglise et ses congrégations, et dès maintenant je pense que la société laïque peut le faire sur un double terrain. Il s'agit de l'assistancee et de l'enseignement que trop longtemps la loi a laissés aux mains exclusives du clergé et où il est encore trop puissant.

Par l'organisation d'une assurance sociale sérieuse, garantissant les travailleurs contre la maladie, l'accident, la vieillesse, le chômage ; par une nouvelle extension des orphelinats et des hôpitaux laïques, on évitera aux ouvriers la nécessité de recourir à la charité confessionnelle de l'Eglise.

L'enseignement de l'Eglise, par lequel elle façonne ou déforme les intelligences qu'on lui confie, doit être lui aussi l'objet des attaques de la société laïque. Il ne s'agit pas d'interdire à toute une catégorie de citoyens le droit de communiquer leur pensée à d'autres, comme le fait l'article 14 de la nouvelle loi. La liberté de l'enseignement supérieur doit être au-dessus de toute atteinte et il est

odieux d'interdire à un homme d'enseigner les mathématiques transcendantes ou l'histoire de l'Eglise, parce qu'il appartient à la Compagnie de Jésus ou à l'ordre des Dominicains. C'est à un autre point de vue que la question doit se poser, ainsi que M. Massé l'a fort bien montré à la Chambre. Il s'agit de savoir si le père de famille a le droit d'imposer à un enfant, dont l'intelligence n'est pas encore formée, une instruction confessionnelle. La famille dont le but est la protection de l'enfant implique-t-elle ce droit exorbitant de désigner l'instruction que devra recevoir l'enfant ? Ou bien la puissance paternelle doit-elle subir une nouvelle restriction et de même que la loi a obligé le père à envoyer ses enfants à une école de son choix, ne peut-elle pas se substituer au père pour faire le choix de cette école ? Je n'ignore pas combien ce problème est délicat et quelles obligations pratiques soulève le monopole universitaire. Mais il n'en est pas moins vrai que c'est au point de vue des droits respectifs de la famille et de la société vis-à-vis de l'enfant que le législateur doit se placer pour combattre l'enseignement congréganiste.

Il est vrai que cette double façon de combattre les congrégations est beaucoup moins simpliste que celle qui consiste à les supprimer, mais je la crois beaucoup plus efficace. Il est possible qu'on abolisse momentanément les congrégations, que l'on confisque leurs biens. Elles renaîtront ! Viviani lui-même l'a reconnu. « Les congré-
» gations, qu'on le veuille ou non, a-t-il dit, constituent
» un fait politique et économique, et, si la loi écrite peut
» quelquefois détruire un fait politique, elle ne peut
» détruire un fait économique. ».

Il y a en effet une cause profonde, une cause économique qui fait que l'influence des congrégations et de

l'Eglise diminue lentement parmi le peuple et croît parmi la bourgeoisie. C'est le capitalisme.

Aux victimes du capitalisme, la religion offre ses consolations par la promesse d'un paradis où les damnés de cette vie seront les élus de la vie éternelle. Aux privilégiés du capitalisme, la religion assure le maintien de leur privilège en prêchant la résignation aux ouvriers. Et en même temps, elle leur permet d'échapper à la damnation éternelle, en leur indiquant mille moyens de racheter leurs âmes. C'est le régime capitaliste qui donne à la religion catholique ce caractère mercantile que nous avons flétri. C'est lui qui fait la force des congrégations offrant aux consciences troublées par les quotidiennes malhonnêtetés de la lutte pour la vie, les ressources infinies de leurs quêtes, de leurs églises à bâtir, de leurs pèlerinages, de leur Saint Antoine de Padoue !

Dès lors, il est évident que tant que durera ce régime économique, la religion catholique sera puissante. Les congrégations, dissoutes, finiraient par renaître avec l'auréole du martyre, avec une force morale accrue, avec la sympathie publique, avec la générosité plus grande des bienfaiteurs.

En dehors de toute considération de justice, la suppression totale des congrégations serait donc une maladresse. Le Parti socialiste, de qui dépend l'avenir du prolétariat, n'avait pas le droit de commettre une *telle maladresse !* Le profit immédiat qu'il en aurait tiré, par suite de l'affectation à une Caisse de retraite pour la vieillesse de ce qui sur le « Milliard des congrégations » aurait pu échapper aux revendications des ayants-droits, ne compensait pas le tort qu'il se portait pour l'avenir. En vain prétendait-il commencer par les couvents l'expropriation du capitalisme. Lorsque le socialisme parle de socialiser les moyens de production et d'échange, il pré-

voit la transformation de l'industrie, de l'agriculture et du commerce privés en industrie, en agriculture et en commerce gérés par la collectivité. La mesure qui consistait à reprendre tel domaine, tel titre de rente, telle action d'usine n'était pas une socialisation, mais une confiscation. Elle ne pouvait même pas invoquer l'exemple de la Grande Révolution. Car en 1789, le Clergé possédait près d'un tiers des terres du royaume. C'était là un privilège économique intolérable et la Révolution, qui poursuivait inconsciemment une sorte de socialisme partageur, en distribuant aux paysans les biens du clergé, restituait en quelque sorte l'instrument de travail aux travailleurs eux-mêmes.

Je ne puis donc approuver les projets Zévaës et Allemane. Je pense même que les socialistes n'auraient pas dû voter les mesures exceptionnelles portées par la loi contre les Congrégations. J'admets certaines précautions justifiées par leur caractère spécial : une limitation de leur patrimoine, sanctionnée par des présomptions visant la mainmorte occulte ; les garanties pour leurs membres scissionnaires ; l'interdiction de recevoir des novices mineurs. Mais, fidèle au principe démocratique de la liberté d'association, et voulant éviter à mon parti une injustice inutile, je n'hésite pas à dire que les Congrégations ont droit à la liberté légale. Des projets transactionnels, conçus dans un réel esprit de sagesse par MM. Perreau à la Chambre et Gourju au Sénat auraient dû rallier les suffrages socialistes.

En outre des arguments qui précédent, la thèse que je soutiens peut d'ailleurs invoquer des autorités socialistes. Le projet déposé en 1898 par Charles Gras, Groussier, Dejeante, etc., met au dessus de toute atteinte le principe de la liberté des associations même congréganistes. S'il impose à celles-ci certaines formalités spéciales, s'il

est imbu des préjugés traditionnels contre la main-morte, s'il soumet à une autorisation législative toutes les associations qui réclament la personnalité civile, il laisse aux congrégations non autorisées le droit d'exister avec une certaine capacité juridique.

Et, lors de la discussion de la loi sur les unions professionnelles au parlement belge, Vandervelde, parlant incidemment du péril de la main-morte monacale, n'hésitait pas à se prononcer contre toute loi d'exception vis-à-vis des congrégations (1) « Eh bien ! à cet égard, nous en fai-
» sons la déclaration formellle : d'accord avec notre pro-
» gramme, nous considérons qu'il serait à la fois
» inutile et dangereux d'entrer dans une pareille voie.
» Nous ne parvenons pas à comprendre pourquoi l'on
» empêcherait des religieux de s'associer entre eux, alors
» que l'on autorise des capitalistes à constituer des
» syndicats dirigés à la fois contre les consommateurs
» qu'ils rançonnent et les ouvriers qu'ils exploitent ;
» pourquoi l'on mettrait hors la loi, les trappistes de
» Forges ou les bénédictins de Maredsous, voués à de
» studieux et rudes labeurs, plutôt que des rentiers
» fainéants, des capitalistes passifs, des actionnaires de
» sociétés anonymes qui vivent, sans travail, du produit
» du travail des autres... Les formes d'association les
» mieux adaptées au milieu social, aux besoins de la
» société moderne, aux nécessités de l'avenir, élimineront
» fatalement celles qui ne répondent plus à ces besoins...
» Nous n'avons pas peur du Sacré-Cœur de Montmartre
» quand, à ses côtés, nous pouvons avoir une Maison du
» Peuple où l'on enseigne la bonne parole socialiste ! »

(*A suivre.*) Raoul Briquet.

---

(1) Séance du 14 octobre 1897.

FÉDÉRALISME NÉCESSAIRE

L'*Union Socialiste Révolutionnaire*, par le manifeste inaugural que cette Revue a publié dans son dernier numéro, a affirmé catégoriquement son désir de poursuivre l'unité socialiste. Nous devons à nos camarades de l'U. S. R. d'examiner en toute franchise, dans la mesure où elle peut être précisée, leur situation à l'égard de cette unité que nous voulons tous.

Il est, d'abord, deux points que nous laisserons de côté.

Nous n'avons pas à savoir si l'union proclamée par l'U. S. R. est déjà réalisée.

Que Vaillant, que Lafargue, que Dubreuilh et d'autres aient passionnément souhaité, pendant un mois et demi, la formation de l'*Union Révolutionnaire*; que Rosa Luxemburg, peut être insuffisamment informée des divergences qui séparent encore le P. O. F. du P. S. R., qui les mettent encore aux prises dans beaucoup de régions où leurs groupes sont en contact direct, leur aient vivement conseillé d'y procéder, cela n'a rien que de très naturel. Mais leur raison politique a-t-elle suffi à persuader tous les militants ?

Nous n'avons pas à savoir non plus si l'*Union Socialiste Révolutionnaire* a encore donné tout ce qu'en attendent ses promoteurs. Il semble que les blanquistes, après leur sortie du congrès, aient cru que celles des fédérations autonomes qui, sur la motion de La Porte, s'étaient rencontrées avec eux, allaient à leur tour partir et se joindre à eux.

Nous ne voulons pour preuve des invitations qui leur furent faites, que les promesses plusieurs fois répétées dans les déclarations préparatoires de l'U. S. R. ou dans les articles de ses promoteurs, et le soin qu'ils apportaient à calmer les scrupules de ceux dont ils escomptaient l'adhésion : « Les organisations qui vont ainsi se rapprocher et s'entendre, écrivait Vaillant dans le *Petit Sou* du 14 juin, savent... qu'elles n'auront... aucune mainmise sur elles, aucun empiètement à re-

douter » — « Nous ne nous adressons, disait-il encore le 21 juin, qu'à ceux qui, déjà dégagés, ou encore incertains, doivent se rallier à nous... A ceux-ci, nous devons donner toutes les garanties d'indépendance, de liberté, d'autonomie, une égalité complète. »

Comme moyen pratique, on offrait cette solution : « A tous ceux qui ne se sentiraient pas assez près de nous pour adhérer au P. S. R., nous dirons: venez à l'*Alliance Communiste*. Ce n'est pas une organisation, c'est le rapprochement politique et moral de tous les groupes et de toutes les organisations qui... veulent s'allier en restant indépendantes et autonomes dans une entière et réciproque liberté...» (Déclaration du P. S. R., de l'A. C. et de la Fédération du Doubs, — *Petit Sou* du 6 juin).

Mais, qu'elle ait ou non donné jusqu'ici ce qu'on en espérait, l'*Union Socialiste Révolutionnaire* existe, à côté du *Parti Socialiste*.

Deux blocs sont aujourd'hui l'un en face de l'autre.

Faut-il donc renoncer à les voir se fondre en un seul ? Si aucun rapprochement ne semble immédiatement possible entre l'*Union Socialiste Révolutionnaire* et le *Parti Socialiste*, faut-il désespérer de le voir un jour se produire ?

Nous ne le croyons pas.

Seulement, il faut attendre. Il ne faut plus vouloir brusquer les choses, ne plus croire aussi facilement possible tout ce qu'on désire, et reconnaître loyalement qu'il y a parmi les dirigeants, et parmi les militants d'organisations différentes, trop de préventions encore, trop de motifs de discorde secrets ou avoués, pour que l'unité puisse se faire dès maintenant complète et sans arrière-pensée.

Pouvons-nous dire véritablement que les esprits sont suffisamment préparés, quand nous voyons des scissions se produire, même parmi les fédérations les plus fortes et les plus sérieuses ? Le principe même de la fédération départementale ou régionale, c'est de permettre à tous ceux qui n'ont pas absolument la même pensée de se réunir en un groupement qui est

non pas une école de mentalité uniforme, mais une simple circonscription administrative du parti ; la représentation proportionnelle donne à toutes les tendances la possibilité de se faire jour, garantit à chaque fraction le pouvoir d'exprimer librement ses idées. Tandis que dans une école nationalement organisée et centralisée, il doit y avoir *fatalement uniformité de pensée*, dans une fédération, il peut se former des courants différents. Personne n'en souffre ; la majorité fait loi et dirige l'action, mais la minorité n'est pas étouffée. L'unité d'action est tout aussi bien assurée, et, *dans les limites de la doctrine socialiste*, différentes façons de voir peuvent subsister côte à côte. Car enfin, nous ne pouvons pas espérer que tous les socialistes aient jamais une mentalité exactement identique. Puisqu'il faudra toujours qu'il y ait des tendances diverses, contentons-nous d'exiger de tous un minimum nécessaire. Pour le reste, puisqu'il y aura toujours une droite et une gauche, et puisque nous voulons une organisation unique, nous ne pouvons en trouver le modèle que dans l'organisme naturel, le groupement géographique, la fédération, et non dans l'école, qui, par définition, est « sectaire », et n'existe que s'il y a uniformité de pensée.

Cette conception fédéraliste qui est la nôtre, avons-nous bien le droit de dire qu'elle est suffisamment entrée dans les esprits quand nous voyons dans des fédérations deux ou trois tronçons se former dès qu'un désaccord s'est produit ?

Et d'autre part, le *Parti Socialiste* a-t-il le droit, au point de vue doctrinal, de se croire exempt de tout reproche ? Si la plupart de nous, individuellement, peuvent le penser à plus ou moins juste titre, ne sommes-nous pas, collectivement, responsables en quelque mesure, de l'attitude un peu trop flottante que quelques-uns des nôtres ont prise dès longtemps ? Si l'on nous demande des gages, c'est que nous avons *donné le droit* qu'on nous en demandât.

Pour beaucoup de nos fédérations, si elles sont restées à Lyon, ce n'est pas, comme le pense Rosa Luxemburg, qu'elles soient tenues par personne « dans l'hypnose, grâce au mot

d'ordre d'Unité qui leur fait perdre de vue pour le moment les points décisifs. »

Si elles demeurent au C. G, ce n'est pas par « inertie », comme le croit Vaillant.

C'est qu'ayant en mains un commencement d'organisme unitaire, — car tout le monde s'accorde sur ce point que le Parti unifié dans un délai plus ou moins éloigné ne peut être formé que d'une confédération de fédérations, — il leur semble meilleur et plus sûr de rectifier sa ligne de conduite que d'abandonner tout pour avoir tout à refaire.

Le programme électoral que le Comité Général va rédiger sera certainement tel que personne au point de vue socialiste n'y puisse avoir à redire. La commission du journal, en mettant toute son activité à étudier les moyens pratiques de donner au Parti *son* organe quotidien, pour faire adopter par le prochain congrès un projet viable, en témoignant de sa volonté d'aboutir par la publication immédiate d'un bulletin mensuel, embryon du journal, montrera que le Parti ne peut être de bonne foi rendu pleinement responsable des opinions de journaux dont il n'a ni la direction, ni la propriété, et qu'il entend se dégager, si respectables soient-elles, d'opinions individuelles qui, aux yeux de beaucoup, passent pour siennes, et qu'il ne veut pas endosser.

Tous ceux qui auront des yeux pour voir se rendront compte alors si le rapprochement peut être éludé plus longtemps.

Dès maintenant, l'*Union Socialiste Révolutionnaire* doit prouver, elle aussi, ses sentiments unitaires.

Elle comprend plusieurs fédérations autonomes, et surtout deux organisations nationales fortement centralisées. Que celles-ci mettent leur application à transformer leurs cadres, et procèdent chez elles à la décentralisation administrative. Un grand pas sera déjà fait.

Le P. O. F. a son Conseil National. On ne pouvait pas n'y pas faire une place aux groupes provinciaux, puisqu'ils sont la plus grande force du P. O. F.; mais si, depuis quelques années,

des représentants de la province y siègent, le nombre est encore trop grand de ceux que le congrès choisit par égard pour leur personnalité influente, et pour la puissance de direction qu'ils sont susceptibles de donner.

Le P. S. R. a son *Comité Révolutionnaire Central*, où tous les groupes du parti sans doute ont un délégué. Mais il est évident que dans les réunions hebdomadaires du *Central*, chacun des groupes de province ne peut se faire habituellement représenter. De sorte que sa constitution est en apparence très démocratique, puiqu'il y a théoriquement, sur chaque décision, comme un referendum permanent, mais qu'en réalité les groupes parisiens seuls indiquent la ligne de conduite et dirigent l'action du parti tout entier.

Pourquoi le P. O. F. et le P. S. R., qui, comme tous les socialistes, admettaient dans leur projet d'unité les fédérations comme bases du parti, ne travailleraient-ils pas peu à peu à transformer leur constitution ?

Déjà, un grand nombre de leurs groupes sont fédérés par département agglomérés dans quelques villes. Certains même ont manifesté parfois une parfaite indépendance en protestant contre des décisions prises sans leur assentiment ; certains d'entre eux tiennent des congrès locaux.

Qu'ils s'attachent à développer ces habitudes. Qu'ils renoncent une bonne fois à ces plaisanteries surannées sur « l'autonomie », qui semblent encore excellentes à quelques-uns, et s'orientent décidément vers la décentralisation nécessaire. Ils connaissent leurs groupes et sont sûrs de leurs sentiments : qu'auraient-ils donc à craindre s'ils abandonnaient un peu de leur direction, forcément trop étroite ?

Nous ne faisons pas à ceux qu'on écoute au *Conseil National* et au *Comité Révolutionnaire Central* l'injure de croire qu'ils puissent se refuser à abandonner une part du pouvoir qu'ils tiennent des constitutions anciennes. C'est entre leurs mains surtout qu'est l'unité future. Que les conseils centraux cessent d'être des comités directeurs pour devenir, comme le *Comité Général*, de simples bureaux d'administration composés des délégués des fédérations du P. O. F. ou du P. S. R.

Il est impossible d'amener, quelles que soient les circonstances, la fusion définitive entre les fédérations actuelles et les organisations nationales, *qui reposent sur un autre principe*. L'expérience est désormais faite. Il faudrait que les unes tuent les autres, ou qu'il soit renoncé à jamais à l'unité. Au contraire, s'il n'y avait en présence que des organisations locales, fédérations du P. O. F., du P. S. R. ou du *Parti Socialiste*, rien ne serait plus facile que de l'accomplir le jour où on jugera bon d'y procéder.

C'est aux fédérations autonomes, qui ont cru devoir entrer à l'*Union Socialiste Révolutionnaire*, à pousser dans cette voie leurs voisins des organisations nationales.

Quant au souci *absolument légitime* qu'a l'*Union Socialiste Révolutionnaire* de ne vouloir s'unir à qui que ce soit que sur le terrain de la lutte de classe, cela regarde le *Parti Socialiste*. C'est à lui de savoir ce qu'il veut qu'on pense de lui et à faire voir par son œuvre que les éléments de droite, qu'il a dans son sein, n'y forment, comme nous le croyons, qu'une minorité infime que l'unité noierait de plus en plus.

Que *provisoirement* chacun travaille de son côté, qu'il prépare, en ce qui le concerne, la moisson future.

Si nous faisons chacun notre besogne, nous aurons, comme l'écrivait Vaillant il y a quelques semaines, « fait pour le Socialisme, pour le Parti, pour sa grandeur et son unité ultérieure, le possible et notre devoir. *Les événements et la force des choses feront le reste.* »

André Morizet.
(André Marnet).

Les élections législatives en Hollande

Dans l'histoire politique de la Hollande, depuis 1848, date de l'instauration du régine parlementaire intégral, un fait caractéristique, c'est la puissance du parti libéral.

De 1848 à 1888, donc pendant 40 ans, jamais les libéraux hollandais n'ont été en minorité dans le parlement. En 1888, les deux partis cléricaux: les protestants orthodoxes (calvinistes) et les catholiques, ont obtenu la majorité et ont pris le gouvernement en mains ; mais en 1891 ils ont été écrasés aux élections par les libéraux, qui de 1891 jusqu'à maintenant, avaient gardé la majorité.

Le parti libéral hollandais est l'incarnation du bourgeois hollandais. Esprit relativement libre, bien instruit, très attaché aux libertés civiques, religieux mais pas bigot, ayant un très bon flair commercial et pour cela, beaucoup de sympathie pour le libre échange, exaltant l'humanitarisme, le bourgeois hollandais en général ne peut pas être clérical ni révolutionnaire. Il aime le juste milieu ; et le parti libéral, qui n'aime pas la réaction, mais encore moins les idées subversives, est bien son parti.

Le parti libéral vient d'être battu aux dernières élections, et, dans cette lutte électorale, les deux partis extrêmes, les cléricaux et les socialistes, ont gagné voix et sièges à ses dépens. C'est un fait qui mérite d'être examiné.

D'abord, il faut déterminer le caractère du parti clérical Hollandais, ou, mieux encore, des quatre groupes qui forment ensemble le parti.

Le plus fort de ces quatre groupes est *le parti catholique*. De lui, il n'y a pas grand chose à dire. En 1848 et pendant les vingt années qui suivirent, les catholiques votèrent régulièrement pour les libéraux. Les libéraux de 1848 ont en effet établi la liberté religieuse en Hollande, aboli le monopole de l'Eglise réformée Néerlandaise qui était, jusque là, l'Église d'Etat ; et grâce à eux, les catholiques ont obtenu des évêques

et des subventions d'Etat. Le syllabus a mis fin à cet état de choses. Lorsque ce syllabus proclama la condamnation par l'Eglise des libertés civiques, établies en Hollande par les libéraux, et que les catholiques l'admirent en général, il y eut un revirement. Les catholiques firent tomber les députés libéraux qu'ils avaient élus jusque-là, mais aussi tous les habitants non catholiques du pays ont depuis ce temps là obstinément refusé de regarder les catholiques comme des citoyens aux mêmes titres qu'eux. Le fait qu'ils se sont soumis au syllabus qui condamna les libertés civiques, que la bourgeoisie hollandaise aime avant tout, fait qu'on méprise des gens si peu soucieux de leur liberté et qu'on les craint comme une force d'ignorance et de réaction.

Néanmoins la constatation faite qu'il serait pour toujours impossible d'établir en Hollande un gouvernement clérical, si on n'obtient pas le coup de main des catholiques, fait que les autres partis « chrétiens » se sont décidés peu à peu à une alliance avec eux. On peut les employer sans danger, parce que les catholiques hollandais eux-mêmes se garderaient bien de vouloir appliquer ici les dogmes du syllabus, mais surtout il faut bien les employer, parce que sans eux on resterait minorité pour toujours.

C'est pour cela que le groupe catholique fait partie du grand parti clérical.

Le deuxième groupe du parti clérical (1) c'est le groupe *anti-révolutionnaire*. Ce sont les protestants orthodoxes, les Huguenots. Dans le protestantisme hollandais, il y a eu une scission, qui s'est produite dans la deuxième partie du XIXe siècle. La majorité de l'Église réformée Néerlandaise était « moderne », une minorité était « orthodoxe ». Le différend était à la fois politique et théologique. Les modernes sont les libéraux en politique, ils professent l'opinion que dans la

(1) J'emploie le mot clérical pour me faire comprendre facilement par les lecteurs du *Mouvement Socialiste*. En Hollande, on appelle ces partis (qui s'appellent eux-mêmes : les partis chrétiens), les partis ecclésiastiques. Au fond, les protestants ne sont pas des cléricaux.

politique on n'a rien à faire avec la théologie, et que la religion est une affaire privée; les orthodoxes sont d'avis qu'il faut gouverner les États « chrétiens » d'après les « ordonnances de Dieu », qui se trouvent dans la Bible.

Au fond, le conflit n'était pas un conflit religieux proprement dit, c'était aussi un conflit de classe. La bourgeoisie possédante et intellectuelle était presque entièrement avec les « modernes », pendant que le parti orthodoxe s'appelait lui-même le parti des « kleine luyden », des petites gens, de la petite bourgeoisie, des petits paysans. Aussi ce sont surtout les coins pauvres du pays, la campagne protestante, qui a été conquis par ce parti.

Jusqu'aujourd'hui il n'y a, par exemple, pas une seule ville, les deux provinces catholiques excepté, qui a un conseil municipal clérical, et pour la première fois des circonscriptions urbaines ont été conquises par les anti-libéraux, en 1897, où à La Haye et à Leyden, des anti-révolutionnaires furent élus. Maintenant les cléricaux ont été plus heureux, et ils ont même gagné deux sièges à Amsterdam.

Dans les dernières élections, ce parti anti-révolutionnaire a gagné 9 sièges, et il est, bien qu'il compte deux députés de moins à la Chambre que les catholiques, le groupe le plus important de la majorité — grâce au Dr Kuyper, qui est sans doute l'homme le plus remarquable du parti clérical —. C'est lui qui, avec ou sans portefeuille, gouvernera désormais le pays.

Le Dr Kuyper est incontestablement le meilleur orateur de la Chambre néerlandaise, et c'est grâce à son talent d'organisateur et de démagogue que son parti est devenu ce qu'il est.

Le nom du parti, « *Parti Anti-Révolutionnaire* », vient de ceci : Les orthodoxes préconisent en toute chose la souveraineté de Dieu. La Révolution Française et tous ceux qui ont accepté ses principes ont proclamé les droits de l'homme souverain, ne reconnaissent donc plus la royauté par la grâce de Dieu et sont par cela des révolutionnaires, en révolte perpétuelle contre le Dieu souverain.

Et parce qu'il veut aller à l'encontre de ces idées, le parti

protestant orthodoxe s'appelle en politique *le parti anti-révolutionnaire.*

Jusqu'en 1894, il n'y avait qu'un seul groupe en Hollande qui s'appelait ainsi, mais au cours de cette année la question électorale produisit une scission dans ce groupe, comme ailleurs dans le parti libéral. La fraction du Dr Kuyper s'est toujours nommée démocrate et dans le conflit de 1894 elle était partisan du projet de loi électorale du ministre vak van Poortliet, projet qui fut combattu par tout ce qui était réactionnaire dans le pays. Dans le parti anti-révolutionnaire, il y avait un élément aristocrate, avec un gentilhomme, de Savornin Lohman, comme leader. Cet élément quitta le parti et forma un nouveau groupe : *les anti-révolutionnaires libres*, qui existe encore et qui a 8 sièges à la Chambre. Lors de la scission, ils n'avaient pas beaucoup de partisans et le Dr Kuyper raillait terriblement ces « hommes à deux noms », qui formaient le nouveau parti. Depuis ce temps là l'animosité entre ces deux fractions s'est beaucoup amoindrie, et maintenant ils peuvent bien se mettre d'accord pour former un gouvernement.

Il y a encore un quatrième groupe, « *les chrétiens historiques* », une petite fraction d'orthodoxes, qui n'ont pas quitté l'Église protestante Néerlandaise et qui ont, en 1897, soutenu les libéraux contre les autres fractions cléricales. Depuis ce temps-là, ils ont fait volte-face et forment une fraction du parti clérical. Ils ont deux députés à la Chambre, qui sont des ultra-réactionnaires, comme le parti même.

La nouvelle majorité n'est donc pas homogène du tout. C'est un mélange de démocrates et de réactionnaires, d'aristocrates « à deux noms » et de « kleine luijden » (petites gens). En tout cas, l'élément réactionnaire y est prépondérant.

Même la fraction du Dr Kuyper compte de francs réactionnaires et lui-même est depuis quelque temps devenu le leader et le porte-voix du sentiment nationaliste et impérialiste, qui s'est fait jour surtout depuis que la guerre Sud-Africaine a bouleversé les esprits. Le succès des partis « chrétiens » est, pour une partie du moins, à imputer aux sentiments patriot-

tards anti-anglais, qui existent dans le peuple, et qui ont été froissés par la stricte neutralité que le gouvernement libéral a gardé dans le conflit sud-africain.

Naturellement, un gouvernement « chrétien » eût gardé la même neutralité, mais en France on connaît bien le tapage que font ces gens sans responsabilité, que le proverbe hollandais nomme, très spirituellement, les pilotes à la côte et qui savent toujours mieux naviguer que ceux qui sont à bord.

Le parti libéral qui, depuis longtemps déjà, n'est plus très uni, s'est encore scissionné avant les élections. Une fraction, *les libéraux démocrates*, ont quitté l'Union Libérale, et fondé un parti libéral-démocrate. La question à propos de laquelle cette scission s'est produite, est la question du suffrage universel, que le parti libéral ne voulait pas déclarer d'urgence.

On ne peut pas dire que cette scission ait contribué beaucoup à la victoire des cléricaux, car cette victoire a été gagnée au premier tour, donc avec la majorité absolue ; et dans des circonscriptions où jamais un clérical n'avait eu quelque chance de succès, ils l'ont emporté cette fois.

La vérité c'est que la décadence du libéralisme qui se manifeste dans tous les pays, se montre maintenant en Hollande. Le libéralisme n'a pas su enthousiasmer les masses. Les masses ignorantes sont prises par les cléricaux, les masses conscientes sont devenues socialistes.

Les libéraux démocrates ont commis la faute d'entamer une violente lutte contre la social-démocratie. Ils croyaient pouvoir « tempérer » la lutte des classes, comme ils disent dans leur programme, et ils se sont flattés de mettre la social-démocratie de côté.

Cela ne leur a pas trop bien réussi, car ils ont eu un nombre de voix de beaucoup inférieur à celui que le parti socialiste a obtenu.

Le parti libéral, étant devenu minorité, la scission entre libéraux tout court et les libéraux démocrates ne durera probablement pas longtemps.

Les libéraux ont encore 27 sièges à la Chambre, et avec les libéraux démocrates ils en ont 35.

Le *Parti ouvrier social-démocrate* a livré la bataille électorale, avec tout l'enthousiasme qu'un parti jeune et uni peut montrer.

Je donnerai seulement quelques chiffres pour faire voir le progrès que le socialisme a fait depuis quatre ans.

D'abord, il me faut rappeler qu'en Hollande il n'y a pas de suffrage universel. Le nombre d'électeurs n'atteint pas 700,000, et il y a 1,250,000 hommes majeurs dans le pays. Et ce qu'il faut encore remarquer, c'est que justement le prolétariat des grandes villes, les ouvriers socialistes, sont exclus du droit de vote.

En 1887, les circonscriptions électorales ont été coupées de telle manière que chaque circonscription avait environ 45,000 âmes, le pays ayant alors 4 500,000 habitants.

Maintenant, les circonscriptions urbaines ont beaucoup plus d'habitants que les circonscriptions rurales et ce sont surtout les quartiers populaires des grandes villes qui en comptent le plus.

Amsterdam a 530,000 habitants et 9 circonscriptions, donc une moyenne de presque 60,000 par circonscription. Rotterdam a 325,000 habitants et 5 districts, donc 65,000 par circonscription. Par contre, presque tous les districts ruraux sont encore entre 45 et 50,000 habitants.

Et maintenant, voyez quels sont les chiffres d'électeurs des divers districts. Je les prends dans une seule province, la province Hollande-Nord.

Alkmaar.	7824	élect.	Amsterdam	I	4771	élect.
Beverwijk. . . .	8985	»	»	II	2475	»
Enkhuizen. . . .	8003	»	»	III	7122	»
Haarlemmermeer.	8128	»	»	IV	3634	»
Hilversum. . . .	7786	»	»	V	7840	»
Hoorn.	6482	»	»	VI	5148	»
Helder.	6186	»	»	VII	3805	»
Zaandam	7288	»	»	VIII	2987	»
			»	IX	7935	»

Il faut encore remarquer que les districts Amsterdam

III, V et IX ont, chacun, 80,000 habitants, étant des quartiers populaires. Les districts ruraux de cette province ont une moyenne d'électeurs de 16 °/. de la population, pendant que la moyenne d'Amsterdam n'est pas tout à fait 8. Ceci pour montrer combien la loi électorale est défavorable aux partis qui, comme le parti socialiste, doivent surtout recruter leurs électeurs parmi les ouvriers des grandes villes.

Ceci dit, il suffit, pour donner l'idée exacte de notre progrès, des deux chiffres suivants :

En 1897, les candidats social-démocrates obtenaient exactement *13,500* voix. Le 14 juin dernier, ce chiffre était de **38,648** voix ! Les voix socialistes ont donc à peu près triplé en 4 ans, et c'est là le grand résultat de notre propagande intense.

Pour ce qui concerne les sièges, le résultat est le suivant :

Nous avions, dans l'ancienne chambre. 4 sièges, Tietjerksteradeel (Troelstra) ; Schoterland (Van der Twaag) ; Veendam (Schaper) ; Enschedee (Van Kol).

Au premier tour, aucun socialiste ne fut élu. Même nous fûmes frappés par un grand échec : Troelstra échoua définitivement à Tietjerksteradeel, où un clérical fut élu au premier tour.

Mais dans 10 autres districts, nos candidats arrivaient en ballottage. Le ballottage se fait en Hollande entre les deux candidats qui ont les plus grands nombres de voix au premier tour. Les 10 districts et candidats étaient les suivants :

1. *Leeuwarden*, Melchers, avec 1705 voix contre le libéral avec 1439.

2. *Schoterland*, Van der Zwaag, avec 1704 voix contre le clérical avec 1012.

3. *West-Stellingwerf*, Van der Zwaag, avec 1242 voix contre le clérical avec 1173.

4. *Appingadam*, Schaper, avec 1859 voix contre le clérical avec 1910.

5. *Winschoten*, Van Kol, avec 1254 voix contre un libéral démocrate avec 1314.

6. *Veendam*, Schaper, avec 1926 voix contre un libéral démocrate avec 1249.

7. *Hoogezand*, Ter Laan, avec 1486 voix contre le clérical avec 1112.

8. *Enschedee*, Van Kol, avec 3400 voix contre le clérical avec 4257.

9. *Amsterdam III*, Henri Polak, avec 1420 voix contre un libéral avec 1603.

10. *Zaandam*, Mendels, avec 1428 voix contre un libéral avec 2203.

Dans les ballottages, nous l'emportâmes dans 7 circonscriptions. Nous échouâmes à Zaandam, à Amsterdam III et à Winschoten, dans toutes les trois circonscriptions parce que les cléricaux, éliminés au premier tour, votèrent en bloc pour les libéraux.

A Leeuwarden et à Veendam, nous l'emportâmes malgré cela et dans les cinq districts où les nôtres étaient en ballottage avec les cléricaux, la grande masse des libéraux vota pour nos candidats.

Dans l'ancienne Chambre, nous avions donc 4 socialistes, dans la nouvelle il y en aura 7.

En outre de cela, dans quelques districts, il ne nous a manqué que quelques voix : par exemple à Haarlem, à Utrecht II, à Franeker. Même avec la loi électorale actuelle, qui exclut la majorité des ouvriers du droit de vote, nous arriverons à avoir 15 à 20 sièges. Le suffrage universel nous en donnerait déjà maintenant une bonne douzaine, sur 100 députés.

En somme, le socialisme hollandais a montré sa vitalité. Si le parti clérical avait envie de porter la main sur les libertés civiques ou essayait d'user de son pouvoir politique pour combattre le mouvement ouvrier, il trouverait dans le parti socialiste à qui parler.

Le libéralisme en décadence n'est pas à pleurer. Ce qu'il avait de bon, le socialisme le lui a pris.

W. H. Vliegen.

REVUE CRITIQUE

QUESTIONS AGRAIRES

Les Classes rurales et le Régime domanial en France au Moyen-Age, par Henri Sée (Paris, Giard et Brière, 1901). — Au moment où les questions agricoles, comme le témoignent des ouvrages comme ceux de Vandervelde et de Kautsky, semblent particulièrement préoccuper les militants socialistes, et où la nécessité prochaine d'établir un programme agricole sérieux paraît mieux comprise, un travail historique d'ensemble comme celui de Henri Sée est très utile. Il ne traite, il est vrai, que la période qui va du IXme siècle au XVme. Mais c'est l'époque la plus importante; quelques indications suffisent, ensuite, pour faire comprendre les transformations ultérieures du droit de propriété et de la condition personnelle des paysans, lorsqu'on a bien compris d'abord la période du moyen-âge. Dans cette période, en effet, on assiste à l'établissement définitif du servage, dont Fustel de Coulanges a si admirablement expliqué la lente préparation; puis à la transformation des serfs en *vilains francs* ; aux commencements de la substitution progressive des droits en argent aux multiples redevances en nature, à l'apparition des prolétaires agricoles et du métayage, et enfin à la formation de l'Etat centralisé, dont l'impôt écrasant vient comme remplacer en partie la domination seigneuriale au moment où elle s'adoucit.

Mais si graves que soient les changements, tant dans la condition juridique des personnes que dans le taux et la nature des redevances payées au seigneur, à l'Eglise, au suzerain, au roi, la condition du paysan reste, en général, à peu près aussi misérable que précaire. Et il y a un fait encore qui ne change pas, c'est le régime domanial, qui détermine le mode

de travail de la terre : l'ancien système de l'empire romain subsiste, avec la réserve seigneuriale au centre, et les petits tenanciers autour, qui ont charge de cultiver. Ce régime domanial est souvent la cause efficiente directe des transformations que décrit Henri Sée, et il a raison d'y insister, en montrant que le concept même de propriété, au moyen-âge, en était une conséquence : « La notion de propriété était moins abstraite au moyen âge que de nos jours, elle se décomposait plus aisément en ses éléments essentiels. L'usager était propriétaire de ses usages, comme le tenancier de sa tenure, bien que le seigneur conservât toute son autorité domaniale. » De même, sur la question tant controversée des biens communaux, sans rien préjuger sur les questions de propriété primitive, il dit : « Il semble bien qu'il faille chercher dans les droits d'usage l'origine véritable de la plupart des biens communaux. Or, ces droits ne sont qu'une manifestation du régime domanial; c'est donc de ce régime même que sont issues les institutions mêmes, qui un jour contribueront à le ruiner. »

C'est parce qu'il a vu la capitale importance du régime domanial, qu'Henri Sée a pu comprendre l'origine, le sens des multiples redevances, et en faire une classification rationnelle et claire.

On voit que cet ouvrage est conçu dans un esprit socialiste ; et si une plus grande place n'est pas donnée, et dès le commencement du volume, au travail, au mode de culture, c'est que l'insuffisance des documents rend illusoire le profit qu'on tirerait de cette étude. On pourrait croire aussi que l'auteur ne voit les causes économiques des phénomènes historiques que là où elles sont directes, immédiates. Cela tient sans doute à ce que ce livre est une œuvre rigoureuse de savant. Pour saisir et expliquer l'influence des causes économiques sur les faits politiques, puis la répercussion de ceux-ci, il faudrait un autre livre, bien désirable.

P. G. la Chesnais.

L'Agriculture et le Capitalisme, par M. Bulgacow (2 vol. Moscou, 1900). — Le Livre de M. Bulgacow, qui a été fort discuté en Russie, comprend deux parties : l'une théorique et l'autre historique.

La première partie expose les lois fondamentales de l'agriculture et les différences qui existent entre cette dernière et l'industrie. Un fait constant et universel, c'est la diminution de la fertilité du sol. Ce fait a été déjà observé par Turgot. mais les économistes anglais ont été les premiers à le présenter sous la forme d'une loi générale qu'ils ont dénommée *loi du rendement régressif.* C'est cette loi qui explique principalement la crise agricole que traversent la plupart des pays.

En effet, on comprend bien comment, le sol devenant de moins en moins fertile, on est forcé de dépenser une somme de travail toujours plus grande pour obtenir la même quantité de produits. Or, ce développement régressif arrive à son maximum justement dans les pays les plus avancés, qui sont en même temps les pays les plus anciens par leur agriculture. Au contraire l'épuisement du sol est à son minimum dans les pays neufs, à peine venus à la civilisation. Voilà pourquoi ces derniers pays, tout en ne connaissant les engrais et ne se servant que d'instruments rudimentaires, peuvent faire une concurrence désastreuse aux pays avancés qui disposent d'un outillage perfectionné.

Des chiffres statistiques cités dans le livre de M. Bulgacow, nous ne parlerons que de ceux qui concernent la France, et ici encore nous ne donnons que les conclusions générales.

Du reste on connaît ces conclusions. D'abord, il y a dans la période de 1862 à 1892 une diminution des propriétaires, mais cette diminution porte sur les journaliers-propriétaires (1).

---

(1) Pour éviter toute confusion, nous donnons la valeur des différents termes dont se sert la statistique agricole. Il y a d'abord ce qu'on appelle les *propriétaires* et les *non-propriétaires.* Ces deux termes se définissent d'eux-mêmes. Mais on comprend bien que quelqu'un puisse être propriétaire et travailler en même temps pour le compte d'autrui. C'est le cas du journalier-propriétaire. Au contraire, quelqu'un peut ne pas être propriétaire, mais tra-

Au contraire, le nombre de ceux qu'on appelle chefs d'exploitations a augmenté.

Dans cette catégorie de chef d'exploitations — entrent :

1° les chefs d'exploitations, travaillant exclusivement leurs biens seuls, avec l'aide de leurs familles ou avec l'aide de journaliers, domestiques, etc. Le nombre de cette première catégorie de chefs d'exploitations a augmenté sans cesse depuis 1862.

2° Les fermiers constituent la deuxième catégorie. Ils ont été en diminution pour l'époque 1862-1882. Mais après cette dernière année, leur nombre s'accroît et en 1892, le chiffre des fermiers était plus élevé que celui de 1862.

3° La troisième catégorie est formée par les métayers. Depuis 1882 eux aussi sont en augmentation mais le chiffre atteint en 1892 est inférieur à celui de 1862.

Après les chefs d'exploitations vient le prolétariat agricole : les journaliers et les domestiques agricoles. Le nombre des uns et des autres, et surtout celui des premiers, a considérablement baissé depuis 1882 aussi bien que depuis 1862.

Enfin, si nous passons aux exploitations agricoles elles-mêmes, nous constatons : 1° une augmentation considérable en nombre et en étendue de la petite culture au-dessous d'un hectare. Il y a augmentation encore pour les cultures de 5 à 10 hectares et de 100 et plus ; les exploitations au dessus de 300 hectares ont doublé (de 2.000 en 1882 à 4.000 en 1892). La moyenne exploitation de 10 à 100 a été au contraire décimée. Quoi qu'on prétende qu'on puisse tourner comme on veut les chiffres statistiques, il y a tout de même un fait incontestable

---

vailler pour son compte la terre qu'il loue à de grands propriétaires. C'est le cas des fermiers et métayers.

Voilà pourquoi, en dehors de la division en propriétaires et non-propriétaires, il y a celle en chefs d'exploitation et en salariés. Beaucoup de non-propriétaires peuvent entrer dans la première et au contraire parmi les salariés il y a de nombreux propriétaires.

Enfin le même individu peut conduire plus d'une exploitation : il y a une troisième statistique qui concerne le nombre et l'étendue des exploitations.

non seulement pour la France, mais aussi pour les autres pays agricoles : c'est l'extension de la petite exploitation, de même que la formation d'une petite et assez solide propriété paysanne. Du reste, ceci s'explique par les différentes manières d'être de l'agriculture et de l'industrie.

Tandis que dans cette dernière, la grande exploitation est une *nécessité technique,* car sans elle l'industrie même n'existerait pas, dans l'agriculture la petite et la grande exploitation sont au point de vue technique d'une valeur égale. Même pour certaines branches de l'agriculture, comme le jardinage et la culture maraîchère, qui prennent une très grande extension, la seule culture techniquement possible et la seule intensive en même temps, c'est la culture à la pelle. C'est dans ces conditions particulières techniques qu'il faut chercher la raison de l'extension de la petite propriété.

Chrétien KAAR.

CHRONIQUE SOCIALE

BELGIQUE

Le IVe Congrès agricole du Parti Ouvrier Belge. — L'activité du Parti Ouvrier Belge est d'autant plus grande qu'elle est plus spécialisée ; en effet à chaque genre de propagande correspondent des rouages et des organes autonomes : c'est ainsi que la propagande antimilitariste est assurée par les Jeunes-Gardes socialistes et la propagande syndicale par la Commission Syndicale, etc. La propagande socialiste à la campagne, non seulement auprès des ouvriers agricoles, mais aussi auprès des cultivateurs fermiers ou propriétaires, ne devait pas non plus être négligée dans un pays où la réaction trouve son plus ferme appui dans l'esprit borné et la vie individualiste des paysans cléricaux ; c'est ce but que s'est donné une sorte de Ligue agraire socialiste, issue du premier congrès tenu à Nivelles il y a quelques années, dont l'organe français, le *Laboureur*, est déjà dans sa quatrième année d'existence, et qui a tenu, le 9 juin, à Bruxelles, son congrès annuel.

Au premier Congrès de Nivelles, il n'y avait que quelques délégués. Le second fut convoqué à Waremme. Le nombre des adhérents avait doublé. Le troisième fut tenu à Bruxelles et, quoiqu'un autre congrès du parti eût lieu le même jour et aux mêmes heures, les membres en furent nombreux. Les travaux du congrès furent productifs, les discussions animées. D'importantes décisions y furent prises.

Cette fois on s'est réuni encore à Bruxelles. Et nous étions plus nombreux encore.

A ce congrès étaient représentés plus de 30 groupes, non compris une vingtaine d'adhésions individuelles ; comme le fit remarquer Vandervelde à la fin du congrès, non seulement le nombre des adhérents était considérablement en pro-

grès sur l'an dernier, mais encore, et pour la première fois, l'élément vraiment agricole dominait.

De braves et dévoués compagnons des centres industriels se disent, peut-être : « Pourquoi nous faire représenter au congrès agricole ? Ce n'est pas notre partie, nous ne connaissons rien aux choses des champs ? » C'est précisément pour cela que les militants du parti, surtout, doivent avoir à cœur d'assister aux congrès agricoles.

En effet, trop de nos militants, de nos dévoués propagandistes, éprouvent des difficultés pour entamer une propagande énergique au sein des campagnes. Il faut que par l'étude et les discussions dans nos congrès, ils se préparent ; car la conquête des campagnes est indispensable pour assurer la victoire au socialisme, nul n'en peut douter.

Voici quel était l'ordre du jour du Congrès :

1° *Organisation des campagnards :*

a) La coopération à la campagne ; rapporteur H.Debarsy.

b) Autres modes d'organisation ; rapporteur J. Wauters.

c) Les syndicats d'achats ; rapporteur L. Colleaux.

2° *La presse agricole ;* rapporteur H. Debarsy.

3° *L'action des cultivateurs socialistes dans les corps constitués ;* rapporteur Delvaux.

La première question, celle de l'organisation des campagnards, et plus particulièrement celle de la coopération à la campagne, car la Coopérative est toujours en Belgique la base de toute propagande, tint toute la séance de la matinée, et peut être résumée par l'ordre du jour suivant qui fut adopté à l'unanimité :

« Considérant que le moyen le plus efficace d'assurer la pénétration du Parti ouvrier dans les campagnes, est la création des sociétés coopératives pour la vente des denrées alimentaires et autres marchandises destinées à l'homme ;

» Considérant que l'organisation coopérative des campagnards doit s'appuyer sur l'organisation coopérative des villes ;

» Le congrès déclare qu'il est indispensable que les coopératives urbaines interviennent, en recourant aux moyens suivants :

» 1° Organiser la vente dans les campagnes, en les faisant parcourir par leurs camions ;

» 2° Créer des dépôts et des succursales dans les principales localités, ou bien, et de préférence, favoriser la création de coopératives rurales autonomes, affiliées à la Fédération des coopératives socialistes.

» En ce qui concerne la coopération agricole proprement dite :

» Le congrès estime qu'il est nécessaire pour les coopératives de consommation rurales de pénétrer davantage chez les petits cultivateurs :

» 1° En vendant *d'abord au comptant*, les denrées agricoles : Farines, sons, maïs, graines diverses, tourteaux, etc.;

» 2° En mettant les trieurs et autres instruments agricoles à la disposition des cultivateurs ;

» 3° En s'engageant *peu à peu*, dans la *vente à terme* des engrais, machines, etc., lorsque les bases de l'institution seront suffisamment solides.

» Le congrès attire spécialement l'attention du Parti ouvrier sur la voie suivie par la coopérative *Les Campagnards socialistes belges*, qui, au point de vue éducatif des coopérateurs, s est engagée dans une voie qui paraît devoir produire les plus heureux résultats. »

Mais lorsque la pénétration par la coopération agricole est difficile, surtout dans les pays de grande culture, d'autres moyens d'action sont nécessaires, plus particulièrement auprès des ouvriers de la grande ferme, souvent eux-mêmes exploitants parcellaires, pour favoriser la propagande socialiste, et créer une mentalité nouvelle qui permettra peut-être un jour la lutte contre l'oppression patronale, plus forte à la campagne que partout ailleurs ; c'est pourquoi :

« Le congrès préconise à côté et parallèlement à l'action coopérative :

1° Dans les pays de grande culture la constitution de *mutualités* subdivisées en *sections syndicales*, avec *cercles d'études* et *bibliothèques* ;

2° Ces bibliothèques passeront de groupe en groupe ;

3° Par canton ou région, la formation de syndicats d'ouvriers de métier;

4° Par canton aussi, la création de cercles d'études ;

5° Dans les communes trop petites, la formation de comités de propagande d'études locales ;

6° L'organisation de missions socialistes;

« 7° L'organisation de cercles agricoles et horticoles, affiliés au Parti ouvrier. »

La troisième question à l'ordre du jour était celle des syndicats d'achat et de vente. Debarsy, expose que les débouchés naturels des coopératives agricoles devraient être les « coopératives urbaines », qui pourraient consommer tant de pommes de terres « coopératives », et dont les chevaux devraient être nourris exclusivement avec de l'avoine et du foin « coopératifs ». Aussi le congrès vote-t-il à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Le congrès nommera un délégué au comité de la Fédération des coopératives.

« Son rôle sera de défendre au sein de cette assemblée les intérêts des campagnes, et de rechercher, de commun accord avec ses membres, les moyens pratiques à employer pour arriver à créer dans chaque région agricole un comptoir d'achat et de vente.

» Il émet le vœu de voir les coopératives affiliées, favoriser ces institutions et assurer l'existence en leur accordant leur clientèle.»

Les autres questions à l'ordre du jour, celle de la presse agricole et celle de l'action des cultivateurs, dans les corps constitués, ont donné lieu à des échanges de vue entre les congressistes d'où il ressort que la presse agricole quoique, assez répandue, pourrait l'être infiniment plus, si les fédérations régionales,et les propagandistes s'en occupaient : quant à l'action des cultivateurs dans les corps constitués, principalement dans les conseils communaux et les comices agricoles, elle a donné déjà d'heureux résultats, et ne peut qu'être encouragée.

Le congrès, s'est comme toujours, en Belgique, occupé de questions pratiques : peut-être a-t-il d'un côté envisagé ses

buts pratiques plutôt comme des moyens de lutte contre le « curé » et les associations catholiques, que comme un moyen de transformer la mentalité paysanne : mais du moins par la bouche de Vandervelde, il a rappelé que ces réformes immédiates ne pouvaient être que temporaires, qu'elles ne pouvaient mettre fin au mal social et que ce n'était que par l'alliance de l'industrie et de l'agriculture dans une société nouvelle que les campagards seraient à tout jamais émancipés.

La lutte pour le Suffrage Universel. — La campagne ardente que, depuis près de deux ans, le Parti Ouvrier Belge, même en faveur du suffrage universel s'intensifie tous les jours et l'heure est proche où le gouvernement réactionnaire de la Belgique devra céder, vaincu par le prolétariat socialiste.

Le débat a débuté à la Chambre par un beau discours de M. Paul Janson, le leader radical-socialiste. Il a développé avec force la proposition qu'il avait déposée d un *referendum*, pour consulter le pays lui-même sur le suffrage universel. Il a dénoncé les hontes du suffrage plural, il a évoqué la période révisionniste de 1893 et l'agitation dernière, il a prédit que nous marchions droit à la révolution si le suffrage universel n'était pas accordé; il a terminé par ce mot de combat, auquel la classe ouvrière belge saura, s'il le faut, donner tout son sens : « l'heure d'aller *jusqu'au bout* est arrivée ! »

Le Parti ouvrier belge ira *jusqu'au bout*. C'est ce que Vandervelde, en un discours de grande éloquence et d'émotion profonde, a annoncé solennellement, à la Chambre : « Avec « l'entêtement des romains destructeurs de Carthage, disant « *Delenda Carthago*, nous disons : *Le Suffrage Universel* « *triomphera* ! » — « Supposez, s'est écrié Vandervelde, qu'on « réunisse dans une plaine immense, les citoyens belges qui « n'ont qu'une voix et ceux qui disposent de plusieurs « bulletins de vote ; d'un côté il y aurait 900.000 pauvres, de « l'autre, 500.000 privilégiés, et ce sont les 500.000 pluraux « qui écrasent les 900.000 laborieux et leur font la loi ! »

Anseele est intervenu à son tour, et son discours doit d'autant plus être signalé qu'un passage a donné lieu à de vifs

commentaires. « La crise sévit partout, a dit Anseele et la « misère règne dans les ménages ouvriers. Si Vandervelde et « d'autres de nos amis étaient ministres — je ne parle pas pour « moi — il y aurait du moins une partie des crédits pour les « miséreux !... » S'adressant à la droite qui interrompait, Anseele a jeté ces mots, occasion des discussions signalées : « *Vous nous reprochez de vouloir devenir ministres ?... Mais certainement !* » Le compagnon Smeets a crié alors : « *Avec la République !* » Et Anseele a répondu : « *Et même sans la République !* » — « *Nous ne sommes pas d'accord,* » a fait observer Vandervelde. — Il est certain qu'Anseele n'a exprimé qu'une *opinion personnelle*, qui, selon les termes mêmes du *Peuple*, « *n'engage nullement le Parti Ouvrier.* » Quoi qu'il en soit, puisque Anseele a posé la question ministérielle, nous pouvons affirmer que, si jamais elle l'était officiellement, le Parti ouvrier belge, *uni et discipliné*, saurait la résoudre dans le sens des intérêts du prolétariat militant.

Malgré tous les efforts, et de M. Paul Janson, et des compagnons Vandervelde et Anseele, la proposition de référendum a été rejetée par 85 voix contre 50 et 2 abstentions. Le ministre clérical De Trooz avait déclaré que « le Suffrage Universel serait la destruction de notre ordre social ! »

En réalité, le vote, comme la discussion elle-même, a porté sur le S. U., directement, et non sur le moyen de procédure qui n'a été que le prétexte, l'occasion du débat. Seuls les deux abstentionnistes, MM. Devigne et Braun, deux députés libéraux modérés de Gand, ont déclaré envisager la proposition Janson en elle-même, et étant hostiles à la législation directe par le peuple, n'ont pas voulu créer un précédent, quoique partisans résignés du S. U.

Parmi ceux qui ont voté contre le S. U. se trouvent cinq libéraux doctrinaires, qui ont repoussé la proposition de M. Janson parce que le referundum est « anticonstitutionnel ! » Tous les autres votes défavorables appartiennent à la droite. Un démocrate chrétien, pourtant, M. De Backer, a voté avec les socialistes.

Il y a lieu de noter que les libéraux flamands ont unanime-

ment voté pour le S. U., ils expérimentent tous les jours dans les Flandres combien le vote plural est le vote clérical. L'attitude des libéraux d'Anvers, dont quelques-uns sont très modérés, a aussi été énergiquement favorable à l'égalité politique.

On sait donc maintenant à quoi s'en tenir ; les propositions sont, de part et d'autre, nettement prises. Le Conseil général du Parti Ouvrier Belge a, aussitôt après le rejet de la proposition Janson, lancé deux manifestes au pays, invitant au redoublement de la propagande.

L'agitation va continuer sans trêve. Les meetings succèderont aux meetings, sur tous les points du pays. La classe ouvrière belge sait qu'elle doit arracher son droit, conquérir *par la force* le bulletin de vote. Elle sera à la hauteur de son rôle.

Les choses iront d'autant plus vite qu'il y a, entre les « révolutionnaires » de demain et les soldats chargés de la repression, un accord prémédité, une solidarité profonde de conscience socialiste, contre lesquels rien ne prévaudra.

L. Durieu

AUTRICHE

La législation minière.— Les deux chambres du Reichsrath autrichien viennent de voter une loi établissant la journée de neuf heures dans les mines.

En Autriche, nous sommes habitués à cette forme de progrès social. Au lieu de suivre une marche constante et régulière comme dans quelques pays voisins, les conquêtes prolétariennes se font ici par sauts et d'une manière tumultueuse. On l'a bien vu en 1897 à propos du vote de la loi électorale et de l'établissement de la curie du suffrage universel.

Actuellement, avec le vote de la loi minière, nous faisons pour la première fois un pas sérieux vers la réglementation des conditions du travail en Autriche. Ici encore, le saut n'est pas moins sensible, car il y a vraiment une différence entre la

journée de *douze* heures établie par la loi de 1884 et la journée votée actuellement.

La réglementation du travail minier date, en Autriche, de 1859. Cette première loi stipule que les enfants âgés de moins de quatorze ans ne peuvent travailler dans les usines que *dix heures* au maximum ; les enfants entre 14 et 16 ans *12 heures* au maximum. La journée des adultes n'est pas limitée. De l'aveu général, cette loi, bien que très incomplète, est restée lettre morte.

La loi de 1884 règlemente toute l'industrie et coïncide avec les débuts du mouvement ouvrier dans ce pays. Dans les mines, cette loi règlemente le travail des équipes et le fixe à 12 heures au maximum. Cependant le travail effectif ne peut pas dépasser dix heures par jour. Elle supprime, en outre, le travail des enfants âgés de moins de 14 ans. Les femmes ne peuvent être employées que comme ouvrières du jour.

Le mouvement des mineurs autrichiens est de longue date. Son histoire est intimement liée à celle des mineurs allemands La proximité des centres miniers de ces deux Etats, est telle que le mouvement des mineurs de l'un de ces Etats a toujours eu sa répercussion parmi les mineurs de l'autre. Les grèves et agitations minières en Allemagne vers 1888-89 ont eu leur contre-coup en Autriche. En 1900 également, le mouvement a été simultané. Cette simultanéité a été d'autant plus naturelle que la prospérité de l'industrie minière et la hausse des prix des charbons ont été générales. On se rappelle la grande grève du mois de février 1900. Eclatant brusquement, elle avait mis debout plus de 70,000 mineurs. Le mouvement a été quasi général. La population minière de la Bohême, de la Moravie et de la Saxe a vaillamment subi pendant plusieurs semaines un douloureux chômage.

Le vote de la loi actuelle est dû en premier lieu à l'attitude énergique du prolétariat autrichien tout entier. Mais la menace d'une nouvelle grève générale a agi le plus efficacement. Les conditions spéciales dans lesquelles se trouve l'industrie autrichienne expliquent suffisamment la crainte qu'ont les industriels de voir éclater une grève générale. D'aborp, le

régime douanier est tel qu'une grève qui arrêterait la production nationale des charbons pourrait avoir les conséquences les plus désastreuses pour l'industrie tout entière. Et le succès d'une pareille grève est hors de doute en Autriche, étant donné que les bassins houillers autrichiens se trouvent concentrés sur un espace de territoire relativement petit. Ensuite la communauté d'idées et les relations intimes entre les mineurs autrichiens et les mineurs allemands sont telles, qu'au cas où le gouvernement autrichien voudrait suspendre les droits d'entrée sur les charbons étrangers, afin de subvenir aux besoins de l'industrie nationale, cette mesure échouerait complètement. La suspension de ces droits aurait tout simplement pour effet une grève générale des mineurs en Allemagne. Ainsi, l'industrie autrichienne serait tout à fait arrêtée, étant donné que le transport des charbons anglais, français ou belges coûterait trop cher.

La loi actuellement votée règlemente le travail *des équipes* et non pas des ouvriers pris séparément. Ceci ressort clairement d'une déclaration faite à la Chambre des Députés par M. Zechner, représentant du gouvernement. A la question du député socialiste Schuhmeier, M. Zechner a répondu que la nouvelle loi « règlemente le travail des équipes et que dans » les neuf heures de travail il faut comprendre non seulement » le travail effectif mais aussi le temps nécessaire à la des- » cente et à la montée des ouvriers. » Ainsi, la journée de travail sera en réalité de huit à huit heures et demie.

On a beaucoup écrit ces temps derniers, dans la presse autrichienne, sur les conséquences qu'aura l'application de cette loi sur l'industrie minière. Il est inutile d'épiloguer longuement sur ce sujet. La loi entre en vigueur l'année prochaine, et la réalité saura répondre mieux que quiconque à cette question tant débattue. En attendant, voici une expérience faite dans le district minier de Rossitz, en Autriche.

Jusqu'en 1891, les ouvriers de la Société minière de Rossitz avaient fait douze heures de travail par jour. Depuis, la journée de travail a été réduite à neuf heures. La productivité du travail sous ces deux régimes a naturellement été différente.

Mais ce qui est vraiment curieux, c'est que l'augmentation de la productivité a tout-à-fait coïncidé avec la réduction de la journée de travail.

En effet, la production annuelle par tête a été :

De 1885 à 1891, de 1.655 q.

De 1892 à 1899, de 1.789 q.

N'est-ce pas concluant ? M. Popovitch.

L'Élection du Docteur Adler. — C'est un événement — dans toute la force du terme — que l'élection de notre ami le Dr Adler, le 2 juillet, au Landtag de la Basse-Autriche, par le quartier de Vienne qui a nom *Favoriten.*

L'écrasement des antisémites a été complet. C'est le signe d'une décadence qui ne peut aller qu'en s'accentuant de plus en plus. Ce parti de basse démagogie et de réactionnarisme forcené, qui tient en partie Vienne sous sa domination, a reçu un coup qui lui sera funeste. Il est notablement en baisse.

La victoire est d'autant plus décisive qu'elle a été obtenue au milieu des plus grandes difficultés, et dans les conditions abominables de droit de suffrage que l'on sait. Plus que jamais, la réaction antisémite a usé des pires moyens : corruption, pression officielle, fraudes, manœuvres sans nom. Plus que d'habitude, peut-on dire, tout avait été mis en œuvre contre la haute personnalité du Dr Adler, contre qui le combat fut mené avec un acharnement sans égal.

C'est pour la première fois qu'un socialiste pénètre dans le Landtag de la Basse-Autriche. Et ce socialiste, c'est le fondateur même du parti social-démocrate autrichien, celui qui l'a fait ce qu'il est, un parti *uni*, au-dessus des déchirements des nationalités en lutte. On ne pouvait souhaiter pour notre parti succès plus éclatant. G. Rotbart.

ITALIE

Législation sociale. — Le gouvernement libéral est en train d'élaborer un bout de législation sociale, bien que très timide.

Une commission parlementaire étudie un projet de loi sur la réglementation du travail des femmes et des enfants. Les socialistes en opposent un autre bien plus radical et qui exige les garanties suivantes : ne pourront être employés les enfants au-dessous de 15 ans : il sera défendu de les employer pendant la nuit, et pour un travail continuel de plus de six heures de jour, jusqu'à 20 ans. De même les femmes ne pourront être employées pendant la nuit. Elles devront jouir d'un congé continu de 42 heures au moins par semaine. Les femmes ne pourront être admises au travail pendant six semaines, avant et après l'accouchement. Il sera constitué une caisse de maternité pour subvenir aux femmes en couches dans la mesure de 75 % du salaire journalier.

Les inspecteurs et inspectrices du travail seront choisis par le ministère de l'agriculture sur la proposition des travailleurs eux-mêmes. La commission et le gouvernement ont accepté d'élever à 12 ans le minimum de l'âge pour l'admission au travail et à 15 pour les travaux sous terre, et de défendre aux femmes le travail pendant la nuit. En même temps que les députés républicains Colajanni et Pantano, le président du Conseil Zanardelli a déposé un projet de loi pour l'institution d'un Conseil de travail (*Ufficio del lavovo*). Outre que deux sénateurs, deux députés, les hauts fonctionnaires de la bureaucratie, il comprendra aussi dix directeurs de fermes agricoles, industriels et commerçants, et 10 ouvriers. Les fonctions du Conseil sont à peu près celles du même institut en France.

Un autre projet a été déposé par M. Zanardelli pour obtenir une plus sûre et plus large application de la loi sur les assurances contre les accidents du travail, qui est à présent très imparfaite. Enfin, le groupe socialiste prépare un projet de loi complet sur les prud'hommes industriels et agricoles.

Deux votes du groupe socialiste en faveur du Ministère. — Le groupe socialiste parlementaire a voté récemment les budgets des affaires étrangères, et de l'intérieur. En voici les raisons.

L'opposition réactionnaire a livré bataille au gouvernement sur le budget des affaires étrangères pour mettre le ministre Prinetti dans l'obligation de démissionner en provoquant ainsi une crise partielle et peut-être générale, mais le vrai but poursuivi était de renverser le gouvernement, en raison de sa politique intérieure. En fait, dans la grave et haute discussion qui a eu lieu sur la politique intérieure, les conservateurs réactionnaires ont accusé le ministère d'avoir, par sa neutralité dans les conflits entre le capital et le travail, et la liberté laissée aux organisations des paysans (*Leghe di miglioramento fra i contadini*), négligé de protéger les intérêts de la bourgeoisie propriétaire, et la liberté du travail; et par la bouche de M. Sonnint tout en admettant en théorie la liberté de grève, d'association et de réunion, ils ont proposé d'ajouter un nouvel article au Code Pénal pour empêcher les *crimes* de coercition morale des grévistes sur les non-grévistes, et toute rupture du contrat de travail.

Les socialistes Gatti et Badaloni ont démontré que les Ligues des paysans sont légales, et sont des facteurs d'éducation, de solidarité et d'amélioration des conditions économiques des classes travailleuses agricoles. On ne peut donc les dissoudre, on doit au contraire en favoriser le développement dans l'intérêt du bien-être du pays et de la civilisation.

Les ministres Giolitti et Zanardelli ont répondu que les dernières grèves ont apporté 48 millions de francs d'améliorations de salaires à 600,000 travailleurs (et c'est parce qu'ils n'avaient pu empêcher tout cela, qu'étaient exaspérés les réactionnaires!); que le prolétariat italien a prouvé qu'il était mûr pour la liberté, qu'on ne peut empêcher la propagande des idées, et qu'enfin les institutions peuvent courir plus de danger à barrer la route à ce mouvement qu'à en permettre le développement pacifique et légal.

Le problème posé sur ces bases, la conduite du groupe socialiste était évidente. Après avoir voté contre la Triplice, il vota le budget des affaires étrangères parce qu'une crise aurait maintenu la même ligne de conduite dans la politique étrangère et aurait empiré la politique intérieure.

Et quant au budget de l'intérieur, Enrico Ferri déclara que le parti socialiste ne cachait pas ses buts collectivistes et anti-monarchistes, mais que cependant il travaillait aujourd'hui pour préparer l'avenir; et, obligé de choisir entre la méthode de réaction et la méthode de liberté que les deux couches de la bourgeoisie lui offraient, il choisissait cette dernière. C'est pour cela qu'il donnait un vote de confiance à la politique gouvernementale.

Et avec l'appui des trois groupes de l'extrême gauche le gouvernement l'a emporté sur l'opposition, à 80 voix de majorité.

Il ne faut pas oublier que ce vote, cette nouvelle attitude gouvernementale et cette atmosphère de liberté sont la conséquence de la lutte de l'extrême gauche et surtout des socialistes dans la Chambre et dans le pays pendant les trois dernières années : on comprendra facilement le « ministérialisme » actuel, et temporaire, des socialistes italiens.

Et à présent, leur propagande sera dirigée tout entière à conserver cette liberté et à continuer le travail d'organisation dans le pays, plus que jamais sur la base de la pure *lutte de classe*.

Le meurtre de Berra. — C'est à troubler tristement le magnifique mouvement, si calme et si tranquille, d'organisation et de grève, parmi le prolétariat agricole, éveillé par la propagande socialiste au sentiment de la dignité humaine, qu'a abouti le meurtre récent de Berra.

Dans la plaine de Ferrare (Italie centrale), une large bande de terrain a été défrichée et cultivée par une société capitaliste de Turin : la *Banque de Turin*. Or, voyant que, par suite du mouvement de grèves qui éclataient presque partout dans les campagnes environnantes, les actions avaient baissé, la Banque refusa même de prendre connaissance des demandes d'amélioration de salaire et d'heures de travail faites par les paysans, organisés en Ligue, qui cultivent ses fermes.

La grève, pendant la moisson, fut déclarée, et la Banque s'empressa de requérir, pour les substituer aux grévistes, des

travailleurs piémontais, en leur cachant la situation des campagnes de Ferrare. L'arrivée des wagons de paysans piémontais provoqua une vive irritation parmi les grévistes ; mais la plupart des piémontais ayant pris connaissance des conditions de la grève, refusèrent de travailler et se solidarisèrent avec les grévistes.

Cependant, le préfet accepta le mandat d'arbitre à lui offert par les paysans ; mais, comme un petit nombre parmi les piémontais embauchés, ignorant tout, avaient commencé à travailler, une foule de grévistes — hommes, femmes et enfants — se dirigea vers l'endroit où ils travaillaient, pour porter à leur connaissance l'arbitrage, et les prier de suspendre le travail. Au passage de Pont Albersano, près de Berra, ils rencontrèrent le lieutenant De Benedetti avec quinze soldats. Ce lieutenant sortait de coucher, la nuit précédente, avec une femme de mœurs légères, et avait dit, quelques jours auparavant à l'adresse des paysans : « Pour vous, il faudrait du plomb ! »

Les grévistes s'avancèrent, les mouchoirs blancs en signe de paix à la main. *Le sous-brigadier, qui était à côté du lieutenant, proposa de parlementer ; mais le lieutenant le lui défendit. A dix mètres, au-devant de la foule, s'avança alors le chef de la Ligue, Desvo, avec cinq camarades, en manifestant le désir de parlementer.* Il avait le chapeau à la main, et demandait la parole. Le lieutenant lui répondit en ordonnant le feu, sans avoir fait les sommations réglementaires.

Le paysan Desvo, et la paysanne Nicchio tombèrent, morts, et bien d'autres furent plus ou moins grièvement blessés.

J'ai souligné les deux circonstances ci-dessus, telles qu'elles résultent de l'arrêt du tribunal militaire, qui a acquitté De Benedetti. Des enquêtes menées par des journalistes bourgeois, et par les députés socialistes Morgari et Vigna, il résulte que le meurtre de Berra n'a été provoqué en rien, qu'on n'a nullement observé même les règlements militaires, et qu'il est par cela-même un véritable assassinat.

Or, bien que ces résultats soient très connus, non seulement l'autorité militaire a acquitté De Benedetti — c'est naturel — et

l'autorité civile s'est déclarée incompétente : mais encore le gouvernement, préalablement à la publication de l'arrêt militaire, a déclaré à la Chambre et au Sénat que le lieutenant avait fait *tout son devoir*, et qu'il fallait le féliciter pour avoir défendu le *droit de propriété* et la *liberté du travail*.

Contre cet acquittement sans condition, prononcé par le gouvernement libéral, et qui constitue une concession sanglante au militarisme et à la réaction, malgré les déclarations faites au Sénat, le budget de l'intérieur n'a été voté qu'à trois voix de majorité — le peuple d'Italie a protesté solennellement dans de nombreux meetings. Et, bien plus que le meurtre de Berra — qui pourra se renouveler tant que le capitalisme soutenu par le militarisme sera tout puissant, — les déclarations gouvernementales démontrent que le ministère Zanardelli-Gioletti, malgré ses propos libéraux, craint de suivre la voie vraiment libérale que lui ont indiquée les partis populaires, et ménage les conservateurs réactionnaires qui sont en majorité dans le Parlement.

L'arbitrage Zanardelli. — Voici encore une nouvelle preuve de faiblesse donnée par M. Zanardelli. Il avait été choisi comme arbitre par les ouvriers des vapeurs du port de Gênes, dans le conflit qui a surgi entre eux et les armateurs. M. Zanardelli avait accepté; mais le jour des débats pour l'arbitrage, comme les représentants des armateurs refusèrent de reconnaître pour représentant des ouvriers, les délégués des Ligues, les députés Chiesa, Altobelli et Pellegrini, l'arbitre reconnut que « c'était chose toute naturelle et digne d'ap« plaudissements, que l'initiative des travailleurs de se faire « représenter par des associations constituées par eux-mêmes ; « mais il ajouta qu'on ne peut obliger les armateurs à traiter « avec les Ligues mêmes. » Après ces déclarations, les représentants des Ligues se retirent.

Or, c'est bien M. Zanardelli, le président d'un ministère qui a pris naissance du débat porté à la Chambre sur le droit d'organisation des travailleurs de la mer de Gênes, et c'est le même ministre qui a proclamé la nécessité de donner une

reconnaissance légale aux Ligues, qui refuse de reconnaître le *fait* des organisations existantes et leur *droit* de représentation.

En face de cette faiblesse du gouvernement, *Filippo Turati*, dans une brochure très claire, et fort logique, a démontré que, pour faire aboutir cette expérience libérale faite par la bourgeoisie capitaliste contre la féodalité réactionnaire, il faut que la masse populaire soutienne et contrôle le ministère, pour l'empêcher de plier à droite, et qu'elle profite en même temps de la liberté actuelle pour resserrer les liens des organisations et former une force réelle du prolétariat dans le pays.

Cette tactique, qui préconise l'appui du ministère par le groupe parlementaire socialiste, pour empêcher le retour de la réaction, est toutefois acceptée par la très grande majorité du Parti ; si, bien entendu, d'ici à Novembre le Ministère ne fait pas fausse route.

La Scission Socialiste de Milan. — Naturellement, cette tactique a soulevé de vives discussions et une forte opposition du côté des éléments qui n'ont pas perdu encore leurs tendances démagogiques. C'est contre eux particulièrement qu'a été écrite la brochure de Turati. Ce dernier vient de soutenir récemment à la *Fédération Socialiste de Milan* une très vive controverse sur ses idées. Par suite de la passivité d'une grande partie de l'assemblée, ces éléments l'ont emporté. Leur tactique a consisté à adopter les ordres du jour qui étaient dirigés contre eux, et à faire voter un ordre du jour qui fait tout simplement appel à la discipline en vue de l'expérience (soutien du ministère) tentée par le groupe socialiste parlementaire. Turati et d'autres ont démissionné de la *Fédération* et ont constitué à Milan une nouvelle section du Parti.

Mais ce fait ne touche en rien à la question de la tactique préconisant le soutien du ministère, que seuls les faits et les événements se chargeront de faire résoudre au Parti dès la rentrée de la Chambre. — Il reste un fait borné à Milan, où depuis trop longtemps tout travail utile d'organisation et de propagande socialistes a été empêché par de violentes discussions, souvent de caractère purement personnel.

Alessandro Schiavi.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Autour du Catholicisme social, par Georges Goyau (Perrin et Cie, éditeurs). — « L'action catholique a toujours été sociale et elle le sera toujours ; elle l'est seulement avec plus d'évidence et de continuité, quand elle s'exerce, comme de nos jours, en temps de révolution sociale. » Ces paroles prononcées à Tours, le 23 février 1901, par M. Brunetière, l'auteur les veut éclairer et il essaiera de les confirmer dans son livre — page 41 — par cette phrase : « Il semble que, pratiquement, sur le terrain des faits certaines affinités soient perceptibles entre les projets pratiques de quelques écoles socialistes et l'action de la démocratie chrétienne » C'est ce qu'avait constaté M. G. Sorel, dans le numéro de janvier 1901, du « Mouvement socialiste ». Nous y reviendrons.

A propos d'unité. — *Lettre sur le programme de Gotha*, par Karl Marx, traduction de G. Platon (C. Jacques et Cie, éditeurs). — Publiée pour la première fois en France dans la *Revue de l'Économie politique*, la *lettre sur le programme de Gotha* méritait d'être mise à la disposition des militants qui la liront avec fruit. C'est la critique minutieuse et sagace du programme sur lequel à Gotha, en 1875, devait s'opérer la fusion du parti de Lasalle et de la Démocratie Socialiste.

A retenir — (page 25) — : « La bourgeoisie est considérée comme classe révolutionnaire — en tant qu'elle est l'agent de la grande industrie — par rapport aux féodaux et aux classes moyennes qui prétendent préserver toutes les situations sociales, sauvegarder les résultats d'un mode de production suranné. Ces derniers ne forment donc pas *avec* la *bourgeoisie* une même *masse réactionnaire* ». —

L'opinion publique en France, d'après la poésie politique et sociale de 1830 à 1848. — Dissertation de doctorat devant la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne, par Jean Skerlich. « Le but de ce travail est de montrer les idées politiques et sociales en France de 1830 à 1848 en observant leur reflet dans la poésie. — C'est un tableau de l'opinion publique d'après ses chantres plus ou moins autorisés, plus ou moins célèbres. Beaucoup de documents recueillis avec beaucoup de soin et de méthode.

Services publics et Socialisme, par Jules Guesde. (C. Jacques et Cie, éditeurs). — Edition nouvelle de la vieille brochure de Guesde, en réponse à Paul Brousse — datant de 1883. Voici la conclusion : « La Révolution *d'abord*, c'est-à-dire l'expropriation politique et économique de la classe capitaliste, les services publics *après*, parce que, après seulement, la fusion des classes

en une seule — celle des producteurs, — des services véritablement publics seront possibles ».

La valeur sociale de l'Art, par G. Sorel. (Jacques et Cie, éditeurs). — Discussion très solide de diverses théories émises sur l'art. — « En dernière analyse — dit M. G. Sorel — l'art me semble avoir pour mission d'ennoblir le travail manuel et d'en faire l'égal du travail scientifique »

Socialisme, communisme et collectivisme, par Eugène d'Eichtal (Guillaumin et Cie, éditeurs). Résumé critique insuffisant des doctrines socialistes à l'usage des « gens du monde », en mal de réfutation des doctrines subversives.

LES REVUES SOCIALISTES

La Revue Socialiste (15 juillet). — A signaler : Une critique de la liberté d'enseignement de *L. Foubert*, divisée après une courte introduction en trois principaux chapitres : I. Le Principe; II. L'Institution ; III. Conclusion. La suite du « Livre Rouge » de *Pierre Bertrand* (Les massacres de Toueg-Tcheou). L' « Homicide en Italie », forte étude sur la criminalité en Italie due au docteur *Napoleone Calaianni*, député au Parlement italien. « Une franc-maçonnerie agrarienne aux États-Unis, article fertile en conclusions pratiques d'Augustin Chaboiseau. « Agricol Perdiguier », par *Ernest Museux*.

Die Neue Zeit (N° 41). — *La guerre sud-africaine et la crise du libéralisme anglais*, tel est le titre d'une étude très claire de *Rothstein*. Au début les intérêts du commerce anglais nécessitaient la protection des petites nations opprimées qui alors étaient à la merci du Royaume-Uni. Plus tard, l'expansion impérialiste devint nécessaire et la guerre du Transvaal en fut la conséquence fatale. De là la crise du parti libéral anglais dont une partie devint impérialiste et dont l'autre veut conserver les anciens procédés.

Die Gleichheit (N° 15). — Un article signé *a. br.* expose la situation des ouvrières dans le grand-duché de Hesse-Darmstadt. Le nombre des femmes occupées croît constamment ; la journée normale est de 10 heures, mais l'état sanitaire est peu satisfaisant et il y a trop d'heures supplémentaires. En outre, les dispositions légales de protection du travail sont sans cesse violées par les entrepreneurs. Nous devons constater aussi avec regret le nombre restreint des femmes qui sont syndiquées, à l'heure qu'il est.

ERRATUM

Lire, dans notre compte-rendu du livre de Sarraute (dernier numéro, page 127, ligne 10), au lieu de : Quoi qu'on pense des idées *bruyamment* émises par Sarraute... lire : Quoi qu'on pense des idées *brillamment*... etc.

LA SORTIE

Par la rue du village, entre les blanches maisonnettes petites-russiennes, avec un hurlement sauvage se meut une bizarre procession.

Une foule de peuple marche, serrée et lente, s'avance comme une grande vague, et devant, au pas, marche une haridelle comiquement hirsute, la tête morne, baissée. En relevant une des jambes de devant, elle secoue la tête d'une façon singulière, comme si elle donnait de sa tête hérissée dans la poussière de la route, et quand elle déplace la jambe de derrière, toute sa croupe s'affaisse vers la terre, et il semble qu'elle va tomber.

A l'avant-train de la charrette est fortement attachée par les mains une petite femme complètement nue, presque une fillette. Elle marche d'une façon étrange, de côté, sa tête dans des cheveux épais d'un blond foncé, est relevée et rejetée un peu en arrière, les yeux sont largement ouverts, et fixent quelque part au loin, d'un regard atone et hébété, dans lequel il n'y a rien d'humain... Tout son corps est couvert de taches bleues et pourpres, rondes et allongées, le ferme sein gauche de fillette est fendu, et le sang coule en minces filets... Il a formé une raie rouge à travers le ventre, et plus bas, tout le long de la jambe gauche jusqu'au genou, et sur le genou, une croûte brune de poussière la cache. Il semble que dans le corps de cette femme est taillée une mince et longue bande de peau, et qu'on a sans doute longtemps frappé avec une buche sur le ventre — ce ventre est monstrueusement enflé et horriblement bleu.

Les pieds effilés et petits se posent avec peine sur la poussière, tout le corps est affreusement tordu et vacille,

et il est impossible de comprendre pourquoi elle se tient encore sur ses jambes, complètement couvertes de bleus, de même que tout son corps, pourquoi elle ne tombe pas sur la terre, et, pendue par les bras, ne se laisse pas traîner par la charrette, sur la terre poussiéreuse et tiède.

Et sur la charrette se tient debout un grand gaillard en chemise blanche et en toque d'astrakan, de dessous laquelle est tombée, coupant le front, une mèche de cheveux d'un roux éclatant ; d'une main il tient les guides, dans l'autre, un fouet, et méthodiquement il cingle, une fois le dos de la rosse, et une fois le corps de la petite femme, déjà meurtri jusqu'à la perte de l'apparence humaine. Les yeux du gaillard roux sont injectés de sang et brillent d'un triomphe féroce. Les cheveux font ressortir leur teinte verdâtre. Les manches de la chemise, retroussées jusqu'au coude, découvrent des bras forts, musculeux, couverts d'un épais poil roux ; la bouche est ouverte, pleine de dents blanches pointues, et par moments le gaillard pousse des cris rauques.

— Hue ! Sorcière ! Houp ! Hue ! Aha ! Et d'une... ! Est-ce bien, frères ?

Et derrière la charrette et la femme qui y est attachée, la foule, vague immense, coule, et elle aussi crie, hurle, siffle, rit, crie sus, excite... Les gamins courent. Quelquefois un d'eux se détache, et crie à la face de la femme des mots cyniques. Alors un éclat de rire dans la foule couvre tous les autres bruits et le sifflement aigu du fouet dans l'air... Les femmes vont, le visage excité, les yeux brillants de plaisir... Les hommes vont et crient quelque chose de dégoûtant à l'être debout sur la charrette. Celui-ci se retourne vers eux et rit, la bouche largement ouverte. Un coup de fouet sur le corps de la femme. Le fouet, long et mince, s'entortille autour de l'épaule, et le voilà pris sous l'aisselle... Alors le paysan qui frappe tire à soi

vigoureusement ; la femme jette un cri perçant, et se renversant en arrière, tombe, le dos dans la poussière... De la foule, beaucoup se précipitent et la cachent de leurs corps en se penchant sur elle.

Le cheval s'arrête, mais un moment après il marche de nouveau, et la femme, toute meurtrie, reprend sa marche comme avant avec la charrette. Et la pitoyable rosse, à chaque pas lent, secoue toujours sa tête hérissée, comme si elle voulait dire :

— Voilà comme c'est vilain d'être une bête ! On peut vous forcer de prendre part à n'importe quelle abomination.

Et le ciel, le ciel méridional, est parfaitement serein, — pas le moins petit nuage, — et de ses hauteurs, le soleil estival répand généreusement ses rayons ardents.

Ce n'est pas une image allégorique de la persécution et de la torture d'un prophète méconnu dans son pays, ce que j'ai écrit là, — non, malheureusement ! Ça s'appelle : « La Sortie ». Ainsi les maris punissent l'infidélité de leurs femmes ; c'est un tableau de genre, une coutume... et je l'ai vu le 15 juillet 1891, au village de Kandibovka, gouvernement de Kherson.

Maxime Gorky.

(*Traduit du russe par S. Kikina et P. G. la Chesnais*)

Le Secrétaire-Gérant : Jean Longuet

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

CONSULTATION OUVRIÈRE

La portée de la consultation ouvrière, à laquelle le gouvernement a dû se livrer auprès des organisations syndicales, à propos du projet de loi sur les retraites, ne sera pas diminuée par les récriminations suspectes des ministérialistes. Les intrigues parlementaires importent peu, qui ont fait poser accidentellement le principe de la participation du prolétariat organisé à l'élaboration des lois ouvrières ; et plus encore, il est indifférent que la décision de la Chambre ait été un échec au ministère. Ce qu'il faut retenir, c'est que par là un *précédent* est créé, dont les conséquences pourront être fécondes.

Le fait d'appeler même passagèrement la classe ouvrière à collaborer à l'édification de sa propre législation est une consécration en même temps qu'un accroissement de sa force. C'est en dehors du prolétariat, ou du moins en ne tenant compte de ses volontés que dans la mesure où on ne pouvait s'y soustraire, que le *droit ouvrier* s'est constitué jusqu'ici. Mais la classe ouvrière devient de plus en plus un facteur décisif de la vie politique et sociale. Sa part — directe ou indirecte — de pouvoir augmente avec sa puissance réelle et son autorité morale. Et c'est ce pouvoir que les partis politiques de la bourgeoisie sont obligés chaque jour de sanctionner.

Ce progrès se traduit par le développement graduel des fonctions syndicales. D'une part, l'autorité de fait des syndicats, organes représentatifs et gouvernementaux de la classe ouvrière, est incessamment accrue par leur

évolution même ; et, d'autre part, toute légitimation de droit de ce pouvoir réel est un investissement nouveau d'autorité. Toute mesure qui renforce l'action syndicale, qui enrichit de fonctions nouvelles l'organisation ouvrière, qui enlève au pouvoir politique une part de ses attributions pour les transmettre aux syndicats eux-mêmes, est dans le sens du mouvement ouvrier. En l'espèce, dans la consultation présente, nous constatons la reconnaissance de fait d'un droit nouveau pour les groupements syndicaux. Ce n'est pas, en effet, la classe ouvrière dans son ensemble que le gouvernement a invitée à se prononcer sur son projet : c'est seulement cette partie sélectionnée du prolétariat qui forme les syndicats, et qui est justement considérée comme le représentant naturel de la classe tout entière. Le pouvoir traditionnel avait toujours gardé soigneusement le monopole de l'élaboration des lois ouvrières : par la force même des choses, une parcelle lui en a été distraite qu'ont recueillie logiquement les syndicats. Si minime soit-elle, elle n'en constitue pas moins pour la classe ouvrière organisée un élément nouveau de pouvoir.

D'autant mieux que par cet enrichissement successif de l'organisme ouvrier, se précisera peut-être, pour le prolétariat militant, le sens complet de la formule marxiste qui pose la lutte de classe comme une lutte politique. Lutte politique, cela ne signifie pas seulement lutte électorale et parlementaire. C'est là une interprétation politicienne qu'il faut laisser aux petits bourgeois qui corrompent notre mouvement, et, dirigé contre elle, l'anti-parlementarisme des syndicaux se trouve justifié. La lutte que le prolétariat mène par tous les moyens contre la classe capitaliste est une lutte politique, en ce sens qu'elle a pour but de modifier au profit de la classe ouvrière tous les

rapports sociaux existants : économiques, juridiques et politiques. Il ne peut pas s'agir, en effet, pour le prolétariat, de conquérir les organes politiques de la bourgeoisie, pour s'y adapter ensuite. Tout se réduit pour lui à créer des organismes nouveaux, qui lui soient propres, et qu'il substituera aux organismes capitalistes. C'est à rendre plus facile cette formation d'institutions ouvrières qu'il emploie toute son énergie. Plus donc il participera à la vie politique et sociale, plus il développera l'activité de ses groupements, plus il influencera dans son sens le milieu où il doit évoluer, et plus totale et plus pleine sera la lutte de classe.

Le jour où les syndicats auront acquis une puissance telle qu'ils participeront normalement et effectivement à la préparation de la législation sociale, le jour où ils en assureront aussi l'application en organisant eux-mêmes l'inspection du travail, ce jour-là l'action politique de la classe ouvrière s'affirmera dans toute sa vertu.

En tout cas, le droit d'être officiellement consultée sur les projets de loi qui la concernent ne pourra plus désormais être logiquement contesté à la classe ouvrière. Il a fallu l'aveuglement intéressé des ministérialistes pour ne pas le voir.

Hubert LAGARDELLE.

L'EXODE RURAL

ET

les moyens de retenir les Ouvriers à la campagne

I. Les Causes

Depuis quelques années, dans presque toutes les régions agricoles de notre pays, et, en général, de tous les pays d'agriculture capitaliste, les fermiers et les propriétaires se plaignent amèrement du manque de bras, de la cherté de la main-d'œuvre, de l'émigration des travailleurs vers les villes, et, tout au moins dans certains districts, de la dépopulation des campagnes.

En Angleterre, la population agricole qui était encore de 2,084.000 personnes en 1851, tombait à 1,311,000 en 1891, soit une décroissance de 37 p. c., et le 22 février 1892, à la Chambre des Communes, le ministre de l'agriculture déclarait « que la question de l'avenir, ce ne sera pas la question de la concurrence étrangère, mais la difficulté pour les *farmers* de trouver des ouvriers ».

En France, plus de cent mille campagnards s'en vont chaque année dans les agglomérations urbaines, et, d'autre part, de 1891 à 1896, soixante-trois départements sur quatre-vingt-sept ont vu diminuer leur population.

En Allemagne, les derniers recensements de la population établissent que l'exode rural, commencé plus tôt qu'en France et en Angleterre, augmente aujourd'hui avec la rapidité d'une avalanche : de 1885 à 1890, l'augmentation de deux millions et demi d'habitants (2,764.452) a été tout

entière au profit des villes (localités de plus de 2,000 habitants) ; les campagnes, au contraire, ont perdu 191,686 habitants.

En Belgique, sauf dans quelques régions, les communes rurales restent populeuses, mais grâce à la proximité des agglomérations urbaines et à l'extrême bon marché des transports, des milliers de travailleurs prennent le train tous les jours pour aller travailler en ville, ou dans les centres industriels.

Nulle part, en effet, si nous ne nous abusons, on ne transporte la main-d'œuvre à aussi bas prix qu'en Belgique : ainsi, par exemple, pour 50 kilomètres, l'ouvrier paie son *coupon de semaine* 2 fr. 25, tandis que les voyageurs ordinaires doivent payer 3 fr. 05, pour leur unique billet d'aller et retour. Aussi n'est-il pas étonnant que la clientèle des trains ouvriers augmente d'année en année. C'est ce qui résulte des chiffres suivants, que l'administration des chemins de fer a bien voulu nous communiquer :

Relevé des billets d'abonnements d'ouvriers délivrés depuis la date de création de ces billets, 10 février 1870, jusqu'au 31 décembre 1900.

Année	1870	14,223	billets
»	1875	193,675	»
»	1880	355,556	»
»	1885	667,522	»
»	1890	1,188,415	»
»	1895	1,759,025	»
»	1900	4,590,000	»

En supposant que les ouvriers de la campagne, qui travaillent hors de chez eux, soient occupés, en moyenne, pendant les deux tiers de l'année, et prennent, par conséquent, de 30 à 35 coupons par semaine, il y a donc, approximativement — sans compter les vicinaux et les

chemins de fer appartenant à des compagnies — de 130 à 150,000 travailleurs, les éléments les plus énergiques du prolétariat rural, qui abandonnent quotidiennement leur village, pour travailler dans les mines, les fabriques ou les chantiers.

Et pour combler ces vides, pour exécuter les travaux agricoles sur leurs terres, désertées par la main-d'œuvre locale, les fermiers du pays wallon sont obligés d'avoir recours à une partie de cette grande armée ouvrière — plus de quarante-cinq mille hommes — qui s'en va, tous les ans, faire la moisson, en France, ou dans le Grand-Duché du Luxembourg.

Bref, à l'antique stabilité des populations rurales a succédé, surtout depuis la crise agricole, une mobilité croissante, une tendance, de plus en plus forte, à abandonner l'agriculture sédentaire, pour la vie nomade ou pour le travail industriel.

Il y a cinquante ans, dans son mémoire sur le paupérisme des Flandres, Ducpétiaux insistait longuement sur la répugnance des ouvriers de l'industrie linière à abandonner leur village et à chercher du travail au dehors :

« Lorsque l'ouvrier anglais ou allemand, dit-il, voit décliner le travail et s'approche de la misère, il cherche à échapper au danger en transformant son industrie, en demandant ailleurs les moyens d'occupation qui viennent à manquer chez lui : il s'ingénie pour se tirer d'embarras ; il lutte jusqu'au bout ; l'ouvrier flamand, au contraire, se résigne sur place aux plus dures privations ; sans rien changer à ses habitudes, il réduit son ordinaire ; victime de la routine, il succombe sur son métier, sans avoir pris la peine de l'abandonner. Aurait-il, d'ailleurs, la velléité d'aller demander l'emploi de ses bras dans une autre province ou dans un autre pays ? Il en est, le plus souvent, empêché par l'obstacle de la différence du langage ; si cet obstacle ne l'arrête pas, le souvenir du village,

de la famille, la nostalgie, ne tardent pas de le ramener à son domicile. On a vainement essayé d'appliquer des ouvriers flamands aux travaux de terrassement exécutés hors des Flandres ; ils ont renoncé, les uns après les autres, aux avantages qui leur étaient offerts, préférant aller reprendre le collier de misère suspendu au foyer domestique. »

Ce sont les mêmes populations, cependant, qui comptent aujourd'hui parmi les plus mobiles de l'Europe, qui émigrent pendant six mois de l'année, ou qui prennent le chemin de fer tous les matins pour se rendre, soit dans les charbonnages du Hainaut, soit dans les villes manufacturières du nord de la France.

N'est-ce pas la preuve évidente que les causes premières de l'exode rural sont internes et non pas externes ; que, tout au moins au début, ce ne sont pas les villes qui attirent les paysans, mais les campagnes qui les repoussent ?

Pour déraciner les terriens de la glèbe, il ne faut rien moins qu'une révolution sociale, ou plutôt, une série de révolutions sociales ; il faut que successivement soient brisés tous les liens qui les attachent à la terre.

Tout d'abord, la suppression des communaux, la destruction des droits d'usage, le défrichement des forêts, nécessités par l'intensification de la culture, enlèvent à la population pauvre des campagnes de précieux moyens d'existence.

D'autre part, le développement de l'industrie mécanique dans les villes entraîne la chute de quantité d'industries rurales, et, notamment, de l'industrie domestique par excellence, la filature et le tissage du lin, dans la maison des paysans et des ouvriers agricoles.

Mais, les conséquences dépopulatrices de ces transformations de l'ancienne économie rurale se font surtout sentir, à partir du moment où l'internationalisation des transports déchaîne la crise agricole.

Par suite de la réduction de leurs profits, du mauvais état de leurs affaires, les fermiers s'efforcent, par tous les moyens, d'économiser sur la main-d'œuvre, soit en ne faisant exécuter que les travaux strictement nécessaires, soit en créant des pâturages, soit en recourant au machinisme :

1° *Diminution du nombre des travaux.*

C'est ainsi, pour ne prendre qu'un exemple entre cent, que nous lisons dans une étude sur la crise agricole anglo-belge, publiée en 1894, par M. Leplace, dans la *Revue agronomique*, de Louvain :

« Il y a dans nos campagnes beaucoup de misères. causées, non par le coût des denrées, mais par le manque de travail.

« Cela n'a rien d'étonnant, car le cultivateur, réduit aux abois, cherche naturellement à payer le moins d'ouvriers possible et se garde bien d'entreprendre un travail aussi longtemps qu'il lui est pratiquement possible de le différer. »

2° *Extension de la praticulture.*

Montesquieu écrivait déjà « que les pays de pâturages sont peu peuplés, parce que peu de gens y trouvent de l'occupation ; les terres à blés occupent plus d'hommes et les vignobles infiniment davantage ».

Or, l'un des phénomènes les plus caractéristiques de l'évolution agricole, sous l'influence de la crise, c'est incontestablement, dans tous les pays industriels de l'Europe, l'extension de la praticulture.

Pour ne parler que de la Belgique, la comparaison des recensements de 1880 et de 1895 établit que, dans cet intervalle de quinze années, la culture des céréales a reculé de plus de 100,000 hectares, tandis que les prairies fauchées ou pâturées en ont gagné 47,000 et les vergers près de 10,000. Suivant le mot d'un ingénieur belge, « aujourd'hui ce n'est plus le bétail, mais la culture des céréales que beaucoup de cultivateurs considèrent comme un mal nécessaire ».

Au surplus, il est assez difficile de dire dans quelles mesures la transformation des terres arables en pâturages est la cause, dans quelle mesure elle est la conséquence de l'exode rural. C'est ainsi, par exemple, qu'on peut lire, dans la monographie du Condroz, publiée récemment par le service des agronomes de l'Etat : « Depuis quelque temps, sous l'influence de circonstances économiques : avilissement des prix des céréales, *rareté et cherté de la main-d'œuvre*, etc., on a créé beaucoup des prairies, permanentes ou temporaires. Cette évolution de l'agriculture condruzienne n'est pas encore assez accentuée, car, si les conditions économiques actuelles persistent, le bétail deviendra, de plus en plus, le pivot des spéculations agricoles » (1).

3° *Extension du machinisme.*.

Contrairement à ce qui se passe dans l'industrie, toutes les machines agricoles n'ont pas pour effet de diminuer le nombre des ouvriers employés. On emploie d'ailleurs beaucoup d'entre elles pour suppléer au manque de bras, bien plutôt que pour économiser de la main-d'œuvre ; mais il en est une, tout au moins — et c'est précisément la plus répandue — dont l'influence dépopulatrice n'est pas un instant contestable : c'est la machine à battre.

Jadis, l'ouvrier agricole trouvait, pendant toute la mauvaise saison, une occupation mal rémunérée, mais au moins régulière, dans le battage au fléau. Aujourd'hui, les batteuses à vapeur, appartenant aux fermiers ou louées par des entrepreneurs, font le même ouvrage en quelques jours, et, surtout dans les pays de grande culture, nombre de manouvriers ruraux, privés de toute ressource pendant l'hiver, ont dû chercher du travail

(1) *Monographie agricole de la région du Condroz* (p. 63. Bruxelles, 1900).

ailleurs, et souvent même émigrer. Si bien que, de plus en plus, la caractéristique de l'agriculture moderne, c'est l'énorme différence qui existe dans la quantité de main-d'œuvre nécessaire aux diverses époques de l'année. Pendant la bonne saison — au temps des blés, des houblons ou des betteraves — les cultures actuelles requièrent plus d'ouvriers, et, malgré l'appoint des travailleurs adventices, les fermiers ont toutes les peines du monde à recruter leur personnel ; mais, ces difficultés proviennent, en partie, de ce que les ouvriers agricoles, réduits à la famine pendant la saison mauvaise, ont été contraints d'abandonner leur village, ou du moins de délaisser la culture, pour trouver des emplois plus réguliers. « Dans la culture, dit la monographie du Condroz, déjà citée, il n'est pas possible d'occuper tous les ouvriers d'une façon permanente. L'ouvrier trouve bien encore, en hiver, un peu de besogne dans les forêts, mais, sur bien des points, le déboisement a été poussé trop loin et cette source de travail a beaucoup perdu de son importance. Si le salaire industriel est souvent supérieur, les déplacements présentent aussi des inconvénients : prix des voyages, occasions de dépenses, accidents plus fréquents, etc. De plus, si l'on tient compte des nombreux appoints en nature accordés aux travailleurs agricoles, on peut dire que les salaires à la journée et les gages ne sont guère moins élevés en agriculture que dans l'industrie. *La raison dominante de l'exode rural réside donc dans l'intermittence des occupations agricoles, contre laquelle les hauts salaires eux-mêmes ne prévaudront pas facilement* » (1).

En résumé, le partage ou l'expropriation des communaux, la disparition ou la décadence des industries rurales, et, surtout les transformations de la culture et

(1) *Monographie du Condroz*, (p. 38.)

de la technique agricoles, provoquées par la concurrence étrangère, nous paraissent être les principaux facteurs de l'exode rural, des formidables migrations internes, qui, depuis le début du siècle dernier, mais, surtout, depuis quelque vingt-cinq ans, ont changé la face de l'Europe et amené la prédominance des villes sur les campagnes, de l'industrie sur l'agriculture.

Mais, il va sans dire qu'à l'action de ces facteurs initiaux, vient s'ajouter l'action de quantité d'autres facteurs, politiques, économiques ou moraux. « Quelles sont, parmi nous, les causes qui concourent à diminuer le nombre des agricoles ? — pouvait-on lire déjà, à la fin du XVIIIe siècle, dans une brochure anonyme les *Éphémérides du Citoyen* — La Guerre, la Marine, la Finance, la Justice, le Commerce, les Églises mêmes, arrachent tour à tour les enfants de nos cultivateurs aux hameaux qui les ont vus naître. »

Mauvais état des habitations ; besoin d'indépendance ; impossibilité de fonder une famille, faute de trouver un lopin de terre à des prix abordables ; monotonie de l'existence rurale, comparée à l'éclat — si factice soit-il — de la vie urbaine ; facilité croissante des communications ; attraction de plus hauts salaires ; tentative de chercher fortune sur un champ d'action plus vaste ; *capillarité sociale*, qui pousse les éléments les plus énergiques vers les centres d'activité, à la recherche d'un meilleur être, sont autant de causes adjuvantes de la poussée vers les villes.

II. Les Remèdes

L'analyse des causes de l'exode rural suffit, à elle seule, pour montrer la vanité des remèdes que l'on propose habituellement, dans le but d'enrayer l'émigration

des travailleurs vers les agglomérations urbaines et industrielles.

A des hobereaux du *Landtag* prussien, qui lui reprochaient de ne rien faire pour arriver à ce résultat, le ministre de l'Instruction publique, M. Kügler, répondait en ces termes, au mois de février 1899 : « Vous demandez que le maître d'école conseille aux enfants de ne pas émigrer vers les villes, parce que les salaires n'y sont pas plus élevés qu'à la campagne. Je regrette de ne pas pouvoir faire une pareille recommandation à mes subordonnés, car, le premier devoir du maître d'école, c'est d'être véridique et de ne pas prétendre des choses dont le manque de véracité est trop facile à démontrer. »

Aussi longtemps, en effet, que les principales industries, celles qui paient les salaires les plus forts et les plus réguliers, se concentreront dans les villes, et que, d'autre part, il existera dans les campagnes un prolétariat dépouillé des moyens d'existence qu'il avait jadis (communaux, industries accessoires, etc.), asservi par des contrats de travail qui ne lui donnent pas les moyens de vivre d'une vie vraiment humaine, qui ne lui assurent même pas des occupations régulières, il est inévitable que l'exode rural se produise, et ce serait un crime de lèse-humanité que d'interdire ou d'entraver, par des moyens directs ou indirects, l'émigration quotidienne, saisonnière ou définitive, de ce prolétariat vers les centres industriels.

C'est ainsi, par exemple, que nous repousserions avec la dernière énergie toute proposition qui tendrait à relever les tarifs ou à diminuer la fréquence des *trains ouvriers*.

A notre avis, les seuls moyens légitimes de retenir les travailleurs à la campagne ne peuvent être que des mesures destinées à améliorer leur sort et à conjurer les conséquences de la crise agricole.

On peut citer dans cet ordre d'idées :

1. L'extension et la reconstitution des communaux.

2. L'accroissement du domaine forestier qui aurait, entre autres avantages, celui de donner du travail en hiver à un plus grand nombre d'ouvriers.

3. L'établissement d'une législation protectrice en faveur des travailleurs agricoles, qui sont restés exclus, jusqu'à présent, du bénéfice de presque toutes les lois sociales votées dans ces dernières années.

4. L'amélioration, par une intervention plus énergique du législateur, des habitations ouvrières dans les campagnes.

5. La révision de la loi sur les unions professionnelles, de manière à permettre à celles-ci de faire le commerce.

6. La socialisation des principales industries agricoles — distillerie, sucrerie, fabrication des tabacs, etc. — qui faciliterait la décentralisation de ces industries, la création, dans les campagnes, de foyers de production qui permettrait d'employer, sur place, un certain nombre de travailleurs.

Bref, pour que l'agriculture retrouve les bras dont elle a besoin, il faut qu'elle devienne, par le crédit, l'association, le développement de la technique, une industrie comme une autre, et qu'elle paie, traite et occupe les travailleurs, comme ils sont payés, traités et occupés dans les autres industries.

Mais, quelle que soit l'importance des mesures législatives qui tendent à ce double résultat, il convient de ne pas se faire d'illusions trop vastes sur l'efficacité qu'elles pourraient avoir.

L'exode rural, même dans ce qu'il a d'excessif, tient à des causes trop profondes, pour que telle ou telle disposition légale soit capable de l'enrayer.

Seulement, il est permis de se demander, avec Karl Bücher, si ce phénomène, dont l'importance croissante a

été l'une des caractéristiques du XIXe siècle, est destiné à croître encore dans l'avenir, ou s'il ne constitue pas plutôt une phase transitoire, un épisode de la constitution, non encore accomplie, de l'économie nationale et internationale.

Et, comme l'auteur que nous venons de citer, nous inclinons à croire que nous traversons une période de transition, que, dans un avenir plus ou moins prochain, l'équilibre s'établira entre la population urbaine et la population rurale, que, peut-être — voire même, sans doute — au mouvement actuel de centralisation succédera un mouvement de décentralisation.

Dès à présent, en effet, se manifestent de nombreux symptômes, qui tendent à confirmer cette opinion.

Si les industries rurales primitives tendent à disparaître, si les travailleurs des campagnes émigrent, temporairement ou définitivement, vers les villes, à la recherche d'un meilleur salaire, d'autres industries s'établissent dans les campagnes, à la recherche de salaires plus bas, et de nombreuses catégories de citadins viennent s'y fixer — temporairement ou définitivement — pour y trouver les conditions d'une existence plus hygiénique ou moins dispendieuse.

C'est, tout d'abord, le développement des villégiatures, l'étonnante croissance des stations thermales et balnéaires, les migrations saisonnières de la bourgeoisie, dont les bicyclettes et les automobiles ont rendu leur ancienne splendeur à quantité de vieilles auberges, que l'établissement des chemins de fer avait fait déserter, et, cela va sans dire, ces transformations donnent de la besogne à quantité de petites gens.

D'autre part, grâce à la facilité croissante des communications, la banlieue des grandes villes s'élargit à tel point, qu'à vingt kilomètres à la ronde, les communes jadis exclusivement rurales sont littéralement envahies

par des rentiers, des employés, des petits fonctionnaires, des officiers en retraite, désireux d'échapper à de trop forts loyers.

Mais ce ne sont pas seulement les hommes, ce sont encore et surtout les industries, qui refluent vers les campagnes, en quête de forces motrices ou de la main-d'œuvre à bon marché.

La machine à vapeur, affamée de charbon, avait écarté les fabriques des cours d'eau ; l'électricité les y ramène.

En outre, les deux formes de l'entreprise capitaliste, *l'industrie à domicile* et *l'industrie de fabrique*, se répandent de plus en plus dans les régions rurales.

Si, dans les Flandres ou le Brabant, par exemple, l'antique industrie textile à la main agonise, d'autres branches d'industrie à domicile s'y développent : telles, la manufacture des dentelles, la fabrication des cirages, le cousage des gants, la confection des vêtements, que les laitières de Bruxelles apportent dans leurs charrettes à chiens, pour les livrer aux grands magasins.

Ces industries, il est vrai, misérablement payées, n'emploient guère que des femmes et des enfants, mais il en est d'autres qui occupent de nombreux ouvriers et contribuent largement à empêcher l'exode rural.

Telles, par exemple, l'industrie sabotière de l'Entre-Sambre-et-Meuse, ou l'industrie armurière des environs de Liège. Telles, également, les industries de fabrique qui, après avoir émigré des campagnes vers les villes au début de la révolution industrielle, retournent, maintenant, des villes vers les campagnes. C'est notamment ce qui se produit pour l'industrie textile, partout où le coût de la main-d'œuvre devient un facteur plus important que le coût des transports.

Il y a plus de quinze ans, déjà, que ce déplacement des tissages a commencé en Belgique.

A la Commission des fils de coton, qui se réunit à Bruxelles, en 1885, un des principaux industriels de Gand, M. de Hemptinne, expliquait cette transformation de la manière suivante :

« La situation est telle, à Gand, que nous ne sommes plus maîtres de nos ouvriers ; nous avons en présence de nous une organisation formidable et très bien entendue, aux mains des socialistes...

« Nous nous sommes demandé : est-il possible, est-il raisonnable, à moins de mettre la ville à feu et à sang, de réduire tous les salaires de 40 à 50 p. c.? Nous avons dit : non, cela n'est pas possible. Je défie n'importe qui, ici présent, d'oser tenter une aventure pareille.

M. Verbecke. — Seul, ce n'est pas possible, évidemment.

M. de Hemptinne. — Ce sera avec votre concours ?

M. Verbecke. — Avec le concours de tous. La libre entrée des fils vous l'assurera.

M. de Hemptinne — Quoi qu'il en soit, notre conseil d'administration a reculé devant cette éventualité. Savez-vous ce qu'il a fait ? Il a suivi l'exemple que l'on nous a donné à Manchester, où l'on se trouvait dans une situation absolument semblable à la nôtre. Les salaires avaient haussé, je ne dirai pas d'une façon ridicule, mais excessive. Chez nous, ils ont plus que doublé depuis 1853. Manchester ne compte plus guère aujourd'hui de tissages et de filatures. Les tissages ont émigré à la campagne. On les a d'abord transférés à Stockport, près de Manchester, où l'on a opéré des réductions considérables sur les salaires. Stockport étant devenu un grand centre, on a transporté les tissages plus loin, et les salaires ont encore été diminués....

« Le plus simple était de suivre cet exemple... Je transporte mon tissage à Waerschoot. J'y ai en ce moment 400 métiers et j'y monte une machine de 400 chevaux. Cela veut dire que, d'ici à un temps plus ou moins long, tout y passera... »

Depuis 1885, ce mouvement de décentralisation industrielle n'a fait que s'accentuer et l'on peut prédire qu'il

s'accentuera toujours plus, pour la raison qu'en donne M. Schmoller, dans son récent Traité d'Économie Politique: « Par la facilité croissante des communications et les progrès de la division du travail, le lieu de la production et le lieu de la consommation peuvent s'éloigner indéfiniment l'un de l'autre, si cet éloignement a pour effet de réduire le coût de production ou d'améliorer la qualité des produits. C'est le mot d'ordre de notre temps. ».

Mais, à côté de ces industries capitalistes qui deviennent rurales, pour échapper aux exigences du prolétariat urbain, il en est d'autres qui se sont développées originairement dans les campagnes et contribuent à y retenir les travailleurs.

Citons, par exemple, les distilleries agricoles, les laiteries coopératives dans les régions de pâturages intensifs, les fabriques de sucre, qui occupent en hiver de nombreux ouvriers.

D'une manière générale, d'ailleurs, partout où l'ancienne agriculture fait place à la fabrication intensive de viande, de fruits et de légumes, qui caractérise l'agriculture de l'avenir, la densité des populations rurales se maintient ou s'accroît.

Tout le monde sait, notamment, le très grand nombre de jardiniers et de maraîchers, qui sur quelques ares de terre, parviennent à vivre dans les environs des grandes villes.

Il en est de même pour les colonies végétariennes du Kent, du Norfolk ou du Northumberland, dont les petites fermes à fruits, d'une étendue moyenne de 2 acres (80 ares), pourvoient très largement à tous les besoins des familles qui les occupent.

Et, certes, nul ne songe à émigrer vers la ville, parmi les viticulteurs de nos serres d'Hoeylaert, qui gagnent largement leur vie en *fabriquant*, sous leurs toits de verre,

les énormes quantités de raisins, destinés aux tables de Londres, de Bruxelles, et même de Pétersbourg.

Bref, quand on voit, dès à présent, sous l'influence même des villes — centres d'une consommation toujours grandissante — se multiplier dans leurs banlieues, les foyers de production industrielle et agricole ; quand on voit, d'autre part, grâce à la facilité croissante des communications, des milliers de gens exercer leurs occupations dans les villes, tout en transportant ou en conservant leurs habitations dans les campagnes, on est en droit de se demander si l'on ne pourrait pas, modifiant un mot célèbre dire : « Un peu de civilisation éloigne de la vie rurale ; beaucoup de civilisation y ramène. »

III. Conclusions

1. L'exode rural est causé principalement par l'impossibilité pour les travailleurs agricoles de trouver sur place, en toute saison, un travail régulier et convenablement rémunéré.

2. Les mesures que l'on prendrait pour empêcher ou entraver l'émigration, quotidienne ou hebdomadaire, vers les villes — par exemple, l'augmentation du prix des *coupons de semaine* — auraient pour conséquence inévitable d'accroître la misère dans les campagnes et de favoriser leur dépopulation.

3. Seules, les mesures législatives, ayant pour effet d'améliorer les conditions de travail et d'existence du prolétariat rural, peuvent, jusqu'à un certain point, contribuer à retenir les travailleurs dans les campagnes.

4. Mais, c'est avant tout de l'industrialisation de l'agriculture et du déplacement des industries urbaines vers le plat pays qu'il faut attendre les résultats les plus décisifs.

E. Vandervelde.

LE PARTI SOCIALISTE

ET

LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

(FIN) [1]

III

Les Associations Internationales

Le projet de loi soumis aux délibérations de la Chambre contenait pour les groupements socialistes une double menace. En les obligeant, comme toutes les associations d'ailleurs, à faire connaître aux pouvoirs publics les noms de leurs directeurs, il désignait les militants socialistes à la vindicte patronale et créait par là un obstacle sérieux à la formation même de ces associations. En subordonnant à une autorisation par décret la validité des associations comprenant des étrangers ou reliées à des associations étrangères, il soumettait toute l'organisation socialiste, internationale par essence, au bon plaisir du gouvernement.

Contre ces deux dispositions les députés socialistes se sont élevés avec plus ou moins d'énergie. Mais, si par le vote de l'amendement Groussier, ils ont obtenu satisfaction sur le premier point, ils n'ont pas réussi à faire disparaître l'article 12 qui reste, dans la loi actuelle, une grave menace pour l'organisation internationale de notre Parti.

I. — L'amendement Groussier, devenu l'article 2 de la nouvelle loi, dispense de toute autorisation ou déclaration

---

(1) Voir notre dernier numéro.

préalable les associations qui renoncent à toute capacité juridique.

Au point de vue socialiste l'utilité de l'amendement Groussier est évidente. Les associations ouvrières éprouvent une invincible défiance à faire connaître les noms de leurs directeurs à l'administration. Il est possible que cette défiance soit parfois exagérée, mais elle se justifie par les nombreuses persécutions que les patrons infligent journellement aux militants socialistes ou aux chefs du mouvement syndical.

Au point de vue juridique, cette disposition ne soulève aucune objection. La publicité des sociétés commerciales est exigée seulement dans l'intérêt de tiers. Du moment qu'une association ne prétend pas à la personnalité, on ne saurait logiquement l'astreindre à une publicité qu'on n'exige pas des sociétés civiles.

Ces arguments, développés avec force et talent par Groussier, n'ont pas eu l'agrément de M. Waldeck-Rousseau dont ils dérangeaient tout le système « préventif » ni de la commission, qui a craint que cette mesure ne favorisât les congrégations.

C'est grâce aux votes de la droite et du centre que l'amendement a triomphé (1). Il semble que tous les socialistes, faisant passer l'intérêt de la classe ouvrière, avant toute considération, auraient dû voter sans hésitation cet amendement. Sept députés socialistes ont cependant préféré voter contre cette mesure, si conforme aux

(1) L'amendement tel qu'il avait été voté par la Chambre ne s'appliquait pas aux « associations religieuses ». Cette dérogation due à un sous amendement Fournière, a été supprimée par le Sénat. Elle était en effet inutile si elle visait les congrégations expressément atteintes par les articles 13, etc., et dangereuse si elle s'appliquait à toutes les associations religieuses, même non congréganistes.

intérêts du prolétariat, que de marier leurs suffrages à ceux de la droite. Si pareille méthode se généralisait parmi les députés socialistes, elle fournirait aux réactionnaires un excellent moyen de faire repousser toutes les réformes ouvrières par les représentants mêmes de la classe ouvrière.

II. Après le vote de l'amendement Groussier, qui condamnait le système préventif adopté par le projet Waldeck-Rousseau, le caractère international d'une association n'était plus une raison suffisante pour soumettre pareille association à la nécessité d'une autorisation par décret. Cette exigence du projet de loi fut donc supprimée ; mais le nouvel article 12, proposé par la commission, ne valait pas mieux que l'ancien article 11. Si les associations internationales pouvaient se former librement, acquérir même la capacité juridique en faisant la déclaration prescrite par l'article 5, le gouvernement se trouvait par contre investi du droit de les dissoudre par décret. Le groupe socialiste ne pouvait laisser voter un pareil texte sans formuler contre lui les plus vives protestations. Charles Gras présenta et développa à la tribune (1) un amendement qui enlevait au gouvernement le droit de dissoudre par décret les associations visées par l'article 12, mais qui, par esprit de transaction, subordonnait leur capacité juridique à un décret. « Par cet amendement, disait Charles Gras, nous « vous offrons de reprendre un droit que vous nous avez « donné et vous demandons de maintenir un droit qu'on « veut nous reprendre. Nous venons faire ici abandon du « droit que vous nous avez donné de jouir de la person- « nalité civile, préférant ne pas bénéficier de ce droit « plutôt que d'en jouir avec la crainte de nous le voir

(1) 28 février.

« enlever à tout propos et même hors de propos. Mais « nous revendiquons hautement le droit de vivre comme « toutes les associations laïques à la seule condition de « porter la responsabilité de nos actes devant les tribunaux « de notre pays ».

Pris entre ses sentiments autoritaires de chef d'État bourgeois et son désir de ne pas s'aliéner les socialistes, M. Waldeck-Rousseau n'osa pas se prononcer ouvertement contre la proposition Charles Gras. Mais, tout en reconnaissant qu'il y avait actuellement « un internationalisme juste et nécessaire des idées, de la raison et du « progrès », il signala l'imprévoyance législative qu'il y aurait à désarmer le gouvernement vis-à-vis de toutes les associations internationales indistinctement. M. Ribot intervint à son tour et dénonça le caractère révolutionnaire et internationaliste des grèves récentes. La majorité ministérielle, laissée libre par l'abstention de M. Waldeck-Rousseau, retrouva ses instincts bourgeois. Elle écouta le langage de M. Ribot et, d'accord avec l'opposition conservatrice, repoussa l'amendement Charles Gras. Un amendement de Sembat, par lequel il faisait valoir que le parti socialiste français tout en étant relié aux partis socialistes étrangers, gardait son autonomie, subit le même sort. La seule atténuation qui ait été apportée à l'article 12 est due à un amendement de Fournière, dont l'adoption a donné à ce texte sa rédaction définitive :

« Les associations composées en majeure partie « d'étrangers, celles ayant des administrateurs étrangers « ou leur siège à l'étranger et dont les agissements seraient « de nature, soit à fausser les conditions normales du « marché, des valeurs ou des marchandises, soit à menacer « la sûreté intérieure ou extérieure de l'Etat dans les « conditions prévues par les articles 75 et 101 du code « pénal, pourront être dissoutes par décret du Président

« de la République rendu en conseil des ministres... »

Malgré les modifications apportées à l'article 12, je pense qu'il est pour l'organisation internationale du parti socialiste et même de la classe ouvrière en général un danger permanent et considérable. Que l'association internationale des socialistes français avec ceux de l'étranger, que l'affiliation du parti socialiste français au Bureau international de Bruxelles soient atteintes par le texte, cela est évident. « Le fait du lien « international « entre socialistes », a dit fort justement Vaillant (1), « sera « une raison de plus pour la réaction de les dénoncer « comme un danger extérieur aussi bien qu'intérieur et « de demander à nos gouvernants de dissoudre l'organi- « sation du parti socialiste. »

Mais c'est aussi l'entente internationale des travailleurs dans les syndicats et les grèves qui est proscrite par l'article 12. Groussier, rappelant les paroles prononcées à ce sujet par M. Ribot, a fait remarquer qu'elles avaient d'autant plus de poids que M. Ribot avait été ministre et pouvait l'être encore : « Est-ce que M. Ribot, ajoutait-il, « ne semblait pas indiquer que les étrangers dans certains « cas donnent des ordres à nos ouvriers et les poussent à « se mettre en grève ? Et alors si M. Ribot et ses amis « ont une pareille pensée, il est bien certain que dans « toute grève qui interviendra dans notre pays, comme « beaucoup de syndicats français sont en relations avec « des syndicats étrangers, on prétendra que ce conflit « fausse les conditions normales du marché des marchan- « dises et on affirmera qu'il est la conséquence des agis- « sements aux ordres venus de l'étranger... (applaudis- « sements à gauche, mouvements divers).

A droite. — C'est l'exacte vérité.

---

(1) Séance du 7 Mars.

Groussier. — Et on se servira de cette loi contre nous ! »

Voici donc l'organisation socialiste et ouvrière soumise au bon plaisir du gouvernement (aujourd'hui c'est M. Waldeck-Rousseau, mais demain ce peuvent être M. Ribot, ou M. Charles Dupuy ou même M. Méline) qui, d'un trait de plume, peut les dissoudre brutalement, disperser leurs biens et jeter en prison leurs directeurs, si l'association dissoute avait l'audace de se reformer.

Contre une pareille dissolution (1) il n'y a aucune garantie, aucun recours. M. Waldeck-Rousseau a bien répondu au citoyen Vaillant, qu'il y avait la garantie de la responsabilité parlementaire des ministres et celle d'un recours administratif et judiciaire. Mais la première de ces garanties est nulle, car il est évident qu'un gouvernement ne procédera jamais à pareil acte d'arbitraire sans être sûr que sa majorité l'approuvera.

Et quant au recours administratif et judiciaire, il constitue une audacieuse affirmation de M. Waldeck-Rousseau. Les principes de notre droit public s'opposent formellement à ce que les tribunaux judiciaires connaissent des actes administratifs. Les associations dissoutes auraient donc tout au plus un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'État, mais encore est-ce douteux : la dissolution d'une association prononcée en vertu de l'article 12 me paraît un acte de haute police, c'est-à-dire un acte de gouvernement contre lequel il n'y a aucun recours, ou tout au moins un acte discrétionnaire qui n'admet de recours que pour violation de formalités prescrites par la loi. Et comme dans l'espèce les formalités prescrites sont

(1) Cette dissolution laissée à l'arbitraire du gouvernement est toute différente de celle prévue par l'article 7 et qui est prononcée par la justice.

très simples (un décret rendu en conseil des ministres), elles ne seront jamais violées : donc il n'y aura pas de recours possible.

Si injuste, si arbitraire que soit l'article 12, il à pourtant été voté à une immense majorité par la Chambre. Quarante et un députés seulement se sont prononcés contre lui. Tous ne sont pas des socialistes. Il y a parmi eux de simples radicaux, et M. l'abbé Lemire qui a protesté très noblement contre cette mesure d'exception qui porte atteinte à la capacité civile reconnue par nos lois aux étrangers. Par contre, dans la majorité qui a voté cette mesure plus dangereuse que la loi de 1872 contre l'Internationale (puisque cette loi était devenue lettre morte) il y a quinze députés socialistes ! Lorsque la loi est revenue du Sénat, et que Vaillant a demandé à nouveau la suppression de l'article 12, il s'est encore trouvé neuf députés socialistes pour maintenir cet article.

Une pareille attitude se passe de tout commentaire et j'éprouve vraiment quelque honte à la relater dans ces lignes qui peuvent tomber sous les yeux des socialistes étrangers, luttant partout avec un courage indomptable contre les passions nationalistes. Quel peut être leur sentiment vis-à-vis des camarades français qui frappent l'organisation internationale du prolétariat ?

J'estime même que le groupe socialiste n'aurait pas accompli tout son devoir en votant avec unanimité contre une pareille disposition. Il ne suffit pas de voter contre des lois dangereuses pour les classes ouvrières, il faut, quand cela est possible, agir pour que ces lois ne soient pas votées. Or, il me semble que le groupe socialiste pouvait, devait même, en échange du concours qu'il donnait à l'œuvre anticléricale de la bourgeoisie radicale, exiger une liberté complète pour les associations socialistes. En menaçant M. Waldeck-Rousseau d'unir ses votes à ceux

de l'opposition conservatrice sur la question des congrégations, il aurait pu obtenir de lui qu'il imposât à la majorité le vote de l'amendement Charles Gras.

Mais le groupe s'était condamné à ne pouvoir pas poser un tel ultimatum. Engagé violemment dans la lutte anticléricale, ayant revendiqué pour lui la tâche de poursuivre l'abolition totale des congrégations, il en était réduit à laisser mutiler la liberté de ses organisations, plutôt que de paraître mollir dans sa guerre aux couvents.

D'ailleurs, lorsque l'on a voulu imposer à d'autres un régime d'exception, on est mal fondé à venir ensuite réclamer la liberté pour soi-même.

On soutient mal une cause quand on sait que l'on n'a pas avec soi la justice. On manque d'autorité morale pour la faire triompher.

IV

La Personnalité Civile des Associations Déclarées

Les dispositions exceptionnelles prises par la loi du 1er juillet 1901 contre les associations internationales et contre les congrégations ont tenu une place tellement prépondérante dans les polémiques et au parlement que la partie essentielle de la loi, la reconnaissance juridique des associations est passée presqu'inaperçue. Les députés socialistes, entre autres, ont paru se désintéresser de cette question. Je pense cependant que si la question de la personnalité juridique des associations présente pour les socialistes un intérêt moins immédiat que l'article 12, elle n'en a pas moins — au point de vue socialiste même — un intérêt capital.

Une théorie a dominé la législation française sur les associations : C'était que la personnalité morale est une concession du pouvoir souverain, une fiction créée par la

loi. Le contrat d'association, alors même qu'il cessait d'être un délit pénal (par exemple pour les associations autorisées par le préfet) n'en était pas moins radicalement nul puisqu'il tendait à créer une personne morale et que seule la loi pouvait, soit par disposition spéciale (déclaration d'utilité publique), soit par disposition générale (sociétés commerciales, syndicats professionnels, etc....) réaliser pareille création.

La théorie de la personnalité fictive a été abandonnée par la nouvelle loi, bien que MM. Waldeck-Rousseau et Trouillot aient prétendu le contraire. Par la reconnaissance d'une capacité juridique à toutes les associations déclarées, elle rompt non seulement avec la législation antérieure, mais aussi avec le projet gouvernemental. Celui-ci en effet, tout en proclamant la validité du contrat d'association, maintenait la théorie de la personnalité fictive. Il se refusait à voir dans l'association autre chose qu'un contrat de personnes, il n'admettait pas que les apports pussent y consister en capital. Dès lors, le patrimoine apporté ou acquis par les associés restait leur propriété, ou leur co-propriété indivise. C'était une théorie détestable en pratique puisqu'elle refusait aux associations ce patrimoine permanent sans lequel beaucoup d'établissements ne peuvent accomplir leur mission.

C'était à la fois une théorie individualiste, poussant jusqu'à l'extrême la crainte d'une main-morte soustraite à la circulation, et une théorie autoritaire, soumettant au bon plaisir de l'Etat la formation des organismes collectifs. Mais en droit, le système de M. Waldeck-Rousseau ne se justifiait pas davantage : sa conception du contrat d'association était tout à fait arbitraire : on ne conçoit pas pourquoi l'association pourrait comprendre des apports en capital lorsqu'elle a un but lucratif et pourquoi elle ne le pourrait pas lorsqu'elle poursuit un but désintéressé. Dans

un cas comme dans l'autre, l'œuvre sociale exige la combinaison du travail et du capital.

Aussi la commission a-t-elle dû abandonner la conception des « deux contrats juxtaposés », chère à M. Waldeck-Rousseau. La personnalité civile des associations déclarées résulte clairement de l'article 6, ainsi conçu :

« Toute association régulièrement déclarée peut, sans « aucune autorisation spéciale, ester en justice, acquérir à « titre onéreux, posséder et administrer en dehors des « subventions de l'Etat, des départements et des com- « munes :

« 1° Les cotisations de ses membres ou les sommes « au moyen desquelles ces cotisations ont été rédimées, « ces sommes ne pouvant être supérieures à 500 francs ;

« 2° Le local destiné à l'administration de l'association « et à la réunion de ses membres ;

« Les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but qu'elles se proposent ».

Le rejet des amendements développés avec une science juridique si parfaite par MM. Piou à la Chambre et de Lamarzelle au Sénat et qui proclamaient expressément le principe que les associations déclarées jouissent de la personnalité civile n'implique nullement que la loi actuelle leur refuse cette personnalité. La loi de 1867 et la loi de 1884 n'ont pas prononcé le mot de personnalité morale, ce qui n'empêche pas la jurisprudence de dire que les sociétés commerciales et les syndicats professionnels jouissent de cette personnalité, et de leur reconnaître le droit de recevoir des dons et des legs sans autorisation administrative. En supprimant, sur les observations de M. l'abbé Lemire, la définition de la personnalité civile fictive, réservée par le projet gouvernemental aux associations déclarées d'utilité publique, la Commission a reconnu implicitement ces conséquences juridiques. Il importe peu

après cela, que M. Trouillot ait employé le mot de « petite personnalité ». Cette expression n'a aucune valeur scientifique.

Mais c'est une personnalité bien limitée, que la loi reconnaît aux associations. En ne leur permettant pas de recevoir des dons et des legs, elle empêche le fonctionnement de beaucoup d'associations charitables, artistiques, littéraires qui ont coutume de distribuer des prix, des bourses, etc., à l'aide de fondations créées par leurs bienfaiteurs. Avant, comme après la loi du 1er juillet 1901, ces associations devront en pratique recourir à l'autorisation par décret. La législateur s'est défié de la liberté des associations, il a gardé vis-à-vis d'elles la défiance commune à tous les gouvernements, même aux partis catholiques lorsqu'ils sont au pouvoir (par exemple en Belgique).

Cette défiance ne nous surprend pas de la part des républicains bourgeois dont l'esprit autoritaire s'accommode mal du principe démocratique de l'association. Mais nous la trouvons chez les socialistes eux-mêmes. Leur esprit est encore imbu de ce préjugé que la personnalité des associations est une fiction de la loi, une concession de l'Etat. Le projet Charles Gras était tout entier dominé par la distinction du contrat de personnes et de la société de biens que nous avons critiquée chez M. Waldeck-Rousseau.

La facilité même avec laquelle Groussier et Charles Gras — dans un but excellent d'ailleurs — ont proposé de renoncer à la personnalité des associations socialistes montre le peu d'intérêt qu'ils attachent à cette personnalité. Et Viviani, dans son éloquent discours, a réclamé pour les associations le « droit de posséder non pas un immeuble, mais un local ».

Il est intéressant de rapprocher de l'opinion des socialistes français, celle exprimée par les députés du

Parti Ouvrier Belge, lors de la discussion de la loi sur les unions professionnelles, en 1897 et 1898. Le jurisconsulte E. Picard, au Sénat, et Vandervelde à la Chambre y ont soutenu nettement que la « personnalité civile devait être le droit commun des associations ». Par application de ces principes, Vandervelde a réclamé pour les unions professionnelles le droit de recevoir des dons et legs, sans autorisation administrative, et de posséder une propriété illimitée.

Ici encore, je crois que la véritable opinion socialiste a été exprimée par nos camarades belges et je prétends que si l'on se place au point de vue socialiste, si l'on applique à cette question de la personnalité civile, traitée souvent d'une manière trop abstraite par les juristes bourgeois, la méthode d'interprétation matérialiste des faits, on doit être partisan de la liberté des associations, qui facilite et prépare l'œuvre du socialisme. C'est ce que je voudrais démontrer.

La théorie de la personnalité fictive est en somme fondée sur deux concepts qui dominent le droit de la monarchie française et de la Révolution, idées qui semblent se contredire mais qui sont pourtant historiquement liées, le culte de l'individu et la souveraineté de l'État. Dans la monarchie du XVIIIe siècle le Roi est un être providentiel, un maître absolu. Dans la République, la souveraineté populaire est une, indivisible, infaillible et ne tolère aucune puissance rivale. Nous trouvons cette conception de l'État chez Laurent, qui a soutenu le plus rigoureusement la théorie de la personnalité fictive : les personnes morales ne sont, selon lui, que des dérivés de l'État. Mais aussi cet État absolu n'est en réalité que la force publique d'une société individualiste. L'État n'est qu'un policier ; toutes les fonctions de production et d'échange des richesses sont aux mains des individus.

De là cette notion de la personnalité, réduite, chez Laurent, aux provinces, aux communes, aux départements, aux fabriques d'Église, aux congrégations autorisées, c'est-à-dire à des services tout à fait indispensables ou traditionnels. De là aussi la conception individualiste de la personnalité des sociétés commerciales qui ne sont pas des personnes de main-morte mais des groupements accidentels contractés par les individus pour mieux satisfaire leurs intérêts privés.

Les transformations économiques et sociales ont mis en évidence la pauvreté de cette conception juridique. La concentration de l'industrie a produit les sociétés anonymes.

Les mines, les usines de toutes sortes, les compagnies de transports sont devenus de vrais gouvernements économiques, dont on ne peut plus dire que la personnalité soit une fiction, mais où la copropriété des actionnaires cesse d'être — à un point de vue d'utilité sociale — le fait essentiel pour devenir le fait accidentel, transitoire comme le régime capitaliste lui-même. La coopérative apporte, à la notion de la personnalité civile des sociétés à but lucratif, de nouvelles modifications. C'est qu'en effet elle ne cherche pas tant à distribuer des dividendes aux associés qu'à satisfaire des besoins de consommation d'une petite société. Sous l'influence des idées socialistes ce point de vue s'accentue et la coopérative organise avec ses bénéfices des œuvres d'utilité commune. Le caractère co-propriétaire de la société commerciale y a donc presque entièrement disparu, et avec lui le caractère fictif de la personnalité.

Mais c'est surtout dans le domaine des associations qui ne poursuivent pas une répartition de bénéfices que la théorie de la personnalité fictive est devenue fausse.

Les progrès de la démocratie ont amené l'initiative privée à former des associations non plus seulement pour rechercher des bénéfices individuels ou un agrément per-

sonnel, mais pour des objets d'utilité collective et permanente. Sans parler des syndicats et des mutualités, les associations artistiques, littéraires, sportives même prennent de plus en plus ce caractère, attesté par l'octroi de la déclaration d'utilité publique.

Telle est l'évolution de la notion de personnalité civile dans le courant du XIXe siècle. Son caractère fictif disparaît de plus en plus : les progrès de l'industrie et de la démocratie donnent aux sociétés commerciales comme aux associations à but désintéressé un caractère d'utilité sociale et permanente et transforment en intérêts sociaux des intérêts autrefois considérés comme privés. Il se crée donc un état de choses et d'esprit qui n'est pas le socialisme, mais qui le prépare.

De même que les sociétés anonymes concentrent les éléments de la production collectiviste ; de même que les syndicats organisent le prolétariat en vue de cette production ; de même que les coopératives tracent les cadres du système nouveau de répartition des produits ; de même les associations artistiques, littéraires et autres édifient les établissements qui satisfont socialement aux besoins artistiques, littéraires, etc., des citoyens. Sans vouloir prophétiser ce que sera la société collectiviste, on peut dire qu'il lui appartiendra de mettre un peu d'harmonie dans le chaos de ces associations, de subvenir à leurs besoins en leur allouant sur les bénéfices de l'industrie collective les ressources qu'elles tirent actuellement de leur propriété directe. D'ailleurs la liberté et même dans une certaine mesure la propriété des associations indépendantes subsisteront dans le régime collectiviste, puisque celui-ci ne supprimera pas du premier coup la distribution de bénéfices individuels et que les citoyens pourront, sur ces bénéfices, prélever des cotisations pour alimenter des

associations destinées elles-mêmes à devenir plus tard de nouveaux services sociaux.

Pour l'avenir comme pour le présent, le parti socialiste doit donc avoir confiance dans la liberté des associations. En présence du caractère autoritaire de l'État actuel, il doit réclamer pour les associations l'indépendance la plus grande et la capacité la plus étendue, afin que leur puissance d'action soit aussi considérable que possible, afin que la propriété des associations se constitue en face de la propriété privée. Le socialisme doit pénétrer de son influence les associations existantes, il doit en créer de nouvelles, dans toutes les branches de l'activité humaine. Quel profit moral, par exemlpe, ne tirerait-il pas d'un institut artistique où par des fondations, des bourses, des pensions il donnerait aux jeunes talents les moyens matériels d'élaborer l'art grandiose qui fera la beauté de la cité communiste !

Telles sont les idées que j'aurais voulu entendre développer par les députés socialistes. Ils auraient montré ainsi que le socialisme n'est étranger à aucun domaine de la pensée, que sur toute question il a une solution et que partout où il y a un progrès de l'industrie, de la science ou de la liberté, ce progrès a pour aboutissant suprême l'idéal communiste. Malheureusement le parti socialiste était trop violemment dominé par les passions du moment pour s'élever à cette vue sereine et réconfortante de l'avenir. Dans son désir de détruire une certaine catégorie d'associations que les progrès économiques et moraux de l'humanité ruineront mieux que toutes les lois d'exception, il a compromis la liberté immédiate de ses propres groupements, il a trahi la cause de la liberté d'association en qui, plus que tout autre parti, il a le droit et le devoir d'espérer.

Raoul Briquet.

LES RETRAITES OUVRIÈRES[1]

La question des retraites ouvrières s'est posée pour la première fois en France sous une forme pratique en 1879 : MM. Martin-Nadaud et Floquet déposèrent alors sur le bureau de la Chambre un projet de résolution concluant à la nomination d'une commission d'études.

Ce n'est qu'en 1890 que leur désir fut réalisé par l'institution de la Commission du travail, qui devint ensuite la Commission d'assurance et de prévoyance sociales.

Déjà, à ce moment, la proposition Martin-Nadaud en avait fait naître plusieurs autres.

C'étaient, de 1881 à 1885, celle de MM. Naquet et Lockroy; de Raspail, qui voulait appliquer le produit de la vente des joyaux de la Couronne à la dotation d'une caisse des invalides du travail; c'était le projet de loi sur les retraites des ouvriers mineurs.

C'était, en 1886, la proposition Jaurès, qui, visant tous les ouvriers de toutes les industries groupés corporativement par cantons, créait des sociétés de secours mutuels alimentées par les versements des ouvriers, des patrons et de l'État, obligatoires quand les trois cinquièmes des voix s'étaient prononcées pour l'obligation. C'était aussi, la même année, la proposition de MM. de Mun et Freppel, qui, concluant au groupement corporatif par grandes circonscriptions correspondant aux circonscriptions de l'inspection du travail, organisait le système des retraites sur des bases à peu près identiques.

Et ensuite, quand l'Exposition de 1889, par les congrès

(1) Rapport fait au nom de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales par Paul Guieysse (Bulletin du Comité permanent des accidents du travail, avril-mai-juin 1900). — Bulletin supplémentaire et annexe au Rapport supplémentaire (*Off.*, Ch. des députés, 1901, n° 2333). — *Off.*, Ch. des députes, séance du 4 juin 1901.

qu'elle provoqua, par les efforts privés que révéla la section de l'Economie Sociale, eut contribué à donner un élan puissant aux idées interventionnistes, ce fut pendant la législature 1889-1893 et pendant la suivante, une série ininterrompue de propositions nouvelles.

La première en vit naître onze ; l'une d'elles était apportée par le gouvernement (Constans-Rouvier). Elle reposait sur l'inscription facultative, le triple versement de l'ouvrier, du patron et de l'État, et sur le système de la capitalisation.

M. Guieysse fit un rapport général sur toutes ces propositions. Si dès ce moment le travail législatif n'aboutit à rien à ce qui concerne les retraites, il mit du moins sur pied la loi sur les accidents, la loi sur les Sociétés de secours mutuel, et la loi de garantie des Caisses autonomes de secours et de retraite, qui préparaient le terrain.

Lorsque, pendant la législature suivante, elles devinrent définitives, après les modifications du Sénat, les questions *accidents* et *maladies* se trouvèrent provisoirement réglées dans une certaine mesure. Restait la question des *retraites*.

Elle fut d'abord partiellement tranchée par le vote, en 1894, de la loi sur les caisses de secours et de retraite des ouvriers mineurs. Elle fit ensuite l'objet d'un nouveau rapport général, celui de M. Audiffred ; l'auteur y reproduisait à peu près celui de son prédécesseur.

Enfin, pendant la législature actuelle, les propositions, tant anciennes que nouvelles, se trouvèrent si nombreuses qu'on n'en compte pas moins aujourd'hui de cinquante-neuf ou soixante.

Le travail de la commission aboutit à un texte définitif et à un nouveau rapport de M. Guieysse.

C'est sur ce texte, amendé par le gouvernement, et sur ce rapport, présenté au nom de la commission et du gouvernement, que la discussion a commencé le 4 juin dernier.

Tout d'abord, la commission a tenu à délimiter étroitement son terrain. Comme la plupart des contre-projets, le projet de loi s'attache à séparer immédiatement la prévoyance de l'assistance, en n'accordant le bénéfice de la loi des retraites qu'à

ceux qui auront fait un effort en vue de l'avenir. « Si la société doit la conservation de l'existence à chacun de ses membres, a dit à la Chambre M. Guieysse, le devoir qu'elle a à remplir est différent, suivant les efforts accomplis. Tout effort correspond à un acte de prévoyance que la société peut et doit encourager. Aux imprévoyants, elle ne doit que l'assistance. »

Et, pour marquer ce point de départ, la commission a chargé un de ses membres, M. Bienvenu-Martin, de l'étude d'une loi sur l'association obligatoire, qui, fondée sur le droit à l'existence, met à la charge des communes, des départements ou de l'État, suivant son domicile de secours, « tout indigent, âgé de soixante-dix ans, incapable de subvenir aux nécessités de la vie (1) ».

Il est à remarquer, comme l'observe M. Gaston Salaun dans un article fort intéressant (2), que le principe du projet est tout différend de celui qui a guidé le législateur allemand. La loi allemande ne s'est pas préoccupée de savoir s'il était nécessaire et légitime de cesser tout travail au delà d'un certain âge; c'est l'idée d'invalidité qu'elle a fait passer au premier plan. C'est seulement par une sorte de dérogation à son principe qu'elle attribue au travailleur âgé de soixante-dix ans, non pas une rente de repos, mais un secours viager représentatif de la diminution de forces provoquée par l'âge. Elle ne comporte vraiment que des pensions d'invalidité. Dans cette conception plus exacte au point de vue scientifique, il est permis de voir, dit l'auteur, « le premier pas vers l'adoption d'un système rationnel d'assurance unique et générale, destiné à prémunir le travailleur et les siens contre la suppression momentanée ou définitive du salaire, quelle qu'en soit la cause : maladie, invalidité ou vieillesse, mort prématurée. »...

La conception des auteurs du projet repose au contraire sur le droit au repos de tous les travailleurs à partir d'un certain âge.

Elle envisage d'abord le droit à la retraite de tout travail-

---

(1) *Off.*, Annexes, n° 1454, février 1900.

(2) Revue de Paris, 15 mars 1901.

leur à un certain moment ; la pension d'invalidité demeure pour elle l'accessoire, « l'invalidité n'étant, dit M. Guieysse, qu'une vieillesse anticipée ».

Avec le risque de vieillesse, avec le risque d'invalidité, il en est un troisième contre lequel le projet de la commission voulait prémunir les travailleurs, ou du moins leur famille : elle voulait qu'à la mort du père, une partie des sommes versées fît retour à la veuve ou aux enfants de moins de seize ans. Par cette assurance en cas de décès, la vie de la famille privée de son soutien était pour quelque temps assurée. Pour des raisons budgétaires, le gouvernement en a exigé la suppression, et la combinaison qu'il propose en échange, de permettre les versements à capital réservé, ne remplace certes pas les avantages de l'assurance.

Donc, pension de vieillesse, faculté d'en anticiper la liquidation en cas d'invalidité prématurée, — tels sont les droits que reconnaît la loi aux travailleurs usés par l'âge ou par la maladie.

« *Tout ouvrier ou employé, tout sociétaire ou auxiliaire employé par une association ouvrière, s'il est de nationalité française* », est atteint par ses dispositions.

Elle écarte donc tout d'abord non seulement 400.000 ouvriers étrangers, mais encore certaines catégories de travailleurs, comme les domestiques attachés à la personne, comme les artisans, les petits commerçants, les cultivateurs travaillant seuls ou avec des membres de leur famille, qui, n'étant pas salariés, sont dans des conditions d'application différentes, puisqu'il ne peut y avoir, en ce qui les concerne, de versement patronal. L'article 39 prévoit pour eux une loi spéciale.

Celle-ci atteint les ouvriers ou employés de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, à moins que leur salaire ne dépasse 4.000 francs. Contre les désirs du gouvernement, qui n'admettait que les travailleurs ruraux employés à l'année, métayers et domestiques de ferme permanents, la commission, en maintenant ce texte, a compris dans la loi tous les journaliers, c'est-à-dire les plus misérables de tous.

Quel est le nombre exact de ceux auxquels le projet s'ap-

plique? Il est difficile de le savoir. Dans son pemier rapport (1900), M. Guieysse, s'appuyant sur les statistiques de l'Office du travail basées sur le recensement de 1891, indique le chiffre rond de 7 millions; mais un nombre considérable d'ouvriers agricoles avaient été classés à tort parmi les inactifs, et le recensement de 1896 accuse un chiffre rond de 10 millions de salariés. C'est cette augmentation énorme et surtout cette incertitude qui ont amené le ministre des finances à réduire ou à supprimer certaines dispositions du projet, entre autres l'assurance en cas de décès.

Le nombre des inscriptions, qui suivront la mise en application de la loi, pourra seul sur ce point donner des renseignements certains.

Le mécanisme n'est d'ailleurs pas atteint par ces modifications. La retraite est constituée par le triple concours de l'ouvrier, des patrons et de l'État.

L'ouvrier, jusqu'à soixante-cinq ans, subit sur son salaire une retenue ainsi fixé :

Cinq centimes par journée de travail, s'il n'a pas dix-huit ans, ou si son salaire est inférieur à 2 fr. par jour ;

Dix centimes si, ayant au moins dix-huit ans, il gagne un salaire allant de 2 à 5 fr.;

Quinze centimes, s'il gagne un salaire égal ou supérieur à 5 fr.

Le patron verse une contribution égale (1).

Quant à l'Etat, sa participation peut se concevoir sous différentes formes. Il peut, c'est la forme la plus ordinaire, et celle qu'adoptait la commission, majorer la pension quand cela est nécessaire, en vue d'atteindre un chiffre déterminé (360 fr. dans le projet). Il peut aussi verser une somme égale ou proportionnelle aux contributions ouvrières et patronales, comme dans

(1) Le patron verse aussi 0 fr. 25 pour tout ouvrier étranger qu'il emploie. Les sommes ainsi recueillies forment un fond spécial consacré aux frais de gestion administrative et financière pour partie. L'autre part est attribuée aux vieillards qui ont dépassé l'âge de soixante-cinq ans, et vient ensuite en déduction des charges de l'État.

le projet Constans-Rouvier de 1891. Il peut encore intervenir par une majoration fixe, comme dans la législation allemande (50 marks = 62 fr. 50).

Le système du complément de pension a le grand avantage d'assurer au travailleur la pension considérée comme nécessaire; il a, par contre, le défaut de ne s'appliquer qu'aux pensions pour lesquelles le titulaire n'a pu constituer le minimum nécessaire et d'en laisser un grand nombre de côté. Aussi a-t-on imaginé un système qui semble plus équitable, mais qui n'est évidemment applicable que si l'on admet *a priori* la capitalisation, dans lequel la participation de l'État consiste à garantir le taux du placement à 3 p. 100. Que, par la suite, l'intérêt de la Rente française ou de la valeur achetée comme placement des fonds capitalisés tombe à 2 1/2 ou à 2 p. 100, l'État se charge de combler la différence. « Sous cette forme, sa participation sera moins visible aux yeux des travailleurs, mais elle aura cet avantage que tous sauront, à tout instant, sans avoir à se préoccuper du taux de l'intérêt, à quelle rente leur donnent droit les sommes versées par leurs patrons ou par eux. »

Telles sont les bases sur lesquelles se constitue la retraite : *les salariés* versent un sou par jour soit 12 fr. 50 par an (d'après l'Office du travail, cette catégorie comprendrait la presque totalité des ouvriers agricoles et la moitié des femmes employées dans le commerce et l'industrie) — deux sous, soit 25 fr. (l'autre moitié des femmes et les 9/10 des ouvriers hommes) — trois sous, soit 37 fr. 50 (les 1/10 restant). La *contribution patronale* porte cette somme au double, soit 25,50 ou 75 francs. L'*Etat* garantit un intérêt de 3 °/₀ aux sommes qui s'accumulent.

Mais nous avons jusqu'ici supposé, avec le projet de loi, que ces sommes s'accumulaient, qu'on les employait en fragments fructueux (ce qui permet entre temps de convertir la rente sur l'État, d'effectuer de grands travaux publics) jusqu'au jour éloigné ou, dans trente ans, un capital suffisantsera constitué pour que les intérêts suffisent à assurer ce service de retraites.

Il y a un autre système, préconisé dans un grand nombre

de contre-projets : c'est celui de la répartition ou de la distribution.

L'auteur de l'un deux, M. Gervais, l'expose très simplement en ces termes : « Ceux qui versent payent ceux qui reçoivent.» Les recettes et les dépenses budgétaires, et les fonds ne font que traverser les caisses de l'Etat. Fournis par la contribution des ouvriers qui sont à l'âge où l'on constitue sa retraite (et par la contribution patronale correspondante, naturellement), ils servent immédiatement à payer la retraite de ceux qui ont atteint l'âge du repos. Si la répartition est insuffisante, l'État fait le reste.

De la sorte, plus de préoccupation pour le placement des fonds capitalisés, plus de crainte de voir baisser le taux de l'intérêt. Et surtout, ce qui est inappréciable : le système des retraites fonctionne pleinement dès le jour où la loi est mise en application.

Pour quelle raison le gouvernement et la commission repoussent-ils un système qui offre de tels avantages ?

C'est, dit M. Guieysse, que « s'il est parfait tant que s'opèrent les versements, si un jour ils s'arrêtent, la caisse se trouvera en présence d'un déficit formidable et précisément égal à la somme qui doit exister en caisse avec la capitalisation, comme valeur représentative des engagements pris ». Avec le système de la capitalisation, dans lequel « chacun des travailleurs est l'artisan de sa propre retraite..., tous les engagements pris sont tenus », puisque le capital reste toujours en garantie. Et quant au reproche qu'on lui fait d'ajourner à trente ans les premiers paiements, le projet de loi n'y remédie-t-il pas dans une certaine mesure ? Il admet la répartition pendant la période transitoire, puisqu'il consacre pendant cette période une certaine somme aux pensions immédiatement acquises aux travailleurs âgés de soixante-cinq ans, mais il ne peut aller plus loin sous peine « d'ouvrir un gouffre formidable qu'on ne pourrait jamais combler ».

Laissons pour l'instant de côté les mesures transitoires, et voyons quel serait, d'après le projet, la retraite assurée aux travailleurs le jour où la loi aurait sa pleine application.

Le montant sera différent suivant que les sommes inscrites l'auront été à capital aliéné ou à capital réservé.

Capital aliéné, cela veut dire déposé à fonds perdus, disparaissant avec le titulaire sans que sa famille ait droit à quoi que ce soit ; dans ce système le travailleur à soixante-cinq ans, recevrait, après trente ans de versement et suivant qu'il aurait versé un, deux ou trois sous par jour, 185, 370, 555 francs.

Capital réservé, cela signifie : retour aux ayants-droit, lors de la disparition du titulaire, qu'elle se produise avant ou après l'entrée en jouissance de la rente, du montant en capital des sommes versées par lui.

Le droit d'opter entre les deux systèmes a été introduit dans de projet pour pallier dans une certaine mesure à la suppression de l'assurance en cas de décès, que le gouvernement jugeait trop onéreuse. Le travailleur peut, en préférant le second, parer aux premiers besoins de sa veuve ou de ses orphelins. Mais il va de soi que, la totalité des versements n'étant pas consacrée à assurer la retraite, le montant de celle-ci est moins élevée. Il n'atteindrait à soixante-cinq ans, après trente ans de versements, que 88, 177 ou 265 francs. Les héritiers recevraient 750, 1500 ou 2250 fr.

Ces chiffres, qui représentent la rente à laquelle aurait droit un ouvrier âgé de trente-cinq ans lors du vote de la loi, seraient naturellement majorés d'autant que le nombre des années de versements dépasserait trente ans. S'il a paru nécessaire d'exiger, pour avoir droit à la retraite pleine, trente années de versements, il est évident que celui qui aurait versé plus longtemps aurait une retraite plus forte. Elle atteindrait au maximum, pour celui qui aurait versé de dix-huit à soixante-cinq ans, 440, 880 ou 1320 francs à capital aliéné — 254, 507 ou 761 francs à capital réservé, les héritiers recevant dans ce cas 1.175, 2.350 ou 3.525 francs.

Telle serait la retraite de vieillesse.

Mais un grand nombre de travailleurs sont atteints d'incapacité de travail avant soixante-cinq ans par suite de maladie,

d'usure prématurée de l'organisme, et nous avons vu que le projet de loi prévoyait des retraites anticipées d'invalidité.

« Est réputé invalide, dit l'article 16, — cette définition est empruntée à la loi allemande, — le travailleur qui, pour toute autre cause que la vieillesse, — et en dehors, ajoute l'article 15, des cas régis par la loi du 9 avril 1898 sur les accidents du travail, — n'est plus en état de gagner un tiers de ce que des personnes appartenant à son ancienne profession gagnent d'ordinaire par leur travail dans la même région. »

Celui qui remplira ces conditions aura droit à la retraite s'il a « participé à la caisse de retraites pour des versements correspondant à 2.000 journées de travail », c'est-à-dire environ huit ans. La commission, en maintenant ce chiffre contre celui du gouvernement (2.500), est encore restée en dessous de la loi allemande, qui n'exige que cinq ans de versements.

L'invalide a droit à une retraite minimum de 200 francs. Si ses versements ne suffisent pas pour produire ce chiffre, et s'il ne jouit d'aucun revenu qui, joint à la pension, atteigne 200 francs, sa pension est majorée sans que cette majoration puisse dépasser 100 francs par une contribution que l'État devait fournir dans le projet initial ; il n'en fournit plus maintenant que les trois quarts ; le département en donne 15, la commune 10 pour cent, et cette disposition a pour but d'éviter que les autorités locales ne délivrent des certificats de complaisance.

Voilà ce que réserve la loi aux travailleurs âgés ou invalides, ce qu'elle assure aux premiers au bout de trente ans, aux seconds au bout de huit ans.

Mais que vont devenir ceux qui lors de sa promulgation, auront soixante-quatre, soixante-trois, soixante, cinquante-cinq ans ? Que vont devenir ceux qui lors de sa promulgation auront soixante-cinq ans révolus ?

Les premiers auront déjà, lorsqu'ils atteindront soixante-cinq ans, opéré un certain nombre de versements, mais la retraite qu'ils se seraient ainsi constituée serait dérisoire. L'État intervient immédiatement pour la majorer. L'échelle

graduée jointe à l'article 42 indique, suivant leur âge, la somme à laquelle ils ont droit.

En supposant que la loi entre en vigueur le 1er janvier 1902, ceux qui à cette époque auraient de 62 à 64 ans auraient à 65 ans une retraite de 100 francs ; ceux qui seraient âgés de 37 à 36 ans auraient à 65 ans une retraite de 180 francs. Il leur suffirait de justifier de trente années de travail salarié, et de versements correspondants au total, à 250 journées de travail pour chaque année au dessous de soixante-cinq ans.

Pour les seconds qui, âgés de soixante-cinq ans ou plus lors de la promulgation de la loi, n'auront accompli aucun versement, il faut constituer de toutes pièces une retraite. Une somme de quinze millions est portée au budget ; on y joint les sommes provenant des amendes infligées aux patrons en retard pour leurs cotisations et une partie du fonds spécial constitué par les versements qu'ils doivent faire pour leurs ouvriers étrangers. La masse ainsi formée est une sorte de tontine, qui est *répartie* chaque année entre les vieillards majeurs de soixante-cinq ans. La répartition donnerait au début une somme d'environ 60 fr. par tête, qui par suite des décès, s'élèverait progressivement jusqu'à un maximum de 100 fr. Il faudrait, comme pour la catégorie précédente, justifier de trente ans de travail salarié.

Les propositions de la commission étaient beaucoup plus larges pour la période transitoire. Elle a dû les réduire très sensiblement devant la résistance du gouvernement, qui voulait renvoyer purement et simplement à la loi d'assistance les salariés agés de soixante-cinq ans. Si cette prétention est inadmissible, il est certain qu'il y a là une des plus grosses incertitudes, un des plus gros aléas de la loi. Le nombre des salariés de cet âge est évalué par les uns à 400.000, par les autres à 800.000, et l'on peut comprendre l'inquiétude d'un ministre des finances devant des données aussi variables. Ici encore, l'application de la loi seule peut fournir d'exacts renseignements.

Le nombre total des rentiers, au moment de la pleine application de la loi, serait de 1.183.000 (871.000 rentes de

vieillesse et 312.000 d'invalidité) d'après le recensement de 1891. D'après celui de 1898, il serait de 1.400.000. Si l'on adopte les chiffres du ministère des finances, il serait de 1.700.000.

« Tout ce qu'on peut admettre avec vraisemblance, dit M. Guieysse, c'est que le nombre des inscrits sera de 8 à 10 millions, que les charges initiales de l'État seront de 6 à 7 millions et les charges constantes de 37 à 45 millions. »

C'est dans l'incertitude troublante de tous ces chiffres, dans le vague inquiétant des données sur lesquelles il faut tabler, que se trouve la véritable explication ou, pour mieux dire, la seule excuse de certaines des dispositions de la loi.

Toutes, d'ailleurs, ne sont pas explicables. La mise hors la loi des ouvriers étrangers, par exemple, est simplement monstrueuse. Nous n'avons voulu, aujourd'hui, qu'analyser le projet de loi; nous en avons même écourté la partie financière et la question de savoir si le système de la caisse des retraites unique, préféré par le gouvernement, est ou non meilleur que celui des caisses régionales autonomes, que la commission avait choisi. C'est là une question indépendante de toute proposition de loi.

Nous verrons, en examinant prochainement les contre-projets, les critiques nombreuses que soulève celui auquel ils sont opposés et les dispositions meilleures qui pourraient être prises.

André Morizet.

"TRAVAIL" DE ZOLA ET LA CRITIQUE DE JAURÈS[1]

Le dernier numéro du *Social Democrat* (2) a publié, sur le récent livre de Zola : *Travail,* une critique de Jaurès, traduite de la *Petite République.* J'avais lu l'article lorsqu'il parut pour la première fois, et dès ce moment je m'étais proposé de dire un jour en quoi cette critique me semblait erronée. Mais aujourd'hui que la très favorable opinion de Jaurès sur cette œuvre a été jugée digne d'une traduction anglaise, je ne puis attendre davantage pour formuler ma protestation.

Personne ne m'accusera de méconnaître Zola. Je pense qu'Adolphe Smith a porté sur lui le jugement le plus exact, en disant de lui, qu'il était l'héritier direct du réaliste Defoë, tout en dépassant à quelques égards son fameux ancêtre littéraire. *Germinal* à lui seul assure à Zola une place immortelle dans la littérature du XIXe siècle. Mais le génie est souvent inégal dans ses productions, et *Travail,* à mon avis, est plutôt au niveau de *Nana* que des chefs-d'œuvre de Zola.

Sans doute il y a des scènes puissantes. Les descriptions du début de la grève des houilleurs et des métallurgistes et de la faim et de la misère qu'elle engendre pour ces travailleurs et leurs familles, sont admirables. Çà et là, dans le cours du roman, par exemple dans le passage où le vieux contre-maître préposé aux hauts-fourneaux se suicide résolument à la vue des nouveaux fondeurs électriques, et dans celui où il décrit la terrible agonie de ce grand indus-

(1) Nos lecteurs connaissent sans nul doute les appréciations portées par Jaurès sur le récent roman de Zola. Nous croyons utile, à titre de simple documentation, de mettre sous leurs yeux la critique qu'en a faite notre camarade Hyndman.

(2) Numéro de juin 1901.

triel qui incendie sa maison pour se faire périr dans les flammes, lui et sa femme égoïste et infidèle, Zola prouve que sa puissance d'écrivain subsiste, quoique irrégulièrement déployée. Mais, dans son ensemble, *Travail* atteste de la lassitude chez Zola. Sa plume a perdu de la souplesse pour faire cette analyse serrée et continue des situations qui force l'attention du lecteur, quand même il désapprouverait la méthode. Et puis une scène de bestialité spasmodique et inattendue, comme celle qui se passe entre Ragu et Mme Delaveau choque, sans aucune utilité, tous nos sentiments artistiques. Ce viol horrible qui n'a aucun rapport avec la trame du roman et qui ne sert à aucun développement de caractère, est inexcusable chez l'auteur. Aussi, je me permets de dire, contrairement à Jaurès, que *Travail*, comme roman, est du mauvais Zola. Je ne doute même pas qu'un lettré comme Jaurès n'aurait pas tardé à reconnaître la vérité de cette affirmation et à la proclamer, s'il n'avait été retenu par son admiration naturelle pour Zola personnellement, ou s'il n'avait ressenti pour la deuxième partie de cet ouvrage une sympathie supérieure à la mienne.

Ici, le roman proprement dit cesse, et Zola tente de montrer qu'un établissement coopératif bien ordonné peut, même sous le régime capitaliste, lutter avec succès contre les plus puissantes institutions industrielles du capitalisme et les renverser. Un phalanstère du modèle de Fourier, avec quelques modifications, est créé par un noble et jeune ingénieur, grâce à l'aide amicale d'un chimiste de génie, bien intentionné. Après beaucoup de difficultés, après des résistances et des calomnies de la part des hommes mêmes pour qui ils travaillent, les deux philanthropes réussissent à créer une heureuse vallée de travail agréable, de beauté naturelle sans souillure, de bien-être général, de satisfaction commune, là où jadis on ne voyait que misère, saleté et surmenage. A cette lecture, on ne peut s'empêcher d'être un peu de l'avis de l'anarchiste amer qui déclame contre la monotonie des choses qui l'entourent et réclame à grands cris, pour les facultés humaines, un autre champ d'activité que les trois repas quotidiens ponctuellement

servis et les doux plaisirs de la société aimablement ordonnée tout autour de lui. Tout cela, en effet, contraste avec les horreurs du passé, mais reste bien en deçà de l'idéal de l'avenir. Zola a voulu, comme il le dit, essayer de « fouriériser » une localité. Cela en valait-il la peine ? Je pense que non.

Toute sa conception repose sur des idées fausses. D'abord, le fondateur d'une pareille entreprise n'aurait pas eu une âme de chance en présence des forces organisées du capitalisme en progrès. Un seul grand trust l'aurait engloutie, comme le blanc canard des chansons de nourrice le fait de la pauvre grenouille. Il est facile de s'imaginer un directeur de trust prenant parti sur la situation, dès qu'il l'aurait remarquée. « Cette petite coterie de coopérateurs, avec leur chimiste, veulent donc vendre au-dessous de mes prix et m'enlever mes marchés, n'est-ce pas ? Quel est leur capital ? Où trouvent-ils leurs matières premières ? Quel est leur prix de vente ? Nous allons, sans tarder, y mettre bon ordre. » Et le décret suivant irait trouver les gérants des divers départements du trust. « Vendez à 20, 30, 50 % au dessous de leur prix de revient — pendant deux ans s'il le faut — tous les objets fabriqués par ces coopératives qui se mêlent de nos affaires. Débarrassez-nous de ces gens n'importe comment ». Et sur le champ, M. Zola, créateur, et M. Jaurès, admirateur, de cette bulle de savon aux gentilles couleurs de prisme, la verraient se réduire à néant.

Pourquoi un grand écrivain comme Zola se laisse-t-il aller à des fantaisies si déraisonnables et si grossières ? Ce n'est là ni du réalisme, ni même de l'idéalisme scientifique. Fourier lui-même, s'il vivait encore, s'il pouvait voir cette transformation de la concurrence capitaliste en monopole capitaliste, prédite par lui, serait, je n'hésite pas à le dire, le premier à déplorer cette perversion de ses profonds enseignements. Ses phalanstères, comme la tentative contemporaire de Robert Owen à New Lamarck, étaient et ne pouvaient être que des utopies, instructives et bien conçues, mais cependant des utopies, même de leur temps. Mais aujourd'hui elles sont évidemment anachroniques.

D'ailleurs cette tentative faite pour rejeter les méthodes du socialisme matérialiste et de la science économique n'est pas seulement puérile, mais nuisible. Tout ce qui actuellement tend à détourner l'esprit du peuple de l'étude des développements merveilleux qui se produisent autour de lui, et de l'intention de les dominer, tend par là même à contrarier l'avancement conscient et efficace de l'humanité Les écrivains de talent ont beaucoup trop d'influence aujourd'hui. Parce que Zola a écrit *Germinal* et Tolstoï *Anna Karénine*, le monde est prêt à adopter les faibles prophéties de l'un et le fol ascétisme de l'autre. Nous pourrions aussi bien nous laisser guider en philosophie par Rostand et en chimie par Meredith.

En somme, malgré toute la considération et l'admiration que j'ai pour Jaurès, comme orateur et comme journaliste (en dépit de nos divergences de tactique), je pense qu'il s'est gravement mépris sur la valeur du dernier ouvrage de Zola. Je suis persuadé que si ce livre avait assez d'influence pour amener les socialistes à faire concurrence sur une large échelle aux nouveaux développements du capitalisme, une énergie aussi mal placée ne saurait produire rien de plus que des désillusions et des regrets.

H. M. Hyndman.

(*Traduit par R. Briquet*).

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

Texte du projet de Loi sur les Retraites Ouvrières. — Avant de résumer, en une sorte d'enquête, les opinions diverses qui ont été exprimées au sujet du projet de Loi sur les retraites, nous croyons utile d'en publier d'abord le texte intégral :

PROJET DE LOI SUR LES RETRAITES OUVRIÈRES

Dans sa séance du 2 juillet 1901, la Chambre des députés, après avoir examiné pendant seize séances les bases générales du projet de loi sur les retraites ouvrières, a voté l'article 1er de ce projet, ainsi conçu :

Art. 1er. — Tout ouvrier ou employé, tout sociétaire ou auxiliaire employé par une association ouvrière, a droit, s'il est de nationalité française et dans des conditions déterminées par la présente loi, à une retraite de vieillesse à soixante-cinq ans et, le cas échéant, à une retraite d'invalidité, payable mensuellement sur certificat de vie, sans frais, délivré par le maire de sa résidence.

Ces retraites sont assurées par la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, les sociétés de secours mutuels et les caisses patronales ou syndicales, dans les conditions déterminées par les titres I à V de la présente loi.

Voici le texte des autres articles du projet arrêté par la Commission :

RÉDACTION DE LA COMMISSION (25 JUIN 1901).

TITRE PREMIER

DE LA RETRAITE DE VIEILLESSE

Art. 1er. — . . . . . .

Art. 2. — Tout travailleur visé à l'article 1er et âgé de moins de soixante-cinq ans, doit subir sur son salaire, avant payement, une retenue comme suit :

Cinq centimes (0 fr. 05) par journée de travail, s'il n'a pas dix-huit ans, ou si son salaire est inférieur à 2 francs par jour;

Dix centimes (0 fr. 10) par journée de travail, si ayant au moins dix-huit ans, il gagne un salaire égal ou supérieur à 2 francs par jour et inférieur à 5 francs;

Quinze centimes (0 fr. 15) par journée de travail, s'il gagne un salaire égal ou supérieur à 5 francs par jour.

La présente loi ne s'applique pas aux employés recevant un traitement supérieur à 4.000 francs.

Art. 3. — Tout employeur, toute association ouvrière de production doit, sous sa responsabilité, effectuer chaque mois, sur les sommes dues aux travailleurs visés à l'article 1er, les retenues fixés par l'article précédent, et y joindre une contribution personnelle d'égale quotité. Pour les travailleurs étrangers, l'employeur n'opère pas de retenue. Il verse directement pour chaque journée de travail uniformément vingt-cinq centimes (0 fr. 25), sans distinction d'âge ni de salaire.

Art. 4. — Il est institué sous la garantie de l'État, une Caisse nationale des retraites ouvrières, dont la gestion administrative est placée sous l'autorité du Ministre du Commerce et dont la gestion financière est confiée à la Caisse des dépôts et consignations.

Art. 5. — Il est formé, auprès du Ministre du Commerce, une Commission supérieure qui se réunit au moins une fois par an, pour donner son avis sur les questions concernant la gestion administrative de la Caisse nationale des retraites ouvrières.

Cette Commission est composée de :

Deux sénateurs et deux députés nommés, sur la proposition des Ministres du Commerce et des Finances, par un décret qui désigne le Président de la Commission ;

Un membre du Conseil supérieur des Sociétés de secours mutuels désigné par le Ministre de l'intérieur parmi les présidents des Sociétés de secours mutuels ;

Deux personnes connues par leurs travaux sur les institutions de prévoyance et désignées par le Ministre du Commerce;

Une personne désignée dans les mêmes conditions par le Ministre des Finances;

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations;

Le directeur de l'assurance et de la prévoyance sociales, au Ministère du Commerce;

Le directeur du mouvement général des fonds au Ministère des Finances ;

Le chef du service de l'inspection générale des Finances.

Les membres autres que les membres de droit sont nommés pour trois ans.

Art. 6. — Un compte individuel est ouvert dans les écritures de la Caisse nationale des retraites ouvrières à chaque travailleur; il est crédité du montant de ses versements et de ceux de l'employeur.

Ces versements sont faits, au gré de l'ouvrier, soit à capital aliéné, soit à capital réservé.

Art. 7. — Les versements des employeurs correspondant aux travailleurs étrangers sont portés par la Caisse des depôts et consignations à un compte spécial, sur lequel seront imputés tout d'abord les frais de gestion administrative de la Caisse nationale des retraites ouvrières et les frais de gestion financière de la Caisse des dépôts et consignations. Le surplus, en fin d'exercice, vient en déduction de la charge que l'État a eu à supporter pour les pensions de vieillesse et d'invalidité servies pendant l'année, et, en cas d'excédent, il est reporté.

Toutefois, ce surplus est tout d'abord appliqué à l'exécution des dispositions de l'article 41.

Les sommes figurant à ce compte spécial sont productives d'un intérêt égal à celui que le Trésor sert à la Caisse des dépôts et consignations pour ses fonds propres.

Art. 8. — Les versements et les payements effectués pour le compte de la Caisse nationale des retraites ouvrières sont opérés à la Caisse des dépôts et consignations ou à la caisse de ses préposés.

Art. 9. — La Caisse des dépôts et consignations est autorisée à employer le montant des versements, ainsi que les revenus du portefeuille excédant les fonds nécessaires au service des payements :

1° En valeurs de l'État ou jouissant d'une garantie de l'État;

2° En prêts aux départements, communes, colonies, pays de protectorat, établissements publics, chambres de commerce, en valeurs internationales et en obligations foncières ou communales du Crédit foncier.

Les achats et les ventes de valeurs sont effectués avec publicité et concurrence, sur la désignation de la Commission de surveillance instituée par les lois des 28 avril 1816 et 6 avril 1876, et avec l'approbation du Ministre des Finances. Les achats et ventes de valeurs autres que les rentes pourront être opérés sans publicité ni concurrence.

Les sommes non employées seront versées en compte courant

au Trésor, au taux de trois pour cent (3 p. °/₀), dans les limites d'un maximum annuellement fixé par la loi de finances.

Art. 10. — Lorsque les disponibilités de la Caisse nationale des retraites ouvrières le permettent, il est procédé au remboursement d'une série des rentes perpétuelles en circulation ayant depassé le pair et cette série est annulée au Grand Livre de la dette publique. La Caisse nationale des retraites ouvrières reçoit en payement des obligations à long terme au taux nominal des rentes de même nature en circulation.

Au cas où l'ensemble des sommes placées ou déposées pour le compte de la Caisse des retraites ouvrières produirait un revenu inférieur à trois pour cent (3 p. °/₀), la différence lui serait bonifiée par l'État.

Art. 11. — Le tarif des retraites sera culculé au taux de trois pour cent (3 p. °/₀) d'après la table de mortalité de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Une nouvelle table pourra être adoptée ultérieurement par un décret rendu sur le rapport par un décret du Ministre du Commerce et du Ministre des Finances, après avis de la Commission supérieure et de la Caisse nationale des retraites ouvrières.

Le tarif ne comprendra que des âges entiers; les versements des intéressés seront considérés comme effectués par eux à l'âge qu'ils auront accompli au cours de l'année dans laquelle les versements auront eu lieu.

Art. 12 — Dans les trois premiers jours de chaque mois, l'employeur doit adresser à la Caisse nationale des retraites ouvrières ou à son délégué, et dans les formes réglées par décret rendu sur la proposition du Ministre du Commerce et du Ministre des Finances, un bordereau nominatif indiquant les salaires payés pendant le mois écoulé, les retenues effectuées et les contributions patronales dues.

Ce bordereau est vérifié par la Caisse nationale des retraites ouvrières qui le renvoie, sous pli recommandé, dans les vingt jours de la réception à l'employeur, soit approuvé, soit rectifié, sans préjudice des vérifications ultérieures.

L'employeur, s'il n'accepte pas la rectification, doit, dans les trois jours de la réception, saisir le juge de paix qui statue dans un délai de huitaine, en dernier ressort.

Dans les trois jours qui suivent soit la réception du bordereau, soit la notification de la décision du juge de paix, l'employeur doit verser, ou adresser par mandat-carte spécial, le montant de la

somme due, à peine, pour chaque jour de retard, de dommages-intérêts fixés à vingt-cinq centimes pour cent (0 fr. 25 p. °/₀) de la somme due, et ce au profit de la Caisse nationale des retraites ouvrières.

Art. 13. — Dans le courant de chaque année, la Caisse nationale des retraites ouvrières indique à tout bénéficiaire qui le réclame, en acquittant un droit préalable de dix centimes (0 f. 10), le total des sommes versés à son compte pendant l'année précédente et le montant de la retraite éventuelle acquise au 31 décembre.

Art. 14. — Tout travailleur peut réclamer la liquidation de sa retraite à partir de l'âge de cinquante-cinq ans. Cette liquidation s'opère sur le montant des versements effectués tant par le travailleur que par le patron.

TITRE II.

DE LA RETRAITE ANTICIPÉE D'INVALIDITÉ

Art. 15. — Lorsque les travailleurs visés à l'article 1er sont atteints d'invalidité prématurée avant l'âge de soixante-cinq ans et en dehors des cas régis par la loi du 9 avril 1898, ils ont droit à tout âge, si les versements à leur compte représentent au moins deux mille journées de travail, à la liquidation anticipée de leur retraite, à raison des versements effectués.

Cette retraite est majorée dans les conditions indiquées à l'article 20 ci-après.

Art. 16. — N'est réputé invalide, dans le sens de l'article précédent, que le travailleur qui, pour toute autre cause que la vieillesse, n'est plus en état de gagner un tiers de ce que des personnes appartenant à son ancienne profession gagnent d'ordinaire par leur travail dans la même région.

Art. 17. - Cet état d'invalidité est établi sur la demande de l'intéressé accompagnée d'un certificat du maire, et d'un avis du conseil municipal, par décision d'un comité siégeant au moins une fois par trimestre au chef-lieu du département.

Ce comité se compose du préfet, président, du trésorier général, du directeur de l'Enregistrement, du directeur des Contributions directes, de deux délégués du Ministre du Commerce, de deux conseillers généraux élus tous les trois ans par le conseil général, d'un médecin assermenté, d'un représentant des employeurs, d'un représentant des employés et de deux membres des sociétés de secours mutuels désignés dans les conditions déterminées par le Ministre du Commerce.

Art. 18. — Les décisions du comité, en application de l'article précédent, sont prises en dernier ressort.

Elles peuvent être attaquées, dans le délai de trois mois, par les intéressés, par la Caisse nationale des retraites ouvrières ou par le préfet, pour violation de la loi, devant le Conseil d'Etat.

Le pourvoi est suspensif. Il est jugé comme affaire urgente, sans frais, avec dispense du timbre et du ministère d'avocat.

Art. 19. — Dans le mois qui suit la décision définitive, la Caisse nationale des retraites ouvrières procède à la liquidation anticipée de la retraite.

Si la retraite ainsi liquidée n'atteint pas deux cents francs (200 fr.) et si l'intéressé justifie qu'il ne jouit pas, y compris ladite retraite, d'un revenu personnel, indépendamment de tout salaire en argent ou en nature, égal à 200 francs (200 fr.), cette retraite est majorée jusqu'à concurrence dudit revenu, par les soins de la Caisse nationale des retraites ouvrières, sans que pourtant la majoration puise dépasser 100 francs (100 fr.).

Si l'invalide vient à jouir d'un revenu nouveau indépendamment de tout salaire en argent ou en nature, la majoration n'est maintenue que dans la mesure nécessaire pour parfaire un revenu total de deux cents francs (200 fr.).

Art. 20. — L'État, le département et la commune, concourent aux charges résultant de ces majorations : l'État à raison de soixante-quinze pour cent (75 %), le département à raison de quinze pour cent (15 %) et la commune à raison de dix pour cent (10 %). Ces dépenses sont obligatoires.

La commune et le département appelés à concourir aux charges seront déterminés dans les conditions fixées par un règlement d'administration publique rendu sur la proposition des Ministres du Commerce, de l'Intérieur et des Finances, conformément aux principes généraux de la loi du 15 juillet 1893, titre II.

Art. 21. — Si l'invalidité définie à l'article 16 vient à cesser, cette cessation peut être constatée, à la requête soit de la Caisse nationale des retraites ouvrières, soit du préfet, soit du maire, dans les formes prévues à l'article 17 pour la déclaration d'invalidité.

Les pourvois prévus à l'article 18 sont applicables aux cas visés par le présent article.

A compter de la décision définitive, l'intéressé ne reçoit plus que le montant de sa retraite liquidée par anticipation, à l'exclusion de toute majoration. Peut obtenir une seconde retraite, l'ancien invalide qui a repris son travail et effectué, de ce chef, de nouveaux versements.

(*A suivre*).

BELGIQUE

L'instruction obligatoire. — La Belgique n'a pas l'instruction obligatoire. Malgré des dépenses scolaires fort élevées — aussi fortes proportionnellement qu'en Allemagne —, le niveau de l'instruction élémentaire est-il aussi très bas. C'est ce qu'a démontré Vandervelde dans un magnifique discours, prononcé dans la discussion du budget de l'instruction publique. Voici quelques chiffres et faits donnés par Vandervelde :

Le nombre des enfants qui n'ont jamais ou à peu près été à l'école, ressort du nombre des illettrés parmi les enfants de 10 à 15 ans ; or, il y a là 19 p. c. d'illettrés en 1880, en 1890, 14 p. c. ! Supposez qu'il y ait progrès encore, il ne resterait que 10 p. c., soit 100.000 enfants asservis à la domination des ténèbres !

L'irrégularité de la fréquentation scolaire est non moins navrante; au lieu de 249 jours de fréquentation, on n'arrive qu'à 196, soit 56 jours d'absence par an : donc les enfants ne vont pas à l'école la moitié des jours de l'an, et c'est là une moyenne. De Pâques à la Toussaint, les travaux agricoles font manquer la majorité de l'effectif des instituteurs !

Et la durée des études primaires ? De 6 à 11 ans, le personnel scolaire dépasse 100.000 enfants, mais à partir de 11 ans, quelle dégringolade : 36.000 seulement jusque 14 ans !

Pour la plupart des enfants, la première communion avec l'Eglise est la dernière communion avec l'école. 25 p. c. seulement font un cours complet d'études primaires, M. de Burlet l'a dû avouer.

M. Schollaert lui, fut le médecin Tant-mieux ! Comment ? En dénaturant les statistiques et en imaginant un programme minimum : dans les écoles à la fréquentation irrégulière, 38 p. c. des enfants ne reçoivent pas une instruction primaire complète ! C'est ainsi qu'on forme des générations ignorantes ! ...

...La coupable, c'est la situation économique, voyez la carte de l'ignorance en Belgique, les bassins industriels du Hainaut où la fosse et l'usine ont volé les enfants à l'école, la région où règne le fermage, voilà les points noirs !

C'est dans la région du faire valoir direct que l'instruction est le plus répandue ! En Flandre, l'ignorance est pire encore qu'en Wallonie, parce que là sévissent les bas salaires. Voyez les

enfants obligés de gagner leur pain ou d'aider leurs parents à la besogne !

L'inspecteur général conclut aussi à une bonne législation industrielle, interdisant l'admission des enfants dans les fabriques avant 14 ans. Mais il faut craindre le travail à domicile et la rue aussi...

... La conclusion fatale, c'est qu'il faut accorder aux parents expropriés, sans indemnité, du travail de leurs enfants, une compensation : le vêtement, la nourriture, etc... toutes les œuvres scolaires.

Mais Vandervelde a eu soin d'indiquer que le seul moyen de réaliser la grande réforme de l'instruction obligatoire, c'est de modifier la situation gouvernementale en Belgique. Il est incontestable que les cléricaux n'ont aucun désir d'améliorer l'enseignement populaire, pas plus que de donner le suffrage universel. C'est au peuple belge à conquérir ces deux droits primordiaux : égalité politique et égalité d'instruction. Le jour où il aura le suffrage universel, il décrétera l'universelle instruction.

Cantines scolaires. — Les socialistes, toujours dans la discussion du budget de l'instruction publique, ont présenté un amendement tendant à faire allouer un subside de *cent mille francs* aux cantines scolaires. Les élus du Parti Ouvrier ont vainement fait appel à l'humanité de la Chambre. La résistance du gouvernement a été inouïe. Le ministre n'a pas voulu que fût reconnu le droit à la vie des enfants du prolétariat. Le contraire eût étonné. Mais l'heure viendra où il faudra bien que le capitalisme belge cède à la classe ouvrière triomphante.

L'Obstruction Parlementaire. — Les journaux quotidiens ont signalé les scènes qui se sont produites à la Chambre belge, à propos du projet de loi militaire présenté par le gouvernement. Le tumulte le plus violent, l'obstruction la plus irréductible de l'opposition libérale et socialiste ont seuls pu vaincre la manœuvre gouvernementale, tendant à faire voter le projet de loi avant les vacances, et à étouffer par là-même toute discussion. Pendant deux heures et demie,

pupitres et sifflets ont fait un vacarme inouï. La « Marseillaise » et « l'Internationale » ont été chantées à tue-tête. Il y a eu des scènes de pugilat ; le bureau a été envahi : ce n'est qu'alors que le président Tack a levé la séance. Le débat a été renvoyé au 15 octobre.

A cette date, les socialistes sauront faire à nouveau au projet de loi gouvernemental, l'accueil qu'il mérite. Ce projet maintient, en effet, le tirage au sort, le remplacement à prix d'argent pour les riches, l'exemption pour les curés, etc...., c'est-à-dire toutes les monstruosités contre lesquelles nous protestons depuis si longtemps.

La Lutte contre la Tuberculose.—Au moment où cette grave et douloureuse question, qui touche aux intérêts vitaux de la classe ouvrière plus que de toute autre classe, vient d'être discutée en un congrès scientifique international, à Londres, nous devons signaler la très intéressante brochure que le Dr Félix, professeur à l'Université Nouvelle, vient de publier sur *la Lutte contre la Tuberculose en Belgique.* On y trouve une étude critique du plus haut intérêt sur la création des sanatoria pour tuberculeux

« Le gouvernement, conclut le Dr Félix, consacre plus de *cinquante millions* au budget de la guerre, pour enseigner l'art de tuer son prochain et il ne veut pas consacrer *quelques millions* pour sauver la vie et rendre la santé et la vigueur à quarante mille citoyens belges de 20 à 30 ans, minés par la tuberculose et dont chaque année *douze mille au moins* succombent, après avoir traîné une malheureuse existence, ruiné leur famille et contagionné leurs parents et leurs compagnons de bureau et d'atelier. »

La Petite Bourgeoisie. — La Petite Bourgeoisie tint à Anvers les 17 et 18 septembre 1899, un premier Congrès International, dont cette Revue publia un compte-rendu en son temps. Ce Congrès International avait examiné les points suivants : 1. Les Coopératives ; 2. Le Colportage ; 3. Les déballages et liquidations fictives ; 4. Concurrence déloyale ; 5. Conseils de l'industrie et du Commerce ; 6. Enseignement

professionnel; 7. Abus de bourse; 8. Vente publique de marchandises neuves; 9. Les patentes et le régime fiscal; 10. Les frais de Justice; 11. L'association; 12. Le Crédit à donner; 13. Le Crédit à recevoir; 14. Propagande et Organisation Générale. — Le compte-rendu sténographique en a été seulement publié en Août 1900.

Le second Congrès International de la Petite Bourgeoisie devait se tenir, non plus en Belgique, mais en Suisse, à Berne, en 1900. Il n'eut pas lieu, à l'endroit et à la date fixés. Il se tiendra cette année en Belgique, à Namur, les 15 et 16 septembre prochain. Les questions à débattre sont réparties en quatre sections. Voici quel sera l'ordre du jour de chaque section :

(*a*) Association et enseignement : Les syndicats d'achat, de vente et d'outillage ; les coopératives ; les grands magasins et bazars ; l'enseignement professionnel et commercial.

(*b*) Crédit : Crédit à recevoir ; banques et mutualités ; habitations à bon marché ; crédit à donner ; payement au comptant ; timbres-rabais, etc.

(*c*) Questions fiscales et judiciaires : Les patentes ; les timbres d'affiches ; les faillites ; les frais de justice ; l'organisation judiciaire ; les tribunaux consulaires, etc.

(*d*) Réglementation : Les accidents du travail ; les ventes publiques de marchandises neuves ; les liquidations ; le colportage ; la concurrence déloyale ; conseils de l'industrie et du travail ; conseils de prud'hommes ; repos dominical.

Nous donnerons de ce congrès un compte-rendu complet.

L. Durieu.

ANGLETERRE

L'exploitation de l'Inde. — Depuis vingt ans, Hyndman dénonce l'odieuse exploitation de l'Inde anglaise par la Métropole. La famine qui s'est produite dans ces dernières années, a confirmé les prévisions de notre camarade. Cette famine n'est pas due à des causes passagères et naturelles. Elle résulte du système odieux qui consiste à arracher aux 230

millions d'Hindous, 25 à 35 millions de livres sterling par an pour servir au luxe des capitalistes anglais, et à gaspiller plus de 20 millions de livres pour entretenir des étrangers dans l'Inde. C'est la nation anglaise qui, suivant l'énergique expression d'Hyndman « manufacture » d'une façon permanente la famine aux Indes ; et lorsqu'elle se lamente sur cet événement, c'est pure hypocrisie de sa part. Une lettre adressée par M. Digby au vice-roi, M. Curzon, met en lumière la situation désastreuse où la politique impérialiste a mené l'Inde. Alors que depuis 1880 la population a augmenté de 40 millions d'habitants, les terres cultivées se sont accrues seulement d'une surface de 10 millions d'acres. Les enquêtes faites par M. Digby sur la situation des familles de paysans montre leur misère progressive. L'exploitation fiscale les a jetées aux mains des usuriers, et de là à la famine. Même dans les districts où la famine n'est pas officiellement connue, une famille de paysans ne fait plus qu'un repas tous les deux ou trois jours. Mais M. Curzon, vice-roi, touche 20.000 livres sterling par an!

A cette situation désespérée de la grande colonie anglaise, il n'y a et ne peut y avoir d'autre remède, comme le dit Hyndman, que la cessation immédiate de ce système de drainage qui arrache, sans compensation, 25.000.000 de livres sterling par an aux paysans hindous, et la reconstitution des gouvernements indigènes, sous la surveillance éclairée des Européens.

Le Question de la Représentation ouvrière. — Le prolétariat international s'est ému de l'attitude prise récemment par les députés des mineurs du Comité de Durham sur deux questions qui intéressent au plus haut point la classe ouvrière. Après avoir été les seuls, lors du Congrès international des mineurs, à repousser le principe d'un minimum de salaire, ces Députés ont fait à la Chambre des Communes la plus vive obstruction contre le « bill des huit heures ». On serait tenté de croire que cette attitude leur a été imposée par leurs mandants, mais il n'en est rien : après la Conférence internationale, une assemblée des mineurs du Durham adopta le principe du

minimum de salaire que leurs leaders venaient de rejeter ; et, dans un plébiscite tenu il y a cinq ans, les mineurs de ce bassin se prononçaient déjà pour la journée de huit heures. L'attitude de ces députés est donc, comme le dit le *Labour leader,* « une « corruption directe du principe de la Représentation ; elle est « en opposition avec toutes les méthodes du trade unionisme ».

Ces incidents regrettables appellent l'attention des socialistes anglais sur l'insuffisance — non pas tant numérique que qualitative — de la représentation ouvrière. Keir Hardie, de l'I. L. P., qui est le seul député nettement socialiste du Parlement insiste, dans le *Labour leader*, sur la nécessité d'un groupe parlementaire ouvrier qui exerce sur les pouvoirs publics une pression énergique, Et, d'autre part, nous lisons dans *Justice*, du 6 juillet, cette critique, sévère mais exacte : « La question de la représentation ouvrière au Parlement et « dans tous les corps administratifs est un sujet fréquemment « débattu dans les réunions des travailleurs. Chaque groupe « ouvrier, chaque association de la classe ouvrière est supposée « favorable à une Représentation ouvrière. Cependant, bien « que la puissance électorale soit aux mains de la classe « laborieuse, la représentation ouvrière est plutôt une pieuse « aspiration qu'un fait accompli. Nos quelques députés ouvriers « représentent tel métier particulier et non pas la classe ouvrière « dans son ensemble. Souvent aussi, ils sont les instruments « des capitalistes qui aiment à pouvoir, à l'occasion, désigner « « un travailleur » qui partage leur sentiment d'hostilité à « telle mesure de protection ouvrière. »

On peut espérer que la débâcle du parti ouvrier, la constitution d'un parti centre, débarrassé de tout scrupule et n'ayant d'autre but que la recherche des profits capitalistes, aura pour contrecoup la formation d'un parti ouvrier plus net. En présence d'un parti Chamberlain-Asquith, les travailleurs, trop longtemps trompés par les vaines apparences libérales des wighs, comprendront qu'une politique socialiste est seule possible. Nous trouvons cette espérance formulée par nos camarades de la S. D. F. aussi bien que l'I. L. P. ; et, sans vouloir intervenir dans leurs affaires, nous sommes sûrs qu'ils

sauront à temps former un grand parti socialiste anglais pour reprendre et développer le glorieux héritage, tombé des mains débiles du parti libéral.

S'il pouvait voler à son aise ! — Arthur Chamberlain, gloire de Kynoch, frère de Joé, l'ex-républicain, dont l'arrogance et l'immense incapacité ont entraîné le pays dans une guerre humiliante, a prononcé un discours à l'assemblée annuelle de la Compagnie Kynoch limited dont il est président. On avait réalisé 100.000 livres sterling de bénéfices, pendant l'année, et ils auraient été plus considérables sans les lois protectrices des travailleurs (inspection des fabriques, etc.). « Quelles économies, a-t-il dit, pourrait accomplir un indus-« triel, s'il était affranchi des bureaux locaux, et des règle-« ments, affranchi de l'inspection sanitaire, et des inspecteurs « des fumées, et des inspecteurs chimistes ; affranchi des « inspecteurs scolaires, de ceux du Home office et de ceux « des fabriques ! » Nous recommandons ces réflexions aux travailleurs de Birmingham qui semblent être les plus humbles et obéissants serviteurs de la famille Chamberlain !

R. Brandt.

(*Traduit par R. Briquet*).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Le socialisme sans doctrines, *la question agraire et la question ouvrière en Australie et Nouvelle-Zélande*, par A. Métin (Félix Alcan. Paris, 1901).

Nous apprécierons dans une étude spéciale le livre important de Métin. Nous en signalerons simplement, pour l'instant, le contenu. Il expose le fonctionnement de l'arbitrage obligatoire, des retraites pour la vieillesse, de la journée de huit heures, du minimum de salaire, de la protection des employés de commerce, d'une foule d'autres mesures, qui n'existent qu'en projet chez nous, et qui sont appliqués en Australie et Nouvelle-Zélande. Ces mesures n'ont presque jamais été inspirées par des considérations théoriques ; elles ont été imposées sans plan d'ensemble, à des gouvernements qui ne sont pas socialistes, par des partis ouvriers. L'évolution sociale et économique de l'Australie, l'organisation et l'influence des partis ouvriers, les dispositions et le fonctionnement des lois sociales sont étudiés dans cet ouvrage par A. Métin, qui a dépouillé les documents officiels et qui vient de faire, — comme nous l'avons déjà signalé ici même — une enquête personnelle en Australie, en Tasmanie et en Nouvelle-Zélande. Le régime des terres publiques, l'influence des théories de H. George, la lutte contre les grands propriétaires, l'essai partiel de nationalisation du sol en Nouvelle-Zélande, les efforts faits pour créer une classe de petits propriétaires, l'organisation du crédit agricole, les colonies ouvrières, enfin tous les éléments, toutes les solutions de la *question agraire* dans ces colonies à population européenne, sont décrits d'après la réalité elle-même. Nous n'examinons pas, aujourd'hui, si le titre : *Le socialisme sans doctrines* correspond parfaitement à la réalité si minutieusement décrite par Métin. Nous y reviendrons plus longuement.

L'Idée sociale au théâtre, par Émile de Saint-Auban (P. V. Stock, Paris, 1901). — Il y a de tout dans cette réunion d'articles consacrés au théâtre : de la passion, de l'éloquence, de l'antisémitisme, de l'anarchisme, du nationalisme, du parti-pris, de l'ignorance. De

l'ignorance surtout, — du moins lorsque M de Saint-Auban parle du socialisme. Livre fumeux, où tout se mêle, sous une écriture tumultueuse et inégale.

LES REVUES SOCIALISTES

Les Cahiers de la Quinzaine ont donné dans le *quatorzième cahier* de la *deuxième série*, un « compte-rendu analytique non officiel » du Congrès de Lyon, par notre amie Louise Lévy. C'est le plus exact et aussi le plus impartial que nous connaissions.

Le *quinzième cahier* contient *les mémoires et dossiers pour les libertés du personnel enseignant*. L'interpellation Lavertujon et la réponse de Leygues sont reproduites et font connaître la manière un tant soi peu odieuse dont certains préfets entendent la propagande anticléricale. D'après le ministre lui-même, le préfet Edgard Monteil fit chercher jusque dans les appartements particuliers d'une institutrice, deux livres mystiques *la Confession* et la *Vie spirituelle*. — La spirituelle polémique entre Hervé et l'archiprêtre Olivier, de Sens, est tout entière contenue dans ce cahier. Enfin Peguy donne son avis sur ce qu'on est convenu d'appeler le « Cas Jaurès. » Nous le citons textuellement :

« M. Jean Jaurès, professeur agrégé de philosophie, en congé, « mis en cause par ses ennemis, qui sont nombreux, parce qu'il « a permis que sa fille fît sa première communion, a répondu « très fortement dans la *Petite République* du jeudi 11 courant. « Cette réponse est très loin de satisfaire celui qui examinerait « ce conflit au nom de la conscience privée — et au regard de cette « conscience. Mais elle est bonne au sens — et dans la mesure — « où elle défend contre les autorités sociales et politiques les « libertés de la vie privée. Nous souhaitons que les nombreux « collaborateurs de Jaurès à la *Petite République* lisent la défense « de Jaurès et constants avec lui-même, cessent de dénoncer les « petits fonctionnaires, les petites gens qui se sont mis dans la « même situation que lui. »

Die Neue Zeit. — (N° 42). — *Karl Eisner*, dans un article que nous signalerons plus longuement, parce qu'il a eu du retentissement, expose que la pratique du *Parlementarisme* amène nécessairement à la pratique du *Ministérialisme*. — *Molkenbuhr* critique longuement le projet des retraites ouvrières discuté à la Chambre française. Nous publierons cette étude, en même temps que les diverses opinions émises sur cette question.

Sozialistische Monatshefte. — (N° VII). — Dans ce numéro *Vollmar* résume ce qui a été dit sur l'*Entrée de Millerand au Ministère*, et nous aurons sans doute l'occasion d'en reparler. — *Max Schippel* étudie les relations du mouvement agraire et du socialisme dans l'Allemagne du Sud. — *Kampfmeyer* et *Bernstein* polémiquent contre Kautsky, etc. — Les *Chroniques* de la fin, comme toujours, sont fort complètes et d'un vif intérêt.

(N° VIII). — *James Ramsay Mac Donald* publie un article plein de documents sur les *Trades-Unions et la Politique*. — *Max Schippel* poursuit ses études agraires avec *Le Mouvement Agraire et les Nationaux-Libéraux*. — *Rudolf Lebius* détermine la position qu'il faut avoir à l'égard de la question de l'alcoolisme. — A lire les *Chroniques*.

Die Gleicheit. — N° 16. — Nos vaillantes camarades publient une protestation énergique de femmes russes emprisonnées, contre les mesures honteuses dont elles sont les victimes. La description qu'elles donnent des traitements subis, dépasse celle que Tolstoï donne dans *Résurrection* La protestation est signée de sept étudiantes, plusieurs ouvrières, quelques femmes écrivains, etc.

LES PÉRIODIQUES

Les Pages libres. — Les derniers numéros de cette revue contiennent une série de très bons articles que nous tenons à signaler à nos lecteurs.

G. Sorel a dégagé, dans une très substantielle étude, les idées essentielles de Proudhon « le grand écrivain socialiste de la justice et de la liberté. » Un fort intéressant article de Bernstein sur le *Socialisme et la question coloniale*, a été résumé, qui soumet à un examen méthodique la question coloniale. Avant le Congrès de Lyon, Charles Guieysse a tenu à éclaircir certaines formules socialistes et à éclairer quelques-unes des questions soumises à ce dernier congrès de notre parti. Tout récemment, dans le numéro du 27 juillet, Max Lazard a parlé avec compétence des monopoles : cartels et trusts. Des pages, fort heureusement choisies, de Proudhon Fourier, Renan Tolstoï, Gorki, D'Annunzio et Walt Whitmann, sont d'une attrayante et féconde lecture.

Le Secrétaire Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

CONCURRENCE PATRIOTIQUE

« Nous ne sommes ni curieux, ni méchant, mais nous voudrions bien voir de quelle allure Millerand, qui se dit encore ministre socialiste, saluera l'autocrate qui, en dépit de quelques démonstrations platoniques, assassine le droit et viole les consciences !...

O comédie humaine ! »

(*Le Peuple*, de Bruxelles, 21 août).

Le nationalisme est battu sur son propre terrain. Le ministère Waldeck-Rousseau — Delcassé — Millerand détient le record : il recevra le tzar de toutes les Russies. Puissante harmonie de la politique extérieure et de la politique intérieure ! Au dedans, l'ordre maintenu et l'armée acclamée ; au dehors, l'alliance franco-russe consolidée et le prestige du drapeau français raffermi ! Quelle voix désormais, s'élevant de la tourbe nationaliste, pourrait abuser le peuple de France au point de lui persuader, à la veille des élections, que le ministère a compromis les intérêts supérieurs de la Patrie ? Non, la Patrie n'est pas en de mauvaises mains : le gouvernement de la défense républicaine est aussi celui de la défense patriotique.

Evidemment, le récent emprunt russe n'avait pas jusqu'ici de succès. L'enthousiasme des emprunts précédents — malgré les avantages persistants du 4 % — ne se retrouvait plus. Peut-être que les derniers événements de Russie, les plaintes étouffées de la jeunesse universitaire, la chasse donnée à la classe ouvrière, les brutalités sauvages de la police du tzar, le régime de knout un moment

entrevu dans toute son horreur, avaient défavorablement impressionné la petite bourgeoisie française, qui, bien que patriote et césarienne, se pique aussi de démocratie. Peut-être encore que les bruits d'une situation tendue entre le gouvernement russe et le ministère actuel avaient paralysé les souscripteurs. Quoi qu'il en soit, il est certain que ce motif, d'ordre économique, est à la base du voyage du tzar. Il s'agit de calmer des craintes, de réchauffer des cœurs, et de délier des bourses.

Mais il y a plus, pour le gouvernement, qu'une affaire d'emprunt. Il y a surenchère nationaliste. On trouve toujours en France une plate-forme patriotique que les partis politiques se disputent. Pendant longtemps, ce furent la *revanche* et la *question d'Alsace-Lorraine* qui firent tressaillir les masses électorales ; aujourd'hui, c'est l'*alliance franco-russe*. Mais la même émulation jalouse excite toujours les partis rivaux, qui en revendiquent le monopole. Cette concurrence ne connaît pas de limites : aussi le ministère de défense républicaine n'a-t-il trouvé d'autre moyen de conquérir « la confiance du pays », que de s'affirmer plus nationaliste que le nationalisme. La démagogie patriotique a, chez nous, le triomphe certain.

C'est par là, par ce concours de tous les partis bourgeois à exploiter le sentiment patriotique surexcité, que s'entretient dans notre pays ce chauvinisme qui est si profondément enraciné en lui, et qui, sous la pression de circonstances inattendues, a donné déjà et peut donner encore naissance à toutes les tentatives de césarisme. Nous avons souvent signalé ici-même ce péril permanent, et il nous paraît qu'encore beaucoup de socialistes, ou d'hommes politiques s'autorisant du socialisme, ne s'en rendent pas suffisamment compte. Non que nous sachions pourtant qu'il y en ait déjà qui aient prêché la conciliation des

classes dans l'*unité nationale !* Mais le temps n'est pas loin encore où des orateurs socialistes invoquaient, eux aussi, dans d'éloquentes péroraisons, l'image de la Patrie, et où des journalistes de notre parti ne voyaient pas sans une émotion joyeuse le retour de Marchand. L'idée de patrie prête à de si beaux développements !

Il serait cependant inouï, en présence des circonstances actuelles, que, dans un bas intérêt de défense ministérielle, il se trouvât des socialistes pour ne pas condamner le nationalisme du gouvernement. Il est des moments où les complaisances oratoires ou littéraires sont des lâchetés. Et il est des heures aussi où le silence est une complicité.

Non, il n'y aura pas, en France, d'homme se réclamant du socialisme qui ne proteste à la fois contre l'emprunt nouveau, *qui va servir à renforcer l'appareil policier et gouvernemental du tzarisme en Russie*, et contre les débordements du nationalisme ministériel.

Hubert LAGARDELLE.

FRANCE ET RUSSIE

La bourgeoisie française est depuis plus d'une dizaine d'années le plus solide appui du trône des tsars. Sans l'aide de la République française l'absolutisme russe aurait de la peine à subsister encore. Et cependant on a connu un temps où l'on ne concevait pas de contraste plus violent qu'entre la République française, cette pionnière de toutes les révolutions, cette libératrice des peuples, et le despotisme semi-asiatique de l'Europe orientale, rempart de la plus redoutable réaction.

Les services rendus par la France au tsarisme sont considérables : ils sautent aux yeux et on peut les compter. Mais la France, qu'a-t-elle retiré de cette alliance ? Les amis les plus enthousiastes de la Russie sont incapables de donner à cette question une réponse satisfaisante. C'est un contrat léonin où le gouvernement du tzar a toujours appliqué le principe qui n'est pas tout à fait évangélique : « mieux vaut prendre que donner. » Il est intéressant de constater que cette république bourgeoise a vendu pour rien ses traditions politiques ; bien plus, elle a payé de sa poche, à coups de millions, l'abandon de son passé.

La cause déterminante du rapprochement franco-russe fut l'échec du coup d'État russe en Bulgarie. Le tsarisme ne tolère aucun mouvement autonome dans la péninsule balkanique. Il considère, en effet, l'état actuel de l'Europe orientale comme intérimaire, comme une halte historique avant l'hégémonie russe. Battenberg devait être écarté, car il s'était révélé homme d'initiative, énergique, et il s'était concilié ainsi les sympathies du peuple bulgare. Après la guerre avec la Serbie,

il était devenu le héros national, une auréole s'était formée autour de son nom ; le prestige du tsar en était atteint : cela ne devait donc pas être. La Bulgarie prenait confiance en elle-même et devenait ainsi plus forte: cela menaçait l'autorité de la Russie. Alexandre Battenberg devait disparaître, et la Bulgarie s'humilier. La diplomatie russe put payer des conspirateurs qui s'emparèrent de la personne du prince, mais elle ne put briser la conscience nationale du peuple bulgare qui se réveillait. Au contraire, cet attentat brutal à l'indépendance de la Bulgarie déchaîna une explosion d'enthousiasme national qui fut un soufflet éclatant à la politique tsariste. Battenberg se décida alors à abdiquer, mais le gouvernement bulgare repoussa avec autant de courtoisie que de décision les prétentions de la Russie. Stambouloff, ancien élève d'une école russe, sut tenir aux diplomates russes le langage qui seul pouvait leur en imposer. Spectacle aussi grotesque qu'inouï, cette lutte de la minuscule Bulgarie contre le colosse russe ! On put croire que la guerre allait éclater. La Russie s'y préparait déjà. Un camp fut construit à Varsovie pour 150.000 hommes, les écoles reçurent l'ordre de suspendre leurs cours, parce que les locaux scolaires devaient être mis à la disposition des troupes. Mais tout à coup la diplomatie russe baissa le ton. Elle se retira officiellement dans son boudoir et laissa « les choses suivre leur cours » (1) en Bulgarie. Depuis la guerre de Crimée elle n'avait pas subi d'échec plus sensible.

Pour s'expliquer le recul de la Russie dans la question bulgare, il faut avant tout se bien représenter sa situation intérieure à cette époque. La guerre de 1877-78 s'était bien terminée par le triomphe de la Russie, mais elle avait dévoilé en même temps les lacunes de l'organisation administrative, financière et militaire de l'Empire des tsars. Dès la mobilisation, se révéla la complète insuffisance de l'Intendance, et à

(1) En réalité la diplomatie tsariste ne cessa pas d'intriguer et de conspirer ; elle garda des bandits à sa solde qui, à l'occasion, s'acquittèrent avec succès de leur besogne sanglante, les documents en font foi.

mesure qu'on avançait sur le théâtre de la guerre, son incapacité s'accrut : après la guerre — tout étant irrémédiablement perdu — cela se termina par un procès monstre contre les fournisseurs militaires et les grands chefs de l'intendance. L'armée se montra de l'excellente chair à canon, ne sachant combattre qu'en rangs serrés, comme par le passé. De l'argent, il n'y en avait pas ; on dut en faire avec du papier ; on émit environ pour 400 millions de roubles de billets de banque sans réserve métallique correspondante.

Le grand empire des tsars dut faire les efforts les plus formidables pour en finir avec la Turquie, et l'impression générale fut que la Russie serait lamentablement inférieure, si au lieu d'avoir affaire aux hordes de la Turquie, elle se trouvait en présence d'une armée organisée à la moderne. Elle dut aussi consentir, au Congrès de Berlin, à un certain nombre de ratures importantes dans le traité de paix. En un mot, le résultat de la guerre fut pour la Russie, malgré la victoire, une cruelle désillusion qui se traduisit dans la presse tout entière et se fit sentir dans tous les rangs de la société. Qu'on ajoute à cela le désordre économique général, la ruine de la grande propriété nobiliaire et l'appauvrissement complet des paysans.

Rien ne montre mieux la faiblesse de l'empire des tsars à cette époque que ce fait que la poignée de jeunes gens qui constituaient la *Narodnaja Wolja* ont pu ébranler jusque dans ses fondements le trône impérial. Après le 1/13 mars 1881, le tsarisme se fit tout petit, comme quelqu'un qui vient de recevoir un grand coup et s'attend à en recevoir encore un plus fort. Mais le coup ne vint pas, et l'autocratie russe releva de nouveau la tête.

Cependant, la misère économique et l'incurie politique, loin de disparaître, s'aggravaient encore. Les paysans ne pouvaient plus payer les contributions ; on dut diminuer l'assiette de l'impôt, et, malgré cela, les recouvrements ne se faisaient que très difficilement. Le cours du rouble subit une baisse ininterrompue et le crédit fit défaut.

Le cours du rouble russe était à Berlin :

		Marks pour 100 roubles.
En 1876, avant la guerre.	. . . .	262.7
En 1879, après la guerre.	. . . .	204.7
En 1882, »	. . . .	204.6
En 1886, »	. . . .	197.8
En 1887, »	. . . .	181.2

Le tsarisme était donc dans la plus grande gêne, et incapable de faire la guerre. Cela détermina la situation. Le concert européen qui se laissait diriger au commencement par la Russie s'y refusa, quand il vit la Bulgarie braver impunément le tsar. Et ce ne fut pas seulement l'Angleterre, mais l'Autriche elle-même, assez pusillanime en général, qui osa donner son appui moral à la Bulgarie. On ne combattit pas ouvertement la Russie, mais on l'isola, on feignit de l'ignorer, on passa à l'ordre du jour, sans se soucier de ses désirs ou de ses menaces. C'est au moment où la Russie était dans l'humiliation la plus complète, que la pensée de l'alliance franco-russe commença à germer.

Déjà en novembre 1886, Katkoff écrivait dans son journal que la Russie « tendrait la main à une alliée sûre et fidèle, par-dessus la tête de l'Allemagne et de l'Autriche, et qu'en aucun cas, elle ne se trouverait seule à un moment décisif. » Seulement l'idée de l'alliance se heurtait à une opposition redoutable dans les cercles officiels russes : Katkoff reçut un « avertissement ». Déja auparavant, Déroulède avait dû, sur l'ordre de la police, interrompre sa tournée d'agitation en Russie. En 1887 encore, de hauts fonctionnaires russes furent l'objet de blâmes à cause de leurs manifestations en faveur de l'alliance franco-russe.

Le tzar avait deux motifs sérieux d'hostilité à l'alliance française. D'abord, il craignait que l'autorité de l'absolutisme ne souffrît de l'union avec une République, avec la France, ce foyer de toutes les révolutions. Ensuite, il semblait bien qu'une alliance n'était possible avec la France que sur le terrain de la Revanche. Et il n'était pas dans les vues de la diplomatie tsariste de pousser l'Allemagne dans les bras de

l'Angleterre. Le tsar ne demandait qu'une chose, c'est que l'Allemagne restât neutre jusqu'à ce que la Russie ait atteint Vienne en passant par Constantinople, ou Constantinople en passant par Vienne. Quand il se demandait s'il devait acheter l'alliance française au prix de l'hostilité de l'Allemagne, le tsar n'hésitait pas un instant à donner la préférence à l'Allemagne. Ce qui le prouve bien, c'est ce fait que la diplomatie tsariste s'efforça encore en 1890 de renouveler le traité d'amitié avec l'Allemagne.

Mais tout cela n'empêcha pas le ministère russe de battre monnaie avec les essais de rapprochement de la France et d'aviver les sympathies nées en France pour l'autocratie russe. Le 20 février 1887, parut dans l'officieux « Nord » un article qu'on donna comme la reproduction authentique des sentiments du ministre des affaires étrangères d'alors, de Giers. Dans cet article, qui était donc plus qu'officieux, on lisait : « la Russie » surveillera d'abord exclusivement les événements sur » le Rhin ; la question d'Orient passera au second plan. » L'intérêt de la Russsie lui défend de conserver la même » neutralité bienveillante qu'en 1870, dans le cas possible » d'une nouvelle guerre franco-allemande ; le cabinet de » Saint-Pétersbourg ne permettra en aucun cas un nouvel » affaiblissement de la France ». Cette manifestation était de la dernière perfidie, car, à ce moment-là, comme on le sut plus tard par l'indiscrétion de Bismarck, il y avait un traité formel entre la Russie et l'Allemagne, par lequel la Russie promettait catégoriquement de rester neutre pour le cas où la France déclarait la guerre à l'Allemagne. Mais la France voulait être trompée !

On ne tarda pas à voir comment le gouvernement du tsar sut immédiatement tirer profit des sympathies françaises. Il se fit ouvrir le porte-monnaie de la France. J'ai montré quel était alors l'état misérable des finances russes.

Je n'ajouterai qu'un fait pour caractériser la situation. A la fin de 1888, fut ouverte à Varsovie une souscription pour un emprunt de 20 millions de roubles garanti par l'Etat, et émis par la compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest : la sous-

cription réunit un total de 130.000 roubles. En ce même temps, où le gouvernement russe ne trouvait pas 500 000 f. dans son propre pays, se conclut en France le premier et si considérable emprunt de 500 millions. Depuis, la pompe aspirante russe continua à fonctionner ainsi qu'il suit (1) :

Années	Nouvelles émissions d'emprunts russes	
1888	545.7	millions de francs
1889	2.159.3	»
1890	947.9	»
1891	871.2	»
1892	202.8	»
1893	508.2	»
1894 à la fin de 1898	7.528.3	»

C'est, pour 10 années, un total de 127.634 millions de francs.

Pendant ce même espace de temps, la dette publique de la Russie a augmenté en chiffres ronds de 1.700 millions de roubles, soit 4.466 millions de francs.

Mais le cours des billets de crédit russes commença à remonter dès que commença à couler cette source nouvelle et en apparence inépuisable des emprunts d'Etat russes. Le rouble atteignit en mars 1888 son cours le plus faible, 166 marks ; il tomba à la moitié de sa valeur nominale ; puis, il commença lentement d'abord, rapidement ensuite, à remonter, dès que les bruits d'emprunts gagnèrent en consistance. En 1889, son cours moyen était de 214 et l'année suivante il monta même à 234 marks. L'année de disette 1891 ramena le cours à 224 marks, et l'année suivante, encore une année de disette, le fit descendre à 205 mk. (On avait fait de nouvelles émissions de papier monnaie). En 1893 le cours fut de 213 m., en 1894 de 220 m. La loi de 1896, qui détermina la valeur monétaire de l'or, fixa le cours du rouble à 216 m.

Les emprunts français et la fixation du cours du rouble devaient naturellement relever même en Russie, le crédit du

(1) D'après les données du Ministère des Finances Russe dans le « *Bulletin Russe de Statistique financière* ».

gouvernement russe, aussi put-il procéder en 1894 à la conversion de sa dette intérieure.

Il n'osa cependant pas réduire le taux de l'intérêt ; il convertit seulement les emprunts 4 °/₀ à amortissement obligatoire en rentes 4 °/₀ crédit, dont on a émis plus de cinq milliards et demi jusqu'au 1er janvier 1899. Toutes ces rentes furent, comme la plupart des emprunts en papier de crédit, presque exclusivement placées en Russie. A la même époque, le montant des emprunts russes or s'élevait à 3062 millions de roubles nouveaux ou à plus de 8 milliards de francs. Les emprunts or sont au contraire presque totalement placés à l'étranger. D'après les déterminations du ministère des finances russe, il y a dans les dépôts des banques, dans les caisses d'épargne de Russie plus de 2 1/2 milliards de rentes sur l'Etat en roubles-crédit et à peine 200 millions des emprunts en roubles-or. On peut donc admettre avec quelque certitude que sur les fonds d'Etat russe, il y a au moins 7 milliards à l'étranger ; combien y en a-t-il en France ?

Nous savons par des documents authentiques comment les premiers grands emprunts de conversion de 1889 ont été répartis entre les divers marchés financiers ; cela résulte des travaux faits au ministère des finances de Russie à l'occasion du renouvellement de feuilles de coupons au commencement de 1900.

Les feuilles de coupons furent renouvelées pour un capital de 489.762.500 fr. : jusqu'au 1er/14 Mars 1900, les demandes s'élevèrent :

pour	Paris	à	406.493.500 fr.
»	Amsterdam...		17.881.500
»	Berlin		12.369.500
»	Londres		3.210.500
»	New-York....		11.000
		Total :	439.966.000

Cet emprunt se trouve donc presque entièrement en France. En revanche, l'emprunt 5 o/o converti de 1877 se

trouvait en grande partie à Berlin et à Amsterdam, mais aussi à Paris. Les capitalistes allemands et hollandais ont saisi l'occasion pour rejeter en France les valeurs russes.

Pour l'émission de l'emprunt 4 o/o de 1890, nous avons encore des chiffres à peu près authentiques ; il servit à la conversion de l'emprunt 5 o/o de 1855-56, dont les titres se trouvaient surtout en Hollande et en partie en Angleterre ; cet emprunt n'était pas même coté officiellement aux bourses de Paris et de Berlin. Néanmoins, quand il s'est agi de renouveler les feuilles de coupons des titres de la conversion, la répartition était la suivante :

Le renouvellement s'appliquait à un capital de 352.625.000 francs dont :

pour Paris	158,476,500	francs
» Amsterdam	130,822,000	»
» Berlin	12,846,500	»
» Londres	4.713,500	»
» New-York.	12,500	»
Total :	406,871,000	francs

La France qui n'avait rien de l'emprunt primitif, payait la moitié de la conversion ; autrement dit, les Hollandais et plus particulièrement les Anglais ont fait passer en France les titres qu'ils avaient en leur possession.

Nous n'avons pas de données précises sur les emprunts ultérieurs. En comparant les valeurs russes cotées aux différentes bourses en 1887 et en 1895, on voit que Londres n'a pris officiellement part qu'à l'emprunt 4 % de 1889-1900 — nous venons de voir quelle part insignifiante — : elle a, pour ainsi dire fermé son marché aux autres valeurs russes ; Berlin même, qu'en sa qualité de principal créancier de la Russie, (elle l'avait été jusqu'alors) devait être fortement engagée dans les opérations des conversions se tint complètement à l'écart de toute une série d'émissions. Paris seul s'engage à fond de train dans les valeurs russes.

La statistique des dépôts de la Banque de France montre bien quelle rapide progression a suivi la participation des

capitaux français aux emprunts russes. Si l'on réunit par semestre le montant des valeurs russes consignées dans ces dépôts, on constate une progression constante, 3,7 millions de francs au 31 août 1895 et 30,6 millions le 31 décembre 1899.

Des statisticiens financiers généralement bien renseignés évaluent de 7 à 8 milliards de francs le total des valeurs russes possédées par la France. N'allons pas si loin, et admettons un minimum de 6 milliards; dont environ 2 1/2 milliards d'emprunts convertis et 3 1/2 milliards d'emprunts nouveaux. La France a donc accaparé toutes les dettes russes à l'étranger et a prêté une somme encore plus forte. Que pouvait-on désirer de plus ?

Il est intéressant d'établir par les feuilles de coupons dans quels rangs de la société se recrutent les créanciers du tsar. On a en effet émis des coupons de 500 fr., de 2,500 fr., et de 12,000 fr. Les capitalistes qui achètent pour de fortes sommes, prennent les plus grosses coupures; si cela n'est pas absolument vrai, il y a du moins de fortes présomptions. Or, au moment du renouvellement des feuilles de coupons de l'emprunt 4 % de 1899, voici ce qu'on constata en France :

Nombre des coupures de	500 fr :	685.307
»	2.500 »	15.386
»	12 500 »	2.040

En présence de ce témoignage éclatant, le statisticien ne conserve plus de doute : le porteur de cet emprunt russe est bien le petit bourgeois, qui, dans sa confiance aveugle, se jette, malgré les expériences les plus amères, en masse sur les valeurs financières les plus fantastiques quand les politiciens l'ont fait mordre à l'hameçon.

Il n'en est pas de même hors de France : si l'on veut s'en rendre compte, il suffit de comparer l'état du marché français avec celui de la Hollande, relativement à l'emprunt 4 % de 1900, dont une partie considérable est, comme nous le savons, resté en Hollande :

Montant du coupon	*Nombre de coupons demandés*	
	Paris	*Amsterdam*
500 fr.	184.718	24.124
2.500 »	21 452	46.624
12.500 »	999	176

La différence saute aux yeux : en Hollande, les principaux détenteurs des valeurs russes sont les capitalistes moyens qui ne prennent pas de coupons au-dessous de 2.500 fr. et ce sont eux qui possèdent les 9/10 du capital hollandais consacré à l'emprunt. En France ce sont les petits bourgeois qui par leur nombre dominent le marché.

Il faut reconnaître que le gouvernement du tzar a possédé l'art d'user de la petite bourgeoisie française comme d'une vache à lait. Qu'on se rappelle avec quel raffinement il s'est laissé courtiser. Comme il a joué le rôle de la prude coquette ! A quelles tortures il a soumis la patience du français également prompt à des actes du plus pur héroïsme et de la plus grande folie ! Avec quelle habile gradation il lui a accordé ses faveurs, une fois qu'il l'avait allumé ! C'étaient d'abord des paroles flatteuses, vides de sens à l'adresse de la France, ensuite les visites réciproques des flottes, spectacle puéril, moitié farce, moitié féérie. Puis vint « l'entente cordiale », puis « l'alliance » des nations, tandis que l'alliance diplomatique n'a pas jusqu'à présent été officiellement reconnue ni publiée! On n'a pas non plus négligé d'éblouir les philistins par le faste et la magnificence : à la dernière Exposition, la foule se pressait encore devant la carte géographique toute de pierres précieuses dont le tzar fit présent à la France. La valeur de cette carte de France n'est qu'une minime fraction de ce que le gouvernement russe économise annuellement, grâce aux conversions négociées en France. Mais le philistin reste bouche bée devant ce précieux joujou et se trouve flatté de ce qu'un richard aussi prodigue que le tzar lui doive 500 fr., à lui, Jacques Bonhomme.

Le bourgeois français se figurait avoir fait une affaire avantageuse au point de vue politique et au point de vue financier. Avec la même confiance crédule qu'il avait apporté

naguère des milliards à de Lesseps, il les apportait maintenant au tsar. Seulement, cette fois, l'attraction était encore plus forte — les besoins de l'emprunteur étaient aussi plus grands, — et l'on fit une réclame encore plus insensée. A-t-on acheté des parlementaires et des journaux ? La liste des vendus n'a pas encore été publiée, mais qui osera carrément en nier l'existence ? Les banques d'émission se sont laissé acheter, sans s'exposer aux rigueurs du code pénal, par les commissions énormes, tout-à-fait extraordinaires, qu'elles touchèrent pour les emprunts russes. La haute finance se fit bien payer du tsar, et se fit payer argent comptant. Elle avait, comme le démontrent les feuilles de coupons, fait sa pelote depuis longtemps, elle avait vendu ses valeurs russes au meilleur moment ; la baisse actuelle des cours, le krach possible de demain la touchera bien peu. Les grands journaux français non plus, pas plus que les autres, ne travaillent généralement pas pour rien. Les autres manigances restent cachées au public, jusqu'à l'apparition d'un nouveau Norton, d'un nouveau Cornélius Herz.

L'enthousiasme des porte-monnaies français pour les valeurs russes ne se borna pas aux emprunts d'Etat. Tout ce qui portait un nom russe, était bien accueilli sur le marché français : Mines de fer de l'Oural, mines de charbon du Donetz, industries textiles, tramways, etc. La Russie est certainement un pays de grand avenir industriel, les capitalistes de tous les pays, les Anglais, les Belges, les Allemands, les Américains, etc., en ont depuis longtemps tiré profit. Mais les Français, aveuglés par la politique, s'y sont encore laissés duper. La plupart des actions dépréciées de la dernière période des tripotages financiers sont dans leurs mains.

L'utilité que le crédit français a procurée au gouvernement russe est de nature très variée : il y a d'abord les milliards empruntés, ensuite l'économie sur les rentes à payer. Bien que les conversions, les premières surtout, aient été émises bien au-dessous du cours, et qu'on ait payé une forte commission, la conversion de la dette 5 %, en 4 % a produit une sérieuse économie. Les intérêts de toute la dette publique russe s'éle-

vaient à 215,3 millions de roubles en 1887, et à 241,2 millions en 1899, soit 20 millions de plus. Mais dans l'intervalle, la dette russe s'est, comme nous l'avons indiqué plus haut, accrue de 1.700 millions de roubles dont les intérêts à 4 % se montent à 68 millions. L'économie annuelle due aux conversions est la différence de 68 — 29 = 39 millions de roubles. Une autre économie provient de ce fait que l'amortissement de la plupart des emprunts a cessé d'être obligatoire. Il est vrai que l'amortissement continu et régulier diminue la dette, et par suite aussi, quoique lentement, la rente à payer, mais pour le budget russe dont le besoin le plus urgent, est d'avoir toujours beaucoup d'argent disponible, c'était un allégement de ne plus avoir à amortir. Les intérêts de la dette et l'amortissement réunis s'élevaient à 269 millions de roubles en 1888 et à 270 millions dans le budget de 1899. Une quatrième économie résultait de la hausse et de la fixation du cours du rouble. Les intérêts de la dette or devaient être payés au cours fixe de 4 fr. par rouble. Les frais du change étaient à la charge du gouvernement russe. En 1887, les intérêts de la dette or s'élevaient à 248 millions de francs, ce qui au cours si bas de 210 fr. par 100 roubles constituait une perte de 118 millions de roubles, cette différence au cours fixe actuel de 266 2/3 francs n'est plus que de 93 millions de roubles.

C'est avec l'argent français que le tsar a renouvelé son armement, qu'il a pu acheter de grands cuirassés, qu'il a construit des chemins de fer ; il a transformé les louis d'or en impériales, il a brûlé un demi-milliard de roubles crédit et l'a remplacé par de l'or français monnayé à son effigie.

Il est évident que, grâce à ce développement, l'influence de la Russie ne pouvait que grandir dans le concert européen.

Pendant que ces opérations s'effectuaient à la Bourse, la république bourgeoise française s'efforçait de dissiper tous les scrupules politiques du tsar. Elle le flattait, s'humiliait devant lui, vouait un véritable culte à la personne de l'autocrate russe, parlait du ton le plus humble à « Sa Majesté le tsar » et trouvait tout naturel que le tsar traitait de toute sa hauteur

le Président de la République, le représentant élu de la nation française. Elle ne rougissait pas de lui servir de suppôt en incarcérant les réfugiés politiques russes ou en les expulsant; il est vrai que cela lui valait un satisfecit du tsar dans le journal officieux « le Nord », et l'attestation de la presse russe réactionnaire que la forme républicaine cessait d'être un obstacle à la solidarité entre la France et la Russie. Cette république bourgeoise reniait, foulait aux pieds, traînait dans la boue son passé révolutionnaire, tout ce que ses penseurs avaient conquis à force de luttes, ce qui avait coûté tant de sang à ses héros. Il y eut un moment où le tzar était le véritable maître de la France. Le tsar, ne faisait-il pas acte de souverain, quand il recevait à Saint-Pétersbourg, à plusieurs reprises, les rapports du chef de l'Etat-major français ? Qu'est-ce que celui-ci avait à communiquer au tsar, en audience secrète ? Ce n'étaient évidemment pas des choses que le public pouvait savoir. C'était une divulgation des secrets militaires, unique dans l'histoire. Voit-on le chef de l'Etat-Major allemand aller à Vienne, rendre compte à l'empereur François-Joseph, en audience secrète, des ressources militaires de l'Allemagne ? Il est à craindre que la France ne paie, un jour, très cher cet abandon de ses intérêts ?

On peut établir une certaine analogie entre le culte de la France pour le tsar et son culte pour Napoléon. La France a eu trois accès d'idolâtrie pour les Césars : le premier fut une grande épopée, où il ne s'agissait de rien moins que de la suprématie mondiale de la France; le second fut une parodie tragi-comique, qui se termina par la débâcle de la France ; et le troisième est une fumisterie politique, combinée avec une colossale fumisterie financière. Que coûtera-t-elle aux Français, politiquement? Personne ne le sait, puisque la farce dure encore.

Dans la politique étrangère, la France est devenue l'instrument docile de la Russie. Avant toutes choses, la République a renoncé à avoir une politique indépendante dans la question d'Orient. Elle conseilla aux Bulgares de se soumettre à la volonté du tsar. Elle soutint moralement les Arméniens,

tant que cela agréait aux Russes, mais elle les abandonna à leur sort, dès que la diplomatie du tsar préféra se charger de la chose. Elle combattit les tendances unitaires de la Grèce et de la Crète. Pour quelle raison ? On a peine à découvrir comment l'Hellenisme en se fortifiant, pouvait léser les intérêts de la France. La France n'agit ainsi que par basse complaisance pour la Russie. Le 22 février 1897, Hanotaux déclarait à la Chambre « que si la Grèce était autorisée à administrer la Crète, cela aurait les conséquences les plus désastreuses »; et cependant, quand le gouvernement du tsar fit la diversion qu'on sait, la France l'aida à faire nommer un prince grec gouverneur de Crète, ce qui en fait préparait la réunion de l'île à la Grèce. On a très bien compris, en Orient, la conduite de la Russie; elle a eu une politique égoïste, mais conséquente, qui imposait : la conduite de la France au contraire, qui n'avait aucun intérêt matériel apparent, semblait impliquée dans une absurde contradiction. La France devenue par cette tactique une amie aussi peu sûre, qu'une ennemie peu résolue, avait perdu toutes ses anciennes sympathies en Orient, et n'en avait conquis aucune nouvelle. Elle ne compte plus que comme appendice de la Russie.

La France suit la même politique en Chine. Rien ne montre mieux la soumission servile de la politique française en Chine aux intentions russes, que le contraste qu'il y a entre les raisons par lesquelles M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, motivait sa coopération avec la Russie, et ce qui se passa effectivement. Le 31 Mai 1895, à l'occasion de la démonstration navale contre le Japon, M. Hanotaux disait à la Chambre des députés : « La Russie est, comme nous, » voisine de la Chine, et a comme nous, les motifs les plus » sérieux à ce que rien ne soit changé au *statu quo* des pos- » sessions continentales de la Chine. Sur ce point, comme sur » les autres, la Russie et la France ont des intérêts identiques ». Après quoi l'empire russe s'annexa Port-Arthur, Talienwan, et finalement la Mandchourie; et la France le seconda, chaque fois, fidèlement.

Cependant toutes ces concessions à la Russie ne sont rien

en comparaison des changements faits par la France à sa politique européenne, sous l'influence de la Russie. J'ai déjà fait ressortir que la Russie n'a aucun intérêt, à se faire une ennemie de l'Allemagne. D'un autre côté, un des motifs essentiels de l'enthousiasme tsarophile, c'était la haine de l'Allemagne. A la diplomatie russe s'imposa donc la tâche de détourner l'attention de la France de l'Allemagne. Elle y arriva assez vite contre toute attente, en agitant le spectre de l'Angleterre. Les premières conventions formelles entre la France et la Russie se firent, selon toute apparence, après 1890. Et, dès l'année suivante, commença aussi en France la grande campagne de presse en faveur d'un rapprochement avec l'Allemagne. Cela nous conduirait trop loin de suivre dans toutes ses phases l'abandon progressif de l'idée de la revanche. Je me contenterai d'en résumer les principales. On s'est, tout d'abord, familiarisé avec l'idée que, malgré leur haine irréconciliable, l'Allemagne et la France pourraient à l'occasion agir de concert, pensée qui a conduit à la formule « d'armistice a longue échéance » (Jules Simon, *Figaro*, novembre 1893). Ensuite (*Temps*, 1896) on a reconnu, sinon l'état de choses établi en 1871, du moins, sous certaines réserves, l'unification nationale de l'Allemagne : l'unité était, bien entendu, considérée comme le résultat de la guerre franco-allemande et le justifiait par conséquent. On ne parlait plus de revanche, on voulait se préserver de nouvelles conquêtes de la part de l'Allemagne, à qui on prêtait des plans aggressifs ; c'était substituer un fantôme à la réalité. C'était au fond, tout ce que l'Allemagne pouvait désirer : outre que personne en Allemagne ne songe à surprendre la France, le gouvernement allemand n'a jamais rien réclamé de la France pour l'avenir ; tout ce qu'il lui demande, c'est d'accepter le passé et le présent, l'état de choses créé par les événements de 1871. Les conséquences ne se firent pas attendre : au lieu de l'Allemagne, ce fut l'Angleterre qui de plus en plus devint l'ennemie héréditaire et l'idée de la revanche fut de plus en plus abandonnée. C'est ainsi que la bourgeoisie française a sacrifié pour servir

le tsar, ce que pendant toute une génération elle avait proclamé le plus saint des devoirs patriotiques.

Aujourd'hui, la diplomatie russe cherche de nouveau à tirer profit de l'anglophobie des français. Elle se sent sur un terrain si sûr, dans ses rapports avec la France, qu'elle lui donne publiquement le conseil de renoncer à toute prétention du côté de l'Allemagne, et de se tourner contre l'Angleterre en compagnie de la Russie et de l'Allemagne (Prince Uchtomsky, le négociateur diplomatique irresponsable du tsar, à qui les récentes négociations avec la Chine ont donné de la notoriété « *Peterbugskija Wjedomosti* »).

Essayons donc de résumer la marche des événements. L'alliance franco-russe a eu pour cause du côté de la Russie la faiblesse de l'absolutisme et l'isolement diplomatique de l'empire des tsars, isolement qui se manifesta dès 1878, au Congrès de Berlin. L'une et l'autre cause parviennent à leur maximum d'intensité entre 1880 et 1890. Appuyé sur la France dont il exploitait sans la moindre réserve les ressources politiques et financières, l'empire du tsar s'était relevé et avait reconquis l'influence diplomatique des meilleurs jours. Du côté de la France, c'était l'idée de la revanche qui, à l'origine, poussait vers l'alliance russe, qui devait précisément porter un coup mortel à cette idée. Il reste à montrer comment cela se fit. Voici ce que je pense.

Après quinze années d'appels aussi furieux qu'impuissants à la guerre de revanche, une réaction devait se produire. Le peuple se lassa de ces déclamations vides qui n'aboutissaient pas à l'action. Les masses voulaient surtout voir clair dans la situation. Les ouvriers, d'une part, se groupaient sous la bannière du socialisme révolutionnaire ; les populations manifestèrent, d'autre part, leur mauvaise humeur contre la bourgeoisie dirigeante, toujours indécise, qui n'osait ni faire la guerre, ni y renoncer. C'est sur ce terrain qu'a également germé le boulangisme. Dans ces circonstances, l'alliance russe apparaissait à la fois comme un élément favorable à la revanche et comme un dérivatif de cette agitation contre l'Allemagne.

Le gouvernement se donnait l'air de se mettre à l'œuvre avec une sage prudence et se gardait de ne rien entreprendre qui put l'exposer à quelque risque. Alors le petit bourgeois entre en action avec son emballement aussi aveugle que bruyant. Comme d'ailleurs sa cupidité fut excitée par le 1/2 °/₀ en plus que ses capitaux allaient bien lui rapporter, son enthousiasme devint exubérant. Mais le gouvernement ne demandait qu'à céder à « l'opinion publique », autrement dit aux journalistes et aux politiciens de la petite bourgeoisie. Quant à la haute bourgeoisie, elle voyait avec plaisir agiter le fantôme de la revanche ; il détournait l'attention de la débacle que sa politique avait amenée et créait un nouveau lien dans la « nation », en dehors des oppositions de classes. Mais la bourgeoisie riche n'est vaillante que lorsqu'elle se sent ou se croit la plus forte. La guerre de 1870 n'a pas brisé le courage de la nation française, mais bien celui des capitalistes français. Ceux-ci en dépit de leurs grandes phrases, ne songeaient pas le moins du monde à risquer une nouvelle guerre contre l'Allemagne ; ils préféraient s'appliquer à la politique coloniale, qui ne les exposait à aucun risque personnel, et ils s'efforçaient à ne compromettre en rien le statu quo en Europe. D'un autre côté, les intérêts de la politique coloniale accentuèrent la vieille opposition de la bourgeoisie contre l'Angleterre. Cette bourgeoisie trouva donc tout à son goût la tournure que la diplomatie russe était arrivée à imprimer à la politique française. On ne peut à la vérité admettre qu'elle songea sérieusement à l'éventualité d'une guerre avec l'Angleterre, elle se contentait d'une hostilité diplomatique. Dans sa lâcheté, elle fut même assez désintéressée pour abandonner au tsarisme les résultats diplomatiques de la lutte contre l'Angleterre. D'ailleurs, le tsarisme donnait nettement à entendre qu'il était assez disposé à user de l'alliance française pour conquérir des avantages sur l'Angleterre, mais qu'il ne voulait pas courir le moindre risque dans l'intérêt de la France ; voyez Faschoda !

Mais maintenant les rapports de la France avec la Russie sont arrivés à un point critique. La Russophilie du philistin

français s'est sensiblement refroidie. Il y a eu trop de déceptions : les conséquences sautent aux yeux, et le jeu est trop dispendieux. Les emprunts russes n'ont plus la même vogue, et le papier d'état est en baisse. Les deux gouvernements intéressés créent-ils aussi de nouvelles agitations — cela est évident — afin de réchauffer les sentiments : citons dans cet ordre d'idées la visite de l'escadre russe, qui a été un fiasco et n'a nullement impressionné l'opinion publique déjà habituée à cette espèce de réclame politique : citons encore le voyage récent de M. Delcassé à Saint-Pétersbourg et enfin la prochaine visite du tzar en France.

PARVUS.

LA LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE

Le Congrès international de Londres [1]

I

La Tuberculose fait, chaque année, d'après les statistiques officielles :

150.000	victimes	en France,
130.000	»	en Autriche,
112.000	»	en Allemagne,
60.000	»	en Italie,
58.000	»	en Angleterre (Écosse et Irlande compris).
20.000	»	en Portugal,
16.000	»	en Belgique.

Pour la France, c'est, chaque année, comme si toute une ville telle que Toulouse disparaissait.

Et, — pour que ces chiffres, par comparaison, parlent mieux — remarquez que la moyenne annuelle (prise dans les cinq années 1889-1893) des décès dus à la variole, la scarlatine, la fièvre typhoïde et la diphtérie, est, à Paris et dans le département de la Seine, respectivement de 376, 376 encore, 982 et 1920, tandis que celle des décès dus à la tuberculose atteint 14.563. Ainsi la tuberculose cause chaque année, dans tout le département de la Seine : 38 fois plus de décès que la variole et la scarlatine ensemble. 16 fois plus que la fièvre typhoïde, et 8 fois plus que la diphtérie ; — à elle seule, elle est quatre fois et demie plus meurtrière que ces 4 maladies infectieuses réunies.

(1) Du 22 au 27 juillet 1901.

Remarquez enfin que le choléra, depuis son apparition en France en 1832, a fait 382.955 victimes, alors que, dans le même temps, la tuberculose en a fait plus de six millions.

Voilà l'importance de cette maladie.

Mais si maintenant vous retenez les constatations qui suivent :

D'abord, ces deux chiffres empruntés à la statistique de la mortalité à Genève, faite par M. Marc d'Espine : « Sur mille décès de pauvres, on compte 233 phtisiques ; sur mille decès de personnes aisées, 68 phtisiques seulement » ;

Puis ces déclarations faites au congrès de la tuberculose de Berlin en 1899, par Gebhard, le directeur de l'établissement hanséatique des assurances contre l'invalidité et la vieillesse ; — sur les 112,000 victimes annuelles de la tuberculose en Allemagne, 80,000 appartiennent aux classes laborieuses ; — la mortalité par tuberculose est d'autant plus grande dans chaque classe sociale que les revenus moyens de celle-ci sont moins élevés, ainsi à Hambourg, sur 10,000 contribuables, il en meurt de tuberculose :

10.7	quand le revenu dépasse			3.500	marks.
20,1	»	est entre	2.000 et	3.500	»
26,4	»	»	1.200 et	2 000	»
39,4	»	»	900 et	1.200	»
60	»	est moins de		900	»

Et aussi cette déclaration faite au même congrès par Raths : à Francfort, à Munich, à Berlin comme à Hambourg, la mortalité par tuberculose est la plus élevée dans les quartiers ouvriers, la plus faible dans les quartiers riches ;

Et encore celle-ci de Philippovich : à Vienne, en 1890, la mortalité par tuberculose est 11,6 pour 10,000 dans les quartiers aisés, 35 pour 10,000 dans les quartiers ouvriers ;

Et les chiffres donnés par Brouardel sur la mortalité par tuberculose à Paris, laquelle, suivant les quartiers, varie entre 10,8 pour 10,000 (Champs-Elysées) et 104 pour 10,000 (Plaisance) ;

Et enfin ces chiffres établis par Sogniès pour Nancy, où la rue Saint-Jean (la rue riche) a donné depuis 10 ans une mortalité par tuberculose de 19,56 pour 10,000, tandis que la rue Clodion (la rue pauvre) en a donné une de 114 pour 10,000.

Vous conclurez que si la tuberculose est un épouvantable fléau, elle est presque exclusivement le fléau de la classe

ouvrière. D'où la particulière attention qui s'impose aux partis démocratiques pour toutes les manifestations qui la concernent.

Ces manifestations ont été assez tardives, mais il est vrai qu'il n'y a pas encore un demi-siècle, les médecins ignoraient pour ainsi dire tout de la tuberculose.

Il y avait bien eu déjà les études et les intuitions de génie d'un Laennec sur la phtisie pulmonaire, ses lésions, ses formes dont il proclamait déjà l'unité combattue par Virchow et Niemeyer, ses signes révélés à l'auscultation, ses trois périodes ou degrés :

La période de début, insidieuse, avec toux légère, laryngites et bronchites à répétition, fièvres négligeables, hémoptysies précoces, perte de forces et d'appétit encore insensible, crachats striés de sang, — la seconde période avec crachats mélangés de sang et muco-purulents. mauvaise nutrition, amaigrissement, fièvre, laryngites et trachéo-bronchites fréquentes, — enfin la période de consomption avec fièvre hectique, sueurs profuses, vomissements, grandes hémoptysies, amaigrissement extrême, œdèmes cachectiques.

Mais on ignorait la nature même de la tuberculose.

C'est alors que, le 5 décembre 1865, Villemin fit à l'Académie de médecine sa célèbre communication où il démontrait que la tuberculose est une maladie virulente, infectieuse et inoculable ; et non seulement il établissait la contagion de la tuberculose, mais il indiquait encore son mode de propagation par les crachats desséchés.

Il restait à découvrir l'agent de la contagion, le microbe de la maladie ; au mois de mai 1882, Koch, guidé par les travaux et les procédés de culture de Pasteur, découvrit le bacille.

Les travaux suivirent, notamment ceux de Chauveau, Nocard, Landouzy, Roux, Herard, Cornil, Charcot, Jaccoud, Grancher, Letulle, Brouardel, Bouchard, qui établissent les notions suivantes actuellement acceptées :

L'agent de la contagion est le BACILLE.

Le bacille a deux modes de propagation (je néglige la pénétration par les plaies) :

LE CRACHAT DESSÉCHÉ (et non l'air expiré, ni la sueur, ni aucune autre sécrétion physiologique), — *et dans ce cas, la contagion se fait par les* VOIES RESPIRATOIRES *qui recueillent les bacilles flottant dans l'air ;*

LES ALIMENTS PROVENANT D'ANIMAUX TUBERCULEUX (viande et lait, et par ce dernier le beurre et le fromage), — *dans ce cas, la contagion se fait par les* VOIES DIGESTIVES. [Retenez ce dernier mode de propagation ; remis en discussion, il a été tout l'intérêt du congrès de Londres].

Enfin la contagion a lieu, si l'individu est en ÉTAT DE RÉCEPTIVITÉ, *laquelle peut être* INNÉE (ce qu'hérite le fils du tuberculeux, ce n'est pas la maladie elle-même, mais un organisme facilement tuberculisable) *ou* ACQUISE.

La tuberculose, une fois contractée, est CURABLE *à toutes ses périodes quoique très exceptionnellement à la dernière.* [Cette curabilité affirmée depuis Hippocrate : « le phtisique, s'il est traité dès l'abord, guérit », jusqu'à Grancher : « la tuberculose est la plus curable des maladies chroniques », a été prouvée par les autopsies de Natalis Guillot (sur 100, 60 présentaient des tubercules guéris), de Letulle (sur 189, 110 avaient eu des lésions), de Brouardel (la moitié des cas).]

Ces notions expliquent maintenant pourquoi la tuberculose est particulièrement le fléau de la classe ouvrière : là, en effet, le bacille et l'état de réceptivité, la graine et le terrain approprié sont toujours en présence. Que ce soit à l'usine, au grand magasin, à l'atelier où il travaille. ou dans le logement insalubre et surpeuplé qu'il habite, l'ouvrier respire constamment un air vicié et poussiéreux qu'il aura suffi d'un seul tuberculeux pour infecter de bacilles ; et à ces bacilles il présente un organisme surmené et mal nourri. « Semez sur le roc, vous n'aurez pas de récolte, disait Trousseau, semez sur le terreau vous en aurez une abondante. » Et quelle récolte ! En voici un exemple suggestif rapporté par Arthaud : à l'École municipale d'électricité, sur 35 ouvriers, 32 étaient tuberculeux.

Ajoutez à cela la nocuité particulière de certaines industries, comme celles où, par la position vicieuse prolongée du thorax, le poumon est mal ventilé, comme encore les industries à poussières et surtout à poussières organiques, que Romme *(La lutte sociale contre la Tuberculose)* appelle les industries phtisiogènes. Voici à propos d'elles des statistiques empruntées à Rübner : les polisseurs de verre, les relieurs, les gantiers, les polisseurs de métaux et les meuniers présentent une mortalité par tuberculose qui varie entre 70 et 180 pour 10.000 ; chez les ouvriers des industries textiles, les apprêteurs, les tisserands, les horlogers, les cordonniers, les menuisiers les charrons, les serruriers, les verriers, les tailleurs de pierre, cette mortalité varie entre 70 et 30 pour 10.000. (Pour la comparaison, rappelez-vous les chiffres de Hambourg, où la même mortalité est 10.7 pour 10.000 quand le revenu dépasse 3.500 marks).

Ajoutez à cela encore l'alcoolisme, ce compagnon de la misère, qui sévit sur la classe ouvrière et qui est essentiellement phtisiogène : « l'alcoolisme fait le lit de la tuberculose », dit Landouzy ; « la phtisie se prend sur le zinc », dit Hayem. Sur 252 phtisiques observés par L. Jacquet, 180 avaient d'abord été alcooliques. Sur 2192 autres observés par Lancereaux, 1.229 fois l'alcoolisme avait été la cause prédisposante.

Ces connaissances sur la tuberculose, établissant qu'elle est évitable et curable, modifièrent naturellement les idées que l'on avait sur la conduite à tenir à l'égard des tuberculeux, considérés jusqu'alors comme fatalement condamnés.

D'où toute une croisade anti-tuberculeuse, toute une série de manifestations dans les différents pays, et que je vais résumer d'après l'excellent travail de mon ami le docteur Tabary *(La lutte contre la tuberculose dans la classe ouvrière)* :

En Allemagne, von Ziemssen, Vogel, von Leyden, Leube, Gerhardt, B. Fraenkel dirigèrent le mouvement ; un comité central se forma à Berlin, sous la présidence du chancelier impérial, autour duquel se groupèrent 33 associations locales et régionales antituberculeuses, dont l'une des principales est dirigée par le prince Louis de Bavière: des mesures prophylactiques

contre la tuberculose bovine furent rigoureusement appliquées; le 20 mai 1892, une circulaire spéciale ministérielle fut adressée à tous les préfets « Schutzmassregeln gegen die Verbreitung der tuberculose » (mesures protectrices contre la propagation de la tuberculose ; en 1891 et en 1899, furent fondés les deux premiers sanatoriums ; enfin en 1897, à la suite de l'organisation de l'assurance obligatoire, les caisses de maladies et les établissements d'assurances contre l'invalidité, se voyant trop grevés par leurs assurés tuberculeux, encouragèrent le mouvement des sanatoriums qui se trouvent être aujourd'hui au nombre de 43 pour ouvriers et de 19 pour tuberculeux peu aisés, et qui peuvent à l'heure actuelle, recueillir 20.000 tuberculeux. Ajoutez que 16 sanatoria populaires sont en construction et seront prêts pour 1902. Ces sanatoriums donneraient plus de 20 pour 100 de guérisons définitives et 60 pour 100 d'améliorations telles que les ouvriers peuvent retravailler pour 2 ou 3 trois ans, quitte à revenir ensuite.

En Suisse, en 1873, le pasteur Bion crée les colonies de vacances et les maisons de convalescence de Zurich ; puis, au mois de décembre 1895, la « Caisse nationale des phtisiques pauvres » fait appel au public ; 8 sanatoriums comprenant 400 lits sont créés ; enfin, une commission, composée des professeurs Grosse, Vincent et du docteur Gilbert, détermine les mesures prophylactiques à prendre contre la phtisie.

En Angleterre, où, par l'amélioration des salaires, la diminution de la journée de travail et l'absence de service militaire, la mortalité par tuberculose est relativement faible, on la fait encore baisser (il y a 50 ans, en 1851, elle était de 27,34 pour 10.000; elle est tombée à 16,82 pour 10.000 en 1890), grâce à la guerre faite aux logements insalubres et grâce aussi à une législation sanitaire rigoureuse. Le Dr Romme remarque qu' « en 1889, il y avait en Angleterre, 8.000 agents sanitaires uniquement occupés à sauvegarder la santé publique et que leur nombre a augmenté depuis » ; — et aussi que « l'Angleterre a dépensé, pour la salubrité publique, 120 millions de francs de 1850 à 1875, et plus de 3 milliards de 1875 à 1890. » Ajoutez les hôpitaux spéciaux pour tuberculeux, notamment l'hôpital for consumption de Brompton à Londres, où 15.000 tuberculeux passèrent en 20 ans, et celui de Ventnos, dans l'île de Wight, qui, en 20 ans, reçut 10 000 malades. Enfin, une commission a été instituée pour la recherche des mesures à prendre contre la contagion par le lait, la chair ou les os d'animaux tuberculeux.

En Australie, en Autriche, quelques sanatoriums ont été créés, et des mesures rigoureuses ont été prises pour la surveillance de la tuberculose bovine.

De même, en Hongrie, en Hollande, et particulièrement en Danemark, où, à la suite d'une contamination presque générale des bestiaux, l'État mit, en 1873 et pendant 5 ans, une somme de 70 000 fr. annuelle, à la disposition des propriétaires pour leur permettre, par l'emploi de la tuberculine, de démasquer la maladie, afin de la mieux combattre.

En Belgique, 4 sanatoriums sont créés, des salles spéciales réservées aux phtisiques dans les hôpitaux, une surveillance rigoureuse est instituée contre la tuberculose bovine; une ligue nationale est créée, avec sections provinciales, qui éditent des catéchismes contre la tuberculose; des dispensaires anti-tuberculeux sont créés et notamment celui de Liège que dirige Malvoz.

En Italie, le professeur Bacelli, Santo-Liquido, Sanarelli dirigent la lutte anti-tuberculeuse, 4 sanatoriums sont créés, une commission d'études prophylactiques siège dans chaque province, enfin il il s'établit une société italienne pour la lutte contre la tuberculose.

En Suède et Norwège, le Dr Hansen est à la tête du mouvement; là surtout on s'attache à la surveillance alimentaire.

Aux États-Unis, 200 sanatoriums, avec leurs 300 lits chacun, hospitalisent 60,000 phtisiques.

En France, dès 1885, des communications retentissantes sont faites à la Société médicale des hôpitaux et à l'Académie de médecine par Grancher, Brouardel, Proust, Debove, Napias, etc; — en 1886, naît l'Œuvre de la tuberculose patronnée par Brouardel, Grancher, Potain; puis la Ligue de la tuberculose, du professeur Armingaud, de Bordeaux; — puis le Conseil municipal de Paris, de concert avec l'Assistance publique, réunit une « commission spéciale de la tuberculose »; — en 1898, le professeur Grancher fait à l'Académie de médecine un rapport devenu célèbre; — Calmette, de Lille, se fait le défenseur des dispensaires anti-tuberculeux, dont le promoteur est Frænkel; — dès 1888 fonctionne l'Œuvre des enfants tuberculeux reconnue d'utilité publique, et qui possède les deux hôpitaux, d'Ormesson, dirigé par le Dr Léon Petit, et de Villiers; puis se fondent le « Comité des Sanatoriums populaires », dirigé par le Dr Sersiron, la « Société de préservation contre la tuberculose par l'éducation populaire », présidée par le Dr Peyrot, l'œuvre de « Dispensaires antituberculeux » du Dr Bernheim; — les deux sanatoriums d'Hauteville et d'Angi-

court, en tout 260 lits, sont créés ; — enfin le 22 novembre 1899, une décision du président du conseil institue au ministère de l'intérieur la « commission extra-parlementaire de la tuberculose », composée de 71 membres, présidée par le sénateur Siegfried, et dont le rapport, rédigé par Brouardel, conclut à l'emploi des mesures suivantes : Pour la prophylaxie de la tuberculose, la défense de cracher à terre, les crachoirs hygiéniques et le balayage humide dans tous les milieux collectifs ; pour le public en général, l'éducation antituberculeuse ; puis la déclaration obligatoire de la tuberculose, avec son corollaire la désinfection obligatoire du logement et enfin l'inspection sanitaire rigoureuse des aliments ; — Pour la curabilité, dispensaires antituberculeux dirigeant le traitement à domicile ou dépistant les malades du début pour le recrutement des sanatoriums, et sanatoriums dirigeant le traitement collectif, le traitement de la tuberculose se résumant dans la triple cure : d'air, de repos et de suralimentation.

Tel est le résumé de la lutte anti-tuberculeuse dans les différents pays. Les mesures employées furent surtout inspirées des discussions et des vœux des divers congrès qui se réunirent pour l'étude de la tuberculose. Le premier de ces congrès se tint à Paris, en 1888 ; d'autres suivirent toujours à Paris, en 1891, 1893 et 1898 ; puis eut lieu le congrès de Naples auquel assistèrent le roi et la reine d'Italie, le prince et la princesse de Naples ; en 1899 se tint le congrès de Berlin où la question des sanatoriums prit tant d'importance ; enfin, du 22 au 27 juillet dernier, se réunissait le congrès international de la Tuberculose, à Londres, dont je vais rendre compte.

II

Le congrès était organisé par les sommités médicales anglaises et en particulier par le professeur Clifford Albutt, sous le patronage du roi Edouard VII. Les séances se tinrent à Queen's Hall, sauf la séance d'ouverture qui eut lieu à Saint-James-Hall et qui fut présidée par le duc de Cambridge, auquel lord Derby présenta les chefs des délégations étrangères, parmi lesquelles on remarquait le sénateur Montefiore-Lévy (Belgi-

que), le Dr Louis Secrétan (Suisse), le professeur Cortes (Espagne), le sénateur Henri di Rienzi (Italie).

Si la Russie (qui sur 10.000 habitants en perd par tuberculose 40, pour 30 en France, 22 en Allemagne, 13 en Angleterre) ne paraît pas avoir jugé utile d'envoyer un délégué, en revanche la France était largement représentée par Brouardel, Bouchard, Landouzy, Nocard, Calmette, Lannelongue, Thoinot, Ogier, Robin, Faisans, Mosny, Beclère, Troisier, Letulle, Lanois, Gaillard, Josias, Bordas, auxquels s'étaient adjoints le prince d'Arembert, Georges Picot de l'Institut, et une délégation du Conseil municipal de Paris composée de MM. Am. Rendu, Ed. Lepelletier, Dr Chérot, Houdé, Ranson, Morel et Colly.

Je vous ferai grâce des discours : Lord Lister, au nom des médecins anglais, remercia les congressistes et rappela les travaux de Pasteur et de Koch; Brouardel rappela encore que ce sont le Français Laennec et l'Anglais Carswell qui ont proclamé la phtisie curable, que c'est le Français Villemin qui l'a montrée contagieuse et l'Allemand Koch qui a découvert l'agent de la contagion ; il termina en transmettant ce désir de M. Loubet que le prochain congrès ait lieu à Paris dans deux ans.

Abordons les travaux du congrès.

Le congrès s'était divisé en 4 sections : section nationale et municipale, — section médicale comprenant la climatologie et les sanatoriums, — section de pathologie (relations existant entre le bacille de la tuberculose et les autres bacilles acidophiles, les actinomyces et les streptathricées), — section vétérinaire (tuberculose chez les animaux).

Disons tout de suite, que sauf la discussion très importante dont nous allons parler, rien de nouveau n'a été apporté par ce congrès, ni dans le traitement qui consiste toujours dans la triple cure d'air, de repos et de suralimentation, dirigée par les dispensaires et les sanatoriums, — ni dans la prophylaxie qui consiste toujours dans la défense contre le crachat par la vulgarisation des crachoirs, l'interdiction de cracher à terre, le balayage humide, la déclaration et la désinfection obligatoires, et dans la défense des aliments contaminés par l'inspec-

tion sanitaire des viandes et du lait : mesures de défense auxquelles on n'a guère ajouté que le vœu de la création d'une commission internationale permanente de la tuberculose.

Tout l'intérêt du congrès a été dans la remise en discussion — provoquée par Koch lui-même : d'où le retentissement de la communication — de notions qui semblaient définitivement acceptées, notamment celles concernant les rapports des tuberculoses animales avec la tuberculose humaine, et celle aussi sur l'hérédité de la tuberculose.

Pour les rapports des tuberculoses animales avec la tuberculose humaine, il était admis que si la tuberculose aviaire diffère trop de la tuberculose humaine pour présenter un danger de contagion (encore que Nocard, à la suite d'expériences, déclare que « si les modifications subies à la suite de de nombreux passages chez les oiseaux sont assez profondes pour faire du bacille aviaire une variété particulière du bacille de Koch, différente de la variété humaine, elles ne suffisent pas pour en faire deux espèces distinctes » — et alors cette identité d'origine de deux bacilles ne serait pas faite pour nous laisser une confiance si absolue), — en revanche, la tuberculose bovine est identique dans ses formes, dans ses lésions et dans son bacille à la tuberculose humaine, et est, en conséquence, par l'ingestion de viandes et de lait contaminés, une source de tuberculose humaine et, particulièrement par le lait, une source de tuberculose infantile. Ajoutons d'après Nocard qu' « on peut, sans danger pour le consommateur, utiliser la viande des animaux atteints de tuberculose localisée, à la condition de saisir et de détruire les viscères et tous les organes envahis par les lésions tuberculeuses », et que « c'est le lait fourni par des vaches atteintes de mammite tuberculeuse qui est seul vraiment redoutable ».

Or Koch — après avoir rappelé que les crachats desséchés, et non les gouttelettes de salive projetées par les phtisiques au moment de leurs quintes de toux, comme Flügge le soutenait récemment, constituaient la source principale de la tuberculose — déclara que, quant à la tuberculose bovine, il n'y avait pas lieu d'en tenir compte, que, pas plus que la tuber-

culose aviaire, elle n'était identique à la tuberculose humaine, qu'il avait d'ailleurs toujours fait des réserves sur cette identité, que des expériences faites sur des petits animaux (lapin et cobaye) ne lui avaient permis de formuler que des présomptions en faveur de la non-identité des deux tuberculoses, mais que ces présomptions s'étaient changées en certitude depuis qu'il avait été à même d'expérimenter sur le veau.

Voici ces expériences, poursuivies par Koch pendant ces deux dernières années, en collaboration avec M. Schütz, professeur au collège vétérinaire de Berlin :

19 jeunes veaux — reconnus, par l'épreuve préalable de la tuberculine, indemnes de tuberculose, — ont été infectés par les voies les plus diverses (ingestion, inhalation et injections sous-cutanées, intra-péritonéales ou intra-veineuses) au moyen de cultures pures de bacille de la tuberculose humaine, ou directement avec des crachats de phtisiques; — or le résultat fut : aucune indisposition et augmentation considérable de poids chez tous.

La même expérience fut recommencée, mais cette fois avec des bacilles provenant d'un animal atteint de tuberculose bovine; — or le résultat fut : des désordres graves, dès une huitaine de jours, chez tous; la mort au bout d'un mois et demi à deux mois chez quelques uns; et chez tous, à l'autopsie, une infiltration tuberculeuse très étendue et des lésions avancées des organes internes.

Enfin les mêmes résultats, aussi nets et aussi catégoriques, furent constatés à la suite d'expériences analogues faites sur de jeunes porcs, des ânes, des moutons et des chèvres;

D'où l'affirmation permise que *la tuberculose humaine diffère de celle des bovidés et n'est pas transmissible à ces derniers.*

Quant à l'affirmation réciproque : *la tuberculose bovine n'est pas transmissible à l'homme* (et c'est cela surtout qui nous préoccupe), — si elle ne peut évidemment être vérifiée par l'expérimentation, elle est cependant permise (en partant de ce principe que, pour affirmer l'origine alimentaire de la tuberculose, il faut que l'on trouve à l'autopsie une tuberculose intestinale primitive sans lésion pulmonaire) par les observations et statistiques suivantes :

Les autopsies pratiquées pendant 5 ans à l'Hôpital de la Charité de Berlin ne donnent à constater qu'une dizaine de cas de tuberculose intestinale primitive ;

Sur 933 observations de tuberculose infantile recueillies à

l'Hôpital des enfants de l'Empereur et de l'Impératrice Frédéric, Baginsky n'a jamais noté de lésions intestinales sans tuberculose simultanée des poumons ou des ganglions bronchiques ;

Sur 3,104 autopsies d'enfants tuberculeux, Biedert n'a compté que 16 cas de tuberculose primitive de l'intestin.

Ces quelques cas — et encore leur origine bovine n'a pas été établie — sont insignifiants si l'on songe à la quantité de lait et de beurres contaminés consommés dans les grandes villes.

Ces déclarations du professeur Koch aboutissaient à cette conclusion qu'il formula sans crainte : il est inutile de prendre des mesures contre le lait ou la viande provenant d'animaux tuberculeux.

C'est mon éminent compatriote de Provins, M. le professeur Nocard, qui était le plus qualifié pour répondre à Koch :

La tuberculose humaine est transmissible aux bovidés ; en effet à des faits négatifs : échecs de Koch dans les tentatives d'inoculation de la tuberculose humaine aux bovidés, — on a des faits positifs à opposer : les remarquables expériences de Chauveau qui, lui, a réussi à rendre des veaux tuberculeux en leur faisant ingérer ou en leur injectant dans les veines des produits tuberculeux d'origine humaine. Ces faits sont d'ailleurs confirmés par certaines observations, comme celle-ci due à M. Cozette, vétérinaire à Noyon : dans une ferme, en Beauce, deux vaches furent contaminées par les matières expectorées pendant la nuit par un vacher phtisique.

La tuberculose bovine est transmissible à l'homme ; en effet aux statistiques apportées par Koch et paraissant établir la non-transmissibilité de la tuberculose bovine à l'homme, — on a encore à opposer des faits indiscutables de contagion humaine : par cohabitation avec des vaches tuberculeuses (paysan de Beauce contaminé à la suite de veillées d'hiver passées dans les étables) ; par piqûres au cours d'autopsies d'animaux tuberculeux (témoin : Moses, vétérinaire à Weimar, infecté à la suite d'une piqûre et mort tuberculeux) ; par l'usage alimentaire de lait provenant de vaches tuberculeuses (témoins : la fille du professeur Gosse, de Genève, et les observations des docteurs Stang, Bang, de Copenhague, Demme, Ollivier; témoins encore, les travaux de sir Richard Thome, établissant que, pendant que la mortalité tuberculeuse en Angleterre diminuait de 45 %, la tuberculose abdomi-

nale des enfants, par l'absence de tout contrôle sur le lait, augmentait de 27 %).

Donc cette affirmation, déjà faite par Villemin, reste entière : *les tuberculoses bovine et humaine sont identiques.*

(Nocard compléta du reste sa démonstration, en expliquant les insuccès de Koch dans ses tentatives d'inoculation de la tuberculose humaine aux bovidés. Il montra par de nombreux exemples combien certains microorganismes, en effet, quand ils sont adaptés à vivre sur un milieu, inerte ou vivant, se développent difficilement sur d'autres terrains).

Après Nocard, le professeur Bang (de Copenhague) cita des observations de vétérinaires contaminés par piqûre au cours d'autopsies d'animaux tuberculeux; le professeur Marc Fadyean (de Londres) opposa aux statistiques de Berlin, celles de Londres établies par Still, d'après les autopsies qu'il a pratiquées à l'Hôpital des Enfants de Great Ormond Street, lesquelles donnent 29.1 % comme proportion de cas de tuberculose d'origine alimentaire, et celles d'Edimbourg, établies par Scheman, qui donnent 28 % ; Ravenel (de Philadelphie) déclara avoir relaté cinq cas de tuberculose humaine sûrement d'origine bovine.

Après cette discussion, le congrès se rallia à l'opinion de Nocard, et, tout en demandant qu'une commission d'enquête fut constituée pour vérifier les rapports des tuberculoses animales avec la tuberculose humaine, émit le vœu que les inspecteurs sanitaires continuent à contrôler, à la campagne comme à la ville, les viandes infectées (particulièrement le porc) et le lait provenant de vaches (et de chèvres) tuberculeuses.

Quant à l'hérédité de la tuberculose, la question semblait également tranchée : si l'on regardait comme rare l'hérédité directe de la graine, du bacille, on admettait cependant qu'en général il y avait hérédité du terrain, de l'état de réceptivité ; en d'autres termes le sujet, fils de tuberculeux, n'hériterait pas de tuberculose congénitale, mais naîtrait tuberculisable (Peter) ; ce que ses parents lui transmettaient ce ne serait pas la tuberculose en nature, mais la tuberculose en expectative (Bouchard).

Or si Koch s'était contenté de déclarer que pour lui cette

transmission héréditaire était rare et négligeable, M. Maxonking (de New-York) alla jusqu'à affirmer que les descendants des tuberculeux jouissent d'une certaine immunité à l'égard de la tuberculose, et qu'en outre, s'ils deviennent phtisiques, ils bénéficient d'une évolution plus lente de la maladie.

Il cita, à l'appui, 242 tuberculeux dont il a pu connaître à fond les antécédents de famille : or, sur les 103 qui ont succombé, 76 étaient indemnes de toute hérédité tuberculeuse, 27 seulement étaient nés de parents dont l'un, au moins, était mort de tuberculose ; de plus, tandis que, chez les premiers, la maladie durait en moyenne un peu moins de trois ans, elle se prolongeait plus de 4 ans chez le second.

M. Squire (de Londres) et M. Burton-Fanning montrèrent qu'il faut encore en rester aux idées acceptées jusqu'à ce jour.

Le premier cita une statistisque de 469 individus décédés, dont 440 étaient sans antécédents héréditaires, et 29 avec antécédents tuberculeux ; or, il en était mort de tuberculose, 71 chez les premiers, soit 16,13 o/o, et 7 chez les seconds, soit 24,13 o/o ; — le second rappela que des 716 malades traités dans des sanatoriums privés du Royaume-Uni, 52 o/o avaient des antécédents tuberculeux.

Telles ont été les discussions les plus intéressantes du congrès de Londres.

III

Et maintenant que devons-nous conclure ?

Je le déclare bien volontiers de suite : je ne crois pas du tout, malgré les chiffres de la mortalité tuberculeuse, qu'il soit nécessaire, ni du reste efficace, d'engager une lutte spéciale contre la tuberculose ; la classe ouvrière, la plus éprouvée par le bacille de Koch, risquerait fort de perdre beaucoup de temps dans la lutte contre les divers microbes : ils sont trop (encore qu'ils aient l'unanimité contre eux, et qu'ils n'aient pas, comme l'alcool, des bouilleurs de cru pour les défendre) ; je ne crois pas à cette œuvre de défense sociale qu'on appelle

le sanatorium, parce que, quand même la planète en serait couverte, le bacille de la tuberculose n'en continuerait pas moins à l'habiter, à se disséminer et à éclore dans les milieux ouvriers. Remarquez du reste que, sans nier la valeur thérapeutique incontestable du sanatorium et même en acceptant les données du Bureau d'Hygiène de l'Empire allemand qui déclare que trois mois suffisent pour guérir 30 °/₀ de tuberculeux pendant trois ans, ce qui évidemment n'est pas vrai, on ne peut cependant attribuer aux sanatoriums allemands, qui ne datent que de 5 ans, la diminution de la mortalité tuberculeuse constatée dans ces 20 dernières années en Allemagne, où cette mortalité a passé de 31,1 à 22,7 pour 10,000 habitants ; — remarquez encore que ces sanatoriums ne sont si nombreux en Allemagne que parce qu'ils réalisent, étant imposés aux ouvriers tuberculeux, une économie notable pour les caisses d'assurance, pour lesquelles ce traitement collectif est beaucoup moins onéreux que ne le serait le traitement à domicile de chaque assuré ; — remarquez enfin, que, quant à la France, nous disposons en tout de 260 lits pour plus de 300.000 tuberculeux à hospitaliser, et qu'en dehors du temps qu'elle demanderait, cette hospitalisation exigerait, d'après Lemoine et Carrière (de Lille) une dépense brute de 1 milliard 800 millions et un budget annuel de 328 millions, lesquelles ressources seraient naturellement demandées, pour la plus grande partie, à la classe ouvrière.

Nous laisserons donc les ligues antituberculeuses à ces savants, comme cette commission académique d'il y a 4 ans qui a abouti aux petits avis placardés sur les carreaux des omnibus : « Défense de cracher par terre » ; — et à ces philanthropes, comme Lord Derby, qui assistait au congrès de Londres, et qui est propriétaire, à lui seul, de soixante-douze cabarets (rappelez-vous la parole d'Hayem : « la phtisie se prend sur le zinc »).

Il est bien évident, en effet, que le fléau, ce n'est pas le bacille de Koch qui sans doute existe depuis longtemps et vivra encore de nombreuses années, mais la misère physiologique de la classe ouvrière ; grâce à la machine et à la concur-

rence, l'exploitation de l'homme par l'homme n'a plus connu de limites, sauf une : la limite de résistance de l'organisme humain, et cette limite s'appelle la tuberculose aujourd'hui, l'influenza demain, elle s'appellera autrement après-demain, car les agents de maladie sont illimités. Et c'est tellement vrai que le professeur Straus a montré que dans 50 % des cas, nous hébergions le bacille de Koch dans les mucosités de nos fosses nasales, sans devenir tuberculeux pour cela ; — c'est tellement vrai encore que les médecins ont abandonné, en somme, la cure médicamenteuse ou sérothérapique, pour recommander l'air, le repos et l'alimentation ; — c'est tellement vrai enfin que c'est l'Angleterre, pays de brouillard et d'industrie cependant, où la classe ouvrière, grâce à des salaires plus élevés pour des journées de travail moins longues, est le moins atteinte de la tuberculose.

Nous dirons donc avec le professeur Grancher : « On parle beaucoup de tuberculose et chaque peuple s'efforce d'opposer une barrière à la marche envahissante de cette maladie. L'Allemand lutte contre elle par le sanatorium, et l'Anglais par le bifteck et le tennis. Je préfère la méthode anglaise plus agréable et plus efficace. »

Mais ceci dit, j'ajoute qu'il ne faudrait pas trop cependant s'habituer à cette solution simpliste, qui consiste à attendre la société nouvelle, pour dénouer tous les problèmes actuels. Ne donnons pas trop vite des arguments aux rêveurs, aux paresseux et aux ignorants.

M. le Dr Romme (*La Lutte sociale contre la tuberculose*) dit très justement : « Un salaire élevé, comportant une plus grande somme de bien-être, peut, dans une certaine mesure, compenser les effets du logement surpeuplé ; une hygiène convenable des fabriques et des ateliers est capable de neutraliser, toujours dans une certaine mesure, la durée trop longue du travail ; de même, les habitudes de tempérance sont en mesure de contrebalancer, en partie, les inconvénients du séjour dans une atmosphère dont la pureté laisse à désirer ».

C'est pourquoi la classe ouvrière ne doit pas se désintéresser de la législation sanitaire, par exemple ; les chiffres

suivants en montrent l'importance : si pour 10,000 habitants, l'Angleterre perd 13,6 phtisiques, l'Ecosse en perd 17,3, et l'Irlande 20,7. Or, cette proportion n'est guère due qu'aux différences dans les lois sanitaires du Royaume-Uni.

De même pour l'impôt sur le revenu ; il serait très avantageux immédiatement en faisant disparaître la contribution des portes et fenêtres, cet impôt sur l'air et la lumière ; en effet, M. Harold Coates (de Manchester) ayant recherché le bacille de Koch dans les poussières provenant des habitations, a fait au congrès de Londres cette communication que la propreté de l'habitation ne suffit pas à la destruction du germe tuberculeux, tandis qu'au contraire l'air et la lumière ont une influence prépondérante.

De même encore, pour les lois réglementant le travail : leur nécessité éclate quand on constate que « les ateliers sont encore moins meurtriers que les industries à domicile, où fleurit dans toute sa beauté le sweating-system », cette dernière des exploitations où des familles habitent et travaillent jusqu'à 16 heures par jour dans des locaux exigus et encombrés.

A l'anarchie gouvernementale d'aujourd'hui, nous devons opposer l'organisation et la réglementation au profit de tous. C'est nous le parti de l'ordre.

Dr Jules THIERCELIN.

CRITIQUE LITTÉRAIRE

JEAN COSTE, ou l'*Instituteur de village*, par Antonin LAVERGNE (1).

« Je forme une entreprise qui n'eut jamais d'exemple et dont l'exécution n'aura pas d'imitateur. Je vais montrer à mes semblables un homme dans toute la vérité de la nature et cet homme c'est moi ». Je me suis rappelé ces paroles de Rousseau en lisant *Jean Coste*; ce livre appartient au genre littéraire inauguré par les *Confessions,* genre qui n'est pas limité à des autobiographies.

Le roman ordinaire est tout d'observation et de composition; mais l'observation n'est bonne que si elle tranche tout lien entre nous et le monde; de celui-ci il ne reste que des empreintes mécaniques, des documents. Si habile que soit le metteur en œuvre, il ne rendra point la vie à ce qui est devenu inorganique; voilà pourquoi les romans de M. Zola sont si généralement assommants. Mais il y a autre chose que l'observation dans la vie; beaucoup de contacts pénètrent jusqu'au fond dernier de notre personne et se combinent avec notre cœur. Quelques hommes sont capables de projeter devant eux-mêmes une vie faite de leurs acquisitions sentimentales; c'est ainsi que Rousseau créa ses personnages des *Confessions*, qu'il ne faudrait pas examiner avec les bésicles d'un historien. Il est rare qu'un écrivain puisse procéder deux fois à une telle génération; et plus d'un auteur de talent n'a réellement fait qu'un livre, s'épuisant d'autant plus complètement que sa sincérité a été plus profonde.

Je ne suis pas surpris que des éditeurs habitués aux romans

(1) Un volume de deux cents pages, 3 fr. 50. Le prix est réduit à 2 francs pour les membres de l'enseignement. Edité par les *Cahiers de la quinzaine*, 16, rue de la Sorbonne, Paris.

écrits pour les gens du monde aient mal reçu le manuscrit de M. Lavergne. Ils ne sont pas très nombreux les lettrés qui sont capables de s'intéresser aux aveux de la misère humaine. Nos romanciers en renom placent, d'ordinaire, leurs fables dans un milieu tout artificiel ; leurs personnages sont habitués à ne jamais vivre que pour la représentation ; singes et perroquets se meuvent au gré du caprice de l'imagination de leurs créateurs, qui souvent, pour se donner encore plus de liberté, en font des névrosés.

Ici tout est sincère et véridique ; point de tirades cornéliennes débitées par des *guignols*. Jean Coste est trop pauvre et trop malheureux pour pouvoir être un stoïcien et un révolté, ce luxe est permis seulement aux riches (1) : tous les jours ne voyons-nous pas avec quelle simplicité les petites gens quittent la vie sans songer à rien briser dans ce monde qui a été si mauvais ! Quand on habite un hôtel somptueux et qu'on écrit sur un bureau chargé d'œuvres d'art on peut trouver Jean Coste faible; moi je trouve qu'il est homme.

Je trouve admirable la scène qui suit la conférence pédagogique : d'abord des plaintes banales et abstraites ; mais après que Jean a révélé à ses collègues la profondeur de leur misère, tous deviennent songeurs ; « aucune lueur de révolte ne brillait plus dans les yeux et les dos courbés semblaient ployer sous le poids ».

Je crois que les camarades apprécieront la vérité d'une situation de ce genre que des lettrés corrompus par la vie mondaine comprendront mal. La civilisation organise tout un système de ruses pour nous empêcher de regarder en nous-mêmes ; mais à l'épreuve de la pauvreté, tout cet échafaudage tombe en miettes ; le premier contact de la misère nous ouvre la mystérieuse cachette de l'âme ; si Rousseau a été si pénétrant et a découvert ce qu'il appelait *la nature*, c'est que son génie avait été aiguisé par une vie toujours voisine de la misère. Que d'hommes de talent se sont éteints quand ils ont

(1) Lire les revues anarchico-littéraires qui paraissaient il y a sept ans.

participé aux mensonges conventionnels de la société bourgeoise ?

La force intérieure de l'homme se mesure dans les crises où il se trouve seul en présence de lui-même, au moment où il connaît tout ce qu'a d'horrible et d'inexorable l'existence. Un faible cherche à se cacher la vue du calice : il ferme les yeux ou s'étourdit de paroles vengeresses ; le fort descend jusqu'au fond de lui-même et se demande : « Quel est mon droit ? » Acculé aux dernières détresses, Jean Coste dit : « Ai-je le droit de disposer de la vie des miens ? » Question terrible qui a fait trembler d'effroi plus d'un malheureux résolu à se délivrer d'un fardeau trop lourd. Ceux qui ont connu des mères ayant passé par ces angoisses, savent seuls ce que renferme d'héroïsme l'âme de notre pauvre instituteur ; car il faut un courage, qui dépasse celui des héros cornéliens, pour subir les impurs contacts de certaines misères, quand aucune illusion ne vous dissimule plus la fatalité de la vie.

Mais « l'affreuse pensée », comme dit M. Lavergne, reviendra et alors ? L'habitude des humiliations produit une déchéance progressive de la volonté même chez les plus fortement trempés, et l'expérience nous apprend que si certaines voies se descendent rapidement, il n'est pas aisé de les remonter. Peu de gens croient à la possibilité de relever la femme tombée ; chez elle l'humiliation a fini par éteindre toute volonté, elle est comme un automate. Peut-être Jean rencontrera-t-il un aide avant que la force ne lui manque : le hasard est grand maître en ce monde ; il y a des braves gens, malheureusement leur puissance est le plus souvent trop faible, et l'auteur nous l'apprend lui-même dans l'épisode du curé.

Bien des fois l'instituteur et sa femme envient le sort du paysan et de l'ouvrier, qui ne sont pas des *naufragés* comme eux. Ecrasé par ses maîtres, jalousé par des travailleurs qui sont plus heureux que lui, l'instituteur de village a reçu pour tout viatique une instruction qui le rend particulièrement sensible à la souffrance !

Le paysan avec son lopin de terre, l'artisan avec son modeste outillage, l'ouvrier de fabrique compris dans un syndicat ne

sont pas des isolés ; ils tiennent par un lien très réel aux bases économiques de la vie ; on peut dire d'eux qu'ils ont un état juridique dans le monde de la production ; mais que peut un pauvre diable dont le sort dépend tout entier de la *bienveillance* de chefs, gens médiocres, qui ont la tête pleine de préoccupations pour leur propre avancement ? Il n'est qu'un être passif, ballotté au gré de la tempête. Sans force économique et partant sans droit, il est comme un hors-la-loi.

Ce beau livre nous fournit un autre enseignement tout aussi important que le précédent. Jean Coste ne trouve point auprès de lui la compagne qui pourrait lui permettre de vaincre, si quelque jour une occasion favorable se présentait. Louise est bien gentille ; mais ce ne sont pas les gentillesses qui sont capables de donner à l'homme la force dont il a besoin. Malheur à celui qui, trompé par une amourette, n'a pas rencontré la femme forte qui aurait dû lui révéler sa destinée et lui donner du cœur dans les jours de défaillance ! C'est dans l'amour d'une pareille compagne que s'engendre l'âme des hommes qui triompheront de tous les obstacles.

J'espère que ce livre, qui est plus qu'un beau livre, sera lu et apprécié comme il le mérite. Si les Universités populaires sont bonnes à quelque chose, qu'elles l'expliquent et en fassent ressortir les enseignements pratiques.

G. Sorel.

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

PROJET DE LOI SUR LES RETRAITES OUVRIÈRES

(FIN) (1)

TITRE III

DES RETRAITES SERVIES PAR LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS ET LES CAISSES PATRONALES OU SYNDICALES

§ 1er. — *Sociétés de secours mutuels*

ART. 22. — Toute société de secours mutuels, préalablement agréée à cet effet par décret rendu sur la proposition du Ministre du Commerce, après avis du Ministre de l'Intérieur, est admise à recevoir, pour les travailleurs qui lui sont affiliés, les versements auxquels les employeurs sont assujettis en conformité du premier alinéa de l'article 3

Lorsqu'il existe des sociétés de secours mutuels ainsi agréées dans le canton où sont payables les salaires, l'employeur est tenu de faire à ces sociétés les versements susmentionnés pour tous ceux de ses ouvriers et employés français qui s'y sont affiliés en vue de la retraite, dès que chaque intéressé en fait la demande, en désignant la société à laquelle il est affilié.

ART. 23. — Au moyen de ces versements, la Société assure aux travailleurs intéressés, dans les conditions et limites de la loi du 1er avril 1898 et à l'âge prévu par la présente loi, des retraites de vieillesse garanties au moins égales à celles que produiraient lesdits versements de la Caisse nationale des retraites ouvrières, à charge de transférer à ladite Caisse, la réserve mathématique de la retraite à trois pour cent (3 p. %) dès que sa constitution ne pourra plus être poursuivie par ses soins.

En cas d'invalidité constatée dans les termes du titre II de la présente loi, la Société opère la liquidation anticipée de la retraite

(1) Voir notre dernier numéro.

de vieillesse acquise et en transfère la réserve mathématique à la Caisse nationale des retraites, qui reste chargée, le cas échéant, des majorations prévues à l'article 19.

Sont applicables aux retraites constituées en vertu du présent titre les dispositions de l'article 42 ci-après.

§ 2. — *Caisses patronales ou syndicales.*

Art. 24. — Sont également dispensés d'effectuer à la Caisse nationale des retraites ouvrières les versements visés au premier alinéa de l'article 3.

1° Les chefs d'entreprise qui ont organisé des caisses patronales ou adhéré à des caisses syndicales de retraites autorisées par décrets rendus, après avis de la Commission supérieure de la Caisse nationale des retraites ouvrières, sur la proposition des Ministres du Commerce et des Finances.

Chaque décret doit constater :

a) Que la caisse autorisée, aux termes des statuts annexés, est alimentée au moins jusqu'à concurrence de moitié par les subsides patronaux ;

b) Qu'elle assure aux ouvriers des retraites de vieillesse et d'invalidité au moins égales à celles que leur assure la présente loi ;

2° Les établissements civils et militaires de l'État, les départements, les communes et les établissements publics qui ont organisé des retraites spéciales en vertu de décrets contenant les conditions spécifiées au paragraphe 1er (*a* et *b*) du présent article et rendus sur la proposition du Ministre du Commerce, du Ministre des Finances et du Ministre intéressé.

Art. 25. — Chacun des décrets prévus à l'article précédent détermine le mode de liquidation des droits éventuels des bénéficiaires cessant de faire partie d'une caisse patronale ou syndicale, en vue du transfert de la valeur actuelle de ces droits à la Caisse nationale des ouvriers.

En ce qui concerne les ouvriers de l'État régis au point de vue de la retraite par des lois spéciales et quittant le service avant liquidation de pension, des règlements d'administration publique rendus sur le rapport du Ministre du Commerce, du Ministre des Finances et des Ministres intéressés déterminent sur des bases analogues le mode de liquidation à la charge de l'État des droits éventuels des bénéficiaires, en vue du transfert de leur valeur actuelle à la Caisse nationale des retraites ouvrières.

Art. 26. — Sont abrogées les dispositions de l'article 3 de la loi du 27 décembre 1895.

§ 3. — *Dispositions communes*

Art. 27. — Les versements destinés soit aux sociétés de secours mutuels, soit aux caisses patronales ou syndicales dans les conditions du présent titre, sont effectués pour l'employeur dans les trois premiers jours de chaque mois pour le mois écoulé, sous la sanction prévue au dernier alinéa de l'article 12. Ils sont inscrits sur un registre tenu en conformité de l'article 33.

Art. 28. — L'employeur demeure toujours tenu d'effectuer, au compte de la Caisse nationale des retraites ouvrières et en conformité de l'article 8, les versements afférents aux ouvriers et affiliés aux sociétés de secours mutuels agréés ou aux caisses patronales ou syndicales, ainsi qu'aux ouvriers étrangers.

TITRE IV

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 29. — Les pensions, soit de vieillesse, soit d'invalidité, constituées en vertu de la présente loi, sont incessibles et insaisissables jusqu'à concurrence de trois cent soixante francs (360 fr.).

Art. 30. — L'État, les départements, les communes et les établissements publics, pour tous ceux de leurs ouvriers et employés qui ne sont pas régis au point de vue de la retraite par des lois spéciales, sont soumis à la présente loi, sauf application du paragraphe 2 de l'article 24.

Art. 31. — Tout travailleur peut effectuer des versements personnels supplémentaires en vue de la retraite. Ces versements seront effectués à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse et régis par la loi du 20 juillet 1886.

Art. 32. — Les certificats, actes de notoriété et toutes autres pièces relatives à l'exécution de la présente loi, seront délivrés gratuitement et dispensés des droits de timbre et d'enregistrement.

Un décret réglera le tarif postal réduit applicable aux objets de correspondance adressés à ou reçus par la Caisse nationale des retraites ouvrières pour l'exécution de la présente loi.

Art. 33. — Un décret rendu sur le rapport du Ministre du Commerce et du Ministre des Finances règle les conditions dans lesquelles tout employeur doit tenir les registres de paye, carnets ou autres documents relatifs au payement des salaires.

La caisse nationale des retraites ouvrières a le droit de faire

vérifier sur place lesdits documents par des agents assermentés.

Art. 34. — Est traduit devant le tribunal correctionnel et passible d'une amende de cinquante francs (50 fr.) à cinq cents francs (500 fr.) tout employeur ayant omis les versements prescrits par le titre Ier.

En cas de récidive dans l'année qui suit une précédente infraction, le maximum est toujours appliqué.

Si l'employeur n'a intentionnellement effectué que des versements insuffisants ou s'il a produit à la Caisse des retraites ouvrières des documents mensongers ou incomplets, ou s'il a mis obstacle aux vérifications des agents assermentés dans le cas visé à l'article précédent, il est passible d'une amende de cinq cents francs (500 fr.) à cinq mille francs (5,000 fr.)

Toute condamnation entraîne de plein droit le versement, au profit de la Caisse nationale de retraites ouvrières, d'une somme triple du montant des versements qui auraient dû être effectués. Il ne peut être transigé sur ces dommages-intérêts.

Art. 35. — Toutes les contestations relatives à la quotité des salaires servant de base aux versements exigibles, à la quotité de ces versements ou à l'évaluation des salaires, sont jugées en dernier ressort par le juge de paix du canton où doit avoir lieu le payement du salaire. Ces décisions peuvent être déférées à la Cour de cassation pour violation de la loi.

Toutes les difficultés concernant la liquidation provisoire ou définitive des retraites de vieillesse ou des retraites d'invalidité sont soumises aux tribunaux civils ; elles sont jugées en dernier ressort comme affaires sommaires, au rapport d'un juge, le ministère public entendu ; l'assistance de l'avoué n'est pas obligatoire.

L'assistance judiciaire est accordée de droit aux ouvriers et employés dans toutes les instances ouvertes en application du présent article.

Art. 36. — Un règlement d'administration publique, rendu sur la proposition du Ministre du commerce, après avis de la Commission supérieure de la Caisse nationale des retraites ouvrières, déterminera les mesures d'exécution relatives à la gestion administrative de ladite Caisse.

Il pourra instituer des succursales régionales et organiser des modalités complémentaires de versements, tant par la création de timbres-retraites à apposer sur cartes d'identité individuelles que par l'intermédiaire de sociétés de secours mutuels appelées à concourir aux encaissements et aux payements de la Caisse

nationale des retraites ouvrières par voie de compte-courant spécial à la Caisse des dépôts et consignations.

Art. 37. — Un règlement d'administration publique, rendu sur la proposition du Ministre des Finances, après avis de la Commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, déterminera les mesures d'exécution relatives à la gestion financière de la Caisse nationale des retraites ouvrières.

Art. 38. — Il n'est rien innové à la législation en vigueur sur la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse ; sont abrogées toutes les dispositions contraires à la présente loi, notamment la législation sur les majorations de pensions de retraites, dans les conditions prévues par la loi du 31 décembre 1895, en tant qu'elle s'appliquerait aux bénéficiaires de la présente loi.

Pour les retraites en cours d'acquisition dans les termes du titre II de la loi du 29 juin 1894 ou de l'article 2 de la loi du 27 décembre 1890, un règlement d'administration publique, rendu sur la proposition des Ministres du Commerce, des Travaux publics et des Finances, déterminera les conditions de transfert de la réserve mathématique desdites retraites à la Caisse nationale des retraites ouvrières pour les employés et ouvriers qui viendraient à quitter les mines ou les chemins de fer.

Art. 39. — Une loi spéciale déterminera les conditions dans lesquelles les artisans, les petits commerçants, les domestiques attachés à la personne, les cultivateurs travaillant habituellement seuls ou n'employant habituellement que des membres de leur famille, seront admis à effectuer des versements à la Caisse nationale des retraites ouvrières, en vue de se constituer des retraites ou de procurer le même avantage aux membres de leurs familles travaillant habituellement avec eux.

TITRE V

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 40. — La présente loi ne sera applicable qu'à partir du 1er janvier qui suivra la publication des règlements d'administration publique prévus aux articles 36, 37 et 41.

Art. 41. — Les travailleurs visés à l'article 1er ayant à cette date soixante-cinq ans au moins, recevront une allocation viagère annuelle qui ne pourra être supérieure à cent francs (100 fr.), s'ils justifient de trente années de travail salarié, dans les conditions prévues par un règlement d'administration publique rendu sur le rapport du Ministre du Commerce et du Ministre des Finances.

Il sera pourvu à ces allocations au moyen d'un crédit annuel de quinze millions de francs (15,000,000 fr.) ouvert à la Caisse nationale des retraites ouvrières et des ressources prévues à l'avant-dernier alinéa de l'article 7 et aux articles 12 et 34. L'ensemble de ces sommes sera réparti intégralement chaque année entre tous les bénéficiaires.

Art. 42. — Les travailleurs ayant, à la même date, moins de soixante-cinq ans, recevront successivement, suivant leur âge à cette date, la retraite minima ci-après fixée à soixante-cinq ans, pourvu qu'ils justifient dans les conditions déterminées au règlement d'administration publique visé par l'article précédent : 1° de trente années de travail salarié, la durée du service militaire étant réputée équivalente à une même durée de travail ; 2° de versements correspondants, au total, à 250 journées de travail au moins pour chaque année au-dessous de soixante-cinq ans :

De 64 ans à 62 ans.	100 fr.
De 61 ans à 59 ans.	110
De 58 ans à 56 ans.	120
De 55 ans à 52 ans.	130
De 51 ans à 48 ans.	140
De 47 ans à 44 ans.	150
De 43 ans à 41 ans.	160
De 40 ans à 38 ans.	170
De 37 ans à 36 ans.	180

Art. 43. — Les allocations prévues aux articles 41 et 42 ne sont allouées que dans la mesure nécessaire pour parfaire aux ayants-droit les sommes spécifiées auxdits articles, y compris le revenu personnel, mais indépendamment de tout salaire en argent et en nature ou de toute retraite susceptible d'une majoration en vertu de la loi du 31 décembre 1895.

Dans sa séance du 28 juin, la Chambre a voté, sur la proposition du Gouvernement et de la Commission, la prise en considération des deux amendements suivants de M. Bienvenu-Martin, adoptant ainsi le principe de deux titres complémentaires destinés à régler : l'un la situation des travailleurs agricoles, l'autre le régime des versements facultatifs pour les petits patrons de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, les façonniers, les domestiques, etc.

TITRE VI

RETRAITES DES EMPLOYÉS ET OUVRIERS DE L'AGRICULTURE

Art. 39. — Pour les ouvriers et employés de l'agriculture, le versement pour la retraite est uniformément de cinq centimes par journée de travail salarié, dont moitié à fournir par l'exploitant lui-même et moitié à prélever par lui sur le salaire avant payement.

Suivant que les travailleurs sont employés à titre permanent ou intermittent, les versements sont opérés sur déclarations trimestrielles de l'exploitant ou par voie d'apposition de timbres-retraites, lors de chaque paye, sur livrets individuels ou cartes d'identité délivrés aux titulaires sur leur demande, soit par les sociétés de secours mutuels agréées à cet effet dans les termes de l'article 22, soit par la Caisse nationale des retraites ouvrières.

Un règlement d'administration publique, rendu sur la proposition des Ministres du Commerce, des Finances et de l'Agriculture, détermine les conditions de ces divers versements.

Art. 40. — Les sommes versées au compte des travailleurs agricoles sont capitalisées, et les retraites de vieillesse sont liquidées dans les conditions prévues aux articles I, III et IV ci-dessus.

Art. 41. — Les retraites d'invalidité sont liquidées dans les conditions prévues au titre II. Toutefois la majoration spécifiée à l'article 19 ne peut atteindre que 75 francs et dans la mesure nécessaire pour parfaire, y compris la retraite, un revenu personnel de 150 francs, indépendamment de tout salaire en argent ou en nature.

Art. 42. — Sont applicables aux travailleurs agricoles visés à l'article 39, les dispositions transitoires du titre V, pourvu qu'ils justifient, au cas prévu par l'article 36, de trente années de travail salarié et, au cas prévu par l'article 37, qu'ils aient, en outre, à leur compte, des versements correspondant, au total, à 15 francs chaque année au-dessous de soixante-cinq ans, y compris les versements supplémentaires qu'ils sont autorisés à faire eux-mêmes à la Caisse nationale des retraites ouvrières pour compléter ladite somme.

Toutefois, les allocations imputables sur les ressources prévues par l'article 36 ne peuvent être supérieures à 75 francs, et chacun des minima de retraite prévus par l'article 37 est réduit de 50 fr., sans qu'il puisse être inférieur à 75 francs.

TITRE VII

DES VERSEMENTS FACULTATIFS POUR LA RETRAITE

Art. 45. — Les artisans ou façonniers, les colons partiaires, métayers et bordiers, les domestiques attachés à la personne, les commerçants ou cultivateurs travaillant habituellement seuls ou n'employant habituellement que les membres de leur famille sont admis à opérer trimestriellement des versements à la Caisse nationale des retraites ouvrières pour se constituer ou constituer aux membres de leur famille travaillant habituellement avec eux des retraites de vieillesse. Ces versements ne peuvent être inférieurs à 5 francs, ni supérieurs à 20 francs par trimestre pour chaque compte.

Art. 46. — Les sommes ainsi versées sont capitalisées et liquidées dans les conditions prévues aux titres I, III et IV ci-dessus.

Art 47. — Les titulaires de comptes comportant les versements ci-dessus spécifiés pour au moins huit années, à raison de trois versements trimestriels au moins par année, auront droit à la liquidation anticipée de leur retraite, dans les termes du titre II, et le cas échéant, aux majorations prévues par l'article 19, s'ils ne sont plus en état de gagner le tiers du salaire courant des manœuvres dans la région de leur résidence.

ALLEMAGNE

Les tarifs douaniers. — Le gouvernement a publié son projet de loi tendant à l'élévation des droits d'entrée sur les céréales Il a fait cette publication cédant aux ordres de la population, et surtout de la population ouvrière, qui voulait enfin savoir à quoi s'en tenir. Mais ce n'est pas sans quelque appréhension qu'il y a consenti, et ses restrictions (telle la déclaration officielle que le projet n'est pas définitif) prouvent bien qu'il n'a pas lui-même l'audace de le soutenir en entier et d'en prendre la responsabilité.

Il faut aussi reconnaître que cette audace serait grande, car jamais on ne vit tentative plus éhontée d'affamer la classe ouvrière. Nous ne pouvons entrer dans le détail du projet, mais nous ferons toutefois remarquer que les élévations des droits d'entrée s'appliquent aux céréales les plus nécessaires,

à l'orge, l'avoine, au blé, etc., et que les droits sont souvent doublés !

L'article 8 du projet contient aussi cette disposition vraiment exorbitante que « les marchandises soumises aux tarifs douaniers peuvent, si elles proviennent de pays qui traitent les navires ou les marchandises allemandes moins favorablement que les produits des autres pays, être soumises, en dehors du tarif régulier, à un tarif extraordinaire qui peut être égal au tarif régulier ou à la valeur entière de la marchandise. »

Dans les mêmes conditions, des marchandises non soumises au tarif régulier peuvent être frappées de droits d'entrée de leur demi-valeur !

Le projet, s'il devient loi, sera la misère de toute la population ouvrière de l'Empire : le Reichstag n'osera pas l'adopter. Il reculera devant les protestations énergiques qui, aujourd'hui déjà, s'élèvent de la masse ouvrière, devant le puissant sentiment de révolte qui l'agite tout entière.

Et ce n'est pas tout. Les nations que des traités lient encore à l'Allemagne répondent déjà par des mesures analogues ; c'était fatal : l'Italie, la Russie ont commencé, d'autres suivront. Jamais le projet gouvernemental ne sera adopté : ce serait la ruine de l'industrie et du commerce en Allemagne.

C'est d'ailleurs ce qu'a dû reconnaître même l'*Union Centrale des industriels allemands* — célèbre à jamais pour l'affaire de corruption dite « des douze mille marks », dans laquelle l'*Union* payait le gouvernement allemand afin qu'il fît de la propagande pour le projet de loi des « Travaux Forcés » — ; dans une déclaration du 9 août, l'*Union*, tout en préconisant des tarifs douaniers, ne veut pas permettre qu'on mette en cause les traités de commerce. Les grands industriels veulent bien faire des spéculations, mais il ne faut pas qu'ils risquent trop !

Il y a du reste un détail que nous ne pouvons omettre : il est trop significatif. Dans le projet le gouvernement avait ajouté des propositions d'élévation de quelques produits de l'industrie, dans le but de ne pas s'aliéner les partis libéraux :

les *Junker* qui avaient trouvé de grands mots patriotiques pour défendre l'élévation des droits d'entrée sur les céréales ne veulent pas subir les autres ; ils pèseraient sur eux, en petite partie ! En même temps, ils protesteraient contre l'*insuffisance* des élévations ! — Cela suffit pour caractériser le projet et les sentiments désintéressés de ceux qui l'inspirèrent.

Heureusement, le caractère trop évident du projet empêchera son adoption Et s'il y a au Reichstag une majorité assez docile pour se plier devant les exigences de la réaction terrienne et industrielle, le Parti socialiste, lui, ne reculera devant aucun moyen pour tuer le projet. Soutenu par la population tout entière, qui souffre aujourd'hui de la terrible crise financière, il aura recours aux moyens extrêmes s'il le faut, pour vaincre les Junker. Les pétitions au Reichstag, les réunions publiques de protestation, les publications ont bien montré la façon de voir de la population : il serait monstrueux que la volonté de quelques grands seigneurs affameurs prévale contre un peuple entier. Cela ne se fera pas.

La Crise économique. — L'année 1899 avait été une année de prospérité énorme ; le premier trimestre de l'année suivante s'en ressentait encore, mais dès le mois d'avril de nombreux phénomènes d'une nature alarmante faisaient prévoir un gros danger économique. Et, à la fin de l'année, Schippel pouvait craindre que « la lente descente ne devînt une catastrophe générale et meurtrière » (*Socialistische Monatshefte*, janvier 1901).

Les craintes de notre camarade ne tardèrent pas à se réaliser : d'abord des indices de crise de plus en plus fréquents, puis subitement, toute une série de grands *Krachs* dont les quotidiens ont rendu compte en détail ; et finalement, des faits beaucoup plus graves que les *Krachs* qu'on peut essayer d'excuser par le caractère frauduleux des entreprises frappées : des arrêts brusques dans le marché du fer et du charbon, des arrêts dans la production, un chômage de plus en plus général.

La crise industrielle a eu naturellement des effets désastreux pour les banques même « sérieuses » —, et sans parler des *Krachs* financiers si nombreux, la situation déplorable de la

Berliner Bank (voir son rapport semestriel : janvier-juin 1901) et surtout de la *Dresdener Bank* (qui n'a pas osé publier de rapport) ne sont que des signes précurseurs de la crise générale qui enveloppe toute l'industrie allemande — et universelle.

C'est un résultat des contradictions internes du régime capitaliste.

Georges WEILL.

ANGLETERRE

LE XXIe CONGRÈS DE LA SOCIAL DEMOCRATIC FEDERATION. — Le XXIe congrès annuel de la *Social Democratic Federation* (1) s'est tenu à Birmingham, les 4 et 5 août dernier.

Action générale. — Depuis sa fondation la S. D. F. est restée la dépositaire fidèle, en Angleterre, des idées marxistes. Tandis que les ouvriers anglais, fortement organisés au point de vue syndical et coopératif, se montraient indifférents vis-à-vis des théories socialistes, la S. D. F. n'a cessé de les appeler à la conscience de classe et de leur montrer l'insuffisance de la coopération et du trade unionisme. Mais il serait inexact de croire qu'elle se cantonne, comme les De Léonites, aux États-Unis, dans une intransigeance stérile.

Elle n'a pas hésité à mener, de concert avec l'I. L. P. et même avec les libéraux, une courageuse campagne contre le jingoïsme, contre Chamberlain et contre la guerre sud-africaine. Et au point de vue syndical, si elle ne cherche pas absolument, comme l' « Indépendant Labour Party », à contracter avec les éléments les plus conscients des trades-unions une alliance pour la constitution d'un vaste Parti Ouvrier, si elle préfère garder sa liberté d'action, elle n'en soutient pas moins les Trades-Unions dans leur lutte contre les patrons ; elle recommande à ses membres de pénétrer dans les Trades-Unions et d'y faire de la propagande socialiste. Elle avait même envoyé des délégués au « *Comité de représentation ouvrière* » qui a

(1) Voir le compte-rendu du XXe dans le n° 43 du *Mouvement Socialiste*, en date du 1er octobre 1900.

soutenu des candidats ouvriers. socialistes ou simplement trades-unionistes, aux élections dernières. Et, si elle vient de décider qu'elle s'en retirait, c'est que la masse des trades-unions n'ayant pas adhéré à ce comité, la S. D. F. n a pas voulu créer des antagonismes entre les diverses fractions de la classe ouvrière organisée.

Pas d'intransigeance. — Cette attitude de la S. D. F., si correcte au point de vue socialiste, a pourtant été violemment attaquée au Congrès de Birmingham. La politique suivie par l'Exécutif de la Fédération, notamment par notre collaborateur H. Quelch, et par le journal « *Justice* » a été dénoncée par quelques « impossibilistes », entre autres par Yates, comme un abandon des principes socialistes. Mais le Congrès a repoussé, à une majorité éclatante, ces tentatives qui n'auraient eu d'autre conséquence que de rejeter la Fédération dans une intransigeance impuissante.

C'est ainsi qu'une proposition de Cotton et de Yates, blâmant les délégués anglais au Congrès international de 1900 d'avoir voté la motion Kautsky, a échoué piteusement. Dans un beau mouvement oratoire, Quelch a montré que cette proposition n'était qu'une reproduction de calomnies adressées par le « Weekly people » de New-York contre Hyndman et qu'elle serait une insulte pour le socialisme international qui avait voté la motion Kautsky. Aussi la proposition n'a-t-elle réuni que 5 voix.

De même, par 45 voix contre 9, le Congrès a repoussé une déplorable proposition tendant à empêcher l'Exécutif de la Fédération d'entrer en pourparlers avec l'« Independent Labour Party » pour les prochaines élections.

Une proposition qui interdisait aux membres de la S. D. F. de faire partie d'associations non socialistes et qui aurait eu pour conséquence, par exemple, de les empêcher de participer à tout mouvement littéraire, féministe, antijingoïste, a également succombé.

Par contre, sur l'initiative même de l'Exécutif, la S. D. F. a, pour les raisons que j'ai déjà dites, décidé qu'elle ne ferait plus partie du *Comité de représentation ouvrière.*

Fidélité doctrinale. — En somme, la Conférence de Birmingham a montré d'une façon éclatante, comme l'écrivait récemment Quelch dans *Justice*, que « la S. D. F. adhère toujours » à l'ancienne politique et à la tactique suivie jusqu'à ce jour. » Elle n'est disposée à abandonner aucun principe pour des » avantages temporaires, mais elle veut adapter sa politique » aux circonstances ; elle est disposée à user de tous les » moyens qui peuvent l'aider à atteindre son but. Elle veut la » croissance et l'unité de la classe ouvrière et non pas sa divi- » sion et ses déchirements. Si elle refuse de se lier les mains » par des alliances avec des partis non conquis aux principes » socialistes, elle ne veut pas non plus s'isoler de la vie poli- » tique contemporaine ni combattre des fractions de la classe » ouvrière qui n'ont pas encore la conscience de classe, mais » qui s'efforcent lentement, péniblement, inconsciemment de » parvenir à la lumière. »

Démission d'Hyndman. — Une ombre attriste le tableau, plutôt réconfortant que nous a présenté la conférence de Birmingham. C'est la démission d'Hyndman. Par une lettre adressée au Congrès, Hyndman a décliné sa réélection au Conseil Exécutif dont il faisant partie depuis la création de la S. D. F. Dans sa lettre, il se déclare découragé par le manque de conscience de classe des ouvriers anglais et même de la S. D. F., à qui il reproche de n'avoir pas su organiser la propagande politique. Bien qu'Hyndman en quittant l'Exécutif n'abandonne pas le parti socialiste, sa décision est universellement regrettée dans le monde du travail anglais. Nos camarades de l'I. L. P. écrivent non sans raison dans le *Labour leader* : « Loin de regarder l'avenir comme désespéré, » nous croyons que le socialisme étant économiquement inévi- » table se réalisera certainement, un peu plus tôt ou un peu » plus tard. Et pour que ce soit plus tôt, des hommes de la » valeur intellectuelle de Hyndman sont nécessaires et ne » doivent pas s'épargner ».

Décisions diverses. — Tels sont les faits saillants de cette importante conférence. J'ajoute que les statuts de la S. D. F. ont été révisés et simplifiés ; que des mesures ont été prises

pour assurer la vente de brochures nettement socialistes dans les réunions publiques ; qu'une adresse de sympathie a été envoyée, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Liebknecht, à la veuve de celui qui fut l'un des propagateurs de la doctrine marxiste dont se réclame la S. D. F.

Les camarades de Birmingham s'étaient acquittés parfaitement de leurs devoirs d'organisateurs. Le concert qui a précédé le Congrès et le meeting qui l'a suivi ont été également réussis et le socialisme international y a été vigoureusement acclamé.

Le Congrès de 1902 se tiendra à Pâques, à Blakburn.

(*Traduit par Raoul Briquet*). R. Brandt.

DANEMARK

Le neuvième Congrès du parti socialiste danois. — L'attention de l'Europe socialiste vient de nouveau d'être attirée sur notre petit pays, par la victoire de la bourgeoisie avancée sur la féodalité moyenâgeuse. Après une longue lutte de plusieurs années, le monarque a été obligé de congédier son cabinet réactionnaire, qui a dû faire place à un ministère de gauche. Le parti socialiste qui doit toujours profiter des dissensions existant au sein de la bourgeoisie, dans l'intérêt du prolétariat, et pour lequel la défaite de la féodalité vaincue par la bourgeoisie signifie un grand progrès, avait pris une part active à la lutte, et la victoire de la gauche lui a été dûe en partie.

C'est dire l'importance croissante de notre parti en Danemark. Sa force, numérique et morale, s'est ainsi manifesté à son neuvième Congrès qui a eu lieu récemment à Copenhague.

Ce Congrès a été en même temps le vingt-cinquième anniversaire de la première réunion du parti, qui eut lieu en 1876 : le parti comprenait alors 7.600 membres ; aujourd'hui plus de 100.000 prolétaires sont organisés dans le Parti social-démocrate, et la presse socialiste a 85.000 abonnés. Au Congrès, 201 délégués représentaient 114 sections. La puissance considé-

rable de notre parti a été affirmée surtout, au Congrès, par le remarquable rapport de notre collaborateur P. Knudsen sur l'activité du parti dans les trois dernières années.

Au Parlement, les socialistes ont déposé onze projets de loi différents, dont trois ont été adoptés. Ce sont : une réforme importante de la loi des retraites ouvrières ; une loi qui reconnaît les syndicats ; une réforme du suffrage actuel qui sera peut-être bientôt remplacée par le suffrage universel ; il faut ajouter à ces succès obtenus par notre parti l'introduction du vote secret aux élections législatives, revendiqué il y a longtemps par le Parti socialiste. En outre, nos députés viennent de déposer un projet de loi tendant à la réforme de la loi sur les impôts.

En dehors du Parlement, le parti a organisé de 1899 à 1900, 1.100 réunions publiques, sans compter les réunions électorales et d'autres réunions très nombreuses organisées par les sections locales, sans le concours du Comité d'action de tout le Parti. La presse du Parti comprend 15 journaux quotidiens, un journal hebdomadaire, un journal humoristique, une revue syndicale et de nombreux journaux de syndicats.

A la fin de l'année 1900, nous avions 556 représentants dans les conseils communaux, 56 membres de conseils municipaux, 74 membres des commissions des impôts; à Copenhague, le nombre des conseillers municipaux est de dix-sept dont un fait partie du « magistrat » (1).

Un détail qui a son importance et qui prouve le dévouement

---

(1) La municipalité de Copenhague est composée de deux parties : 1° l'autorité administrative appelée le « *Magistrat* »; 2° l'autorité délibérante que l'on nomme « *Borger repræsentation* » ou « *Conseil municipal* » proprement dit. L'une et l'autre ont droit de décision. Le « *Magistrat* » est composé de 9 membres; un président nommé par le Gouvernement, 4 bourgmestres et 4 conseillers-adjoints, élus par le « *Conseil municipal* », les premiers à vie, les seconds pour 6 ans. Le « *Conseil municipal* » est composé de 36 membres, élus par tous les « Borger » ou « bourgeois » : on entend par là tous les citoyens dont les revenus annuels sont de 1,000 couronnes (1,400 fr.) ou au-delà.

dont est capable le prolétariat danois : dans une seule journée on a pu réunir, pour les élections, environ 15.000 francs de cotisations volontaires.

Faut-il ajouter que le Congrès approuva, à l'unanimité, l'action du parti?

Le second jour, on décida de remettre le soin de la décision sur la tactique électorale au Comité-Directeur élu directement par tout le Parti. On proclama ensuite la nécessité du suffrage universel dans toutes les élections et on condamna la loi actuelle sur les domestiques, qui rappelle absolument l'époque du servage.

Le lendemain, une commission, nommée la veille, lut le projet de manifeste suivant adopté à l'unanimité :

Le neuvième congrès de la Social-démocratie, réuni vingt-cinq ans après le premier congrès du Parti, déclare :

C'est avec satisfaction et avec fierté que nous envisageons les vingt-cinq années qui viennent de s'écouler. En 1878, notre parti ne constituait qu'une faible minorité de la classe ouvrière, mais fort de sa conscience nette des lois de l'évolution, fort de sa conviction absolue du rôle historique de la classe ouvrière, il disait aux ouvriers urbains et aux ouvriers ruraux : organisez-vous en parti de classe autonome, distinct de la « droite » et de la « gauche », élevez la bannière du socialisme qui vous unira et vous distinguera des autres et vous deviendrez un facteur social et politique très puissant, et vous exercerez une influence réelle sur les autres partis et sur la politique générale du pays. *L'émancipation des travailleurs ne peut être que l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.* Un socialisme qui n'a pas sa racine dans la classe ouvrière n'est qu'un rêve poétique ; un mouvement ouvrier sans principes fermes, sans but certain et sans idéal, n'est qu'indécision et division. Le mouvement ouvrier et le socialisme doivent se confondre.

La classe ouvrière comprit ces paroles et agit en conséquence. Nous étions 7.000 alors ; nous ne comptions, en 1876, que 1.076 voix et pas un seul de nos candidats ne fut élu. Maintenant nos organisations politiques et syndicales comprennent environ 100 000 camarades; le 3 avril dernier, nous réunissions 443.000 électeurs et 14 de nos candidats étaient élus. — La classe ouvrière et le socialisme se sont confondus ! Les principes du socialisme ont été confirmés par l'évolution sociale des vingt-cinq dernières

années et influencent aujourd'hui de plus en plus la vie sociale et la législation.

Les réformes que nous demandions il y a vingt-cinq ans, le peuple les a faites siennes, et dans le courant des dix dernières années on les a réalisées, en partie : telles les lois sur les retraites ouvrières, sur les caisses des malades, sur les pauvres, sur les accidents du travail, sur les ouvriers ruraux, sur le suffrage secret, sur les fabriques. Cette dernière loi ainsi que celle sur l'arbitrage reconnaissent des syndicats socialistes qui sont considérés par la commune, en cas d'établissement d'un bureau de placement comme seule représentation légale de la classe ouvrière.

La classe ouvrière organisée en parti politique autonome attire de plus en plus à elle les couches sociales ennemies du capital, par ses principes si nets, par sa politique énergique dans l'Etat et dans la commune et par son action vraiment démocratique.

La Social-démocratie a usé toutes ses forces durant les vingt-cinq dernières années pour lutter pour un régime démocratique et pour le suffrage universel. En 1884, de 1894 à 1895, et à d'autres moments historiques, en dernier lieu lors des élections du 3 avril, notre parti a fortement contribué à la victoire du progrès et de la liberté et à la défaite de la réaction.

Le ministère Sehested a démissionné. On attend la formation d'un ministère de gauche.

Le congrès invite les camarades à s'organiser plus fortement dans tout le pays, à propager notre presse, pour que nous puissions profiter pleinement du changement de régime qui nous servira à protéger les intérêts économiques de la population ouvrière et à élargir ses droits politiques et communaux.

Le congrès indique, comme réformes capables d'être réalisées pendant la prochaine période législative (1) :

1° une réforme des contributions et des tarifs douaniers.

2° une réforme de la justice.

3° l'assistance nationale des orphelins.

4° une réforme scolaire.

5° secours publics en cas de chômage ; la journée de huit heures.

6° des établissements sanitaires publics.

(1) Je me borne à relever simplement la *nature* des revendications établies par le Congrès, tandis que le texte original du manifeste contient aussi les indications détaillées des mesures à prendre (E.-J.).

7° une réforme de la loi sur les retraites ouvrières.

8° l'extension aux ouvriers ruraux et aux marins de la loi sur l'assurance et contre les accidents du travail.

10° la révision de la loi sur les domestiques.

Le Congrès ne peut considérer comme démocratiques les partis ou les groupements politiques qui ne veulent pas contribuer à ces réformes ; il faut demander à la classe ouvrière et à la véritable démocratie urbaine et rurale de les combattre.

Le Congrès considère le militarisme comme l'ennemi le plus dangereux de la démocratie et déclare la guerre à tout gouvernement qui ne tente pas sérieusement de limiter les dépenses qu'il occasionne.

Le Congrès se propose, comme le devoir politique le plus important, l'abolition du suffrage privilégié, pour désarmer la réaction et pour permettre au peuple de diriger lui-même, souverainement, ses affaires.

Mais, la démocratie socialiste ne se déclarera pas satisfaite lorsqu'elle aura conquis le « self-government » du peuple dans le domaine politique et communal. La démocratie socialiste revendique en outre le « self-government » économique ; elle poursuit la victoire du suffrage universel aussi dans le domaine économique agricole et commercial ; elle poursuit la transformation des moyens de production en propriété sociale et la suppression des différences de classe. C'est cela qui fait de la démocratie socialiste, bien qu'elle puise ses forces avant tout dans la classe ouvrière, un vrai parti du peuple. »

Le Congrès, termine ce manifeste, invite la classe ouvrière des villes et des campagnes à s'organiser de mieux en mieux au point de vue professionnel, politique et coopératif, à s'armer de toutes les armes économiques et intellectuelles, à se développer sous tous les rapports, matériel et intellectuel, afin de pouvoir au moment de la lutte finale, la main dans la main avec les partis socialistes des autres pays, remplir sa mission historique et inaugurer une ère nouvelle dans l'histoire de l'humanité, l'ère du progrès de la barbarie à la civilisation, la fin de la civilisation actuelle basée sur la guerre sociale et internationale. Vive la démocratie socialiste danoise ! Vive le socialisme international !

Après l'adoption de ce manifeste, l'acte le plus décisif de notre Congrès, on s'occupa encore de questions d'organisation intérieure.

La question agraire et la politique douanière ont rempli es dernières séances. Sur la question agraire, le débat a été d'un haut intérêt. Notons d'abord que les ouvriers agricoles ont une place relativement importante dans la direction du parti. Le rapport sur la question agraire a été présenté par le citoyen J. P. Sundbo.

« Nous ne voulons pas, a-t-il dit entre autres, flirter avec les petits propriétaires, ni attacher trop d'importance au système qui consiste à préconiser la création de ménages de petits fermiers. Le principe le plus normal est celui de la grande production et nous ne voulons pas, par conséquent, le jeter par dessus bord Mais nous persisterons à grouper et à organiser les petits-fermiers et les ouvriers agricoles, aussi bien au point de vue politique qu'au point de vue économique. »

Une commission a été nommée pour recueillir sur la question agraire, tous renseignements, chiffres, enquêtes, etc... Elle devra élaborer un plan d'action et de propagande agraires qu'elle soumettra au Comité-Directeur.

Quant à la question douanière, le Congrès a adopté une résolution en faveur du libre-échange. Il condamne, en même temps que les tarifs douaniers, les contributions indirectes.

Enfin, après une motion réclamant le suffrage universel et invitant le Comité-Directeur à agir dans ce sens, le Congrès s'est terminé, après avoir décidé qu'un congrès de conseillers municipaux socialistes se tiendrait l'année prochaine. Un discours énergique de Knudsen clôtura les travaux. Le prochain congrès aura lieu à Aarhus, en 1903.

Le caractère sérieux des débats, la discussion saine ont prouvé une fois de plus la force du parti socialiste danois. Le manifeste qui en a été le résultat est un mot d'ordre énergique et puissant pour notre marche ultérieure.

(*Traduit par G. W.*).

E. Jacobsen.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

La Réforme de la Justice militaire, par Jean Marsil (P. V. Stock, Paris, 1901). — Depuis que l'éponge a été passée sur tous les faits qui ont constitué l'Affaire Dreyfus, le militarisme, un moment compromis, n'a subitement plus eu à subir les coups qui lui étaient portés. On a tout oublié : la littérature ronflante, les phrases longues de cinq pieds six pouces, tout l'appareil théâtral qui avait été pompeusement déployé, tous ces instruments de parade ont été prudemment remisés. C'est pourquoi nous pouvons dire qu'il y a quelque courage de la part d'un bourgeois dreyfusiste à persévérer dans son attitude première. Il faut donc louer M. Marsil d'avoir nettement posé la question de la suppression des conseils de guerre. Évidemment, ce qu'il propose n'est pas l'idéal, mais son livre aura le mérite de rappeler l'attention sur cette question « redoutable ».

Quatre ans de lutte de classe à la Chambre (1893-1898), par Jules Guesde (G. Jacques. 2 vol. Paris, 1901). — L'activité de Jules Guesde fut incessante, au cours de la précédente législature. Nulle question intéressant le prolétariat ou le socialisme qui n'ait été abordée par lui, avec son éloquence incisive et sa passion émouvante. Protection et libre-échange, les économats, les huit heures et le 1er mai, l'anarchie et les lois scélérates, liberté communale et collectivisme, les retraites ouvrières, suffrage universel et prolétariat, le droit des déshérités, le travail à l'Exposition, les lois protectrices du travail, socialisme révolutionnaire et socialisme chrétien, la solution collectiviste du problème social, la journée de huit heures, le conseil supérieur du travail, la question des sucres, les bureaux de placement, l'inspection du travail, science et capitalisme, sur tous ces points, Guesde a apporté sa solution, et, quoiqu'on pense de son point de vue, il le développe toujours avec une logique et une clarté saisissante. Ce recueil de ses discours, qui condense une partie de l'action socialiste parlementaire de 1893 à 1898, est un instrument de propagande et de travail indispensable. D'autant plus qu'il contient, en *Appendice*, le texte des propositions de loi déposées par Guesde, et signées de ses collègues. Les militants doivent posséder ces documents.

Justice militaire, par Georges Clémenceau (P. V. Stock, Paris, 1901). C'est le cinquième volume de l'histoire de l'Affaire Dreyfus que publie Clémenceau. Il commence à l'arrêt de la Cour de Cassation et comprend la moitié du procès de Rennes. On relira avec plaisir ces articles écrits au jour le jour, pleins de logique passionnée et d'éloquence décisive.

Un an de caserne, par Louis Lamarque. (P. V. Stock, éditeur). M. Louis Lamarque a passé une bien mauvaise année à la caserne : ses camarades, des « brutes, » n'ont pas reconnu son incontestable supériorité intellectuelle, et ses chefs l'ont désigné pour la corvée au même titre que Laruel, cocher de voitures de courses et que Bélier, garçon marchand de vins, qui « portait une figure invraisemblable de stupidité. » Tout cela est fort triste et nous comprenons aussitôt que le jeune soldat, blessé dans son orgueil, nous ait voulu dire ses révoltes. Nous le plaignons volontiers tout en regrettant que son antimilitarisme ressemble par trop à celui de jeunes bourgeois qui « rouspètent » contre la caserne quand ils l'habitent et qui deviennent, lorsqu'ils en sont sortis, les meilleurs soldats de l'armée de Deroulède. M. Lamarque, qui est plus généreux qu'il ne veut le paraître, ne sera pas de ceux-là, je l'espère. Le livre, en outre, est incontestablement mal écrit.

Une préface éloquente — mais combien indulgente ! — recommande ce livre à l'attention du lecteur.

E. B.

Paroles d'un Homme Libre, par Léon Tolstoï. Traduit par J. W. Bienstock.— (C. V. Stock, Paris, 1901). C'est la philosophie de Tolstoï qui se déroule, au cours de ce second recueil de pensées, de lettres, de mémoires divers, et qu'un premier volume : *Les rayons de l'Aube*, nous avons déjà fait entrevoir. On lira avec émotion les *Paroles d'un Homme Libre*. Non sans doute que la philosophie de Tolstoï puisse nous séduire en quelque manière. Mais on goûtera l'élévation sereine et l'accent puissant de ces pages troublantes. *Famine ou non Famine? Lettre au Tsar et à ses conseillers; L'Ouvrier Emélian et le Tambour vide; Lettres aux Doukhobors ; Lettres sur le refus du Service Militaire* ; *L'Union Extérieure et Intérieure ; la Doctrine Chrétienne*, en quatre parties ; des documents non encore publiés sur l'ex-communion de Tolstoï ; deux fragments inédits de « Résurrection » ; — tels sont les principaux titres des morceaux qui composent ce passionnant volume.

LES REVUES SOCIALISTES

La Revue Socialiste (août). — Etude juste et hardie de *G. Sorel* sur l'Eglise et l'Etat. — Statistiques et renseignements sur la *France agricole* présentés par notre collaborateur *Chrétien Karr*.

— *Lettres d'Autriche*, par *Ebhard Hesse*. — *Y a-t-il un socialisme scientifique?*, par *Ch. Rappoport*, etc.

Die Neue Zeit. — N° 43. — Notre collaborateur *Popovitch* montre dans un article très intéressant, intitulé *La situation sociale et politique en Serbie*, comment, après la faillite du régime démocratique et du régime absolutiste, la lutte de classe est devenue, dans ce petit pays, la force dominante. — Dans le même numéro, *G. Mauerer* appelle de nouveau l'attention sur la nécessité d'un journal pour les enfants. Nous signalons d'autant mieux cet article qu'en France un pareil vœu est à la veille d'être réalisé. Nous aurons prochainement à signaler, en effet, à nos lecteurs, l'apparition d'un journal pour enfants : *Jean-Pierre*.

The Social-Democrat (*juin*). — A Mme Montefiore qui, dans un précédent article, réclamait l'égalité politique des sexes en faisant valoir que « la femme a une vie indépendante de sa vie sexuelle », Belfort Bax répond que « le sexe est un attribut de l'homme, mais qu'il est la substance de la femme ; l'homme a un sexe, dit-il, la femme est un sexe ». — R. Briquet examine la loi syndicale belge de 1898 qui est inspirée, avant tout, par la crainte du socialisme.

(*Juillet*). — Van der Veer achève sa critique de l'ascétisme corporel des tolstoïens, aussi opposé au socialisme que l'ascétisme spirituel de la plupart des hommes.

LES PÉRIODIQUES

Le développement économique et social du Japon (Musée Social. Mars). Très intéressante étude de M. André Siegfried.

La grève des tullistes de Calais (Musée social Avril). Enquête de M. de Seilhac.

La dentelle aux fuseaux en Normandie (Musée social. Mai). Etude de M. Fernand Engerand.

La grève des dockers de Marseille (Musée social. Juillet) Enquête de M. de Seilhac.

Le Secrétaire Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

---

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

LE MOUVEMENT OUVRIER

La croissance du mouvement ouvrier en France est un des faits caractéristiques de ces dernières années. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à parcourir les récentes publications de l'Office du Travail : la Statistique des grèves et l'Annuaire des Syndicats pour 1900. Mais, plus encore que les chiffres officiels, les congrès syndicaux, qui vont se tenir durant ce mois de septembre, seront une manifestation éloquente de ce développement continu.

L'attention des socialistes qui considèrent que le mouvement ouvrier est le porteur de notre grand mouvement de transformation humaine, doit se trouver particulièrement en éveil. Les progrès du socialisme, si l'on entend par là autre chose qu'un vulgaire parti politique, se mesurent, en définitive, aux progrès de l'organisation ouvrière. C'est un spectacle réconfortant que de voir le prolétariat français se grouper de plus en plus sur son terrain propre, créer des institutions qui lui sont personnelles, ne demander qu'à lui-même la force de sa libération économique et morale, et cela au moment même où les pires tendances de socialisme d'Etat se font jour dans quelques milieux.

Contre un tel mouvement d'auto-émancipation et de lutte de classe, les idées vicillies qu'un socialisme édulcoré et obscur tend à ressusciter à grand peine, ne pourront rien. Sans doute il y a plus que la classe ouvrière à émanciper : il y a l'humanité. Mais c'est la classe ouvrière qui est à la tête de cette marche vers l'affranchissement universel, et c'est elle qui doit entraîner dans une atmosphère nouvelle, pour les dissoudre, les autres classes. Elle est le pivot de l'action socialiste.

Il faut y insister sans cesse : il n'y a pas d'autre classe

que la classe ouvrière qui soit dans le sens de l'évolution économique. Elle est au cœur de la production, et ses intérêts sont les seuls à se confondre avec les progrès de l'économie et de la technique. Sur ce terrain, les autres classes sont nécessairement conservatrices ou réactionnaires. Les agrariens le sont par définition. La bourgeoisie industrielle n'est révolutionnaire qu'à l'aube de son expansion, mais elle ne tarde pas, si des forces extérieures, si l'aiguillon de la concurrence ne la provoquent, à devenir un obstacle au développement de la technique, qui bouleverserait trop rapidement son outillage, en transformant les conditions de vie du prolétariat. Et quant à la petite bourgeoisie et à la petite paysannerie, elles sont prisonnières de formes économiques caduques. S'il est vrai que nous devenions de plus en plus un peuple de producteurs, comment une classe autre que la classe productrice pourrait-elle être d'accord avec le mouvement historique ?

C'est elle aussi qui a l'intérêt le plus immédiat à la transformation sociale, parce que c'est elle qui souffre le plus en tant que classe de l'état actuel et qu'il n'y a pas pour elle de place stable possible dans le système capitaliste. Le mauvais côté de l'histoire, dit Marx, fait l'histoire. Mieux que personne, en outre, elle est le défenseur naturel de la liberté et de la civilisation, parce que plus que personne elle a besoin de la liberté et tire profit de la civilisation. Elle seule, enfin, a conscience, — et peut avoir conscience, — de ce que doit être, — et peut être — la transformation poursuivie. Elle apporte en elle des formes nouvelles de vie économique, juridique et morale, qu'elle élabore dans ses institutions et dans sa lutte quotidienne. Elle est le grand laboratoire où se créent les types sociaux de l'avenir.

On peut dire que les organisations ouvrières en France ont la compréhension chaque jour plus pleine de la mission historique qui leur incombe. Elles s'attachent strictement

à la mise en œuvre du principe formulé par l'Internationale : l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. Elles n'espèrent rien que d'elles-mêmes, et le sentiment de leur autonomie engendre la conscience de leur force. Elles redoutent toute action coercitive extérieure et proclament que le salut est uniquement en elles. Toute leur politique — et les discussions des prochains congrès syndicaux le montreront surabondamment — consiste à accroître leurs fonctions propres et à étendre le domaine de leur activité. Elles croient à la révolution sociale, mais non par le moyen du vieil appareil politique: la grève générale, comme l'a remarqué Sorel, est, pour elles, la révolte des producteurs sur leur propre terrain, le terrain de la production. Le mouvement ouvrier est un mouvement d'auto-direction, ne puisant qu'en lui-même son énergie et sa puissance.

Sans doute, ce sentiment d'une indépendance jalouse et ombrageuse a pu être souvent excessif et provoquer des fautes. Mais il s'explique, si l'on songe que les pouvoirs publics ne veulent pas abdiquer leur rôle de tutelle ou de surveillance à l'égard des groupements ouvriers. Dans leur action de tous les jours, les organisations du prolétariat se heurtent aux pouvoirs établis qui ne voient qu'avec crainte leurs attributions grandir et qui redoutent en elles une puissance rivale. C'est une lutte qui durera longtemps, car il s'agit de prérogatives que l'Etat bourgeois ne peut concéder volontairement à la classe ouvrière.

Les exagérations des organisations prolétariennes n'ont rien d'inquiétant. L'affirmation répétée de leur autonomie ne saurait rigoureusement être taxée d'exclusivisme. Leur politique nous est un garant de l'insuccès certain de toutes les tentatives du socialisme d'Etat.

Hubert LAGARDELLE.

Le projet de Loi sur les Retraites Ouvrières [1]

Il n'y a pas de masse plus dure et plus difficile à transformer que les pensées ossifiées de la classe régnante. Comme de vieux bureaucrates qui reculent devant l'exécutiou des travaux pour lesquels ils n'ont pas de schéma déterminé, nous voyons les législateurs bourgeois trouver des difficultés insurmontables lorsqu'ils sont en présence de problèmes que les moyens traditionnels sont impuissants à résoudre; le chemin qui les mènerait au but leur paraît infranchissable, parce qu'ils savent bien qu'en le parcourant ils porteront atteinte aux vieilles institutions. Ce qui existe, ce qui est en usage est si estimé et si honoré que l'on ne songe pas du tout aux problèmes nouveaux, et si, par hasard, on s'y arrête, on les pose si maladroitement qu'il est ensuite impossible d'en donner la solution.

Le développement de la production capitaliste moderne a créé une situation telle que les institutions destinées à subvenir aux besoins des ouvriers malades, blessés ou invalides devenant insuffisantes, on a été obligé d'en créer de nouvelles. Au lieu de se donner un but nettement déterminé et de faire tout le nécessaire pour l'atteindre, dut-on balayer les anciennes institutions et les remplacer par d'autres, on s'est arrêté à de simples raccommodages. On a fait comme il est dit dans une vieille fable où il est question d'un bouton dont on veut faire usage et pour lequel on cherche une étoffe.

Ainsi la législation allemande a ménagé les institutions de

(1) Nous croyons utile de reproduire l'étude que Molkenbuhr — un spécialiste en la matière — a consacrée, dans la *Neue Zeit* du 20 juillet 1901, au projet de loi gouvernemental sur les retraites ouvrières. (N. D. L R)

prévoyance déjà existantes et très différentes les unes des autres : les caisses de secours, la caisse de paye, des caisses de fabriques et des mineurs, des caisses de pensions des ouvriers des chemins de fer. Les caisses de maladie, en dehors des autres inconvénients qu'elles ont apportés, ont occasionné une déformation de l'assurance contre la maladie ; les caisses des mineurs et les caisses des pensions des ouvriers des chemins de fer ont eu le même résultat par rapport à l'assurance contre l'invalidité et la vieillesse.

Ce qui existe s'oppose toujours aux innovations, les adorateurs du système actuel eux-mêmes le reconnaissent. Il y a quelques années, M Yencké, dans une assemblée de la corponisation centrale des industries allemandes où l'on discutait sur l'assurance ouvrière, a déclaré : « si nous avions eu table rase nous aurions agi tout autrement ».

En France, on va encore plus loin dans cet esprit de sanctification de la chose établie ; et par ce fait qu'au commencement de la législation moderne il y avait dans ce pays plus d'institutions que chez nous, les lois nouvelles subissent de plus grandes mutilations. Nous ne pouvons pas dire absolument que le projet français soit en tous points en retard sur la loi allemande, car il est certain qu'une loi faite par des bureaucrates en compagnie de hobereaux ne peut manquer d'avoir de très grandes imperfections.

Tout d'abord l'art. 1er du projet (1) montre qu'il y a de par le monde, des hommes qui en fait d'égoïsme surpassent les bureaucrates prussiens. Le projet dispose en effet que l'assurance s'appliquera seulement aux ouvriers de nationalité française, bien que l'employeur doive payer une contribution de 0 fr. 25 par journée de travail d'ouvrier étranger, au profit d'un ouvrier français : il devra verser suivant la classe à laquelle ce dernier appartient, seulement 5, 10 ou 15 centimes ; ces contributions seront prélevées sur le salaire de l'ouvrier

(1) Se reporter au texte publié dans nos deux derniers numéros.

étranger, qui de la sorte supportera des charges, sans avoir des droits correspondants. Le citoyen Vaillant a parfaitement démontré que ce produit de l'étroitesse chauvine porte dommage non seulement aux ouvriers étrangers mais aussi aux ouvriers français.

En Allemagne, les étrangers tant qu'ils demeurent dans le pays sont traités comme les nationaux. On a fait seulement deux exceptions : l'une concerne les hommes de couleur qui sont employés sur les bateaux comme chauffeurs et qui, par traité, sont obligés de rester à l'étranger après leur traité ; l'autre est relative aux ouvriers des campagnes de nationalité slave qui se trouvent être en Allemagne passagèrement ; notons que si ces derniers ont été exclus de l'assurance, c'est sur la demande du gouvernement russe. La différenciation entre nationaux et étrangers commence en Allemagne lorsque l'étranger titulaire d'une pension veut quitter le territoire allemand ; dans ce cas, il peut recevoir à titre définitif un capital égal à trois années de rente ; mais il a aussi la faculté de pouvoir demander la continuation de la pension dans son pays, si ce pays donne aux sujets allemands des droits équivalents et si des traités de réciprocité ont été conclus à ce sujet. Par l'exclusion projetée des étrangers, les chauvinistes français mettent leur pays dans l'impossibilité de conclure de semblables traités ; ils rendent plus difficiles les relations avec leur pays et l'abaissent au niveau des États de civilisation inférieure.

Les mauvais exemples ruinent les bonnes coutumes. On ne peut pas préjuger si le projet français devenu loi, d'autres États voulant établir des lois d'assurances sociales ne feront pas d'articles semblables, ou s'ils pencheront du côté de la législation allemande afin d'obtenir par réciprocité des avantages pour leurs nationaux. Comme ils crieraient, ces chauvinistes, si dans tous les États on faisait des lois excluant les ouvriers français du privilège de l'assurance, et si les employeurs dans les pays étrangers faisaient payer aux ouvriers français des contributions plus élevées qu'aux ouvriers de ce pays. En face de telles mesures, les nationalistes à l'esprit

borné ne manqueraient pas d'être irrités, et pourtant, s'ils pensaient raisonnablement, ils ne devraient pas voir là un produit de haine contre les Français mais une conséquence de leur propre faute.

Tout ce projet est une véritable œuvre bourgeoise. On a pris pour base de calcul l'assurance d'une rente de vieillesse et c'est d'après cela qu'a été édifié tout le projet. On pourrait, quand il s'agit de rentes sur la vieillesse, calculer exactement combien de temps on doit payer la contribution pour avoir droit à la rente. On a fixé à 65 ans l'âge donnant droit à la pension. Sous ce rapport, l'ouvrier français paraît avoir un avantage sur l'ouvrier allemand ; mais par contre cette disposition a pour conséquence fâcheuse une répartition inégale des charges entre les ouvriers.

Autrefois, c'était une opinion répandue dans notre parti que l'âge fixé pour l'obtention de la rente était trop élevé et qu'il fallait sous ce rapport étendre les droits des ouvriers et abaisser cet âge au-dessous de 70 ans ; mais, après s'être rendu compte de l'effet que produirait ce changement, nos camarades ont abandonné cette idée, et ils demandent maintenant une extension de la rente d'invalidité. Si, par suite d'invalidité, un ouvrier se trouve hors d'état de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, il doit pouvoir recevoir une pension, et cela qu'il ait 20 ou 30 ans, 65 ou 70 ans. Il y a certaines catégories de travaux qui épuisent les forces et occasionnent l'invalidité plus rapidement que d'autres : il est difficile de comprendre pourquoi ceux qui ont un travail moins pénible seraient les plus favorisés.

Déjà avec la limite d'âge de 70 ans admise actuellement, les rentes sont distribuées si inégalement que les districts de campagne reçoivent en pensions plus qu'ils ne versent en contribution, et il y a une surcharge des districts industriels au profit des districts agricoles. Si on abaissait la limite d'âge à 65 ans, le nombre des pensionnaires serait augmenté de plus du double et la répartition des rentes deviendrait encore plus désavantageuse pour les ouvriers industriels, sans que les

ouvriers ruraux en eussent quelque avantage; car, dans beaucoup de cas, on diminuerait de la valeur de la rente le salaire des ouvriers ruraux encore capables de travailler et le bénéfice de la rente deviendrait ainsi la cause d'une diminution de salaire.

Nous n'avons pas sous la main les chiffres exacts donnés par les statistiques françaises sur l'âge des ouvriers et nous sommes obligés pour nos démonstrations d'avoir recours aux statistiques allemandes ; nous les emploierons pour examiner comment l'abaissement de la limite d'âge agirait en Allemagne et nous pouvons dire que les résultats ne seraient pas notablement différents en France.

Le recensement de 1895 a établi que sur 10.000 ouvriers salariés, 114,2 avaient plus de 70 ans et que 369,4 avaient de 60 à 70 ans ; mais de ce que sur 100 personnes de 60 à 70 ans il y en a environ 55,4 qui ont de 60 à 65 ans et 44,6 qui ont de 65 à 70 ans, on peut admettre qu'en abaissant de 5 années la limite d'âge, c'est-à-dire en la fixant à 65 ans, le nombre des ayants-droit à une pension de vieillesse se trouverait augmenté de 144 %.

En France l'ouvrier qui sera assuré depuis 18 ans jusqu'à 65 ans recevra à capital aliéné une rente annuelle de

440 fr.	dans la	1re	classe.
880	—	2e	—
1.320	—	3e	—

Il recevra ainsi 733 fois son versement hebdomadaire, tandis qu'en Allemagne les institutions d'assurance ont à payer dans

la 1re	classe	429 fois la contribution hebdomadaire.	
2e —	450	—	—

et dans les 3 classes supérieures 500 fois la contribution hebdomadaire. Nous n'avons pas à tenir compte de la contribution d'Empire qui est payée en Allemagne aux pensionnés et qui n'existe pas en France : ce que nous voulons examiner ce sont seulement les charges des institutions d'assurance. Si l'on versait les mêmes contributions en France et en Allemagne, la rente française serait supérieure à la rente allemande de 46,6 o/o, et comme à l'âge de 65 ans, il y a 244 ayants-

droit à la rente, alors qu'à 70 ans, il y en a seulement 200, il en résulte qu'avec l'âge adopté en France, la charge occasionnée par la pension de vieillesse sera 3 fois et demie plus grande qu'en Allemagne. Si, en Allemagne, on payait une rente égale à 733 fois le versement hebdomadaire et depuis l'âge de 65 ans, 6/10 des contributions d'assurance seraient absorbés par les rentes de vieillesse et, si après on prélevait sur les sommes restantes, les frais d'administration, les allocations pour mariage et décès, les frais médicaux, il resterait si peu pour les rentes d'invalidité qu'on ne pourrait les donner que très rarement, alors que maintenant le nombre des rentes d'invalidité est supérieur à celui des rentes de vieillesse. En Allemagne, les rentes d'invalidité sont beaucoup plus élevées que les rentes de vieillesse, tandis qu'en France, ce sera généralement le contraire.

En outre, quand, on fait porter le poids principal sur la rente de vieillesse, il se produit une surcharge énorme des ouvriers industriels au profit des ouvriers ruraux. Si nous faisons une comparaison entre ces deux groupes principaux d'ouvriers, nous obtenons le tableau ci-dessous :

	Nombre des ouvriers.	D'un âge de 60 à 70 ans.	D'un âge de plus de 70 ans.
Ouvriers agricoles . .	5.627.794	301.993	108.972
Ouvriers industriels .	5.900.654	141.366	31.241

Donc sur 10.000 ouvriers ruraux il y en a 589 âgés de 60 à 70 ans et 193 ayant plus de 70 ans, tandis que sur 10.000 ouvriers industriels 239 seulement ont de 60 à 70 ans et 53 plus de 70 ans. Si le nombre des ouvriers agricoles était égal à celui des ouvriers industriels, on trouverait qu'au delà de 70 ans sur 600 pensions de vieillesse, 78,5 seraient absorbées par des ouvriers agricoles et 21,5 par des ouvriers industriels, et si l'on faisait le même calcul sur des ouvriers ayant de 60 à 70 ans, la répartition donnerait 71,1 aux ouvriers agricoles et 28,9 aux ouvriers industriels.

Cependant dans le projet français le mode de restitution

de la cotisation est tellement avantageux qu'il sera possible d'éviter une surcharge des ouvriers industriels. Les ouvriers peuvent s'assurer soit à capital aliéné soit à capital réservé; dans ce dernier cas, à la mort de l'assuré, les héritiers reçoivent non seulement le montant de ses propres contributions mais encore les sommes, intérêts compris, versées par l'entrepreneur sur le compte du décédé. Si tous les ouvriers d'industrie choisissaient ce mode d'assurance ils empêcheraient que les fonds des districts industriels s'écoulent dans les districts de campagnes. Il est vrai que dans ce cas ils toucheraient seulement une rente de 254 frs. dans la première classe, de 507 frs. dans la deuxième, et de 761 frs. dans la troisième, mais en outre ils toucheraient un capital de 1.175 frs., de 2.350 frs., et de 3.525 frs.

En plaçant l'assurance de vieillesse au premier plan on devait porter préjudice à l'assurance d'invalidité. Dans le projet français comme dans la loi allemande, l'invalidité est déterminée par la réduction à 1/3 de la force de travail de l'ouvrier. Ce n'est que très rarement que l'on peut arriver jusqu'à 1/3 de capacité. Aussi en Allemagne, sans prendre la loi à la lettre, on a donné, dans une très large mesure, la rente d'invalidité : il n'en est résulté aucun embarras parce qu'on disposait de grands capitaux ; mais en France on ne pourra faute d'argent donner à la loi une application aussi satisfaisante.

D'après la loi allemande, on a droit à la rente d'invalidité quand on a payé une contribution hebdomadaire pendant 200 semaines : en France il faut avoir versé une contribution journalière pendant 2000 journées de travail ; la contribution hebdomadaire ne correspond pas à 6 journées de travail, car elle est exigible alors même que l'on a travaillé seulement un jour dans la semaine ; en supposant que dans les deux cas les ouvriers aient travaillé régulièrement, la différence est encore considérable entre la loi allemande et le projet français. Tandis qu'en Allemagne quand on a travaillé sans interruption, le droit à la rente d'invalidité est acquis en moins de 4 ans, en

France il doit s'écouler au moins 6 ans 1/2. En outre on doit considérer qu'en Allemagne on comprend dans les semaines de cotisation celles pendant lesquelles l'assuré est malade ou pris par le service militaire.

Dans le projet français, il manque encore la disposition de la loi allemande d'après laquelle une maladie qui dure plus de 26 semaines est assimilée à l'invalidité et aussi le bénéfice des remèdes pour combattre les maladies qui conduisent à l'invalidité. La loi allemande, si elle n'est pas parfaite dans toutes ses parties — comme c'est la coutume pour les lois des Etats capitalistes, — est supérieure à la loi française.

Le projet français se place au point de vue de l'entrepreneur d'assurances et garantit à l'assuré une rente correspondant aux versements. La pensée sociale, que c'est là où la misère est la plus grande, qu'il faut intervenir d'abord et de la manière la plus intense, lui est entièrement étrangère. Si l'on ne se plaçait pas au point de vue de l'entrepreneur d'assurances, mais si l'on employait les moyens disponibles là où le besoin en est le plus puissant, alors on pourrait fournir de sérieux résultats. Les cotisations s'élèvent en moyenne à 1 fr. 20 ou 97 pfennigs par semaine, tandis qu'en Allemagne elles ne s'élèvent en moyenne qu'à 25 pfennigs, ou d'après l'ancienne loi, à 22 pfennigs. En outre, il n'est pas nécessaire de réunir des sommes aussi colossales que celles que l'on a déjà entassées en Allemagne. Si l'on ne s'était pas aussi anxieusement attaché aux principes de l'assurance privée et si l'on utilisait les fonds pour combattre les maladies et assister les invalides, on pourrait accorder aux invalides des secours suffisants. Incontestablement le projet pourrait compter sur de bien plus vives sympathies de la part des ouvriers, si une rente d'invalidité suffisante était en perspective, que si l'on organise simplement une société d'épargne qui promet à l'héritier un petit capital, si l'ouvrier meurt avant soixante-cinq ans révolus, ou une rente de vieillesse s'il atteint soixante-cinq ans. L'ouvrier peut être frappé par l'invalidité à n'importe quel âge. Si les ouvriers voient que leurs camarades invalides sont à l'abri de la misère, ils paieront leurs cotisations avec bien plus

de plaisir, que s'ils voient que malgré l'assurance ils tombent dans la misère.

Des contributions pour 2.000 journées de travail au moins sont nécessaires pour pouvoir obtenir une rente de 200 francs. La contribution hebdomadaire la plus basse est de 60 centimes (40 pfennigs) ; *c'est le double de la contribution de la troisième classe de salariés en Allemagne.* Un assuré de troisième classe, qui a versé pour 2.000 journées de travail, c'est-à-dire qui a effectué 334 versements hebdomadaires, a, en Allemagne, droit à une rente d'invalidité de 156 marks 72 ; ou bien si nous comptons les indemnités payées par l'établissement d'assurance pour la somme ronde de 160 marks de contributions que l'ouvrier français doit avoir versée au moins avant d'avoir droit à la rente d'invalidité, il s'ensuit que les établissements d'assurances allemands, sans subvention de l'Empire, doivent payer 213 marks 44. Donc là où le secours est le plus nécessaire, le projet français ne donne qu'une assistance insuffisante ou ne donne pas d'assistance du tout. Dans beaucoup de cas l'Etat, le département ou la commune doivent accorder des subsides pour que la rente s'élève à 200 francs, et si un subside de plus de 100 francs est nécessaire, la rente reste encore au-dessous de cette somme.

Pour éviter de coller des timbres, il faut recourir à un système d'administration très compliqué. Chaque mois, les patrons doivent établir leurs listes de salaires. Ainsi, non seulement chaque fabricant, mais chaque artisan et chaque petit paysan sera obligé de tenir des listes de salaires. Obligation que l'on ne pourrait pas imposer au paysan allemand. Chez nous, tout ne va pas sans difficulté avec le système qui consiste à coller des timbres, mais ce système demande pourtant beaucoup moins d'intelligence que la tenue de listes de salaires. Pour examiner toutes les listes de salaires et porter le montant des contributions sur les comptes des divers assurés, il faudra un état-major immense de fonctionnaires, à l'entretien duquel l'impôt des étrangers — on peut désigner ainsi les contributions pour les étrangers — ne pourrait pas

suffire. Déjà par cette forme de perception des contributions l'administration dévorera des sommes colossales.

Si maintenant on cherche à voir les droits des travailleurs dans l'administration, on les trouve si minimes que l'on n'aurait jamais cru avoir sous les yeux un projet de législature républicaine ! Si nous n'étions assurés que c'est bien un projet du gouvernement français, nous aurions pensé qu'il nous était arrivé à travers notre frontière orientale, que c'était un produit du gouvernement allié de la France !

Les lois d'assurance allemandes sont nées en un temps où la loi des socialistes était suspendue comme une épée de Damoclès sur la tête des ouvriers. L'anéantissement des droits des travailleurs était considéré comme le but suprême de l'art gouvernemental, et l'on s'y attachait presque comme on s'attache à un sport. La loi d'assurance contre l'invalidité vit le jour pendant la période la plus terrible de la loi des socialistes, alors que Bismarck, irrité de ses insuccès dans sa lutte contre le Démocratie Socialiste, ne songeait nullement à faire des concessions ; mais il ne voulut pourtant pas faire une loi déterminée pour les ouvriers et exclure les ouvriers de l'administration aussi complètement que cela a lieu dans le projet français. Dans les comités des établissements d'assurances on admet cinq ouvriers, élus par les conseils d'administration des caisses de secours en cas de maladie. De même dans les tribunaux arbitraux, à côté d'un président permanent siègent des assesseurs issus du milieu des assurés et du milieu des patrons. Même dans l'Office d'assurance impériale on fit aux assurés une place. Le comte de Posodowsky lui-même voulut donner accès aux représentants des ouvriers dans ses *Rentenstellen* (son service des rentes.) Il reconnut que la mise à exécution des lois d'assurances n'a été possible que par la participation de l'élément profane à l'administration de ses propres travaux.

Si l'on compare la commission supérieure de l'article 5 et le comité de l'article 17 du projet français avec les dispositions d'organisation de la loi allemande, on en vient presque à

se demander si le casque de cuirassier de Bismarck ne se transforme pas en bonnet phrygien ! Dans le tribunal arbitral allemand à côté *d'un seul* juge siègent les assesseurs représentant les ouvriers et les patrons ; en République, dans une corporation de treize membres nous ne trouvons que deux ouvriers, et la manière dont ils y arrivent n'est pas réglée par la loi, mais il est laissé à l'appréciation du ministre du commerce de fixer les conditions selon lesquelles les ouvriers doivent être nommés.

Lorsque la loi allemande d'assurance contre l'invalidité fut promulguée, Bismarck était ministre du Commerce, mais il ne demandait pourtant pas pour lui la faculté que réclame le ministre du commerce français. Etant donné le grand pouvoir discrétionnaire abandonné aux ministres du commerce et des finances, il devrait certainement se trouver dans la constitution, un article qui obligerait à prendre dans la parti socialiste un de ces deux ministres ! Mais comme le montre le projet apporté par le « citoyen » Millerand, une telle disposition n'offrirait encore aucune garantie que le droit des ouvriers serait bien respecté. Pourquoi ne pas prévoir dans l'administration une participation plus grande des assurés ? Pourquoi les assurés n'ont-ils pas le droit d'élection ? Nous cherchons vainement la réponse à ces questions.

Les articles concernant les dispositions transitoires apparaissent comme une duperie à l'égard des ouvriers. Le vieil ouvrier qui aura déjà 65 ans au moment où la loi sera mise en vigueur, doit avoir une rente — et quelle rente ! — : 100 francs par an. En Allemagne du moins ou accordait 110 marcks, soit 30 marcks en plus. Bien que le projet donne moins aux assurés qu'en Allemagne, il demande plus aux vieux travailleurs. En effet, en Allemagne on ne réclamait de l'ouvrier que la preuve qu'il avait travaillé comme salarié pendant les 3 années précédant la mise en vigueur de la loi. Cette preuve était souvent si difficile à apporter qu'on compte par milliers ceux qui durent renoncer à la rente à laquelle ils avaient droit. Aussi les dispositions qui devâient durer jusqu'en l'an 1920, c'est-à-dire

30 ans après la promulgation de la loi, durent être modifiées quand on eut reconnu que les plus grandes injustices en résultaient.

Mais cette preuve paraît un jeu d'enfant quand on la compare aux exigences du projet français. On demande au travailleur français de prouver, en 1901, qu'il a travaillé en 1871. Si, par exemple, il a été déporté en Nouvelle-Calédonie comme communard, a-t-il été salarié dans le sens de la loi ? S'il a été de passage à l'étranger, le temps qu'il y a travaillé comme salarié sera-t-il compté ? La haine toute chinoise contre l'étranger des promoteurs du projet n'ira-t-elle pas jusqu'à maltraiter celui qui aura travaillé hors de France ? La situation des petits bourgeois tombés dans le prolétariat est pire, car eux aussi sont exclus du bénéfice de l'assurance de transition. Trois périodes décennales de développement capitaliste auront cependant sacrifié beaucoup de petits bourgeois!

La preuve réclamée de 30 années de travail salarié est une preuve que, seul, un ouvrier rural qui n'a jamais quitté son village, est capable d'apporter. Cette disposition montre une telle ignorance de la vie ouvrière qu'on peut, à juste titre, supposer que le projet a été élaboré par des directeurs de grandes compagnies d'assurances sur la vie.

Si Millerand ne s'était pas laissé aveugler par la réclame faite à l'Exposition par l'Office Impérial de l'assurance allemande, et s'il s'était occupé d'approfondir les lois allemandes et les résultats obtenus par les établissements d'assurances, il aurait pu beaucoup apprendre. Les expériences faites en Allemagne ont une valeur inestimable comme matière d'étude. Et si Millerand avait approfondi cette matière, il n'aurait pas dit que l'Allemagne avait résolu ce problème, mais qu'elle a seulement démontré que le problème est à résoudre. Il a fait un premier pas en exigeant une contribution par laquelle, en effet, on peut arriver à un bon résultat, mais il a fait fausse route et s'est encore plus écarté du but qu'en Allemagne. En Allemagne, la loi fut élaborée par des mathématiciens et des bureaucrates hésitants. Les mathématiciens calculèrent le

capital qu'il fallait trouver pour couvrir les rentes. La plus grande partie des salariés et des domestiques devant être assurés, il fallait que la contribution fût très modérée; par la prudence des mathématiciens, on établit alors des petites rentes. Mais les résultats des calculs qui renseignent sur la valeur des rentes et de la fortune démontrent qu'on peut faire plus. Millerand avait donc une base très sûre, ou du moins il aurait pu l'avoir, s'il avait pris des gens du peuple pour étudier les besoins du peuple; il lui aurait été alors facile de voir les défauts de la loi allemande. Il s'est engagé dans une autre voie. Les caisses libres existantes ne devaient pas être atteintes, mais une disposition décida que leur contenu reviendrait à l'Etat. Les caisses libres étaient plutôt des groupes d'épargne que des sociétés sociales. Dans de telles sociétés privées, il est clair qu'on doit surveiller de près ce que chaque épargneur reçoit en retour du capital déposé. Mais sitôt engagé dans cette voie, les moyens manquent pour la résolution des graves questions sociales. Si cependant ces moyens doivent être employés, on doit demander plus aux ressources de l'Etat. Mais sur ce point aussi le ministre a été plus étroit que les bureaucrates prussiens, à moins qu'il ne sût à qui il avait affaire, à une société dont la pensée dominante est si racornie qu'elle ne peut naître que dans un cerveau bourgeois.

En Allemagne, on ajoute à chaque rente 50 marcks comme contribution de l'Etat; en France on ne veut accorder que les frais de la période transitoire et une petite contribution comme appoint pour quelques rentes d'invalidité. Cet appoint doit être supporté non seulement par l'Etat, mais encore par le département et la commune. Par cette division des charges, on ne fait qu'arrêter le progrès. En Allemagne, on s'est décidé à la franchise du port et on charge la poste de la vente des timbres et du paiement des rentes, en France on ne s'est décidé qu'à une diminution du port. On avance pas à pas avec hésitation.

Si Millerand avait voulu faire une œuvre vraiment sociale, il aurait dû éviter les fautes que l'Allemagne a faites. La loi,

par ses principes, aurait dû être à la hauteur du temps. Il aurait fallu une loi qui assurât tous les travailleurs. Une pareille loi n'aurait pas permis d'exclure les ouvriers étrangers. Etant donnée, en effet, la concurrence économique actuelle entre les nations, tantôt telle industrie, tantôt telle autre, est obligée de faire appel aux travailleurs du pays où cette industrie est plus développée.

Le projet n'est pas encore voté. Le Parlement a exigé une consultation préalable des organisations intéressées. Si nos camarades français mettaient fin à leurs luttes fratricides et employaient la force qu'ils gaspillent, à élaborer une bonne loi d'assurance, ils pourraient arriver à préciser, au point d'en ébranler le bourgeois le plus endurci, les devoirs sociaux de de l'Etat moderne.

H. Molkenbuhr.

(*Traduit par M. S.*)

La situation politique et sociale

AU JAPON

La situation politique et économique de notre pays après la guerre sino-japonaise de 1894-95 ne fut rien moins que satisfaisante. Tout le bénéfice de nos victoires glorieuses sur la Chine nous a été entièrement ravi par les puissances européennes (1), grâce à nos représentants — dont le principal était le marquis Ito — qui défendirent de déplorable façon les intérêts nationaux.

Afin de compenser aux yeux du peuple la lamentable défaite diplomatique du Japon, le gouvernement du marquis Ito exalta les victoires de l'armée et de la flotte avec tout le *bluff* possible : les cérémonies les plus extravagantes marquèrent le retour triomphal de l'empereur et de l'armée impériale. Le fanatisme chauvin et la folie militariste se développèrent dans les masses ignorantes, amenées à un nationalisme belliqueux par les manœuvres les plus misérables des diplomates aussi piteux dans leurs négociations !

Ils trouvaient ainsi facilement le moyen de faire oublier leurs défaites et d'apparaître comme des hommes sages et de bons

(1) La Russie, de concert avec l'Allemagne et la France, exigea des Japonais après la guerre l'évacuation de Port-Arthur pour s'y installer à leur place. Elle leur laissa néanmoins le port excellent de Weï-haï-weï qu'à leur tour les Anglais réclamèrent et obtinrent. La presqu'île de Liao-tong fut évacuée. Les victoires japonaises servirent encore à l'Allemagne et à la France qui prirent respectivement possession des points d'appui de Quouan-tchéou ouan et de Tsingtau-Kiao-tchéou. Pour prix de sa docilité le Japon reçut à titre de compensation les Pescadores, îles dépourvues de végétation, et Formose, pays en état d'insurrection permanente.

patriotes. Ils entraînèrent la nation à se prononcer en faveur de l'accroissement extraordinaire de la flotte et de la marine. Ils satisfirent par là les officiers et toute la haute armée, furieux de s'être vus ravir le résultat de leurs victoires : de nombreux corps d'armée nouveaux furent créés et les traitements des officiers furent augmentés, les honneurs et les pensions multipliés.

Le Japon a consacré presque tout l'argent qu'il a reçu de la Chine (1) à des armements et autres dépenses improductives : 250.000.000 de dollars (1 milliard 250 millions) ont été ainsi dévorés. L'habitude des spéculations hasardeuses, le goût du luxe se développèrent dans les hautes classes : officiers et généraux donnèrent libre cours à leur vénalité, et notre administration tout entière est à l'heure actuelle une des plus corrompues du monde entier. La situation financière devint de plus en plus pénible (2). Le 28 Juin 1898, le marquis Ito fut obligé de démissionner laissant les finances nationales dans le marasme.

Le ministère formé après la chute du marquis Ito appartenait au «parti constitutionnel», formé des deux partis jadis adversaires : le parti libéral et le parti progressiste. Le premier avait pour chef le comte Itagaki et le second le comte Okuma. Le nouveau parti constitutionnel, qui offrait en apparence les plus grandes espérances, se dispersa en raison des luttes intestines entre les deux partis qui le composaient. Le 8 novembre 1898, un nouveau cabinet fut formé par le marquis Yamagata.

Le gouvernement du Japon tombait de nouveau entre les mains de politiciens conservateurs justement détestés. Le parti constitutionnel n'avait au gouvernement pu montrer que son incapacité. Yamagata continua l'œuvre du cabinet Ito et obtint la faveur de l'armée et de la marine, en utilisant ce qui restait des finances nationales pour le militarisme. Il amena le parti libéral à voter une loi augmentant l'impôt foncier et les impôts indirects. Le parti libéral avait alors pour chef Toru

---

(1) L'indemnité s'élevait à environ 750 millions de francs

(2) Le budget des dépenses a triplé depuis 1895.

Hoschi. Celui-ci livra son parti à Yamagata. Il obtint ainsi du gouvernement une certaine liberté qui permit au parti libéral de se développer dans le pays d'une façon puissante. Cependant le gouvernement de Yamagata, bien qu'ayant dans la Diète (1) une forte majorité, était loin d'être populaire. La situation du pays était pire que sous le cabinet Ito : la situation économique était déplorable, et presque chaque jour des faillites commerciales et industrielles se produisaient. Le gouvernement du marquis Yamagata, de plus en plus détesté, fut renversé par le parti libéral qui l'avait jusqu'alors soutenu.

On songea à rappeler le marquis Ito. Toru Hoshi, le leader du parti libéral, conçut alors l'ambition d'entrer dans le gouvernement. Il abandonna Yamagata et demanda au marquis Ito de fonder avec lui un nouveau parti qui n'aurait été autre que le vieux parti libéral. Un nouveau parti, le *Seiyukaï*, fut ainsi formé. Il publia un manifeste et un programme qui obtinrent une certaine popularité : ce parti déclarait avoir 100.000 adhérents. Après la démission de Yamagata, le marquis Ito reprit le pouvoir, le 16 octobre 1900. Il avait derrière lui, en même temps qu'un parti puissant, un habile organisateur, Toru Hoshi. Il proposa des impôts sur le vin, le tabac et le sucre et s'efforça de relever les finances du pays. Malheureusement le parti du vieux marquis était complètement dans les mains de Toru Hoshi, dont la corruption était certaine. Ministre des communications et de l'instruction publique et président du conseil municipal de Tokio, il usa pour lui-même des finances qui lui étaient confiées. Le marquis Ito fut impuis-

(1) Le pouvoir législatif est exercé au Japon par la Diète formée par la *Chambre des pairs* et la *Chambre des représentants*. La première comprend la nouvelle noblesse établie en 1884 (13 princes, 10 ducs, 27 marquis, 15 comtes, 70 vicomtes et 34 barons), 113 membres nommés à vie par l'Empereur, 44 gros propriétaires fonciers élus par les 15 habitants les plus imposés de chaque district. La *Chambre des représentants* compte 300 membres âgés au moins de 30 ans, élus pour 4 ans, par district et par vote public de tous les sujets de 25 ans et payant 15 yens (37 fr. 50 environ) d'impôts annuels.

sant à mettre un frein aux concussions de Toru Hoshi, qui fut obligé de démissionner à la suite des attaques violentes dont il était l'objet. Des dissensions intestines qui se produisirent au sein du cabinet en raison de la politique financière amenèrent la démission du marquis Ito, au mois de mai dernier. Il céda la place au vicomte Katsura. Nous ne pouvons encore savoir ce que donnera le nouveau ministère, composé d'éléments ultra conservateurs animés de l'esprit militariste le plus forcené. Malgré l'état pitoyable des finances, il prépare, paraît-il, un projet tendant à la construction de nouveaux cuirassés.

Le peuple cependant souffre beaucoup et la situation économique est très mauvaise. Le gouvernement central et communal est au plus haut point corrompu et le pays est totalement dépourvu de forces morales et d'idéal. Un événement remarquable s'est cependant produit à Tokio : Toru-Hoshi a été assassiné dans l'hotel de ville en pleine séance du conseil municipal. Son assassin, Iba Sotara, déclara avoir tué le grand *Boss*, indigné qu'il était du mal causé à son pays par sa corruption et en particulier du tort qu'il faisait à la jeunesse comme président du comité des écoles. La mort de Hoshi fut un coup terrible pour le parti du vieux marquis Ito, actuellement dans l'état le plus lamentable et le plus chaotique, et qui sans doute ne trouvera pas de longtemps son ancien prestige.

A l'horizon, dans le ciel nuageux, apparaît cependant une lumière, la lumière du socialisme qui se répand sur le Japon. Je n'ai pas l'intention de fournir aujourd'hui au *Mouvement socialiste* un aperçu du socialisme japonais ; je me réserve pour un prochain article. Je veux pourtant dire de quelle vogue le socialisme jouit dès maintenant dans le peuple japonais. Il n'est pas de jour où ne paraissent dans les journaux et dans les grandes revues du pays des articles sur le socialisme. Notre gouvernement a naturellement essayé d'arrêter notre mouvement, mais en vain.

Le 20 mai dernier, le Parti social démocrate, définitivement constitué, publiait un manifeste dont le retentissement a été

considérable. Tout d'abord il exposait que le grand problème moderne est d'arriver à la suppression des classes séparées par un fossé de plus en plus profond. Aujourd'hui, le pouvoir politique dans notre pays, disait-il, est entièrement monopolisé par les riches, propriétaires fonciers et capitalistes industriels. La masse des travailleurs, ignorante et sans éducation, quoique formant la grande majorité de la population, n'est qu'un instrument dans leurs mains. Le Parti Social Démocrate a été formé pour défendre les intérêts de la masse du peuple. Son but est d'établir la paix dans le monde en détruisant toutes les inégalités économiques du régime capitaliste.

Ensuite venait l'exposé des principes qui forment le programme maximum du Parti socialiste : établissement d'une communauté socialiste internationale, suppression de l'armée et de la marine, abolition de toute distinction de caste et de classe, droits politiques égaux pour tous, éducation de tous les enfants par la société, propriété commune du capital et des moyens de production et d'échange.

Comme programme minimum, le Parti Social démocrate formulait les demandes suivantes :

1° Nationalisation des chemins de fer ;

2° Municipalisation du gaz, des tramways et des grands monopoles urbains ;

3° Interdiction d'aliéner une parcelle quelconque de la propriété nationale ;

4° Achats par les municipalités de domaines autour des villes ;

5° Allocation par le gouvernement de récompenses aux inventeurs ;

6° Établissement d'un loyer maximum pour les propriétaires ;

7° Mise en régie par l'État ou les communes de tous les travaux exécutés pour leur compte ;

8° Suppression des impôts indirects sur les denrées d'alimentation de première nécessité ;

9° Extension de l'instruction obligatoire, création d'un office du travail ;

10° Interdiction du travail industriel des enfants au-dessous de 16 ans ;

11° Interdiction du travail des femmes dans les industries insalubres ;

12° Interdiction du travail de nuit des femmes et des enfants ;

13° Repos du Dimanche ;

14° Journée légale de 8 heures ;

15° Loi sur les accidents du travail, allouant aux ouvriers des indemnités raisonnables ;

16° Reconnaissance légale des syndicats, et loi protégeant les syndiqués contre les persécutions patronales ;

17° Loi protégeant les petits fermiers contre les exactions de la grande propriété ;

18° Nationalisation de toutes les assurances ;

19° Gratuité des frais de justice ;

20° Établissement du suffrage universel ;

21° Organisation de la représentation proportionnelle ;

22° Mesures assurant la liberté du vote ;

23° Sur toutes les questions d'importance nationale, consultation de la nation par le référendum ;

24° Suppression de la peine de mort ;

25° Suppression de la chambre des pairs ;

26° Diminution graduelle de l'armée, permettant de finalement supprimer l'armée ;

27° Suppression des lois de police attentatoires à la liberté des citoyens ;

28° Liberté absolue de la presse.

Après avoir ainsi exposé son programme minimum, le Parti montrait que dans la société actuelle, la classe ouvrière ne peut rien espérer que d'elle-même et de son organisation : aujourd'hui le peuple n'a aucune représentation dans le Parlement, il doit laisser toute sa direction de ses affaires dans les mains des riches qui font ce qu'ils veulent.

Le manifeste réclamait donc les droits politiques égaux pour tous par l'établissement du suffrage universel, la réalisation d'une société meilleure et plus juste.

Je suis poursuivi pour avoir publié dans mon journal, le *Labor World*, ce programme. Etant gérant et responsable en fait et en droit, je fus informé par le procureur du gouvernement que je comparaîtrais le 26 juin, devant la cour criminelle de Tokio. Je puis être condamné de 1 à 6 mois de prison. Demain, 5 juillet, j'attends le verdict (1). Dans mon prochain article, je vous donnerai l'historique du mouvement syndical et le développement déjà remarquable du parti socialiste.

Avant peu, le socialisme sera la seule force capable de régénérer ce pays, que le capitalisme a corrompu et dégradé.

Tokio, le 4 juillet 1901.

S. J. Katayama.

(Traduit de l'anglais par Jean Longuet).

---

1) On sait que notre collaborateur a été acquitté.

LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES

DE LA RÉGION DU NORD (1)

(NORD, PAS-DE-CALAIS, SOMME, AISNE, etc.)

« Ou les sociétés coopératives restant isolées continueront à se laisser consciemment ou non exploiter — et le mot ne rend pas toute notre pensée — ou elles feront, grâce au groupement, l'impossible afin de se tirer des mains crochues des intermédiaires vivant grassement à leurs dépens, tout en compromettant le bon renom de la coopération ouvrière. »

(Marie, de la *Bourse des Coopératives de Paris*).

Le second Congrès national des Coopératives socialistes va prochainement se tenir à Lille. Nul autre milieu ne pouvait mieux lui convenir. Il sera en plein pays coopérateur et socialiste. Quoique l'on ait dit sur l'esprit de sectarisme et de particularisme qui anime les membres du Parti ouvrier Français, il est un fait certain, c'est que dans la région du Nord, et à Lille en particulier, tout militant de l'action politique socialiste est en même temps un militant de l'action syndicale et un militant de l'action coopérative. A côté de sa puissante fédération politique et de ses organisations syndicales, s'est peu à peu développée une *Fédération de coopératives* qui est appelée à jouer un rôle non moins actif dans la lutte pour l'émancipation du Prolétariat.

Le moment me semble propice d'en indiquer rapidement

---

(1) Le *Mouvement socialiste* est une revue de libre discussion, largement ouverte à tous les camarades. On remarquera peut-être que quelques-unes des appréciations émises par notre excellent ami Verhaeghe ont pu être combattues par d'autres collaborateurs de cette Revue. Raison de plus pour les publier. (N. D. L. R.)

la place dans notre mouvement ouvrier. Son second Congrès (*Roubaix*, *2 juin 1901*) vient d'ailleurs d'en affirmer la vitalité. En même temps qu'il marquait un stade important dans le développement du mouvement coopératif dans la région, il établissait, d'une façon nette et définitive, le rôle dévolu à la coopération socialiste dans le mouvement socialiste.

I

La Coopération, dans ses allures pacifiques, est pour nous une arme des plus révolutionnaires, et notre but est de développer au maximum ce caractère révolutionnaire qui fait que nous nous en servons. L'idéal à atteindre, c'est la suppression, à tous les degrés, des intermédiaires, de tous les intermédiaires, la mise en contact direct de la capacité de production et de la capacité de consommation de la classe ouvrière, par suite la libération de l'individu des deux castes sociales qui vivent sur lui en parasite : de la bourgeoisie commerciale qui l'exploite dans ses besoins de consommateur, de la bourgeoisie industrielle qui l'exploite dans sa puissance de producteur.

Au début (*1er Stade*), se créent des unions de consommateurs ou *Sociétés coopératives*, afin de répartir sur tous les bénéfices que prélève le petit commerce, mais — et ceci distingue nos coopératives socialistes à but révolutionnaire des coopératives à tendance purement mercantile, égoïstes — en en réservant une part pour les fonds collectifs : caisse de réserve, caisse de propagande, caisse de secours, etc.

Cette première étape avait été fournie, et presque toutes les grandes cités ouvrières du Nord possèdent leur Société coopérative socialiste (L'*Union de Lille*, la *Paix* de Roubaix, l'*Union* d'Houplines, l'*Ouvrière* d'Avion, l'*Avenir des Ouvriers* d'Armentières, la *Fraternelle* de Saint-Quentin, l'*Humanité* de Wattrelos, etc., etc.). Nous avons, dans cette même Revue, fait la monographie de l'une des plus importantes (l'*Union de Lille*) dont l'organisation a servi et sert encore de modèle à presque toutes les coopératives en voie de formation dans notre région (Voir *Mouvement Socialiste*, 15 janvier 1901.)

II

L'Union des consommateurs effectuée, l'union des différentes associations ou sociétés coopératives s'impose pour les achats en commun. C'est le *Magasin de gros coopératif* (2e *Stade*) qui, à son tour, vient donner un nouvel essor au mouvement, en même temps qu'il mettra à la disposition de l'organisation politique socialiste tout ou partie des bénéfices réalisés par les opérations collectives. Le magasin de gros devient le seul intermédiaire entre les producteurs et les consommateurs.

Depuis plusieurs années, les militants conscients prévoyaient cette seconde étape, s'efforçaient d'y engager les coopératives ouvrières et de jeter les bases d'une fédération des coopératives de la région. Celle-ci devait être chargée d'organiser les achats en commun, de créer le magasin de gros coopératif qui débarrasserait la société coopérative de la tutelle et de l'exploitation du grand commerce, comme la coopérative elle-même avait débarrassé le coopérateur de la nécessité et de l'exploitation du petit commerce.

Le succès ne répondit pas de suite à leurs efforts. Trop de raisons, plutôt mauvaises que bonnes, devaient les tenir pendant longtemps en échec : rivalités mesquines entre coopératives voisines, esprit petit-bourgeois et mercantile de certaines sociétés, mauvaise volonté ou inertie de certains administrateurs jaloux de leur indépendance commerciale, etc.

De 1894 à 1898, toute propagande dans ce sens fut vaine, toute tentative échoua. Mais la ténacité qui caractérise nos ouvriers des Flandres devait avoir raison des obstacles qui se dressaient et que l'on dressait sur leur route.

Dans deux réunions tenues au siège de « l'Union de Lille » le 27 mars et le 4 juin 1898 un certain nombre de coopératives adoptaient le principe et les statuts provisoires de la Fédération.

Mais l'ère des difficultés n'était pas close. La plupart des coopératives étaient constituées illégalement et tombaient sous le coup des lois des 24 juillet 1867 et 1er août 1893 sur les sociétés anonymes. Il était impossible dès le début de la nou-

velle organisation d'y introduire une cause d'inviabilité, une menace de tous les jours contre son existence. Il fallait à tout prix, si l'on voulait vivre, que chaque coopérative fédérée ait elle-même son avenir légalement garanti.

La Commission provisoire nommée le 4 juin 1898 se mit au travail. Les statuts de toutes les coopératives adhérentes furent étudiés, leurs livres de comptabilité vérifiés, les transformations nécessaires pour leur régularisation indiquées à leurs conseils d'administration. Cela prit deux années d'un travail patient et d'efforts soutenus : il fallait secouer l'indifférence des uns, combattre l'entêtement des autres, gagner à soi certains qui craignaient la perte de leur autonomie ou de leurs prérogatives individuelles.

En même temps, la Fédération s'efforçait de se mettre elle-même à l'abri de toute attaque. Elle se constituait avec toutes les formalités légales nécessaires, sous la forme d'une société anonyme au capital de 500 francs et sous la dénomination de :

FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES DE LA RÉGION DU NORD
(Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, etc.)

et sauvegardait son avenir contre toute tentative de main-mise de la part de ses adversaires, en introduisant dans ses statuts les clauses suivantes :

« ART. 11. — Chaque actionnaire a le droit de transmettre librement ses actions. Néanmoins, la société a, dans le mois du jour où la vente a été portée à sa connaissance, le droit de présenter au vendeur, qui ne pourra le refuser, un acquéreur des dites actions, moyennant la somme qui a été fixée par la dernière assemblée générale ayant statué sur cette fixation et qui est la valeur nominale jusqu'à nouvel ordre. La société a le même droit en cas de décès d'un actionnaire, comme aussi dans tous les cas où des tiers prétendent, soit à titre de mandataire légal, soit à titre de créancier, exercer sur les dites actions ou leurs revenus les droits du titulaire; la société, dans ces cas, peut, à toute époque, présenter l'acquéreur. Dans tous les cas où la société a le droit, en vertu du présent article, de désigner un cessionnaire, celui-ci devient de plein

droit propriétaire de l'action ou des actions de l'associé ou actionnaire qu'il remplacera à dater du jour de la notification faite à ce dernier de la délibération de l'Assemblée générale par laquelle son successeur a été désigné.....

» ART. 13. — Les héritiers ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous aucun prétexte, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni s'immiscer, en quelque manière que ce soit, dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale ».

Le 22 juillet 1900, les sociétés suivantes, représentant 15.292 coopérateurs, réunies à l'*Union de Lille*, approuvaient les statuts et fondaient la Fédération :

DÉPARTEMENTS	NOMS	LOCALITÉS	NOMBRE d'Adhérents
Nord	*Union de Lille*	Lille	5.100
	Paix	Roubaix . . .	5.000
	Avenir des Ouvriers. . .	Armentières .	1.494
	Union d'Houplines . . .	Houplines. . .	1.000
	Indépendance des Prolétaires	Sallaumines .	105
	Roubaisienne.	Roubaix . .	720
Pas-de-Calais	*Ouvrière*	Avion	270
	Union des Mineurs . . .	Vendin-le-Vieil	95
	Fourmi.	Lillers	688
	Avenir Béthunois	Béthune . . .	180
	Clairvoyante des Prolétaires	Harnes. . . .	130
	Lumière	Méricourt . .	50
Aisne	*Fraternelle*	Saint-Quentin.	460
			15.292

A peine créée, et dans un but de propagande et d'éducation coopératives, la Fédération provoqua la réunion à Avion (près Lens) du 1er Congrès régional des Coopératives socialistes de la région du Nord (9 septembre 1900). Toutes les coopératives, adhérentes ou non à la Fédération, y étaient invitées ; 17 se firent représenter.

Nécessité, utilité du groupement fédératif; avantages matériels et moraux pour les coopérateurs et pour tout le prolétariat en général, telles furent les questions mises à l'ordre du jour.

Puis bientôt (janvier 1901), elle faisait paraître son organe : le *Bulletin mensuel de la Fédération des Coopératives de la région du Nord,* qui devait servir à la fois de trait d'union, entre toutes les coopératives et de moniteur officiel des marchés que conclurait la Fédération. Tiré à 10.000 exemplaires, le Bulletin fut et est encore distribué gratuitement à toutes les Coopératives connues de la région à raison de 50 °/₀ du nombre de leurs adhérents. Toutefois, en présence des frais que cette publication entraînait pour la Fédération, le Congrès de Roubaix décida que cette distribution gratuite cesserait pour les coopératives qui, dans leur plus prochaine assemblée générale, n'auraient pas donné leur adhésion à la Fédération.

En même temps, elle commençait et développait ses opérations commerciales. Les achats, jusqu'à ce jour, n'ont porté que sur l'article *épicerie*, mais d'ici peu ils porteront également sur l'article *farine*. Du 18 novembre 1900 au 19 mai 1901, en 6 mois, la Fédération fit environ pour 40.000 francs d'affaires, réparties entre différentes marchandises (café, sucre, chicorée, savon, etc).

Cependant, la situation de la Fédération, transformée en *simple commission d'achats,* ne pouvait être que provisoire. Malgré les résultats matériels satisfaisants obtenus sur ce terrain, la Fédération ne perdait pas de vue que là encore elle était dépendante des grandes maisons de gros et obligée de subir leurs conditions ; que cette situation pouvait devenir dangereuse à un moment donné, si, par exemple, à la concur-

rence qui existe actuellement entre ces entreprises capitalistes et qui permet d'obtenir des conditions de prix avantageuses, succédait l'entente, le trust.

Aussi saisit-elle le congrès de Roubaix de la question *de l'utilité pratique des magasins de gros pour l'organisation coopérative.*

A cette question, qui doit d'ailleurs venir devant le Congrès national de Lille, le congrès répondit en votant à l'unanimité la proposition suivante:

« Le congrès décide qu'un projet d'établissement de magasin de gros sera dressé par les soins du Conseil d'Administration de la Fédération, qui sera envoyé aux coopératives adhérentes.

» Ce projet devra indiquer l'organisation et le fonctionnement de ce magasin.

» Les coopératives devront, dans le délai de trois mois, faire parvenir leurs observations à l'administration de la Fédération sur le projet présenté.

» Un rapport sera ensuite dressé et les conclusions seront discutées en novembre prochain, c'est-à-dire après avoir été examinées par le Congrès national. »

Et lorsque ce projet sera devenu la réalité, lorsque notre Fédération possèdera ses entrepôts où l'on pourra recueillir les denrées et les marchandises provenant directement des organismes de production, le mouvement coopératif aura fourni dans notre région sa deuxième étape.

III

A ce moment, la même évolution se faisant dans d'autres régions, le nombre des coopérateurs ainsi associés dans de vastes fédérations de coopératives possédant leurs magasins de gros sera assez élevé pour pouvoir fournir à la production des débouchés assurés; la coopération deviendra alors elle-même productive, la *production* deviendra le but visé et atteint par la Coopération (*3e Stade*).

Et déjà, la Fédération a prévu que là, d'ici peu, devraient porter ses efforts et ses tentatives.

L'article 2 de ses statuts déclare en effet :

« La société a pour objet l'*industrie* et le commerce des denrées alimentaires et autres objets de consommation, spécialement de ceux pouvant être utilisés par les sociétés coopératives ouvrières. »

Et l'article 36 :

« L'Assemblée générale, convoquée extraordinairement, peut, sur l'initiative du Conseil d'Administration, apporter aux statuts les modifications dont l'utilité serait reconnue par lui, et celles qui seraient autorisées par toutes lois nouvelles.

» Les modifications peuvent même porter sur l'objet de la société, mais sans pouvoir le changer complètement ou l'altérer dans son essence. »

Mais, pour le moment, elle se réserve, craignant que, dans l'état actuel des choses, et vu le peu de débouchés qui s'ouvriront à elles, les coopératives de production ne soient contraintes par la concurrence capitaliste, ou à disparaître, ou à exploiter à leur tour leurs ouvriers, afin de résister à cette concurrence. Aussi, en attendant d'avoir complètement accompli le second stade de son évolution, elle reste dans une prudente expectative. Elle les admet dans son sein, telle l'Association ouvrière des peintres le *Travail*, de Roubaix ; la Brasserie ouvrière l'*Avenir*, de Fives-Lille ; la *Cordonnerie*, de Lillers, mais ne prend vis-à-vis d'elles aucun engagement décisif.

« Les sociétés de consommation, a décidé le congrès de Roubaix, sont *invitées* à s'approvisionner de préférence aux sociétés de production qui versent 10 % de leurs bénéfices dans la caisse de propagande de la Fédération et dont les ouvriers participent aux bénéfices réalisés par l'entreprise en commun. »

IV

Tel est aujourd'hui le moment de développement du mouvement coopératif dans la région du Nord.

Mais il restait à définir l'attitude de la Fédération vis-à-vis du Parti socialiste. Les premiers militants de l'idée fédérative, ceux à qui revenait la paternité de la Fédération, désiraient la voir se placer sur un terrain nettement socialiste.

Déjà, dans le n° 3 du *Bulletin mensuel*, le Conseil d'administration déclarait :

« La Fédération doit être non seulement l'école de la coopération, mais aussi l'élément pratique du socialisme qui doit donner à ses adhérents le feu sacré indispensable pour maintenir et faire grandir l'œuvre de réformation sociale.

« Le socialisme donne cette énergie, et si nos sociétés coopératives ne prennent pas plus d'extension, si l'enthousiasme n'est pas aussi grand que chez nos voisins les Belges, c'est que l'idée de solidarité n'est pas encore pénétrée dans nos cerveaux et dans nos cœurs.

« ..... Ici, nous sommes de ceux qui pensent que chacun doit rester à sa place, que *les coopératives, pas plus que les syndicats, n'ont intérêt à diriger le mouvement politique, que cela est et doit être seulement l'œuvre des groupements politiques*, le rôle élevé de la coopération socialiste étant particulièrement de créer et d'aider à créer des œuvres sociales basées sur les principes fondamentaux du socialisme et devant aider à la constitution embryonale de la société future. »

La question, portée devant le congrès de Roubaix, fut placée de suite sur son véritable terrain par le rapporteur, le citoyen Samson.

« Les coopératives de notre région, dit-il, ont un impérieux devoir à remplir vis-à-vis des organisations socialistes, si elles ne veulent pas être considérées comme réfractaires à tout mouvement ayant pour but l'émancipation des travailleurs.

« Elles doivent apporter franchement leur adhésion à la coopération socialiste. Il est nécessaire, indispensable même, que tous ceux qui voient dans la coopération non pas le but, mais un des moyens puissants d'arriver à l'émancipation intégrale des travailleurs, il est nécessaire que ceux-là l'affirment hautement et qu'ils fassent bien sentir à ceux qui veulent venir à eux qu'ils doivent y venir avec les mêmes idées et les mêmes aspirations.

« Car, si, dans la coopération ayant ce but bien déterminé d'être un commencement d'expropriation capitaliste, vous laissez venir des gens sans les avertir du but que vous

poursuivez, il y en aura peut-être qui se laisseront séduire par l'appât du trop perçu, et il est à craindre justement que nous soyons détournés du grand but par la masse de ceux qui n'assigneront pas aux coopératives le but réel que nous voulons atteindre...

« Mais une coopérative ne peut et ne doit jamais pour sa bonne marche et en raison du principe qu'elle défend avoir le caractère d'un comité électoral...

« *La participation des coopératives dans le mouvement politique doit être limité au concours financier destiné à la propagande socialiste, sans qu'elles aient à s'immiscer directement dans le comité politique, qui, seul, dirige son action selon la volonté de ses membres, et dans lequel tout coopérateur adhérent est admis à la libre discussion.*

« C'est-à-dire que les coopératives doivent rester dans la limite de leurs attributions formant une organisation bien distincte à côté de l'organisation et de la direction politiques, sans toutefois négliger leur concours pécunaire chaque fois que la lutte électorale sera engagée contre la classe bourgeoise et capitaliste. »

A cette question, — primordiale peut-être pour le développement futur de la Fédération — il devait être donné une solution nette et décisive. Nos camarades demandaient que, par un article du règlement intérieur, toutes les sociétés qui ne poursuivraient pas ce même but final : la socialisation des moyens de production et d'échange par l'action économique et politique du prolétariat organisé en un parti unique de classe, soient éliminées définitivement de la Fédération, et que l'adhésion aux principes du Parti ouvrier français soit une des conditions *sine qua non* d'admission à la Fédération.

Le Congrès de Roubaix, à l'unanimité moins une voix (la *Fraternelle* de St-Quentin) et 3 abstentions (l'*Union* de Douai, l'*Avenir des Ouvriers* d'Estaires, la *Roubaisienne* de Roubaix), leur donna gain de cause.

Jusqu'alors, l'adhésion à la Fédération était subordonnée aux deux conditions suivantes :

1° « Toute coopérative adhérente à la Fédération doit

s'acquitter d'une cotisation annuelle de 0 fr. 25 par membre, payable d'avance, et d'un droit d'entrée unique de 0 fr. 15 par membre, sans que la réunion des sommes ainsi obtenues puisse excéder 50 francs. Ces sommes seront considérées comme recettes ordinaires et concourront à la formation des bénéfices annuels. » *(Règlement intérieur* de la Fédération.)

2° « Pour éviter les manœuvres de désunion, les nouvelles coopératives qui seraient créées dans les localités où il en existe une adhérente à la Fédération ne seront pas admises dans la Fédération. » (Décision du *Congrès d'Avion*, 9 sept. 1900).

Le Congrès de Roubaix décida (3e Condition d'admission à la Fédération) :

« *a)* Les coopératives adhérentes à la Fédération devront, avant toute adhésion, adhérer aux principes fondamentaux de P. O. F.

» *b)* La Fédération des coopératives de la Région du Nord sera exclusivement composée de sociétés coopératives de consommation et de production qui, dans leurs statuts, auront un article les obligeant à prélever, savoir :

» Les sociétés de consommation 2 % sur leur chiffre d'affaires, les sociétés de production 10 % sur leurs bénéfices, pour être remis à une commission dite commission de propagande et de prévoyance.

» Toutefois, il reste bien entendu que les sociétés de production devront verser la totalité des 10 % prélevés à la Fédération des coopératives, qui devra remettre un tiers de cette somme au Comité fédéral du P. O. F. pour sa propagande.

» Ces sommes ne pourront être versées à d'autres organisations là où il existe un groupement du P. O. F. » (1).

A la suite de ce vote, un certain nombre de coopératives

---

(1) Le citoyen Delory, secrétaire du Comité fédéral de la région du Nord du *Parti Ouvrier Français*, a bien voulu me communiquer l'énumération des sommes versées pour la propagande du Parti par la Fédération des Coopératives. Il en résulte que de juillet 1898 à juillet 1901, le Comité Fédéral du P. O. F. a reçu des coopératives socialistes de la région la somme de 58.141 fr. 95.

quittèrent la Fédération qui réunit actuellement 12 sociétés représentant 14.649 membres, savoir:

Départements	Noms	Localités	Nombre d'Adhérents
Nord	*Union de Lille*	Lille	5.100
	Paix	Roubaix . . .	5.000
	Union des Ouvriers. . .	Armentières .	1 000
	Brasserie l'Avenir . . .	Fives-Lille . .	500
	Le Travail	Roubaix . . .	12
	Indépendance des Prolétaires	Sallaumines .	110
	Union d'Houplines . . .	Houplines. . .	1 200
	Fraternité	Waziers . . .	36
	Humanité.	Wattrelos . .	500
Pas-de-Calais	*Union des Mineurs* . . .	Vendin-le-Vieil	104
	Union Ouvrière.	Bruay	287
	Fourmi.	Lillers	800
			14.649

Le prochain Congrès régional, qui se réunira en novembre prochain à Armentières, en organisant très probablement le magasin de gros coopératif, complètera et assurera définitivement autour de ce centre économique vivant et actif l'unité économique de notre jeune Fédération, comme le Congrès de Roubaix vient d'assurer son unité politique en groupant toutes les sociétés adhérentes autour du drapeau du Parti Ouvrier Français.

Dr Désiré Verhaeghe.

Lille, 1er septembre 1901.

CRITIQUE LITTÉRAIRE

LE CHAOS

par Louis Lumet (1).

Le *Chaos,* publié d'abord en feuilleton dans la *Petite République*, vient de paraître en volume. C'est le second roman d'une « tétralogie »: *Un jeune homme dans la Société*. Le premier, intitulé : *La Fièvre*, parut en 1898.

Louis Léclat, issu d'une famile de probes et vigourgeux vignerons d'une petite ville du centre de la France, fait ses études primaires dans une maîtrise et ses études secondaires dans un collège ecclésiastique de Bourges. Au moment d'entrer dans les ordres, où le pousse son excessive sentimentalité, l'hypocrisie du clergé se révèle à lui, et il quitte le collège. De retour dans sa famille, il accompagne son père aux champs. Ce nouveau métier ne lui convient pas mieux. Il entre dans un bureau et fait de la politique à la remorque du député radical-socialiste de l'endroit.

Il voit bientôt les grossiers instincts qui se cachent sous les manifestes électoraux, et essaie de les dénoncer. Tous alors le conspuent et le pourchassent. Il quitte sa ville natale et va à Paris.

Telle est la trame de la *Fièvre*.

Le Chaos c'est Paris. Louis Léclat, dans la capitale, accentue de plus en plus son révolutionnarisme. A la suite d'une manifestation dans la rue, il fait de la prison; puis, son exaspération croissant, il est anarchiste, accepte et pratique la propagande

(1) Paris, P.-V. Stock, éditeur.

par le fait, autant d'ailleurs pour être digne de l'amour d'une étudiante révolutionnaire que par raison. La raison lui vient : « J'ai cru, durant des années, dit-il, que nos conceptions idéologiques étaient le moteur obligé de nos actions journalières... et que le moindre assassinat était un crime contre notre conscience, contre l'humanité... j'hésite aujourd'hui, peut-être avons-tort d'agir dans l'absolu de nos théories ».

Il place aisément sa copie dans les Revues, fait des leçons populaires d'esthétique, et enfin aime une femme voluptueuse et en est aimé.

A côté de cette action qui est la principale et qui continue chronologiquement celle de la *Fièvre*, le *Chaos* en contient plusieurs autres. Un militant socialiste y pardonne à sa femme qui l'a trompé avec un pharmacien coopérateur et s'est quelque temps prostituée. La fille d'un riche commerçant s'y libère de la tutelle paternelle, et fonde avec son compagnon une école libertaire. Une jeune ouvrière, la petite Lie, y est la femme commune de deux ouvriers ; elle meurt d'épuisement pendant sa grossesse, après avoir été brutalisée et violée.

Toutes ces intrigues — et il y en a d'autres — demeurent imparfaitement soudées, et font contraste avec l'action simple et une de *la Fièvre*.

Les deux livres contiennent des pages qui révèlent une observation clairvoyante et fine. Citons dans la *Fièvre*, le dîner offert par le député radical-socialiste a ses grands électeurs, les notes prises par Louis Leclat au cours de la campagne électorale de 1893.

Dans le *Chaos*, l'épisode de la petite Lie est remarquable. La notation du fait y est simple et émouvante, et le fait lui-même prend valeur de symbôle avec un sens clair et discret.

A côté de ces belles pages et de beaucoup d'autres très attachantes, on trouve quelquefois, dans ces deux livres, des chapitres froids de discussions emphatiques et de dissertations ennuyeuses finissant par l'énoncé d'une banalité.

Le style est, la plupart du temps, clair et coloré. Mais il est trop souvent surchargé, plein de recherche et d'affectation, visant la force et aboutissant à l'enflure de termes creux.

A la fin du *Chaos*, M. Louis Lumet, pour que nous comprenions mieux « la construction passionnée et logique de son œuvre », nous donne le canevas des deux noyaux qui compléteront sa « tétralogie ». Louis Leclat, dans l'*Ergastule* « mordra, frénétique, à tous les fruits, il videra toutes les coupes, puis il sera immensément las. Ce rire aigu de la chair impérieuse enfuie sans un regard. » Enfin, dans *Les Entonnailles*, « il réalise la commune qu'il pressentit à travers les misères et les sophismes : des hommes solidaires et égoïstes s'aident pour le bonheur des autres et le leur. »

La « Tétralogie » semble donc devoir former un ensemble qui ne manquera pas de grandeur. Ce que l'auteur nous en a déjà donné est une garantie de l'intérêt et de la valeur de ce qu'il nous donnera.

J.-B. Severac.

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

I. — La Politique

L'Élection de Montceau-les-Mines. — Bouveri annonçait ici-même, il y a quelques mois (numéros 54 et 58) le réveil de la forte population ouvrière de Montceau-les-Mines. L'élection récente qui, à une très forte majorité, l'a envoyé à la Chambre, en a été, après la longue grève dont nos lecteurs ont suivi les péripéties, la plus éclatante confirmation. Pour qui connaît l'histoire de l'exploitation ouvrière à Montceau — et Sorel en a retracé les phases essentielles dans un remarquable article des *Pages Libres* —, c'est là un événement qui dépasse la portée ordinaire d'une élection législative. La conscience de classe des mineurs de Montceau est enfin arrivée à une plus pleine possession d'elle-même, et la savante organisation policière et cléricale dont ils avaient été si longtemps les prisonniers et les victimes est maintenant brisée. Le patronat aura beau susciter les syndicats jaunes contre les syndicats d'ouvriers émancipés et libres : c'est à ceux-ci que la victoire viendra toujours finalement.

L'élection de Montceau-les-Mines tire encore son importance de l'observation rigoureuse de la discipline républicaine, par les radicaux, au second tour. Il est à souhaiter, sans se faire pourtant trop d'illusions, que cet exemple se généralise, à l'avenir. Sur le terrain de la démocratie politique, socialistes et radicaux, après avoir nettement déterminé leurs positions électorales respectives, peuvent et doivent se coaliser momentanément contre la réaction, quelle qu'en soient les formes. Le parti socialiste peut sans crainte, au second tour, accepter cette clause de réciprocité. La bourgeoisie n'est pas le bloc

réactionnaire de la théorie lassalienne : elle est profondément divisée et en proie aux pires antagonismes intérieurs. Le prolétariat socialiste doit profiter de ces luttes, et se porter toujours du côté des éléments plus libéraux contre les éléments plus réactionnaires.

La " Tournée " du Général André. — Lorsque le militarisme ne prend pas, en France, sa forme réactionnaire naturelle, il revêt la forme républicaine; mais il n'en reste pas moins le militarisme. Rien n'est cependant propice à l'entretien et au développement du nationalisme que les chevauchées et les harangues du Général André, en ce moment parcourant la France, faisant acclamer l'Armée et le Ministère, dans « une même émotion républicaine et patriotique ». La phraséologie gambettiste produit toujours ses effets : et parce que le Général André aura pris de justes mesures de rigueur contre ses ennemis du camp clérical dans l'Armée, cela ne diminue en rien le danger de son action. Avec la République ou contre la République, le militarisme fournit toujours sa garde prétorienne au capital, et à la classe ouvrière ses massacreurs.

L'Unité Socialiste Révolutionnaire. — Nous reproduisons le texte de la Constitution définitive de l'*Unité Socialiste Révolutionnaire* qui a été soumis au referendum des groupes adhérents. Le *Mouvement Socialiste* aura l'occasion de revenir sur un document aussi important:

A. — Constitution du Parti.

1° Le *Parti socialiste de France* (*Unité Socialiste Révolutionnaire*), fraction du prolétariat international organisé, poursuit l'émancipation du travail et de la société sur les bases suivantes :

Entente et action internationale des travailleurs; organisation politique et économique du prolétariat en parti de classe pour la conquête du pouvoir et la socialisation des moyens de production et d'échange, c'est-à-dire la transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste.

Parti de révolution, et par conséquent d'opposition à l'Etat bourgeois, s'il est de son devoir d'arracher toutes les réformes

susceptibles d'améliorer les conditions de la lutte de la classe ouvrière, il ne saurait en aucune circonstance, par la participation au pouvoir central, par le vote du budget, par des alliances avec des partis bourgeois, fournir aucun des moyens pouvant prolonger la domination de la classe ennemie.

B. — Organisation du Parti

2° Le Parti se compose de groupes politiques dont les membres devront être porteurs d'une carte d'adhérent et acquitter au profit de l'organisme central du Parti une cotisation mensuelle qui sera acquittée à l'aide d'un timbre par les soins de la Fédération de chaque département.

3° Les groupes d'une même commune forment une section du Parti.

4° Les sections se constituent par département en fédération unique, administrée par un comité ou bureau fédéral, issu chaque année du congrès départemental.

5° Dans Paris, les groupes d'un quartier forment une section. Le département de la Seine sera divisé au moins en trois fédérations.

6° Les groupes d'une même circonscription électorale (municipale, cantonale ou législative), pourront choisir leurs candidats, le comité fédéral étant chargé de veiller à l'observation des principes du Parti.

C. — Congrès du Parti.

7° La direction du Parti appartient au Parti lui-même, qui se réunit chaque année en congrès national, convoqué sur les bases départementales suivantes :

a) Un délégué ou une voix par 500 membres cotisants, ou fraction de 500 membres ;

b) Un délégué ou une voix par 5,000 suffrages socialistes, ou fraction de 5,000 suffrages, obtenus au premier tour de scrutin dans la dernière élection générale législative. Ces délégués électoraux sont nommés par le congrès départemental annuel qui aura à examiner d'avance l'ordre du jour du congrès national.

D. — Conseil central.

8° D'un congrès national à l'autre, l'administration du parti est confiée à un conseil central composé comme suit :

a) Un délégué élu par chaque Fédération départementale et dont le choix devra être ratifié par le congrès. Les fédérations qui

auront réuni aux dernières élections législatives générales plus de 10.000 suffrages pourront désigner deux délégués ne disposant que d'un seul vote sur lequel ils devront se mettre préalablement d'accord. Il sera adjoint à chacun de ces délégués un suppléant désigné suivant le même mode ;

b) Trois représentants du groupe socialiste révolutionnaire de la Chambre ;

c) Quinze membres nommés directement au scrutin de liste par le congrès annuel qui formeront la commission exécutive permanente et dont cinq devront être distribués à titre de secrétaire, trésorier et archiviste bibliothécaire.

9° Le conseil central, ainsi constitué, se réunira en assemblée plénière ordinaire une fois par trimestre, et, en séance extraordinaire, chaque fois que demande en sera faite par au moins un tiers de ses membres, ou que la commission exécutive le jugera nécessaire.

10° Il aura sous son contrôle les militants, les élus et la presse du parti, et prendra toutes les mesures, si exceptionnelles qu'elles soient, qui pourraient être commandées par les circonstances.

E. — Dispositions provisoires.

11° Provisoirement, et jusqu'à ce que la nouvelle organisation unitaire du parti ait fait ses preuves, les organisations nationalement constituées serviront d'intermédiaires entre leurs groupes et l'organisme central pour la remise des cartes d'adhérents.

II. — Congrès Ouvriers

Quelques Congrès syndicaux se sont tenus au cours de ces derniers mois. Nous rappellerons brièvement les plus importants.

I. — *Fédération internationale des Tullistes* — Le 16 juin a eu lieu à Calais, un congrès international des tullistes, qui a jeté les bases de la *Fédération Internationale des Tullistes*. Les délégués de la *Société réunie des tullistes* de Nottingham, au nombre de quatre, parmi lesquels Appleton, leur secrétaire ; le délégué des tullistes d'Ecosse, John Young ; les délégués de Calais, parmi lesquels Salembier ; les délégués de Caudry, Sandras et Plet; de S-Quentin, Baillet, Marquant et Pecqueux; de Lyon, Guillot et Catherin, assistaient au Congrès.

Le Congrès a élaboré les statuts de la Fédération nouvelle. Nous les résumons :

La Fédération a pour but d'apporter aux syndicats adhérents son appui financier en cas de grève ou de lock-out et d'aider à l'organisation des ouvriers tullistes.

Les affaires de la Fédération internationale sont gérées par un conseil fédéral, composé d'un président pris en Écosse, d'un trésorier pris en Angleterre et d'un secrétaire pris en France, ainsi que de délégués désignés par les syndicats adhérents à raison de 1 délégué par 1,000 adhérents ou fraction de 1,000 adhérents.

Les affaires courantes sont administrées par une commission exécutive, composée du président, du trésorier et du secrétaire qui peut, s'il y a lieu, convoquer le conseil fédéral.

Les syndicats adhérents paient un droit d'entrée de 10 centimes par membre et une cotisation de 4 francs par an et par membre. Ils reçoivent, en cas de grève reconnue par la Fédération internationale, 5 francs par semaine et par gréviste.

Les statuts réglementent la procédure en cas de grève, ils déterminent les conditions dans lesquelles la Fédération internationale intervient.

Le Congrès, conformément à ses statuts, a nommé le bureau de la Fédération. Il a désigné comme président, John Young (Écosse) ; comme trésorier, Appleton (Angleterre) ; comme secrétaire, Salembier (France).

II. — *Syndicat National des Postes, Télégraphes et Téléphones.* Le premier congrès national des P. T. T. fut tenu à Paris en 1900. Le second s'est réuni du 20 au 21 juin, à la Bourse du Travail (Annexe A). La force du Syndicat national s'est montrée considérablement accrue. Le compte-rendu du congrès déclare qu'il englobe 65 départements et compte 3,189 adhérents. Il adhère à l'*Union des Syndicats de la Seine* et à la *Confédération générale du Travail;* un journal, *Le Travailleur des P. T. T.,* défend les intérêts des ouvriers des postes, télégraphes et téléphones. Le Syndicat National a pleinement adhéré à l'idée d'une *Fédération des travailleurs de l'État* en formation. — *L'Annuaire* pour 1900, qui vient incessamment de paraître ne mentionne pas cette fédération : il signale seulement le syndicat d'où elle est issue : le *Syndicat des ouvriers*

des lignes télégraphiques, téléphoniques et de tous les services réunis, comprenant 535 membres.

III. — *Fédération Nationale des Ouvriers et Similaires des Ports, Docks et Fleuves de France.* — La *Fédération nationale des ouvriers et similaires des ports, docks et fleuves de France*, s'est définitivement constituée à son premier congrès, qu'elle a récemment tenu au Havre.

Les statuts définissent ainsi le but de la Fédération, qui est :

1° De provoquer et d'étendre l'adoption des principes du Syndicat, par tous les moyens propres à en assurer le succès ;

2° De s'efforcer d'obtenir une réduction des heures de travail et d'en établir la durée maximum dans tous les ports de France ;

3° De s'efforcer d'obtenir une augmentation sur le taux des salaires payés aux ouvriers *les mieux favorisés* pour arriver à établir des taux de salaires uniformes pour le même genre de travail dans tous les ports où cela est praticable ;

4° Renforcer et assurer par une propagande active et une surveillance suffisante, l'application impartiale de toutes les lois qui ont pour but de protéger et d'améliorer les conditions du travail des ouvriers ;

5° Écarter les causes de différends et s'efforcer de les concilier, ou à défaut d'arrangement possible, organiser la grève dans le port où a éclaté le litige, ou dans les autres ports.

IV. — *Fédération Nationale des Syndicats Maritimes.* — Le neuvième congrès maritime s'est ouvert à Nantes le 11 août. Les délégués des syndicats de marins, de mécaniciens, de chauffeurs, de pêcheurs, de grégeurs, etc., y étaient venus en nombre. Le congrès a eu à prendre des mesures énergiques pour faire rapporter les lois iniques et néfastes de 1896 et 1898, qui réduisent le temps de navigation des pêcheurs, et qui, sous prétexte de créer une caisse de prévoyance, écrasent les inscrits maritimes et surtout les pêcheurs de frais de rôle et de retenues sur leurs salaires.

Le congrès a dû également établir des conditions de navigation et un tarif de salaires uniques pour toute la France et rechercher les mesures nécessaires pour les faire appliquer.

Notre collaborateur Brunellière expliquera, ici même, dans une étude prochaine, le fonctionnement de la *Fédération*

Nationale des Syndicats Maritimes. Qu'il nous suffise de rappeler les divers Congrès qui ont précédé celui de Nantes : 1° Marseille, 1891 ; 2° Bordeaux, 1892 ; 3° Paris, 1893 ; 4° Paris, 1895 ; 5° Saint-Nazaire, 1896 ; 6° Paris, 1898 ; 7° Marseille, 1899 ; 8° Paris, 1900. — Le principe de la *Fédération* fut voté en 1893, confirmé en 1895, et réalisé en 1898.

III. — Prochains Congrès Syndicaux

Le mois de septembre va être le mois des congrès syndicaux. Tant par l'importance des groupements qui les organisent que des questions portées à leurs ordres du jour, ils seront du plus haut intérêt.

Nous donnerons des principaux d'entre eux des comptes-rendus détaillés. En attendant, nous croyons utile de publier leurs divers ordres du jour, en les faisant suivre de quelques renseignements indispensables.

I. — *Confédération générale du Travail.* — La *Confédération générale du Travail* tiendra son 6e congrès (XIIe congrès national corporatif) à Lyon, les 23, 24, 25, 26 et 27 septembre. En voici l'ordre du jour :

Rapport de la Commission d'organisation.

Rapport du Conseil confédéral.

1° *Révision des statuts de la Confédération* :

a) Propositions du Conseil confédéral. — *b*) Mode de nomination du conseil et du secrétaire général (propos. de la Fédération de la voiture). — *c*) Demande concernant l'adhésion de la Fédération des bourses à la Confédération (propos. de la Bourse du Travail d'Aix). — *d*) De l'admission des Fédérations locales, départementales et régionales (propos. de la Fédération des syndicats du Sud-Est).

2° *Les lois ouvrières :*

a) La loi Millerand sur les grèves et l'arbritage (propos. du syndicat des Chemins de fer. — *b*) Le Conseil supérieur du travail, sa composition (propos. du Conseil confédéral. — *c*) Les Conseils du travail (propos. de l'Union du bronze de Paris. — *d*) La loi de 1884 et la proposition Waldeck-Rousseau (propos. de la Commission d'organisation). — *e*) Les Retraites ouvrières (propos. de la Fédération des syndicats de Troyes). — *f*) Les Conseils de Prud-hommes (propos. de l'Union du bronze de Paris).

3° *La grève générale.* — L'armée dans les grèves — *a*) Rapport du comité de propagande pour la grève générale. — *b*) Rappel des décisions des congrès précédents — *c*) Proposition de déclarer la grève générale en cas de grève des mineurs ou de guerre européenne (Union du bronze de Paris) — *d*) Etude sur les moyens à employer pour arriver à supprimer l'intervention de l'armée dans les grèves ou à neutraliser son action (proposition du Conseil fédéral et de la Commission d'organisation).

4° *Les syndicats et l'action politique.*

(Proposition du Conseil confédéral et de la Commission d'organisation).

5° *Moyens de faire respecter et aboutir les décisions des Congrès.*

a) La marque syndicale (propos. de la Fédération du Livre). — *b*) La journée de huit heures (propos. du Syndicat des mécaniciens de Lyon). — *c*) Le machinisme et l'organisation ouvrière (propos. de l'Union fédérale de la métallurgie). — *d*) La crise économique, moyens d'y remédier (propos. de la Fédération lithographique) — *e*) Le sou du soldat, création d'une caisse internationale pour les insoumis (propos. de l'Union du bronze de Paris). — *f*) De l'ordre du jour du prochain Congrès (propos. du Conseil confédéral, de la commission d'organisation et de l'Union du bronze).

La *Confédération générale du Travail* — que le citoyen Guérard a eu l'occasion d'étudier dans le *Mouvement socialiste* — fut créée à Limoges, en 1895, au 7e congrès national corporatif, par opposition à la *Fédération nationale des Syndicats*, qui disparut peu de temps après. Elle tint son second congrès (8e congrès national corporatif), à Tours, en 1896. Le 3e (9e congrès national corporatif) fut tenu à Toulouse, en 1897 ; le 4e (10e congrès national corporatif) à Rennes, en 1898 ; le 5e (11e congrès national corporatif) à Paris, en 1900.

Aux termes de l'art. 4 des statuts actuels :

« La *Confédération Générale du Travail* admet dans ses rangs : » *les Fédérations nationales de métiers et d'industries, les Fédé-* » *rations départementales de syndicats ouvriers, les Fédérations* » *locales, les Syndicats ouvriers isolés dont les professions ne sont* » *pas encore fédérées, ou dont les fédérations refuseraient d'adhérer* » *à la* Confédération Générale du Travail ; *elle admet, au même* » *titre, la Fédération des Bourses du Travail de France et des* » *colonies.* »

Son art. 3 définit ainsi son but :

« *La* Confédération Générale du Travail *a exclusivement pour* » *objet d'unir, sur le terrain économique et dans les liens d'étroite* » *solidarité, tous les travailleurs en lutte pour leur émancipation* » *intégrale.* »

D'après le récent *Annuaire des Syndicats* (12e année, 1901), page 450, la *Confédération générale du Travail* (dont le siège est à la Bourse du Travail de Paris) est formée de 25 chambres syndicales, bourses du travail ou fédérations adhérentes, comprenant un total de 149,963 membres. Mais ces chiffres ne sont pas exacts. Depuis qu'ils ont été fournis à l'Office du Travail, la *Confédération Générale du Travail* a vu augmenter les adhésions.

Nous publierons sous peu la liste détaillée de ces organisations.

II. — *Fédération des Bourses du Travail de France et des Colonies.* — Le 9e Congrès national de la Fédération des Bourses du Travail se tiendra à Nice les 17, 18, 19, 20 et 21 septembre prochain. En voici l'ordre du jour :

Discussion des *rapports moral et financier* du Comité fédéral.

1. *Le label universalisé*, c'est-à-dire : Proposition d'une marque unique qui serait adjointe à toutes les autres marques syndicales et qui ne pourrait être prise que par les syndicats ou fédérations, conformes aux idées émancipatrices des Congrès ouvriers.

2. *Application des lois ouvrières aux travailleurs* des colonies. — Ce qui est fait; ce qui reste à faire.

3. *Entente internationale des travailleurs organisés*, à l'effet de résister aux caprices de toutes sortes des gouvernants de tous pays.

4. *Commission juridique de la Fédération des Bourses du travail*, à l'effet : 1° d'étudier les lois que nous avons à subir et d'apprendre quels avantages nous pouvons tirer de celles dites « ouvrières »; 2° d'avoir au sein de la Fédération des Bourses des hommes dévoués et compétents, toujours prêts à nous aider de leur parole ou de leurs conseils.

5. *Indépendance des Bourses.* — Etude des moyens propres à assurer la vitalité des Bourses par elles-mêmes.

Un 6e paragraphe vient d'être ajouté à cet ordre du jour modifiant quelques articles des statuts.

La *Fédération des Bourses du travail* fut créée en 1892 au congrès de Saint-Etienne. L'art. 1er de ses statuts définissait ainsi son but :

1° Unifier et faire aboutir les revendications des syndicats ouvriers; 2° étendre et propager l'action des Bourses du Travail dans les centres industriels et agricoles; 3° réunir tous les éléments statistiques et les communiquer aux Bourses adhérentes, et en même temps généraliser le placement gratuit des travailleurs des deux sexes et de tous les corps d'état.

Le *Mouvement socialiste* a publié sur la *Fédération des Bourses* une complète monographie de Fernand Pelloutier (voir nos 44, 45, 46). Rappelons simplement la date des congrès successifs qui suivirent celui de Saint-Etienne (1892); 2e congrès Toulouse (1893); 3e Lyon (1874); 4e Nîmes (1895); 5e Tours (1896); 6e Toulouse (1897); 7e Rennes (1898); 8e Paris (1900).

L'*Annuaire des Syndicats* (12e année, 1901) signale 43 Bourses du Travail adhérentes à la Fédération. Ce chiffre est inexact. C'est *64* et non *43* qui est le nombre vrai. Comme pour les groupements formant la *Confédération générale du Travail*, nous publierons prochainement le relevé des Bourses composant la Fédération.

III. — *Union fédérale des Ouvriers métallurgistes de France.* — Le 10e Congrès national se tiendra à St-Etienne, les 20, 21 et 22 septembre prochain. L'ordre du jour est le suivant :

1° Compte rendu des travaux du Comité fédéral;

2° Compte rendu financier;

3° Révision des statuts : A. Cotisations; B. Bulletin; C. Composition du comité fédéral; D. Contrôle de la Fédération sur les syndicats; E. Secrétariat; F. Propagande; G. Résistance; H. Caisse pour les insoumis; I. Caisse de solidarité;

4° La journée de 8 heures (minimum de salaires);

5° Retraites ouvrières;

6° Le 1er Mai. La grève générale. Grève générale probable des mineurs;

7° La Prud'hommie;

8° Questions diverses.

L'Union fédérale des Métallurgistes de France a été fondée en 1890, sous le nom de *Fédération Nationale des Métallurgistes de France*, qu'elle garda jusqu'à son huitième congrès

(Paris, 1899), où elle le changea contre son appellation actuelle. — Les congrès successifs depuis 1890, date de sa création, à Paris, sont les suivants : 2° Congrès : Paris, 1892 ; 3° Saint-Etienne, 1894 ; 4° Limoges, 1895 ; 5° Tours, 1896 ; 6° Toulouse, 1897 ; 7° Rennes, 1898 ; 8° Paris, 1899 ; 9° Paris, 1900.

L'Annuaire des Syndicats (p. 447) indique que l'*Union fédérale des Métallurgistes de France* englobe 84 syndicats, comprenant un total de 27.965 membres. L'*Union* publie un *Bulletin officiel mensuel*, a organisé le placement, et possède une bibliothèque.

IV. — *Fédération des Ouvriers Mécaniciens et similaires de France.* — Le Congrès aura lieu à Lyon les 20, 21 et 22 septembre. L'ordre du jour en a été ainsi établi :

1° Revision des statuts ;

2° Règlement intérieur du conseil fédéral ;

3° De la conduite et de la solution à donner aux conflits de travail ;

Eventualité d'un mouvement général de la corporation. Nécessité de la consulter par voie de referendum avant toute action.

De la circulaire de convocation, nous détachons les passages suivants :

Les syndiqués que les nécessités de la vie obligent parfois à se déplacer, — déplacement que nous devrons encourager plus tard chez les jeunes gens, — n'ont pas toujours la possibilité de conserver les relations avec leur syndicat d'origine, nous avons pensé qu'il faudrait leur garder une place parmi nous en leur délivrant des cartes personnelles de fédérés.

Le mode actuel d'élection du Conseil fédéral présente de graves inconvénients, chaque syndicat est représenté par un délégué : or le nombre de syndicats adhérents à notre fédération augmente sensiblement, et il sera impossible sous peu d'assurer la représentation régulière des syndicats à la Fédération ; d'où la nécessité de faire élire le conseil au scrutin de liste, limitant ses attributions, l'obligeant à consulter les sections par voie de referendum, chaque fois qu'il aura à résoudre une question importante.

Vous aurez aussi à statuer sur l'augmentation de la cotisation fédérale à 25 centimes, sur l'échelle des cotisations supplémentaires en cas de grève.

Le nouveau secrétaire permanent de la *Fédération des Ouvriers Mécaniciens de France*, P. Coupat, en a exposé ici-

même (N° 48; 15 décembre 1900) la naissance récente. Elle ne date, en effet, que de 1900. L'*Annuaire des syndicats* (p. 447) signale qu'elle se compose de 9 syndicats, comprenant un total de 4.592 membres. L'*Annuaire* oublie de noter que *Le Réveil des Mécaniciens* est son organe officiel.

V. — *Fédération Nationale de l'Ameublement.* — La Fédération nationale de l'ameublement, dont le siège est 79, rue de Charonne, tiendra son prochain congrès national et international aux 20, 21 et 22 septembre 1901.

Le congrès aura lieu à Lyon, de façon à coïncider avec le congrès national corporatif.

L'ordre du jour en est ainsi fixé :

1° Modification des statuts de la Fédération nationale de l'ameublement;

2° La grève générale et son organisation pratique;

3° Le sou de grève obligatoire à tous les syndiqués;

4° Association et coopération ouvrière de production;

5° La journée de huit heures;

6° Les conseils des prud'hommes jugeant en dernier ressort et sans appel;

7° Entente internationale des travailleurs de l'ameublement, moyens pratiques de la réaliser.

L'*Annuaire* ne fait pas mention de cette fédération. Mais le second volume de l'Enquête sur les *Associations Professionnelles Ouvrières* (page 759 et suivantes), faisant l'histoire de la *Fédération Ouvrière de l'Ameublement,* en annonce la formation.

VI. — *Fédération Nationale des Ouvriers Boulangers de France et des Colonies.* — Le Comité fédéral de la *Fédération Nationale des Ouvriers Boulangers de France et des Colonies* vient d'inviter tous les syndicats d'ouvriers boulangers à se rendre à son prochain congrès, qui sera tenu à Lyon, en septembre. La circulaire de convocation insiste sur la nécessité d'organiser tous les ouvriers de la corporation.

Jusqu'ici, dit-elle, notre corporation a été considérée comme hors la loi ; la plupart des lois ouvrières ne nous sont point applicables, les salaires diminuent journellement, les bureaux de placement continuent leur exploitation éhontée. Il faut absolument

réagir. En ne le faisant pas, nous serions les premiers coupables, car la résignation est une lâcheté. Donc, camarades de province, tous à l'œuvre pour que du Congrès de Lyon sortent triomphantes les revendications que tous nous poursuivons depuis si longtemps.

Voici l'ordre du jour du Congrès :

Compte-rendu financier ; — rapport du secrétaire ; — réglementation des heures de travail ; — les retraites ouvrières ; les syndicats et les partis politiques ; — abolition du travail de nuit ; — repos hebdomadaire ; — hygiène des ateliers ; — nouveau projet de loi sur les syndicats ; — les bureaux de placement ; — la grève générale ; — les syndicats et les coopératives ; — écoles professionnelles ; — travail des enfants mineurs.

La *Fédération*, quant à son fonctionnement, n'en est encore qu'à ses débuts. Bien qu'elle existe depuis 1898, elle ne réunit encore (*Annuaire*, p. 444) que 3 syndicats, comprenant un total de 360 membres et ayant leurs sièges sociaux à Angoulême, Bordeaux et Paris.

VII. — *Fédération Nationale des Syndicats Ouvriers de Peinture en Bâtiments.* — La fédération a adressé aux syndicats de la profession, un appel, en vue de la tenue de leur prochain congrès. Le questionnaire suivant y a été joint :

1. Êtes-vous partisan qu'il y ait un Congrès cette année ?
2. Dans l'affirmative, ratifiez-vous le choix de la ville de Lyon et la date de septembre ?
3. Au cas où vous choisiriez une autre ville, quelle est-elle ?
4. Vous soumettrez-vous à la majorité pour la désignation de la ville ?
5. Enverrez-vous un ou plusieurs délégués au Congrès ?
6. Quelles sont les questions que vous désireriez voir figurer à l'ordre du jour ?

Cette *Fédération* est récente et l'*Annuaire* ne la signale pas comme fédération *nationale*. Il indique seulement (p. 448), la *Fédération des Peintres en bâtiments et parties similaires du département de la Seine*, fondée en 1897, réunissant 14 syndicats comprenant 891 membres.

Par suite des réponses favorables à la tenue d'un Congrès qui lui sont venues, la Commission d'organisation en a fixé la tenue à Lyon du 28 septembre au 1er octobre. L'ordre du jour est le suivant :

Modification aux statuts ; — rappel des décisions du Congrès de 1900 ; — les coliques de plomb et la loi sur les accidents de travail ; — interdiction de la fabrication de la Céruse et du Minium ; — la loi sur les retraites ouvrières ; — question du journal ; — suppression du travail du dimanche et des heures supplémentaires ; — travail de nuit ; — paye sur les chantiers.

VIII. — *Fédération Nationale des Travailleurs de l'Industrie Textile et Parties Similaires de France* (Siège social : Bourse du Travail, Paris). — Les délégués des Chambres syndicales ouvrières de l'Industrie textile suivantes : ouvriers Tisseurs en tous genres du département de la Seine, Passementiers à la main, Passementiers à la barre, Bonnetiers de Paris, Tisseurs d'Argenteuil, la Confédération générale du Travail, représentant l'Union des Travailleurs, Syndicat de l'Industrie lainière de Reims, ont pris l'initiative de créer une Organisation nationale de l'Industrie textile de France. A cet effet, ils avaient invité les travailleurs syndiqués de la Corporation textile à prendre connaissance des statuts qui ont été élaborés dans différentes réunions tenues à la Bourse du Travail.

Dans le manifeste lancé à cet effet, nous relevons le passage suivant :

Nous considérons comme notre devoir d'établir, aussi conformément que possible, un tarif pour tous les travailleurs du Textile de France, afin d'éviter l'émigration du travail d'une ville à une autre, attendu que l'émigration du travail ne se produit de nos jours que par les énormes différences des tarifs existant dans notre pays.

Cet appel n'est pas resté sans effet. De tous les points de la France industrielle, sont venus des encouragements à la Commission d'organisation, pour le renouvellement qu'elle veut tenter, et qui fera suite aux travaux élaborés dans les Congrès précédents de Lyon (1891), de Roubaix (1894), de Cholet (1895).

Le Congrès se tiendra à Paris, à la Bourse du Travail, les 20, 21 et 22 septembre. L'ordre du jour en a été ainsi fixé :

Compte-rendu des rapports moral et financier ; ratification officielle des statuts de la Fédération par le Congrès ; désignation du siège social pour 1902 ; nomination du bureau ; désignation du prochain Congrès ; travaux divers.

Le second volume de l'Enquête sur les *Associations professionnelles Ouvrières* (pages 448 à 462) a publié la monographie de la *Fédération nationale de l'Industrie Textile*, qui cessa de fonctionner depuis son troisième Congrès de Cholet en 1895.

IV. — Autres Congrès

Congrès coopératif. — Conformément à la décision prise par le premier Congrès national et international des Sociétés coopératives socialistes qui se tint à Paris en juillet 1900, le deuxième Congrès national et international aura lieu cette année dans l'ordre suivant :

1° Le Congrès national se tiendra à Lille, les 29 et 30 septembre et 1er octobre prochains, dans la vaste salle de la coopérative l'*Union de Lille*, rue d'Arras, 147, à Lille ;

2° Le Congrès international aura lieu à Bruxelles 2 et 3 octobre, dans les locaux de la *Maison du Peuple*.

L'ordre du jour provisoire comprend les points suivants :

1° Création d'une Bourse nationale des coopératives socialistes de consommation de France ;

2° Elaboration des statuts types par les sociétés adhérentes à la Coopération socialiste ;

3° Création de pharmacies coopératives ;

4° Création de magasins de gros sous la responsabilité morale et financière des Fédérations et entente commerciale entre ces organisations pour l'approvisionnement des dits magasins ;

5° Création d'une meunerie coopérative.

Quant aux conditions d'admissions, elles ont été fixées comme suit :

1° Seules seront admises au Congrès les sociétés coopératives reconnaissant les principes fondamentaux du Socialisme et pouvant justifier, preuves à l'appui, d'avoir versé des subsides à la caisse de la propagande socialiste depuis le dernier Congrès. (Décision du Congrès de Paris 1900.)

2° Chaque société adhérente devra adresser sa cotisation avant l'ouverture du Congrès, dont le montant est fixé à cinq francs au-dessous de 500 membres et dix francs au-dessus, afin de couvrir les frais occasionnés par ces Congrès.

3° Les délégués devront être munis d'un mandat régulier, c'est-à-dire signé par le président, secrétaire ou administrateur

délégué et portant le timbre de la société qu'ils représentent, chaque délégué recevra en échange de son mandat une carte portant le nom de sa société ou fédération, et son nom personnel.

4° Le nombre de délégués par société n'étant pas limité, *un seul* aura voix délibérative et ne pourra représenter plus de *cinq* sociétés à moins qu'ils ne soit mandaté d'une Fédération constituée. Dans le premier cas, comme pour le second, les délégués ainsi mandatés devront verser autant de cotisations qu'ils représenteront de sociétés (voir art. 2, décision du Congrès de Paris 1900) Dans aucun cas, les délégués ne pourront avoir plus de voix que de cotisations payées. Nul ne pourra être délégué s'il n'est coopérateur.

5° Les séances du Congrès auront lieu le matin à neuf heures et le soir à deux heures.

6° Le bureau du Congrès se composera de un président et deux assesseurs élus à l'ouverture de chaque séance, quatre secrétaires élus au début et pour la durée du Congrès.

7° Les propositions faites en dehors de l'ordre du jour arrêté au 1er septembre devront être signées et déposées sur le Bureau du Congrès. La commission des résolutions fera un rapport sur leur prise en considération ; en ce cas, le Congrès ordonnera, s'il y a lieu, la discussion après épuisement de l'ordre du jour ;

8° Des cartes seront mises à la disposition des sociétés coopératives adhérentes au Congrès, mais à titre d'auditeurs seulement, et ne permettant pas de prendre part à la discussion. (Prix de la carte, 0 fr. 10).

9° Les diverses commissions sont chargées d'établir un compte-rendu des travaux du Congrès qui sera mis à la disposition des sociétés et personnalités s'intéressant à la coopération, au prix déterminé par le Congrès.

Toute contestation non prévue aux présentes conditions sera tranchée par le Congrès.

Un compte-rendu en sera donné par cette Revue.

Congrès Socialiste. — Le dix-neuvième Congrès national du « Parti Ouvrier Français » se tiendra cette année à Roubaix. Il s'ouvrira le dimanche 15 septembre et durera quatre jours. L'ordre du jour en a été établi ainsi :

1° Rapports du Conseil National : rapport du secrétaire pour l'intérieur, rapport de l'administrateur ; 2° Rapports des fédérations et des groupes représentés ; 3° De l'Union Socialiste Révolutionnaire ; 4° Les élections législatives de 1902 ; 5° Les retraites

ouvrières ; 6° Le Parti Ouvrier et les Employés de Chemins de fer ; 7° Des mesures à prendre pour propager les doctrines socialistes ; 8° Extension de la Presse et de la Bibliothèque du Parti ; 9° De la réduction du service militaire ; De la suppression des Conseils de Guerre.

Le « Parti Ouvrier Français » a tenu, depuis le Congrès de Saint-Etienne, en 1882, où il se sépara des « possibilistes » pour aller tenir à Roanne un Congrès à lui, douze Congrès nationaux. Mais, dans le numérotage de ses Congrès, le Parti Ouvrier Français, fait entrer en ligne de compte les Congrès qui ont précédé ceux de Saint-Etienne et de Roanne : 1. 1876, Paris ; 2. 1878, Lyon ; 3. 1879, Marseille ; 4. 1880, Le Havre ; 5. 1881, Reims ; 6. 1882, Roanne. Les douze Congrès qu'il a tenus depuis 1882 sont les suivants : 7. 1884, Roubaix ; 8. 1890, Lille ; 9. 1891, Lyon ; 10. 1892, Marseille ; 11. 1893, Paris ; 12. 1894, Nantes ; 13. 1895, Romilly ; 14. 1896, Lille ; 15. 1897, Paris ; 16. 1898, Montluçon ; 17. 1899, Epernay ; 18. 1900, Ivry.— Le *Mouvement Socialiste*, fidèle à son œuvre d'information, publiera un compte rendu du Congrès de Roubaix.

Hubert LAGARDELLE.

ÉTATS-UNIS

L'UNITÉ SOCIALISTE : LA CONVENTION NATIONALE D'INDIANAPOLIS

Le Parti Socialiste d'Amérique. — Les divers groupes du « Social Democratic Party » (section de Chicago, section de Springfield et groupes non affiliés) ont tenu à Indianapolis, du 29 juillet au 1er août, une Convention nationale. Pendant quatre jours et trois nuits, les délégués ont travaillé à doter le parti d'une constitution organique et à réaliser l'unité des forces socialistes de tous les États. L'œuvre a été ardue ; les opinions divergentes se sont heurtées avec passion. Mais la ferme volonté d'aboutir a triomphé de tous les obstacles, et le S. D. P., devenu maintenant le Parti Socialiste d'Amérique, s'est séparé après avoir résolu la double nécessité qui avait motivé la Convention d'Indianapolis : un programme nettement socialiste, le différenciant radicalement des partis

bourgeois, plus ou moins démocrates ou populistes ; et une constitution qui, tout en respectant l'autonomie des groupes, réalise cependant l'unité nationale des socialistes américains — à l'exception toutefois de la côterie qui s'intitule « Socialist labor party » et dont la politique sectaire et violemment hostile aux trade-unions perd chaque jour de son influence.

Les délégués. — C'est le lundi 29 juillet au matin que la Convention s'est réunie dans le « Mansionic hall ». Cent vingt-quatre délégués appartenant à vingt États différents représentaient un nombre de socialistes organisés qu'on peut sans exagération évaluer à douze mille. Les 4/5 des délégués étaient des Américains de naissance, et la prépondérance de cet élément indigène atteste la croissance du socialisme aux États-Unis. La jeunesse de la plupart de ces délégués américains formait une des caractéristiques de cette assemblée. « Les jeunes hommes et les jeunes femmes aux traits éner-« giques et sérieux, étaient les esprits dominants de la Con-« vention, dit le « Worker ». Jeunesse énergique et de fort « caractère, inspirée par un idéal mais rendue pratique par « les difficultés de la lutte à soutenir pour atteindre cet idéal ! « Idéalistes, devenus prudents par le sentiment du devoir, et « dont l'enthousiasme se trouvait tempéré par le poids d'une « grande responsabilité ». Cette mentalité des délégués américains a dominé toute la Convention dont les débats ont été passionnés, enthousiastes, mais empreints d'une gravité qu'on trouve rarement dans les assemblées de ce genre.

Les Allemands et les Juifs étaient peu nombreux et réduits à une influence en rapport avec leur importance numérique. Parmi eux était Julius Valhteich, l'un des vétérans de la Social-Démocratie allemande. La présence de trois nègres, et de très nombreuses femmes (parmi elles la vaillante Margaret Haile, du Massachussets) achevait de donner au Congrès le caractère international du socialisme qui ne connaît pas de distinction de race, de sexe ou de couleur.

Après avoir élu, pour président, Georges D. Hevron, qui en termes brefs et excellents, exprima l'opinion de tous les délégués : « Vous êtes ici non pas pour récriminer sur le passé « mais pour agir en vue des nécessités actuelles et pour édifier

« l'avenir », et après avoir constitué différents comités, la Convention se mit à l'œuvre.

Le mode de votation. — Une première discussion eut lieu sur le mode de votation. Berger, de Chicago, proposa que les votes, lorsqu'il y aurait appel nominal, fussent comptés dans chaque parti. Harriman, au nom du parti de Springfields, combattit cette proposition comme contraire à l'unité. L'amendement de Berger fut adopté, mais avec une modification qui donnait satisfaction à Harriman et manifestait le désir qu'avait le Congrès de faire l'unité. Chaque parti procéderait à l'appel nominal de ses membres, mais les votes affirmatifs et les votes négatifs seraient additionnés sans tenir compte des partis.

La plateforme du parti. — Cette question préjudicielle une fois résolue, la Convention aborda son ordre du jour. La discussion capitale fut relative à la plateforme du parti. Dans cette plateforme, le Parti Socialiste d'Amérique expose qu'il poursuit la conquête des pouvoirs publics afin de substituer au mode d'appropriation individuelle des instruments de production la propriété collectiviste. En termes d'un excellent marxisme, il montre les transformations économiquse amenant le divorce des instruments de travail et du travail lui-même, la constitution des classes antagonistes, les capitalistes et les travailleurs, et la nécessité pour ceux-ci de former un parti de classe nettement distinct de tous les partis bourgeois, républicain ou démocrate. Mais la plateforme ajoute :

« Si nous déclarons que le développement des con-
« ditions économiques tend au renversement du système
« capitaliste, nous reconnaissons aussi que l'époque et les
« procédés à employer pour parvenir au socialisme dépendent
« du degré de développement atteint par le prolétariat. Nous
« pensons donc qu'il est de la plus haute importance pour le
« parti socialiste d'encourager tous les efforts de la classe
« ouvrière destinés à améliorer sa condition et d'élire des socia-
« listes aux postes publics, afin de faciliter la réalisation de
« cette fin. Entre autres moyens nous proposons : . . . . » Suit la liste des « réformes immédiates » que réclame le parti socialiste. Ce sont :

1° La nationalisation des moyens de transports, des services publics, des industries contrôlées par les trusts, cartels, etc. Les revenus tirés de ces industries nationalisées ne doivent jamais être employés à réduire les impôts frappant le capital, mais à augmenter les salaires et à réduire les heures de travail;

2° La réduction progressive des heures de travail;

3° L'assurance nationale ou par état contre les accidents, la vieillesse, etc.

4° La création d'un système d'industries publiques et de crédit public;

5° L'éducation de tous les enfants jusqu'à 18 ans, avec fourniture gratuite des vêtements, de la nourriture et des livres;

6° Egalité civile et politique des deux sexes.

7° Le droit d'initiative et de referendum; la représentation proportionnelle; la révocation des élus par leurs commettants.

Cette partie de la plateforme, qui, étant la plus relative, est évidemment la plus discutable, a soulevé de vives oppositions à la Convention. Notre collaborateur Simons, de Chicago, proposa de la supprimer. Les députés Murphy, Clément, Mac-Sweeney et Backus appuyèrent sa proposition. Mac Cartney, Berger, Silverman, Harriman et Gœbel, au contraire, la combattirent. C'est alors qu'Herron, d'accord avec Harriman, proposa de renvoyer divers points de la plateforme à l'examen de comités spéciaux, et d'ajouter à l'exposé des « *demandes immédiates* » une phrase qui en montrait le caractère tout relatif. « *En proposant ces mesures*, » dit l'addition d'Herron dans sa forme définitive, « *comme mesures destinées à hâter la* « *chute du capitalisme et l'établissement de la communauté* « *coopérative, nous mettons la classe ouvrière en garde contre* « *les mouvements en faveur de prétendus services publics qui* « *ne sont qu'une tentative de la classe capitaliste pour s'assurer* « *le contrôle d'objets d'utilité publique afin d'obtenir une sécu-* « *rité plus grande dans l'exploitation des autres industries* « *et non pas pour améliorer la condition de la classe ouvrière.*

Malgré cet amendement, le citoyen Simons se déclare encore opposé aux *demandes immédiates,* mais dit qu'il les voterait pour réaliser l'unité. Morgan, de Chicago, dit que la résistance aux réformes immédiates était un renouveau de la lutte entre l'anarchisme et le socialisme. Carey invoqua son expérience

personnelle qui lui avait montré la nécessité d'un programme immédiat pour la propagande. L'amendement Simons fut repoussé à une forte majorité. Il ne réunit que 1.325 voix contre 5.835 qui se prononcèrent pour la plate-forme, avec l'amendement d'Herron.

D'autres questions également importantes ont été soumises à la Convention d'Indianapolis et résolues dans le même esprit de sagesse.

Le Parti Socialiste et les Trades-Unions. — La résolution votée au sujet des rapports qui doivent exister entre le parti socialiste et les trade-unions mérite d'être rapportée :

« Le Parti socialiste assemblé en convention déclare que le « mouvement trade-unioniste et l'action politique indépendante « sont les deux facteurs d'émancipation de la classe salariée. Le « mouvement trade-unioniste est le résultat naturel de la produc- « tion capitaliste et représente le côté économique du mouvement « ouvrier. Nous considérons que c'est le devoir des socialistes de « faire partie des unions de leurs métiers respectifs et d'aider à « la constitution et à l'unification des organisations de métier et « d'industrie. Nous reconnaissons que les trade-unions sont, par « suite d'une nécessité, constituées sur une base neutre excluant « l'affiliation politique.

« Nous rappelons l'attention des trade-unionistes sur ce fait que « la lutte de classe si noblement engagée par les trade-unions « actuellement, si elle peut diminuer l'exploitation des travailleurs, « ne peut pas abolir cette exploitation. L'exploitation du travail « ne cessera que lorsque la société prendra possession de tous les « instruments de production pour le profit de tout le monde C'est « le devoir de tout trade-unioniste de comprendre la nécessité « d'une action politique indépendante basée sur la conscience « de classe, de s'affilier au parti socialiste, de l'aider dans l'édifica- « tion d'une forte action politique de la classe ouvrière, dont l'objet « final soit l'abolition du salariat et l'établissement d'un état « coopératif de la société, basé sur la propriété collective des ins- « truments de production et d'échange »

Le fermage. — La question du fermage a été également examinée par la Convention d'Indianapolis. Elle a refusé d'insérer dans sa plateforme du parti les solutions qu'elle propose à ce problème, et elle a confié à un comité, chargé de publier un rapport avant le prochain congrès, le soin d'approfondir cette

question ; mais, dès maintenant, elle a voté une résolution constatant que les progrès de la culture mettent le fermier dans une situation analogue à celle du salarié et attirant l'attention des fermiers sur ce fait que le socialisme leur assurera comme aux autres travailleurs l'intégralité du produit de leur travail.

La question des noirs. — Sur la question des noirs un débat très élevé s'est engagé. Les délégués américains ont eu la joie d'entendre deux hommes de couleur, Adamet Costley, traiter avec une compétence parfaite cette importante question. Le congrès a été d'accord avec Herron pour penser qu'il vaudrait mieux s'aliéner les votes de tous les blancs dans les États du Sud, que de renoncer aux principes du socialisme en cette matière. Une résolution constatant que les nègres, comme les travailleurs blancs, sont exploités par la classe capitaliste et que celle-ci s'attache à maintenir l'animosité entre les deux races de travailleurs pour mieux les dominer les uns et les autres, et invitant les travailleurs noirs à se joindre au mouvement ouvrier international a été adoptée à l'unanimité.

La question porto-ricaine. — Les sentiments internationalistes de la Convention se sont affirmés aussi au sujet de la question porto-ricaine. On a blâmé le gouvernement américain qui opprime ce peuple, voté une adresse de sympathie aux ouvriers porto-ricains, et, ce qui est mieux, décidé d'engager un propagandiste de langue espagnole pour faire une tournée à Porto-Rico.

Autres résolutions. — La Convention a encore voté d'autres résolutions importantes, notamment celle qui défend à tout socialiste de faire partie d'aucune force armée, celle qui choisit pour chef-lieu du parti la ville de St-Louis ; et celle qui transforme le nom du parti en « *Parti Socialiste* » afin d'éviter toute confusion entre la démocratie socialiste et les partis démocrates bourgeois.

Une adresse de sympathie aux métallurgistes en grève a été également votée d'enthousiasme par le congrès.

Organisation intérieure. — Quant à la Constitution du parti adoptée par la Convention d'Indianapolis, on peut la résumer ainsi. Il y a un *Comité national* composé d'un membre

par État ou territoire organisé. Les membres du comité sont élus pour deux ans. Le comité national surveille et dirige l'œuvre du *Secrétaire national*, représente le parti dans les questions d'ordre national ou international, entretient des relations avec les Secrétaires des États, convoque les conventions nationales, organise les referendum, centralise les rapports des États, en publie deux fois par an, etc. Il désigne parmi les socialistes du chef-lieu (Saint-Louis) 5 membres qui forment un *sous-comité permanent*, chargé d'assister et de contrôler le Secrétaire, mais sous la direction du Comité national qui a le droit de révoquer le comité des 5.

Le Comité national choisit aussi un *Secrétaire national*, pour un an et au traitement annuel de mille dollars. Ce fonctionnaire chargé d'entretenir sous le contrôle du Comité et du Sous-Comité des relations avec les Etats, de publier des rapports, en un mot d'administrer le Parti aura un rôle très important. L'immense étendue de la République rendant impossibles les convocations fréquentes du Comité, on peut dire qu'il est l'homme de confiance du Parti socialiste américain. Le secrétaire choisi par la Convention est le camarade Léon Greenbaum, de St-Louis.

Œuvre féconde. — Telle est dans ses grandes lignes la Constitution du parti socialiste américain unifié. Les sections de Chicago et de Springfields ont déclaré abandonner leur existence particulière pour s'amalgamer dans ce grand parti, qui saura se montrer digne des partis socialistes unifiés de l'Europe.

L'œuvre de la Convention d'Indianapolis sera féconde. Et nous trouvons bien légitime l'enthousiasme avec lequel elle a levé ses séances, aux accents triomphants de la « Marseillaise », restée ici, en Amérique, le chant révolutionnaire par excellence.

R.-S. Richardson.

(Traduit par R. Briquet).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Le Manifeste communiste, traduction nouvelle par Charles Andler, avec articles de F. Engels, dans la *Réforme* (1847-1848). (Paris, Société nouvelle de Librairie et d'Edition, 1901). Il faut remercier beaucoup M. Charles Adler de nous avoir donné une traduction sûre et une édition scientifique du *Manifeste Communiste*. Les traductions que nous possédions jusqu'ici se contentaient trop souvent d'à-peu-près; et quant aux éditions antérieures, elles donnaient simplement le *Manifeste*, sans les préfaces successives de Marx et Engels, ni les notes des éditions allemandes. Les préfaces sont du plus haut intérêt : elles éclairent sur la portée exacte que les auteurs du *Manifeste* ont attribuée à leur œuvre. Dans la préface de 1872, Marx et Engels, tout en constatant que les principes généraux demeurent vrais, d'une vérité inattaquable, écrivent : « Il y aurait lieu d'amender quelques » détails. L'application pratique des principes, au dire du Mani- » feste lui-même, dépendra toujours, et partout, des circonstances » historiquement données. C'est pourquoi nous n'attachons » aucune importance particulière aux mesures révolutionnaires » proposées à la fin du chapitre II. Ce passage, aujourd'hui, » devrait être modifié en plusieurs de ses termes ». Vieillies aussi, déclarent Marx et Engels, sont les critiques de la littérature socialistes contemporaine et les remarques sur l'attitude des communistes devant les différents partis d'opposition (Ch. IV). — « L'idée fondamentale qui traverse le Manifeste, dit Engels dans sa Préface de 1883, c'est que la production économique et la diffé- » renciation sociale des hommes qui, à chaque époque de l'his- » toire, résulte d'elle avec nécessité, forment la base de l'histoire » politique et intellectuelle de cette époque ». — Dans la préface qu'il écrivit pour l'édition russe de 1882 du *Manifeste*, Marx explique que le chapitre final (attitude des communistes devant les différents partis d'opposition) a perdu partie de sa valeur : c'est qu'en 1848, la surface était restreinte, (sur laquelle se propageait le mouvement » prolétarien. » Ce qui frappe, dit-il, c'est qu'il n'y soit fait mention » ni de la Russie ni des États-Unis. C'est qu'en ce temps, la Russie » formait la dernière réserve puissante de la réaction européenne; » et l'émigration aux États-Unis absorbait l'excédent des forces » du prolétariat européen ». Enfin, dans la préface de 1890, Engels, entre autres remarques, écrit : « Le triomphe final des propositions

» émises dans le Manifeste, Marx ne l'a jamais attendu que du » seul développement intellectuel de la classe ouvrière, qui devait » amener l'action commune et la discussion en commun ». On voit combien peu rigide et dogmatique est la pensée marxiste et avec quelle grande sincérité intellectuelle les auteurs du *Manifeste* l'ont jugé. — M. Andler a ajouté au *Manifeste* quatre articles qu'il suppose — avec une très grande vraisemblance — être d'Engels, et qui furent publiés dans la *Réforme* de Flocon et de Ledru-Rollin. — Dans une seconde partie, M. Andler nous donnera l'historique du *Manifeste Communiste*, et le fera suivre d'un commentaire du texte.

LES REVUES SOCIALISTES

Les cahiers de la quinzaine. — Le *seizième cahier* contient le compte-rendu sténographique du congrès socialiste international, tenu à Paris, les 23 et 27 septembre 1900. C'est un document très important que tous nos camarades doivent posséder. Exceptionnellement, le *seizième cahier* est mis en vente au prix de trois francs cinquante.

Die Neue Zeit. — N°s 47 et 48. — Notre collaborateur *Georges Weill* publie un article intitulé l'*Alsace-Lorraine et l'Empire* Il prouve que tous les phénomènes qui se sont produits dans les anciennes provinces françaises sont dus à des raisons d'ordre économique ; la « protestation », l'émigration en France comme la germanisation ne sont que les conséquences de faits économiques. Le soi-disant patriotisme des Alsaciens-Lorrains est un conte.

Socialistische Monatshefte. — N° IX (septembre). — Dans ce numéro *Fendrich* défend la tactique des députés socialistes badois qui ont voté le budget. Son argumentation ne nous semble d'ailleurs pas très concluante. Même si l'on considère la question comme une question de tactique, la position des « opportunistes » badois ne nous paraît pas absolument tenable.

Die Gleichheit. — N° 18. — La question des habitations est devenue un des problèmes les plus intéressants du socialisme pratique : *Adolf Braun*, dont nos lecteurs ont déjà souvent pu apprécier la compétence, l'expose dans ses côtés les plus importants.

Le Secrétaire Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqué.

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

LE TZAR ET LA RÉPUBLIQUE

C'est une question que nous poserons sans cesse :

Que pensent, dans la solitude de leur conscience, à ce moment précis de l'histoire extérieure et intérieure du ministère Waldeck-Rousseau—Millerand, tous ceux qui, aux heures tragiques de l'Affaire Dreyfus, donnèrent obscurément toute la tension de leur effort désespéré, et se laissèrent prendre à des paroles qu'ils jugèrent émues, à des gestes qu'ils crurent sincères ?

Certes, ils ne peuvent pas regretter l'énergie dépensée, ni les dangers courus. Mais combien amère est sans nul doute leur déception, à mesure que les événements se succèdent ! Espérances jamais ne furent plus trompées et illusions plus brutalement dissipées ! De l'amnistie à la comédie franco-russe, de l'expulsion des socialistes étrangers à l'accueil fraternel du pendeur des révolutionnaires slaves, le ministère issu de la crise, à la faveur des circonstances imprévues et de la confiance captée, a descendu progressivement tous les degrés de la politique réactionnaire, et se trouve maintenant au niveau du nationalisme le plus rétrograde. Quel spectacle ! La France républicaine se traîne, plus fiévreusement encore qu'au temps heureux de Félix Faure, à la remorque de la Russie absolutiste ; le Tzar reçoit Boisdeffre ; et Millerand, ancien député socialiste, en saluant son impérial invité, fléchit sous le poids des décorations, tandis que Delory, maire collectiviste de Lille, qui a gardé intacte sa dignité, est censuré par un préfet de M. Waldeck-Rousseau !

1er Octobre 1901. — 25.

Dans une lettre récente — belle comme toutes ses lettres, d'une beauté biblique — Tolstoï a dénoncé, avec une force saisissante, l'influence néfaste de l'alliance franco-russe pour le bien-être des deux peuples et pour la civilisation en général. « Le gouvernement français, dit-il, la presse « et cette partie de la société française qui acclame cette « alliance ont déjà fait et seront obligés de faire encore « de plus grandes compromissions et concessions pour « feindre d'être ou pour être réellement en communion « d'idées et de sentiments avec le gouvernement le plus « despotique, le plus rétrogade, le plus cruel de toute « l'Europe. Et ce sera la dégradation, l'abaissement de la « France, tandis que pour la Russie cette alliance a eu « déjà et aura une influence encore plus pernicieuse.

« Depuis cette maudite alliance, le gouvernement qui « avant se souciait de l'opinion européenne et comptait « avec elle, ne s'en préoccupe plus, et, se sentant soutenu « par l'étrange amitié du peuple réputé le plus civilisé du « monde, devient de plus en plus rétrogade, despotique « et cruel ».

La cause de la civilisation et de la liberté semblait jusqu'ici liée aux destinées politiques de la France. Si, pendant la crise d'il y a deux annnées, le monde entier se passionna pour nos luttes intérieures, c'est qu'à tort ou à raison, il craignait, au cas où les éléments libéraux auraient été vaincus, que le signal de la réaction ne partît de la France opprimée par les forces du passé. Notre pays, par une avance historique supposée ou réelle au point de vue politique, était considéré plus ou moins justement comme donnant le ton. Aujourd'hui, on ne peut plus douter : c'est pour le développement de la réaction en Europe que travaille le gouvernement de la République.

Nous songeons aux socialistes russes qui, dans les prisons du tzar et les exils sibériens, expient leurs actes héroïques. Nous pensons à ceux qui luttent, aux prises avec les plus dangereuses difficultés quotidiennes, et que soutiennent seuls une religieuse abnégation et un pur idéalisme. Il n'est pas de jour que la presse ne nous annonce de nouvelles relégations, de nouveaux emprisonnements, de nouveaux crimes. Les troubles universitaires récents et l'entrée en scène de la classe ouvrière pouvaient faire espérer quelque atténuation aux excès du tzarisme. Du moins la crainte de l'opinion européenne avertie était de nature à exercer son influence. Cet espoir est compromis maintenant.

Du moins, ceux des socialistes français restés fidèles à leur foi auront fait entendre une voix indignée. Une ombre pourtant s'appesantit sur notre parti : il y a des journaux, des comités et des hommes qui se réclament encore du socialisme, dont les uns ont essayé à peine quelques vagues protestations, et dont les autres se sont tus.

Hubert LAGARDELLE.

Le projet de Loi sur les Retraites Ouvrières

ET LES INDUSTRIES A DOMICILE

Le point de vue auquel nous voulons nous placer, dans cet article, suppose acceptées — quelles que soient les critiques qu'on doive leur adresser — les bases fondamentales du projet actuellement en discussion : contributions ouvrières et patronales, capitalisation des versements à un taux garanti par l'État, subventions de l'État pendant la période transitoire, etc. Nous ne discutons pas ces dispositions essentielles : nous nous bornons à l'examen de la situation qui serait faite aux *industries à domicile* par l'adoption du projet.

I

Les industries a domicile

Le développement de l'industrie capitaliste ne se traduit pas, nécessairement et en toutes circonstances, par l'agglomération des salariés dans les locaux de travail de l'employeur. Une grande partie de la production moderne et capitaliste provient du travail d'ouvriers disséminés, travaillant chez eux, soit seuls, soit avec quelques aides.

Ces ouvriers ne sont point des artisans indépendants : ils ne vendent pas au public les objets qu'ils ont fabriqués. Ils sont, au contraire, dans la dépendance des fabricants ou négociants pour le compte desquels ils travaillent. Ceux-ci « reçoivent les commandes, fournissent souvent les matières et monopolisent la vente des objets fabriqués au dehors de leurs propres ateliers. »

Cette forme spéciale de la *Grande Entreprise*, désignée depuis Le Play, sous le nom de *Fabrique collective*, joue dans le développement de l'industrie capitaliste un rôle tout aussi important que la grande industrie proprement dite ou *Fabrique agglomérée*. Ces deux formes concourent l'une et l'autre — souvent l'une après l'autre, — à la ruine de la petite industrie indépendante et l'industrie familiale traditionnelle.

Nombre de branches de la production sont actuellement organisées en Fabrique collective : le vêtement, la lingerie, la chaussure, les fleurs artificielles, la vannerie, etc. Nous pouvons prendre comme type de notre description l'industrie du vêtement à Paris (1).

Dans l'industrie du vêtement pour hommes, — mesure ou confection — une partie du travail est exécutée dans des *ateliers patronaux*, mais le personnel de ces ateliers est réduit au strict nécessaire, au personnel des coupeurs et des « pompiers » (ouvriers qui font les retouches) : tous les autres ouvriers, apiéceurs, giletières et culottières, travaillent en chambre.

Ils viennent chercher le paquet d'étoffes et de doublures préparé à l'atelier patronal, puis ils l'emportent chez eux pour le transformer en vêtement terminé.

On peut distinguer trois catégories d'*ateliers en chambre* :

1° L'atelier exclusivement familial, où l'ouvrier travaille seul ou avec la collaboration des membres de sa famille.

2° L'atelier où un ouvrier travaillant chez lui occupe un ou deux aides étrangers à sa famille.

3° L'atelier de l'*entrepreneur* qui réunit chez lui dix, vingt ouvriers et qui emploie parfois au dehors des ouvriers isolés.

---

(1) *Office du Travail*. Le vêtement à Paris, 1896.

Ces diverses catégories d'ateliers — y compris l'*atelier patronal*, parfois réduit à un magasin de manutention, — se retrouvent dans toutes les industries capitalistes à domicile. Mais la proportion de chacune d'elles varie avec chaque industrie et chaque contrée. Si nous ajoutons que chaque ouvrier, ou chaque entrepreneur, travaille assez souvent pour plusieurs patrons, nous aurons donné une idée suffisante de l'organisation de la Fabrique collective.

Les recensements professionnels ne nous donnent, en France, aucun renseignement précis sur le nombre des ouvriers des industries à domicile (1), et il en est de même

---

(1) Dans le recensement de 1896, les ateliers disséminés de la fabrique collective sont considérés comme autant « d'établissements » distincts et confondus avec les autres établissements occupant le même nombre d'ouvriers. Il en est ainsi de l'atelier de l'entrepreneur aussi bien que de l'atelier où un ouvrier travaille chez lui avec un ou deux aides. Cet ouvrier est compté comme « chef d'établissement » même s'il n'emploie que des membres de sa famille. Dans le cas où il n'emploie que sa femme l'atelier domestique est compté parmi les « établissements de o employé »; l'ouvrier et sa femme sont considérés comme associés et ils vont augmenter tous deux le nombre des « chefs d'établissements »!

Il n'a pas été formé « d'établissements » avec les ouvriers isolés travaillant chez eux sans aucun aide. Ces ouvriers ont été confondus avec les petits patrons travaillant seuls et les ouvriers sans place fixe et unique sous la rubrique commune de « travailleurs disséminés ». Dans un certain nombre de cas, il est permis de supposer que tous les « travailleurs disséminés » ou à peu près tous sont des ouvriers en chambre isolés. Il en est ainsi, par exemple, pour la broderie à main, la confection, la lingerie, les modes, la cordonnerie. Dans les professions se rattachant à ces industries nous avons trouvé, pour Paris seulement, plus de 50.000 « travailleurs disséminés ».

A côté des ouvriers isolés, il y a les ouvriers en chambre groupés dans des « établissements de plus de 1 personne ». Nous pouvons nous faire une idée de leur nombre en rapprochant

à peu près dans tous les pays. En Belgique, cependant, la méthode employée pour le Recensement professionnel de 1896 a pu fournir des données statistiques très exactes sur les industries à domicile. Nous résumons les résultats généraux obtenus dans le tableau ci-dessous :

Patrons faisant travailler à domicile . . .	6.645
Ouvriers des ateliers centraux de ces patrons	4.855
Intermédiaires	1.390
Ouvriers de ces intermédiaires	537
Ouvriers à domicile.	118.747

Presque 120.000 ouvriers (1) — un sixième du prolétariat belge — travaillent à domicile. Il suffit que de tels chiffres puissent être constatés dans un pays de grande

---

quelques-unes des données numériques du recensement. Pour le département de la Seine, par exemple, nous trouvons que le nombre des « usines » et des « locaux servant d'ateliers, magasins et boutiques » est notablement inférieur au nombre des « établissements de plus de 1 personne ». La différence nous indique le nombre des « logements » qui servent à la fois d'habitation et d'atelier. Nous trouvons dans le département de la Seine (1896).

Maisons 173.657	Logements. 1.314.637	
	Locaux servant d'ateliers, magasins ou boutiques.	89.916
Usines.		4.125
Total des locaux commerciaux et industriels .		94.041
« Etablissements de plus de 1 personne » . . .		151.091
Différence		57.050

Soit *approximativement* 57.050 groupes de *deux personnes au moins* travaillant en chambre dans le département de la Seine.

(1) Chiffre supérieur au nombre des ouvriers et ouvrières des mines de houille belges qui occupent 107.168 hommes et 9006 femmes.

industrie, pour que l'on comprenne toute l'importance des questions relatives aux industries à domicile.

Nous ne pouvons analyser ici les diverses causes qui contribuent au maintien ou au développement de la forme disséminée de la grande entreprise.

Une étude distincte de chaque industrie à domicile nous montrerait que, dans des conditions déterminées, les avantages que l'on peut retirer de l'agglomération des travailleurs et de l'emploi d'un moteur puissant, ne suffisent pas à compenser les inconvénients de l'immobilisation du capital nécessaire aux installations industrielles.

Il y a cependant un fait à peu près général, qui contribue puissamment au maintien, au développement même des industries à domicile, et que toutes les enquêtes sur le travail en chambre ont bien mis en évidence, c'est que ce mode d'organisation industrielle permet, plus que tout autre, un abaissement considérable du niveau d'existence de l'ouvrier.

C'est dans l'industrie à domicile, que l'on rencontre actuellement les plus longues journées de travail pour les salaires les plus misérables, l'exploitation la plus désastreuse du travail des femmes et des enfants, la méconnaissance la plus complète des règles d'hygiène les plus élémentaires (1).

---

(1) Le travail en chambre ne nuit pas seulement à la classe ouvrière : c'est aussi un danger pour la santé publique. La diphtérie, la variole, la scarlatine et d'autres maladies contagieuses sont répandues dans le public par l'intermédiaire des objets fabriqués dans les logements où vivent et travaillent les ouvriers et qui sont si souvent des foyers d'épidémie. Ce danger de contagion est d'autant plus sérieux, que c'est principalement dans l'industrie du vêtement que le travail en chambre est le plus développé : tous les vêtements — sur mesure ou confectionnés — fabriqués à Paris sont cousus dans les logements misérables des ouvriers. Voir notre *Essai sur le travail en chambre considéré au point de vue sanitaire.* Thèse, Paris 1898, ment. hon. de l'Acad. de méd., 1900.

Tous ces abus — qui souvent sont l'unique raison du maintien du travail en chambre — viennent de ce que, dans les industries à domicile, l'oppression capitaliste peut développer librement toutes ses conséquences sans jamais rencontrer ni la résistance des ouvriers ni la résistance de la loi.

Les ouvriers isolés, mal informés des prix payés aux uns et aux autres, divisés même entre eux par le marchandage, sont à peu près incapables de s'organiser pour un mouvement d'ensemble. En tout cas, leur organisation présente plus de difficultés que celle des ouvriers chez lesquels le coude à coude de l'atelier développe le sentiment des intérêts communs (1).

D'un autre côté, la non-intervention de la loi en faveur des ouvriers en chambre, rend encore plus sensible leur défaut d'organisation. Si l'on excepte, en effet, les tentatives faites dans les pays anglo-saxons, le travail à domicile est resté jusqu'ici — en droit ou en fait —, à peu près complètement en dehors du champ d'application des lois ouvrières. Il en est ainsi, par exemple, des lois sur la durée du travail, sur le travail des femmes et des enfants, sur l'hygiène et la sécurité du travail. Il en est de même de la loi sur les accidents du travail (2) et

---

(1) L'un des chefs de service d'une grande maison de confection de Paris nous disait, il y a peu de temps : « Nous employons, au dehors, environ 5.000 ouvriers et ouvrières. *Si nous les faisions travailler ensemble, nous n'en serions plus les maîtres.* »

(2) Le Comité consultatif des accidents du travail, répondant à la question « Quelle est au regard de la loi du 9 avril, la situation des chefs d'entreprises, confiant à des ouvriers extérieurs, des travaux à prix faits ? », a émis l'avis : « Que l'ouvrier ayant assumé à prix faits, l'entreprise d'un ouvrage déterminé, en dehors de la direction et de la surveillance de celui pour qui l'ouvrage se fait, n'est point appelé, en cas d'accident, au bénéfice de la loi susvisée. » (J. O. du 8 février 1901). Il nous semble que la théorie du *risque professionnel* ne devrait pas comporter une pareille exception.

des décrets sur les clauses relatives au travail, dans les cahiers des charges des administrations publiques (1).

Toute la législation ouvrière tend actuellement à créer, pour les patrons qui font travailler à domicile, une situation privilégiée. Le projet de loi sur les Retraites ouvrières, s'il était adopté dans son texte actuel, n'échapperait pas à ce reproche. Nous aurons à rechercher quelles modifications il devrait subir, pour que son application —

---

(1) Nous avons sous les yeux le cahier des charges pour les entreprises de confection et de fourniture d'effets d'habillement pour l'armée de terre. Ce cahier des charges du 4 octobre 1899 est encore en vigueur et nous permet de voir comment les Décrets du 10 août 1899 ont été interprétés.

L'art. 33 stipule que le marché peut être résilié « ... § 5. Si, *sans y avoir été autorisé par le Ministre*, l'entrepreneur cède son marché en totalité ou en partie, ou contracte une association quelconque pour l'exécution de sa fourniture; les prohibitions édictées par ce paragraphe s'appliquent également à l'embauchage d'ouvriers par des sous-entrepreneurs ou tacherons, pratiquant l'opération de marchandage visée par le Décret du 2 mars 1848. »

De même, Art. 41 in fine, — où l'arbitraire du Directeur de l'intendance se substitue à l'arbitraire du Ministre. « ... Toutes les opérations de coupe, d'assemblage et de confection proprement dits, sont, *en principe*, exécutés dans les ateliers de l'entrepreneur; *cependant sur la demande de l'entrepreneur, le directeur de l'intendance peut autoriser à faire exécuter en dehors de ses ateliers, certains travaux* autres que la coupe... »

Nous tenons de source sûre qu'en fait, à Paris, le marchandage et le travail au dehors, autorisés ou non, sont largement pratiqués par les adjudicataires des travaux de confection et d'effets d'habillement. Le travail à domicile, et le marchandage qui en est souvent inséparable, ne pourront être réprimés que lorsque les Décrets sur les conditions du travail, plus rigoureusement appliqués, interdiront d'une façon expresse le travail en chambre et obligeront les adjudicataires à exécuter dans leurs propres ateliers tous les travaux soumissionnés. Une clause de ce genre existe dans le cahier des charges du Conseil de Comté de Londres depuis 1894 et au Canada depuis 1898.

si elle a lieu — ne constitue pas un encouragement de plus en faveur de la forme la plus dure de l'exploitation capitaliste.

II

L'Amendement Bienvenu-Martin

D'après l'art 1er, les dispositions générales du projet s'appliqueraient à « tout ouvrier ou employé ». Il résulte de la discussion qui a précédé le vote de cet article que l'expression « tout ouvrier et employé » doit être entendue dans un sens très large, et l'on pourrait soutenir qu'elle vise aussi bien les ouvriers et employés des fabriques et ateliers que les ouvriers à domicile. Mais la prise en considération par la Chambre de l'Amendement Bienvenu-Martin rend vaine cette interprétation.

Cet amendement, qui formerait le Titre VII de la loi, a pour but de régler la situation de certaines catégories de travailleurs, *auxquels les autres dispositions de la loi ne s'appliqueraient pas*, entre autres les « artisans et façonniers » ; et, au cours de la discussion, il a été entendu à plusieurs reprises que cette expression visait aussi bien les petits patrons indépendants que les ouvriers travaillant chez eux à façon. D'après cet amendement les « artisans et façonniers » *seraient admis* à opérer trimestriellement à la Caisse des Retraites ouvrières des versements compris entre 5 et 20 francs. Les sommes ainsi versées seraient capitalisées et liquidées dans les conditions prévues aux titres I, III et IV du projet. Alors que les dispositions générales de la loi *obligeraient* tout ouvrier travaillant en atelier à subir sur son salaire une retenue de 5, 10 ou 15 centimes, son employeur *étant tenu* d'y joindre une contribution d'égale quotité, — pour les ouvriers à domicile au contraire, la loi perdrait tout caractère obligatoire. Les ouvriers à domicile verseraient

ce qu'ils voudraient et leurs patrons pourraient ignorer l'existence de la loi : elle ne les obligerait à aucun versement.

Il est à peu près impossible de prévoir qui supportera en définitive les contributions prévues par le projet. Certains prétendent que toute la charge retombera sur la classe ouvrière. En réalité, cela dépendra de bien des circonstances, variables d'ailleurs suivant chaque industrie et chaque région, variables aussi suivant les conjonctures économiques. Dans certains cas, les ouvriers paieront la plus forte part, dans d'autres, les patrons paieront, dans d'autres encore, les consommateurs. Mais, quelque doive être le sens définitif des répercussions, tant que les rapports entre ouvriers et patrons n'auront pas repris leur équilibre provisoire, il y aura pour tous les patrons des ateliers une période troublée, fertile en conflits. Cette période ne se terminera que lorsque les salaires, les prix de vente ou les profits se seront adaptés aux nouvelles conditions.

Toutes ces difficultés seront épargnées aux patrons qui font travailler à domicile. Le projet leur donnera même un avantage sérieux sur leurs concurrents, dans les industries où le travail en chambre et le travail en atelier coexistent.

Il est utile, dans ces conditions, d'opposer au texte actuellement en discussion le « plan d'abolition du travail en chambre » que caressèrent, à un moment donné, les inspecteurs du travail des-États-Unis. Dans leur 8e Congrès, tenu en 1894 à Philadelphie, ils recommandèrent à l'unanimité l'adoption du Bill Sulzer qui, en imposant à chaque fabricant une forte taxe, proportionnelle au nombre d'ouvriers qu'il employait au dehors, équivalait à la prohibition complète du travail en chambre (1).

Si le projet de loi qui nous est présenté était adopté,

(1) Ce Bill a été repoussé par la Chambre des Représentants.

nous aurions, en France, la contre-partie du Bill Sulzer : la loi assurerait à tout patron qui donnerait du travail au dehors, une prime variant de 5 à 30 centimes par journée de travail. Ce serait un résultat déplorable. Si le principe des contributions ouvrières et patronales doit être admis, il est indispensable que tout *salarié*, même s'il travaille à domicile, que tout façonnier qui ne travaille pas à son compte, soit visé par les dispositions générales de la loi. L'amendement Bienvenu-Martin ne doit s'appliquer qu'aux petits patrons et artisans véritablement indépendants.

Il n'est pas indifférent, en effet, que dans la lutte qui se poursuit entre les deux formes — disséminée et agglomérée — de la grande entreprise, la loi vienne peser de tout son poids sur le travail en atelier, laissant libre de toute entrave la forme d'exploitation ouvrière où les abus sont les plus nombreux et les plus graves.

III

Les Bordereaux de Salaires. — Les Entrepreneurs

D'après l'art. 12 du texte en discussion, tout employeur doit, dans les trois premiers jours de chaque mois, adresser à la Caisse nationale des retraites ouvrières « un bordereau nominatif indiquant les salaires payés pendant le mois écoulé, les retenues effectuées et les contributions patronales dues. » Si le projet était modifié ou précisé dans le sens que nous venons d'indiquer, le bordereau mensuel fourni par chaque employeur devrait contenir non seulement les noms et salaires des ouvriers de ses propres ateliers, mais encore les noms et les salaires des ouvriers qu'il emploie au dehors.

L'établissement de ce bordereau pour les ouvriers à domicile soulève deux difficultés. L'une provient de la

présence fréquente d'intermédiaires — entrepreneurs ou entrepreneuses — entre les fabricants et les ouvriers à domicile, et nous examinerons plus loin ce côté de la question. L'autre difficulté tient au mode de rémunération des ouvriers en chambre.

D'après l'art. 2, les versements à effectuer sont calculés par *journées de travail.* Il sera relativement facile, de rattacher les ouvriers travaillant aux pièces *en atelier* à l'une des trois catégories de salariés prévus par le projet ; on connaît, en effet, le nombre des *journées* passées à l'atelier et par suite le salaire journalier moyen. Mais, pour les ouvriers à domicile, la notion même de « journée de travail » n'a aucun sens professionnel (1). Loin de tout contrôle, un même ouvrier exécutera la même quantité de travail, dans des temps variables, suivant les époques de « presse » ou de « morte-saison » suivant le travail de nuit et le surmenage qu'il s'impose. Comment dès lors catégoriser les ouvriers à domicile d'après leur salaire journalier ?

Ces difficultés seraient aplanies si le montant des versements obligatoires était exprimé plus simplement en *tant pour cent* des prix de façon touchés par l'ouvrier.

Nous avons vu plus haut que l'organisation de la fabrique collective comportait fréquemment la présence d'intermédiaires entre le fabricant et les ouvriers qu'il occupe en dehors de ses propres locaux.

Il y a lieu dès lors de se demander qui sera responsable vis-à-vis de la Caisse des Retraites Ouvrières, de

(1) C'est ainsi, par exemple, que dans les usages de la corporation des tailleurs, l'obligation de l'indemnité de *délai-congé* exprimée en journées de travail a dû être remplacée pour les apiéceurs en chambre par la *pièce dite de congé.*

l'établissement du « bordereau nominatif des salaires payés » dans le cas où le projet serait modifié ou précisé dans le sens que nous avons indiqué.

Le projet est muet à cet égard (1). Mais à défaut d'un texte précis, il est probable que c'est sur l'entrepreneur — qui embauche les ouvriers et les paie — que retomberait la responsabilité des versements. Cette solution comporterait de graves inconvénients.

Si, en effet, la qualité d'*employeur* est donnée à l'entrepreneur, on ne voit pas pour quelles raisons elle ne serait pas également donnée avec toutes les charges qui lui incombent, à l'ouvrier en chambre qui se fait aider — et le cas est assez fréquent, — non-seulement par sa femme ou ses enfants, mais encore par un ou deux ouvriers étrangers à sa famille. On ne peut échapper à cette conséquence et elle suffit par elle-même à en faire rejeter le principe.

Ce serait d'ailleurs méconnaître complètement les rapports qui unissent les divers éléments constituant la fabrique collective, que de séparer les ateliers en chambre de l'entreprise commerciale qui les commande. Ces ateliers sont, en réalité, les annexes disséminées d'une même exploitation dont les contre-maîtres et les chefs d'équipes ne sont autres que les entrepreneurs et les ouvriers qui travaillent chez eux avec quelques aides. L'employeur, l'unique employeur, c'est le négociant ou fabricant qui, seul, *achète et vend.* Sont ouvriers et employés, tous ceux qui, *directement ou indirectement*, travaillent sous sa direction.

Dans tous les pays où des tentatives ont été faites en vue de réglementer le travail à domicile, on est bien vite

---

(1) La question se poserait — même au cas où la loi ne s'appliquerait qu'aux ouvriers des ateliers — pour la partie du personnel des entrepreneurs qui est occupée dans leurs propres ateliers.

arrivé à cette conclusion que toute intervention législative est destinée à échouer si elle n'intéresse pas à son exécution les négociants ou fabricants qui commandent la fabrique collective. En Angleterre, aux États-Unis, dans la colonie de Victoria et en Nouvelle-Zélande, ce n'est pas seulement l'entrepreneur, le « sweater », mais aussi le fabricant qui est pénalement responsable de l'exécution des diverses prescriptions de la loi : obligation de fournir les listes d'ouvriers du dehors (list of outworkers) et les listes des salaires payés, prescriptions relatives aux conditions du travail et à la salubrité des ateliers en chambre, mesures prophylactiques contre la propagation des maladies contagieuses, etc., etc. Le fabricant partage parfois cette responsabilité avec d'autres personnes, — dans certains cas, par exemple, le propriétaire de l'atelier en chambre (New-York) — mais on ne pourrait citer une législation qui ait oublié d'intéresser à son application le fabricant en qui se concentre, en dernière analyse, toute la direction et tout le contrôle du travail.

On ne s'écarterait donc pas des règles auxquelles doit obéir toute loi relative au travail à domicile, on introduirait même en France une disposition qui aurait une heureuse influenee sur le développement ultérieur d'une législation sur le travail à domicile, en imposant au négociant ou fabricant l'obligation de fournir mensuellement à la Caisse des retraites ouvrières le bordereau mensuel des salaires payés à tous ses ouvriers, mêmes à ceux qu'il emploie au dehors, directement ou par l'intermédiaire d'entrepreneurs.

IV

Conclusion

Notre but était de rechercher quelles seraient, au point de vue de la question de l'industrie à domicile, les conséquences de l'application du projet sur les retraites ouvrières. *Nous bornant à cette tâche limitée*, nous avons montré que ce projet — dans sa rédaction actuelle — n'échappait pas au grave reproche de favoriser la forme la plus dure de l'exploitation de la classe ouvrière. Nous avons été ainsi amenés à proposer les modifications suivantes :

1° L'amendement Bienvenu-Martin qui vise les « artisans et façonniers », sera précisé de façon à ne s'appliquer qu'aux véritables artisans qui travaillent à leur compte et sont en rapport direct avec le public.

Par suite, tous les *salariés*, y compris les salariés travaillant chez eux, seuls ou avec leur famille, seront visés par l'art. 1er.

2° Les bordereaux de salaires fournis mensuellement par chaque employeur devront contenir les noms et salaires de tous les ouvriers qu'il occupe, *soit dans ses ateliers, soit au dehors, directement ou indirectement.* Lorsqu'un intermédiaire s'interposera entre les ouvriers visés à l'art. 1er et le patron qui donne du travail à un tel intermédiaire, ce patron sera lui-même responsable vis-à-vis de la Caisse des retraites de l'établissement des bordereaux de salaires et des versements à effectuer.

3° Il est nécessaire, tout au moins pour les ouvriers à domicile, que la proportion entre les salaires et les versements soit exprimée en *tant pour cent* des salaires.

Georges Fauquet.

Les Syndicats en Allemagne

Dans les dix dernières années du siècle qui vient de s'écouler le mouvement syndical, en Allemagne, après une courte période d'affaissement, a pris un essor que même les plus optimistes n'auraient pu espérer. La crise économique, qui sévissait d'une façon continue, avait fait tomber très bas le nombre des syndiqués, et la concentration, de plus en plus grande, des industries, faisait prophétiser la fin prochaine des syndicats. A beaucoup de gens l'avenir apparaissait très sombre. Mais les médecins annoncent souvent la fin prochaine de malades qui, bientôt, reconquièrent une vie florissante. Le mouvement syndical, en Allemagne, traversa victorieusement la crise : les statistiques publiées pendant les quatre dernières années en témoignent.

I

Le n° 34 du « *Correspondenz Blatt* » de la Commission Générale des Syndicats Allemands nous apporte des chiffres sur le développement syndical en 1900 dont nous pouvons être entièrement satisfaits. Non seulement, pendant cette dernière année, les syndicats se sont accrus de plus de 100.000 membres, mais ils ont encore augmenté leur force financière.

Tandis qu'en 1899, dans les 55 associations centrales qui se sont organisées sur le terrain du mouvement ouvrier moderne, il y avait 580.473 membres adhérents, nous apprenons par la statistique de 1900 que les 58

organisations actuellement existantes comptent 680.427 membres. Depuis l'année 1893, qui fut la plus mauvaise pour les syndicats (à ce moment le nombre des syndiqués était tombé à 223.530), le chiffre des adhérents est devenu 3 fois plus grand. Le tableau I ci-dessous nous montre le développement des syndicats depuis 1891, où pour la première fois une statistique régulière fut établie.

TABLEAU I

ANNÉES	Organisations centrales	NOMBRE TOTAL des membres	NOMBRE des femmes syndiquées	Organisations locales	TOTAL	Pertes des organisations minières
1891	62	277.659	—	10.000	287.659	13 000
1892	56	237 094	4.355	7.640	244.734	29.700
1893	51	223.530	5 384	6.280	229.810	26 526
1894	54	236 494	5 251	5 550	252.044	194
1895	53	259.175	6 697	10.781	269.956	11.801
1896	51	329 230	15.265	5 858	335 088	—
1897	56	412.359	14.644	6.803	419.162	—
1898	57	493.742	13.481	17.500	511.242	—
1899	55	580.472	19.280	15.946	596 419	—
1900	58	680.427	22.844	9 860	690.287	—

Les chiffres font bien ressortir ce que nous avons dit : jusqu'en 1893 il y eut décroissance, et depuis lors un progrès constant dans le nombre des ouvriers syndiqués. Pour l'année 1900, l'accroissement est de 69.954, soit 17.21 °/o. Le nombre des organisations a augmenté de 3 : tout récemment l'association des pelletiers-fourreurs a donné son adhésion, et celle des bouchers et des masseurs,

pour la première fois sont comprises dans la statistique.

Bien que le nombre des femmes syndiquées se soit élevé depuis 1898 de 13.481 à 19.280, à 22.844, il reste cependant toujours extrêmement faible en comparaison du nombre des ouvrières non organisées.

Le nombre des membres des syndicats locaux, je parle de ceux qui se réclament du mouvement ouvrier moderne, a diminué : il est tombé de 15.945 à 9.880 ; cela provient du rattachement des associations locales auxiliaires du commerce à l'association centrale de la profession.

En dehors de ces associations, il y a encore 3 groupements syndicaux : 1° les associations Hirsch-Duncker qui, en 1900, comptaient 91.661 membres contre 86.777, en 1899.

Leur accroissement a donc été de 5,62 o/o. 2° Les syndicats chrétiens qui, par leurs actes, pour le plus grand effroi de leurs fondateurs et conseillers bourgeois chrétiens, se rapprochent toujours plus des syndicats modernes, comptent, d'après une statistique publiée par leur commission au mois de juin de cette année, 35 organisations de 159.370 membres, au lieu de 112.160 l'année précédente. Il faut remarquer que cet accroissement est dû à deux organisations, qui, l'année dernière, étaient comptées comme « *indépendantes* » : un Syndicat des mineurs chrétiens et le Cercle des ouvriers de la Haute-Silésie, avec 10.200 et 15.000 membres. En tenant compte de cette dernière considération, l'accroissement réel de 22.000 à 25.000 membres n'offre pas un résultat brillant, étant donné surtout les moyens dont disposent ces associations et le grand nombre des ouvriers qui sont encore sous l'influence de l'Église. En outre, faut-il faire ressortir que seulement 78.664 de leurs

membres appartiennent à l'organisation centrale, tandis que 80.106 restent en dehors. Aussi les versements que perçoivent ces organisations (50 pfennigs annuellement, au minimum, et 20 pfennigs par semaine, au maximum), montrent qu'elles manquent de solidité au point de vue financier. L'agitation, qui est d'ailleurs menée par ces organisations pour l'élévation des cotisations, est féconde en résultats, car les patrons combattant cette agitation, l'idée syndicale reçoit par là-même un nouvel aliment. C'est de cette sorte que ces cercles ouvriers sont amenés peu à peu à la conception des syndicats modernes. 3° Enfin, il reste à mentionner les organisations indépendantes qui ont, plus ou moins, des fonctions syndicales. La Commission Générale a relevé 21 de ces organisations contenant 53.717 membres.

Ainsi, tous les syndicats d'Allemagne comprennent les groupes suivants :

TABLEAU II

ORGANISATIONS	NOMBRE des membres		PROPORTION pour cent du nombre des membres	
	1899	1900	1899	1900
Organisations centrales, syndicats.	580 473	680 427	67.15	68 35
Organisations locales.	15.946	9.860	1.86	1.01
Organisations Hirsch-Dunker.	86.777	91.661	10.04	9.20
Syndicats chrétiens	112.160	159.770	12 97	16.05
Organisations indépendantes.	68.994	53.713	7.98	5.39
Totaux. . .	864.350	995.435	100.00	100.00

Le chiffre des membres des organisations indépendantes doit être considéré comme un chiffre minimum parce que pour quelques organisations il n'a pas été donné pour 1900, mais comme le nombre des membres de ces groupes a dû s'élever de 4.000 à 5.000, on peut admettre qu'en 1900, *un million* d'ouvriers organisés corporativement, parmi lesquels à peu près les 7/10, se rattachent au mouvement ouvrier moderne.

D'après plusieurs signes, on peut prévoir que cette année ne verra pas une augmentation semblable à celle de l'année écoulée : il faut au contraire prévoir un état stationnaire, voire un recul. A la fin de 1900, 11 organisations avaient un nombre de membres inférieur à la moyenne de l'année. Mais cela n'est pas aussi inquiétant qu'en 1890, parce que depuis cette époque les organisations ont gagné en force et par des institutions intérieures sont devenues si puissantes qu'une perte de membres n'est plus à craindre comme dans ce temps-là.

Parmi les différentes associations centrales, celle des ouvriers métallurgistes compte 100.762 membres. Aucune des unions anglaises ne peut se comparer à cette association.

Après elle, viennent : les associations des maçons avec 82.964 membres, les ouvriers du bois avec 73.972, les mineurs avec 36,420, les travailleurs textiles avec 34.333, les ouvriers auxiliaires des fabriques et industries 30.847, typographes 28.838, menuisiers 25.272, cordonniers 19.288, ouvriers des tabacs 18.500, ouvriers du bâtiment 17.901, transports et voies de communication 17.006, tailleurs 15.639, ouvriers des ports 11.414, brasseurs 11.410, peintres 10.906, relieurs 10.447, les carriers 10.000, porcelainiers 9.280, mouleurs 9.153, verriers 7.101, potiers 6.831, lithographes et graveurs sur pierre 5.811, mécani-

ciens et chauffeurs 5.600, tonneliers 5.582, forgerons 5.550, travailleurs du cuir 4.779, boulangers 4.585, sculpteurs 4.543, tapissiers 4.437, tailleurs de pierre 4.195, ouvriers municipaux 4.030, selliers 3.927, ouvriers des chantiers maritimes 3.543, fondeurs de cuivre 3.432, gantiers 3.425, couvreurs 3.169, marins 2.898, vitriers 2.772, chapeliers 2.629, stucateurs 2.250, charpentiers maritimes 2.009, meuniers 1.596, employés de restaurants et d'hôtels 1.470, ouvriers auxiliaires des imprimeries 1.452, doreurs 1.352, graveurs et ciseleurs 1.189, trieurs de cigares 1.034, fourreurs 900, confiseurs 786, employés de commerce 750, coiffeurs 463, surveillants des entrepôts 436, employés de bureaux 404, mouleurs 384, jardiniers 358, bouchers 254, masseurs 179.

Si l'on établit le pourcentage des ouvriers organisés d'après le recensement des métiers de 1895, qui donne un chiffre total de 4,503,356 ouvriers (non compris les apprentis et les ouvriers au-dessous de 16 ans), 15.10 °/₀ appartiennent aux organisations centrales. Chez les ouvriers, le pourcentage s'élève à 17.88 °/₀, pour n'être plus chez les ouvrières que de 2.76 °/₀. Pour les différentes associations : les typographes donnent 90 °/₀, sculpteurs 75,71, gantiers 57.73, fondeurs de cuivre 56.92, vitriers 47.87, tapissiers 40.38, maçons 36.57, ouvriers des ports 36.50, menuisiers et ouvriers des chantiers maritimes 36.41, lithographes et graveurs sur pierre 36.34, porcelainiers 31.57, stucateurs 31.14, potiers 31.10, ouvriers du métal 30.97, brasseurs 28.70, relieurs 28.64, ouvriers du bois 27.34, doreurs 27.21, tonneliers 26.73, menuisiers 24.93, mouleurs et graveurs 24.08, couvreurs 23.92, verriers 23.23, ouvriers municipaux 23.12, chapeliers 21.18, ouvriers des tabacs et trieurs de cigares 19.09, pelletiers 19, cordonniers 18.28, peintres 18.25, fermiers 18.05, selliers 16.08, marins 14.49, ouvriers du cuir 14.01, ouvriers auxiliaires des imprimeries

14.13, tailleurs de pierre 12.39, carriers 11.01, tailleurs 10.80, mineurs 10,1, ouvriers du commerce, des transports et voies de communications 9.55, ouvriers de fabriques 8.93, confiseurs 8.88, boulangers 6.70, industries textiles 6.32, forgerons 6,25, ouvriers du bâtiment 5.46, menuisiers 3.61, coiffeurs 3.15, employés de restaurant et d'hôtel 0.74, jardiniers 0.63, bouchers 0.49, employés de commerce et surveillants des entrepôts 0.45.

Les chiffres du recensement ne paraissent pas complètement exacts, et il y a déjà 5 ans que les recensements ont été faits. Pourtant, comme il n'existe pas de meilleurs et plus exacts matériaux, il faut les utiliser sous toutes réserves.

En comparant les chiffres de cette année et ceux de l'année précédente on constate qu'une diminution du nombre des membres apparaît dans 4 organisations : coiffeurs de 412, ouvriers du cuir 570, stucateurs 500 et industries textiles 3284. Chez les coiffeurs, les défauts de l'organisation centrale ont amené cette diminution, chez les ouvriers du cuir ce sont des grèves sans résultats, chez les stucateurs des scissions dans plusieurs groupements et enfin dans les industries textiles la crise économique.

Les augmentations absolues les plus considérables depuis 1899 se constatent chez : les ouvriers métallurgistes 15749, ouvriers du bois 11402, ouvriers du bâtiment 8752, maçons 8429, ouvriers du commerce, transports et communications 8276 et ouvriers de fabrique 8255. Dans le pourcentage, se sont accrus depuis l'an dernier : les verriers 95.72 %, forgerons 63.17, ouvriers municipaux et employés de commerce 50 %. L'augmentation de ces derniers ne se chiffre que par 250, pourtant leurs progrès n'en sont pas moins importants, car on connaît les obsta-

cles que doivent vaincre les employés de commerce pour pouvoir se réunir aux troupes syndicales.

Les chiffres des organisations de femmes oscillent dans les 21 unions entre 0.10 °/₀ (employées de commerce et surveillantes de magasins) et 22.50 (relieurs) pour la capacité d'organisation. De ces dernières s'approchent : les cordonniers 20.31 °/₀, les typographes 12.15, les métallurgistes 11.37, les tapissiers 10.57.

Le mouvement syndical doit s'améliorer de ce côté, si les ouvrières ne veulent pas perdre leurs nouvelles acquisitions. Mais celui qui connaît les difficultés rencontrées sur ce terrain, ne doit pas dédaigner les progrès minimes déjà accomplis. Puisse encore le travail futur nous donner de meilleurs résultats, mais dès maintenant, dans les différents métiers et professions, nous avons une base stable, sur laquelle nous devons bâtir sans interruption.

(*A suivre*).

Paul UMBREIT.

Hambourg, septembre 1901.
(*Traduit par G.-C.*).

L'Unité socialiste aux États-Unis

Après deux années de négociations et de luttes, les socialistes des Etats-Unis se sont enfin groupés en une forte organisation. Certes, les « De Léonites » conservent une existence nominale, mais, comme je l'ai déjà écrit dans un précédent article, ils n'ont plus d'influence sur le mouvement socialiste contemporain, et leur nombre décroît de jour en jour.

Lorsque la Convention d'Indianapolis s'assembla, la cause de l'Unité était encore en danger. Les débats préliminaires revélèrent les dissentiments des vieux partis. Pendant la première journée les votes manifestèrent ces divisions, et il y eut des moments où les partisans de l'Unité tremblèrent pour elle, mais, dans ces divisions, il n'y avait aucune animosité personnelle, et l'on était unanime à vouloir examiner toutes les questions à la lumière de la raison et la bonne camaraderie. D'ailleurs à la fin du deuxième jour l'unité était assurée et lorsque la Convention se sépara, on aurait cherché vainement les traces des anciens partis.

Un de nos camarades a fait déjà connaître aux lecteurs de cette revue (1) l'œuvre accomplie par la Convention. Elle consiste d'ailleurs dans le vote d'une organisation et d'une plateforme, semblables, sauf des divergences secondaires, à celles des autres partis socialistes. Mais je veux insister sur quelques aspects de ce Congrès, qui présentent un intérêt considérable, parce qu'ils indiquent que le mouvement socialiste américain est entré dans une nouvelle phase de son développement.

Comme je l'ai déjà écrit dans cette revue même, il y a plus d'un an, le mouvement socialiste américain débuta par une so-

(1) Voir le numére du *Mouvement socialiste* du 15 septembre.

ciété fraternelle de vieux camarades allemands qui renouvelèrent ici les liens de leur patrie avec le socialisme. L'allemand fut longtemps la langue officielle du parti socialiste américain. A cette époque, le parti ne fut guère qu'une association sectaire sous la direction de De Léon. Mais l'évolution des faits devait rendre cette situation intolérable. Le temps vint pour le socialisme américain de se constituer en un parti politique capable de devenir un élément de la vie politique de notre pays. Les trusts, la concentration industrielle ont préparé la nation américaine à cette nouvelle phase.

Cependant jusqu'à ces derniers temps les socialistes étaient restés en retard sur l'évolution économique : la vie politique de l'Amérique n'avait pas été entamée par eux. Bien peu d'Américains d'origine prenaient part au mouvement.

Mais, en l'espace d'une année, tout cela a changé. A la convention d'Indianapolis c'était un sujet fréquent de remarque qu'un grand nombre de délégués étaient de jeunes Américains. Après quelques mutuelles interrogations on put se rendre compte qu'une douzaine de délégués avaient pour ancêtres des combattants de la Révolution d'Amérique, et qu'un nombre supérieur encore pouvaient indiquer leur ascendance jusqu'à six générations d'Américains indigènes. L'importance de ce fait n'échappera à personne, si l'on n'oublie pas qu'une très faible part de la population descend de grands parents indigènes, pour ne pas parler d'ancêtres plus éloignés.

L'effectif de 12.000 membres que compte le nouveau parti unifié sera certainement doublé dans quelques mois. Beaucoup ont en effet attendu que le parti fût unifié pour s'y affilier. Le plan d'organisation qui a été adopté laisse aux Etats une autonomie complète. On exige seulement que dans chaque Etat, le parti socialiste soit établi sur des principes révélant une conscience de classe.

Des préparatifs sont faits dès maintenant pour une campagne d'éducation et de propagande telle que le monde n'en a jamais vu, je puis l'affirmer sans crainte. Les conditions particulières où se trouve l'Amérique nous le permettent.

L'immense étendue du territoire, l'infinie diversité des milieux constituent un obstacle, mais en même temps, si bizarre que cela paraisse, une ressource. C'est qu'en effet l'esprit d'aventure est vif chez les Américains et il y a des centaines de jeunes socialistes, dont beaucoup sont doués d'un remarquable talent d'orateurs, qui consentent à donner leur temps à la propagande, pourvu qu'on leur assure l'existence. Il est facile d'envoyer de tels hommes à n'importe quelle distance, en demandant aux organisations locales qu'ils visitent de subvenir à leur entretien et de participer à leurs dépenses de voyage. On peut ainsi employer un grand nombre de ces hommes avec une dépense insignifiante.

L' « Appel à la Raison » journal hebdomadaire socialiste, dont le tirage s'élève à 200,000 exemplaires par semaine, est en train d'organiser une école d'orateurs dans laquelle ces hommes seront instruits des principes socialistes, et un fonds de réserve sera constitué pour parer aux déficits qui pourraient se produire dans leurs dépenses de voyage. On espère pouvoir envoyer plusieurs centaines de ces voyageurs propagandistes l'été prochain. On a également pris des dispositions pour envoyer de petits groupes de propagandistes, en automobiles, dans quelques Etats.

Je sais bien que tout cela doit paraître très « américain » à nos camarades étrangers. Mais nous tâcherons de mettre nos actes en rapport avec notre vantardise ! Je crois réellement que l' « heure des grandes choses », comme nous disons ici, a sonné pour le mouvement socialiste américain.

D'ailleurs les capitalistes font tout ce qu'ils peuvent pour nous. Ils ont amené l'antagonisme des classes à un degré de netteté inconnu dans tout autre pays. Ils ont fait de leur mieux, à tous les points de vue, pour illustrer à la lueur des faits économiques les principes de la philosophie socialiste.

A. M. Simons.

Chicago, septembre 1901.

(*Traduit par R. Briquet*).

Le Conseil judiciaire de la Bourse du Travail de Paris

Notre camarade Edgard Milhaud a rappelé naguère, par un article de la *Petite République*, l'organisation et le fonctionnement des secrétariats ouvriers de Nuremberg et d'autres villes d'Allemagne (1). Il a énuméré les services qu'ils avaient rendus à la classe ouvrière allemande en l'éclairant sur les dispositions obscures ou ambiguës des lois de protection et en faisant assister les ouvriers syndiqués devant les tribunaux, en cas de procès. De son côté, notre ami Jean Longuet signalait, dans le même journal, la tentative similaire faite par Harimann dans l'intérêt des syndiqués américains.

Certes, ces études sur l'action syndicale à l'étranger sont, surtout pour un parti internationaliste, extrêmement intéressantes. Outre qu'elles permettent aux militants de saisir le mouvement d'ensemble du prolétariat organisé, elles leur fournissent surtout des exemples grâce auxquels ils peuvent apercevoir les lacunes et réparer les omissions de leurs propres organisations. Cependant, il serait utile qu'en même temps et, pour ainsi dire, concurremment, nos camarades étrangers sachent, eux aussi, ce qui a été fait et tenté par les syndicats français dans le même ordre d'idées. Or, en l'espèce, Milhaud et Longuet semblent avoir complètement ignoré qu'un organisme semblable à ces conseils étrangers, existe à la Bourse du travail de Paris et que les résultats, les avantages procurés par lui aux ouvriers syndiqués valent la peine d'être connus. C'est cet oubli, un peu injuste, que nous voulons réparer aujourd'hui.

---

(1) Le *Mouvement Socialiste*, n° 15, en date du 15 Août 1899, a publié une étude complète de Paul Fauconnet sur les *Secrétariats ouvriers en Allemagne*.

Le conseil judiciaire de la Bourse du travail de Paris fut fondé, en 1899, sous l'initiative d'un certain nombre de militants de l'*Union des Syndicats du département de la Seine*, parmi lesquels il nous est agréable de citer nos amis Briat et Beaumé. Nos camarades avaient bien remarqué qu'à mesure que se multipliaient, sous la pression démocratique et prolétarienne, les lois ouvrières, la tactique de la bourgeoisie vis-à-vis du prolétariat changeait. Loin de résister comme auparavant au vote de ces lois, de ces mesures de protection, elle les acceptait et semblait vouloir les concéder, pour ainsi dire, à la classe ouvrière. Mais elle s'arrangeait de telle façon que ce qu'elle donnait d'une main, elle pouvait le retirer de l'autre.

Il suffisait, pour cela, que les législateurs eussent exprimé leurs pensées en termes tant soit peu vagues ou douteux, que les dispositions législatives fussent assez larges pour prêter à interprétation et à discussion. Aidés d'avocats-conseils, représentés à la barre par des jurisconsultes éminents, les patrons pouvaient alors facilement éluder les textes qui les gênaient, se soustraire aux obligations qui leur incombaient et ainsi, arrivaient, par le moyen des tribunaux et de la jurisprudence, à annihiler complètement ou tout au moins à changer le sens primitif des lois votées par les Chambres. Nous pourrions citer à l'appui de cette allégation de nombreux exemples. Qu'il nous suffise de rappeler la célèbre consultation de M. Waldeck-Rousseau, père de la loi de 1884, qui, quelques temps après le vote de cette loi, permettait au patron d'enlever les principaux avantages qu'elle donnait aux syndicats. (Nous reviendrons un jour sur cette consultation).

Qu'il nous suffise de signaler le système de la demande reconventionnelle par lequel les patrons évitent la juridiction des conseils de Prud'hommes. On pourrait citer aussi l'interprétation que donnent les tribunaux de commerce aux nouveaux articles du code sur le contrat de louage de service, et les arrêts nombreux qui ont nécessité une modification de la loi de 1898 sur les accidents du travail.

« C'est pour lutter efficacement contre ces procédés

« patronaux, disait Briat dans son rapport, que nous croyons « utile de créer un *conseil judiciaire*. Nous voulons arriver à « prendre en mains, toutes les affaires de nos camarades « syndiqués et fédérés, et, en les faisant assister devant les « diverses juridictions, les aider à combattre les demandes « déloyales du patronat. Nous avons besoin également, en « cas de grève, d'amis prêts à défendre nos camarades arrêtés « et jugés comme flagrants délits. En un mot, nous croyons « qu'il appartient aux organisations syndicales ouvrières de « faire tous leurs efforts pour que les lois qui protègent les « travailleurs soient loyalement mises en pratique ».

Nous avons tenu à citer ces paroles de Briat, car elles montrent bien le but que s'est assigné le conseil judiciaire ; elles marquent nettement son origine. Le conseil devait être composé d'avocats, de conseillers prud'hommes ouvriers et de délégués des syndicats. Nos camarades trouvèrent vite le concours de jeunes avocats. Les uns, quoiqu'appartenant encore à la classe bourgeoise, étaient portés tant par leurs études que par leurs sentiments vers la défense des intérêts ouvriers. Les autres appartenaient au parti socialiste : la plupart étaient membres du groupe des étudiants collectivistes de Paris. Un peu plus tard des médecins (tous membres du Parti socialiste) furent adjoints au conseil. L'application de la loi sur les accidents du travail avait montré, en effet, l'utilité du concours de nos amis docteurs en médecine. Visités par des médecins de compagnie, les ouvriers blessés obtenaient des certificats qui, lors du procès, se retournaient souvent contre eux. Parfois même lorsque le tribunal ordonnait une expertise, le médecin qui les avait soignés ne les défendait pas : en face du médecin du patron et de l'expert, il ne soutenait même pas son diagnostic et les termes de son certificat.

Désormais c'est un médecin du conseil qui va visiter notre camarade blessé et qui, après avoir rendu compte de cet examen, délivre le certificat qu'il ira au besoin défendre contradictoirement avec les médecins experts.

Le fonctionnement du Conseil est très simple. Une perma-

nence tenue par le secrétaire du Conseil, notre ami Quillent, est établie à la Bourse du travail, tous les jours, sauf les jours fériés. Dès l'instant donc qu'un camarade a une réclamation, un conseil à demander, il lui suffit de venir à la Bourse. Là, le citoyen Quillent lui fournit les renseignements nécessaires, et l'envoie, si besoin, muni d'une fiche où il indique sommairement la nature de l'affaire, soit à un avocat, soit à un médecin, soit à un conseiller prud'homme. Ceux-ci fournissent gratuitement leur concours et assurent la défense en justice de tous les syndicats poursuivis pour des questions d'intérêt syndical ou dont la solution importe à la formation du droit ouvrier : (article 14 des statuts) par exemple, les poursuites pour menaces de déclaration de grève, faits de grève, mises à l'index, etc. Dans les autres cas ils donnent leur avis et la marche à suivre ou la procédure à accomplir en cas de procès ; tous les mois le conseil se réunit, et les membres font leur rapport sur les affaires dont ils se sont occupés.

On y discute aussi les interprétations données par la jurisprudence aux textes récents, on y échange ses vues sur la façon d'arriver à la changer quand elle est contraire à l'intérêt des ouvriers, on provoque l'avis des comités compétents et on signale au groupe parlementaire socialiste les lacunes et les imperfections des lois ouvrières. Il y a là comme une organisation embryonnaire de la participation des ouvriers aux travaux législatifs et dont on pourrait, en la développant, tirer parti plus tard.

Jusqu'ici 62 syndicats ont adhéré au conseil. Ils paient une cotisation fixée proportionnellement au nombre de leurs membres. C'est ainsi qu'un syndicat

de 100 membres et au-dessous			paie	1 fr.
de 101	membres à	200	paie	1 fr. 50
de 201	—	300	—	2 fr.
de 301	—	400	—	2 fr. 50
de 401	—	500	—	3 fr.
de 501	—	600	—	4 fr.
de 601	—	700	—	5 fr.

de 701 membres à 800 paie 6 fr.
de 801 — 900 — 7 fr.
de 901 — 1000 — 8 fr.
de 1100 et au-dessus une cotisation maximum de 10 fr.

Voyons maintenant les résultats obtenus. Nous n'avons voulu prendre seulement que ceux de l'année courante. Nous avons trouvé du *15 novembre au 15 mai* c'est-à dire pendant une période de *6 mois*, *291* syndiqués qui ont eu recours aux services du Conseil. Si l'on ajoute à ce nombre *50* ouvriers qui ont eu besoin de nos amis avocats pour des affaires personnelles et d'intérêt purement privé et auxquels nos amis ont fourni tous les renseignements nécessaires ; si l'on ajoute aussi un certain nombre d'ouvriers syndiqués, mais appartenant à des syndicats non adhérents au Conseil (comme par exemple lors de la grève des couturières) et même pas mal de non syndiqués qui se sont adressés à Quillent et auxquels il n'a pas cru devoir refuser l'avis qu'ils sollicitaient, on arrive à un chiffre de *380* à *400* ouvriers.

Ce chiffre se passe de tout commentaire. Qu'on le compare à celui soumis par Milhaud et l'on verra que le conseil des syndicats ouvriers de Paris mérite sa petite place à côté des institutions des syndicats étrangers.

Quant à nous, nous souhaitons simplement que les Bourses de travail de province imitent au plus vite l'exemple de l'*Union des syndicats du département de la Seine.*

Jules Uhry,
Avocat à la Cour d'Appel.

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

La Session du Conseil Supérieur du Travail. — Le Conseil Supérieur du Travail, a tenu sa session annuelle du 3 au 13 juin. Son ordre du jour comportait : l'extension de la Législation protectrice des Travailleurs, le contrat d'apprentissage et la Législation des Conseils de Prudhommes. Cette cession a tiré son principal intérêt de l'étude des conditions du travail des personnes non protégées par la législation actuelle. Elle a émis des vœux importants sur la réglementation du travail des employés de commerce et de bureau, des ouvriers et employés des petites industries de l'alimentation. Le Bulletin de l'*Office du Travail*, après le *Journal Officiel*, en a publié le texte. Il est regrettable que, dès maintenant, une analyse succincte des discussions n'ait pas été publiée. Nous nous bornerons, en attendant le compte-rendu *in extenso*, de signaler les vœux qui ont été émis :

I

Extension de la législation protectrice des travailleurs.

Dans sa première séance, abordant son ordre du jour, le Conseil a ouvert une discussion générale sur la réglementation du travail des employés de commerce et de bureau, des ouvriers et employés des petites industries de l'alimentation.

Dans sa seconde séance et comme conclusion de la discussion générale, le Conseil a d'abord émis à l'unanimité des 36 suffrages exprimés, le vœu suivant :

« Le Conseil supérieur du travail accepte en principe l'inter-
« vention de la loi pour protéger les employés de magasin et les

« ouvriers de l'alimentation, au point de vue de l'hygiène et de la « sécurité. »

Examinant ensuite le principe de la réglementation légale du travail, le Conseil supérieur a adopté le vœu suivant :

« Le Conseil supérieur accepte en principe l'intervention de la « loi pour protéger les employés de magasin et les ouvriers de « l'alimentation, au point de vue de la durée du travail :

« 1° Des enfants » (à l'unanimité des suffrages exprimés) ;

« 2° Des filles mineures et des femmes » (par 30 voix contre 8) ;

« 3° Des hommes adultes » (par 26 voix contre 14).

En terminant sa deuxième séance, le Conseil supérieur a émis, par 29 voix sur 29 suffrages exprimés, un vœu « en faveur du repos « hebdomaire des travailleurs des deux sexes employés dans les « établissements commerciaux et alimentaires. »

— Dans sa troisième séance (5 juin), le Conseil supérieur du travail a examiné les propositions présentées par sa Commission permanente et tendant à appliquer aux établissements commerciaux de tout ordre la loi du 12 juin 1893 sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs

Un membre a proposé que l'application de cette loi fût confiée aux Commissions d'hygiène et non aux inspecteurs du travail. Cette proposition a été repoussée par 28 voix contre 13.

Une autre proposition relative aux Commissions d'hygiène ayant été retirée après échange d'observations, un membre a soumis la proposition suivante :

« Le Conseil supérieur émet l'avis que les Commissions d'hygiène « soient appelées à prêter leur concours aux inspecteurs du travail, « de manière à soulager le Comité des arts et manufactures. »

Cette proposition a été adoptée par 34 voix sur 34 suffrages.

Le Conseil supérieur a ensuite voté, par 40 voix sur 40 suffrages, la modification suivante à l'article 1er de la loi du 12 juin 1893 :

« Sont soumis aux dispositions de la présente loi les manufac- « tures, usines, chantiers, ateliers, laboratoires, cuisines, caves et « chais, bureaux, magasins, boutiques, arrière-boutiques et leurs « dépendances, et, en général, les établissements de tout ordre, « industriels et commerciaux. »

« Dans les dépendances sont compris les dortoirs, réfectoirs et « cuisines du personnel, ainsi que les terrasses et emplacements sur « la voie publique affectés aux ventes et aux étalages extérieurs. »

En membre a proposé ensuite qu'il fût créé des commissions locales chargées de collaborer à l'œuvre de l'inspection du travail,

avec le droit pour leurs membres de visiter les établissements soumis à la loi. Cette proposition a été renvoyée pour étude à la Commission permanente.

Le Conseil supérieur a ensuite émis les vœux suivants :

« Toutes les dispositions de la présente loi (12 juin 1893) et des « décrets subséquents visant les établissements industriels, les « chefs d'industrie et les ouvriers, sont applicables, sauf les déro- « gations expressément prévues, aux employés et ouvriers de « toutes catégories occupés dans les établissements énumérés dans « l'article 1er de la présente loi. »

« Dans les établissements où tout ou partie du personnel est « logé, à l'exception des ménages qui devront avoir une chambre « distincte, les pièces à usage de dortoirs ne peuvent contenir que « des personnes d'un même sexe disposant chacune d'une literie « et d'un meuble ou placard propre à y ranger les effets. Les lits « doivent être séparés les uns des autres par des cloisons d'au « moins 2 mètres de hauteur. Les chambres et dortoirs doivent « être distincts et séparés des locaux affectés au travail ; ils doivent « être librement accessibles à ceux qui y sont logés. »

« Il y a lieu de compléter l'article 8 du décret du 10 mars 1894, « en spécifiant le cube d'air minimum que doivent avoir les dor- « toirs et chambres à coucher affectés au personnel. »

« Dans les établissements commerciaux de tous genres, il est « interdit d'employer à la surveillance ou à la vente aux étalages « extérieurs des enfants de moins de dix-huit ans. Pour les adultes, « une addition au décret du 10 mars 1894 fixera les conditions et la « durée maximum de leur présence consécutive aux étalages exté- « rieurs. »

— Dans sa séance du 6 juin, le Conseil supérieur du travail a examiné les diverses propositions présentées par sa Commission permanente et tendant à assujettir les établissements commerciaux de tout ordre et les petites industries de l'alimentation à la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes.

Un membre ayant proposé que les autorités départementales et communales pussent fixer des heures uniformes d'ouverture et de fermeture des magasins, sur la demande des deux tiers des chefs d'établissements intéressés, l'examen de cette motion a été renvoyé à la fin de la discussion des diverses propositions tendant à réglementer le travail dans les établissements commerciaux.

Par 25 voix contre 12, le Conseil supérieur a ensuite émis le vœu que l'article 1er de la loi de 1892 fût ainsi libellé :

« Art. 1er. — Le travail des enfants, des filles mineures et des « femmes dans les usines, manufactures, mines, minières et « carrières, chantiers, ateliers, laboratoires, cuisines, caves et « chais, bureaux, magasins, boutiques, arrière-boutiques et leurs « dépendances .. et, en général, dans les établissements de tout « ordre, industriels et commerciaux, est soumis aux obligations « déterminées par la présente loi.

« Dans les dépendances sont compris les dortoirs, réfectoires et « cuisines du personnel, ainsi que les terrasses et emplacements « sur la voie publique affectés aux ventes et aux étalages exté- « rieurs »

Comme conséquence de ce premier vote, le Conseil supérieur a adopté une proposition complémentaire ainsi conçue :

« Toutes les dispositions de la présente loi et les décrets subsé- « quents visant les établissements industriels, les chefs d'industrie « et les ouvriers sont applicables, sauf les dérogations expressé- « ment prévues, aux employés et ouvriers de toutes catégories « occupés dans les établissements énumérés dans l'article 1er de « la présente loi. »

Le texte du vœu suivant, présenté par la Commission permanente et relatif à l'âge d'admission des enfants au travail, a été également adopté :

« Il y a lieu d'appliquer purement et simplement l'article 2 de la « loi de 1892. »

Un membre ayant ensuite déposé un vœu relatif à l'apprentissage, ce vœu a été joint aux autres propositions concernant la loi du 22 février 1851.

L'article 4 de la loi de 1892 stipule que le travail entre neuf heures du soir et cinq heures du matin est considéré comme travail de nuit. La Commission permanente proposait que, dans les établissements commerciaux et dans les petites industries de l'alimentation, les heures de nuit fussent comptées de 10 heures du soir à 6 heures du matin au lieu de 9 heures du soir à 5 heures du matin. Le vœu rédigé par la Commission a été repoussé par 17 voix contre 10.

En ce qui concerne le travail de nuit effectué le samedi et la veille des jours de fêtes légales, le vœu suivant a été adopté par le Conseil supérieur :

« Par exception, dans les laboratoires, cuisines, caves et chais,

« bureaux, magasins, boutiques, arrière-boutiques et leurs dépen-
« dances, et, en général, dans les établissements commerciaux
« visés par la présente loi, le travail de la journée pourra être,
« le samedi et la veille des jours de fêtes légales, prolongé jusqu'à
« dix heures du soir. Toutefois, cette dérogation ne sera accordée
« qu'aux établissements dans lesquels le travail sera suspendu
« pendant toute la journée du lendemain.»

Un membre ayant proposé que, contrairement aux prescriptions actuelles, les femmes fussent autorisées à travailler la nuit, pendant sept heures, dans toutes les professions non dangereuses, ce vœu a été renvoyé à la Commission permanente, pour étude.

Pour le repos des jours de fêtes légales, le Conseil a adopté le vœu suivant :

« L'obligation du repos hebdomadaire, l'interdiction du travail
« les jours de fêtes légales et les restrictions relatives à la durée de
« travail peuvent être temporairement levées par l'inspecteur
« divisionnaire. »

— Dans sa séance du 7 juin, le Conseil supérieur du travail a examiné les propositions de sa commission permanente, tendant à appliquer aux établissements commerciaux et aux petites industries de l'alimentation les prescriptions de la loi du 30 mars 1900, relative aux femmes et aux enfants.

I. — *Durée du travail des femmes et des enfants.*

Le Conseil supérieur émet les vœux suivants :

« Dans les laboratoires, cuisines, caves et chais, bureaux et
« magasins, boutiques, arrière-boutiques, et, en général, dans les
« établissements commerciaux de tout ordre et leurs dépendances,
« au bout de trois ans à partir de la promulgation de la loi
« ajoutant ces établissements à la nomenclature de ceux déjà visés
« par l'article 1er de la loi du 2 novembre 1892, la durée du travail
« des femmes et des enfants sera réduite à dix heures et demie et,
« au bout d'une nouvelle période de trois années, à dix heures »
(Adopté par 27 voix contre 4).

« Dans les établissements où la durée quotidienne du travail se
« prolongera après 7 heures du soir, la journée de travail sera
« coupée au moins par deux repos dont la durée respective ne
« sera pas inférieure à une heure et pendant lesquels le travail
« sera interdit. Lorsque tout ou partie du personnel, femmes et
« enfants, sera nourri ou logé par les soins du chef d'entreprise,

« la durée totale des temps de repos qui précèdent ne pourra être « inférieure à deux heures et demie par jour.

« Dans les établissements où tout ou partie du personnel, fem- « mes et enfants, commencera sa journée de travail avant 7 heures « du matin, dans les établissements où tout ou partie du personnel, « femmes et enfants, sera logé par les soins du chef d'entreprise, « la journée de travail sera coupée au moins par trois repos dont « le premier sera d'au moins une demi-heure et dont les deux « autres seront d'au moins une heure, et pendant lesquels le tra- « vail sera interdit. » (Adopté par 22 voix contre 13.)

II. *Relais.*

La Commission permanente proposait : 1° de comprendre une partie des établissements commerciaux et alimentaires au nombre de ceux dans lesquels les repas aux mêmes heures pour les femmes et les enfants ne sont pas obligatoires ; 2° de permettre les relais dans ces établissements.

Un membre demandait, au contraire, d'appliquer aux établissements ci-dessus la règle posée par la loi de 1900 en ce qui concerne les repas aux mêmes heures et les relais, admettant seulement que des exceptions à cette règle « pourront être introduites par un règlement d'administration publique en faveur des boutiques et magasins pour la vente au détail. »

Le Conseil supérieur a repoussé cette proposition et adopté, par 25 voix contre 1, les vœux suivants présentés par la Commission :

« Dans chaque établissement, sauf les usines à feu continu, les « mines, minières et carrières, les boutiques et magasins pour la « vente en détail de toute espèce de marchandises, les établisse- « ments où se consomment sur place des boissons ou des denrées « alimentaires, les bureaux et établissements affectés à un service « public, les repos auront lieu aux mêmes heures pour toutes les « personnes protégées par la présente loi.

« Dans les établissements visés par la présente loi, autres que « les usines à feu continu, les boutiques et magasins pour la vente « en détail de toute espèce de marchandises, les établissements « où se consomment sur place des boissons ou denrées alimen- « taires, les bureaux et établissements affectés à un service public, « et les établissements qui seront déterminés par un règlement « d'administration publique, l'organisation du travail par relais,

« sauf ce qui est prévu aux paragraphes 2 et 3 de l'article 4, sera « interdit pour les personnes protégées par les articles précédents. « En cas d'organisation du travail par postes ou équipes succes- « sives, le travail de chaque équipe sera continu, sauf l'interruption « pour le repos. »

III. *Grand repos ininterrompu*

Après l'exposé fait par le rapporteur, le Conseil émet, par 35 voix sur 35 suffrages, le vœu suivant :

« Quel que soit le moment de la cessation de la journée de tra- « vail, il devra s'écouler un intervalle d'au moins dix heures avant « le moment de la reprise du travail du lendemain, intervalle « pendant lequel les femmes et les enfants jouiront librement « d'un repos ininterrompu.

« Au bout de trois ans, à partir de la promulgation de la loi « ajoutant les industries alimentaires et les établissements com- « merciaux à la nomenclature de ceux déjà visés par l'article 1er de « la loi du 2 novembre 1892, la durée minima de repos ininter- « rompu ci-dessus déterminée sera portée à dix heures et demie « et, au bout d'une nouvelle période de trois années, à onze heures. »

— Dans sa réunion du 8 juin, le Conseil supérieur du travail a terminé l'examen des propositions de sa Commission permanente tendant à assujettir les établissements commerciaux et les petites industries de l'alimentation aux lois du 9 septembre 1848 et du 30 mars 1900, réglementant le travail.

Comme suite de la discussion, le Conseil supérieur adopte, par 23 voix contre 13, le vœu suivant :

« Dans les laboratoires, cuisines, caves et chais, bureaux, « magasins, boutiques, arrière-boutiques, et, en général, dans les « établissements de tout ordre et leurs dépendances, les prescrip- « tions réglementant :

« 1° La durée du travail quotidien ;

« 2° Le nombre et la durée des repos réglementaires ;

« 3° La durée du grand repos ininterrompu entre deux jour- « nées de travail successives ;

« 4° La simultanéité des repos et des relais,

« Seront, en ce qui concerne les hommes adultes travaillant « dans les établissements mixtes, les mêmes que pour les femmes « et les enfants. »

Sont renvoyés à la commission permanente : 1° un vœu tendant

à abroger la loi de 1848 et à appliquer à tous les travailleurs adultes, sans distinction d'établissement, les dispositions de la loi de 1900 ; 2° une proposition demandant une enquête sur les conditions du travail des ouvriers et employés des entreprises de transport.

Le Conseil supérieur émet ensuite, par 22 voix contre 11, un vœu ainsi conçu :

« La loi du 9 septembre 1848 doit s'appliquer aux ouvriers de « l'alimentation et employés de commerce ne travaillant pas dans « les établissements mixtes. »

Puis, par 36 voix sur 36 suffrages :

« Le Conseil supérieur du travail émet le vœu que, en principe, « le repos hebdomadaire soit garanti par la loi aux adultes « comme aux enfants et aux femmes. »

Par 32 voix contre 1 :

« Sauf les cas exceptionnels qui seraient laissés à l'appréciation « de l'Administration, le jour hebdomadaire de repos sera le « dimanche. »

Par 29 voix sur 29 suffrages :

« Dans les professions alimentaires et commerciales où le repos « hebdomadaire ne pourra pas avoir lieu tous les dimanches, les « ouvriers et employés devront toujours avoir deux dimanches par « mois. »

Par 27 voix sur 27 suffrages :

« Une affiche apposée dans les ateliers, bureaux, boutiques, « magasins, caves et chais, laboratoires, cuisines et réfectoires, « indiquera le jour adopté pour le repos hebdomadaire, ainsi que « les heures habituelles d'ouverture et de fermeture de l'établis- « sement.

« Lorsque, dans un même établissement, le jour de repos heb- « domadaire sera différent pour les personnes protégées par la « loi, un tableau nominatif fera connaître le jour de repos hebdo- « madaire assigné à chacun d'elles.

« Lorsque, dans un même établissement, les heures d'ouverture « et de fermeture varieront à certains jours de la semaine ou à « certaines époques de l'année, ou lorsque la journée de travail « des personnes protégées par la loi commencera ou s'achèvera à « des heures différentes, ou lorsque les repos occupant la journée « de travail ou le repos ininterrompu entre chaque journée de « travail seront différents ou variables à l'égard des diverses « personnes protégées, une affiche apposée dans chacun des lieux « sus-indiqués fera connaître les heures d'ouverture et de ferme-

« ture de l'établissement pendant la période ou le jour considéré ;
« un tableau nominatif affiché dans les mêmes locaux fera con-
« naître les périodes successives de travail dans la même journée,
« les moments auxquels auront lieu les temps de repos coupant
« la journée du travail et les intervalles affectés au repos ininter-
« rompu entre chaque journée de travail. »

Le Conseil supérieur ayant ainsi statué sur toutes les propositions relatives à la réglementation du travail, M. Charles Roux donne lecture, tant en son nom qu'au nom d'un certain nombre de ses collègues, d'une déclaration relative à la série des vœux émis par le Conseil supérieur du travail.

— Dans sa séance du 10 juin, le Conseil supérieur du travail a tout d'abord adopté le vœu suivant :

« Lorsque les deux tiers des chefs de maisons intéressées
« demanderont que tous les magasins ou les magasins de certaines
« catégories ne puissent être ouverts avant ou fermés après une
« heure déterminée, les autorités départementales ou communales
« pourront imposer à tous les magasins visés par la demande des
« heures d'ouverture et de fermeture uniforme. »

II

Contrat d'apprentissage

Abordant l'examen des propositions présentées par sa commission permanente, relativement à la loi du 22 février 1851 sur le contrat d'apprentissage, le Conseil supérieur émet un premier vœu ainsi conçu :

« Toutes les dispositions de la loi du 22 février 1851, relative aux
« contrats d'apprentissage, doivent être applicables aux établisse-
« ments commerciaux comme aux établissements industriels. »

Puis le Conseil supérieur émet le vœu suivant :

« Les inspecteurs du travail sont chargés de relever les contra-
« ventions prévues par la loi de 1851 sur l'apprentissage. »

L'examen des différents vœux déposés, et relatifs au contrat d'apprentissage, aboutit au vote de la résolution suivante :

« Le Conseil supérieur du travail, étant données l'importance
« et les répercussions des propositions de MM. Cassan, Dalle et
« Raoul Jay, désireux de voir étudier dans son ensemble la ques-
« tion capitale de l'apprentissage, renvoie les vœux de MM.
« Cassan, Dalle et Raoul Jay à la Commission permanente. »

Le rapporteur donne ensuite les raisons pour lesquelles la Commission permanente propose que des contraventions puissent dorénavant être relevées pour infractions aux paragraphes 2 et 3 de l'article 8 de la loi de 1851, ainsi conçus :

« Il (le maître) doit aussi les (parents ou tuteur) prévenir, sans « retard, en cas de maladie, d'absence ou de tout fait de nature à « motiver leur intervention.

« Il n'emploiera l'apprenti, sauf conventions contraires, qu'aux « travaux et services qui se rattachent à l'exercice de sa profes- « sion. Il ne l'emploiera jamais à ceux qui seraient insalubres et « au-dessus de ses forces. »

Le Conseil supérieur adopte la proposition de la Commission par 22 voix contre 17.

III

Législation des Conseils de Prud'hommes

Le Conseil supérieur aborde ensuite l'examen des diverses propositions présentées par la Commission permanente et relatives à la législation des conseils de prud'hommes.

Le texte suivant est adopté à l'unanimité :

« Lorsque l'une des parties fera défaut, soit devant le bureau « particulier soit devant le bureau général, le tribunal pourra, sur « la demande de la partie comparante, lui accorder une indemnité « de défaut comprenant, à la fois, la valeur du temps de travail « perdu, calculée pour les deux parties sur le salaire de l'ou- « vrier, et les frais de déplacement, basée sur la distance du « lieu du domicile. »

Le Conseil émet ensuite le vœu suivant :

« En matière de différends relatifs à l'exécution d'engagements « de travail ou de contrats de louage d'ouvrage, d'industrie ou de « services, et à l'exception du contrat d'apprentissage, le mineur « ou la femme mariée, directement en cause, pourra personnelle- « ment ester devant les tribunaux prud'hommes, sans assistance « ni autorisation. »

— Dans sa séance du 11 juin, le Conseil supérieur du travail a poursuivi l'examen des diverses propositions relatives à la législation des conseils de prud'hommes.

Deux vœux relatifs au mode d'élection et à la durée du mandat de président et de vice-président des conseils de prud'hommes

sont repoussés par le Conseil supérieur, conformément aux conclusions de la Commission permanente.

Le Conseil supérieur émet ensuite le vœu suivant :

« Les tribunaux de prud'hommes jouissent de la franchise « postale, même recommandée, pour renseignements et avis « incombant à leur fonctionnement, et sous telles garanties qui « seront jugées nécessaires. »

Sur une proposition tendant à fixer le rang des conseils de prud'hommes dans l'ordre des préséances, le Conseil supérieur passe à l'ordre du jour.

Le vœu suivant est émis à l'unanimité des votants :

« Lorsque, pendant l'année expirée, le président aura été « choisi parmi l'élément patronal, il sera, l'année suivante, choisi « parmi l'élément ouvrier.

« Lorsque le vice-président aura été choisi, l'année précédente, « parmi l'élément patronal, il sera, l'année suivante, choisi parmi « l'élément ouvrier. »

Le Conseil supérieur émet, par 19 voix contre 1, un vœu ainsi conçu :

« Les secrétaires, commis secrétaires, commis expéditionnaires « et les employés à des titres divers des tribunaux de prud'hom- « mes, sont nommés directement, au choix et par voie d'élection, « par les membres réunis en assemblée générale régulièrement « constituée. »

Le Conseil supérieur repousse, par 19 voix contre 13, une proposition de la Commission permanente et adopte, sur le même objet, par 23 voix contre 7, le texte suivant :

« Les Conseils de prud'hommes sont compétents pour juger « les différends qui peuvent s'élever, à l'occasion des contrats de « travail, entre les ouvriers et les personnes patentées ou non, qui « les emploient. »

Le Conseil émet, par 18 voix contre 7, un vœu ainsi conçu :

« Les ouvriers et employés, parties demanderesses, jouissent « de plein droit, sur le visa du président du conseil des prud'hom- « mes, du bénéfice de l'assistance judiciaire à partir du prononcé « du jugement rendu en leur faveur. »

— Reprenant dans sa séance du 12 juin l'examen des propositions relatives à la législation des conseils de prud'hommes, le Conseil supérieur émet un vœu ainsi conçu :

« Le président du conseil de prud'hommes est autorisé à or-

« donner une saisie conservatoire après la décision du bureau « particulier. »

Le vœu suivant est ensuite émis par 25 voix contre 2 :

« Les élections aux conseils de prud'hommes se feront par « communes comprenant au minimum 50 électeurs ou, dans le « cas contraire, au chef-lieu de canton ; et dans les grandes villes, « par arrondissement ; leurs résultats seront centralisés au chef-« lieu de circonscription du conseil. »

Le vœu suivant, présenté par la Commission permanente, est adopté.

« Le défendeur sera appelé, à l'audience de conciliation, par « lettre recommandée, avec avis de réception. Si le demandeur en « exprime le désir, le secrétaire le chargera du soin de remettre « la lettre de convocation entre les mains du défendeur ; en ce « cas, le demandeur doit être porteur, au jour de l'audience de « conciliation, de l'accusé de réception qu'il remettra au prési-« dent, lequel lui en donnera acte à l'instant. »

Le Conseil supérieur émet ensuite le vœu que les conseils de prud'hommes puissent *créer et diriger des institutions de placement gratuit.*

VI

Vœux divers

Abordant l'examen d'une proposition relative aux renvois par suite de saisies-arrêts sur les salaires, le Conseil supérieur émet le vœu suivant :

« Le Conseil supérieur renouvelle le vœu émis l'année dernière « sur l'insaisissabilité du salaire des ouvriers et employés et, en « attendant que le vœu ait une consécration législative, demande « que l'opposition sur les salaires ne puisse pas être valablement « insérée dans un règlement ou invoquée comme motif de renvoi. »

Le Conseil Supérieur du Travail a tenu sa dernière séance le 13 juin.

Poursuivant l'examen du vœu déposé par M. Heurteau et un certain nombre de ses collègues, vœu relatif à l'organisation et à la composition des *Conseils du travail* et du *Conseil supérieur du travail,* et sur une proposition à laquelle se rallie M. Heurteau en son nom et au nom de ses collègues, le Conseil supérieur passe à l'ordre du jour.

Cette décision prise, le Ministre du Commerce présente au

Conseil ses observations personnelles au sujet du vœu déposé par M. Heurteau.

Un vœu relatif à l'organisation du Conseil supérieur est ensuite renvoyé à l'examen de la Commission permanente.

Un certain nombre de vœux relatifs aux lois ouvrières et à l'inspection du travail sont également renvoyés pour étude à la Commission permanente.

Nous ne pouvons aujourd'hui discuter ces divers vœux. Nous devons cependant nous féliciter, d'une façon générale, de ceux qui ont trait à l'extension de la législation protectrice des travailleurs. Les catégories qui restent encore hors de l'atteinte de la réglementation de la durée du travail, sont nombreuses en France. Sur ce point, comme sur bien d'autres, nous sommes fort en retard sur les législations voisines. Il est à souhaiter que les décisions du Conseil Supérieur du Travail soient le point de départ d'un mouvement pour l'extension de la réglementation, qui aboutira à des résultats pratiques. Il appartient plus que jamais aux travailleurs intéressés de tirer de ces vœux tout le parti possible et d'agir énergiquement.

Nous ferons observer encore qu'en ce qui concerne l'apprentissage, les vœux nous semblent insuffisants. Ce sont les syndicats qui devraient être investis du soin de surveiller l'apprentissage. Ce droit, ils le revendiquent depuis longtemps pour eux. Pourquoi le leur refuser si obstinément ? Il est vrai que le législateur ne se soucie guère d'accroître les fonctions syndicales, au détriment de l'administration.

Hubert LAGARDELLE.

BELGIQUE

La Guerre Anglo-Boer et le Socialisme international. — Les compagnons français ont été informés, par les journaux quotidiens, de la proposition faite au Conseil général du Parti ouvrier belge, par le citoyen Jules des Essarts. Il est cependant nécessaire d'y insister.

Il s'agissait d'examiner si, et dans quelle mesure, le parti socialiste international pouvait exercer une action efficace sur la solution du conflit anglo-boer. Le Conseil général ne crut pas mieux faire que de saisir le bureau socialiste international de cette proposition. Cette décision du Conseil général fut vivement critiquée dans certains articles du De *Werker* et du *Vooruit*, et notre ami Vandervelde, par une lettre adressée au *Peuple*, dut dissiper les malentendus qui avaient amené les protestations de certains compagnons. S'il ne s'était agi que de renouveler les protestations que provoquèrent Hyndmann et Quelch eux-mêmes au Congrès socialiste international de l'an passé, le Conseil général n'aurait certes pas attendu « l'avis de personne, dit Vandervelde, pour dénoncer comme un nouvel attentat aux droits de l'humanité les scandaleux manifestes de lord Kitchener, assimilant à des rebelles les glorieux défenseurs des Républiques Sud-Africaines ». — Mais la question était autre. — Il fallait chercher ce qui peut être fait utilement dans l'ordre d'idées indiqué par des Essarts. « Dans ce cas, ajoutait Vandervelde, il était, non pas habile, mais sage de consulter, non pas les Trades Unions anglaises — dont certaines sont suspectes à bon droit de jingoïsme — mais nos *amis socialistes* de l'I. L. P. et de la S. D. F. qui condamnent aussi énergiquement que nous la guerre sud-africaine ». — Après ces explications le *Vooruit* retira ses considérations sur la décision prise au Conseil Général. *De Werker* commenta les réponses de Vandervelde et non sans passion déclara qu'il sagissait de savoir si le prolétariat anglais est prêt à la lutte qui lui est proposée. *Le Peuple* répondit justement :

En effet, si le peuple anglais ne veut pas passer aux actes, si les autres peuples ne veulent pas agir, il est bien inutile d'aller voter à Londres, dans un meeting international, des blâmes à l'adresse de la bande de brigands de Chamberlain, motions de blâme qui furent, du reste, émises en masse, dans nos réunions et nos congrès.

C'est pour ces diverses raisons que, dès le premier instant, nous jugions la proposition des Essarts peu pratique.

Quand nous saurons empêcher les guerres, nous serons capables de bien d'autres choses et nous n'aurons pas à attendre l'acte final de la tragédie transvaalienne.

Il faut citer parmi les réponses au bureau socialiste international celle de notre ami Hyndmann qui nous semble décisive :

Toutes les nations européennes, le Japon et l'Amérique « dit Hyndmann » ont commis d'infâmes atrocités en Chine. L'Allemagne a commis des actes blâmables dans l'Est et l'Ouest-Africain aussi bien qu'en Chine.

La Belgique est engagée dans la colonisation du Congo, la France a à son passif Madagascar, l'Amérique s'est conduite à Cuba et aux Philippines avec le même degré d'infamie que nous, Anglais, dans le Sud-Africain. Il ne peut être fait exception pour la Russie, qui a commis des atrocités en Mandchourie.

Pourquoi, dès lors, venir à Londres faire une démonstration internationale, comme si nous, Anglais, étions plus inhumains que tout autre peuple ? Les socialistes anglais ont dénoncé sans répit la conduite de notre gouvernement, malgré l'opprobre jeté sur nous par les classes dominantes, malgré l'hostilité rencontrée dans les rangs d'un grand nombre d'ouvriers.

L. Durieu.

DANEMARK (1)

La Situation Politique. — Nous avons rapidement indiqué, dans notre précédente correspondance, la nouveauté de la situation politique en Danemark. Nous devons la préciser plus nettement. En terminant son discours de clôture du récent Congrès du parti socialiste danois, Knudsen avait fait les déclarations suivantes :

---

(1) *Erratum.* — Dans notre compte-rendu du congrès danois (voir notre dernier numéro, page 314) le manifeste parle de 443.000 électeurs socialistes; ce serait beaucoup pour un si petit pays ! C'est 43.000 qu'il faut lire.

« Nous avons terminé nos travaux. Nous sortons de ce congrès, plus unis et mieux armés que jamais pour intervenir dans la nouvelle situation politique créée dans notre pays.

» Nous souhaitons de tout cœur un ministère de gauche qui veuille réaliser les grandes réformes pour lesquelles le peuple a lutté depuis si longtemps, et nous sommes prêts à le soutenir. Mais nous ne voulons pas que ce soit l'ancien système qui continue sous un nom nouveau, et nous combattrons avec la dernière énergie, tout gouvernement qui s'appuiera sur le militarisme, sur la puissance de l'Eglise et celle du roi. »

Ces paroles devançaient la réalité de quelque temps à peine. Un ministère de gauche fut bientôt constitué, avec M. Deuntzer. Nous sommes entrés dans une ère nouvelle : c'est enfin la victoire du libéralisme radical. Pendant 30 ans, le roi avait refusé d'appeler la gauche au pouvoir. Il a ainsi gouverné contre une majorité sans cesse grandissante au moyen d'une minorité infime. Déjà en 1872, l'opposition libérale avait, au Folketing, 27 voix de majorité ! Durant ces trente années, le conflit a été incessant entre la Couronne et le Parlement, et il a donné lieu à des heurts singulièrement violents. Le dernier ministère, le ministère Sehested, représentait le conservatisme le plus outrancier et le réactionnarisme le plus rétrograde. Il en est mort, — tant il est vrai que tout a une limite.

La gauche va-t-elle gouverner avec tout son programme ? Nous voulons l'espérer. Ce programme est double : politique et économique.

Le programme politique se résume dans cette réforme capitale, pour la réalisation de laquelle nous luttons depuis longtemps : *le suffrage universel.* Le suffrage universel existait dans la Constitution de 1849. Il fut aboli par la Constitution de 1866. Dès ce jour, tous les partis de gauche n'ont cessé d'en réclamer le rétablissement. En 1872, la gauche radicale l'inscrivit en tête de son programme : elle l'a toujours défendu depuis avec acharnement. Au pouvoir, elle ne peut pas ne pas faire de son ancienne revendication une réalité.

Son programme économique a été formulé en 1895. Les principaux articles en sont : l'impôt sur le revenu et le capital ;

le libre-échange; restriction du militarisme; réforme de l'enseignement; législation ouvrière, surtout pour les retraites.

Ce double programme nous impose, à nous socialistes, de soutenir, dans la mesure où il tiendra ses promesses, le ministère Deuntzer. Nous croyons d'ailleurs pouvoir compter sur les bonnes intentions du ministère à notre égard. En tout cas, nous n'avons pas oublié le discours que M. Hocrup, devenu ministre des travaux publics, prononça le 3 avril dernier avant les élections :

« Nous avons, disait-il, ceci de commun avec les démocrates socialistes que comme eux nous sommes des démocrates. Nous nous plaçons au point de vue du suffrage universel, et sur le terrain constitutionnel, nous sommes par conséquent et les adversaires du suffrage restreint, et les adversaires des hommes de coup d'État. Nous sommes aussi les adversaires du militarisme. Quant à moi personnellement, j'ai encore un autre motif pour préconiser l'alliance avec les démocrates socialistes; c'est ce parti qui a porté un rayon de lumière intellectuelle et qui a éveillé à la liberté des milliers d'êtres humains qui, jusqu'ici, croupissaient dans les ténèbres du préjugé et de l'abrutissement. C'est pour cela que nous devons soutenir les socialistes dans les milieux auxquels ils s'adressent, et eux, ils nous soutiendront de leur côté. »

L'importance de M. Hocrup est suffisante pour que nous puissions considérer ses paroles déjà lointaines comme traduisant un état d'esprit assez général à gauche. Quoi qu'il en soit, nous n'avons rien à craindre : nous pouvons prêter notre appui au ministère. Il sera toujours conditionnel. Et puis, nous sommes si puissamment organisés, la conscience de classe des ouvriers socialistes danois est si forte, que nous n'avons à redouter aucun contact, aucune coalition momentanée. Nous sommes sûrs de rester ce que nous sommes.

Congrès ouvrier Scandinave. — Nous devons signaler le très important Congrès des Organisations ouvrières Scandinaves qui s'est tenu à Copenhague, du 22 au 24 août. L'ordre du jour de ses travaux était :

I. — Rapport sur la situation du mouvement ouvrier dans les trois pays scandinaves.

II. — Le but du mouvement ouvrier contemporain

III. — Moyens dont dispose le mouvement ouvrier.

a). *Action syndicale.* — Organisation nationale et internationale. 1° Les ouvriers occupés dans l'industrie, le commerce et les transports 2° Les ouvriers agricoles. 3° Les femmes. 4° Les moyens d'actions économiques : grèves, lock-out, boycottage. 5° L'abolition du travail à domicile. 6° Le conseil d'arbitrage. 7° La journée légale du travail et la fête du Premier mai. 8° Les apprentis : les écoles professionnelles.

b). *Action politique.* — 1° Le suffrage universel. 2° L'abolition du militarisme. 3° Le remaniement et l'amélioration de la législation relative aux marins. 4° L'abolition de la législation d'exception relative à la situation des domestiques.

IV. — Les coopératives et leur rôle dans le mouvement ouvrier contemporain.

V. — Moyen de réagir contre le chômage et ses effets.

VI. — Le rôle de le presse ouvrière.

VII. — La mention de l'organisation des prochains congrès scandinaves

La présence de délégués des organisations ouvrières de l'étranger avait donné à ce Congrès un relief encore plus grand que celui qu'il tirait naturellement de l'importance de son ordre du jour.

— Suivant les résolutions du congrès de Stockholm (1897) étaient admis au congrès les représentants de toutes les organisations syndicales et politiques du Danemark, de la Suède et de la Norvège « qui reconnaissent la justification et la nécessité de la participation de la classe ouvrière à la législation, et qui se sont proposées de combattre tour à tour à l'aide de moyens politiques et syndicaux, la domination du capital et qui essaient de relever par les mêmes moyens la situation économique et sociale de la classe ouvrière » : les organisateurs du Congrès avaient en outre, comme nous venons de le signaler, invité les représentants des unions nationales des syn-

dicats allemands, autrichiens, hongrois, anglais, français, hollandais, belges et suisses.

L'ordre du jour appelait d'abord les rapports sur l'état du mouvement ouvrier dans les trois pays. Les lecteurs du *Mouvement Socialiste* connaissant la situation numérique des partis danois et norvégien, nous nous bornerons à donner quelques indications sur le Parti social-démocrate suédois d'après le rapport sur l'année 1900 :

Le parti suédois comprend environ 70.000 membres cotisants et 500 groupes et comités adhérents au Parti. A la fin de l'année 1900 la caisse du Parti contenait un capital de 31,164 couronnes. Malgré un suffrage absolument anti-ouvrier (1), le Parti a su réunir un nombre d'électeurs souvent très considérable. Mais quoique la majorité des *électeurs* — non pas des voix — ait parfois été atteintes, il n'y a qu'un seul député socialiste, notre camarade Branting.

Dans la deuxième séance le Congrès adopta après un discours excellent du citoyen P. Knudsen (Danemark), sur le *but du mouvement ouvrier moderne*, la motion déposée par le rapporteur qui expose d'abord le but final du socialisme et ensuite le travail pratique qui consiste dans les réformes présentes.

Dans la fin de cette séance et dans la séance suivante, le Congrès s'occupa des moyens de nature syndicale, qui sont à la disposition du mouvement ouvrier. Les débats qui eurent lieu furent à même de prouver l'intérêt très vif des socialistes du Nord pour les questions d'organisation nationale et internationale des travailleurs, qu'il s'agisse d'ouvriers ruraux, des femmes ouvrières, des questions de grève, des tribunaux d'arbitrage ou de manifestations comme celle du Premier Mai.

Mais la question la plus importante à l'ordre du jour du Congrès, était la question du suffrage suédois. Nous venons

---

(1) D'après le suffrage suédois, un électeur a un nombre de voix correspondant à son revenu. Mais tandis qu'il y a quelques années, le nombre de voix pouvait être ainsi infini, une « réforme » l'a limité à 100 ! C'est toujours un premier pas !

de faire allusion à ce suffrage, indigne d'un peuple civilisé. Le citoyen Branting montra, dans un discours d'une éloquence saisissante, la nécessité d'une lutte énergique pour atteindre l'égalité des citoyens. P. Knudsen (Danemark) et Ieppesen (Norvège) promirent leur soutien et leur aide aux camarades suédois ; et c'est dans l'enthousiasme général de tous les délégués, qu'une motion fut votée par acclamation et à l'unanimité qui proclame la grève générale des ouvriers suédois, si la réforme du suffrage n'est pas réalisée immédiatement, et qui leur assure l'appui moral et matériel des travailleurs norwégiens et danois.

Le Congrès demanda une réforme de la loi danoise sur les domestiques ; il reconnut ensuite aux coopératives le caractère de moyens de lutte socialistes ; il préconisa aussi des mesures légales contre le chômage (limitation de la durée du travail proportionnée au développement des moyens de production) ; enfin, on s'occupa de la presse ouvrière et nos camarades Octors (Bruxelles) et Legien (Hambourg) surent donner des conseils pour les informations ouvrières ; la dernière motion adoptée par le Congrès concerne la lutte syndicale, les grèves, le boycottage, etc. ; elle contient des conseils sur les mesures à prendre par les ouvriers.

Le prochain Congrès ouvrier scandinave aura lieu en 1906.

Le Congrès ouvrier scandinave de 1901 a eu surtout une grande importance morale. Il a montré d'abord au Vieux et au Nouveau Monde les progrès du socialisme qui conquiert même les contrées de glace et de neige, dont les adhérents sont à Gellivare et à Finnmarken, à 80 degrés de latitude ; mais il a aussi provoqué l'union étroite des socialistes scandinaves, que les conditions géographiques, la langue et la situation économique relient du Slesvig au Cap Nord. Et l'unité de doctrine et de tactiques saura amener la victoire prochaine et définitive du socialisme scandinave et international.

E. Jacobsen.

(Traduit par G. W.)

NORWÈGE

Le XVe Congrès du parti socialiste norvègien. — Après le succès remporté cette année par le parti socialiste norvégien, en ce qui concerne la réforme du suffrage communal, le Congrès ne pouvait être qu'une manifestation imposante de la pensée socialiste déjà puissante dans ce pays.

Le quinzième Congrès national du parti ouvrier norvégien se réunit le 25 juillet à Christiania ; le président du Parti, le citoyen Chr. H Knudsen, salua les 83 délégués qui représentaient 43 groupes politiques et syndicats.

Le rapport sur l'*activité du Parti du 15 mai 1900 au 1er juillet 1901*, signale d'abord l'adhésion de 38 nouvelles organisations politiques et syndicales, ce qui porte au nombre de 150 les comités faisant partie du Parti ouvrier norvégien.

Christiania en comprend 49 avec 5.700, le reste du pays 101 avec 5.161 membres. De ces 10.921 membres cotisants, 49 pour cent sont, d'après une statistique d'ailleurs peu exacte, abonnés au journal *Social Demokraten*, l'organe central du Parti. Le rapport mentionne aussi la création fréquente d'*Unions de jeunesse* dans le courant de l'année.

La situation financière du *Social Demokraten* s'assure peu à peu. La dette du journal — 66.220 couronnes — ne s'est accrue que de 10 000 couronnes depuis un an : cela fait espérer sa prochaine indépendance complète.

Pour les élections au *Storthing*, qui ont eu lieu au printemps, le Comité-Directeur s'est adressé, suivant la décision du Congrès précédent, aux *Unions ouvrières norvégiennes réunies* (de la Gauche), mais l'*Organisation ouvrière démocrate* de Christiania seule conclut l'alliance proposée. Le résultat des élections fut très favorable : de 947 électeurs en 1897 le nombre s'accrut à 7.013.

Ce rapport, qui caractérise tout à fait les progrès du Parti ouvrier, fut adopté à l'unanimité.

Puis on s'occupa du budget du Parti qui s'améliore de plus en plus.

Le Comité-Directeur avait proposé un programme dont la

première partie (théorique) fut adoptée presque sans discussion, mais dont la deuxieme partie (réformes) suscita des débats assez vifs et ne put être publiée que plus tard. Voici d'ailleurs la reproduction intégrale du programme définitif (1re partie) :

La cause première de la pauvreté, de l'oppression intellectuelle et économique du peuple et de la misère sociale consiste, selon le Parti, dans le fait que les sources naturelles de la richesse (sol, mines), les moyens de travail et de communication (machines, instruments de travail, navires), les matériaux et les moyens d'existence deviennent propriété privée et que la distribution des produits est abandonnée à la lutte individuelle des intérêts sans contrôle général.

Le Parti ouvrier norvégien, qui s'est proposé l'émancipation économique du peuple, tend donc à la socialisation du sol, à la direction sociale de la production et à une distribution équitable du produit du travail national.

Dans tous les pays dont le genre de production est capitaliste-privé, les travailleurs ont les mêmes intérêts. Grâce au développement des relations internationales et de l'échange des marchandises entre les différents pays, la situation des ouvriers d'un pays devient de plus en plus importante pour la situation des ouvriers de nations différentes. L'émancipation de la classe ouvrière n'est donc pas seulement une œuvre nationale, mais un devoir qui est en rapports avec les intérêts des ouvriers étrangers. Par le manque de sécurité et l'oppression économique, conséquences de la production capitaliste-privée, les intérêts non seulement des ouvriers salariés, mais aussi des petits commerçants, des petits industriels et des ouvriers agricoles se confondent ; et le Parti, combattant pour l'égalité des droits et des devoirs de la population, sans différence de sexe, est le représentant de tous les opprimés et préconise toutes les réformes qui peuvent amener des conditions de vie saines et équilibrées.

Qu'on me permette, avant de passer à la deuxième partie du programme, de relever simplement le caractère souvent d'un socialisme peu scientifique de cette partie théorique. Je ne peux, pour ma part, souscrire à des affirmations qui essaient d'identifier les intérêts de la classe ouvrière et des couches

petites-bourgeoises. Le socialisme est le parti de la *classe ouvrière*, il n'est pas le parti du « *peuple* ».

Quant à la deuxième partie du programme, elle contient les revendications maximales habituelles des partis socialistes, liberté de réunion et d'association, protection légale du travail, etc... Cette partie ne diffère du programme d'Erfurt que par des mesures proposées spécialement pour la Norvège.

Le Congrès adopta aussi une résolution demandant la liberté de réunion pour les ouvriers.

Nous avons rappelé, au début de cette correspondance, le succès remporté par le Parti ouvrier dans la réforme du suffrage communal. Des élections communales ayant lieu dans le courant de cette année encore, le Congrès indique la marche à suivre.

Après une discussion très longue, le congrès adopte un projet de loi sur la réglementation de la durée du travail, qui va être soumis au *Storthing*. Il faut espérer que le projet devenu la loi mettra fin à la surexploitation honteuse des travailleurs norvégiens. De même, un projet de loi sur les fabriques fut adopté qui pourra, s'il est voté, amener des conditions de travail plus humaines. Après que le congrès eut élu les membres du Comité-Directeur, et les commissions chargées d'élaborer un programme agraire et les statuts d'organisation, et que les délégués au congrès Scandinave eurent été nommés, le citoyen Knudsen déclara clos les travaux après une allocution très énergique et courageuse.

Le Parti Ouvrier norvégien saura faire honneur à son congrès.

O. Danielson

(*Traduit par G. W.*).

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Dans le Monde des Réprouvés, *Souvenirs du bagne Sibérien*, par L. Melchine, traduit du russe par Jules Legras (Paris, Société Nouvelle de Librairie et d'Edition, 1901). C'est un livre douloureux qui retrace avec force et émotion la vie des forçats sibériens. L'auteur est un poète célèbre en Russie, qui fut d'abord condamné à mort pour propagande révolutionnaire, et dont la peine fut commuée en celle des travaux forcés à temps. Ce sont ses souvenirs qu'il publia, après sa libération, sous ce titre : *Dans le Monde des Réprouvés*.. Le livre, trop long, n'a pas été traduit en entier : M. Jules Legras n'en a donné que les chapitres qu'il a jugés les plus caractéristiques. Il est difficile de se rendre compte du critérium que le traducteur a pris pour faire ces extraits : il est regrettable qu'il ait laissé de côté des morceaux aussi typiques pour l'état d'âme des détenus que : *Les poètes russes devant le tribunal des forçats*. De plus, il est probable que le traducteur ignore les conditions dans lesquelles Melchine a écrit ses souvenirs : sans cela il n'aurait peut-être pas risqué, dans une courte introduction, de comparaison favorable aux bagnes sibériens. En effet, Melchine n'a décrit que *le milieu des forçats ;* à peine a-t-il touché à l'administration pénitentiaire. Cela il ne le pouvait pas : il a écrit ses souvenirs pour la revue russe *Rousskoïe Bagatstvo, placée sous la censure préalable*. Et l'on pense bien que la censure ne tolère pas qu'on dénonce les méfaits et les cruautés de l'administration ! De plus, lorsque Melchine réunit en un volume à part ses récits de *Rousskoïe Bagatstvo*, la censure arracha les quelques passages, qu'elle avait laissé passer dans la revue de Michaïlowsky, et qui avaient trait à l'administration pénitentiaire : c'étaient les pages 227 à 230 et 285 à 292.

Il est évident que tout cela explique comment Melchine ne nous montre, pour ainsi dire, qu'un côté de la vie des prisonniers. Pour avoir une idée du régime administratif et surtout de la conduite de l'administration, il faut lire les admirables récits de Kennan, et aussi les récents souvenirs de Madame Volkenstein, que le *Mouvement Socialiste* a analysés dans un précédent numéro. Mais cela importe peu : nos camarades liront ce livre, et une fois de plus ils connaîtront les horreurs du régime tzariste.

Cathédrales d'autrefois. Usines d'aujourd'hui (Passé et Présent), par Carlyle, traduction de Charles Bos, introduction de Jean Izoulet (éditions de la *Revue Blanche*). — Ce livre est de 1843. A travers la chronique de Jocelyn de Brakelonde, moine de l'abbaye de St-Edmundsbury, qui venait d'être publiée, Carlyle prétend découvrir un coin de la vie du moyen-âge. Inhabile et imprévoyant, l'abbé Dominus Hugo est remplacé à la direction du monastère par le moine Samson, administrateur zélé et fort capable : la communauté, qui dépérissait, prospère. Les moines ont su pratiquer le « culte des héros », chacun a bien su « remplir son poste véritable sur l'universel navire », et le bonheur en est résulté pour tous. C'est le Passé.

Le Présent ne nous offre que désordre : « Deux millions de travailleurs sans chemises ou avec des chemises en lambeaux, sont assis dans des ateliers-bastilles ; cinq millions (d'après quelques auteurs) sont comme Ugolin, dans des caveaux où la faim les étreint, et comme remède vous nous dites — que nous dites-vous ? : « Augmentez *nos* revenus. » Que faut-il faire ? « Pratiquons le *culte des héros* .. Un monde tout de héros, un monde qui ne soit pas fait de valets, sur qui un roi Héros ne saurait régner, c'est à cela que nous visons... Oui, mes amis, des rois Héros et tout un monde qui ne soit pas inhéroïque, c'est là le port, le hâvre sauveur vers lequel par dessus toutes les mers battues des orages, la Révolution française, Chartisme, Insurrection de Manchester qui navrent le cœur en ces sombres jours, les puissances souveraines nous conduisent. »

G. Rouanet, dans la *Revue socialiste*, a fait justement remarquer que les réformes que réclamait Carlyle : « service d'enseignement, législation ouvrière » ont été en partie réalisées par la démocratie qu'il abominait, et la nouvelle aristocratie qu'il appelait de tous ses vœux ne s'est pas constituée.

Camisards, Peaux de lapins et Cocos, par Dubois Desaulle (éditions de la Revue Blanche). Dubois Desaulle continue sa courageuse campagne contre les compagnies de discipline et les brutes galonnées qui les commandent. Nos députés liront avec profit, durant leurs derniers jours de vacance, ce livre terrible et sans nul doute ils n'hésiteront plus à divulguer les faits que le persévérant Dubois Desaulle a rassemblés.

LES REVUES SOCIALISTES

Die Neue Zeit. — Nous avons signalé, dans le numéro 42 de *die Neue Zeit*, l'important article de Kurt Eisner (un des rédacteurs du *Vorwaerts*) : *Parlementarisme et Ministérialisme.* Dans un but d'information complète et impartiale, nous aurions voulu le

publier intégralement. Le manque de place ne nous l'a pas permis. Nous ne pouvons qu'en indiquer l'idée générale, y renvoyant nos lecteurs que la question intéresse. — Eisner se prononce pour le principe d'une collaboration toujours progressive à la législation et au gouvernement. Selon lui, l'extrême « prudcrie de l'abstinence » est le symptôme d'une faiblesse, dont il faut que le parti se libère de plus en plus : plus il croîtra, et plus il deviendra fort. Pour ce qui est de la responsabilité ministérielle, Eisner déclare que, selon la conception européenne, la vraie responsabilité réside dans le parlement, et non dans le ministère : les représentants du peuple peuvent ne pas tolérer tel gouvernement qui leur déplaît. C'est ainsi que la responsabilité du parti socialiste, lorsqu'il donne son appui à un ministère déterminé, est d'autant plus grande qu'il soutient un gouvernement dans lequel il n'est pas représenté : en échange de son appui, il n'a aucune des garanties que peut lui donner la participation directe d'un de ses membres aux actes gouvernementaux. Selon Eisner, si l'on voulait juger les socialistes français d'après des raisons de principe, on devrait condamner beaucoup plus sévèrement encore tout le parti socialiste italien, y compris Enricole Ferri. Kurt Eisner critique ensuite ce qu'il appelle l'inertie conservatrice qui se présente comme révolutionnaire et se retranche derrière cet argument qu'un changement de tactique peut jeter la confusion dans certains cerveaux. Mais la tâche du parti, dit-il, n'est-elle pas d'éveiller la pensée chez ces esprits paresseux ? Enfin, le fait, pour Eisner, qu'un socialiste puisse détenir comme ministre une partie du pouvoir gouvernemental, peut contribuer à orienter vers le socialisme cette masse du peuple qui a une certaine foi dans l'autorité, et a pu être trompée par les grossières calomnies répandues sur notre doctrine.

Après s'être prononcé sur la question de principe, Eisner aborde le cas spécial : la question Millerand. Sur ce point, il déclare : 1° il est impossible de juger la conduite de Millerand et de Jaurès sans une connaissance intime des faits ; 2° on ne peut tirer aucune conclusion du cas Millerand, parce que le parti socialiste français n'est pas organisé.

Correspondenzblatt der generalkommission der gewerksch ften Deutschlands. — N° 32 : Intéressante discussion sur le projet de loi concernant les tarifs douaniers ; n° 33 : l'Italie sur la voie des réformes sociales; n° 34 : rapport complet et détaillé sur les organisations syndicales allemandes en 1900 ; n° 35 : que peut avoir à faire l'arbitrage de Hambourg avec la neutralité syndicale?; l'inspection du travail à Hambourg en 1900. — A côté de ces articles, signalons les rubriques, si pleines de faits et de renseignements, sur le mouvement ouvrier, les congrès, les grèves, la statistique, etc., etc., qui font de l'organe officiel de la commission générale

des syndicats allemands, la meilleure revue syndicale que nous possédions.

Social Democrat (15 août 1901). — W. Lee dans un article sur *Tolstoï et le Socialisme* montre que si Tolstoï a fait de la société capitaliste une critique parfaite aux yeux des socialistes, sa théorie de la résignation passive peut apporter des consolations à quelques consciences individuelles mais ne saurait amener un affranchissement général du prolétariat.

Dans le même numéro, lire également un article sur la campagne entreprise par les pouvoirs publics (gouvernement, parlement, magistrature) contre les trade unions.

International socialist Review (1 août 1901). — Dans un article sur « *Tolstoï et le Socialisme* », Bromberg arrive aux mêmes conclusions que W. Lee. Il montre aussi que les critiques adressées par Tolstoï aux socialistes sont puériles. — Lagardelle étudie la situation confuse du socialisme français, à la suite du Congrès de Lyon. — Simons expose les *nouvelles tendances du socialisme américain* : unitaire, nettement distinct de la démocratie bourgeoise et dédaigneux du sectarisme étroit des de Léonites.

A TRAVERS LES PÉRIODIQUES

Alfred Dreyfus, par Julien Benda (Revue franco-allemande, août 1901). — Quels sont les principaux traits de cette personnalité: Alfred Dreyfus? Julien Benda essaie de les dégager dans un intéressant article.

« La faculté d'isoler de l'ensemble de sa représentation, la portion objective de s'intéresser à elle exclusivement, semble présider, pour ainsi dire, constamment à la manifestation de la pensée chez Alfred Dreyfus... Ces phénomènes qu'il a la faculté de se garder objectivement, comment les voit-il? Quelle explication en donne-t-il? Une explication purement *déductive*... Son esprit en « bon déductif qu'il est, se trouve fermé aux habitudes expérimentales, à la méthode critique. Aussi les valeurs morales, leur critérium ne relevant pas directement du principe d'identité, ne sont-elles pour lui, l'objet d'aucune interrogation. Il adopte sur les devoirs de l'homme envers son pays, envers ses enfants, sur les devoirs du fonctionnaire, les idées dans lesquelles sont élévés tous les hommes modernes Il les adopte même *strictement*, c'est son mot! Même attitude à l'égard des mentions sociales. Il a le culte du drapeau, du « commandement ». Il croit à la Raison d'Etat. La considération sociale, c'est pour lui quelque chose : l'idée que ses enfants en seront privés, qu'ils seront des parias, l'affole ; qu'avec la fortune et l'intelligence, on puisse vivre heureux sans la considération, c'est une pensée qui ne lui est jamais

venue. En ce qui concerne les supplices de la dégradation, de la déportation, les insultes populaires, etc., il proteste contre leur application à un innocent; mais leur légitimité à l'égard d'un coupable n'est pas un instant mise par lui en discussion... C'est chez lui, la méconnaissance absolue de la nature des hommes. Les gouvernants, pense-t-il, ont le souci de l'honneur des citoyens. A la déposition de Bertillon, il n'attacha aucune importance, « car, dit-il, elle me paraît l'œuvre d'un fou », laissant entendre par là que, selon lui, la nature des hommes est telle que l'œuvre d'un fou est nécessairement sans action sur eux... En résumé sensible, exclusivement aux conditions objectives des choses et exclusivement à leur condition mathématique, tel apparaît donc Alfred Dreyfus »

Pages Libres. — *Notes sur la coopération en Angleterre*, par de Boyve. Article de propagande d'une parfaite clarté. Nous reproduisons les chiffres significatifs qu'il apporte :

« Les 28 pionniers de Rochdale possédaient 700 francs Les coopérateurs possèdent aujourd'hui un capital s'élevant à 514,675,000 fr. On compte, d'après le dernier rapport du comité central, 1,634 sociétés de consommation sur lesquelles 1,602 sociétés ont communiqué leur situation financière. Le nombre des coopérateurs qui était, en 1869, de 1,729,976, est actuellement de 1,827,953. Les ventes totales de toutes les sociétés coopératives ont passé de 1,745,875,000 francs à 1,951,921,350 francs : les bénéfices de 195,581,800 francs à 214,345,000 francs. Les ventes des Wholesales se sont élevées à 537 688,025 francs La Banque coopérative fait 1,673,346,000 francs. La Flotte coopérative a donné 81,400 francs de bénéfices. Les Associations coopératives de production ont fait 161,886,075 fr. d'affaires et ont donné 112,500 francs de bénéfices. Le *Cooperative News*, journal officiel de l'Union, tire à 11,372 exemplaires ; le *Wheatsheaf*, journal coopératif mensuel, tire à 178,000

L'Union Coopérative compte 1,108 sociétés adhérentes avec 1 million 620,185 membres; 526 sociétés sont encore en dehors de l'Union avec 207,468 membres. Le Comité de l'éducation — pour le développement de l'instruction — a un budget annuel de 1,602,000 francs. Le *Comité Central* de l'Union a un budget de 226,625 francs. »

ERRATA

Dans notre dernier numéro, dans la *Critique Littéraire*, page 358, ligne 5, au lieu de : *le moindre assassinat....*, lire : *la moindre concession* ; page 359, ligne 3, au lieu de : *des deux noyaux*, lire : *des deux romans.*

LA SCIENCE

Parmi les appareils, les vases, les poisons
le soleil me revêt d'une robe de gloire ;
j'anime la clarté des liquides profonds,
je suis le cœur en feu des bleus laboratoires.

Je règne sur les gaz, les ondes, les métaux ;
je flamboie dans le tube et luis dans la cornue ;
je jaillis en lueurs du fond des minéraux,
je suis l'esprit chantant des choses inconnues.

A leur amour sans fin des rêveries sans bornes,
à leurs pensers toujours sur les livres flottants,
à l'austère vertu qui courbe leurs fronts mornes,
à leurs yeux étoilés, je connais mes enfants.

Le passant ne sait pas le nom dont on les nomme ;
ils apportent leur pierre à l'éternel labeur ;
on ne les connaît pas d'entre les autres hommes ;
ils s'en vont au tombeau sans cortège et sans fleurs.

En tout temps on souilla leur tête de poussière ;
quand on les embrassait, c'était pour les trahir.
Ils ont toujours changé de l'or contre des pierres ;
ils ont beaucoup semé sans jamais recueillir.

Ils ont en souriant vidé tout le calice
et l'on les a brûlés dans des siècles de fer ;
lorsque les bras croisés ils marchaient au supplice
leur robe était sans plis comme un morceau de ciel.

Or, le peuple accourait comme pour une fête,
le verbe des clochers chantait dans le ciel bleu,
les prêtres inclinaient des croix d'or sur leur tête
et si leur sang coulait c'était au nom de Dieu.

Dans les cris de la foule et le chant des cortèges
en parant votre front du laurier des maudits,
en sentant le baiser des flammes sacrilèges,
aux portes de la mort sans doute avez-vous dit :

« L'esprit des temps futurs se fait avec nos pleurs ;
« la terre de demain est lourde de nos rêves ;
« notre pensée s'élève au-dessus des rumeurs
« ô clocher ! bien plus haut que ta plus haute flèche.

« Tes portes, tes arceaux sont d'argile et de vent;
« tremble ! tes fondements sont bâtis sur le sable
« et nous avons pétri de nos mains en rêvant
« la vérité d'une matière impérissable.

« Au milieu des humains, un jour, elle viendra
« splendide et rayonnant dans une telle gloire
« que la robe du Christ près d'elle blanchira,
« qu'elle fera pâlir l'étole et le ciboire.

« Et sous l'ombre des croix, alors, les plus fidèles,
« un à un se levant d'entre les prosternés
« pour suivre le frisson de sa robe immortelle
« quitteront pleins d'espoir tes lieux abandonnés.

« L'oubli soupirera dans l'eau des bénitiers ;
« les noirs arceaux seront pleins de voix gémissantes ;
« les flambeaux en mourant feront près des piliers
« autour du front des Christ des couronnes sanglantes.

« Les hommes délivrés s'en iront sur la terre
« sachant qu'il n'est de Dieu que dans leur volonté ;
« ils verront dans le ciel, dans l'arbre et dans la pierre
« briller confusément des choses étoilées.

« Si le souffle divin des antiques légendes
« ne passe plus comme un nuage merveilleux,
« ils pourront contempler quand les ombres descendent
« un rêve fraternel bien plus doux pour leurs yeux.

« Ils feront des cités, créeront des industries,
« capteront les courants, traceront des chemins,
« donneront une forme au bois dans les scieries,
« fabriqueront pour tous des livres et du pain.

« Ils feront flamboyer les ateliers ouverts,
« fumer le soir les hauts-fourneaux mélancoliques
« et les trains chanteront le long des ponts de fer
« un hymne de travail aux refrains métalliques.

« Les grands vaisseaux appareillant devant les ports,
« apporteront des plus lointaines colonies,
« des plantes, des tissus, des rêves et de l'or,
« étendront sur les mers la pensée infinie.

« Il est tant de splendeurs dans les tâches humaines
« que tous communieront dans l'effort partagé ;
« parmi les noirs sillons qu'il creuse de sa peine
« toujours le laboureur voit fleurir la bonté.

« Celui qui de ses mains a fait fumer l'usine,
« celui qui de son sang alimente le feu,
« emporte dans son cœur une ivresse divine
« et sa pensée d'amour emplit tout le ciel bleu.

« Un jour, quand la science en passant sur le monde
« y fera ruisseler sa robe de clartés,
« que le champ frémissant sous une moisson blonde
« tremblera comme un cœur dans le soleil d'été,

« laboureurs et mendiants, ouvriers et penseurs,
« ceux qui rêvent, ceux qui travaillent, ceux qui passent,
« feront sous le baiser de la nature en fleurs
« en s'étreignant, s'aimer et s'étreindre les races.

« — Et nous, pauvres porteurs de la première pierre,
« les pères sans enfants, les semeurs sans moissons,
« nous serons étendus sous l'herbe sans connaître
« ce que notre humble lampe a donné de rayons.

« Ah ! Puissent s'élever de nos corps au printemps
« pour les fêtes d'alors de grandes fleurs divines,
« que les petits enfants porteront en chantant
« quand on célébrera de nouvelles machines. »

Maurice MAGRE.

Le Secrétaire Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

La Crise Socialiste en Europe

On doit à certains moments de l'histoire des partis examiner avec attention la tactique que l'on suit et la situation dans laquelle on se trouve, pour s'assurer que l'on est dans la bonne voie. Je crois que si le parti libéral anglais avait agi ainsi depuis quinze ans, il ne se débattrait pas aujourd'hui dans une situation désespérée. Il en est de même pour le parti démocrate aux Etats-Unis, dans la crise provoquée par les trusts et l'impérialisme. Bien d'autres exemples pourraient être fournis, mais naturellement je n'ai cité ceux-ci, que pour montrer qu'un parti se désagrège quand il manque de perspicacité et de vigueur.

On ne peut pas dire que l'enthousiasme et l'esprit d'initiative aient décru dans le Parti Socialiste International. Au contraire : jamais autant de travail et de bon travail. n'a été fait pour la cause du prolétariat, mais le socialisme est répandu sur une surface beaucoup plus grande du globe, et nos militants se trouvent en présence de difficultés pratiques qu'ils n'avaient pas à envisager aux premiers temps de leur propagande. Ceci est bien évident pour tous.

Quelque calculées que soient les exagérations et les calomnies d'un journal capitaliste comme le *Temps* et bien que leur importance soit minime, nous avons à apprendre même de nos ennemis. Tout en considérant combien ce que le *Temps* écrivait il y a quelques semaines sur le mouvement socialiste en Angleterre et la crise « modérantiste » en Europe était inexact, on ne peut nier que l'action simultanée de Millerand en France, de

Turati en Italie et de Bernstein en Allemagne, — pour ne pas parler des questions soulevées en Belgique, — n'ait une évidente signification. Ces trois hommes sont également partisans de l'abandon de la tactique de lutte sans compromission contre la classe capitaliste, tactique dont le maintien, selon mon opinion, est nécessaire à la vie et à la force de l'organisation socialiste.

Enrico Ferri, examinant dernièrement cette question dans le *Mouvement Socialiste*, y voyait un résultat naturel de l'évolution de notre Parti. Nous avons selon lui, une aile droite, une aile gauche et un centre, et il déclarait que chacune de ces fractions de notre parti concourait également à la réalisation complète de notre programme (1).

Il est aussi impossible de contester à Ferri ses tendances nettement révolutionnaires que de mettre en doute sa valeur scientifique; mais dans cette question, comme dans beaucoup d'autres, je crains qu'il ne se laisse influencer par des raisons sentimentales. Supposons que nous ayons, lors d'une crise en Italie, un triumvirat démocrate socialiste composé de Turati, de Ferri, et, entre eux, d'un représentant des « tendances intermédiaires ». Quel en sera le résultat ? A mon avis, une incapacité absolue d'agir. Si, en effet, des compromis sont presque inévitables dans la vie quotidienne du parti, ils sont impossibles en temps de crise. On doit avoir alors une tactique bien définie. Dans l'hypothèse que j'ai choisie, Ferri serait obligé, quel qu'en pût être son déplaisir, de se séparer de Turati et d'obliger le représentant des « tendances intermédiaires » à se prononcer entre lui et celui dont il aurait dû se séparer.

---

(1) C'est également l'opinion soutenue à maintes reprises par la rédaction du *Mouvement Socialiste*.

Lorsque nous voulons mettre nos principes en action, nous ne pouvons compter que sur les partis avancés, comme cela nous a été démontré en Angleterre à propos de la guerre Sud-Africaine. Pourquoi prétendre alors qu'il puisse jamais en être autrement ? Sans aucun doute, si nous voulons remporter quelques succès immédiats, nous devons être prêts, comme je l'ai dit plus haut, à accepter l'appui de tous ceux qui veulent nous aider, pourvu bien entendu qu'il n'y ait de notre part aucun abandon de principes. Nous devons être disposés à faire des ententes pour des buts immédiats. Prétendre le contraire s'est se montrer, non pas intransigeant, ce qui est raisonnable, mais « impossibiliste », ce qui est stupide. C'est abandonner tout espoir de faire quelque chose par les moyens pacifiques, alors qu'il est trop évident que nous ne sommes pas en état de faire quelque chose par des moyens violents.

Ceci est entendu, mais il est non moins vrai, selon moi, qu'un homme comme Millerand — quelle que soit notre considération pour sa valeur personnelle et notre reconnaissance pour l'œuvre qu'il a accomplie — est aujourd'hui plus dangereux pour le socialisme militant en France que Méline et tout le parti nationaliste ensemble.

Si nous reconnaissons comme des nôtres les opportunistes Fabiens — et je n'emploie pas le mot opportuniste dans un sens offensant, — ceux d'entre nous qui ont conservé le vieux sentiment révolutionnaire, pourront se demander si certains de nos amis ne sont pas plus dangereux que nos ennemis. Ce point d'union révolutionnaire n'est pas un sentiment, il résulte inévitablement du socialisme moderne et, de ce fait même qu'on reconnaît le principe de la lutte de classe. Voilà pourquoi ceux qui basent le socialisme sur l'analyse de la production capitaliste et la conception matérialiste de l'histoire que

nous devons à Marx — sans avoir la moindre intention d'ériger celui-ci en prophète et de considérer ses œuvres comme des livres sacrés — insistent sans cesse sur la nécessité de maintenir le principe de la lutte de classe. Ceux qui le nient ou veulent y apporter des atténuations sont, selon moi, tout prêts à coopérer avec la classe capitaliste. C'est ce que l'expérience montre dans tous les pays. Ils peuvent croire qu'ils ont raison en abandonnant ce terrain, que nous considérons comme le seul sûr, et en se plaçant sur celui de la « moindre résistance ». Mais il n'en est pas moins vrai que la différence entre Turati et Zanardelli est moins grande qu'entre Ferri et Turati ; entre Bernstein et les radicaux allemands qu'entre Bernstein et Bebel, entre Millerand et Pelletan qu'entre Millerand et Guesde. Ici même, en Angleterre, entre Sidney Webb et Campbell Bannerman qu'entre Webb et un membre de la « Social Democratic Federation ».

Ceci prouve, selon moi, que nous ne pouvons travailler avec ces prétendus socialistes que dans la mesure où nous pouvons travailler avec les radicaux à la réalisation de buts immédiats. Si nous acceptions cette opinion de Ferri que ceux qu'il place soit à droite, soit au centre, soit à gauche, sont également membres d'un même parti, nous nous trouverons sans cesse entraînés à suivre une politique et à agir en contradiction formelle avec nos principes. J'ai d'ailleurs la conviction profonde que l'immense majorité des socialistes de tous les pays reconnaît le principe de la lutte de classe, qu'elle est opposée à toutes les compromissions et que la préoccupation de maintenir le caractère nettement révolutionnaire du Parti socialiste est celle des masses profondes du prolétariat organisé.

Ici, en Angleterre, où nous n'avons ni les divisions

historiques, ni les antagonismes personnels qui existent dans le socialisme français, le maintien des organisations séparées (la S. D. F. et l'I. L. P.) est factice et tout à fait provisoire.

Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler la majorité considérable qui dans, les deux organisations se prononça en faveur de la fusion, et leur action commune et fraternelle dans tout le pays. Je suis certain que dans n'importe quel meeting de l'I. L. P. le discours d'un membre de la S. D. F. recevrait le même accueil que dans la S. D. F. elle-même, quand bien même il insisterait sur le principe de la lutte de classe, à propos duquel l'I. L. P. ne serait pas — selon certains — d'accord avec nous. Au reste, il suffirait pour s'en assurer de soumettre à un référendum des membres de la S. D. F. et de l'I. L. P. cette question de savoir si le principe de la lutte de classe n'est pas la base essentielle de l'action socialiste.

De même aussi, je suis persuadé que la S. D. F. dans son ensemble est aussi prête à entendre et à applaudir Keir Hardie, exposant la nécessité d'une action politique méthodique. Ceci veut dire qu'en Angleterre, comme dans beaucoup d'autres pays, l'enseignement de la doctrine socialiste n'a pas été inutile, mais que la possibilité d'exercer une influence définie au Parlement devenant chaque jour plus grande il y a aussi un désir grandissant de faire quelque chose de « pratique » de la part des leaders, et, en conséquence, une tendance à méconnaître l'antagonisme, qui est la base de la société capitaliste. C'est pourquoi nous ne devons jamais oublier que la Chambre des Communes, aussi bien que les autres parlements européens, n'est pas du tout « pratique », à la façon dont nous l'entendons, nous autres socialistes. Ces assemblées politiques sont essentiellement des institutions capitalistes, ayant pour but de maintenir et de con-

solider la domination bourgeoise. Par conséquent, quel espoir y a-t-il, comme le croient nos Fabiens, de faire s'infiltrer les idées socialistes chez les ennemis de classe, de les voir adopter tel ou tel point essentiel du programme socialiste, sans une révolution ? Aussi peu que la classe bourgeoise elle-même pouvait en avoir de triompher sans *sa* révolution. Cette révolution peut être pacifique, bien que, comme Marx l'observe, l'histoire ne nous permet guère de l'espérer. Mais pour qu'elle soit pacifique, il faut que les travailleurs aient atteint un tel degré d'organisation que toute résistance de la part de la bourgeoisie soit impossible.

Aujourd'hui, il y a plutôt désintégration qu'organisation de la classe ouvrière anglaise, et même nos camarades du *Vorwaerts*, jusqu'ici admirateurs ardents des Trades Unions anglaises, se demandent avec désespoir si jamais elles montreront vigueur et détermination. Il est par conséquent plus nécessaire que jamais, que tous ceux qui se réclament du titre de socialistes, considèrent avec attention la situation et se préparent à se constituer en une force irrésistible capable de se faire sentir dans la période critique où nous entrons, comme un parti complètement indépendant, opposé, sauf pour des luttes momentanées, à tous les partis bourgeois.

En somme il est aisé de se rendre compte qu'une tendance qui se manifeste simultanément dans tant de pays n'est pas purement accidentelle. Si le possibilisme est le produit naturel d'une période de transition, de même aussi l' « impossibilisme » — je ne parle pas de celui qui ne se sert du socialisme que comme d'un prétexte aux plus basses injures — est le résultat naturel du dégoût que provoque un opportunisme sans principes. Ce que nous devons faire, c'est, en affirmant notre respect des

principes, refuser de consentir à des alliances permanentes et à des compromissions pour des résultats momentanés, sans pour cela opposer une fin de non recevoir aux propositions de coalition utiles à la cause.

Si, malgré tout, nous persistons à considérer comme des nôtres des gens que, lors d'une lutte décisive, nous trouverions dans les rangs de nos ennemis, nous nous préparons de véritables désastres dans un avenir prochain.

Londres, le 21 septembre.

H. M. Hyndman.

(Traduit par Jean Longuet).

Les Syndicats en Allemagne[1]

(FIN)

II

Pendant l'année 1900, l'augmentation des recettes totales des fédérations centrales fut plus considérable que celle du nombre des adhérents. Celui-ci s'accrut de 17,23 pour cent, celles-là de 22,98 pour cent depuis l'année 1899. Le chiffre des dépenses totales monta encore plus vite à raison de 25,37 pour cent. Mais cette augmentation ne porte pas uniquement ou particulièrement sur les secours pour grèves ; elle se répartit sur toutes les dépenses de la fédération. Pendant cette année les caisses centrales reçurent 9,454,075 marks (contre 7 millions 687.154 marks en 1899). Les recettes se sont donc accrues d'environ 2 millions de marks. Les dépenses s'élèvent à 8.088.021 marks (contre 6.450.876), soit une augmentation d'environ 1 million 2/3. Dans la différence entre ces deux chiffres on reconnaîtra l'accroissement des recettes et de l'activité des fédérations centrales. Les sommes en caisse montaient au total de 7.745.901,87 marks (contre 5.577.546 marks en 1899), dont près de la moitié, soit 3.792.497,67 marks, revient à la fédération des typographes. Le fonds dont les syndicats disposent par tête d'adhérent n'est assurément pas une preuve certaine de la solidité financière d'une organisation. La statistique a maintes fois montré que les organisations qui pendant

(1) Voir notre dernier numéro.

telle année occupaient la première place étaient l'année suivante rejetées presque à la dernière, pour se fortifier à nouveau de telle sorte pendant le courant de l'année, que l'encaisse par tête d'adhérent redevint fort respectable.

Toutefois il est intéressant de voir combien chaque organisation possède de fonds disponibles. Les organisations avaient en caisse par tête : typographes 131 m. 51 ; chapeliers 51 m. 61 ; trieuses de cigares 29 m. 85 ; gantiers 28 m. 86 ; chaudronniers 28 m. 28 ; porcelainiers 15 m. 54 ; charpentiers 14 m. 29 ; relieurs 12 m. 82 ; graveurs 12 m. 44 ; sculpteurs 12 m. 43 ; doreurs 11 m. 10 ; lithographes 11 m. 05 ; marins 10 m. 63 ; auxiliaires d'imprimerie 10 m. 34 ; maçons 10 m. 23 ; graveurs sur bois 10 m. 16 ; peintres 8 m. 73 ; ouvriers en bâtiments 8 m. 30 ; pâtissiers 8 m. 08 ; ouvriers en cuirs 7 m. 81 ; vitriers 7 m. 45 ; paveurs 6 m. 98 ; garçons de restaurant 6 m. 91 ; ouvriers des chantiers maritimes 6 m. 76 ; couvreurs 6 m. 37 ; tailleurs 5 m. 83 ; ouvriers en métaux 5 m. 67 ; brasseurs 5 m. 46 ; ouvriers des ports 5 m. 28 ; meuniers 4 m. 83 ; ouvriers de relations et transports commerciaux 4 m. 63 ; tonneliers 4 m. 49 ; employés de commerce 4 m. 44 ; tailleurs de pierre 4 m. 28 ; jardiniers 4 m. 17 ; ouvriers de fabrique 3 m. 82 ; verriers, 3 m. 78 ; charpentiers maritimes, 3 m. 70 ; forgerons, 3 m 48 ; potiers, 3 m. 19 ; cordonniers, 3 m. 15 ; stucateurs, 3 m. 04 ; selliers, 2 m. 93 ; ouvriers municipaux, 2 m. 78 ; ouvriers en tabacs 2 m. 03 ; machinistes, 1 m. 96 ; tapissiers, 1 m. 79 ; ouvriers en bois, 1 m. 76 ; mineurs, 1 m. 75 ; coiffeurs, 1 m. 67 ; ouvriers de filature, 1 m. 60 ; boulangers, 1 m. 58 ; bouchers, 1 m. 29 ; magasiniers, 1 ; employés de bureau, 0 m. 96 ; masseurs, 0 m. 30 ; mouleurs, 0 m. 17 ; ouvriers en viandes fumées, 0 m. 11.

Ces différences importantes viennent pour une grande partie du montant de la somme reçue par chaque orga-

nisation particulière, c'est-à-dire, en dernier ressort du rapport des cotisations aux dépenses. C'est ce que prouve la liste suivante des recettes annuelles par tête d'adhérent qui s'élevèrent : chez les typographes, à 55,91 ; vitriers, 27,97 ; sculpteurs, 25,03 ; trieurs de cigares, 21,70 ; garçons de restaurant, 2,24 ; chapeliers, 19,76 ; gantiers, 19,55 ; chaudronniers, 19,39 ; graveurs sur bois, 18,23 ; lithographes, 18,14 ; peintres, 16,03 ; maçons, 15,23 : relieurs, 15.17 ; porcelaines, 14,58 ; graveurs, 14,54 ; pâtissiers, 13,64 ; ouvriers en cuirs, 13,56 ; paveurs, 13,56 ; charpentiers maritimes, 13,54 ; potiers, 13,49 ; ouvriers en bâtiments, 13,31 ; tailleurs de pierre, 13,0 ; selliers, 12,99 ; marins, 12,64 ; charpentiers, 12,40 ; employés de commerce, 12,11 ; ouvriers en métaux, 11,84 ; forgerons 11,63 ; doreurs, 11,35 ; verriers, 10,93 ; brasseurs, 10,83 ; boulangers, 10,81 ; ouvriers en tabacs, 10,74 ; magasiniers, 10,50 ; menuisiers, 10,21 ; cordonniers, 9,89 ; ouvriers de relations et transports commerciaux, 9,66 ; tailleurs, 8,69 ; ouvriers de filatures, 8,38 ; tonneliers, 8,35 ; ouvriers de fabrique, 7,76 ; ouvriers des chantiers maritimes, 7,44 ; ouvriers des postes, 7,1 ; stucateurs, 6,99 ; ouvriers municipaux, 6,74 ; auxiliaires d'infirmerie, 6,64 ; tapissiers, 6,51 ; couvreurs, 6,16 ; bouchers, 6,07 ; masseurs, 5,33 mineurs, 5,29, et employés de bureaux, 3,96 (1).

Les recettes des syndicats présentent donc toujours des différences beaucoup plus grandes qu'il n'en pourrait résulter de l'importance du salaire des ouvriers. Si donc certaines organisations ont des recettes dix ou

(1) Dans cette liste, nous avons dû laisser de côté les associations des coiffeurs (mks 7,55), mouleurs (14,54), jardiniers (6,97), ouvriers en bois (15), machinistes (5,08), ouvriers en viandes fumées (34,11), parce qu'il y a là des recettes spéciales à noter, ou parce que les recettes ne sont indiquées que pour une partie de l'année, ou ne sont que les recettes de la caisse municipale.

quinze fois moindres que celles d'autres organisations, la raison de ce fait est moins l'impossibilité d'obtenir de plus fortes cotisations que cette circonstance que la volonté de donner plus à leur organisation — qui devrait être tout pour l'ouvrier — n'est pas également développée chez les ouvriers des différentes professions. Et cette mise en regard des chiffres doit contribuer à faire naître la volonté de donner plus. Les membres des organisations devraient rivaliser pour occuper les premières places sur les statistiques relatives aux sommes versées à l'association. Certes il faut reconnaître que, sous ce rapport, mainte amélioration s'est produite depuis le début des statistiques. Si l'on fixe à 20 pfennigs par semaine la cotisation syndicale minima qui permet à une organisation de rendre des services appréciables, ce minimum, en 1891, n'était pas atteint par 29 organisations sur 36 comprises dans la statistique ; en 1900, 16 seulement se trouvaient encore au dessous de ce minimum. Et si vers 1900 on fixait ce minimum à 5 pf. par semaine, le nombre des associations qui n'atteignent pas ce chiffre s'est réduit de 14 à 6.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, 13 syndicats encore ont augmenté leurs cotisations. Ce sont les coiffeurs, mineurs, brasseurs, mouleurs, vitriers, ouvriers des ports, gantiers, ouvriers en bois, machinistes, tailleurs de pierre, tapissiers, ouvriers de filatures et doreurs. Chez les ouvriers de fabrique l'établissement de cotisations mensuelles à la place des hebdomadaires a diminué la cotisation de 1 pf. par semaine, chose qu'il aurait absolument fallu éviter.

Le tableau suivant indique cette augmentation pendant la période 1891-1900 ;

TABLEAU II

ANNÉES	Le montant des cotisations est indiqué pour organisations	AVAIENT UNE COTISATION			
		inférieure à 15 pf.		inférieure à 20 pf.	
		Nombre	pour cent	Nombre	pour cent
1891	36	14	39	29	80
1892	39	11	28	29	74
1893	43	12	28	30	70
1894	44	13	30	28	60
1895	43	9	21	24	56
1896	44	10	23	23	52
1897	52	9	17	22	42
1898	55	8	15	17	31
1899	55	6	11	15	27
1900	58	6	10	16	27

Si le nombre des adversaires de fortes cotisations est devenu très faible dans les corporations, cependant on rencontre encore dans certaines organisations, ici et là une vive résistance à l'augmentation des cotisations. L'on craint de grosses pertes d'adhérents par suite de la diminution de la puissance d'enrôlement du syndicat. Aussi est-il utile de montrer à nouveau, par des chiffres, quel a été, dans les dernières années, le developpement d'une série de fédérations, où les cotisations ont été très sensiblement augmentées.

Après les expériences généralement favorables qui furent faites dans de grandes comme dans de petites organisations, l'on ne peut avoir qu'un désir : que toutes les organisations s'efforcent d'élever les cotisations à une somme qui leur permette une action efficace, et que les cotisations inférieures à 20 pf. par semaine disparaissent dans un avenir prochain.

Il y a corrélation étroite entre les cotisations et l'action syndicale, et corrélation entre l'action syndicale

et la sécurité pécunière des adhérents — voilà ce qu'il ne faudrait jamais oublier. Dans le rapport de cette année, l'augmentation des dépenses de toutes sortes — augmentation qui est même relativement supérieure à l'augmentation des recettes — prouve bien que l'accroissement des recettes profite toujours aux adhérents. Mais cette augmentation des dépenses répartie sur tous les genres de secours, à l'exception des secours de maladie, montre aussi l'effet déjà sensible d'une mauvaise administration. Les recettes l'emportent encore ; mais il se pourrait que, prochainement, ce fussent les dépenses, à moins que l'on n'établisse l'équilibre entre les dépenses ou autres frais de l'organisation et les cotisations des adhérents.

TABLEAU III

NOM des ORGANISATIONS	1895		1900		AUGMENTATION DEPUIS 1895	
	Cotisation hebdomadaire en pfennigs	Nombre des adhérents	Cotisation hebdomadaire en pfennigs	Nombre des adhérents	absolument	pour cent
Ouv. en bâtiments	10	1.750	15	17 901	16.151	922.91
Mineurs	7	8.000	16	36.420	28.420	255.25
Tonneliers . . .	9	4.000	14	5.582	1.582	39.55
Brasseurs . . .	18	6.018	30	11.410	5 392	89.43
Relieurs	25	3.871	35	10 447	6.576	169.99
Ouv. de fabriques.	10	6.737	14	30.847	24.110	357.89
Modeleurs . . .	20	2.358	30	9.153	6.794	288.00
Vitriers	15	1.250	25	2.772	1.522	121.78
Ouvriers des ports.	9	2.100	18	11.414	9.314	443.52
Ouvriers en bois .	15	29.992	25	73.972	43.980	146.64
Pâtissiers . . .	15	330	30	788	456	138.18
Lithographes . .	20	4.024	40	5.811	1.787	44.40
Peintres	15	6 958	25	10.906	3 948	56.72
Ouv. en métaux .	20	33.297	30	100.762	67.465	202.58
Meuniers . . .	14	1.279	20	1 596	317	24.76
Forgerons . . .	15	1 350	25	5.500	4.150	307.40
Cordonniers . .	15	9.056	20	19.288	10.232	112.98
Tapissiers . . .	15	758	25	4.437	3.651	464.50
Ouv. de filatures .	10	17.000	20	34.333	17.333	101.96

Les dépenses s'élevèrent dans les deux dernières années à :

	1900		1899	
	dans organisations	MARKS	dans organisations	MARKS
Organe de la fédération . .	56	713.338	55	603.559
Propagande	56	280.889	55	201.020
Grèves dans le métier . . .	46	2.563.398	41	1.983.140
Grèves dans d'autres métiers.	43	62.224	51	138.778
Assistance judiciaire . . .	48	68.486	44	54.752
Secours pour punitions . .	32	97 092	29	55.435
Secours pour voyages . . .	40	461.028	35	304.391
Secours pour chômage. . .	19	501.078	20	304 697
Secours pour maladie . . .	13	656 026	15	652.825
Secours aux invalides . . .	2	113.350	4	91.524
Autres secours	36	205.459	32	131.484
Placement	9	4 345	6	2 958
Bibliothèques	14	6.854	10	4 390
Objets divers	52	390.793	45	147.488
Conférences et assemblées générales	39	115.037	46	102 187
Cotisation à la commission générale	51	60.324	51	56.029
Frais de procès	13	4.737	13	3.245
Traitements	55	192.646	51	152.419
Matériel d'administration. .	53	215.650	52	182.559

Les Sociétés de section dépensèrent ou conservèrent — dans 46 organisations — la somme de 1.379.283 marks sur le pour cent des recettes. Mais cette dernière somme n'a été nullement en aucune façon dépensée pour l'administration dans les sociétés de sections. Celles-ci conservent les cotisations et accordent des secours à leurs adhérents, soutiennent les grèves dans d'autres industries et couvrent les dépenses des bibliothèques et les frais de placement. Etant donné que l'on n'a pas fait dans toutes les fédérations le total de ces sommes que conservent les sociétés de section comme pour cent des recettes, nous

sommes obligés d'en porter le montant comme dépense des sociétés de section, sans spécifier davantage.

Pendant la décade 1891-1900 les syndicats dépensèrent en secours les sommes suivantes : assistance judiciaire 276.975 marks, secours pour punitions 3.165.473 ; secours pour voyages 3.165.473 ; secours pour chômage 2.663.641 ; secours pour maladie 3.869.268 ; secours aux invalides 432.648 ; secours pour accidents ou décès 684.975 ; en tout 11.688.763 marks. Dans ce chiffre ne sont pas compris les secours qu'accordèrent les sociétés de section à l'aide des ressources locales. On dépensa pour les organes des fédérations : 3.909.815 marks et pour secours de grèves 9.237.637. Les sommes dépensées pour secourir ou éduquer les adhérents surpassent donc les dépenses pour secours de grèves de 6.360.941 marks. L'accusation portée encore si souvent aujourd'hui, que les syndicats ne sont que des « sociétés de grève » est par là même jugée. Dans chaque année séparément les dépenses subirent les mouvements suivants :

ANNÉES	TOTAL DES SECOURS et organes des fédérations Marks	SECOURS POUR GRÈVES Marks
1891	388.223	1.037.789
1892	1 319 094	44.943
1893	1.229.104	65.356
1894	1.350.927	188.980
1895	1.326 285	263.589
1896	1 513.426	944.372
1897	1.637.219	881.758
1898	1.810.616	1.073.290
1899	2.207 647	2.121.918
1900	2.816.037	2.625.642
	15.598.578	9.237.637

Ce tableau ne doit pas faire croire que la grève soit un moyen de combat moins nécessaire ; au contraire il faudra l'employer dans tous les cas où les moyens pacifiques, transactions et avertissements, auront été épuisés et où la situation économique et l'organisation permettent d'espérer le succès. Mais nous voulons prouver par là que les syndicats ne négligent pas leurs autres dépenses pour le plaisir de faire des grèves. Au contraire, ils y consacrent des sommes beaucoup plus élevées et leur action est telle qu'aucune des autres organisations qui se nomment syndicats, ne peut leur en opposer une pareille.

La dépense occasionnée par le matériel et le personnel a été également assez faible pendant l'année écoulée. La statistique ne peut nous donner cette année une comparaison avec les traitements payés durant les années précédentes aux employés des syndicats. Elle ne le peut, parce que ces traitements ne sont d'ordinaire augmentés que pour des périodes de plusieurs années aux congrès des fédérations et qu'on ne relève pas d'augmentations antérieures à 1899. De telles comparaisons n'ont d'utilité que portant sur des périodes de plusieurs années.

Dernièrement un article de Br. Porsch dans la « Soziale Praxis » a occasionné dans la presse de vives discussions sur les traitements des employés des ouvriers. Elles ont eu un double résultat : elles ont défendu les intérêts des employés dont la solde est souvent insuffisante et attiré l'attention sur leurs désirs bien justifiés ; elles ont d'autre part réfuté les critiques tendancieuses que les feuilles bourgeoises de nuance ultra capitaliste adressaient aux organisations ouvrières en tant que patrons. L'auteur de la statistique, le citoyen C. Légien, constate à notre satisfaction « que l'idée d'accorder aux employés des syndicats une indemnité

suffisante se fait jour de plus en plus ». « En général, avoue le même citoyen, leur traitement est encore très faible ». Nous avons l'espérance bien fondée, que cette idée une fois apparue, après voir amené dans certaines organisations des augmentations considérables, ne manquera pas de faire faire des progrès aux autres syndidats et organisations ouvrières.

Nous pouvons ajouter que le prochain congrès des syndicats fera sans doute un pas décisif pour assurer les employés des syndicats contre l'âge, la maladie, et secourir leur famille en cas de décès. Et nous n'avons aucune raison pour regarder l'avenir avec une espérance moindre que celle des années précédentes. Plus l'existence des syndicats sera assurée, plus ils feront leur devoir largement sur ce point aussi. Ils n'ont que mépris pour les critiques condamnables de certains laquais du capitalisme qui ou bien ne comprennent pas les difficultés qui jusqu'ici menaçaient les organisations ou s'en servent comme de points d'attaques commodes.

Au sujet de la manière dont sont organisés les secours dans les diverses organisations, il faut remarquer qu'il n'y a point eu de changement considérable. Le nombre des organisations qui donnent à leurs adhérents des secours pour chômage a passé de 20 à 21.

Le tirage total des organes de fédération est monté, de 668.660, en 1899, à 762.930, en 1900. Le nombre des organes de fédération s'élevait à 51 ; une organisation n'avait pas d'organe de fédération (ouvriers en viandes fumées), 4 organisations fournissaient à leurs adhérents le journal d'une fédération similaire, et une organisation (masseurs) se sert d'une publication technique comme journal. Parmi ces journaux, 1 paraît 3 fois par semaine, 29 sont hebdomadaires, 14 bimensuels, 3 paraissent 3 fois par mois, 6 deux fois, 3 une fois et un tous les trois mois.

Sur 58 fédérations, 31 ont des relations internationales avec des organisations analogues à l'étranger.

La comparaison, établie l'an passé avec l'état des syndicats dans d'autres pays, n'a pu être faite cette année, car il n'existe de chiffres sûrs que pour quelques-uns. Autant qu'on puisse en juger, le développement des syndicats allemands ne reste pas en retard. En particulier, ils n'ont plus aucune raison de se croire inférieurs aux syndicats anglais ou nord-américains. Les syndicats allemands sont devenus, à la fin du 19e siècle, une puissance que toute nation ouvrière, qui tient à la solidarité internationale, a appris à apprécier.

Et même les capitalistes allemands ont appris à apprécier cette puissance, et si leurs attaques contre les syndicats n'ont pas diminué, le nombre croissant des contrats de travail et les unifications de tarifs, qui ont eu lieu de corporation à corporation, prouvent qu'ils sont obligés de compter de plus en plus avec eux. A l'avenir, les attaques ne feront pas défaut, mais les syndicats seront maintenant armés pour les repousser. Union à l'intérieur, force à l'extérieur, une sûre garantie pour chaque ouvrier contre tous les embarras pécuniaires — voilà quelle doit être la ligne de conduite des syndicats.

Hambourg.

Paul Umbreit.

(*Traduit par G. R.*)

LE CONGRÈS DES TRADE-UNIONS ANGLAISES

Après quatorze années, le Congrès des Trade-Unions se réunissait de nouveau cette année à Swansea dans le sud du Pays de Galles, tout près de cette ville de Cardiff où les vieux unionistes firent en 1895 le coup d'État par lequel ils s'efforcèrent d'arracher le mouvement syndical anglais à ses nouvelles tendances socialistes.

Ces quatorze annés ont vu — ainsi que le dit justement le *Daily Chronicle*, la naissance, le développement et semble-t-il, la fin du nouvel unionisme, du moins sous sa forme primitive. Non pas que les Unions aient abandonné le moins du monde — ainsi que le voudrait insinuer le grand journal bourgeois — leurs tendances socialistes. L'action incessante d'hommes tels que William Thorne, Pete Curran, Ben Tillett — membres des unions des gaziers et des dockers, et en même temps militants de la « Social Démocratic Fédération » ou de l' « Indépendant Labor Party » — apporte un éclatant démenti à cette opinion Mais les nouvelles unions d'*unskilled* sont devenues partie intégrante du corps syndical, ne sont plus considérés comme des groupements d'irréguliers.

Avec leurs cadres solides, leurs milliers de militants cotisant régulièrement, l'union des gaziers, l'union des dockers figurent dignement au comité parlementaire et dans les congrès des trade-unions, à côté des vieilles organisations des textiles et des mineurs.

Le trente-quatrième congrès des trade-unions anglaises s'est ouvert le lundi 2 septembre ; 409 délégués y représentaient près de 1.200 000 travailleurs syndiqués, exactement 1.195 469.

Voici comment était composé le congrès de Swansea, d'après le tableau dressé par la *Labour Gazette* :

MÉTIERS ET INDUSTRIES	NOMBRE des organisations	NOMBRE des DÉLÉGUÉS	NOMBRE DES ADHÉRENTS
Ouvriers du Batiment	12	30	196 801
Mineurs	7	72	256.962
Mécaniciens	12	17	40.282
Constructeurs de navires	3	20	66 926
Ouvriers appartenant à d'autres industries métallurgiques	25	43	61.227
Ouvriers textiles	13	79	150.071
Ouvriers de l'habillement	8	22	54.786
Ouvriers du Transport (comprenant les chemins de fer, les navires, les pompiers, les dockers)	14	31	120.458
Ouvriers des industries chimiques, gaziers et manouvriers	10	35	92.949
Travailleurs du livre	10	18	44.310
Ouvriers des verreries et poteries	4	5	8.345
Tapissiers	7	9	27.113
Boulangers	3	6	7.150
Conducteurs de machines	5	11	19.418
Employés des postes et télégraphes	4	7	34.450
Industries diverses	3	4	14.220
TOTAUX	140	409	1.195.469

L'« Amalgamated Society of Engineers » ou syndicat national des mécaniciens exclu en 1899 pour deux ans des congrès parce qu'il n'avait pas voulu se soumettre à ses décisions, n'était pas représenté à Swansea. D'autre part les mineurs du Durham et du Northumberland s'abstiennent depuis plusieurs années déjà de prendre part à des congrès dont ils désapprouvent les tendances interventionnistes en matière de législation ouvrière.

La Fédération Américaine du Travail — suivant une tradition fidèlement suivie depuis plusieurs années — avait délégué deux de ses membres, les citoyens O'Rourke et Keefe, pour la

représenter à Swansea. Les coopératives anglaises étaient représentées par les citoyens Prise et Gray.

Trois députés ouvriers seulement étaient présents cette année : Picard et Abraham de la Fédération des mineurs, Richard Bell des employés de chemin de fer. Dans la tourmente impérialiste plusieurs des meilleurs militants unionistes de la Chambre des communes notamment Steadman, Sam Woods ont perdu leurs sièges. D'autre part l'absence de l'union des mineurs du Northumberland, écarte du congrès trois autres élus ouvriers, Fenwick, Burt et John Wilson.

D'après le règlement voté à Cardiff il faut pour être délégué travailler dans le métier qu'on représente ou être fonctionnaire salarié d'une union. Chaque union a droit à un délégué par 2.000 membres ou fraction de 2.000. Le vote sur toutes les questions de principes a lieu par mandat, à raison de un mandat par 1.000 unionistes représentés.

Dans leur réaction contre les tendances nouvelles qui s'étaient manifestées dans les congrès les vieux unionistes se sont efforcés par une série de mesures d'en écarter tous les éléments qui représentent plus spécialement les intérêts généraux du prolétariat et de faire prédominer au contraire la représentation directe des intérêts particuliers du mouvement ouvrier. Les *Trades-Council* qui réunissaient les unions d'une même ville et — ainsi que M. de Rousiers le remarque — représentaient non les intérêts professionnels spéciaux mais les intérêts généraux des trade-unions d'une localité (1) furent écartés des congrès par les décisions de Cardiff.

Cette année le Comité Parlementaire, pour compléter cette mesure, décida que les séances seraient présidées non par un unioniste désigné par le trade-council de la ville où avait lieu le congrès, mais par le président même du comité parlementaire. Très souvent les présidents des années précédentes — ainsi l'année dernière Pickles à Huddersfield — prononçaient des discours d'ouverture à tendances très socialistes. Rien de

---

(1) Paul de Rousiers. — Le Trade-Unionisme en Angleterre (page 343).

semblable à craindre avec le nouveau système. Le président du comité parlementaire est le reflet de l'opinion trade-unioniste moyenne, non le représentant des syndicats d'un centre ouvrier qui peut être en avance sur l'ensemble de la classe ouvrière organisée d'Angleterre.

Aussi le discours inaugural du congrès de Swansea, prononcé par C. W. Bowerman, de l'Union des typographes londoniens, est pâle. Des protestations presque timides contre les projets réactionnaires du gouvernement tory en matière d'éducation, et surtout contre la décision de la Chambre des Lords dans l'affaire de la Vallée de Taff, des exportations à l'union ouvrière, et c'est tout.

Le Picketing et la Chambre des Lords

Un jugement du Comité judiciaire de la Chambre des Lords, c'est-à-dire non des 600 membres de cette assemblée, mais de la demi-douzaine de pairs légistes, qui constitue dans un grand nombre de cas la juridiction de dernière instance en Angleterre, soulevait une question très grave pour l'avenir du mouvement unioniste. Si grave que M. Frederick Harrison, le distingué directeur de la *Positivist Review* déclarait que la décision prise par la Chambre des Lords signifiait la fin du trade-unionisme anglais (1).

Quand les Trade-Unions furent reconnues par la loi on leur conféra le droit de posséder des fonds communs, de les employer à leur gré, soit à des objets d'assistance mutuelle

(1) L'article de Frederick Harrison a soulevé de nombreux commentaires dans la presse anglaise et notamment dans les deux grands journaux libéraux, le *Daily News* et le *Daily Chronicle*. M Harrison a maintenu dans plusieurs articles ultérieurs l'opinion pessimiste qu'il avait exprimée au début. D'autre part, le citoyen Steadman, dans un important meeting, à Londres, organisé par la *Social-Democratic-Federation*, a déclaré que le mouvement unioniste, fort de cent années d'existence, avait surmonté de plus terribles obstacles, dressés sur sa route par la justice bourgeoise et qu'il avait confiance dans la force du syndicalisme anglais.

soit pour les grèves. On ne leur donna pas la personnalité juridique; elles ne purent — comme telles — poursuivre ou être poursuivies, mais il leur fut possible de recouvrer leurs fonds contre des dépositaires infidèles.

Les unions avaient pu organiser dans toutes les grèves le *picketing* ou surveillance des abords de l'usine en grève. La nécessité du *picketing* est affirmée par tous les unionistes anglais. Richard Bell, le député ouvrier qui est en même temps secrétaire général de l' « Amalgamated Union » des chemins de fer, déclarait, le 1er septembre dernier dans un meeting tenu à Weath, qu'il était selon lui « impossible de conduire une grève sans *picketing*, sauf pour les mineurs » (1).

Or, à la suite de la grève des chemins de fer de la vallée de Taff dans le Pays de Galles, la compagnie actionna le syndicat des chemins de fer l'*Amalgamated Railway servants*, et le juge de première instance, pour la première fois, déclara le syndicat civilement responsable des actes de picketing de ses membres. Deux juridictions d'appel successives annulèrent ce jugement arbitraire et contraire à tous les précédents. Mais la Chambre des Lords en contradiction formelle avec les décisions du législateur, contrairement à une jurisprudence de trente années ratifia le jugement de première instance du juge Farrer. Le *picketing* peut désormais entraîner la ruine des unions déclarées responsables des actes de leurs membres.

Une serie de jugements, notamment celui rendu dans l'affaire *Quim contre Leatham*, décidait déjà que l'employeur pouvait poursuivre en dommages et intérêts *l'ouvrier* individuellement convaincu d'avoir pris part au *picketing*, mais ceci ne donnait pas grande ressource aux patrons qui dépensaient des milliers de francs en frais de justice pour obtenir finalement un jugement contre un prolétaire insolvable.

Avec le jugement de la Chambre des Lords dans l'affaire de la vallée de Taff l'employeur peut désormais s'en prendre à l'union, au syndicat, qui souvent possède des centaines de milliers de francs et même des millions en caisse.

---

(1) *Daily Chronicle* du 2 septembre : « Trade-Unions and the law. »

L'on conçoit combien ceci est grave. Si pareille jurisprudence vient à prévaloir en Angleterre les caisses des unions les plus riches, seront à la merci des syndicats patronaux et des vengeances judiciaires du capitalisme.

Les unions auront bien la ressource, ainsi que le leur conseillait M. Thompson dans le *Reynold's Newspaper* (1°), de poursuivre à leur tour civilement les patrons, qui auront inscrit sur leur *black lists* ou listes noires, les militants syndicaux qu'ils veulent faire chasser de toutes les usines : tout de même la partie n'est pas égale (2°).

La compagnie de la vallée de Taff, ne perdant pas de temps, s'est empressée, à la suite de la décision de la chambre des Lords, de réclamer à l'*Amalgamated* la modeste somme de 500.000 francs de dommages-intérêts. Presque en même temps l'association des patrons textiles du Lancashire réclamait, dans les mêmes conditions, de forts dommages et intérêts à l'union des textiles de Blackburn.

La discussion soulevée par cette question, vitale pour l'avenir du mouvement syndical anglais, fut longue et très intéressante. Elle occupa une grande partie des séances, le lundi, le mardi et la moitié le mercredi. Sam Woods, secrétaire du comité parlementaire, dans le rapport qu'il avait présenté avait minutieusement examiné la question, le président Bowerman montra dans quelle situation intolérable allait se trouver les unions. Après eux, les délégués Steadman, des constructeurs de navires de Londres, Browne et Baker des unions de Stockton, Sexton de Liverpool, Evans des typographes de Londres, Harvey des mineurs du Derbyshire, John Ward des constructeurs de navires de Londres, David Cummings des unions de Newcastle, Parkes et Hodge des unions de Manchester, examinèrent la question sous toutes ses formes.

Richard Bell, de l'*Amalgamated* des chemins de fer, soutint

---

(1) *Reynold's Newspaper* du 8 septembre 1901.

(2) En général, il sera très difficile aux unions de connaître ces listes.

qu'on ne pouvait espérer que le Parlement reviendrait sur la décision de la Chambre des Lords concernant la personnalité civile des syndicats. Selon lui ce qu'il fallait obtenir c'était le vote d'une loi déclarant que les jugements des tribunaux ne pourraient atteindre en aucun cas les fonds syndicaux destinés à des buts de secours mutuels, par exemple les secours en cas de maladie et de chômage.

Finalement la proposition déposée par Steadman au nom du Comité parlementaire fut votée à l'unanimité. En voici le texte :

En présence de la décision de la Chambre des Lords, dans l'affaire de la Vallée de Taff, rendant les unions civilement responsables des actes illégaux commis par leurs agents, le Congrès invite le comité parlementaire à faire toutes les démarches nécessaires pour lui permettre de savoir dans quelle mesure la Chambre des Lords considère le *picketing* comme illégal.

D'autre part décide qu'une caisse spéciale sera constituée pour parer aux frais de justice que nécessiteront ces démarches et aussi pour soutenir les unions peu nombreuses et pauvres contre les actions judiciaires des employeurs,

Chaque union est invitée à modifier ses statuts de façonà protéger autant que possible ses fonds.

Le Congrès invite le comité parlementaire à poursuivre l'étude de cette question et à se concerter avec toutes les unions du pays.

L'amendement suivant de Richard Bell fut également voté à l'unanimité :

En outre le comité parlementaire est invité à faire tout le nécessaire pour obtenir du Parlement une modification de la loi, dans le sens désiré par le Congrès.

La législation industrielle

Après avoir, entre temps, voté une adresse de sympathie aux grévistes de Perrhyn, entendu un exposé des doléances des employés des postes et télégraphes et renvoyé au comité parlementaire l'examen d'un conflit qui s'est produit entre une coopérative et l'union des tailleurs de Odlam, le congrès aborda la suite de son ordre du jour.

Ce fut à l'unanimité, qu'après une courte discussion il vota une résolution « protestant énergiquement contre la permission accordée à des employeurs de faire travailler des femmes et des enfants plus longtemps que ne le permet la loi. » Egalement à l'unanimité le congrès protesta contre l'absence de toute inspection du travail dans l'industrie du bâtiment.

Mais la même unanimité ne se retrouva plus lorsque le congrès eut à se prononcer sur la motion proposée par le délégué Sherwood des gaziers de Sunderland, sur le travail des enfants. Les délégués de la Fédération textile combattirent avec acharnement — comme ils l'avaient déjà fait les années précédentes — la proposition d'élever l'âge légal du travail des enfants dans l'industrie. La proposition soutenue par les tullistes de Nottingham et par un grand nombre d'autres délégués combattue par Holmes des tisserands de Burnley et par Shackleton de l'union des tisserands de Darven, fut finalement votée par 171 votes contre 71.

L'arbitrage obligatoire

La question qui venait ensuite, était celle de l'arbitrage en cas de grève. Le congrès se trouvait en présence d'un rapport de majorité recommandant la généralisation de la procédure d'arbitrage dans les conflits économiques et d'un rapport de minorité en faveur de l'arbitrage obligatoire. La thèse de l'arbitrage obligatoire était soutenue par le citoyen Ben Tillett très enthousiaste des applications du socialisme d'Etat réalisés en Australie et en nouvelle Zélande (1). Voici le texte in-extenso de la proposition déposée par lui :

En présence de la croissance colossale des trusts, des progrès incessants de la concentration capitaliste et de la monopolisation par quelques individus de toute l'industrie, le Congrès prévoit

(1) On sait que l'arbitrage obligatoire existe depuis quelques années en Nouvelle-Zélande. D'autre part la Chambre législative de la Nouvelle-Galles du Sud adoptait le 26 septembre dernier une loi établissant l'arbitrage obligatoire.

de graves dangers de désorganisation de l'industrie, de chômage et de misère pour le prolétariat.

Pour écarter ces dangers le Congrès demande au législateur de voter une loi instituant une cour suprême d'arbitrage.

Cette cour serait présidée par un juge et composée par fractions égales de représentants des ouvriers et de représentants des patrons, chargés de juger en enquêtant auprès des intéressés. Les enquêteurs désignés par le tribunal auraient seulement voix consultatives. Les décisions prises par la cour d'arbitrage seraient obligatoires.

Des tribunaux de conciliation nommés « Cours de district » seraient formés dans les principaux centres industriels, chargés de prononcer en première instance. Dans tous les cas les représentants des ouvriers seraient choisis par les Trade-Unions, soit comme enquêteurs, soit comme juges. Des commissions spéciales seraient constituées d'une façon permanente pour les ouvriers des mines, des textiles, les mécaniciens et les ouvriers agricoles, présidés par un juge.

Lorsque ces tribunaux de conciliation auraient échoué dans leur mission la cour suprême d'arbitrage prononcerait en dernier ressort.

Seuls les unions régulièrement constituées d'après la loi et les employeurs dont les établissements seraient en règle avec la loi pourraient prendre part au choix des juges de la cour suprême ou des cours de district.

Le comité parlementaire est chargé de toutes les démarches nécessaires pour le vote d'une loi traduisant ces desiderata du Congrès.

L'arbitrage obligatoire eut cette fortune singulière d'être d'une part, soutenu tant par un certain nombre d'unionistes socialistes ou à tendances socialistes, tel Ben Tillett et Richard Bell que par des unionistes non socialistes et d'être également combattu par des militants socialistes éprouvés, tels notre camarade William Thorne des Gaziers de Londres, membre de la « Social-Democratic Fédération » comme aussi par des vieux unionistes très éloignés du socialisme, notamment par le vieux Cowey des mineurs du Yorkshire.

A la fin de la discussion Ben Tillet reprit la parole pour défendre sa proposition, déclarant comme conclusion qu'arbitrage obligatoire signifierait syndicalisme obligatoire.

Le vote par mandat fut demandé et le congrès repoussa l'arbitrage obligatoire par 676.000 voix contre 366.000 ; soit une majorité de 310.000 votes contre la proposition.

La Fédération des Trade-Unions

Depuis quelques années une fédération des trade-unions s'est constituée qui tente d'établir entre elles un lieu permanent. Jusqu'ici elles se réunissaient une fois par an en congrès et pendant le reste de l'année n'étaient unies que par le comité parlementaire, dont le rôle n'est guère que celui d'une sorte de secrétariat. La fédération actuellement constituée, et dont nous avons déjà parlé dans le *Mouvement Socialiste*. ne comprend encore qu'une minorité des unions. Elle n'a pas, notamment, reçu l'adhésion des mineurs. Telle quelle, elle groupe déjà près de 400.000 unionistes et compte 56 organisations locales ou centrales.

D'après le rapport présenté au Congrès par Pete Curran la fédération, qui n'a encore que deux années d'existence, a déjà en caisse 56.000 livres sterlings, soit 1.400.000 francs.

Aux élections d'octobre 1900, la fédération présentait une importante liste de candidats, les uns purement socialistes, les autres simplement unionistes ; mais tous partisans de l'action politique indépendante des travailleurs. Deux, les citoyens Keir Hardie et Richard Bell furent élus ; d'autres, parmi lesquels William Thorne, obtinrent d'imposantes majorités.

La loi sur l'instruction et les retraites ouvrières

Le Congrès vota ensuite à l'unanimité — sur la proposition du citoyen Appleton, des tullistes de Nottingham — une résolution protestant contre le projet de loi réactionnaire du gouvernement en matière d'enseignement. Ce fut à l'unanimité également que fut votée la résolution de Steadman appuyé par Thorne, réclamant les retraites ouvrières « comme un droit pour tous les salariés ». Le Comité parlementaire est invité à « convoquer un congrès des représentants des Trade-

Unions, des coopératives et des sociétés de secours mutuels pour élaborer un projet de loi sur les retraites pratique et répondant aux besoins du prolétariat. »

La résolution « collectiviste »

En 1893, le Congrès des trade-unions réuni à Belfast votait à une assez faible majorité une motion en faveur de la socialisation des moyens de production. L'année suivante, à Norwich la fameuse résolution « collectiviste » obtenait 219 voix contre 61. L'émoi fut grand dans toute l'Europe. Les socialistes annoncèrent triomphalement la conversion de tout le prolétariat organisé d'Angleterre au socialisme, tandis que les économistes orthodoxes grands admirateurs jusque-là du trade-unionisme, gémissaient sur les nouvelles directions qu'il semblait vouloir prendre.

Au fond la décision adoptée par les congrès unionistes n'avait pas l'importance que de part et d'autre on lui attribuait. M. de Rousiers, qui assistait au congrès de Belfast, raconte que lors du vote sur la fameuse motion, l'indifférence était très grande et qu'un nombre important de délégués n'étaient même pas présents (1). Tout en faisant la part de la malveillance et de la partialité à l'égard du socialisme, évidente chez tout écrivain du *Musée Social*, il ne semble pas — pour une fois — qu'en l'occurrence il y ait eu de la part de M. de Rousiers autre chose que la simple constatation d'un fait. L'année suivante à propos du vote du congrès de Norwich, M. E. Aveling écrivait dans l'*Ere nouvelle* : « ce mot (le collectivisme) chacun des 376 délégués l'emploie et je crois qu'ils lui donnent 376 significations différentes ». Plus loin le même auteur écrivait :

« ... Je ne pousserai pas la curiosité jusqu'à pénétrer plus avant dans le sens qu'ont attaché aux mots votés tous les 219 votants... une autre résolution votée vingt-quatre heures après le vote de l'amendement « collectiviste » diminue sérieu-

(1) Paul de Rousiers. — Le Trade-Unionisme en Angleterre, page 345.

sement son importance. Par 143 voix contre 73 le congrès vota un appel pour empêcher l'emigration étrangère des pauvres. Les mêmes hommes qui votent jeudi ce qu'ils appellent « collectivisme » font passer vendredi une résolution aussi infâme, aussi contraire à tous les principes du socialisme. Nos camarades du continent s'étonneront-ils maintenant qu'en Angleterre nous perdions quelquefois courage » (1).

Voilà donc à quelles conclusions pessimistes pouvait aboutir en 1895 un écrivain socialiste, au lendemain même d'un vote qu'il aurait dû considérer comme triomphal pour le parti socialiste.

L'année suivante à Cardiff, le congrès refusa de réitérer un vote qui, en fait, n'avait jamais été émis en accord avec les actes politiques et la pensée des unionistes anglais. Depuis la fameuse résolution n'avait plus été votée dans aucun congrès. Faute de se bien pénétrer de ces faits, quelques socialistes se sont montrés cette année très attristés du vote du congrès de Swansea. M. Bourdeau, toujours un peu pressé de prendre ses désirs pour des réalités, annonçait triomphalement de son côté, dans le *Journal des Débats* (2), que le prolétariat anglais « s'éloignait de plus en plus » des doctrines socialistes Il est impossible de tirer, de bonne foi, semblable conclusion du vote des congressistes de Swansea. Voici dans quelles conditions il eut lieu.

Le citoyen O'Grady, des syndicats londoniens, demanda au congrès de se prononcer sur la résolution votée jadis à Norwich. Le vote par mandat fut demandé et donna le résultat suivant :

Pour la proposition : 264.000 voix, contre 685.000.

Par ce vote pris dans des conditions tout à fait différentes de celles d'il y a sept ans, alors que les grandes unions comme celles des textiles et des mineurs s'étaient nettement opposées à la motion, celle-ci obtenait les suffrages de 264.000 travailleurs syndiqués, qui dans de telles circonstances adhéraient par là,

(1) *Ere Nouvelle*, novembre 1894, p. 257.
(2) *Journal des Débats* du vendredi 13 septembre.

— sans qu'il y ait cette fois aucun malentendu, — à l'entière doctrine du socialisme international. Dans l'état actuel du mouvement ouvrier anglais ce résultat n'est pas à dédaigner.

Les trade-unions et l'impérialisme

Un autre vote du congrès a soulevé de vives critiques. Un délégué des constructeurs de navires londoniens, J. Ward, demanda au congrès d'interrompre son ordre du jour pour exprimer par un vote énergique sa haine de l'impérialisme et de blâmer le comité parlementaire de ne pas avoir exprimé avec assez de force son désir de voir rendre aux républiques sud-africaines leurs indépendances.

Très occupé de terminer ses travaux, jugeant sans doute que par plusieurs manifestations, notamment par le discours du président Bowerman, la guerre sud-africaine avait été suffisamment condamnée, le congrès passa à l'ordre du jour par 726.000 voix contre 333.000.

Ici encore l'on semble avoir considérablement grossi l'importance de ce vote. Le fait que le refus d'interrompre l'ordre du jour reçut l'appui de délégués aussi notoirement anti-impérialistes et pro-boers que notre ami William Thorne, indique bien que ce vote n'a nullement, comme on l'a écrit, le sens d'une approbation par les trade-unions anglaises de la politique militariste et impérialiste (1).

Le congrès, après avoir voté des résolutions intéressantes en faveur de la construction de maisons ouvrières, passa à la réélection du comité parlementaire. Furent élus : Steadman des constructeurs de navires (1.044 voix), Bowerman des typographes (1.000 voix), Sexton des Dockers (993 voix), William Thorne des Gaziers (899 voix), Cowey des mineurs

---

(1) Notre ami de Pressensé interprète de cette façon pessimiste le vote des Trade-Unions dans l'*Aurore*. De son côté M. Bourdeau, dans les *Débats* du 13 septembre, se réjouit (!) de ce qu'il considère comme une adhésion des unions à la politique impérialiste. Quel étrange libéral !

(805 voix), Chandler des charpentiers (802 voix), A. Wilkie des charpentiers de navires (788 voix), Davis des brasseurs (749 voix). W. Mullin des textiles (749 voix), Cummings des constructeurs de chaudières (715 voix), Hornidge des cordonniers (677 voix), Hobson des étameurs (644 voix).

Sam Wodds fut réélu comme secrétaire, sans concurrent.

Il convient de remarquer que David Holmes, membre sortant du Comité Parlementaire, où il siégeait depuis des années et le représentant des tendances les plus anti-socialistes du mouvement unioniste, échoua alors qu'au contraire William Thorne fut élu le quatrième.

A maintes reprises d'ailleurs le congrès exprima, par des votes non équivoques, la confiance qu'il a dans quelques-uns de ses membres, militants du parti socialiste. Le vote que nous venons de souligner, le succès obtenu par Pete Curran, de l'*Indépendant labour Party*, dans son rapport sur la Fédération des Trade-Unions, enfin, à la fin du congrès, le choix de Ben Tillett comme l'un des délégués des trade-unions au congrès de la Fédération Américaine du travail, sont significatifs.

En somme, en l'état actuel du mouvement ouvrier anglais, on ne peut pas dire que le congrès de Swansea doive nous attrister, ni même nous surprendre.

Il fut très préoccupé d'être ce que le *Daily Chronicle* appelle un « business-like congress », c'est-à-dire un congrès désireux de faire beaucoup de besogne pratique. En présence du danger que la nouvelle législation de la Chambre des Lords fait courir aux caisses syndicales, il fut très anxieux de chercher comment il pourrait, par les moyens ordinaires, parer le coup que le capitalisme veut porter à l'organisation syndicale. On peut regretter qu'en des circonstances aussi graves il n'ait pas montré plus de vigueur et de résolution. Ce n'est pas avec des méthodes aussi paisibles que les trade-unions d'avant la légalisation obtinrent la victoire et Francis de Pressensé observe justement qu'elles ne craignirent pas d'employer « un petit grain de terrorisme révolutionnaire ».

Mais l'esprit qui anime la majorité des congressistes de

Swansea est bien conforme à ce que nous pouvons attendre de la classe ouvrière anglaise actuellement.

Il n'est pas douteux que la majorité des unionistes anglais est encore — comme elle l'a toujours été jusqu'ici — fort opposée au socialisme, à son esprit et à ses tendances essentielles. Par une série de votes les trade-unions ont affirmé depuis dix ans leur adhésion aux idées interventionnistes en matière de législation ouvrière, leur répudiation de plus en plus forte des doctrines de l'économie politique orthodoxe. C'est cette adhésion au socialisme d'Etat, chaque année plus évidente, que l'on a eu le tort de prendre pour une adhésion au socialisme proprement dit.

Celui-ci progresse cependant malgré tout ; une de ses conditions nécessaires de réalisation, l'organisation des travailleurs en parti politique de classe est en germe dans la Fédération des Trade-Unions, à l'égard de laquelle nos camarades démocrates socialistes nous semblent se montrer beaucoup trop sévères.

De plus en plus — et l'élection qui vient d'avoir lieu à Lamark en est une nouvelle preuve — les travailleurs anglais se trouveront entraînés à faire une politique de classe et — comme nous l'écrivons ailleurs — ils ne seront pas longtemps à s'apercevoir que politique de classe et politique socialiste ne font qu'un pour le prolétariat.

Jean LONGUET.

Le Parti socialiste et la Lutte contre la Tuberculose

Deux congrès viennent de discuter, ces temps derniers, cette importante question de la lutte sociale contre la Tuberculose; l'un de ces congrès s'est tenu à Londres il y a bientôt deux mois, l'autre, à Ajaccio, il y a quelques jours. Un récent article de mon confrère et ami le Dr Thiercelin, dans le *Mouvement Socialiste*, a d'ailleurs savamment posé tous les termes de cette importante question.

Il me permettra cependant de ne point partager les conclusions de son consciencieux travail : « Il n'est pas nécessaire ni du reste efficace d'engager une lutte spéciale contre la tuberculose; la classe ouvrière, la plus éprouvée, risquerait fort de perdre beaucoup de temps dans la lutte contre les divers microbes. »

Tout le monde est d'accord que c'est dans le prolétariat que la tuberculose frappe ses coups les plus redoutables.

En consultant les diverses statistiques mondiales, nous avons vu :

Qu'en Allemagne le docteur Moeller évaluait le nombre des tuberculeux à 1 million : d'après cet auteur, les deux tiers de ces malades n'auraient pas les moyens de se soigner.

D'après le docteur Kuty Dezso, 75 o/o des 400.000 ou 500.000 tuberculeux qui existent en Hongrie auraient besoin d'assistance, M. L. Balaï est à peu près du même avis.

Sur les 50.000 tuberculeux qu'on trouve en Suisse, dit le docteur Schmid, dont l'opinion est corroborée par M. Dunant, il en est 20.000 qui doivent être considérés comme sans ressources.

Nous avons vu que les 150.000 ou 200.000 tuberculeux anglais comprennent, d'après M. Loch, 85.000 ouvriers.

Entre le coefficient de mortalité de l'arrondissement de Paris le plus riche et celui du plus pauvre il y a le rapport de 112 à 878. Ces chiffres confirment en les exagérant ceux fournis par Sorensen en Danemark. Sur 100.000 habitants à Copenhague il en meurt par

an, de tuberculose, 260 dans la classe moyenne ou aisée, 570 dans la classe pauvre.

Donc la misère, tout le monde en convient, favorise le développement de la tuberculose : la réciproque est vraie : la phtisie crée souvent la misère dans les milieux ouvriers par les longs et fréquents chômages qu'elle impose, suivis tôt ou tard d'un arrêt définitif du travail.

La tuberculose sévit particulièrement sur les individus occupés à des professions fatigantes et peu rémunérées ; l'insuffisance des salaires n'est pas le seul facteur qui entre aussi en jeu. Telle statistique, la statistique autrichienne par exemple, a montré que la tuberculose atteignait dans une proportion considérable les ouvriers tailleurs ; ici intervient donc un nouveau facteur ; il ne s'agit pas de surmenage, mais l'individu renfermé dans des ateliers étroits, exposé à respirer des poussières chargées de bacilles, est tout prêt à recueillir le germe de la maladie. Ainsi l'encombrement apparaît comme un nouvel élément dans la propagation de la tuberculose. Cet encombrement, nous allons le voir agir sous deux formes : d'abord, fréquence de la tuberculose dans les ateliers, et fréquence aussi dans les logements ouvriers mal aérés et insuffisants.

Quelques chiffres probants ont été avancés par M. Arthaud au Congrès de la tuberculose en 1891. A l'usine municipale d'électricité des Halles, cet auteur a constaté l'existence d'une épidémie de tuberculose frappant en peu d'années 32 ouvriers sur 35 en plein Paris.

Parmi ces malades, 4 étaient d'anciens tuberculeux ; 24 autres, indemnes auparavant de toute affection bacillaire, avaient contracté leur affection dans l'usine même où ils travaillaient.

« Dans un atelier d'une industrie de luxe de quartiers riches de Paris, j'ai vu également se produire, dit M. Arthaud, une épidémie du même genre ; j'ai dû intervenir pour enrayer la contagion qui avait frappé les ouvriers, la fille, le petits-fils et le gendre de la maison. »

Les statistiques reproduites ci-dessous, dans lesquelles la mortalité par la tuberculose est répartie suivant les professions, nous donnent des indications analogues.

« L'enquête faite par la Commission centrale des caisses d'assurance contre la maladie, de Berlin, qui a pour but surtout, comme nous le verrons, de montrer combien les tuberculeux grèvent en général le budget de ces caisses, nous fournit précisément des

documents intéressants sur la quantitè de ces malades suivant chaque profession.

35 °/₀	de tuberculeux	dans la caisse	des maçons,
41	—	—	charpentiers,
45	—	—	limonadiers,
50	—	—	bijoutiers,
54	—	—	tourneurs,
60	—	—	passementiers,
64	—	—	relieurs,
65	—	—	tapissiers,
85	—	—	doreurs.

Le rapport autrichien du docteur Kuty nous donne une statistique analogue où nous voyons parmi les plus atteints les tourneurs (39 °/₀), les relieurs (38 °/₀), les ouvriers des industries d'habillement (48 °/₀), les employés d'industrie polygraphique, imprimeurs (44 °/₀), tandis que sont relativement épargnés les bouchers et charcutiers (24 °/₀), les laveurs (55 °/₀), les voituriers (60 °/₀), les ouvriers de soierie (60 °/₀), les ouvriers en construction (71 °/₀).

Dans le même ordre d'idées il est manifeste que diverses catégories d'employés de bureau donnent un appoint relativement considérable à la masse des tuberculeux et nous rappellerons pour mémoire l'exemple souvent cité à cette véritable épidémie de tuberculose qui atteignit et fit mourir 13 employés sur 22 dans l'espace de 5 ans. Et d'ailleurs le rôle joué par le local même sur la propagation est tel qu'Arthaud a pu dire au Congrès de la tuberculose en 1888 que 60 °/₀ de tuberculeux pauvres contractaient la phtisie par le local et que l'hérédité n'entrait en jeu que dans 40 °/₀ des cas.

Ces chiffres parlent assez par eux-mêmes et le jour où la question pourra venir utilement devant les pouvoirs publics, il serait déplorable qu'elle y vînt sans avoir été examinée au préalable par les organisations ouvrières.

D'ailleurs l'expérience de l'étranger affirme l'efficacité de cette lutte. Les résultats apportés par l'Allemagne aux derniers Congrès sont singulièrement probants.

Depuis près de 10 ans que les premiers sanatoria sont ouverts, sans doute près de 500 millions de marks ont été

dépensés, pris en grande partie sur le salaire des ouvriers. Mais, en considérant comme l'a fait la charité bourgeoise, l'ouvrier comme une valeur financière cotée, productive d'intérêt et susceptible de fluctuation, il en est résulté pour le pays un bénéfice social considérable. « Comme l'écrivait Bilefeldt, conseiller d'Etat à la section des Assurances, les résultats du traitement des tuberculeux dans les sanatoria, en rendant à la vie sociale un certain nombre de malades, produisent un bénéfice social évalué par le bureau d'hygiène de l'Empire allemand à 8.875.000 francs par an, déduction faite des frais de traitement et de l'intérêt des capitaux engagés.

Sur 100 tuberculeux traités 30 sortent complètement guéris et 60 assez forts pour reprendre leurs travaux.

Par d'autres moyens, par un ensemble de lois sanitaires, « par le beefsteck et le bon vin, selon le mot de Grancher, » l'Angleterre a vu diminuer sa mortalité tuberculeuse de moitié en l'espace de 30 ans.

En Belgique les syndicats ouvriers ont été les premiers à favoriser la création de dispensaires et de sanatoria ; en tête des combattants de la première heure, il faut rappeler le nom du forgeron C. Leblanc qui, ayant bénéficié lui-même de la cure antituberculeuse, a voulu que ses camarades ouvriers en profitent également.

Et cependant, en France, bien peu d'efforts ont été faits. Les ouvriers, les petits employés tuberculeux restent condamnés, quand ils ont épuisé leurs dernières ressources, quand ils ont semé la contagion autour d'eux, à aller mourir à l'hôpital qui achève de les tuer dans ses salles bruyantes et encombrées.

Il est certain que pour la mise en train des sanatoria nécessaires il faudrait un capital considérable, mais en semblable matière la dépense est une considération accessoire.

La tuberculose nous enlève tous les ans 200.000 ouvriers qui, par leur salaire moyen de 2,000 francs, représentent un capital perdu de 400 millions.

Avec cette somme on construirait tous les sanatoria populaires nécessaires pour soigner les travailleurs.

Sans doute la création de sanatoria et de dispensaires

antituberculeux ne résout pas la question sociale et ne change en rien les rapports du capital et du travail. Ce n'est qu'une réforme parmi tant d'autres qui intéressent directement les classes ouvrières.

Tout en ayant comme but la transformation de la société, notre devoir est de faire passer toutes les réformes démocratiques sociales et économiques possibles. « Sans perdre une occasion d'affirmer et d'impliquer du haut de la tribune les principes essentiels du parti, les socialistes devront surtout s'attacher à faire aboutir, en toute circonstance, les réformes les plus minces, les améliorations les plus modestes dont pourront bénéficier les diverses catégories de travailleurs. » Les socialistes l'ont du reste toujours fait et le programme municipal du parti, à quelque école que l'on appartienne, contient un ensemble de réformes réalisables en période capitaliste.

C'est sous cet esprit que se présente l'assistance aux tuberculeux et qu'elle trouve, de droit, sa place dans le programme d'action socialiste. Cette tactique ne s'accorde pas, bien entendu, avec celle de ces doctrinaires qui attendent la réalisation de leur idéal de justice et de solidarité de l'excès du mal. Enfermés dans leur tour d'ivoire ils n'acceptent la transformation qu'en bloc : tout ou rien, veulent-ils; et pour eux toute réforme serait un retard apporté à l'émancipation définitive.

Et même je dis plus, l'abstention en cette circonstance serait un crime. Puisqu'il est entendu que le parti socialiste est le défenseur reconnu des travailleurs, il n'a pas le droit de laisser mourir ses adhérents sans protester contre l'incurie des classes possédantes.

D'autre part, pour être efficace toute réforme doit en amener une autre ; ce sera justement le cas de la lutte contre la tuberculose ; elle est le type de ces questions à engrenage dont les conséquences sont toujours considérables.

Il ne s'agira pas seulement, en effet, de créer et sanatoriums et dispensaires. Il faudra encore s'attaquer au problème de la misère humaine, souveraine génératrice de la phtisie. Il faudra

compléter l'œuvre d'assurance sociale commencée par la loi sur les accidents et la caisse de retraites ouvrières en arrachant à la classe possédante l'assurance contre la maladie.

Les remèdes apportés par la philanthrophie bourgeoise ont été jusqu'ici d'une impuissance et d'une mesquinerie ridicule. Ce n'est point d'elle qu'il faut attendre l'initiative des mesures radicales efficaces. Il appartient donc au socialisme de mettre l'assurance contre la tuberculose dans la classe ouvrière en place d'honneur dans son programme.

Dr Octave TABARY,
Trésorier de l'Œuvre de la Tuberculose humaine

La Classe Ouvrière et la Tuberculose

RÉPONSE AU DOCTEUR TABARY

Dans mon article « La lutte contre la tuberculose », paru le 1er septembre dernier, j'indiquais brièvement la conduite à tenir par le parti socialiste à l'égard de la lutte organisée actuellement contre la tuberculose.

Mon ami le docteur Tabary, qui est l'un des promoteurs les plus autorisés et les plus compétents de cette lutte anti-tuberculeuse, ne partage pas mes conclusions et vient de donner ses raisons.

Il ne m'a pas convaincu et je répète :

La classe ouvrière n'a pas à engager une lutte spéciale contre la tuberculose.

Oui, c'est elle qui, dans tous les pays, est véritablement atteinte par le fléau ; et quel fléau ! J'ai donné quelques chiffres, les plus frappants, de cette mortalité ouvrière par tuberculose, à côté desquels les chiffres de mortalité par la variole, la scarlatine, la fièvre typhoïde, la diphtérie, le choléra même, sont dérisoires !

C'est entendu.

Mais contre ce fléau, quelle arme les médecins apportent-ils à la classe ouvrière ? Ce n'est pas un médicament, comme le mercure contre la syphilis ; ce n'est pas davantage un sérum antibacillaire, comme le sérum de Roux contre la diphtérie ; c'est *un projet de loi !* Les impuissants thérapeutes se transforment en législateurs : il y a le projet Plicque, le projet Critzman, le projet Letulle et Roux, particulièrement recommandé par la Commission de la Tuberculose, il y a encore le projet Letulle, Le but de ces différents projets de loi est le même : *trouver l'argent nécessaire pour hospitaliser les tuberculeux dans des locaux où ils trouveraient air pur,*

repos et nourriture constituante ; — c'est à cela en effet que se réduit ce qu'on appelle un peu prétentieusement la triple cure hygiéno-diététique de Brehmer, cure d'air, de repos et d'alimentation par les sanatoriums.

Si l'on se rappelle qu'il y a, en France, trois à cinq cent mille tuberculeux à hospitaliser, on peut se faire une idée de la somme d'argent que nécessiterait cette hospitalisation. Lemoine et Carrière (de Lille) l'évaluent à une dépense brute de 1 millard 800 millions et un budget annuel de 328 millions ! Le Dr Romme, à vrai dire, réduit beaucoup ces chiffres : d'après lui, le budget des sanatoria populaires, en France, exigerait une somme de 200 millions pour la création des sanatoria et une dépense annuelle de 70 millions pour leur fonctionnement. Même ainsi réduite, cette dépense reste encore énorme, d'autant plus qu'à cette somme, M. Romme déclare qu'il faut ajouter celle que nécessitera l'assistance de la famille.

Or cet argent nécessaire, c'est, pour la plus grande part, à la classe ouvrière que nos médecins législateurs le demandent. C'est à elle, déjà si misérable et si pauvre, que l'on s'adresse pour payer un aussi formidable budget ; c'est à elle, si écrasée et si accablée, qu'on demande un pareil effort.

Et pour quoi ?

Pour un moyen de défense, dont l'efficacité, incontestable pour les personnes aisées, est justement contestable pour le monde ouvrier :

Pour un moyen de défense qui, même efficace pour le monde ouvrier, ne serait pas une solution du problème de la tuberculose.

Je m'explique.

Le sanatorium, dis-je, *efficace pour les personnes aisées, ne l'est pas, ne peut pas l'être pour le monde ouvrier.*

En effet, des résultats donnés par le sanatorium, les plus importants ne sont pas les *résultats immédiats :* ceux-ci, il n'est pas difficile de le deviner, sont presque toujours bons. Il est du reste peu de maladies chroniques

qui pâtiraient d'une triple cure d'air, de repos et d'alimentation. J'ajoute même qu'ils sont surtout bons pour les malades ouvriers dont l'organisme, habituellement surmené et mal nourri, ressent davantage le bienfait de la vie nouvelle.

Ce qu'il importe particulièrement de connaître : ce sont les *résultats éloignés* de ce mode de traitement ? Comment le malade, guéri ou amélioré, va-t-il se comporter après sa sortie du sanatorium. Le malade aisé, lui, va continuer à domicile, tout au moins en partie, le régime du sanatorium ; bien nourri, il évitera les fatigues et les milieux contaminés ; aussi est-il facile de prévoir pour lui les meilleurs résultats. Mais l'ouvrier ?

Retiré de ce milieu artificiel qu'est le sanatorium — car c'est un milieu artificiel dans notre société, celui où l'on trouve air pur, repos et nourriture — *ramené dans la cité ouvrière qui est son milieu naturel*, il va retrouver l'air contaminé de l'atelier où il travaille et du logement surpeuplé qu'il habite, le surmenage professionnel et l'insuffisante alimentation. Son organisme, qu'on a sauvé en le transportant dans un milieu anormal, vient se buter de nouveau au milieu normal, où il va retrouver les mêmes causes de maladie.

Bien plus, guéri dans le milieu artificiel du sanatorium, il n'a acquis aucune résistance contre le milieu habituel où il va reprendre sa vie ancienne. A cet égard, les expériences de MM. Charrin et Guillemonat, dont M. d'Arsonval faisait part dernièrement à l'Académie des sciences, sont bien suggestives : deux lots de cobayes, un de 27 et un de 29, sont soumis à deux régimes différents : le premier respire un air préalablement filtré sur une couche de ouate et il ne lui est servi que des aliments aseptiques, de l'eau physiologiquement pure, des carottes stérilisées ; le second respire un air non filtré et ses aliments ne sont pas stérilisés. Au bout de cinq mois, on éprouve les deux lots de cobayes par l'insuffisance de la ration alimentaire, le mauvais éclairage, l'étroitesse de l'espace, etc. ; eh bien,

c'est le premier lot qui résiste le plus mal ; sur 27, 19 meurent, tandis qu'il en meurt seulement 10 sur 29 du second lot. Qu'est-ce à dire ? sinon qu'entourer un organisme d'un milieu artificiel, c'est faire fléchir sa résistance à la maladie. Et cela s'explique, puisque la santé est le résultat de l'équilibre des forces d'attaque et de résistance, en perpétuel combat, dont notre organisme est le champ de bataille.

Les forces d'attaque, ce sont les microbes pathogènes, les forces de résistance, ce sont les leucocytes ou globules blancs du sang. Or, — c'est ce qu'on appelle l'éducation des cellules — ces leucocytes, s'ils augmentent leur pouvoir de résistance d'autant qu'ils ont à l'exercer, inversement perdent leurs vertus défensives par le défaut d'exercice. C'est justement ce qui se produit dans le milieu artificiel du sanatorium : *la guérison de l'ouvrier tuberculeux valable pour ce milieu, ne l'est pas pour le milieu social où il faudra cependant le ramener.*

Donc, si, à défaut du médicament spécifique ou du sérum antibacillaire, les personnes aisées doivent avoir recours au sanatorium, la classe ouvrière, elle, ne saurait consentir à l'effort qu'on lui demande : le résultat est trop douteux pour elle.

L'exemple de l'Allemagne, où l'établissement de sanatoriums a pris une si grande importance, ne doit point nous troubler.

En effet, si dans ces 20 dernières années, la mortalité tuberculeuse allemande a passé de 31,1 à 22,7 pour 10.000 habitants, ce résultat, ainsi que le remarque Brouardel lui-même, ne peut être attribué aux sanatoriums, qui datent à peine de 5 ans ;

De plus, ces sanatoriums sont encore trop récents, pour que les premiers résultats qu'ils publient nous fixent sur leur valeur médicale et sociale. Ces résultats sont, du reste, sujets à caution. « Les chiffres relatifs aux guérisons et aux améliorations, écrit le Dr Romme, varient en rapport avec les idées des médecins directeurs », et il cite, à l'appui,

les résultats que donnèrent, en 1899, les 3 sanatoria possédés par l'Etablissement d'assurance de Hanovre : le 1er donnait 6 o/o de succès complets ; le 2e en assurait 38 o/o ! le 3e en affirmait 55 o/o !! ; de même pour les améliorations : 78 o/o dans le 1er, 43 o/o dans le 2e, 31 o/o dans le 3e. Voilà pour des établissements identiques, traitant par une cure identique, des chiffres un peu trop différents pour être pris au sérieux ;

Au surplus, même en acceptant à la lettre les trop optimistes données des sanatoria allemands, ce serait encore des chiffres sans grande valeur : en effet, dans une clinique récente de l'hopital Saint-Antoine, le professeur Hayem a montré comment une chlorotique pouvait être prise pour une tuberculeuse au début; le diagnostic précoce de la tuberculose pulmonaire est en effet difficile, et l'erreur fréquente. Aussi arrive-t-il souvent aux sanatoria allemands — lesquels, on le sait, ne reçoivent que les tuberculeux du début, — d'hospitaliser de simples anémiques qui, certes, guérissent fort bien, mais qui n'étaient ni ne seraient devenus tuberculeux.

D'ailleurs, —il ne faut pas se lasser de le dire, — le grand mouvement allemand en faveur des sanatoriums a été inspiré par des considérations très prosaïques.

Je laisse de côté les premiers sanatoriums, les sanatoriums pour riches, qui pourraient bien, au reste, n'avoir été qu'une habile concurrence aux stations méditerranéennes.

Je ne m'occupe que des sanatoriums populaires qui surgissent en ce moment dans toute l'Allemagne : eh bien il faut le crier très haut, ils n'ont été qu'une immense *affaire*.

Grâce, d'une part, à la complicité des médecins, qui, depuis 20 ans (depuis 1882 date de la découverte du microbe), cherchaient en vain le sérum ou l'antitoxine, et qui n'étaient pas fâchés de masquer leur complet échec en se faisant les protaganistes du sanatorium.

Grâce, d'autre part, à la complicité des philanthropes qui déclarèrent qu'aucune considération, pas même la

liberté, ne devait l'emporter sur le bien public et sur l'intérêt bien compris du malade,

Les « Caisses de maladie » et les « Etablissements d'assurance » dont la plupart des rentes s'en allaient aux ouvriers tuberculeux, et pour lesquels le traitement collectif du sanatorium devenait beaucoup moins onéreux que le traitement à domicile de chaque assuré purent aboutir, grâce à leurs immenses ressources, et par un sacrifice momentané, qui n'était que de l'argent bien placé, au triomphe définitif du sanatorium obligatoire pour les ouvriers tuberculeux.

Ces *Maisons de repos forcé*, que la philanthropie bourgeoise offrait et imposait au monde ouvrier, pour l'y emprisonner en cas de tuberculose, ne furent qu'une heureuse spéculation.

Le sanatorium, ai-je dit encore, *même efficace pour le monde ouvrier, ne serait pas une solution du problème de la tuberculose.*

En effet, il ne touche pas à la cause profonde de la maladie. D'une part, il n'a pas la prétention, que je sache, d'arriver à la *suppression du bacille de Koch.* Au reste, ne recevant que les adultes, et que les tuberculeux du 1er degré (ce qu'il ne faut pas oublier), il laisse dans les centres ouvriers suffisamment de porte-contages pour infecter une population qui, mal nourrie et surmenée, est toujours en état de réceptivité bacillaire. D'autre part, *les conditions de la vie ouvrière restent ;* or, elles sont les conditions mêmes de l'éclosion et de la propagation de la tuberculose.

Ce sont donc ces conditions de la vie ouvrière qu'il faut transformer, sous peine. quoi qu'on fasse, de perdre son temps. L'exemple de l'Angleterre, à cet égard, est frappant. Pays de brouillard et d'industrie, elle devrait être la terre d'élection de la tuberculose ; ajoutez à cela qu'au fléau, elle n'a pas opposé, à proprement parler, un seul sanatorium : or c'est le pays le moins atteint. Alors qu'il meurt 150.000 tuberculeux, par an, en France, 130,000

en Autriche, 112.000 en Allemagne, il n'en meurt en Angleterre (Ecosse et Irlande compris) que 58.000. De plus, en 50 ans, l'Angleterre a fait baisser son chiffre de mortalité tuberculeuse de 14 pour 10.000 habitants (il était de 27.34 pour 10.000 en 1851, il est d'à peine 14 aujourd'hui, — alors qu'en Allemagne il est encore de 22.7).

C'est qu'en effet l'ouvrier anglais, s'il bénéficie de l'absence de service militaire, est surtout privilégié parce que sa journée de travail est la moins longue et son salaire le plus élevé : ce qui représente d'autant plus de repos et de nourriture ; en outre, grâce à d'intelligentes lois sanitaires, [*Labouring Classes Lodging Houses Acts* (1851-1866-1867) qui encouragent les villes de plus de 10.000 habitants à construire des maisons salubres, — *Acts for the Removal of Nuisances* (1855-1866-1874) qui accordent aux autorités locales le droit d'inspection des maisons ouvrières et fixent le taux des amendes en cas de contravention, — *Artisan's Dwellings Acts* (1868 à 1882), appelés encore *Torrent's Acts*, pour la réparation et la démolition des maisons insalubres, et la suppression des bâtiments obstructeurs,—*Artisan's and Labourer's Dwellings improvement Acts* (1875-1882) qui obligent les municipalités à démolir les logements insalubres et à les remplacer par d'autres confortables, — *Housing of the working Classes Acts* qui, en 1890, codifie en un seul et amplifie tous les *Acts* précédents], un air plus salubre est venu s'ajouter, pour le monde ouvrier anglais, à un repos plus long et à une nourriture plus substantielle : la voilà la véritable cure hygiéno-diététique, celle qu'il faut réaliser, non pas passagèrement dans un sanatorium, mais pour toujours au foyer familial.

Voilà l'exemple à suivre.

Que la classe ouvrière ne se préoccupe donc pas de la lutte contre les divers microbes, lesquels, du reste, sont autant agents de vie qu'agents de mort, et qui, moins privilégiés que l'alcool, ne sont attaqués par tout le monde que parce qu'ils n'ont pas, comme ce dernier,

4 millions 1/2 d'honorables citoyens intéressés à leur défense ;

Qu'elle ne se laisse pas détourner de ce qui est et reste son but immédiat : la réduction de la journée de travail et l'élévation des salaires;

Qu'elle surveille de toute son attention la *législation ouvrière* qui peut *immédiatement* pour sa sécurité ; — par l'obligation pour l'employeur d'avoir des locaux spacieux et aérés, par l'observation dans l'atelier, l'usine ou le magasin, de la discipline et des règles d'hygiène qui s'imposent rigoureusemeut à toute agglomération : balayage humide, emploi collectif de water-closets, urinoirs et crachoirs installés selon les prescriptions des médecins, etc., etc.

Qu'elle s'intéresse enfin à la *législation sanitaire* qui peut *immédiatement* pour son confort ; — par la suppression de l'impôt des portes et fenêtres, cet impôt sur l'air et la lumière, par la déclaration et la désinfection obligatoires de *toutes* les maladies contagieuses, par la vaccination obligatoire, par tout ce qui concerne la salubrité du logement et de la cité ;

Et elle aura conquis dans *son propre milieu*, elle aura réalisé, *dans les conditions ordinaires de sa vie*, plus de bien-être et plus de santé.

Dr Jules THIERCELIN.

REVUE CRITIQUE

LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE EN BELGIQUE (1)

La Belgique n'occupe pas une grande surface sur la carte d'Europe ; mais les problèmes économiques qu'elle présente n'en sont peut-être que plus complexes, parce qu'il y a, en chacun d'eux, un enchevêtrement de causes impossibles à séparer. Les villes belges sont nombreuses et rapprochées ; les communications rapides sont très multipliées ; dans un article du 15 août 1901, Vandervelde montrait qu'il se produit à l'heure actuelle, un exode des industries urbaines vers la campagne et que les villages s'embourgeoisent, en quelque sorte, grâce à la fréquentation ou même à la résidence de plus en plus multipliée des citadins ; il reste peu de contrées où l'on puisse étudier le développement d'une agronomie vraiment autonome.

Il est regrettable que ce volume ne renferme pas la belle conférence sur *Les villes tentaculaires*, publiée dans le *Mouvement Socialiste* des 1er et 15 février 1899 ; ce résumé si lucide de la vie belge aurait jeté beaucoup plus de clarté sur les faits si complexes décrits ici en détail. Vandervelde arrivait à deux conclusions fort intéressantes : 1° dans le voisinage des grandes villes, la propriété foncière se concentre, tant parce que les riches bourgeois veulent se constituer de grands domaines d'agrément, que parce que des capitalistes cherchent dans les acquisitions de terrains, qui plus tard seront bâtis, des placements avantageux ; — 2° la propriété infinitésimale annexée aux habitations prend tous les jours plus d'extension.

Je suis très frappé de la conservation des grandes terres seigneuriales ; tandis, que dans beaucoup de familles bourgeoises, le morcellement se produit automatiquement par l'héritage ou volontairement en vue de profiter de meilleurs prix de vente, les familles nobles cherchent à conserver leurs

(1) La *Propriété Foncière en Belgique*, par E. Vandervelde, vol. in-8 de 327 pages ; Schleicher frères, éditeurs, Paris.

manoirs (pages 182-183). Il ne semble pas qu'il s'agisse seulement pour elles d'avoir des *propriétés somptuaires*, comme celles que se disputent les riches banquiers; elles tiennent à avoir de grandes terres et à disposer d'un pouvoir sur une nombreuse population rurale : le village de Rixensart offre un remarquable exemple de cette sorte de féodalité moderne (page 40). Les grandes villes belges ont toujours renfermé une bourgeoisie aristocratique, qui possède aussi le goût de la grande terre. Par des travaux d'endiguement, de desséchement de marais, de défrichements de bruyères, de grands domaines se sont constitués durant le XIXe siècle. Il serait intéressant d'étudier la pratique du testament dans ces familles aristocratiques : dans certaines régions du midi, le testament a été un puissant moyen de création de grands domaines; quand il y a beaucoup de branches infécondes, il peut arriver que, par voie d'héritage collatéral, il fasse plus que compenser le morcellement légal.

L'ouvrier belge présente des caractères tout à fait spéciaux : l'industrie est restée fondée sur le régime des très bas salaires et l'ouvrier de fabrique est très peu différent du rural, aussi la vie urbaine ne produit-elle pas une attraction aussi grande qu'en France; le chemin de fer donnant de très grandes facilités pour le déplacement, beaucoup d'ouvriers habitent la banlieue et leurs femmes cultivent un petit lot de terre; ce régime entraîne pour la femme une terrible servitude quand le lot est quelque peu étendu (page 282).

La surpopulation des Flandres pèse très lourdement sur les salaires belges; les familles de paysans y sont d'une fécondité extraordinaire et, comme cela arrive presque toujours dans les pays à grande fécondité, les détenteurs du sol sont d'une stupidité rare : de là résulte un des plus affreux paupérismes de l'Europe. En France, le département de l'Orne s'est trouvé, il y a un siècle, dans une situation assez analogue à celle des Flandres; là aussi existait une industrie à domicile qui a disparu; aujourd'hui la loi de la population a changé du tout au tout et le pays se dépeuple (*Réforme Sociale*, 16 avril 1899, pages 611-615). La persistance de la fécondité désor-

donnée dans les Flandres tient-elle à la race, à l'influence cléricale ou à l'intempérance ? Je serais assez disposé à croire que cette dernière cause est la principale.

Dans les Flandres existe un fermage parcellaire, qui est très peu favorable aux progrès des classes ouvrières; on pourrait comparer ces petits fermiers à des marchandeurs horriblement exploités par les propriétaires et payant de très faibles salaires (page 109). Dans la région des terrains riches conquis sur la mer, les fermes sont assez grandes, mais là sévit le système des bandes agricoles (*gangs*) dont les chefs sont de véritables bandits (page 98).

En général les fermiers belges n'ont pas de grands capitaux (page 189); dans l'Ardenne, les fermes ayant plus de 50 hectares diminuent de nombre, à cause de l'insuffisance des capitaux (page 206); dans le Condroz, les propriétaires ont dû souvent prendre l'exploitation à leur compte pour les grands domaines (page 213). Assez généralement le faire valoir direct est en diminution, ce qui tient à beaucoup de causes : quelquefois cette diminution porte sur la petite propriété, qui est expropriée par des créanciers urbains (page 120) à la suite des dettes trop fortes contractées dans les années prospères, ou qui est abandonnée par des gens émigrant vers la ville (page 254). Mais la transformation porte aussi sur la très grande propriété; il faut ici noter que l'on confond sous le nom de faire valoir direct deux régimes fort différents l'un de l'autre : bien souvent, en effet, le propriétaire exploite par l'intermédiaire d'un gérant sans gouverner vraiment la culture; ce régime est, d'ordinaire, très mauvais et ne peut guère se maintenir quand les profits sont faibles; Rogers avait attribué à la crise produite par la peste noire et au relèvement des salaires qui en fut la conséquence, le passage de la régie au fermage en Angleterre (*Travail et salaires;* trad. franç., page 244).

A la page 209, je signale une observation très importante sur le machinisme agricole, qui n'agit pas toujours pour réduire la main d'œuvre, mais pour rendre le travail plus parfait. La machine à battre supprime le battage en grange,

mais elle supprime de tels déchets que les très petits cultivateurs l'emploient en France; il n'est pas inutile d'observer qu'elle a pour effet de mettre les pays du nord sur le même pied que ceux du midi, où le dépiquage sur aire se pratique depuis un temps immémorial.

Les résultats des statistiques belges sont fortement influencés par la crise du blé; quand les céréales étaient chères on a beaucoup défriché partout et on a labouré des terres qui auraient dû rester en friche ou être reboisées; aujourd'hui, on se trouve dans un grand embarras avec ces *conquêtes* qui ont coûté si cher. En France, on a cru nécessaire de garantir un revenu aux mauvais sols et on a créé des droits protecteurs, dont l'efficacité tend à se réduire à rien, depuis que les progrès agronomiques ont fait que la France importe très peu. Maintenir le blé à 25 francs, comme le demandait Jaurès il y a quelques années, devient de plus en plus difficile. L'abaissement des profits de la culture devrait avoir pour conséquence d'augmenter la surface des fermes à blé, là où l'on ne possède pas de moyens de rendre le travail plus productif; ainsi dans le Hesbaye, quand on a moins de vingt hectares, aujourd'hui on végète misérablement (page 208).

Les communaux ont joué un grand rôle dans l'ancienne vie rurale belge; ils sont aujourd'hui bien diminués; le gouvernement ne pousse plus, comme autrefois au partage ou à l'aliénation. Vandervelde serait grand partisan de leur mise en valeur au profit du trésor communal (page 318); depuis 1860, on a fait en France de grands efforts dans ce sens, mais on a rarement réussi; d'ailleurs en Belgique les biens communaux existants sont dévastés, en dépit de la surveillance administrative (page 312). Il est remarquable que dans les Flandres il a été fait une transformation de marais communaux qui a parfaitement réussi (page 90); les terrains ont été lotis et sont loués aux habitants.

On voit, par ce rapide exposé, à combien de questions diverses touche cet ouvrage, dont la lecture est, d'ailleurs facile, grâce au beau talent d'exposition de l'auteur.

G. Sorel.

CRITIQUE DRAMATIQUE

RENAISSANCE

L'ÉCOLIÈRE

Pièce en cinq actes de JEAN JULLIEN

M. Gémier a eu l'heureuse idée d'inscrire à son spectacle d'ouverture une pièce de Jean Jullien ; c'est, je l'espère, le gage certain, que le nouveau répertoire de la Renaissance ne saura comprendre que des œuvres vivantes, courageuses et sincères. Il restera bien entendu à les faire accepter du public de ce théâtre et la tâche sera lourde; je ne la crois cependant pas insurmontable. Au reste il appartiendra à ceux que le café concert, la comédie bebête et le mélo stupide ont écœuré, d'aider à la réussit du nouveau théâtre libre. Sans oublier les œuvres de valeur qu'il monta l'an dernier, Antoine il faut bien le dire, a un peu sacrifié au succès : il a donné plus souvent le *Gendarme est sans pitié* et les autres ressemelages de Courteline que *Boubouroche* et ce n'est pas pour l'amour de l'art qu'il maintient sur l'affiche *La Main Gauche*, cette petite médiocrité rose et rosse. La concurrence de Gémier lui sera probablement salutaire.

L Ecolière affirme après bien d'autres œuvres la difficulté de vivre pour une femme, particulièrement quand elle est jolie : l'atelier sacrifie l'ouvrière au patron ou au contremaître; les professions libérales font de la prolétaire intellectuelle l'esclave de ses supérieurs hiérarchiques — qui sont nombreux, j'ai à peine besoin de vous le dire. L'instruction apprend tout à la jeune fille, tout — sauf la vie. Cette première thèse immédiate et précise aide au développement d'un symbole : *l'Ecolière* incarne la Femme qui, parmi les pires souffrances, prend conscience d'elle-même et s'élevant à la

conception de la Beauté, impose le respect de sa chair au milieu grossier qui la voulut flétrir.

Noémie Lambert a connu bien jeune le malheur : un père incapable et débauché et une mère abêtie jusqu'au bigotisme par l'esclavage domestique, ont guidé ses premiers pas. Madame Lambert d'une prudence bourgeoise voulait d'abord la vendre par devant notaire à un créancier de son père : l'enfant résista et malgré les gémissements maternels conquit par son travail le grade d'institutrice. Elle est au premier acte directrice d'école communale et assiste rayonnante, aux côtés des autorités, à sa première distribution de prix : les discours l'encensent, et les enfants partis, le miel des paroles officielles coule encore pour elle seule. Le maire et les délégués cantonnaux rivalisent de zèle empressé. Pourtant des points noirs déjà obscurcissent l'horizon. Le prix d'honneur a été accordé, en méconnaissance absolue du respect de l'autorité, à la fille d'un maçon en concurrence avec la fille d'un notable. On bavarde aussi un peu sur un petit cousin, Edmond Giraud, employé des postes qui fréquente trop assidûment la maison d'école. Mais le vent léger des petites calomnies rase le sol et ne peut inquiéter la gloire naïve de la triomphatrice qui ne comprend rien aux réserves de sa vieille mère. Madame Lambert — qui affectionne le langage imagé des prophètes d'Israël — a deviné pourquoi la meute est caressante; elle s'apprête à mordre si on ne satisfait point ses désirs. La remarque est pleine de bon sens et on s'explique mal qu'après l'avoir faite une mère ne prenne point quelques précautions. Elle pourrait sans peine décider au mariage sa fille qui n'a pas de raisons bien sérieuses pour écarter un fiancé aussi dévoué qu'Edmond Giraud : les nécessités de l'avancement ne nous satisfont point. — Heureusement les autorités obtiennent le déplacement de ce garçon que nous aurions défendu contre les sévérités inexplicables de Noémie.

Edmond parti, la meute resserre son cercle d'investissement. C'est à croire vraiment que les autorités ont dévalisé les bocaux de cantharide du pharmacien, délégué cantonal. Beaudrand. Le maire Mazurier bredouille son désir de vieil-

lard, vante les charmes de l'amour sénile, Beaudrand exalte ses souvenirs littéraires et, mauvais psychologue, prend pour les avances d'une coquette, les interrogations d'une naïve — à vrai dire on pouvait s'y tromper même en province ! — et il s'enhardit jusqu'à la brutalité. Noémie a compris la leçon de la vie et elle renvoie à son officine le trop chaleureux pharmacien. Oudoire l'entrepreneur de maçonnerie entre alors : il explique avec son bagout d'ouvrier farceur le plan des transformations à opérer dans l'école et tente à son tour l'aventure amoureuse. Noémie laisse échapper un cri de douleur indignée et Madame Lambert accourt. Il est temps vraiment et nous n'arrivions pas à comprendre pourquoi devant les chiens en mal d'amour elle abandonnait sa fille. Sans doute prétendait-elle qu'elle s'instruisît aux dures leçons de la vie ; la méthode ne serait pas sans danger pour toutes les jeunes filles — Mais Noémie est si peu une jeune fille dans tout cet acte !

L'inspecteur, accompagné de Mazurier et de Beaudrand, visite l'école au troisième acte. Les enfants récitent sans une faute le catéchisme civique dont l'auteur de la pièce, par quelques *mots*, souligne non sans malice l'indigence. L'inspecteur évoque les grands principes, et ses deux compères, bourgeois vertueux en posture officielle, se gonflent des mots vides et sonores dont s'enorgueillit le libéralisme. L'inspecteur nous confiera après cela qu'il n'a dans sa jeunesse connu que des femmes mariées — discrétion et sécurité, — Mazurier et Beaudrand s'efforceront de corser si possible leur ignominie. Après quelques paroles bénisseuses ils glisseront à l'inspecteur les insinuations fielleuses de nature à discréditer l'institutrice, puis ils iront ensuite assurer celle-ci de leur dévouement, lui faire part des efforts qu'ils ont fait pour attirer sur elle les faveurs de son supérieur. Mazurier même, profitant d'un instant d'abandon de Noémie — que le dégoût a brisée — lui prendra un baiser. Beaudrand esquissera quelques propositions que l'Écolière avertie ne lui laissera pas le temps de formuler. Devant sa mère, la directrice maternelle et une commère, elle chassera le malotru qui sort la menace à la bouche. Cette dernière scène d'un puissant effet dramatique fait oublier

les longueurs « raisonneuses » du début de l'acte : les bambins de l'école, pour nous faire mieux comprendre comment l'Etat enseigne sa morale, répétaient trop complaisamment les mots d'auteurs et les pantins officiels prenaient vraiment trop de peine à nous exposer les deux côtés de cette morale nisardique si chère à la bourgeoisie. Pourquoi aussi bien, l'auteur a-t-il rabaissé son héroïne en nous la montrant fidèle au dogme laïque, si peu oseuse dans son enseignement ?

La magistrale exécution de Beaudrand a déchaîné contre l'institutrice le flot des calomnies. Il n'y a point d'homme qu'elle n'ait honoré de ses faveurs : tel qui la couche dans le lit de son voisin, se la laisse, en souriant complaisamment, attribuer comme maîtresse, et les imbéciles de répéter qu'il n'y a pas de fumée sans feu. L'adjointe — le repoussoir de Noémie — la fille laide qui arrivera, et la vieille directrice de l'école maternelle rompue à l'esclavage et au respect de l'opinion publique, se laissent toucher par la contagion. Edmond Giraud lui-même a prêté l'oreille aux propos d'estaminet. C'était le seul ami qui pût encore porter secours à Noémie : il a douté, il n'est plus digne de la posséder, et elle le chasse sans écouter ses protestations d'amour. La tête impose au cœur sa volonté ; forte de son mépris pour les esprits indigents qui l'entourent, elle ne peut plus consentir aucune concession, elle n'est plus l'*Écolière*, elle a pris posture d'héroïne ibsénienne.

Noémie donne sa démission, et comme les autorités, conscientes enfin de leur ignominie, se rejettent la responsabilité d'une telle décision, elle leur impose le silence : elle ne saurait leur en vouloir de l'avoir fait se connaître elle-même, sa conscience lui suffit, elle n'a pas besoin de leurs témoignages de sympathie. Et comme Beaudrand — celui-là se repent sincèrement, semble-t-il ! — veut écarter la foule accourue à la grille de l'école et, prête aux insultes, elle l'interrompt : les cris de colère haineuse caressent sa fierté. On souhaiterait alors que la scène s'élargissant, l'héroïne apparut, écartant d'un geste dominateur la foule de *ceux qui ne savent pas encore* : telles lithographies de Henry de Groux — *Le Christ*

aux outrages, *Zola devant le Palais de Justice* — s'évoquent devant nos yeux.

J'ai bien peur maintenant de m'être laissé trop souvent arrêter par des objections de détail et de n'avoir point assez dit l'émotion si saine que j'ai ressentie à la représentation de l'*Ecolière*. Il y a dans la nouvelle pièce de Jean Jullien, une thèse qui se développe par l'opposition même des caractères et pour cela ne nuit pas à l'étude d'un milieu provincial finement observé. Les scènes comiques ou douloureuses sont toujours solidement charpentées et chaque mot du dialogue aide à la précision des caractères. Le pittoresque de certains tableaux — la distribution de prix, la salle d'école — sont d'un plaisant effet. Il faut aller au théâtre de la Renaissance.

La pièce admirablement mise en scène a été fort bien distribuée même dans les petits rôles. Gémier a joué avec naturel le rôle de Beaudrand, je lui reprocherai seulement une diction un peu saccadée. M. Baudoin, l'entrepreneur de maçonnerie, a donné au second acte une jolie note comique, en expliquant à l'institutrice, avec termes techniquement gouailleurs, le plan de la maison d'école.

Mlle Mégard, *l'Ecolière*, s'est fort bien acquittée d'un rôle écrasant, je l'ai surtout admirée dans les dernières scènes. Mademoiselle Jeanne Lion a tenu avec intelligence le rôle de l'institutrice adjointe, au cœur bon mais un peu sec, à la poitrine plate.

EMILE BURÉ.

CHRONIQUE SOCIALE

ITALIE

La situation socialiste. — Le rêve d'une nuit d'été a été pour les adversaires du socialisme, rouges, bleus et noirs, la scission du Parti socialiste italien en deux fractions immédiatement opposeés et hostiles, telle qu'ils l'avaient entrevue dans les polémiques très vives provoquées à la suite du meurtre de Berra par la brochure de Turati, qui soutenait qu'il ne pouvait être question de changer, même après ce crime, la tactique du parti vis-à-vis du ministère, si le prolétariat urbain et agricole continuait à jouir de la liberté de s'organiser, et d'améliorer ses conditions par la résistance.

Mais la pensée de Turati visait plus loin que la question ministérialiste. En ayant sous les yeux ce qui arrivait à Milan dans le P. S. I. depuis longtemps, il s'avisa de mettre en garde la masse des socialistes italiens contre le danger que pouvait causer au mouvement socialiste, par leur impatience, et leur impulsivité, la maladresse de certains éléments — toujours les plus bruyants, et non toujours les plus sûrs — qui, entrés dans les rangs pendant notre grande bataille pour la liberté, qui eut parfois des allures quasi héroïques et esthétiques, et qui leur permettait d'étaler leurs poses athlétiques, leurs biceps musclés; maintenant qu'il faut aborder vraiment l'œuvre lente, obscure, difficile et peu rémunératrice de la propagande socialiste, d'organisation dans les campagnes, en se sentant souvent sur le dos la pénible responsabilité de préparer, de conduire une grève, ou celle plus lourde encore de la déconseiller, — maintenant, dis-je, ces lutteurs ne sont plus à leur aise, et regrettent l'odeur disparue de la poudre, ils sont tentés de détruire la situation conquise pour pouvoir poser encore une fois aux héros.

Au premier cri d'alarme de Turati, qui prêchait qu'il ne fallait pas compromettre la situation presque révolutionnaire que le prolétariat avait conquise, qui demandait une épuration des éléments qui composaient la « *Fédération socialiste milanaise* » — et ne l'ayant pas obtenue, en partait avec 400 membres, en constituant l'*Union socialiste* », et en opposant à l'*Azione socialista*, la *Lotta di classe*, et qui clamait contre l'épidémie de grèves souvent inutiles, non préparées, déraisonnables et inopportunes et par là injustes, à tout cela donc, les éléments que j'ai dit furent bien heureux de lui objecter : « Mais, par votre attitude ministérialiste vous faites une indigne besogne de quiétisme et de délassement sur les masses, vous endormez l'âme révolutionnaire, vous coupez l'aile à l'élan révolutionnaire du prolétariat socialiste ».

Sous les rayons caniculaires, la polémique s'envénima : en tête *l'Azione socialista* et la *Propaganda* de Naples si honorable par sa vaillante campagne contre la *camorra*; suivaient les républicains intransigeants de *l'Italia del Popolo*, les anarchistes, qui s'appellent ici socialistes — anarchistes — de l'*Agitazione*; et il ne manque un *Jean foutre* d'un Père Duchesne en 18me. Et tous à prononcer des grosses paroles à conspuer, à salir Turati, l'*Avanti !* et tous les intellectuels, les traitres, les endormeurs qui machinaient un socialisme monarchiste. Pour l'occasion, l'ex-anarchiste Merlino ne manqua pas d'étaler son socialisme anti-collectiviste, anti-lutte-de-classe, réformiste, révolutionnaire, petit-bourgeois et anti-monarchiste.

La presse conservatrice et réactionnaire regardait, reproduisait, commentait et espérait la scission en la préconisant.

Cependant tous les hommes éminents de notre Parti descendaient en lice et tous, depuis Ferri à Margari, depuis Barbato à Rigola, reconnaissaient qu'on pouvait appuyer le ministère — pour empêcher le retour de la réaction aux abois — soit en envisageant l'adresse libérale tout entière pour le juger au moment du vote comme le soutient Turati, soit en jugeant circonstance par circonstance *(caso per caso)* comme le veut Ferri.

Je tiens ici à reproduire l'opinion du professeur Antonio Labriola, l'éminent théoricien marxiste, bien connu même en France : « La situation parlementaire actuelle, écrit-il, ne permettait et ne permet aux députés socialistes de se conduire différemment qu'ils ne l'ont fait.

« Le gouvernement a exercé son action impartialement libérale en soutenant justement les travailleurs, mais non comme des citoyens semblables à tous les autres, non comme des pauvres besogneux d'assistance — c'est la thèse des philanthropes ! — mais au fur et à mesure que ces travailleurs ont réclamé et réclament, soit une augmentation de salaire, ou la reconnaissance de certains droits, en combattant justement, vivement et incessamment contre les propriétaires, les entrepreneurs, les capitalistes, les concessionnaires, etc.

« Que restait-il à faire aux députés socialistes? De dire peut-être aux travailleurs, dont ils sont les représentants, n'acceptez pas les bénéfices de cette situation ? »

Cependant la presse hebdomadaire du Parti examinait la question et à une très grande majorité (5 ou 6 journaux contraires sur une soixantaine) affirmait la nécessité de maintenir cette situation, même au prix de l'appui donné au ministère. Et les sections du Parti en procédant spontanément à un *referendum* sur la même question, 122 contre 24, exprimèrent leur confiance au groupe parlementaire, sûres qu'il s'inspirera comme toujours des intérêts du prolétariat, en appuyant, s'il le faut, le ministère. Aux camarades des 122 sections s'ajoutèrent les 31.380 paysans organisés dans les Ligues de la province de Mentoue et les 8 ou 10.000 de la province de Reggio Emilia. Avec la fin des grandes chaleurs, la polémique — dans le camp socialiste — a perdu son âpreté, et non seulement tous, même la *Propaganda*, reconnaissent qu'on avait exagéré, mais qu'on était d'accord sur beaucoup de points qu'il ne paraissait auparavant.

Ainsi la direction du Parti appelée à se prononcer sur la scission de Milan, en avouant — même le représentant de la Fédération — qu'une épuration se rendait nécessaire, statuait que la *Fédération* et l'*Union* à Milan se fondraient dans une même

section et qu'une commission composée de membres de la *Fédération* élus par l'*Union* et de l'*Union* élus par la *Fédération* jugerait sans appel l'admission de tous les membres des deux fractions dans la nouvelle section.

Un cri de soulagement et de joie sortit de la poitrine de tous les camarades d'Italie : Vive le socialisme, qui avait réuni les camarades pour un moment égarés ! L'union est faite, mais pas l'épuration. Sur la tactique parlementaire, la direction laissait indéterminée l'attitude du groupe socialiste. Les évènements seulement la dicteront. Mais, comme le ministère se montre chancelant, même sur la réforme des impôts dont la nécessité est urgente, la direction a fait appel aux sections du parti pour qu'elles agitent le prolétariat, dans le but d'arracher au Parlement une large réforme des impôts, l'institution des prud'hommes agricoles et l'adoption d'une loi de protection sur le travail des femmes et des enfants.

La discussion finie, comme je l'ai dit, on a vu qu'on était d'accord sur plusieurs points. En fait, tous les journaux socialistes ont reconnu que dans les grèves, il faut tenir compte aussi des intérêts de la production, en même temps que des demandes des travailleurs; et même les anarchistes ont avoué « qu'il n'est ni logique, ni sérieux de proclamer toujours et partout la grève, sans un préalable examen des conditions de temps et de lieux, etc. »

A la lumière des faits les hérésies de Turati s'évaporaient même pour les anarchistes :

Enfin répondant à ses contradicteurs sur le fond de la question telle qu'il l'avait posée Turati spécifiait nettement dans la *Critica sociale* (16 sept.) le concept de révolution.

« Le concept de révolution, dit-il, a changé profondément. La révolution est qualifiée non par le moyen employé, mais par le but; on pense qu'est « révolutionnaire » tout ce qui modifie dans les racines la constitution sociale ou qui prépare à la modifier; une loi de protection du travail, une école, l'organisation ouvrière même disciplinée et consciente apparaissent plus révolutionnaires qu'un quelconque généreux élan de peuple tumultueux. »

« Aujourd'hui le concept socialiste — qui s'est nourri de toutes les découvertes et des études de la sociologie scientifique contemporaine — n'admet, ces conditions étant données, ni ouvertement déclaré, ni enveloppé dans des paroles qui rassemblent à un traquenard, l'appel ou le recours à un genre quelconque de violence. »

Et sur ces concepts la grande majorité du P. S. I. est d'accord quoiqu'en pensent les républicains mazziniens intransigeants, qui depuis plus de 30 ans prêchent la révolution, font appel à la cavalerie et à la barricade, et ne l'ont tentée jamais; cependant *leurs* paysans, enivrés de ces gros mots, ont toujours ignoré le moyen de se faire payer quelques sous de plus, *par eux*, leur maigre journée à récolter leur vin, parmi les sangsues, dans *leurs* rizières.

Ainsi donc, est fini le beau rêve des ennemis du socialisme. Je ne me cache pas, toutefois, que dans le sein du Parti, des discussions et des divergences reparaîtront autant qu'il y aura une différence de tempérament entre les hommes, c'est-à-dire pour toujours : une droite et une gauche, sur la façon d'envisager les choses, existeront malgré tout, et il est bien qu'en soit ainsi.

Mais je dis que sur le fond nous sommes tous d'accord: Que le Parti ait la force de procéder à sa propre épuration, à l'éloignement de son sein des éléments qui sont trop peu socialistes pour savoir maîtriser et éduquer leurs instincts et leurs impulsivités; que la masse des travailleurs organisés sache sagement prendre soin de ses intérêts, même sur le terrain politique, et que tous les militants fassent taire leurs ressentiments, pour ne pas mettre en péril l'unité du parti.

Rome, octobre 1901.

Alessandro SCHIAVI.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Le gouvernement local en France et l'organisation des cantons, par M. Ch. Bellangé (Paris, Didier, éditeur, 1900). — L'organisation du canton a beaucoup préoccupé les administrateurs à une époque où la décentralisation était à l'ordre du jour ; aujourd hui on n'est guère décentralisateur en France et l'auteur aurait bien fait, à mon avis, de ne pas donner autant d'ampleur à ses projets de réforme ; il est douteux notamment que les institutions scolaires qu'il préconise puissent se réaliser ; je crois aussi que le socialisme n'a rien à faire ici. — Le canton est parfaitement défini : un groupe de villages autour d'un marché (page 154). De là résulte la convenance de prendre le canton pour base dans les institutions économiques agricoles et d'y concentrer les services qui touchent de près à l'agriculture, comme ceux de voirie (page 219) ; on a déjà organisé le service des épizooties par canton (page 196). — Les réformes les plus importantes et les plus fécondes seraient celles qui ont trait à la justice. L'auteur n'est point partisan d'étendre la compétence des juges de paix, pour faire de leurs prétoires des caricatures des tribunaux de première instance, pour le plus grand profit d'hommes d'affaires locaux. Il voudrait que le juge de paix statuât sur les contestations qui vont aujourd'hui en référé (page 246) ; il serait partisan d'appeler les juges de paix à se réunir pour composer le tribunal statuant sur le fond (page 247). Une excellente réforme serait celle de la création d'assesseurs (échevins) pour les affaires correctionnelles (page 257) ; il voudrait généraliser les conseils de prud'hommes, mais leurs membres seraient des experts présidés par le juge de paix (page 267). Les petites affaires commerciales seraient traitées de la même manière ; l'auteur a peu de confiance dans les tribunaux de commerce, il a parfaitement raison. — On serait amené à créer un parquet cantonal ; et ce serait le seul moyen d'assurer la police rurale (page 177). La surveillance des aliénés, qui est actuellement à peu près irréalisable, pourrait devenir pratique (page 201). — Le jour où l'on voudra faire fonctionner régulièrement l'assistance dans les campagnes, il faudra prendre pour unité le canton (page 207). — Il n'est pas probable que nous voyons se former d'un seul bloc l'organisation canto-

nale ; mais peu à peu on est amené à créer des commissions cantonales qui, un jour ou l'autre, pourront donner naissance à une administration.

Religion, Philosophie, Socialisme, par Fr. Engels, traduit par Paul et Laura Lafargue, un vol. in-18° de 239 pages (Bibliothèque d'études socialistes, G. Jacques et Cie, 1, rue Casimir-Delavigne, Paris, 1901). Prix : 3 fr. Les trois fragments réunis dans ce volume ont une importance considérable pour l'intelligence des idées socialistes contemporaines ; Marx et Engels ont toujours soutenu que ces idées se rattachent à un système général de philosophie issu de la décomposition des écoles hégéliennes.

« Le mouvement ouvrier allemand, dit Engels à la page 232 de ce livre, est l'histoire directe de la philosophie classique allemande. » Ce système ne comporte pas seulement une méthode nouvelle d'interprétation de l'histoire, mais aussi une théorie de la connaissance. On peut se rendre compte, par la lecture attentive du présent ouvrage, de la grande portée de cette doctrine.

La première étude, consacrée aux temps primitifs du christianisme, n'est pas toujours au courant de l'archéologie contemporaine ; mais elle ne doit pas être examinée au point de vue de l'érudition ; elle est surtout curieuse à cause des vues que ces antiques événements suggèrent à Engels sur le mouvement socialiste.

La deuxième est un extrait d'un livre écrit contre Duhring : elle a été traduite dans un grand nombre de langues et même éditée à part en allemand ; on la considère souvent comme le manuel élémentaire du marxisme et on la cite à tout instant, dans les discussions actuelles. Engels y expose les transformations que l'hégélianisme a fait subir à la pensée humaine. Il étudie à grands traits l'histoire économique et justifie ses prévisions socialistes. Publié en 1880 dans la *Revue socialiste*, sous le titre : *Socialisme utopique et socialisme scientifique*, la traduction de ce fragment était devenue introuvable depuis quelques années. On y joint la préface écrite par Engels en 1892, pour l'édition anglaise ; cette préface consacrée au mouvement des idées en Angleterre offre un intérêt considérable.

La troisième partie quoique moins célèbre que la précédente est peut-être encore plus importante. Nulle part Engels n'a donné un aussi profond exposé de ses conceptions philosophiques.

La première salve, drame en un acte en prose par Amédée Rouquès (P. V. Stock, éditeur). Le *Mouvement socialiste* a rendu compte de ce drame lors de sa première représentation. Nous en recommandons la lecture à nos amis qui dans les *Universités populaires* s'efforcent d'activer par le théâtre la propagande des idées socialistes.

Dans la Steppe par M. Gorky.— Trad. Persky (Perrin et Ce, éditeurs). Sous ce titre sont réunis neuf récits de la vie des vagabonds. Il est impossible d'analyser ici le sujet de chacun de ces contes : il faut dire pourtant combien la lecture en est captivante, combien l'imagination prend de plaisir au récit des mœurs à demi barbares des personnages, réels ou légendaires. Ce qu'il faut dire surtout, c'est que Gorky a pénétré très profondément les sensations et sentiments de ses compagnons de misère (car il a lui-même connu cette vie) : il dit avec une vérité si simple et si scrupuleuse les souffrances de la faim et de la fatigue poussant à la violence des âmes disposées à la tendresse, que ce livre est une éloquente protestation contre la société tout entière. La nature, au contraire, il la regarde avec amour ; il trace de la mer, du ciel, de la forêt, des tableaux parfaits, d'une précision merveilleuse dans les détails, et d'une inspiration vraiment poétique.

Chansons (chez l'auteur, 28bis, rue du Cardinal Lemoine, Paris) — Noel Reybar nous fait le gracieux envoi de ses chansons qui obtiennent un si légitime succès dans les fêtes socialistes. Des cercles artistiques se sont fondés un peu partout en France ces derniers temps ; mais souvent nos camarades ont beaucoup de peines à composer leur répertoire à l'exclusion des inepties du café concert : nous leur recommandons les chansons de notre ami. *A bas la guerre*, *Mon Patron*, *Le Lavoir rouge*, *la Chanson de la Lampe* sont très finement composées et d'une belle allure révolutionnaire.

Libre Examen, par Paraf Javal (à l'Imprimerie communiste, 3, rue de Pondichéry). — Brochure de propagande anarchiste très concise.

Le Secrétaire Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

GOUVERNEMENT DE CLASSE

Le ministère Waldeck-Rousseau — Millerand, au mépris de la parole donnée, a, de son premier mouvement, opposé une fin de non-recevoir brutale aux revendications des mineurs. La peur seule d'un ébranlement général des travailleurs de la mine a fait fléchir le pouvoir. Ce fait illustre avec éclat la politique industrielle du gouvernement.

M. Waldeck-Rousseau, qui a trouvé son plus précieux collaborateur dans l'ancien député socialiste Millerand, poursuit avec tenacité la tactique habile qu'il inaugura, il y a près de vingt années, à l'égard de la classe ouvrière. Faire au prolétariat sa part dans le système social actuel, pour mieux réprimer ses exigences, se résoudre aux concessions secondaires pour différer plus longtemps les abandons définitifs, calmer les inquiétudes des capitalistes en même temps que les impatiences des ouvriers, n'est-ce point le comble de la sagesse gouvernementale ?

Mais la perspicacité du ministère Waldeck-Rousseau — Millerand s'est trouvée, cette fois, en défaut. Ce n'est

pas en vain qu'au mois de mars dernier, des engagements solennels avaient été pris par lui. Les mineurs, l'échéance venue, ont rappelé à la pudeur ce ministère de classe, qui s'était cru libéré envers eux par des promesses qu'il savait ne pas vouloir tenir. Le prolétariat, en ce moment de son évolution, ne peut être longtemps victime des duperies des gouvernements, et il a vite fait d'en démasquer les combinaisons misérables.

Or, que disent, que peuvent dire les socialistes amis du ministère? Croient-ils que leur méchante humeur et leurs reproches amers parviendront à changer la nature du gouvernement, et à modifier, au gré de leur fantaisie, son caractère de classe? Nous craignons que leur éloquence ne soit dépensée en pure perte.

Pendant deux années, leurs efforts de tous les instants n'ont tendu qu'à légitimer, glorifier, exalter la politique industrielle du pouvoir. Ils avaient attaché leur sort aux destinées ministérielles! Plaignons la situation inquiétante où ils se trouvent maintenant, car les trésors de la plus riche sophistique n'expliqueraient pas les contradictions actuelles.

Et pourtant, quels crimes ne furent pas imputés, par les apologistes du ministère Waldeck-Rousseau — Millerand, à tous ceux qui dénoncèrent les dangers d'une politique si manifestement illusoire? Des ruptures nécessaires se produisirent. Les liens qui s'étaient noués, au cours de l'Affaire Dreyfus, entre Jaurès et beaucoup de socialistes,

furent brisés : l'attitude de la veille ne saurait compenser les erreurs du lendemain.

Mais qu'importe ? Le ministère ami s'est chargé lui-même de mettre au point les choses. Les métaphores sont tombées, et il n'est resté de visible et d'incontestable que son caractère de classe.

Hubert LAGARDELLE.

Les Polémiques entre Socialistes Français [1]

Mon cher Longuet,

J'ai lu dernièrement, dans je ne sais quel journal — qui s'en réjouissait, hélas ! — que le Groupe des Étudiants Collectivistes de Paris venait de se diviser en deux fractions rivales.

Vous m'avez rassuré depuis lors, et promis que tous les « anciens » feraient les plus grands efforts pour maintenir la concorde. Puissiez-vous réussir et ne pas ajouter un chapitre à l'histoire des divisions du socialisme français !

C'est le cœur saignant que j'ouvre, tous les matins, la *Petite République* et le *Petit Sou*. Vous qui êtes sur place, je ne sais si vous vous rendez compte de l'effet déplorable que produisent ces polémiques féroces, qui ne ménagent rien, qui ne respectent rien, qui traitent plus durement les amis d'hier que les adversaires de toujours, qui refusent à des hommes d'honneur jusqu'au bénéfice de la bonne foi.

Les militants français pensent-ils avancer les affaires de la révolution, en s'accusant réciproquement d'avoir des maladies vénériennes, ou de voler l'argent des ouvriers ? Espèrent-ils accroître la force du socialisme, en déniant jusqu'à la qualité de socialistes à des hommes

(1) Notre ami Vandervelde adressait récemment cette lettre à notre camarade Jean Longuet pour être lue au Groupe des Étudiants Collectivistes de Paris. Hâtons-nous d'ajouter que la scission à laquelle Vandervelde fait allusion ne s'est heureusement pas produite.

qui ont rendu à notre cause des services que personne n'a le droit d'oublier?

Vous savez, par exemple, et Jaurès le sait également, que je suis en désaccord avec lui, et d'accord avec Guesde et Vaillant, sur d'importantes questions de tactique. Mais, lorsque je le vois attaquer avec plus de furie qu'on n'en montre pour nos pires ennemis, une réaction violente se produit en moi et ma sympathie grandit, si c'est possible, pour l'homme admirable, qui peut se tromper — et qui donc ne se trompe pas? —, mais qui devrait désarmer la haine par sa bonté, sa franchise et son impeccable loyauté.

Que nos camarades en soient convaincus, lorsqu'on étudiera les débuts de ce XXe siècle, avec un recul suffisant, les querelles qui nous divisent paraîtront bien peu de chose auprès des principes qui nous rapprochent, et ceux qui viendront après nous réconcilieront dans leur mémoire, les Guesde, les Vaillant, les Jaurès, comme nous réconcilions les Blanqui et les Barbès, les Montagnards et les Girondins.

Car, à ce point de vue du moins, l'histoire se répète, et ceux qui seraient tentés de s'abandonner au pessimisme ne doivent pas oublier que les divisions du socialisme français ne datent pas d'hier et qu'elles n'ont pas empêché l'accomplissement de grandes choses.

Autres pays, autres tempéraments et autres mœurs : Kautsky et Bernstein polémiquent à perte de vue, mais ils restent dans le même parti.

Tous les motifs de divisions qui existent en France, se retrouvent, sous d'autres formes, en Belgique. Mon ami Edouard Anseele, par exemple, est aussi « ministérialiste » que je le suis peu. Il nous arrive souvent de disputer sur ces choses, quand nous voisinons à la Chambre, pendant quelque fastidieuse séance, ou quand

il vient passer une soirée à la campagne, dans ma maison de la Hulpe ; et je vous prie de croire, mon cher Longuet, que théoriquement nous sommes aussi éloignés l'un de l'autre que Bernstein et Kautsky, Jaurès et Jules Guesde. Mais, pratiquement, nous sommes d'accord pour nous incliner, par avance, devant les décisions du prolétariat organisé, juge en dernier ressort.

Et — vous excuserez ma franchise — quand on compare les résultats obtenus, il est permis de préférer la tactique de concorde à la tactique de division.

Pour tout dire, ce qui m'étonne, c'est de voir que malgré tout, l'idée socialiste progresse, au milieu des querelles qui absorbent le plus clair des énergies de nos camarades français.

Je l'attribue, en grande partie, à l'admirable mouvement intellectuel qui se manifeste, depuis quelques années, dans vos milieux universitaires, — mouvement auquel le Groupe des Étudiants Collectivistes a donné un concours qui n'est certes pas négligeable.

Ce serait avec une douleur profonde, que je verrais ce groupe, si vaillant, et si hospitalier pour les socialistes du dehors, se diviser et se désagréger.

Aussi, je souhaite de tout cœur, que vos efforts aboutissent et, en attendant de bonnes nouvelles,

Je suis vôtre

Émile VANDERVELDE.

La Hulpe, le 20 octobre 1901.

LE CONGRÈS DE LUBECK

C'est dans la vieille cité hanséatique, dans la « ville libre », qu'a eu lieu cette année le congrès du parti socialiste allemand. Lubeck est une des villes allemandes les plus célèbres par leur lutte héroïque contre l'absolutisme de la royauté prussienne; bien des combats y ont été livrés, par la bourgeoisie opprimée, aux seigneurs féodaux tout puissants. Mais de cette belle époque il ne reste plus que les souvenirs historiques : la bourgeoisie victorieuse a fait de Lubeck le lieu de la plus ardente lutte des classes; les anciens adversaires sont réunis, à présent, pour essayer de résister à l'assaut que leur livre le nouvel ennemi, l'ennemi terrible, le prolétariat militant, qui les menace dans leurs intérêts et dans leur domination.

Le choix de la vieille cité de liberté était d'un bon augure pour le prolétariat dont les représentants se réunissaient pour la première fois en ce siècle — le siècle ouvrier —, dans les vastes salles de la *Maison du Peuple* du parti socialiste de Lubeck.

Depuis le Congrès d'Erfurt qui, en 1891, avait donné au parti socialiste allemand son programme, aucun Congrès socialiste n'avait eu une portée analogue : c'était fêter dignement le dixième anniversaire de la Charte socialiste.

Déjà, dès le début, tout le monde prévoyait la liquidation des débats Kautsky-Bernstein : pour la première fois depuis plus de vingt années, l'exilé de la loi des socialistes assistait au Congrès du parti allemand; pour la première fois, cette année, le mandat d'arrêt lancé contre lui n'avait pas été renouvelé. En outre, les débats, bien que clos officiellement à Hanovre, n'avaient cessé de prendre un caractère de plus en plus grave, et bien des camarades étaient soucieux de l'unité du parti : Singer avait prononcé à Munich des paroles décisives dans ce sens, et tous nos adversaires bourgeois se réjouissaient déjà de la division socialiste. — Il faut avouer aussi que la tactique de Bernstien avait fini par fatiguer un

grand nombre de nos amis : Bernstein ne cessait de critiquer nos théories, mais sans répudier les applaudissements des bourgeois, et par cela même, il prêtait une aide involontaire aux adversaires du socialisme.

Les discussions entre Kautsky, dans la *Neue Zeit*, et Bernstein, dans les *Socialistische Monatshefte*, avaient un caractère absolument personnel. Une conférence de Bernstein sur la *possibilité du socialisme scientifique* avait aussi contribué à l'énervement général : on en avait assez.

Mais toutes les craintes de nos amis, toutes les espérances de nos adversaires étaient vaines. Et, à vrai dire, un fait caractéristique s'était produit dans le courant de l'année qui, tout en ayant provoqué une forte discussion dans les rangs du parti, avait néanmoins attesté la force de l'unité ; ce fait n'aurait pas dû être ignoré des socialistes étrangers et notamment des socialistes français qui, sans désemparer, pour excuser leur propre division, escomptaient la perte de notre unité. Le fait dont nous parlons est l'affaire dite des maçons de Hambourg. Dans cette affaire dont nous ferons plus loin brièvement l'historique, le parti était divisé ; mais d'un côté se trouvaient Auer et David avec Zetkin, contre Bernstein et Luxemburg de l'autre. Dans cette ironie des choses on a vu, dès le début, un gage de l'unité socialiste.

L'importance du Congrès de Lubeck réside encore dans l'acceptation d'une motion sur le vote du budget et dans les questions pratiques auxquelles il a apporté une solution, dans la question des habitations et surtout dans la question des tarifs douaniers où Bebel a indiqué à merveille l'opinion socialiste.

Le Congrès dura du 22 au 28 septembre. Il fut présidé par Singer et Schwartz (Lubeck). Voici l'ordre du jour définitif après la séance préparatoire du 22 septembre dans laquelle la proposition du Comité-Directeur, de discuter les affaires financières à huis-clos, avait été adoptée :

1° Rapport du Comité-Directeur. *a*) Propagande, élections, rapport financier. Rapporteurs : *Pfannkuch* et *Gerisch*.

b) Presse, bibliothèque, colportage (à huis-clos). Rapporteur : *A. Gerisch.* En outre l'affaire des maçons de Hambourg doit être discutée comme partie spéciale dans le cadre du rapport.

2° Rapport de la commission de contrôle. Rapporteur : *H. Meister.*

3° Rapport sur l'activité parlementaire. Rapporteur : *E. Wurm.*

4° *Tarif douanier et traités de commerce.* Rapporteur : *A. Bebel.*

5° Fête du 1er Mai. Rapporteur : *Th. Metzner.*

6° La question des habitations. Rapporteur : *A. Sudekum.*

7° Propositions ayant trait au programme.

8° Autres propositions.

9° Election du Comité Directeur et de la Commission de contrôle.

Le parti socialiste autrichien avait délégué les citoyens Adler et Pernerstorffer, l'*Union Socialiste Révolutionnaire* et le P. O. F. le citoyen Bracke, le parti suédois le citoyen Branting, le parti hollandais de Roode, la S. D. F. le citoyen Askew de Londres. En outre, de nombreux télégrammes, notamment du C. G., du *Parti Socialiste Français*, du congrès socialiste suisse, des socialistes croates, de la social-démocratie danoise, etc., achevaient de donner au Congrès un caractère tout à fait internationaliste.

Le rapport des citoyens Ffannkuch et Gerisch sur la partie de l'ordre du jour : propagande, élection, situation financière, ne fut l'objet de discussions qu'en ce qui concerne une organisation polonaise qui prétendait avoir une existence autonome au sein du parti allemand. En fait il s'agit d'un parti qui a pour but seulement la lutte contre la Russie. Il est évident que le parti socialiste, tout en poursuivant la fin du tzarisme, ne peut se renfermer dans cette attitude : aussi le Congrès refusa-t-il à cette organisation le caractère socialiste.

Au reste, le rapport signale les progrès incessants du parti, mais ce qu'il faut regretter, c'est la négligence de certaines fractions du parti, de cotiser à la caisse générale. Néanmoins, les recettes s'élevaient du 1er août 1900 au 31 juillet 1901 à

322.497 mks 14 pfgs et les dépenses à 291.788 mks 98 pfgs. Parmi les dépenses, signalons 70.000 marks pour la presse socialiste, dont 10.000 pour le journal *Het Volk* d'Amsterdam, et 20.000 marks donnés au parti autrichien pour la lutte électorale, parmi les recettes plus de 80.000 marks de bénéfice net du *Worwaerts*.

Quant à la partie 1° b) de l'ordre du jour, elle fut remise à une discussion à huis-clos. Mais en discutant les propositions concernant la presse, Gradnauer, rédacteur du *Vorwaerts*, prit la parole pour défendre l'organe central contre Bebel qui avait déclaré, dans la séance préparatoire, que la presse s'était tu, lorsque le parti était attaqué par la presse bourgeoise « à la suite de certains faits », et que dans d'autres cas, elle avait trop parlé. C'est ce discours de Gradnauer qui amena la discussion fatale du cas Bernstein.

Avant d'entrer dans le détail de cette discussion, nous anticiperons et passerons à la séance secrète qui coupa le débat sur la question Bernstein et où furent traitées les affaires de presse, de bibliothèque et de colportage. A vrai dire, nous n'avons jamais été très sympathique à cette innovation du huis-clos, mais nous n'aurions pas supposé que dans une séance secrète on discuterait des choses aussi peu importantes. Il s'agissait surtout du côté financier et personnel : mais ce qui a été dit dans cette séance aurait fort bien supporté la publicité, et on aurait eu l'avantage de ne pas mettre le parti dans une position désagréable devant l'opinion : nous n'avons rien à cacher.

La Question Bernstein

Quatre ordres du jour (51, 91, 92 et 93) avaient été déposés sur le bureau du Congrès relatifs à la liquidation définitive de la question Bernstein, condamnant d'ailleurs tous en termes très énergiques l'attitude de Bernstein. Nous venons de dire la façon dont Gradnauer amena les débats sur cette question. Singer proposa de la discuter tout de suite, une fois entamée. La discussion se trouva donc commencée, à brûle-pourpoint.

Immédiatement, après que Bebel eut, en termes éloquents et émus, demandé à la presse socialiste d'être courageuse et d'avoir une attitude nette, Bernstein prit la parole.

Après avoir constaté que les attaques ne pouvaient être dirigées que contre sa conférence sur la *possibilité du socialisme scientifique* et après avoir reconnu les défauts de forme qui lui étaient imputables, il déclara « ne pouvoir retirer un seul mot de sa tendance, de ce qu'elle contient, de sa position...» Il résuma brièvement sa conférence et il continua (1) :

Je le répète : je n'ai pas hésité à reconnaître le bien fondé des critiques qui s'adressaient à la forme... Mais je déclare encore que rien dans cette conférence ne peut ébranler la conviction d'un camarade sur la nécessité et les raisons d'être du socialisme. Il y est expressément dit que si les formules sont douteuses, si nous discutons la portée d'un fait, le mouvement socialiste n'en souffre pas.

... En adoptant les ordres du jour proposés vous agiriez aussi mal envers vous qu'envers moi-même. Vous agiriez mal envers moi, parce que, sans raison, vous soupçonneriez mes intentions et mon activité. Et vous agiriez mal envers vous-même, parce que vous vous croiriez faibles, et vous ne l'êtes pas. Mais quel dommage y a-t-il donc à discuter dans les organes scientifiques du parti des questions théoriques quelconques et même à arriver à des conclusions différentes ? Vous êtes fiers d'appeler la social-démocratie le parti le plus scientifique et j'ai dit expressément, dans une conférence, que de tous les partis la social-démocratie a seule droit à ce nom... Nos véritables revendications n'en sont pas touchées... Nous prétendons être un parti scientifique, notre programme n'est donc pas un dogme, un pape. Eh bien ! le devoir des théoriciens n'est-il pas de travailler dans les revues scientifiques?

Si vous voulez revoir le programme de temps en temps, il faut bien qu'il y ait au préalable une discussion scientifique... Bebel lui-même a constaté que dans le courant des années le parti a changé ses conceptions sous différents rapports. Laissez donc agir la discussion !...

... Lorsque la *Neue Zeit* avait déjà publié la plus grande

(1) Nous reproduisons les différents discours d'après le *Worwaerts*, le *Protokoll* n'ayant pas encore paru au moment où nous écrivons.

partie de mes *Problèmes du socialisme*, notamment l'article le plus radical dans la critique: *La signification social-politique de l'espace et du nombre*, j'eus une correspondance avec Kautsky. Dans une lettre, Kautsky exposa son opinion en disant que le *Neue Zeit* devait rester l'organe du marxisme intransigeant. Et lorsque je m'en défendis et dis qu'il fallait céder une place à la critique, je reçus cette réponse de Kautsky, datée du 30 août 1897:

« Quant au marxisme intransigeant, je ne me serais jamais servi « de ce terme publiquement, mais avec toi, je pouvais bien me « permettre cette abréviation. Il est évident que je ne parlais pas « de retenir aveuglement tous les résultats que Marx et Engels « ont atteints: ce serait tout le contraire du marxisme. Je consi- « dère, par contre, la *Neue Zeit* surtout comme un organe de « critique et, en premier lieu, de l'autocritique, et c'est précisément « cette qualité qui nous crée tant d'ennemis. »

Plus tard, on m'a reproché l'auto-critique, dont je me suis rendu coupable. Oui, on m'a reproché cela, et incessamment, on me le reproche. Dans les derniers articles de Parvus (1) il est encore dit que je tente de nier les principes fondamentaux du parti. Qu'on me montre donc les articles où je fais cela...

... J'ai bien souvent précisé ma position vis-à-vis du programme du parti. Vous avez peut-être lu ces jours-ci le projet de programme de nos camarades autrichiens et en le comparant avec le programme d'Erfurt, vous aurez vu que deux points sont changés dans un sens qui est la preuve, quant à moi, de l'opinion divergente de nos amis d'Autriche. Et ce sont là précisément, selon moi, les parties faibles du programme d'Erfurt. Vous ne pouvez craindre là un danger pour notre mouvement. On m'a dit bien souvent d'élaborer un nouveau programme. Vous ne me croyez certes pas incapable de rédiger un programme, parce que, depuis trois ans, je ne jouis plus du respect de la rédaction de la *Neue Zeit*? Mais j'ai toujours déclaré qu'il ne sera temps de faire un nouveau programme, que lorsque la conviction de *son opportunité* sera générale dans le parti. En attendant, le programme actuel doit être le pivot de notre politique. Peu importe alors, si la forme correcte fait défaut à une affirmation théorique quelconque: ce qui prévaut, c'est notre but, ce sont nos revendications pratiques, que chacun

---

(1) Berstein fait allusion ici à une série d'articles de Parvus, publiés par la *Neue Zeit*, et de ton très violent contre certains camarades.

parmi nous reconnaît. Si je ne les reconnaissais plus, ce serait une raison pour moi de quitter le parti... J'ai préféré la dénomination *socialisme critique* à *socialisme scientifique*, mais dans le sens de critique scientifique, bien entendu ; j'ai déjà cité Labriola, qui préfère aussi le terme plus exact de *communisme critique* au terme *communisme scientifique*. D'autre part, un écrivain qui m'a combattu dans la *Neue Zeit*, disait entre autres : « Ce terme *socialiste scientifique*, ne signifie pas que nous possédons le *nec plus ultra* de la vérité. C'est l'expression de notre modeste tâche qui consiste à la rechercher ». C'est absolument mon avis.

Ne croyez pas que le mouvement peut souffrir des conséquences de la critique. Elle tire sa vigueur de la lutte de classe, des conditions maîtresses des travailleurs. Bien des fois, nous avons dû changer une phrase de notre programme, et malgré cela, notre force a augmenté. J'apprécie la valeur de la discussion. Rappelez-vous la colère de maints camarades, lorsqu'Engels publia la lettre de Marx sur le programme de Gotha. Comme tout cela a été vite dépassé, sans nous faire du tort, et comme cela a été la base d'une discussion féconde! Ne vous laissez pas tromper par les cris de nos ennemis; n'allez pas mettre un frein à la critique faite par un camarade de bonne foi.

Souvenez-vous de ces réformateurs qui tenaient la bible d'une main et l'épée de l'autre! Et nous parlons du *Capital* comme de la bible de la classe ouvrière. Marx lui-même a conçu le socialisme d'une façon critique. *Critique de l'économie politique*, ce sont les premiers mots du *Capital*. Sauvegardez le droit de la libre critique! Ne vous laissez pas tromper par nos ennemis! N'adoptez pas un ordre du jour qui me serait désagréable pour le moment, mais qui ne témoignerait pas en faveur de notre parti, qui ne lui ferait pas l'honneur auquel il a droit!

Ce discours, qui fut écouté avec la plus grande attention, prouve la hauteur de pensée de Bernstein. Mais néanmoins nous nous permettons cette simple remarque, que par ces paroles l'orateur essaie de donner à ces écrits une importance bien moindre que celle qui leur fut attribuée au début, surtout par ses amis. Quant aux affirmations, parfois inexactes, de Bernstein, elles furent rectifiées par ceux qui lui répondirent.

Parmi les autres discours nous retiendrons ceux de Heine, Gradnauer, Kautsky, David, Bebel, Stadthagen et Bernstein. Nous en reproduirons fidèlement les parties les plus décisives.

Heine qui est un des fervents de Bernstein, n'en blâma pas moins sa dernière conférence ; il contesta surtout l'exactitude de la définition de la science donnée par Bernstein et tout en affirmant la nécessité de la théorie, il ne trouva pas goût à ce qu'il appela « la théorie de la théorie ». Gradnauer s'exprima dans un sens analogue, mais supplia tous nos amis de revenir à la discussion saine et tranquille.

Tandis qu'avait lieu la séance secrète, Heine avait soumis au Congrès l'ordre du jour suivant (108) et qui avait été signé de 75 délégués :

Le Congrès tient la liberté de l'autocritique scientifique pour une condition de progrès dans le développement intellectuel du Parti. Il n'a aucun motif d'abandonner les principes de la résolution Bebel votée à Hanovre en 1899, et par conséquent il considère les propositions 52, 91, 92 et 93 comme des questions résolues

Cet ordre du jour ne disait rien : il ne posait pas la question. Et d'autre part, il disait beaucoup : en évitant de poser la question, il donnait raison à Bernstein. C'était comme un ordre du jour de ceux qui ne sont « ni ministériels, ni antiministériels »; il rappelait encore le célèbre : « Il n'y a pas d'affaire Dreyfus ! »

Mais il fallait autre chose : il fallait se décider, répondre nettement et sans ambages, adopter une résolution qui, sans condamner ou excommunier un camarade, exprimât l'avis du parti. C'est Bebel à qui revient l'honneur d'avoir proposé la motion courageuse et franche qu'il fit signer de 75 autres délégués (motion 109) :

Le congrès reconnaît sans réserve la nécessité de l'autocritique pour le développement intellectuel de notre parti. Mais la manière tout à fait *partiale* dont le camarade Bernstein a exercé cette critique dans ces dernières années, en perdant de vue la critique de la société bourgeoise et de ses représentants, l'a mis dans une situation équivoque et a provoqué le mécontentement chez un grand nombre de membres du Parti.

Comptant que le camarade Bernstein ne se refusera pas à faire cette constatation et qu'il y conformera sa conduite, le Congrès passe à l'ordre du jour sur les propositions 52, 91, 92 et 93.

C'est sur ces deux motions que s'engagea désormais la discussion. Après quelques orateurs de moindre importance, Kautsky prit la parole et prononça un discours de haute tenue superbe dans lequel il exposa de nouveau son point de vue :

.... Bernstein a reconnu que moi aussi j'ai exercé l'auto-critique dans la *Question Agraire*. L'auto-critique c'est la critique des propres convictions, la critique des amis, contrairement à la critique des adversaires. S'il croit que ce n'est pas de l'autocritique de le critiquer, il se compte donc parmi nos adversaires, quoiqu'il ne le veuille pas. Il dit de son auto-critique qu'elle est le résultat de son amour du parti, mais notre critique n'est que haine et fanatisme dogmatique ! Lorsque nous le critiquons, nous ne sommes pas plus intolérants que lui-même....

.... Bernstein nous a fait remarquer que nos camarades autrichiens ont enlevé la théorie de la paupérisation de leur programme ! En fait, qu'est-ce que cette théorie de la paupérisation ? Elle déclare qu'avant d'aller mieux, tout doit aller plus mal. Camarades, quel membre de valeur de notre parti a jamais soutenu cela ? Cette théorie est réfutée depuis bien longtemps et, en premier lieu, par Marx lui-même dans le *Capital*.

Et Kautsky put montrer bien facilement que dans cette théorie, il ne s'agit que d'une tendance, combattue d'ailleurs par l'organisation et la protection légale des travailleurs. Mais ce qui nous distingue des réformateurs bourgeois, c'est que nous ne croyons pas à la fin de cette tendance, à la paix sociale dans le régime actuel : auparavant, il faut que la lutte prenne fin, la lutte de classe qui consiste à enlever au capital ses moyens de domination politique.

Kautsky montra encore que si les socialistes autrichiens changent cette partie de leur programme, c'est parce qu'il ne s'agit plus de combattre les anarchistes, comme en 1888, où il fallait bien nettement exposer l'opinion socialiste de la lutte politique.

David, qui, dans sa réponse, essaya de se baser sur le Manifeste Communiste pour imposer à Marx une opinion qu'il put avoir au début, mais qu'il a vite abandonnée, ne put réfuter les arguments de Kautsky. Et après lui, Bebel, dans une belle

improvisation, rappela que ce qui caractérise Marx, c'est le passage du *Capital* dans lequel il considère le bill de 10 heures comme la victoire d'un principe. C'est Lassalle, au contraire, qui parle de la paupérisation, qui expose cette théorie. Dans la suite de son discours Bebel demanda à Bernstein de travailler dans le parti contre nos ennemis et de ne pas se retrancher dans une activité qui peut, si elle ne répond pas à une attitude nette vis-à-vis de nos adversaires, leur servir d'instrument. Le dernier discours sur la question fut celui de Bernstein, dans lequel il déclara entre autres que « sa dernière conférence avait plus donné au socialisme qu'elle ne lui avait enlevé » Mais s'il rappela qu'à différentes reprises, il combattit des opinions d'adversaires, il n'en est pas moins vrai qu'il acceptait. trop aisément, les applaudissements de ces mêmes ennemis : et c'est cela qui est important.

Bebel avait dit : la crise économique est là; si elle était venue trois ans plus tôt, Bernstein n'aurait pas écrit son livre; mais Bernstein déclara n'être pas convaincu par l'exemple de la crise actuelle. Toutefois son intention était seulement de combattre l'idée d'un grand *Krach* général, d'une révolution économique subite. Et quant à la théorie de la paupérisation, il dit, d'accord avec Bebel, que Marx ne l'avait défendue qu'au début (1). Ce qu'il faut surtout sauvegarder, c'est le droit absolu de la critique.

Bernstein semble avoir eu l'impression que la motion Bebel conteste ce droit, tandis qu'elle l'affirme, tout en rappelant d'ailleurs qu'il y a aussi d'autres devoirs.

Le président avait reçu un troisième ordre du jour (115) présenté par le Dr Heinrich Braun, qui essayait de concilier les deux autres présentés par Bebel et Heine, en désapprouvant les deux partis :

Le Congrès reconnaît sous réserve la nécessité de l'autocritique pour le développement intellectuel de notre parti Mais la manière partiale dont le citoyen Bernstein a exercé cette critique dans les

(1) Dès 1872, les auteurs du Manifeste Communiste déclarèrent ne pouvoir soutenir toutes les idées qui y sont émises.

dernières années, l'a mis dans une situation équivoque et a provoqué le mécontentement chez un grand nombre de membres du Parti, d'autant plus que les adversaires ont aussi abusé de sa critique et lui ont donné une fausse signification Mais il faut reconnaître que le citoyen Bernstein a été maintenu dans cette attitude par des anticritiques non moins partiales de quelques camarades.

Comptant que les camarades reconnaîtront les mauvaises conséquences et y conformeront leur conduite, le congrès qui n'a aucun motif d'abandonner les principes de la résolution Bebel votée à Hanovre en 1899, passe à l'ordre du jour sur les propositions 51, 91, 92 et 93.

Par 166 voix contre 71 et 12 abstentions (Kautsky et Bernstein) la motion Heine fut repoussée, et par 203 voix contre 31 et 4 abstentions (Auer, Rich. Fischer, Kautsky et Bernstein) la motion Bebel fut adoptée. C'était la victoire de la gauche, mais aussi la victoire de la décision franche et nette.

Le résultat du vote connu, Bernstein prit la parole :

Camarades ! Ainsi que je l'ai expliqué au congrès de Stuttgart, le vote d'un congrès ne peut naturellement, en aucune manière, modifier mes convictions. Mais, d'autre part, le vote de la majorité de mes camarades ne m'a jamais été indifférent. J'estime profondément que la résolution votée est injuste envers moi, qu'elle repose sur des suppositions inexactes, mais puisque le camarade Bebel a expliqué qu'elle n'entraînait aucun vote de méfiance, je déclare que j'accepte comme tel le vote du Congrès et que j'en tiendrai le plus grand compte à l'avenir, ainsi que le comporte une résolution de cette importance.

C'était, à présent, la victoire de la discipline socialiste, de l'unité, la fin de tous les faux espoirs de nos adversaires. Nous n'ajouterons rien à ces paroles dignes et belles de Bernstein. Nous nous bornerons à rappeler la colère de nos adversaires du *Temps*, de la *Gazette de Francfort*, de tous ceux qui avaient espéré la scission et qui avaient tout fait pour y contribuer. L'Allemagne socialiste est plus forte que jamais.

GEORGES WEILL.

(A suivre).

Le deuxième Congrès de la Coopération Socialiste

Le deuxième congrès de la coopération socialiste, organisé par la Bourse des coopératives socialistes, qui s'est tenu à Lille, les 29, 30 septembre et 1er octobre, a été caractérisé par l'abstention d'un grand nombre de sociétés qui avaient pris part au précédent congrès. Les délégués étaient peu nombreux et la plupart représentaient des sociétés du Nord et du Pas de Calais. Paris, la banlieue parisienne, où les sociétés coopératives sont si nombreuses et si florissantes, les grandes villes industrielles de province, n'avaient point répondu avec le même enthousiasme que l'an passé à l'appel de la Bourse, — et, comme si ce congrès ne devait avoir qu'une importance secondaire pour la coopération, la plupart des sociétés n'avaient pas voulu s'imposer les frais nécessaires à l'envoi d'un délégué porteur d'un mandat défini, après discussion, sur les différentes questions à l'ordre du jour. Elles s'étaient contentées de faire au congrès une adhésion de pure forme et, suivant cette déplorable habitude qui empêche toute organisation démocratique à l'intérieur de la Bourse, avaient envoyé à celle-ci leurs mandats en blanc, laissant à son bureau le soin de les répartir sur quelques individus.

Il faut rechercher la raison de cette abstention de la meilleure partie du mouvement coopératif français dans l'attitude de la Bourse depuis plusieurs années et surtout depuis le dernier congrès. Le dernier congrès, sous l'influence combinée des militants de la Bourse et des délégués des sociétés du Nord et de la Belgique, s'est laissé aller à affirmer des tendances vers le mouvement poli-

tique socialiste qui n'étaient pas du tout celles du mouvement coopératif réel de Paris et de la province. Les congressistes — souvent en rapports éloignés avec la société au nom de laquelle ils parlaient et pour la plupart militants de l'action politique — avaient suivi leurs opinions individuelles sans se soucier de rester en accord avec les collectivités qu'ils représentaient et le résultat auquel il fallait s'attendre a été que les sociétés n'ont pas tenu compte des résolutions que leurs propres délégués avaient votées. En particulier les conditions d'adhésion à la Bourse des coopératives, qui prévoyaient un versement à la *propagande socialiste*, bien qu'acceptées avec enthousiasme au congrès, ne furent remplies que par un petit nombre de sociétés.

Les organisations qui représentent des intérêts réels offrent une force d'inertie très grande, à tout essai d'évolution rapide. Dans le mouvement coopératif en particulier, chaque individu peut arriver à une connaissance suffisante de ses intérêts de coopérateur pour n'avoir pas besoin de suivre aveuglément quelques hommes. Et si, dans un congrès coopératif, l'éloquence des orateurs et l'enthousiasme d'un moment peut enlever un vote, il arrivera souvent que cet enthousiasme n'aura pas d'écho au dehors. Pour faire évoluer le mouvement, c'est toute la masse qu'il faut mouvoir, quelques militants ne peuvent engager la coopération dans des voies nouvelles en s'y engageant eux-mêmes. — S'ils ne sont pas d'accord avec la masse, ils ne seront pas suivis et bientôt, isolés, leur voix ne sera pas entendue.

C'est pour avoir méconnu ce principe que la Bourse a perdu l'influence très réelle qu'elle avait autrefois sur la coopération parisienne. — Il y a quelques années la Bourse était un organe bien vivant, les plus belles sociétés y adhéraient, les réunions en étaient suivies et les progrès que faisait alors le mouvement coopératif étaient chaque année très sensibles : Vers cette époque un esprit moins particulariste a pénétré les conseils d'administration, les

sociétaires ont commencé à comprendre que tout en poursuivant leurs intérêts individuels ils devaient faire une plus large part à leurs intérêts collectifs de travailleurs et de coopérateurs. Les sociétés ont pris notion de la solidarité qui les unissait et peu à peu s'est développé un état d'esprit qui pouvait rendre possible une Fédération effective pour l'achat et la production en commun.

Mais du jour où la Bourse a accentué ses tendances vers le socialisme politique, et surtout depuis le dernier Congrès où ces tendances s'affirmèrent sans réticence, une ère de décroissance a succédé à la période de prospérité. Beaucoup de sociétés, les plus puissantes, n'ont pas voulu mettre en pratique les résolutions votées. On eut beau après coup essayer d'interpréter dans son sens le plus large les mots de propagande socialiste et publier que propagande socialiste ne signifiait pas propagande politique, ces deux mots continuèrent néanmoins à être pris dans le sens qu'ils avaient eu pendant toute la durée du Congrès, et la Bourse fut désormais considérée comme le groupement de toutes les sociétés où l'on « faisait de la Politique ». Les coopératives qui voulaient rester sur le terrain purement économique ou se retirèrent, ou maintenant une adhésion de pure forme, se désintéressèrent peu à peu de la Bourse. Il n'est donc pas étonnant que les sociétés représentées au Congrès de Lille aient été si peu nombreuses.

Le congrès n'a pas modifié la situation actuelle, les coopératives du Nord avaient naturellement la majorité et la coopération parisienne était si faiblement représentée que deux délégués seulement ont pu faire entendre en son nom quelques protestations d'ailleurs inutiles.

Il était pourtant urgent d'apporter de larges modifications à la constitution actuelle de la Bourse et à l'esprit qui l'anime, afin de conserver le terrain gagné par le mouvement coopératif dans la voie de la Fédération. Il eut fallu à notre avis revenir courageusement en arrière et proclamer « que la Bourse acceptait toutes les sociétés

ouvrières constituées sur le principe Rochedalien (1) et qui montraient, par l'emploi d'une partie de leurs bénéfices à des œuvres d'intérêt collectif, qu'elles étaient animées d'un esprit d'émancipation générale. »

Il y a actuellement un grand intérêt à grouper entre elles les sociétés ouvrières en dehors de toute influence bourgeoise et capitaliste. Et c'est en cela que l'œuvre de la Bourse doit être continuée. La presque totalité des coopératives de Paris, et de la banlieue, la majorité des coopératives du Nord, des Ardennes, de la Normandie, de la Somme, du Pas-de-Calais, de Montceau et en général de tous les centres industriels ont des tendances ouvrières, anti-capitalistes, sinon socialistes. Ce sont des coopératives *rouges* qui forcément doivent un jour s'entendre entre elles parce qu'un même esprit les anime. Elles seules peuvent tirer de la coopération toutes ses conséquences parce qu'elles sont composées de producteurs en lutte contre la bourgeoisie industrielle et commerçante. Quant aux autres coopératives, les *jaunes*, celles qui vivent sous l'influence du patronat, ou qui sont composées d'éléments non ouvriers, elles ont déjà trouvé leur point de ralliement. Elles s'accommodent facilement de la tutelle d'un organe pseudo-fédératif, où toute direction est aux mains d'hommes éminents, dévoués sans doute à la coopération, mais qui pour la plupart ont fait leur paix avec la société actuelle.

Pour que la Bourse puisse grouper un jour le plus grand nombre des coopératives ouvrières, il faut qu'elle se tienne en dehors de toute action politique. Si l'esprit de lutte contre la société actuelle est universellement répandu dans la classe ouvrière, il est certain que la confiance dans les bienfaits de la politique socialiste ne l'est pas au même degré. C'est volontairement laisser en dehors

---

(1) Pas de rémunération ou rémunération fixe au capital. Distribution des bénéfices au prorata de la consommation.

une très grande partie, sinon la majorité, des coopérateurs ouvriers, que de ne vouloir s'entendre, pour la besogne commune, qu'avec les sociétés qui n'ont pas craint d'adhérer à l'un quelconque des nombreux partis socialistes actuels. Ce qu'il importe avant tout, nous le répétons, c'est de s'unir entre coopératives ouvrières — entre coopératives rouges — en laissant à chacune l'autonomie la plus complète pour décider des relations qu'elle veut avoir avec le mouvement politique.

Comme je l'exposerai tout à l'heure, un nouveau Congrès aura lieu à Paris en mars, pour la reconstitution de la Bourse. C'est ce moment que doivent choisir les coopérateurs parisiens pour la débarrasser de ses tendances politiques, et l'ouvrir largement aux magnifiques sociétés qui l'ont momentanément quittée. Déjà parmi les sociétés qui sont restées à la Bourse, après le Congrès de Paris, la majorité est acquise à l'exclusion de la politique du sein des sociétés, une campagne menée auprès des conseils, dans les réunions de délégués, dans les assemblées générales, peut accentuer encore cette heureuse tendance et le congrès de Paris, à Pâques prochain, peut redonner toute sa vigueur à la Bourse en la replaçant sur le terrain économique qu'elle n'aurait jamais dû quitter.

Ce congrès peut avoir pour le mouvement coopératif ouvrier une importance capitale ; car la Bourse actuellement ne souffre pas seulement d'avoir dévié vers le mouvement politique ; d'autres raisons sont venues s'ajouter pour diminuer encore son prestige. On lui reproche de n'être point suffisamment la chose des sociétés qui la composent, d'avoir pour ainsi dire une vie propre et des intérêts distincts. La fréquence de ces critiques, et la notion très exacte que l'on a généralement des origines du mal font espérer que le congrès de Pâques saura apporter des remèdes efficaces à un état qui ne dépend peut-être pas seulement de la forme actuelle de l'organisation.

A l'ordre du jour du congrès de Lille figuraient les cinq points suivants :

Réorganisation de la Bourse.
Statuts types.
Pharmacies coopératives.
Achats en commun — magasins de gros.
Meuneries coopératives

Réorganisation de la Bourse. — Le Secrétaire de la Bourse a donné au congrès lecture d'un rapport qui proposait pour la Bourse une constitution nouvelle, lui donnant la personnalité civile. La Bourse est appelée, en effet, à faire acte de commerce et à posséder, sa constitution actuelle non seulement ne le lui permet pas au point de vue légal, mais encore ne peut s'adapter aux conditions nécessaires à la direction d'une entreprise commerciale ou industrielle. Le but vers lequel tend la Bourse est d'être une société coopérative (société à capital et à personnel variables) dont les actions seraient possédées par des sociétés coopératives de consommation. Mais actuellement une telle société n'a point le caractère légal puisqu'en principe « on ne peut administrer pour autrui. » Le projet lu au congrès prévoyait donc la formation d'une société commerciale dont les actions auraient été possédées par des individus sous le contrôle des sociétés. Ces actions n'étant pas cessibles à la volonté du possédant, et la société ayant toujours le droit de les faire transférer à un individu de son choix. Mais ce projet n'ayant pas été discuté dans les différentes sociétés, il était impossible au Congrès de prendre à ce sujet une décision. La réorganisation de la Bourse fut donc renvoyée à un prochain Congrès que l'on fixa à Pâques 1902 et à Paris.

C'est ce Congrès dont nous avons parlé plus haut.

Statuts types. — Ces statuts sont destinés à servir de modèle aux sociétés en formation ou aux sociétés, trop nombreuses encore, dont les statuts ne sont pas d'accord avec la loi. Le projet de statuts proposé à titre purement

indicatif par la Bourse, fut adopté sans grande discussion par le Congrès. Quelques modifications furent néanmoins votées sur les remarques d'un camarade du Nord, qui prête aux sociétés l'appui de sa haute compétence en matière juridique.

Pharmacies coopératives. — Le rapport présenté au Congrès indiquait aux sociétés comment en formant entre leurs membres une société de secours mutuels, elles pouvaient ouvrir des Pharmacies pour la vente des médicaments. Le rapporteur s'appuyait sur un récent arrêt de la Cour de cassation (décembre 1900, Chambre criminelle).

Au congrès ce rapport fut adopté, mais sur la proposition d'un camarade du Nord, on vota une proposition demandant à ce qu'une société ouvrît à titre d'essai une pharmacie sans passer par la constitution d'une société de secours mutuels et invitant les autres sociétés à la soutenir pour conduire l'affaire (au cas très certain où des poursuites seraient intentées) jusqu'en cour de cassation et fixer ainsi la jurisprudence sur ce point. Depuis ce congrès, plusieurs sociétés demandent à tenter l'expérience ; d'autres au contraire semblent préférer passer par la formation d'une société de secours mutuels.

Magasins de gros. — Achats en commun. — Le rapport relatait les différents essais de la Bourse dans cette voie. Fondation d'une brûlerie de cafés vendant aux sociétés qui ne font pas elles-même le brûlage. Cette brûlerie est très prospère.

Entente directe entre les fruitières du Jura et les sociétés coopératives pour la fourniture directe du fromage.

Pourparlers avec le Wholesale de Manchester pour la fourniture du Thé — les pourparlers sont sur le point d'aboutir.

Mais le développement de l'achat et de la production en commun, ne sera possible qu'après réorganisation de

la Bourse — jusque-là, à part quelques timides essais, la Bourse ne peut être autre chose qu'un office de renseignements.

Meuneries coopératives. — La question portée à l'ordre du jour par une coopérative de la région du Nord, semble avoir soulevé des opinions contradictoires. Aucune décision n'a été prise et une commission d'études a été nommée chargée de déposer un rapport au prochain congrès.

Questions diverses. — Parmi les questions qui furent discutées et qui ne figuraient pas à l'ordre du jour, nous devons signaler une pétition des employés des coopératives, qui eut dû arrêter plus longtemps l'attention du congrès. La question des employés est une question primordiale dans les sociétés ouvrières. Généralement les employés ont des conditions de travail et des salaires meilleures que dans le commerce, mais il faut avouer que parfois, même dans les sociétés qui se disent socialistes, les employés sont exploités par la société comme ils le seraient par des patrons.

Dans leur pétition les employés demandaient que l'on se rapprochât le plus possible de la journée de huit heures, et que deux dimanches de congé leur fussent accordés par mois. Après échange de vues, le congrès ne prit point à ce sujet de résolutions fermes, et cependant la façon dont sont traités les employés donne à une société son caractère socialiste : souvent bien plus que tous les versements à la propagande.

Le congrès de Lille fut suivi d'un congrès à Bruxelles, qui en réalité fut une causerie franco-belge. Nos camarades de Belgique offrirent aux congressistes une large et joyeuse hospitalité, le premier jour dans leur magnifique Maison du Peuple à Bruxelles, le deuxième à Gand, au Vooruit, qui reste toujours le plus bel exemple de ce que peuvent créer des coopérateurs avisés et audacieux.

Et devant la multiplicité des œuvres créées par la coopérative gantoise, nous songions à tout ce que pourra donner notre merveilleux mouvement coopératif de la région parisienne le jour où il sortira de l'ornière où il a jusqu'ici heureusement mais étroitement roulé. Lorsqu'aux facultés très remarquables d'organisation que l'on trouve chez nos coopérateurs se joindra cet esprit hardi d'émancipation qui anime le prolétariat parisien, c'est-à-dire lorsque le mouvement coopératif sera réellement chez nous une des faces du mouvement ouvrier, l'essor de la Coopération surpassera sans doute alors, tout ce que peuvent se figurer aujourd'hui ceux-là mêmes qui espèrent le plus en elle.

Philippe Landrieu.

LA FÉDÉRATION DES BOURSES DU TRAVAIL

et son Xe Congrès

Le *Mouvement socialiste*, dans les nos 20, 44, 45 et 46, a donné une monographie de la Fédération des Bourses du Travail et un historique de l'œuvre par elle accomplie. Les articles sont signés du regretté Fernand Pelloutier et nous n'avons pas à revenir sur les questions qu'ils ont traitées. Il nous suffira ici de donner brièvement le compte-rendu du dernier Congrès des Bourses du travail qui s'est tenu à Nice, du 17 au 21 Septembre.

Le rapport du Comité fédéral signale depuis le Congrès de 1900 un accroissement de forces pour la Fédération des Bourses; après avoir donné la liste des 65 Bourses adhérentes au 30 Juin 1901, il constate que :

« La Fédération s'est accrue de 16 Bourses depuis le 30 juin « 1901 alors que 1897 à 1898 elle croissait seulement de 40 à 43 et « de 1898 à 1900 de 43 à 48, soit une marche décroissante de 3, 5, 16.

« Il nous est permis d'escompter l'adhésion prochaine d'une « dizaine d'autres Bourses avec lesquelles nous sommes en cor- « respondance et dont quelques-unes n'attendent qu'une assem- « blée de leurs syndicats et qui nous sont pour ainsi dire morale- « ment adhérentes : telles les Bourses de Bagnères de Bigorre, La « Rochelle, Périgueux, Saint-Quentin. »

Plusieurs Bourses adhérèrent à la Fédération en même temps qu'elle adhéraient au Congrès : Brives, Poitiers, Saint-Pierre (Guadeloupe), Saint-Junien, Saint-Quentin et Saint-Yriex furent dans ce cas. La Bourse de Saintes, qui envoya son mandat le troisième jour du Congrès, ne put être admise, mais elle adhère à la Fédération. La Bourse de Marseille se fit recevoir à la Fédération la veille du Congrès, mais n'assista

pas à ses délibérations. En somme, il y eut à Nice 52 Bourses représentées, 26 directement et 26 par une autre Bourse. C'est un véritable succès.

Comment la Bourse de Nice fut-elle choisie pour organiser le Congrès de cette année? A Rennes, une sorte d'engagement avait été pris de tenir le Congrès de 1901 dans cette ville, et le délégué de la Bourse de Nice sut rappeler cette promesse au Congrès de Paris : « Si l'éloignement d'une Bourse — répondit-il aux objections des camarades — empêche qu'elle tienne un Congrès, il n'y a pas de raison pour elle de rester fédérée. » Bordeaux plaida pour sa Bourse, mais le délégué d'Albi, ceux d'Alger et de Mustapha appuyèrent la demande de Nice, — les deux dernières affirmant leur intention d'organiser un jour chez elles le Congrès des Bourses. D'ailleurs, le délégué de Nîmes fit remarquer que, dans un milieu par essence bourgeois, un Congrès ouvrier serait d'une heureuse propagande et que l'élément ouvrier international qui habite Nice s'en trouverait bien. Le secrétaire fédéral dut soutenir la proposition de Nice, rappelant l'engagement pris à Rennes et déclarant que Bordeaux ne pouvait organiser un Congrès avant d'avoir fait un noviciat d'un an à la Fédération; le délégué de Versailles proposa Bourges et le délégué de Lyon fit savoir qu'il avait mandat de demander au Congrès corporatif que le prochain Congrès de la Confédération du Travail se tînt à Lyon : dans ce cas, il serait fâcheux, ajouta-t-il, que le Congrès des Bourses se tînt ailleurs. Pelloutier avait déclaré que depuis les Congrès de Nantes et de Limoges, il était tacitement convenu que la Fédération des Bourses désignait le siège du Congrès et que la Confédération générale du travail en fixait la date. C'était une erreur. Nice fut choisie par 18 voix, contre Bourges 6, Lyon 3, Bordeaux et Alger 2.

Dès l'ouverture du Congrès, après la vérification des mandats et les souhaits de bienvenue, un ordre du jour voté à l'unanimité réprouvait l'attitude du fameux gouvernement de « défense républicaine », à plat ventre devant le tyran russe, assassin d'ouvriers et d'étudiants :

« Le neuvième Congrès national des Bourses du Travail de « France et des Colonies, profondément pénétré de la nécessité de « la diffusion des sentiments internationalistes qui sont aujour- « d'hui l'honneur et qui feront demain la force du prolétariat « conscient, est heureux d'exprimer au début de ses travaux, les « sentiments de solidarité ouvrière et de confraternité révolution- « naire qui l'unissent aux travailleurs du monde entier.

« Il est indispensable qu'à l'heure même où les exploiteurs de « toutes les nations font l'alliance sur le dos des producteurs, les « exploités de partout se resserrent et préparent par tous les « moyens l'alliance plus solide de tous les travailleurs !

« A bas l'exploitation capitaliste !

« Vive le Travail libre ! »

Une adresse de sympathie fut envoyée à la veuve et à la famille de Fernand Pelloutier.

Après avoir été magnifiquement reçus par les amis de Nice et leur municipalité, on se mit courageusement à l'œuvre.

Deux questions, signalées au rapport du Comité fédéral, furent longuement discutées : l'*Office national ouvrier de Statistique et de Placement* et le *Viaticum*.

« Il est, dit le secrétaire général, un service pour lequel le comité a dépensé une grande partie de son activité et de son dévouement afin de lui assurer un fonctionnement durable et régulier : je veux parler de l'*Office national de Placement*.

« Lors de sa création, nous reçûmes du ministre du Commerce, une subvention annuelle de 5.000 fr., parce que le gouvernement vit là un moyen très efficace pour écouler dans les divers régions de la France, où les bras manquaient, le trop plein des travailleurs que la fin de l'Exposition avait jetés sur le pavé. Le Comité fédéral crut devoir compter sur cette subvention pour l'année suivante, mais contrairement à son attente, ce lui fut très difficile d'obtenir, sans engagement pour l'avenir, une subvention de 1.000 fr. Ainsi, actuellement, ce service ne possédant plus les moyens de vitalité qui lui sont indispensables, a dû voir s'amoindrir ses moyens d'action ».

Quelques délégués firent observer que l'*Office de placement* n'avait pas rendu à leurs Bourses les services qu'ils en atten-

daient ; d'autres délégués apportèrent des constatations contraires.

Le secrétaire fédéral lut alors les documents tirés d'un rapport très documenté présenté par le camarade Albert Lévy, chargé du fonctionnement de l'Office, et démontrant que les résultats obtenus en 1900 — quand il y avait de l'argent — avaient été excellents. Il ajouta pour légitimer son rapport :

« Sans vouloir que le subventionneur s'immisce dans notre organisation, nous n'avons pas trouvé qu'il fût déraisonnable que ce subventionneur exigeât de nous la preuve de vie de l'organisme pour lequel fut donnée la subvention. J'ai ici des lettres qui vous montreront quelle importance on attachait à notre Office et j'ai aussi des exposés de travaux en adjudication envoyés par les maires, préfets, sous préfets, entrepreneurs, adjudicataires, etc., qui démontrent que si nous avions l'argent nécessaire, nous pourrions faire quelque chose de fort, de durable et d'utile.

« Croyez-vous que lorsque l'on demandera des ouvriers dans un endroit ou dans un autre, si le Ministre du Commerce, ou son Office du Travail était à notre place chargé de les envoyer, il enverrait comme nous le faisons, seulement des ouvriers syndiqués ? »

Ces derniers mots donnèrent naissance à une discussion ; il s'agissait de savoir si l'on devait placer les non-syndiqués au même titre que les syndiqués. Une autre discussion se greffa sur celle-ci, relative à la distinction à faire entre *jaunes* et non syndiqués.

Le délégué de Montpellier déclara :

Il est matériellement impossible de ne placer que des ouvriers syndiqués. J'estime que l'on doit avant tout placer des syndiqués, mais à défaut de ces derniers on doit aussi employer des non-syndiqués. Ce serait commettre une faute très grave que de refuser du travail à un ouvrier parce qu'il a eu l'inconscience de ne pas se syndiquer.

Il déposa un ordre du jour en ce sens, à la fin de la discussion, qui fut adopté. Le délégué de Limoges fit ainsi la différence entre les *jaunes* et les *non syndiqués* :

Il y a une différence très marquée, dit-il, entre les *jaunes* et les *non-syndiqués*. Les non-syndiqués sont des ouvriers inconscients parce qu'ils sont malheureux. Il n'y a pas à se décourager de les amener à nous, mais les *jaunes* comme les *sarrazins* sont des renégats qui démolissent notre œuvre.

Le délégué d'Orléans ajouta :

« Je ne veux pas être un sectaire, mais je suis absolument d'avis que ceux qui ont contribué à obtenir des avantages soient les premiers à en profiter.

« La nuance qui distingue les *jaunes* et les sarrazins des non-syndiqués est tellement vague qu'elle ne rentre pas dans la gamme des couleurs. La Fédération doit accepter un poste de combat, être pour ou contre les syndiqués. »

Et le délégué de Paris fit remarquer à son tour :

« Que donner du travail aux non-syndiqués c'est donner une prime à ceux qui ne voudront pas se syndiquer. »

Le secrétaire-général répondit :

« Nous placerons toujours aux prix tarifés. Le Comité fédéral préfère, bien entendu, ne placer que des ouvriers syndiqués, parce que lorsqu'il envoie ceux-ci dans une localité, ils y portent souvent les idées émancipatrices. Le Comité fédéral placera donc avant tout les syndiqués et, à leur défaut, donnera du travail aux non syndiqués, mais sur l'engagement de ceux-ci de se syndiquer.

« S'il importe peu que les jaunes aillent avec les jaunes, dit encore le délégué d'Orléans, il y a un danger à placer des non syndiqués où il n'y a que des syndiqués. Les non syndiqués pourraient travailler à un prix inférieur à celui fixé par les tarifs syndicaux, et aussi engager inconsciemment au renvoi des ouvriers syndiqués. »

Le secrétaire général termina la discussion en faisant cette déclaration :

« Nous avons l'intention de faire subventionner notre service par le gouvernement.

» Je dois dire au Congrès que des démarches ont déjà été faites auprès du rapporteur du budget de 1902, M. Astier, qui s'est montré favorable à notre demande, mais qui nous a dit qu'il vau-

drait mieux que ce fût un collègue député qui prît l'initiative de proposer cette subvention de 10,000 fr. au budget de 1902 et qui la défendrait.

« Nous pouvons encore informer le Congrès que notre camarade Briat, délégué de Montpellier au Comité fédéral, fit tout dernièrement une Conférence sur l'Office national ouvrier de Statistique et de Placement devant un auditoire, où se trouvaient quelques parlementaires, entre autres M. Léon Bourgeois, qui fut émerveillé du fonctionnement et des résultats passés et à venir de cet organisme de notre Fédération des Bourses. Il est donc présumable que M. Bourgeois pourrait, à la Chambre développer et défendre la proposition de subvention gouvernementale pour notre Office. Si nous l'obtenions, nous indemniserions les secrétaires de Bourses à qui le service de notre Office donne un surcroît de travail.

« Mais, camarades, il ne faut pas nous leurrer, et le Comité Fédéral sera le dernier à s'endormir sur de telles espérances ; nous ne cesserons de dire aux Bourses du Travail qu'elles doivent faire tous leurs efforts pour assurer le service de placement de leurs propres ressources et sans obliger les Bourses à faire l'impossible, nous invitons celles qui le peuvent à obtenir la subvention nécessaire de leur municipalité pour celles qui ne le peuvent pas. »

Puis il insista pour que ne disparaisse pas un organisme qui était appelé à rendre à la Fédération d'incontestables services après ceux qu'il a déjà rendus.

« L'Office que nous avons créé est tellement utile, dit-il, il est appelé à rendre de si précieux services, que le gouvernement ne demande pas mieux de voir disparaître le nôtre pour en instituer un. Eh bien ! je suis de l'avis que tout ce qui concerne les travailleurs, tant au point de vue statistique, placement, etc., doit être fait par les travailleurs. Et cela n'est pas impossible à réaliser, avec de la bonne volonte. »

Cette discussion, qui occupa toute une séance, fut enfin close par l'ordre du jour suivant, adopté par 23 voix sur 47 votants ; il y eut 20 voix contre et 3 abstentions :

« Considérant que tous les moyens de propagande syndi-
« cale doivent être employés et que le fait de placer quelque-
« fois un ouvrier non syndiqué peut être un excellent moyen

« d'amener aux syndicats des ouvriers réfractaires à nos orga-
« nisations, le Congrès décide que lorsque tous les ouvriers
« syndiqués seront placés, la Fédération des Bourses et les
« Bourses du Travail peuvent procurer du travail aux non
« syndiqués, en les engageant à se rallier sans retard sous le
« drapeau syndical ».

Comme on le voit, cet ordre du jour ne portait aucune atteinte au fonctionnement de l'Office, qui fonctionnera comme par le passé.

La discussion sur le *viaticum* devait ensuite s'engager ; mais le cas de la Bourse de Calais fut soulevé. Cette Bourse a dans son sein le syndicat tristement célèbre par le secours qu'il donna aux patrons lors de la dernière grève des tullistes. Voici l'ordre du jour qui fut adopté en fin de discussion :

« Le Congrès décide d'inviter la Bourse de Calais adhérente à la Fédération, d'exclure de son sein ou de son conseil, le syndicat l'*Emancipation* qui a failli à son devoir de solidarité. Dans le cas contraire, la Bourse de Calais se mettrait d'elle-même en dehors de la Fédération. »

Cet incident clos, le secrétaire fédéral eut la parole sur la question à l'ordre du jour : le *viaticum*.

« C'est avec regret, déclara-t-il, que nous constatons que ce service ne marche pas aussi bien que nous étions en droit de l'espérer. Il faudrait que toutes les Bourses se prononçassent sur ce système et le missent en pratique.

« A peu près toutes les Bourses font quelque chose pour les voyageurs, mais très peu se servent du service de viaticum tel qu'il fut conçu et présenté au dernier congrès des Bourses par Pelloutier, qui disparut avant d'avoir pu mettre en marche ce système pour lequel il espérait beaucoup. Bien peu de livrets nous ont été demandés.

« Il est urgent que le Congrès de Nice étudie les moyens de continuer sur des bases solides et des engagements fermes ce service indispensable de solidarité.

« Il serait peut-être bon qu'on fît quelques réformes. Par exemple : Au lieu de maintenir dans le règlement que tous les

ouvriers syndiqués appartenant à un syndicat adhérent à une Bourse du Travail peuvent faire partie de la caisse de viaticum, moyennant une cotisation mensuelle de 10 centimes, ne serait-il pas mieux de s'adresser aux syndicats adhérents à la Bourse et qui ne possèdent pas encore le *viaticum?*

« Nous pensons que ce fut un tort de s'adresser à l'individu isolé et c'est peut-être ce qui fut la cause du peu de succès de notre *viaticum.*

« Le syndicat voterait plus facilement l'adhésion de son Syndicat que la sienne propre. Quand chaque Bourse aurait ainsi obtenu l'adhésion d'un certain nombre de Syndicats qui s'engageraient à verser une somme de 5 centimes par mois et par membre, par exemple, l'institution, après formation d'une réserve faite pendant le noviciat, qui pourrait être de six mois, commencerait à fonctionner et nous ne doutons pas que l'expérience n'obtienne quelque succès et ne rende de grands services. Il ne s'agit que de commencer, et quand elle sera prospère, les adhésions afflueront. »

Le délégué de Lyon lut au Congrès les dispositions particulières présentées par la Bourse du Travail au sujet du *viaticum.* Ces dispositions mettraient le système du *viaticum* sur d'autres bases.

Il y aura toujours des discussions sur l'établissement d'un *viaticum,* tant que les Bourses ou les Syndicats dont les membres voyagent peu, ne comprendront pas qu'il y a pour eux un acte de solidarité à accomplir en déchargeant un peu les organisations dont les membres se déplacent plus fréquemment et plus facilement. Le système du *viaticum* adopté par la Fédération du Livre fonctionne très bien. Pourquoi serait-il impossible de l'introduire dans les Bourses du Travail ? Les localités les moins visitées aideraient celles qui le sont davantage, puisqu'il est reconnu que les trimardeurs ont leur utilité. En effet, la plupart sont de fervents syndiqués qui sont capables de réveiller les courages endormis. A la Fédération du Livre, des trimardeurs ont aidé ou reconstitué des sections. Il y a bien, il faut le dire, quelques cas d'indélicatesse, mais c'est par le fonctionnement et par le perfectionnement de l'organisation

que ces cas se raréfient et disparaissent. Les trimardeurs ont souvent un esprit d'indépendance qui leur donne l'audace de dire et de tenter des choses qui stimulent l'énergie des camarades isolés des centres où vont toujours les propagandistes syndicaux.

Malgré la critique, malgré le peu de résultats obtenus, le Congrès tint à ce que fut conservé cet organisme de notre Fédération. Il adopta un ordre du jour laissant au Comité fédéral le soin d'en améliorer le fonctionnement.

Il faut dire que si le *Viaticum* ne fonctionna pas aussi bien dans toutes les Bourses, la solidarité n'en souffrit pas : toutes les Bourses se sont ingéniées à secourir plus ou moins les passagers syndiqués ou non.

On allait aborder l'ordre du jour, lorsque fut proposée la discussion sur la proposition de la Bourse du Travail d'Aix-en-Provence, tendant à la disparition de la Fédération des Bourses du Travail au profit de la Confédération générale du Travail. La Bourse d'Aix n'était pas représentée et n'avait donné aucun mandat. On allait passer outre sa proposition, lorsque le délégué de la Bourse du Travail intervint et demanda la discussion, qui fut votée par *une* voix de majorité. Le camarade Niel, qui représentait la Bourse de Montpellier, eut donc la parole pour développer son plan d'*unité ouvrière*.

Son discours très courtois et très éloquent mérita bien les bravos qui accueillirent sa péroraison. Je résume brièvement son long exposé :

« Il semble téméraire, dit-il, de venir parler d'unité... même ouvrière dans un congrès même... ouvrier, à une époque où le vent souffle avec violence à la discussion...

« ...A vrai dire, l'état actuel de l'organisation ouvrière n'est qu'une lamentable cacophonie, une suite ininterrompue de superfétations et de contradictions.

« Il y a des syndicats locaux, des syndicats régionaux, des syndicats nationaux, avec sections de syndicats, des unions locales de syndicats, des Fédérations locales, départementales, régionales, des Bourses du Travail, des Fédérations nationales —

et même régionales je crois — de métiers et d'industrie, une Fédération des Bourses du Travail, une Fédération des Fédérations qui prend le nom (à tort) de Confédération générale du Travail, etc.

« Il était fatal qu'avec cette multiplicité à l'infini d'organisations, on en arrivât à des superfétations et à des contradictions. C'est ainsi que les Fédérations régionales ou départementales ne peuvent que répéter et faire la même besogne que font ou doivent faire les Bourses du Travail ; c'est ainsi encore que les syndicats d'industrie d'une localité tenaient lieu et place des Fédérations nationales d'industrie et entravaient leur action.

« Toutes ces organisations ne forment, en somme, qu'un corps : le corps syndical. Tous les camarades d'une même profession se groupent dans leurs syndicats respectifs de chaque localité. Dans chaque localité ou région, ces syndicats différents se groupent entre eux et forment les Bourses du Travail. Enfin, toutes les Bourses se relient nationalement et forment un organisme central qui s'appelle : Fédération des Bourses du Travail. A ce point central viennent donc aboutir, par leurs Bourses du Travail, *tous* les syndiqués.

« D'un autre côté, *les mêmes* syndiqués, après s'être unis chacun dans son métier, réunissent tous les syndicats de ce même métier et forment ce que nous appelons : les Fédérations nationales de métier ou d'industrie. A leur tour, toutes ces fédérations se rassemblent et constituent un organisme central qu'on appelle aujourd'hui : Confédération générale du Travail, et où viennent se retrouver *tous* les syndiqués.

« Cela fait donc un corps qui a deux têtes. S'il n'y avait que cette étrange anomalie d'un corps à deux têtes ! Mais c'est que ces deux têtes ont chacune leur cerveau et chaque année elles expriment leurs pensées séparément dans des congrès distincts. Il est forcé qu'elles disent la même chose ou qu'elles se contredisent. Si elles disent la même chose, l'une est de trop. Si elles se contredisent, à laquelle se conformer ?...

« Eh bien ! je dis que l'organisation *centrale* qu'on appelle la Fédération des Bourses et l'organisation *centrale* qu'on appelle Confédération générale du Travail, séparées, cela est incompatible avec l'Unité Ouvrière, cela crée un antagonisme d'idées et de personnes, préjudiciable à l'Unité Ouvrière.

« Il faut donc que l'une des deux disparaisse *en tant qu'organisation centrale* et qu'elle se fonde dans l'autre.

« A mon avis, c'est la Fédération des Bourses du Travail qui doit disparaître.... Disparaître ?... Entendons-nous. Disparaître en tant qu'organisation *centrale*, oui. Mais disparaître dans ses fonctions et ses services, non. Car, je le répète, il faut bien s'entendre, s'il y a des camarades qui sont partisans de la disparition totale de la Fédération des Bourses, je n'en ai jamais été. Je connais trop les services qu'elle a rendus et qu'elle rendra encore pour méconnaître l'utilité de *sa fonction*...

« Voici quelle est ma solution, voici quel est mon plan d'unité :

« J'ai dit que la Confédération était le quatrième et dernier degré, cela veut dire que les organisations des trois autres degrés et la Fédération des Bourses elle-même, doivent venir se fondre dans la Confération générale du Travail.

Et le camarade Niel termina ainsi :

« ...Mais, je tiens à déclarer, en terminant, que si cette organisation unitaire des forces syndicales est nécessitée par les événements, par la fatalité et par l'organisation de plus en plus solide des *jaunes* et de leurs souteneurs, j'estime qu'elle n'aura plus sa raison d'être lorsque par la grève générale révolutionnaire, elle aura détruit ce qui l'avait fait naître : la propriété individuelle, et établi définitivement la société communiste libertaire ! »

Voyons maintenant les objections qui lui furent faites et qui ont leur valeur. Ce fut d'abord le délégué de Paris qui prit la parole :

« Si l'on n'avait pas créé, dit-il, à côté de la Fédération des Bourses, une autre organisation, celle-ci suffirait. La Confédération n'a été fondée que pour faire échec à la Fédération des Bourses. Aujourd'hui qu'on n'a pu obtenir ce résultat, on propose la fusion. J'estime comme notre camarade de Montpellier qu'il n'y a qu'une seule base, mais j'estime aussi qu'il n'y a qu'un seul cerveau. Il n'y a qu'une organisation de trop et qui est inutile, qui fut fondée dans un but de rivalité.

« L'existence d'un seul comité directeur serait un danger. L'avenir du Prolétariat ne peut être laissé entre les mains de sept ou huit hommes.

« Il cite une lettre de Pelloutier, postérieure à un article

qu'a cité de lui Montpellier, à l'appui de sa thèse, où est dit absolument le contraire.

« Il conclut à la conservation de la Fédération et à l'indifférence vis-à-vis de la Confédération. »

Le délégué de Limoges prétendit qu'il y a dans les deux Comités une grande animosité personnelle qui crée l'antagonisme entre eux. Il conclut à l'Unité et proposa de nommer une Commission pour étudier cette question.

Le délégué d'Alger vint faire les déclarations suivantes :

« L'argumentation de notre camarade Niel est admirable. Il est vrai que la Confédération générale du Travail devrait exister telle qu'il la propose. Je suis entièrement d'accord avec lui sur cette conception ; mais il n'a pas suffisamment défini le rôle de la Fédération des Bourses et le rôle de la Confédération du Travail.

« La grève générale n'a jamais été discutée à la Fédération des Bourses, parce que ce n'est pas une question qui la concerne.

« Différentes dans leur rôle, ces deux organisations le sont encore à leur base. Le socialisme a un idéal inspiré par un sentiment des plus nobles : l'altruisme, tandis que le syndicalisme n'a à sa base que l'égoïsme, c'est-à-dire la réalisation d'une amélioration immédiate, quelle qu'elle soit.

« Enfin, dernière contradiction, tout aussi flagrante : le but de ces organisations.

« La Fédération des Bourses a pour objet la revendication des intérêts des syndicats, et la Confédération l'émancipation intégrale des travailleurs.

« Le tableau de notre camarade Niel pèche par un côté ; s'il y a confusion et division, cela provient de la Confédération du Travail.

« Le Congrès de Lyon sera composé de syndicats isolés et de Fédérations de métiers, et ce sera ainsi une fédération des fédérations.

« Il y aura inévitablement contradiction dans les votes au point de vue du principe, car, alors que toute une fédération n'aura qu'un représentant, tout comme un syndicat isolé, les

syndicats pouvant être en plus grand nombre, il leur sera aisé de composer une majorité qui ne sera que fictive, tout en étant grosse de conséquences.

« Mon avis est de laisser la Fédération telle qu'elle est, car elle est pleine de prospérité et ne fait qu'augmenter. Les Bourses sont le véritable centre du marché du travail; leur œuvre est féconde. En 1900, on a étudié le musée du travail, le label, le viaticum, les placements, etc., etc.; cette année : le label universalisé; les lois ouvrières appliquées aux colonies; la Commission juridique; l'indépendance des Bourses, etc., questions qui, toutes, intéressent immédiatement le travailleur.

« Il n'en est pas de même de la Confédération générale du Travail, qui n'existe que depuis le Congrès de Limoges; son organisme est défectueux, son déficit formidable; c'est à peine si 29 fédérations de métiers ou d'industrie en font partie,

« Ce que nous avons de mieux à faire, c'est de laisser la Fédération telle quelle exister et d'inviter, à titre de conseil, la Confédération à être ce qu'elle devrait être.

« Si je combats le projet, ce n'est pas pour n'y point revenir, car je suis partisan de l'union; mais j'estime qu'actuellement voter l'adoption de la proposition Niel, c'est voter la disparition de l'organisme le plus puissant qui existe et aussi le plus utile. »

Le délégué d'Amiens est partisan d'une transformation, qu'il ne faut cependant pas précipiter :

Il parle en faveur d'une seule organisation : la Fédération des Bourses du Travail, qui répond le mieux aux aspirations du Monde du Travail.

« Notre défaut, dit-il, est de trop parler et de ne pas agir. Voilà d'où vient le mal. Nous nous éternisons en des discussions stériles tout comme les parlementaires, et nous ne nous apercevons pas qu'en faisant ainsi nous paralysons nos moyens d'action. On n'arrivera qu'avec le lemps à éclairer et à transformer la classe ouvrière, mais il faut agir, ne point nous assigner de but, car de but nous n'en avons pas: l'évolution est infinie. Il nous faut créer notre indépendance à l'instar des Allemands.

« L'action politique n'a donné que des déboires.

« Nous ne devons pas laisser la Fédération des Bourses toujours au même point, il faut agrandir son cercle d'action. »

La discussion qui pouvait susciter tant de controverses fut admirable de tenue courtoise : les parlementaires auraient pu prendre un enseignement très profitable en venant à notre Congrès ; les tréteaux du Palais-Bourbon et de l'Hôtel-de-Ville ne connaissent pas de luttes semblables.

Après un petit incident suscité par l'admission d'une Bourse nouvelle qui se fait représenter par le délégué de Limoges, qui a déjà 4 mandats, on n'accepte pas avec voix délibérative cette Bourse qui donne son mandat le troisième jour du Congrès.

On reprend alors la discussion sur l'*unité ouvrière*. Le délégué de Nice abonde dans le sens de l'auteur de la proposition, et conclut à la formation d'une Commission prise par moitié dans les deux Comités, pour établir les moyens d'entente les meilleurs, pour terminer les divisions intestines qui divisent la classe ouvrière à notre honte et à la joie des exploiteurs.

Le délégué de Nîmes réfute l'argumentation du délégué de Montpellier tendant à démontrer que les syndicats, base des deux organismes centraux, ont le même but. Il demontre que Montpellier a oublié de citer les nombreux syndicats qui n'appartiennent à aucune fédération de métiers et qui forment un groupe important s'exprimant par la voix des Bourses du Travail et qui n'ont aucune raison de s'exprimer également par la voix de la Confédération générale du Travail.

Il répète l'argument du délégué d'Alger que tant qu'il en sera ainsi, les majorités seront fictives dans les congrès corporatifs, parce que, à côté de quelques fédérations de métiers, on trouvera une quantité d'unités qui formeront une majorité et détruiront ainsi l'importance que devraient avoir certaines décisions.

Il conclut au renvoi de la question au prochain Congrès.

Le délégué de Montpellier réplique à ses contradicteurs et constate qu'ils sont presque tous unanimes à dire : « l'Unité

est impraticable aujourd'hui, mais nous y reviendrons », puis à dire encore : « Nous combattons l'Union de la Fédération avec la Confédération, parce que ces deux organisations n'ont aucun point de connexité, qu'elles peuvent exister l'une sans l'autre, que le but poursuivi n'est point le même pour l'une et pour l'autre ».

Montpellier voit là une contradiction flagrante qu'il explique. Il pense que les raisons véritables invoquées contre l'Unité résident plutôt dans les craintes qu'on a de voir la Fédération disparaître et faire place à la Confédération. Il réfute chacun des arguments de ses contradicteurs et répète à peu près ce qu'il a dit le matin. Toutefois, il s'en remet à la Commission pour expliquer en détail l'Unité qu'il préconise, assuré, dit-il, qu'elle s'en acquittera au mieux des intérêts communs.

Ce qu'il veut, c'est la reconstitution de *l'Internationale du Travail* : c'est pourquoi il faut que dans chaque nation, le prolétariat s'unisse dans une grande organisation unique, parce que dans tous les actes des travailleurs du monde entier, il doit y avoir unité de conception et unité d'action.

Il combat l'argument de certains délégués qui ont sur telle ou telle question un mandat ferme. Il serait plus simple de se consulter par correspondance, pour n'être pas des domestiques qui, entendant des arguments probants, ne doivent pas changer d'avis.

Le secrétaire fédéral, dernier orateur inscrit sur cette question, cite la circulaire d'Aix, puis celle qu'il adressa aux Bourses et combat de son mieux les arguments de Montpellier en faisant l'historique des faits des dernières années. Il établit la distinction, la ligne de démarcation qui existe entre les deux organisations qu'on veut fondre. Il rappelle le rôle de chacune et il démontre que l'une l'a rempli, tandis que l'autre commence seulement à le connaître. Il réfute les arguments de Montpellier et son interprétation d'un écrit de Pelloutier, et il en rétablit le texte exact, puis il démontre que si la Confédération Générale du Travail avait dû exister, elle se serait formée, lorsque les deux comités s'entendirent pour organiser les Congrès de 1900.

Il rappelle une réponse de son prédécesseur, qui est toute d'actualité et qui termine la discussion :

En 1900, au Congrès des Bourses, sur la proposition que faisait le délégué de Lyon : 1° Que le Comité fédéral puisse adhérer à la Confédération générale du travail ; 2° que les Bourses du travail puissent adhérer à la Confédération individuellement si elles le désirent, Pelloutier déclarait :

« Le Comité fédéral croit devoir combattre la proposition de Lyon pour les raisons suivantes : c'est qu'elle semble donner à la Confédération une existence particulière, alors que la Confédération n'a pas de programme particulier, qu'elle n'est que la réunion du Conseil National corporatif d'une part et du Comité fédéral des Bourses du Travail d'autre part, pour les questions d'intérêt général. Le Conseil National corporatif, qui s'appelle toujours Confédération et qui n'a pas droit à ce titre puisqu'il n'en remplit pas les fonctions, a pour but de créer les fédérations de métiers, s'occuper des grèves, de tout ce qui concerne les intérêts purement corporatifs.

« D'autre part, votre Comité a pour but de s'occuper des Bourses ; mais quand il se présente une question qui intéresse à la fois les deux organismes, Bourses du travail et Confédération de métiers (cela ne se présente pas tous les jours, mais dans des cas rares), les deux organisations se rapprochent, prennent des dispositions en commun et forment ce qu'on appelle la Confédération générale du Travail.

« Par conséquent, les Bourses du travail ne peuvent pas plus adhérer à la Confédération générale que les fédérations de métiers ne pourront adhérer à la Fédération ; ce sont deux organismes distincts, et la Confédération n'existe que lorsqu'ils se réunissent, ce qui arrive rarement, pour la discussion de questions d'intérêt général. »

« Le Comité fédéral, continua le secrétaire fédéral, en ce qui concerne cette question, n'a pas changé d'avis ; la fonction des deux organisations est bien définie. L'idée de notre ami de Montpellier est bien la nôtre, mais nous tenons compte, nous, des faits passés qui nous ont instruits et rendus méfiants.

« S'il faut pour cette unité, qu'une des deux organisations

soit dupe l'une de l'autre, sans profit pour la classe ouvrière, la Fédération des Bourses n'y consentira pas. »

La discussion fut close et huit ordres du jour déposés.

Ce fut l'ordre du jour d'Orléans qui obtint la priorité et qui fut adopté par 42 voix pour, 5 contre et 4 abstentions.

Voici cet ordre du jour :

« Considérant que la proposition présentée par Aix implique non pas la fusion de la Fédération des Bourses du Travail dans la Confédération générale du Travail, mais la disparition complète de cet organisme central, qui a donné de résultats excellents pour la marche en avant du prolétariat,

« Le Congrès rejette cette proposition.

« Que d'autre part, après la démonstration d'unité ouvrière faite par Montpellier, laquelle a été intéressante et laquelle n'a rien de commun avec la proposition d'Aix ;

« Le Congrès décide qu'une étude approfondie de ce projet soit soumise par le Comité fédéral à toutes les Bourses du Travail avant la réunion du prochain Congrès.

« A ce dernier incombera le soin de définir cette unité. »

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs délégués, le Congrès décide :

Que les délégués qui assisteront au Congrès de Lyon, s'engagent à défendre la proposition d'Unité ouvrière adoptée ici ;

Que si le Congrès de Lyon ne s'engage pas à discuter l'Unité ouvrière dans le même sens adopté par le Congrès de Nice, le *statu quo* sera maintenu.

Ainsi se termina la question la plus redoutable du Congrès, celle qui donna de justes angoisses à ceux qui aiment notre organisme pour ce qu'il a fait et ce qu'il peut faire.

(*A suivre*)

Georges Yvetot,

Secrétaire de la *Fédération des Bourses du Travail de France et des colonies.*

CRITIQUE DRAMATIQUE

THÉATRE ANTOINE

L'HONNEUR

PIÈCE EN 4 ACTES D'HERMANN SUDERMANN
TRADUITE DE L'ALLEMAND PAR MM. VALENTIN ET RÉMOND

Des mots courent le journal, le livre, le théâtre et la vie, avec une persistance vraiment indiscrète et d'un usage d'autant plus facile qu'ils sont dépourvus de toute signification. Il arrive cependant que certains continuent de feindre quelque idée; mais c'est le plus souvent regrettable, parce que l'idée est fausse, partant nuisible. L'Honneur est un de ces mots, une de ces idées. Telle est la thèse développée en quatre actes par Hermann Sudermann, dans la pièce que le théâtre Antoine vient de représenter avec succès.

Robert Heinecke, depuis une dizaine d'années, fait prospérer aux Indes un des comptoirs de la maison Mühlingk et fils, denrées coloniales. Pendant ce temps la famille Heinecke, dont le chef, le vieux Heinecke, estropié par un accident professionnel, ne peut plus travailler, a vécu des charités dédaigneuses de la famille Mühlingk, et la plus jeune sœur de Robert, Alma, est devenue, au su de tous, la maîtresse du fils Mühlingk, Conrad.

A son retour à Berlin, Robert, transformé par l'expatriation, la vie lointaine, indépendante, des tropiques, se sent avec tristesse étranger désormais à tous les siens : sa tendresse s'inquiète, sa dignité s'irrite. Il ne reste qu'Alma, si jeune, si gracieuse et jolie, sur qui, espère-t-il, il pourra dépenser ses trésors d'affection refoulée et meurtrie. Un hasard lui révèle la vérité, et la confession qu'il implore de sa sœur

lui montre à quel point elle est perdue pour lui, irrémédiablement perdue. Bien entendu, à la désolation succède sans retard chez Robert la colère. Il court chez Mühlingk, il arrache à Conrad la promesse d'une réparation légitime. Mais comme il apprend bientôt après que cette réparation, c'est un chèque de 50.000 marks, empoché d'ailleurs avec enthousiasme par le vieux Heineke, il se ménage une nouvelle entrevue avec les Mühlink et, au moindre prétexte, saute à la gorge du jeune pleutre insolent, qui perd toute assurance devant la menace d'un révolver chargé à 6 coups.

Providentiellement, l'acte ne s'achève pas en violence. Après avoir, par ses maladresses, au demeurant heureuses, et ses habiletés, déterminé les diverses péripéties du drame, un ami de Robert, revenu des colonies avec lui, le baron de Trast-Sarberg, surgit une dernière fois au bon moment, et par sa présence autant que par la parole ou le geste, empêche le jeune homme de faire feu.

Voilà pour les amateurs de jeux de scène, de coups de théâtre abondants, un spectacle émouvant et nourri. On n'en peut dénier l'adresse professionnelle. Sardou, souvent, n'a pas fait mieux, et Dumas reconnaîtrait en Sudermann un excellent disciple. Après tout, ce mérite ne serait pas totalement à dédaigner, et suffirait peut-être à expliquer le plaisir pris par le public aux représentations de l'*Honneur*.

M. Gabriel Syveton, à qui l'on ne peut rien cacher, en a découvert une autre raison, qu'il expose sans avarice dans un article de haute philosophie, publié par l'*Echo de Paris*. Les vrais fauteurs du succès de l'*Honneur*, pièce étrangère, qui pis est, pièce allemande, sont le général André, le président Magnaud, toute cette « longue coulée d'hommes acharnés à détruire la société en chacun de ses organes. » Qui l'eût espéré ?

Si nous n'essayons pas de défendre contre M. Syveton la thèse individualiste de Sudermann, ce n'est pas qu'elle nous semble injuste, mais qu'elle manque un peu de jeunesse. Qu'elle ait plu ne me paraît pas un signe précurseur de révolu-

tion très prochaine. Nous savons depuis quelque temps que chaque profession, chaque corps d'État, depuis l'État-Major général jusqu'à la congrégation de Jésus, ayant son honneur bien spécial et personnel, il est difficile de se faire une idée de l'honneur, commune, valable pour tous ; et je pense que, s'il ne se résigne à l'avouer, même un nationaliste voudra bien reconnaître *in petto* que chacun n'a vraiment d'honneur que ce qu'il s'en accorde sérieusement, secrètement à soi-même, — et que le reste ne compte pas.

Quatre actes n'étaient sans doute pas nécessaires à cette démonstration, j'en demeure d'accord. Mais le plus fâcheux c'est que ces quatre actes, qui ne nous apportent pas une idée nouvelle, ne sont aussi que la manifestation retardataire d'un art suranné, bien fait pour flatter, et non pour élever le goût du public.

La troupe d'Antoine est excellente. Grand, en Robert Heinecke, Signoret en Conrad, Bour dans les loques du vieux Heinecke, Degeorge-Mühlingk, tirent chacun de leur rôle le meilleur parti. Mlle Miéris est une Alma puérile et perverse, presque plus allemande que nature. Mlle Ellen Andrée est simple et juste de ton en mère Heinecke. Mlle Andrée Méry, un peu saccadée de débit et d'allure, prête quelque importance au personnage assez inutile de Lénore Mühlingk. Enfin, le roi du café, le baron de Trart-Sarberg, Dumény, tient avec une souriante ironie les fils de toutes les marionnettes, et récite spirituellement, d'acte en acte, les paradoxes peu subversifs, apologues et historiettes, qui doivent rendre fort agréable la conversation familière de M. Sudermann.

Amédée Rouquès.

CHRONIQUE SOCIALE

AUTRICHE

Un projet de nouveau programme de la social-démocratie autrichienne. — L'*Arbeiter Zeitung* de Vienne a publié en août dernier le projet d'un programme nouveau pour la social-démocratie autrichienne. L'ancien ne suffisant plus aux besoins actuels, le Congrès de Brünn en 1899 avait chargé une commission composée des citoyens Adler, Daszynski, Ellenbogen, Schuhmeier et Steiner d'en préparer un plus moderne. La rédaction en fut confiée à Victor Adler. A l'imitation du programme allemand d'Erfurt, le projet autrichien comprend deux parties : l'une théorique et générale, l'autre pratique et politique. Voici la première, sans aucun doute la plus intéressante pour les socialistes non autrichiens :

« La social-démocratie autrichienne s'efforce de délivrer le peuple entier, sans distinction de nationalité, de race ou de sexe des entraves de la dépendance économique, de la privation des droits politiques, et de la misère intellectuelle. La cause de la situation actuelle ne se trouve pas dans les institutions politiques particulières, mais dans ce fait occasionnant et dominant tout l'état social actuel, que les moyens de production sont monopolisés dans les mains de quelques possédants. La classe ouvrière qui possède la force productive, tombe dans une mesure croissante sous la dépendance de ceux qui possèdent les moyens de production, y compris le sol, — de la classe des grands propriétaires et de la classe capitaliste, dont la domination politique et économique trouve son expression dans l'état des classes actuel.

« Les progrès techniques, la concentration croissante de la production et de la propriété, l'accaparement de toute la puissance économique par des capitalistes ou groupes de capita-

listes ont pour effet de déposséder de leurs moyens de production un nombre toujours plus grand de patrons indépendants et de les mettre comme ouvriers à gages ou employés sous la dépendance directe ou indirecte des capitalistes, et de transformer en même temps les petits propriétaires paysans en fermiers endettés. La manière de vivre de parties toujours plus nombreuses de la classe ouvrière contraste d'une manière toujours plus frappante avec leur force productive qui augmente rapidement, et d'autre part avec l'accroissement de la richesse créée par elles. Les crises qui naissent du désordre de la production capitaliste avec leur cortège de chômages et de misères hâtent et aggravent ce mouvement.

« Mais plus le développement du prolétariat augmente par suite du développement du capitalisme, plus il devient capable, plus il se voit contraint d'entreprendre la lutte contre celui-ci. Il est hors de doute que la suppression de la production isolée rend la propriété isolée toujours plus inutile et plus nuisible ; que des formes nouvelles de production par association, et de propriété commune exigent la création des conditions intellectuelles et matérielles nécessaires ; et que le but du combat pour l'affranchissement de la classe ouvrière doit être de rendre les moyens de production, propriété commune du peuple tout entier. L'agent de cette évolution nécessaire ne peut être que le prolétariat lui-même parvenu à la conscience de classe et organisé pour la lutte de classe. En réalité, le programme de la social-démocratie autrichienne consiste donc à organiser politiquement le prolétariat, à éveiller en lui la pleine conscience de sa situation et de sa tâche, et lui donner les forces intellectuelles et physiques nécessaires pour le rendre et le maintenir apte au combat. Et pour réaliser ce programme elle se servira de tous les moyens opportuns et conformes au sentiment qu'a le peuple du droit naturel.

« La social-démocratie autrichienne défendra en tout temps et dans toutes les questions politiques et économiques les intérêts de classe du prolétariat ; elle s'opposera énergiquement à toutes les tentatives qui seraient faites pour obscurcir ou

cacher les oppositions de classes ou pour exploiter les ouvriers en faveur des partis au pouvoir.

« La social-démocratie autrichienne est un parti international : elle condamne les privilèges de nationalité comme ceux de naissance ou de sexe, les privilèges de possession et d'héritage, et déclare que la lutte contre l'exploitation doit être internationale comme l'exploitation elle-même. Elle condamne et combat toutes les restrictions apportées à la liberté de pensée, ainsi que la tutelle intellectuelle exercée par l'État et l'Église sous toutes ses formes. Elle s'efforce d'obtenir la protection légale de l'existence des travailleurs et lutte pour assurer au prolétariat, dans tous les domaines de la vie publique, l'influence qui lui revient. »

Quel est l'intérêt de ce programme, qui sera sans doute accepté sans changements appréciables par le prochain Congrès ? Pratiquement d'abord, il simplifie et allège le programme de Hainfeld en vigueur jusqu'à présent, compliqué et confus. La partie essentielle, surtout théorique, en était fort longue. Son but était de permettre l'union de toutes les nombreuses tendances représentées dans le parti socialiste autrichien. A cette déclaration de principes s'ajoutaient deux résolutions au sujet des droits politiques et de la réforme sociale. S'ajoutaient aussi deux résolutions complémentaires prises l'une au Congrès de Brünn, l'autre au Congrès de Graz. La première a trait à la question des nationalités, la seconde à la question agraire. Le nouveau projet est une synthèse de ces déclarations et résolutions. Il accepte les deux dernières sans changements. Mais il réunit en un programme unique les trois parties du programme de Hainfeld. C'est un grand progrès : la social-démocratie autrichienne ne peut que gagner à un programme à la fois plus ferme et plus clair.

La partie théorique témoigne de l'intention de s'affranchir de la théorie rigide et trop étroite. Elle tend à se rapprocher de la réalité scientifique. Les premiers mots du programme de Hainfeld, « le parti ouvrier social-démocratique d'Autriche »..., sont remplacés par ceux-ci : « la social-démocratie autrichienne »... Au lieu d'affirmer que « la classe ouvrière

devient l'esclave du capitalisme... » le nouveau projet dit : « la classe ouvrière qui possède la force productive tombe dans une mesure croissante sous la dépendance de ceux qui possèdent les moyens de production »... Assurément, bien des détails du projet soulèveront des contestations. Mais il est utile de remarquer cette orientation nouvelle.

Mais il est peut-être encore plus intéressant de noter les suppressions. Les deux résolutions du programme de Hainfeld sur les droits politiques et sur la réforme sociale ont disparu. Or elles témoignaient d'une intransigeance théorique manifeste. Le parlementarisme y était appelé « une forme de la domination actuelle de classes ». Le suffrage universel n'était réclamé que « comme moyen d'agitation et d'organisation ». D'autre part on s'opposait à toutes les lois de protection ouvrière. On repoussait les assurances ouvrières « parce qu'elles rejettent toute la charge des frais des soins donnés aux nécessiteux sur la classe ouvrière » et tendent « à restreindre, ou même supprimer les organisations de secours ouvrières et indépendantes, qui en tant que places d'exercice et écoles préparatoires d'organisation et préparation, sont si désagréables aux classes dominantes. Et plus loin : « d'ailleurs les assurances ouvrières ne vont aucunement jusqu'au fond de la question. Une organisation qui accorde au prolétaire incapable de travailler une vie misérable, qu'il a lui-même d'ailleurs payée fort cher, ne mérite pas le nom de réforme sociale. »

Il était difficile d'aller au-delà. Et cette intransigeance ne saurait s'expliquer qu'historiquement : par la défiance violente et en une grande mesure justifiée des délégués autrichiens à l'époque du congrès de Hainfeld, envers le parlementarisme et le suffrage universel. Elle ne saurait plus se soutenir. C'est du moins l'avis de la social-démocratie autrichienne. Le parti a compris qu'il faut avant tout agir. Ses représentants ne se contentent pas de proposer la suppression des résolutions vieillies. Ils participent activement aux luttes politiques. Tout le parti organise en ce moment même dans toute l'Autriche une campagne en faveur de l'assurance contre la vieillesse et les accidents de travail.

G. Rotbart.

HOLLANDE.

Les élections communales.— Immédiatement après les élections législatives, dont j'ai relaté les résultats dans le numéro 63 de cette revue, les élections communales ont eu lieu.

Bien que par la restriction du droit de suffrage, il soit encore impossible de conquérir des hôtels de ville pour le parti socialiste, et quoique l'action communale du parti social-démocrate hollandais ne fasse que commencer, ces élections ont, en beaucoup de communes, pris des proportions de grandes batailles de principes.

D'abord, un mot sur le droit de vote communal. Les conseils communaux, en Hollande, ont des droits assez larges. En dehors de l'administration communale proprement dite, ils ont à assurer l'exécution d'une grande partie des lois qui les concernent. Ces exécutions ont généralement lieu par le collège des bourgmestre et échevins : le bourgmestre est nommé par la reine, mais les échevins sont élus par le conseil communal. Le droit d'élire le bourgmestre est une des revendications du programme socialiste.

En 1897, le gouvernement libéral-doctrinaire et sa majorité, ont pris aux conseils communaux une grande partie de leurs droits par ce fait qu'ils leur ont enlevé la liberté de l'impôt.

Les octrois sont abolis en Hollande, depuis déjà 1865, et généralement, ils ont été remplacés par un impôt dit de « répartition par tête », qui n'était rien autre qu'un impôt sur les revenus.

Les communes étant libres de lever cet impôt, comme elles l'entendaient elles mêmes, il y en avait beaucoup où cet impôt était très progressif. Il y en avait où le pourcentage s'élevait pour les grandes fortunes, jusqu'à 10 pour cent.

Après que l'impôt « sur la fortune » eut été établi en 1891 au profit de l'Etat, et qu'en plus un impôt sur les revenus sous le nom de bedryfsbelasting (impôt professionnel) eut été introduit, — le tout par le gouvernement progressiste qui dura de 1891 jusqu'en 1894, — le gouvernement doctrinaire qui succéda à ce dernier déchargea les grands revenus en interdisant toute

progression dans l'impôt communal sur les revenus. Depuis ce temps là, les conseils communaux sont très limités dans leurs pouvoirs, parce qu'ils n'ont plus d'argent pour faire beaucoup plus que leur tâche ordinaire.

Le même gouvernement doctrinaire fit la loi électorale où le droit de vote communal est plus restreint que le vote législatif.

En Hollande, est électeur celui qui paie un impôt direct quelconque. Puis peuvent être électeurs, *mais seulement pour la Chambre et pour les États provinciaux*, ceux qui payent un certain salaire fixe, ceux qui ont passé un certain examen, ceux qui ont 50 florins dans une banque d'épargne ou 100 florins au Grand Livre.

Donc, par les conseils municipaux, on n'a affaire qu'à un corps électoral recruté parmi les contribuables des impôts directs, qui ont payé leur taxe.

Pour les campagnes, cette différence dans le corps électoral n'est pas très grande, mais pour les grandes villes, elle efface encore de la liste électorale une grande partie des quelques ouvriers qui ont réussi à se faire mettre dessus. Et puis, la différence entre les deux corps électoraux sera plus grande quand tous les ouvriers qui ont le droit d'être électeurs, mais qui ne demandent pas leur inscription sur la liste électorale, vont faire usage de leur droit, car ils peuvent bien se faire reconnaître électeurs pour la Chambre, mais pas pour les conseils municipaux.

De tout cela il résulte que le droit de suffrage pour les conseils municipaux est très restreint, surtout dans les grandes villes.

Néanmoins, la conquête des pouvoirs publics étant la raison d'être même du parti social-démocrate, il a livré bataille sur le terrain communal, sinon encore pour conquérir des hôtels-de-ville, du moins pour y conquérir quelques sièges.

Ces élections ont été particulièrement intéressantes à Amsterdam. Jusqu'aujourd'hui aucun socialiste n'a pu pénétrer au conseil municipal de notre capitale. Il y a un conseil très mélangé, les radicaux y jouent le premier rôle. Jadis ils y ont

bien travaillé. Ils ont délivré la ville, en dix ans, de tous les monopoles oppresseurs et mettre en régie les services du gaz, des eaux, des téléphones, des tramways, des docks et les services de bateaux. Mais maintenant que les fruits de cette action seraient à cueillir, les radicaux s'arrêtent à moitié chemin, ils ne font rien du tout pour démocratiser ces services publics. Toute l'action du conseil municipal d'Amsterdam se borne à une administration petite-bourgeoise, sans être guidée par aucun principe.

Pour juger combien profondément on est entré dans le marais, il suffit de raconter ce qui s'est pasé avant les élections communales.

Tous les partis bourgeois, les catholiques, les anti-révolutionnaires, les chrétiens historiques, donc toute la cléricaille, réunis avec les libéraux et les libéraux-démocrates (radicaux), ont fait alliance afin *d'éviter le scrutin*. Ils ont résolu de ne pas poser de candidatures contre les sortants, et ils ont partagé entre eux les cinq places vacantes. Tout cela à l'exclusion des socialistes, bien que ceux-ci soient, dans le corps électoral Amsterdamois, toujours plus forts que les catholiques ou que les chrétiens historiques.

Le parti socialiste s'est élevé avec force contre cette coalition des coffres-forts. Il a posé des candidatures pour tous les sièges, dans tous les neuf districts, et cette campagne des plus intensives a été menée contre la coalition capitaliste.

Les voix se répartissaient ainsi :

DISTRICTS	LA COALITION CAPITALISTE	LES SOCIALISTES	LES SOCIALISTES le 14 juin dernier
Ier	1366	333	251
II	839	178	157
III	1852	1814	1420
IV	1181	243	245
V	2703	725	282
VI	1784	428	230
VII	1233	347	122
VIII	733	442	102
IX	2335	1140	877

Donc, par une campagne de quinze jours, grâce à cette coalition réactionnaire, les voix socialistes s'accroissent dans une large proportion. Nous obtenons 29 pour cent de toutes les voix ! Et cela, d'un corps électoral plus restreint !

Bien qu'il n'y ait pas encore de représentant socialiste à l'Hôtel-de-Ville d'Amsterdam, le parti a pu montrer aux capitalistes réunis qu'ils ne jouiront plus longtemps de leur pouvoir absolu.

Voici maintenant quelques faits concernant d'autres communes. A Rotterdam, grande ville commerciale de 330.000 habitants, on a réussi de faire entrer pour la première fois un socialiste dans le conseil communal. Le citoyen Spiekman a été élu dans un ballottage contre un libéral. A Haarlem, nous avons porté notre représentation de 2 à 4; à Arnhem, de 1 à 3; à Groningue, de 1 à 3; à Dordrecht, à Hengeloo, à Euschedee, à Utrecht, à Leeuwarden, toutes des villes d'importance, un ou plusieurs socialistes ont été élus.

De plus, nos hommes sont entrés dans un certain nombre de conseils communaux ruraux que je ne nomme pas, parce que aussi bien aucun Français ne saurait jamais prononcer le nom de la plupart !

En somme, la parole socialiste a été portée dans beaucoup d'endroits où elle n'avait pas encore pénétré; la marche du prolétariat à la conquête de la liberté et du bien-être s'est encore une fois accentuée.

Les élections législatives complémentaires. — Elles n'ont rien changé dans les positions du parti gouvernemental. En Hollande, les députés qui deviennent ministres perdent leur mandat de député, mais ils peuvent se faire reélire. 5 députés cléricaux étaient nommés ministres, et un étant élu dans deux districts, dans 6 districts les cléricaux ont dû défendre leurs mandats. En outre, 2 libéraux et 2 socialistes avaient été élus deux fois.

Les cléricaux ont réussi à se maintenir dans tous leurs districts. Ils conservent donc 58 députés, soit une majorité de 16 voix. Dans les sièges de l'opposition, il y a eu un changement. Pour le siège de Veendam, où, le 27 juin, le citoyen

Schaper fut élu, et où un nouveau scrutin devait avoir lieu, parce que ce citoyen, élu également à Appingedam, avait opté pour ce dernier district ; le citoyen Troelstra était le candidat socialiste. Alors, une coalition capitaliste, qui comprenait depuis le plus rouge des radicaux jusqu'au plus noir des réactionnaires cléricaux, se forma pour le ballottage qui devait avoir lieu entre le citoyen Troelstra et le radical Smidt. Ce dernier fut élu avec 2.687 voix contre les 2.297 données à Troelstra. Le 27, le citoyen Schaper avait été élu avec 200 voix de moins que Troelstra.

Les socialistes ont donc perdu le siège de Veendam ; à West-Stellingwerf le citoyen Hugenholz remplaça sans grande peine le citoyen Van der Zwaag, qui avait également été élu deux fois le 27 juin.

Mais les socialistes prirent une revanche de leur défaite de Veendam. Un des libéraux, élu deux fois, optant pour Amsterdam IX, un nouveau scrutin eut lieu à Lochem, où, le 14 juin, un candidat socialiste avait, presque sans agitation, obtenu 821 voix. Grâce à une campagne énergique dans ce district, le résultat fut que le citoyen Helsdingen l'emporta dans le ballottage avec 2.518 voix contre 2.491 données au candidat libéral.

Le groupe socialiste comprend donc 7 députés, et bien qu'affaibli par l'élimination du citoyen Troelstra, qui était le meilleur orateur parlementaire, le socialisme rentre renforcé au parlement néerlandais, où il y a un grand combat à mener contre le gouvernement réactionnaire que les élections viennent de nous procurer.

W.-H. Vliegen.

BULGARIE

Le huitième congrès national du parti ouvrier social démocrate bulgare.— La social-démocratie bulgare a tenu à Pleven (Bulgarie du Nord) du 4 au 10 août dernier (22-28 juillet v. st.) son VIIIe congrès national.

On peut dire que dans la péninsule des Balkans il n'y a qu'en Bulgarie qu'un parti socialiste bien organisé croissant et

grandissant de jour en jour existe ; c'est lui qui sera le rempart de la révolution sociale en Orient. Il me semble donc qu'il est d'un intérêt particulier pour les socialistes des autres pays de leur faire connaître tout ce qui s'y passe. En outre le récent congrès des social-démocrates bulgares présente une certaine importance parce qu'il s'est occupé en grande partie des mêmes questions de principe et de tactique qui agitent actuellement les socialistes de tout le monde et plus spécialement nos camarades français. La place m'étant limitée je dois me borner à exposer brièvement ses travaux et résolutions plus intéressantes.

Voici l'ordre du jour du congrès fixé par le comité central du parti d'après les propositions des organisations locales :

Rapports du Comité central, du groupe parlementaire et de la rédaction de l'organe du parti ; la presse socialiste ; activité générale du parti ; syndicats professionnels et coopératives ; élaboration d'un programme pour les conseils communaux et départementaux, le travail des enfants, le rapport du parti à l'égard du mouvement macédonien, etc.

D'après le rapport du secrétaire du Comité Central, le camarade Bozvelieff, le parti compte *68* organisations politiques locales avec *2,213* membres cotisants parmi lesquels *60* femmes ; soit un accroissement de *26* % sur le nombre des membres depuis le dernier congrès. En outre *5* sociétés coopératives et *9* syndicats professionnels avec un nombre assez considérable de membres adhèrent au parti. On peut relever du bilan financier quelques chiffres intéressants. Le comité central a perçu une somme de *5.560 fr. 70* non compris le budget de l'organe du parti qui s'élève à *8.294 fr. 37*. Le fonds de propagande, institué par le congrès de Sliven en 1900, a fourni environ *1000* fr. *Le journal ouvrier*, l'organe du parti, a *2400* abonnés réguliers. Le parti a répandu dans la masse du peuple un grand nombre de brochures de propagande et d'agitation ainsi que *25.000* exemplaires de son édition annuelle « L'Almanach populaire rouge », le livre le plus répandu et le plus popularisé en Bulgarie et a publié un catalogue complet de la littérature socialiste bulgare. Il a organisé pendant l'année

dans tout le pays *341* réunions et discours publics, *287* meetings et *202* soirées et représentations théâtrales et artistiques.

Aux élections législatives dernières les candidats de notre parti ont obtenu environ *15.000* voix. Au sein du *Sobranié*, la chambre des députés bulgare, les députés social-démocrates ont dû mener une lutte vaillante en vue du danger que faisait courir à la liberté individuelle des citoyens et au régime constitutionnel du pays le pouvoir monarchique, sous le ministère conservateur transitoire du général R. Petroff.

Le congrès a nommé une commission composée de sept délégués des plus qualifiés et expérimentés, pour l'élaboration d'un programme pour les conseils communaux et départementaux ainsi que pour la préparation d'un rapport sur les changements possibles à apporter dans le programme minimum du parti.

Sur la proposition du camarade Dabeff, rédacteur de la revue populaire *Travail*, le congrès a chargé le Comité central de faire, à l'aide des organisations locales, une enquête sur le travail des enfants et des femmes. C'est un fait certain que plus de *120.000* enfants travaillent dans les fabriques et les différents métiers en Bulgarie.

On a décidé de tirer « l'Almanach populaire rouge », pour 1902, a *30.000* exemplaires.

Mais la question qui a soulevé les plus vives discussions fut celle qui concernait l'activité générale et la tactique du parti. Des divergences sur ce sujet s'étaient produites avant le congrès et même une discussion assez féconde s'était engagée dans la presse entre les deux courants opposés. On a vu certains social-démocrates, même des membres du Comité central comme le citoyen Sarazoff, ancien député, actuellement rédacteur en chef de la revue *La Cause commune*, proposer des compromissions avec la bourgeoisie « avancée », dite « démocrate » et « progressiste » (occupant, d'ailleurs, pour le moment le pouvoir ministériel), et demander d'étendre le champ de l'activité du parti parmi les paysans et la petite bourgeoisie, etc., etc.; bref, on ne prêchait chez nous que la « nouvelle méthode » de vos socialistes « confusionnistes ».

Les délégués étaient presqu'unanimes à désapprouver cette apparition dans le pays de la « nouvelle méthode » socialiste et du principe de « la collaboration des classes » et ils ont dégagé une fois de plus le caractère purement prolétarien et révolutionnaire du parti en votant, à une forte majorité, la résolution proposée par le camarade N. Barlakoff ainsi concue :

Le VIIIe congrès national du parti ouvrier social-démocrate bulgare prenant acte du rapport annuel du Comité central pour la situation et l'activité du parti et considérant :

Que pour atteindre son but final, l'émancipation économique et politique de la classe ouvrière, le parti ouvrier social-démocrate bulgare puise ses forces *principalement* dans le développement de la conscience de classe du prolétariat et dans son organisation sur le terrain de la lutte de classe ;

Que les éléments urbains et ruraux proches du prolétariat ne constituent une certaine force pour le parti qu'en tant qu'ils sont *pénétrés des intérêts de classe du prolétariat ;*

Que, pendant l'année qui vient de s'écouler, les organisations du parti, non seulement n'ont pas déployé une suffisante énergie pour attirer à elles des recrues nouvelles parmi les travailleurs, mais qu'elles n'ont pas pris même des mesures satisfaisantes pour faire pénétrer plus profondément les éléments déjà acquis des principes fondamentaux du parti et de sa discipline ;

Qu'une grande partie des organisations ont fait la propagande parmi les petits propriétaires dans les villes et dans les campagnes, bien moins pour la propagande du but final du parti que pour une simple agitation au nom du programme minimum et même au nom des revendications qui n'y figurent pas ;

Que dans les luttes électorales auxquelles le parti a pris part jusqu'à présent plusieurs organisations, sous une propagande social-démocrate faite d'avance et de longue durée et certains membres du parti, même *sans s'appuyer sur quelque organisation,* n'ont aspiré en grande partie qu'à gagner *des suffrages et des mandats ;*

Qu'une pareille activité n'est pas en état de *développer et affermir* les forces du parti, mais, tout au contraire, elle menace de le jeter dans le chemin de *la démoralisation* et de *la dégénérescence* et, par là même, de faire perdre au parti socialiste *son rôle historique comme parti du prolétariat :*

I. — Affirme encore une fois le caractère nettement prolétarien du parti ouvrier social-démocrate bulgare.

II. — Engage les membres du parti :

a) De fortifier tout d'abord les organisations locales en employant tous les moyens pour les affermir dans l'esprit et la discipline prolétariens du parti ;

b) De déployer une plus vive activité pour attirer des nouvelles recrues des milieux prolétaires ;

c) De faire une propagande social-démocrate par la parole et par la presse dans les milieux purement ouvriers ainsi que dans les couches sociales approchées de ceux-ci pour les attirer à une participation consciente dans la lutte du parti ;

d) De faire tout leur possible pour l'organisation des ouvriers en syndicats professionnels et en sociétés ouvrières d'autres sortes ainsi que pour la consolidation de ceux existant.

III.— Rappelle à toutes les organisationsdu parti de porter leur attention la plus sérieuse sur la nécessité de se mettre à faire une agitation active en faveur de la réglementation du travail et surtout pour la limitation du travail des enfants et des femmes. »

Cette résolution, l'acte le plus décisif du congrès, a été adoptée par *57* voix (dont 11 ont fait des remarques insignifiantes) contre *3*.

On a voté une autre résolution qui défend les compromissions avec les partis bourgeois.

En donnant une direction précise et déterminée à l'activité générale du parti, ces importantes résolutions indiquent en même temps aux social-démocrates bulgares toute une série de moyens qu'ils doivent adopter et mettre en pratique afin de pouvoir se préparer de mieux en mieux pour la lutte finale sans rompre les liens avec les principes fondamentaux de la social-démocratie et sans altérer et obscurcir son véritable caractère. De sorte que le congrès a rétabli la dignité de principe du parti, ainsi que sa discipline et son esprit révolutionnaire prolétariens, et a montré à la réaction, qui s'attendait avec une joie cachée à une scission parmi les social-démocrates, que le parti ouvrier social-démocrate est l'unique parti bulgare qui se propose des problèmes sociaux strictement déterminés et qui

sache les résoudre d'une manière conforme à l'esprit des principes du socialisme international.

Le congrès a prouvé qu'il s'en tient vigoureusement et sans distinction des personnes aux principes et à la discipline du parti en excluant de ses rangs le citoyen Tr. Bakaloff, député de Tirnovo, qui a contrevenu au programme du parti et qui ne s'est pas conformé aux décisions des congrès nationaux.

La grande perte subie il y a un an par la social-démocratie internationale dans la personne du vieux militant Wilhelm Liebknecht a profondément ému les socialistes bulgares. Les délégués du congrès ont exprimé leur respect à la mémoire du vaillant « soldat de la Révolution ».

Pendant que le congrès délibérait, le gouvernement soi-disant « démocrate-progressiste » organisait à Varna de grandes fêtes russophiles en honneur de l'escadre russe de la mer Noire, auxquelles prenaient part tous les « patriotes » bulgares. Les représentants de la Bulgarie socialiste ont profité de cette occasion pour adresser aux révolutionnaires et travailleurs russes leur salut fraternel et émettre le vœu de les voir bientôt vainqueurs dans la lutte inégale contre le régime despotique du tsarisme.

Faute de temps on a remis au prochain congrès un certain nombre de questions, notamment celle des rapports du parti à l'égard des sociétés coopératives et du mouvement macédonien.

Par un discours vibrant et énergique, le camarade Blagoeff, le vétéran du socialisme bulgare, a clôturé le congrès.

Raphaël Chr. DENKOFF,
Secrétaire du groupe social-démocrate des étudiants bulgares, à Bruxelles.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Le Congrès de la Plata. — Le parti socialiste argentin a tenu son 4e congrès à la Plata, le 7 juillet 1901. — Trente-six délégués, représentant vingt-un groupes, y assistaient. — Le programme et le règlement du parti ont été révisés de façon à permettre l'incorporation des travailleurs agricoles qui sont

très nombreux dans notre pays. — Afin d'éviter les querelles religieuses et tout en mettant au-dessus de toute discussion la liberté de conscience de ses membres, le Congrès a voté une résolution d'après laquelle aucun membre du Conseil exécutif national ne doit appartenir à une corporation religieuse.

Le parti a décidé de prendre part aux élections sénatoriales, si les circonstances étaient favorables. En ce qui concerne la grève générale, il a résolu de s'en rapporter aux décisions du Congrès socialiste international. Il a également décidé d'encourager la propagande anti-militariste et de combattre l'alcoolisme par tous les moyens.

Une campagne sera engagée pour l'obtention d'une loi sur les accidents du travail. Une résolution a été votée contre le duel : tout membre qui se battra en duel sera exclu du parti.

Ont été choisis comme membres de l'Exécutif : les citoyens Scoma, Arroga, Cunes, Jimenez et Repetto.

Le prochain Congrès se tiendra à Buenos Ayres, en juillet 1903.

R. Delord.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Histoire de l'Inquisition au moyen-âge, par Henry-Charles Lea, traduit par Salomon Reinach. Tome II : L'Inquisition dans les divers pays de la Chrétienté. (Paris, Société Nouvelle de Librairie et d'Édition, 1901). Le premier volume de cette œuvre considérable a eu le plus vif succès. Le second volume recevra le même accueil. On suivra avec passion toutes les péripéties du drame qui se joue formidablement : guerre d'extermination aux Albigeois et aux Vaudois, en France ; développement de l'Inquisition, en Espagne et en Italie ; extirpation des Cathares, dans les pays Slaves ; enfin, en Allemagne et en Bohême, persécution meurtrière conduite contre l'hérésie vaudoise, contre le mysticisme, contre l'esprit de réforme, contre le hussitisme.

Histoire de la Coopération en Belgique, par Louis Bertrand, député de Bruxelles. — Nous venons de recevoir la 1re série de l'*Histoire de la Coopération en Belgique*, qui paraît en livraisons illustrées à 10 centimes.

Le mouvement coopératif a pris une extension considérable en Belgique, qui compte, à l'heure qu'il est, plus de 2.000 sociétés coopératives de tous genres.

C'est l'histoire de ce mouvement que M. Bertrand vient d'écrire.

L'ouvrage sera complet en 100 livraisons de 12 pages chacune. Il paraît une livraison par semaine, à raison de 10 centimes.

L'on peut souscrire à l'ouvrage au prix total de 10 francs, payable soit en une fois, soit en cinq versements de 2 francs (tous les quatre mois).

Les Vagabonds, par Maxime Gorky — traduction et préface par Ivan Strannik (Société du Mercure de France, 15, rue de l'Echaudé St-Germain). — La préface très savante de ce volume dispense d'une étude sur Gorky. Son œuvre, dit Ivan Strannik « ne doit rien à ce qui l'a précédée ; elle apparaît comme un prodige exceptionnel. Aussi n'obtient-elle pas seulement un succès d'art, elle produit une véritable révolution... » Gorky a représenté les vagabonds « dans leur orgueil de réfractaires avec une intelligence fraternelle. L'étude morale qu'il en a faite est largement et profondément humaine, car ce ne sont pas seulement ceux qu'on appelle vagabonds qui méritent ce nom. Mais en tout être qui vit se cache

un vagabond, plus ou moins conscient de lui-même, plus ou moins énergique à s'accepter comme tel, puisque toute âme est infinie dans ses désirs et irrassasiée dans ses besoins... » C'est un beau livre.

Le Semeur d'idéal, drame en quatre actes de Albert Fua (La Plume). — « Las des fins de non recevoir et des atermoiements de ceux qui, à leur gré, ouvrent ou ferment les théâtres de carton pâte et de machinerie et convoquent l'aréopage de la critique à juger les Phrynés de leur choix, M. Albert Fua présente au public du livre, son drame. » C'est une œuvre d'intention généreuse, un peu confuse, mais qui pose hardiment les plus intéressants problèmes de notre société actuelle. Elle rappelle les meilleures pièces sociales de ce temps. Il faut cependant reprocher au principal personnage, Emmanuel, de n'avoir pas suffisamment éclairci, pour le lecteur, ses idées directrices.

Une préface de M. Gustave Kahn offre au public le drame de de M. Albert Fua.

Les vingt-et-un jours d'un neurasthénique, par Octave Mirbeau (Fasquelle, éditeur, 11, rue de Grenelle). M. Mirbeau a mis à profit la saison des vacances et s'en est allé retrouver dans une station thermale ses anciennes connaissances : Leygues, Emile Olivier, des militaires, des avocats, des hommes politiques, etc... La plupart des conversations et des anecdotes nous sont connues. Néanmoins certains pamphlets n'ont pas vieilli et valent une seconde lecture.

LES REVUES SOCIALISTES

Die Neue Zeit. — N°s 1 et 2. — *Hubert Lagardelle* examine l'état et les causes du nationalisme en France. Il constate d'abord que tous les partis bourgeois sont, à des degrés divers, nationalistes, et qu'aucun d'entre eux n'a le droit exclusif de revendiquer ce nom. Les raisons de ce nationalisme sont surtout d'ordre économique; mais les souvenirs de l'Année Terrible, l'idée de la Revanche, aujourd'hui abandonnée et remplacée par le tam-tam de l'alliance russe, le système militaire, enfin l'école, la détestable instruction militariste, tout cela a contribué à donner à la grande et petite bourgeoisie, et même en partie à la classe ouvrière un état d'esprit nationaliste. En terminant Lagardelle espère que les « socialistes » à tendances nationalistes ne pourront pas prendre le dessus dans notre parti.

Die Gleichheit. — N° 21. — La situation des ouvrières travaillant à domicile en Bavière est signalée dans une étude statistique complète signée *D. Z.* Cette situation est affreuse. C'est au prolétariat qu'incombe le devoir d'élever le niveau des travailleurs à domicile.

Sozialistische Monatshefte.— Bernstein, revenant dans un article intitulé « Le nœud de la question », se défend contre les critiques de W. Heine dans les Monatshefte, et de Ch. Rappoport dans la « Revue socialiste ». Il précise et maintient les idées de sa conférence de Berlin : « Comment un socialisme scientifique est-il possible ? » — Otto Lang étudie « Le socialisme en Suisse ». — H. Kauffmann publie un article documenté sur « les grandes sociétés d'achat pour les coopératives allemandes. »

A TRAVERS LES PÉRIODIQUES

L'aristocratie du travail, par Léon Parsons (Grande Revue, 1er septembre). « Une démocratie ne se met à l'abri du despotisme, de la tyrannie, qu'en facilitant la formation, dans son sein, de groupements aristocratiques très cohérents, très bien organisés, très disciplinés et répondant — cela est une nécessité essentielle — aux conditions économiques de l'époque dans laquelle ils tentent d'établir et de rendre effective leur souveraineté. »

La nouvelle aristocratie — aristocratie du travail — résulterait de l'organisation syndicale dont Parsons, dans son étude forcément un peu rapide, nous donne l'historique.

Le Sillon. — La création des Conseils du Travail, par simple décret de Millerand, a valu au ministre du commerce l'accusation d'avoir empiété sur les « droits du Parlement ». La jeune revue catholique trouve que M. Millerand a agi « avec bon sens et sagesse », en se maintenant dans la voie suivie par ses prédécesseurs et se conformant aux avis éclairés qui leur avaient été donnés.

Quant aux mérites de l'institution, notre confrère croit que « bien loin d'être un danger, les Conseils du Travail sont au contraire, un instrument de paix et de progrès social. »

Die Zeit. — Le parti national-social allemand, que nous comparerons au parti de démocratie sociale qui est en train de se créer en France sous l'égide de M. Millerand, publie une nouvelle revue très bien faite. Ceux qui s'intéressent à ce mouvement dont le chef est le pasteur Naumann, liront cette publication. Les numéros parus jusqu'à présent contiennent des études souvent remarquables de MM. *Naumann*, *von Gerlach*, *Maurenbrecher*, etc.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

CRITIQUE DU PROJET DE PROGRAMME

du Parti socialiste allemand (1891) (1)

Le Congrès de Halle, en 1890, avait chargé le comité-directeur du parti socialiste allemand, de soumettre au Congrès suivant le projet d'un nouveau programme du parti et de le publier trois mois avant la première réunion de ce congrès. Obéissant à cette motion, le Comité-Directeur élabora un projet, qu'il envoya à Engels et à d'autres citoyens, pour avoir leur avis. Le jugement d'Engels sur le projet a été trouvé dans les papiers de notre inoubliable Liebknecht, et nous devons remercier sa famille d'en avoir mis le manuscrit à notre disposition, lorsque nous avons manifesté le désir de le publier, ce qui nous paraît tout à fait indiqué, maintenant surtout, au moment de la révision de nos programmes.

Les développements de ce document n'ont pas tous la même valeur ; ceux qui concernent nos revendications politiques sont d'une importance très grande ; il y a d'autres parties qui sont vieillies ou ne contiennent que des développements de rédaction. Cependant, nous ne croyons pas devoir faire un choix, et nous pensons bien agir, en publiant ce document historique en son entier. Une lettre qu'Engels envoya le 29 juin 1891 de Ryde (Ile de Wight) à Kautsky, nous montre quelles étaient pour lui-même les parties essentielles. On y lit :

« Cher Kautsky !

Je me suis réfugié pour quelques jours ici chez P..., c'était à n'y plus tenir, avec tous les travaux qui m'assaillaient. J'étais justement heureux et content, au milieu des groupes sympathiques ; voilà que, tout d'un coup, m'arrive le programme du parti et je ne pouvais pas ne pas l'étudier. Je voulais d'abord essayer de rédiger d'une façon un peu plus concise les considérants préli-

---

(1) La *Neue Zeit* a récemment publié cette critique inédite d'Engels. Nous croyons utile de la faire connaître à nos lecteurs. (N. D. L. R.)

minaires ; mais je n'ai pu y arriver faute de temps. Et puis, il m'a semblé qu'il était plus important d'exposer les défauts, en partie évitables et en partie inévitables du programme politique, puisque j'y ai trouvé l'occasion de taper sur le paisible opportunisme... et sur la « pénétration » sans façons *(das frisch-fromm-fröhlich-freie « Hineinwachsen »)* du vieux gâchis « dans la société socialiste ». Depuis, j'ai appris que tu leur as proposé une nouvelle introduction ; tant mieux ».

Voilà ce que dit la lettre. Voici maintenant le jugement lui-même.

(Die Neue Zeit).

Le projet actuel se distingue très avantageusement de l'ancien programme. Les restes considérables d'une tradition vieillie — soit particulièrement lassallienne, soit socialiste vulgaire — sont en grande partie éliminés ; au point de vue théorique, le projet se tient dans son ensemble sur le terrain de la science actuelle, et il est possible de le discuter, en se plaçant sur ce terrain.

Il se divise en trois parties : 1) Exposé des motifs ; 2) revendications politiques ; 3) revendications concernant la protection des ouvriers.

I. — Exposé des motifs en dix paragraphes

D'une façon générale ces considérations préliminaires ont à souffrir de ce qu'on a tenté de réunir deux choses inconciliables : on a voulu en faire un programme et en même temps le commentaire de ce programme. On craint de n'être pas assez clair, en restant bref et frappant ; aussi ajoute-t-on des commentaires, qui traînent la chose en longueur. A mon avis, le programme doit être aussi court et précis que possible. Peu importe, si même il s'y trouve par hasard un mot étranger ou une phrase, dont il est impossible, à première vue, de saisir toute la portée.

Dans ce cas, la lecture orale dans les réunions, l'explication écrite dans la presse fera le nécessaire ; et alors la phrase courte et frappante, une fois comprise, se fixe dans la mémoire et devient un mot d'ordre, ce qui n'arrive jamais pour une explication plus longue. Il ne faut pas faire trop de sacrifices à la considération de la popularité ; il ne faut pas estimer trop bas les facultés intellectuelles et le degré de culture de nos ouvriers.

Ils ont compris des choses beaucoup plus difficiles, que ne pourra leur en présenter le programme le plus court, le plus concis ; et bien que l'époque des lois contre les socialistes ait rendu plus difficile et même ait empêché par endroits l'entier développement de la conscience dans les masses nouvellement conquises — sous la direction des anciennes il sera facile de se rattraper, maintenant que l'on peut de nouveau conserver et lire librement nos écrits de propagande.

Je vais essayer de rédiger d'une façon plus brève tout ce passage, et si je réussis, je le joindrai ou l'enverrai plus tard.

J'aborde maintenant, un à un, les articles numérotés de 1 à 10. Dans la feuille supplémentaire I, vous trouverez le projet de rédaction de mes propositions (1).

Article 1. — « La séparation » etc. « Bergwerke, Gruben, Minen (2) » — trois mots pour désigner une seule et même chose ; il faudrait en supprimer deux. Pour ma part, je laisserais Bergwerke, puisque nous leur donnons ce nom même dans la plaine la plus plate (3), et je désignerais le tout par l'expression usuelle. Par contre j'ajouterais :

---

(1) Malheureusement cette pièce est restée introuvable. *(Die neue Zeit).*

(2) Ces trois mots allemands désignent les mines. *(Le Traducteur.)*

(3) Berg = Montagne.

« chemins de fer et autres moyens de communications (1).

Article 2. — Ici je mettrais : « Dans les mains de *leurs accapareurs* (ou de *leurs possesseurs*), les moyens de travail de la société, sont devenus »..., et de même ,plus loin, « dépendance... des possesseurs (ou accapareurs) des moyens de travail », etc...

« L'affirmation que les maîtres se sont approprié ces choses comme nue propriété exclusive, a déjà été faite à l'article 1, et ne peut constituer ici qu'une répétition, si l'on veut platement y introduire le mot de « monopolistes ». Ni l'un ni l'autre de ces deux mots n'ajoute la moindre des choses au sens. Or, tout ce qui est superflu dans un programme, ne peut qu'affaiblir.

« Les moyens de travail *nécessaires* à *l'existence* de la société » : ce sont à chaque époque ceux qui sont connus à ce moment-là. Avant l'invention de la machine à vapeur, on pouvait s'en passer, maintenant on ne le pourrait plus. Comme aujourd'hui, les moyens de travail, directement ou indirectement — soit par leur construction, soit par suite de la division sociale du travail — sont tous des *moyens de travail sociaux de la société*, ces derniers mots expriment suffisamment, d'une façon claire et sans équivoque, ce qui existe à chaque moment.

---

(1) Voici comment était rédigé l'article en question dans le projet du Comité directeur du Parti, projet publié peu de jours après l'arrivée du jugement d'Engels; on y verra dans quelle mesure ses propositions furent prises en considération ; l'article 1er était ainsi conçu :

« *Le fait que les moyens de travail — la terre et le sol, les mines, les carrières, les machines et les instruments de travail, les moyens de communication — se sont séparés de l'ouvrier et sont devenus la propriété exclusive d'une partie des membres de la société, a eu pour effet la division de la société en deux classes, celle qui travaille et celle qui possède.* »

Si la fin se rattache à l'exposé des motifs des statuts internationaux, je préférerais que l'on s'y tînt entièrement : « la misère sociale (ceci, c'est le n° 1), le dépérissement intellectuel et la dépendance politique. » Le dépérissement physique est compris dans la misère sociale et la *dépendance* politique est un fait, tandis que la *privation des droits* politiques n'est qu'une phrase déclamatoire d'une valeur toute *relative*, dont la place n'est pas dans un programme (1).

Article 3. — A mon avis la première phrase est à modifier. « Sous la *domination des possesseurs exclusifs* ». Premièrement, ce qui suit, est un fait économique, qu'il faut expliquer au point de vue économique. Or l'expression *domination des possesseurs exclusifs* ferait croire faussement que c'est un effet de la domination *politique* de cette bande de brigands. Deuxièmement, les possesseurs exclusifs ne comprennent pas seulement « les capitalistes et les grands propriétaires fonciers » (que viennent faire ici les bourgeois ? constituent-ils une troisième catégorie de possesseurs exclusifs ? les grands propriétaires fonciers sont-ils aussi des « bourgeois » ? faut-il donc, lorsque, par hasard, il est question de grands propriétaires fonciers, passer sous silence les restes colossaux de féodalité, qui donnent à tout notre gâchis politique en Allemagne son caractère particulièrement réactionnaire ?) Les *paysans* aussi et les *petits bourgeois* sont des « possesseurs exclusifs », du moins aujourd'hui encore ; mais ils ne figurent

(1) L'article 2 fut rédigé ainsi :

« *Dans les mains de leurs accapareurs les moyens de travail sociaux sont devenus des moyens d'exploitation. L'asservissement économique ainsi déterminé des ouvriers aux possesseurs des moyens de travail, c'est-à-dire des sources de vie, est la base de l'esclavage sous toutes ses formes, de la misère sociale, du dépérissement intellectuel, de la dépendance politique.* »

pas dans tout le programme ; c'est pourquoi il faut s'exprimer de telle façon qu'ils ne soient pas compris du tout dans la catégorie de possesseurs exclusifs, dont on parle.

« L'accumulation des moyens de travail et de la richesse produite par les exploités ». « La richesse » se compose 1) de moyens de production, 2) de moyens de consommation. Il est donc contraire à la grammaire et à la logique, de parler d'abord d'une partie de la richesse, et ensuite, non pas de l'autre partie, mais de l'ensemble de la richesse, et de réunir les deux par ET.

« Augmente... entre les mains des *capitalistes* avec une vitesse toujours croissante ». Et les « grands propriétaires fonciers » et les « bourgeois » de tout à l'heure, qu'en faites-vous ? Si les capitalistes suffisent ici, ils auraient également dû suffire plus haut. Mais si l'on veut préciser, détailler, alors ils ne suffisent plus du tout.

« De plus en plus, le nombre et la *misère* des prolétaires s'accroît. » Ceci, affirmé ainsi d'une façon absolue, n'est pas exact. Il est possible que l'organisation des travailleurs, leur résistance toujours croissante oppose une certaine digue à l'augmentation de la *misère*. Mais ce qui grandit certainement, c'est *l'incertitude de l'existence*. Voilà ce que j'ajouterais (1).

---

(1) Voici le paragraphe 3 dans la rédaction définitive que lui donna le Comité directeur :

« *Sous la domination de cette exploitation, l'accumulation de la richesse produite par les exploités entre les mains des exploiteurs — des capitalistes et des grands propriétaires fonciers — augmente avec une vitesse toujours croissante. Toujours plus inégale devient la répartition des produits du travail entre exploiteurs et exploités, toujours plus grand le nombre et toujours plus incertaine la condition des prolétaires, de plus en plus formidable l'armée des ouvriers superflus, de plus en plus aiguë l'opposition de classe, de plus en plus acharnée la lutte des classes, qui divise la société moderne en deux camps ennemis et constitue le signe commun de tous les pays industriels.* »

Paragraphe 4. — « L'absence de plan qui a son fondement dans le caractère même de la production capitaliste privée », demande une forte correction. Je connais une production capitaliste comme forme de société, comme phase économique, et une production capitaliste privée comme un phénomène qui se produit de telle ou telle manière pendant la durée de cette phase. Que signifie donc production capitaliste privée ? Production par l'entrepreneur particulier, isolé, et ne devient-elle pas déjà de plus en plus une exception ? La production capitaliste des *sociétés par actions* n'est déjà plus une production *privée*, mais une production pour le compte d'un grand nombre d'associés. Et si nous passons des *sociétés par actions* aux trusts qui commandent et monopolisent des branches entières de l'industrie, alors nous voyons cesser non seulement la *production privée*, mais encore l'*absence de plan*. Qu'on biffe « *privée* », et la phrase pourra passer à la rigueur.

« La ruine de vastes couches de population », au lieu de cette phrase déclamatoire qui a l'air de faire croire que nous regrettons encore la ruine des bourgeois et des petits bourgeois, je raconterais le fait tout simple : « Qui, par la ruine des classes moyennes urbaines et rurales, des petits bourgeois et des petits paysans, élargissent (ou approfondissent) l'abîme qui existe entre les possédants et les non-possédants ».

Les deux phrases finales disent deux fois la même chose. Je donne dans la pièce supplémentaire I un projet de changement (1).

---

(1) Paragraphe 4 dans le projet du Comité directeur :

« *L'absence de plan qui a son fondement dans le caractère même de la production capitaliste, produit ces crises et ces arrêts du travail d'une durée toujours plus longue, qui ne peuvent*

Paragraphe 5. — Au lieu de « des causes », il faut mettre « de ses causes » ; c'est sans doute un lapsus (1).

Paragraphe 6. — « Bergwerke, Gruben, Minen » voir plus haut, n° 1. — « Production privée » voir plus haut au n° 4. — Je mettrais : « transformation de la production capitaliste actuelle pour le compte de particuliers ou de sociétés par actions, en production socialiste pour le compte de la société entière et d'après un plan établi d'avance, une transformation, etc.... et par laquelle seule se réalisera l'émancipation de la classe ouvrière et par là l'émancipation de tous les membres de la société sans exception. » (2).

---

qu'empirer la condition des travailleurs, qui, par la ruine des classes moyennes urbaines et rurales — des petits bourgeois et des petits paysans — élargissent l'abime qui existe entre les possédants et les non-possédants, qui érigent en état normal de la société l'incertitude générale et fournissent la preuve, que la classe des accapareurs des moyens de travail sociaux a perdu, en même temps que sa mission, l'aptitude à la suprématie économique et politique. »

(1) Paragraphe 5 :

« *Mettre un terme à cet état, qui devient de jour en jour plus insupportable, par la suppression de ses causes, et obtenir l'émancipation de la classe ouvrière, voilà quel est le but et le devoir de la classe ouvrière.* »

(2) Paragraphe 6 :

« *Le Parti Social-Démocrate d'Allemagne travaille en conséquence à la transformation des moyens de travail — la terre et le sol, les mines, les machines et les instruments de travail, les moyens de communication — en propriété commune de la société, et à la transformation de la production capitaliste en production socialiste; transformation, pour laquelle la société capitaliste a créé elle-même, et continue à créer les conditions matérielles et intellectuelles, et par laquelle seule se réalisera l'émancipation de la classe ouvrière et avec elle l'émancipation de tous les membres de la société sans exception.* »

Paragraphe 7. — Je mettrais ce qui se trouve dans la pièce supplémentaire I (1).

Paragraphe 8. — Au lieu de « conscients de classe », abréviation qui dans nos milieux évidemment est facile à comprendre, je dirais dans l'intérêt de l'intelligibilité générale et de la traduction en langues étrangères : « avec les ouvriers parvenus à la conscience de leur situation de classe », ou quelque chose dans ce genre (2).

Paragraphe 9. — Phrase finale : «... et qui par là réunit en une seule main la puissance de l'exploitation économique et de l'oppression politique » (3).

---

(1) Le paragraphe 7 a été déplacé. Dans le projet du Comité directeur qui a été publié, l'ancien paragr. 9 est devenu le paragraphe 7. Le paragraphe publié comme N° 8 était sans doute le N° 7 dans le premier projet, connu d'Engels. En voici la rédaction définitive :

« *L'émancipation de la classe ouvrière ne peut être l'œuvre que de la classe ouvrière elle-même, parce que toutes les autres classes et tous les autres partis se tiennent sur le terrain du capitalisme et que, malgré les rivalités d'intérêts entre eux, ils ont cependant un but commun, la conservation et la consolidation des bases de la société actuelle.* »

(2) Voici ce paragraphe, N° 9 dans le projet publié :

« *Les intérêts de la classe ouvrière sont les mêmes dans tous les pays à production capitaliste; avec l'extension du trafic mondial et de la production pour le marché mondial la condition des travailleurs de chaque pays devient de plus en plus dépendante de la condition des travailleurs dans les autres pays; l'émancipation de la classe ouvrière n'est donc pas une tâche nationale, mais une tâche sociale, à laquelle participent, d'une façon égale, les travailleurs de tous les pays civilisés. Dans cet esprit, le Parti Social-Démocrate d'Allemagne se sent et se déclare uni avec les travailleurs conscients de tous les autres pays.* »

(3) Ce paragraphe se trouve dans le projet du Comité directeur en 7me lieu, et est ainsi conçu :

« *Le Parti Social-Démocrate n'a rien de commun avec ce qu'on appelle le Socialisme d'État, avec les systèmes des exploitations*

Paragraphe 10.— Après « de la domination de classe » il manque « et des classes elles-mêmes ». La suppression des classes est notre revendication fondamentale, sans laquelle la suppression de la domination de classe est un non-sens au point de vue économique. Au lieu de « pour le droit égal de tous », je propose : « pour les droits égaux, et les *devoirs égaux* de tous », etc. Les *devoirs égaux* sont pour nous un complément particulièrement essentiel des *droits égaux* démocrates-bourgeois et leur enlèvent leur sens spécifiquement bourgeois.

Quant à la phrase finale : « Dans leur lutte.... », je la supprimerais volontiers. Dans sa teneur vague : « qui sont propres à améliorer la condition du *peuple* en général (qui veut-on désigner ?)....», elle peut embrasser tout, droits douaniers protecteurs et libre-échange, associations corporatives et liberté de métiers, crédit foncier, banques d'échange, vaccination obligatoire, alcoolisme et antialcoolisme, etc. Ce qu'elle *veut* dire se trouve déjà dans la phrase précédente ; est-il bien nécessaire de dire expressément que lorsqu'on veut le tout, on prend également chaque partie ; à mon sens, cela affaiblit l'effet. Maintenant, si la phrase doit servir de transition aux revendications particulières, on pourrait dire à peu près ceci : « La Social-Démocratie défend toutes les revendications, qui peuvent la rapprocher *de ce but.* » (« Mesures et institutions » est à supprimer comme répétition). Ou alors, ce qui serait encore mieux, on n'a qu'à dire franchement ce dont il s'agit, c'est-à-dire qu'il faut rattraper le travail perdu par la bourgeoisie. Dans la pièce supplémentaire I j'ai ajouté dans ce sens une phrase finale, que je considère

---

par l'État dans un but fiscal, système qui substitue l'État à l'entrepreneur particulier et qui par là réunit en une seule main la puissance de l'exploitation économique et de l'oppression politique. »

comme très importante à cause de mes remarques dans le chapitre suivant et aussi pour motiver les propositions que j'y ai formulées (1).

(A suivre) Fr. Engels.

(Traduit par R. M.)

---

(1) Paragraphe 10 :

Le Parti Social-Démocrate ne combat point en faveur de nouveaux privilèges de classe ni en faveur de nouvelles prérogatives; il lutte pour la suppression de la domination de classe et des classes elles-mêmes, pour les droits égaux et les devoirs égaux de tous sans distinction de sexe ni d'origine. Dans cette lutte émancipatrice, la Social-démocratie, défendant non seulement les salariés, mais encore tous les exploités et les opprimés en général, soutient toutes les revendications, mesures et institutions, qui sont propres à améliorer la condition du peuple en général et de la classe ouvrière en particulier. »

ENQUÊTE

sur la Presse socialiste à l'étranger

(SUITE) (1)

V

BELGIQUE

En désignant Bruxelles comme siège de la nouvelle Internationale, le congrès socialiste de Paris a, non seulement, voulu placer son centre d'action dans une atmosphère suffisamment libre, mais encore rendre hommage au parti dont l'organisation et la cohésion lui semblaient une des plus complètes, jusqu'à ce jour.

Nous le reconnaissons d'autant plus volontiers, que nous n'y sommes pour rien. La situation géographique de notre petit pays le met en contact direct avec les trois grandes civilisations de l'Europe occidentale et il va de soi que notre mentalité nationale devait se constituer sous la triple influence des grandes races qui nous entourent et souvent se confondent en nous-mêmes.

Aux Allemands, nous empruntons, avec les procédés de spéculation scientifique, cette force énorme résidant dans la discipline et qui, aux heures décisives, fait converger les pensées différentes et non divergentes, vers l'unité de l'action.

L'Anglais nous donne une part de son merveilleux sens de la pratique qui, à tout effort, assigne un but tangible, un résultat matériel.

---

(1) Voir les numéros 58 et 59 du *Mouvement socialiste.*

Enfin l'idéalisme français nous réserve l'immense face du sentiment et, tout en nous préservant des concessions et des déviations, nous contraint à rester dans la tradition révolutionnaire du socialisme international.

Ajoutez à cette constatation, le fait que nous avons une population industrielle d'une densité inouïe, et vous aurez le secret de l'extraordinaire extension de l'idée socialiste en Belgique !

Cependant il y a, au tableau, plus qu'une ombre, une tache. S'il est vrai qu'un peuple est grand quand il sait lire, nous sommes petits.

Un exemple probant le dira ; dans la circonscription électorale de Bruxelles, le Parti ouvrier a recueilli, aux dernières élections, près de 60.000 voix. La *Maison du Peuple*, la plus puissante des coopératives socialistes compte 15000 familles affiliées et l'on peut dire, sans aucune exagéralion, que la Fédération bruxelloise, organisation centrale des associations ouvrières, groupe près de 20.000 membres.

Or, les journaux quotidiens socialistes, n'ont pas 5000 lecteurs dans tout l'arrondissement de Bruxelles, c'est dire, en tenant compte de la pluralité des suffrages que les 7/8 des électeurs socialistes ne lisent pas leurs journaux, vivent en dehors du cercle de leur influence et n'ont pas, avec l'ensemble du parti ce rapport personnel, fraternel et intime qui réside dans la lecture quotidienne d'un journal du parti.

Est-ce à dire que le Parti Ouvrier n'ait rien fait pour mener d'une façon permanente, la bataille par la presse. Les chiffres que l'on va lire démontreront le contraire. Dès 1885, au lendemain de la constitution du parti, Jean Volders fit paraître à Bruxelles un journal quotidien, grand comme un mouchoir de poche : Le *Peuple* venait de naître. Il eut une vogue énorme et, en 1891, dut se dédoubler. Le *Peuple*, qui avait pris le format des grands journaux quotidiens, devient l'organe d'étude, de polémiques et d'informations. On porta son prix à 5 centimes le numéro. Puis on lui donna un héritier, *l'Écho du Peuple* qui, grâce à son prix modique — la pièce de

2 centimes est la monnaie usuelle de notre classe ouvrière — prit, en quelques mois, une foudroyante extension.

Les socialistes gantois avaient depuis longtemps leur journal quotidien, *Vooruit* (En Avant), qui se dédoubla à son tour pour permettre aux ouvriers d'Anvers, la métropole belge, d'avoir un organe plus local, et laissa créer *De Werker* (*Le Travailleur*).

Enfin, vers 1892, un organe de province, jadis radical, fit nettement acte d'adhésion au socialisme international et depuis le *Journal de Charleroi* mène avec nous le bon combat pour la cause ouvrière.

La Démocratie-socialiste belge possède donc cinq journaux quotidiens, dont on peut fixer d'une façon évidemment approximative les tirages comme suit :

Le Peuple	12.000	exemplaires.
L'Echo du Peuple.	55.000	—
De Werker.	5.000	—
Vooruit.	12.000	—
Le Journal de Charleroi. . .	12.000	—

soit moins de cent mille lecteurs pour près d'un demi-million de suffrages socialistes !

Il est vrai que la propagande est secondée par un grand nombre de journaux hebdomadaires et périodiques parmi lesquels nous citerons : Le *Suffrage universel* à Mons, le *Clairon* à Soignies, l'*Eclaireur socialiste* à Thuin, le *Travailleur* à Huy, le *Réveil de Luxembourg* à Arlon, la *Tribune* et le *Combat* à Liège, *St-Gilles-démocratique* à St -Gilles, *De Volkswil* (La Volonté du Peuple) à Louvain, *De Zon* (Le Soleil) à Termonde, *De Broederlijkheid* (La Fraternité) à Renaix, *Hel Volksrecht* (Le Droit du Peuple) pour la West-Flandre, etc., etc...

Deux journaux agricoles, *Le Laboureur* et *De Londbouwer* (Le Paysan), servent la propagande rurale.

Les Jeunes Gardes ont leur excellente plaquette mensuelle, l'*Anti-militariste*, les étudiants leur feuille d'étude et de combat, l'*Étudiant socialiste*. Tous les ans, les miliciens et les soldats

reçoivent les journaux anti-militaristes, le *Conscrit* d'abord, et six mois plus tard, la *Caserne*.

Le citoyen Louis Bertrand édite mensuellement une revue du mouvement coopératif les *Coopérateurs belges*. Enfin la revue officielle du parti, l'*Avenir social*, offre aux studieux des moissons d'arguments et de documents pour la diffusion de nos principes.

Dans la presse corporative nous comptons le *Métallurgiste*, le *Tabak bewerker* (organe des cigariers), *De Vlasbewerker*, organe des fileurs et tisserands, le *Diamantaire*, etc.

Voici du reste quelques renseignements sur la gestion même de nos journaux.

Les organes officiels le *Peuple* et l'*Echo du Peuple* sont la propriété morale du parti, le Conseil Général nomme ses rédacteurs et trace à ceux-ci la ligne de conduite politique. Au point de vue matériel, ces journaux sont la propriété d'une société coopérative, la *Presse socialiste*, qui a pour actionnaires quelques militants et les fortes coopératives du pays.

L'une de ces dernières, le *Progrès*, de Jolimont, possède pour plus de 40,000 francs de ces actions.

L'exploitation, malgré toutes les difficultés que nous signalons plus bas, est assez brillante; elle laisse un léger bénéfice qui sert à amortir les dettes du passé.

Le traitement des rédacteurs est fixé à 7 francs par jour. Les typographes, qui travaillent un peu moins de 8 heures, gagnent de fr. 5,50 à 6,00 fr. en moyenne, tarif syndical.

Au journal *Vooruit* les rédacteurs gagnent 40 francs par semaine; les typographes, qui font de 8 à 10 heures, gagnent fr. 4,50 par jour.

Le *Journal de Charleroi* étant une entreprise privée, nous n'avons pas à rechercher dans quelles conditions elle se poursuit.

On peut donc le voir, la somme d'efforts est suffisamment grande mais le résultat n'en est pas digne. Principalement en

ce qui concerne la presse quotidienne, cette situation déplorable a diverses causes.

Au point de vue administratif, nos journaux ne se trouvent pas dans des conditions égales, vis-à-vis de leurs concurrents. En tout premier lieu, ils associent, du moins à leur personnel ouvrier, des conditions de vie conformes à nos revendications démocratiques. La concurrence que font les coopératives au commerce, restreint naturellement pour nos journaux, les ressources de la publicité! Ils s'interdisent avec raison, toute compromission dans les opérations financières et les complaisants bulletins de bourse ne trouvent pas de place dans leurs colonnes.

En cas de procès, les juges bourgeois ne se font pas faute de condamner les journaux socialistes aux plus exhorbitants dommages et intérêts. Dans les villages les vendeurs sont subornés, circonvenus ou menacés par le curé, le grand seigneur, le gros industriel de l'endroit. Joignez à tout cela la perpétuelle tracasserie officielle, allant du plus mesquin détail à cette odieuse mesure qui interdit la vente du *Peuple* dans les gares.

S'agit-il de la rédaction de nos journaux, la situation ne s'indique pas meilleure. Privés de ressources, nos journaux ne peuvent s'entourer d'un grand nombre de collaborateurs et s'imposer pour leur rédaction les sacrifices nécessaires. Les feuilles bourgeoises ont à leur service des écrivains, affranchis des sévices de la vie, capables par les lectures, les voyages, les expéditions scientifiques et artistiques, de se meubler le cerveau et d'étendre leurs connaissances.

Les feuilles bourgeoises n'ont pas la charge d'une officialité. Cette officialité est, pour les journaux socialistes, le plus sérieux obstacle à leur pénétration dans les masses. Elles leur prend des colonnes entières où les avis, les compte-rendus, les convocations de groupes, les listes, les tableaux de chiffres prennent la place des articles de polémique et d'étude, des informations, des interviews, des chroniques littéraires et scientifiques, des fantaisies, et de tout ce qu'en somme un lecteur est en droit d'exiger de son journal.

Sans aucun doute, un journal ouvrier doit être le reflet de la vie militante et agissante du parti, mais s'il ne parvient à intéresser le public indifférent, sa pénétration est nulle et la propagande par la presse devient une dérision.

Toutes ces raisons, nos militants socialistes commencent à les comprendre et, depuis quelques mois, le Parti a commencé un vigoureux effort pour le relèvement et le développement de sa presse.

Dans cette nouvelle campagne nous réclamerons de nos hommes des sacrifices qu'ils ne nous ménageront pas ; la tâche est trop vaste et le danger trop pressant.

Franz FISCHER.

LE CONGRÈS DE LUBECK

(FIN) (1)

La Presse Socialiste

Nos lecteurs savent, par le bel article de notre ami Adolf Braun, combien le parti socialiste allemand est favorisé en ce qui concerne la presse. Les journaux appartenant au parti, et par conséquent soumis à son contrôle, il est évident qu'au Congrès des plaintes se produisent à leur sujet, s'il paraît y avoir lieu. C'est ainsi que toute la discussion de la question Bernstein ne fut qu'une partie de la discussion sur la presse, nos lecteurs se le rappellent.

En fait, la fin des débats sur la presse ne fut que la continuation des débats sur la question Bernstein. De nombreux orateurs attaquèrent surtout la *Neue Zeit*, dont le rédacteur avait, selon eux, pris trop nettement parti contre Bernstein. Il nous semble pourtant que, quoique rédacteur, Kautsky n'en est pas moins un militant et qu'il doit au parti de prendre une position décisive. Si, dans sa revue, des collaborateurs ont pu dépasser les limites de la discussion, il faut, en toute équité, se rappeler l'ardeur et la passion de la lutte.

Les attaques dirigées contre les *Socialistische Monatshefte* sont peut-être plus fondées. Nous ne contestons pas à cet organe son caractère « socialiste » parce qu'il n'est pas propriété du parti, et nous voulons bien faire une légère exception, mais il ne faudrait pourtant pas enfreindre la discipline du parti : les *Monatshefte* ont un caractère assez vague et indéterminé. Dans ces conditions, il importe de clarifier la situation et débarrasser notre parti de la responsabilité de leur activité trop souvent incertaine.

---

(1) Voir notre dernier numéro.

Les Maçons de Hambourg

Nous avons toujours, dans cette Revue, préconisé la neutralité politique des syndicats. L'affaire des maçons de Hambourg n'a pu que nous maintenir dans notre opinion.

Rappelons brièvement les faits :

Au mois de juin dernier, une demande d'exclusion du parti était adressée au Comité directeur par les comités de Hambourg contre un certain nombre de camarades maçons accusés de « rupture de grève », pour avoir accepté des travaux d'entrepreneurs dont les maisons étaient mises à l'index. Le Comité directeur réunit une commission d'arbitrage qui contesta la « rupture de grève » et repoussa la demande. Sûrs de leur bon droit, les comités de Hambourg s'adressèrent à la commission de contrôle du parti qui, à l'unanimité, reconnut le bien fondé de la décision arbitrale ; elle exprimait en même temps le regret qu'une question purement syndicale eût été portée devant l'organisation du parti démocrate socialiste.

Enfin la question, brouillée et examinée par de longues discussions, revint devant le congrès sous forme d'une demande de cassation du jugement arbitral.

Ajoutons encore qu'on s'appuyait pour l'exclusion sur l'article 2 des statuts de notre organisation, qui permet au parti de rejeter de son sein quiconque a commis une action contraire à l'honneur.

Il est évident que la neutralité politique des syndicats, tout en obligeant le parti socialiste à une certaine neutralité syndicale, lui impose pourtant des égards pour le mouvement économique de la classe ouvrière. Il est évident que le parti socialiste ne saurait souffrir dans son sein des membres qui trahissent le mouvement syndical. Mais il s'agissait bien là d'une question non résolue, d'une question de droit pour ainsi dire, d'une question n'intéressant que le syndicat : il s'agissait du travail aux pièces et il fallait choisir entre lui et le travail à la journée. Sérieusement, sincèrement, cela ne pouvait être la tâche du Congrès.

Certes, nous concevons la passion des socialistes hambourgeois, qui, en leur qualité d'ouvriers syndiqués, avaient été trompés dans une certaine mesure par les 103 maçons. Mais il n'était pas possible de faire de cette question particulière une question générale. Evidemment, et le représentant des comités hambourgeois, le citoyen Boemelburg, l'a très bien dit dans son rapport, dans ce cas particulier, l'action des maçons avait été aussi néfaste que possible pour le parti; mais ce n'était qu'un cas exceptionnel qui ne pouvait servir de ligne de conduite générale.

Le Congrès fit tout ce qu'il put faire : il blâma les 103 maçons, les renvoya devant les comités hambourgeois, mais ne les exclut pas. Voici la résolution 114 (adoptée par 230 voix contre 3 voix) :

Le Congrès, représentant de la classe ouvrière allemande organisée par sa conscience de classe en démocratie socialiste, est complètement d'accord avec les syndicats se plaçant sur le terrain de la lutte de classe, en tant qu'organisations économiques de la classe ouvrière, pour condamner sans réserve la rupture de grève.

Le Congrès reconnaît également que les syndicats, dans l'intérêt de leur conservation et de l'accomplissement de leurs devoirs, doivent combattre et réprouver avec toute l'énergie possible la rupture de grève, mais que le soin de mener cette lutte et de choisir les moyens de combat doit être avant tout laissé aux syndicats eux-mêmes.

Mais le Congrès se refuse à prendre position dans tous les cas de conflit sur les décisions des syndicats concernant leur organisation et leur tactique, ainsi qu'à faire dépendre le droit d'appartenir au Parti dans son ensemble de ces décisions ou de l'attitude prise envers elles par les membres du parti organisés syndicalement.

Le Congrès exprime la conviction que les instances arbitrales se sont laissé guider dans leur vote par le loyal désir de trouver et de rendre la justice. Il reconnaît, étant donnée la nouveauté du cas, qu'il n'y a pas à faire à ces instances un reproche de leur vote.

Le Congrès doit laisser aux organisations locales du Parti le soin de décider par quels moyens elles peuvent seconder l'*Union centrale des maçons*, à Hambourg, dans son action à l'égard des

maçons aux pièces, et entre autres jusqu'à quel point elles tiennent pour possible le travail en commun avec eux dans les organisations du parti où ils se trouvent.

Nous ajouterons comme détail intéressant que l'entente est en train de se faire à Hambourg entre les maçons et le parti.

Cette discussion sur les rapports du parti et des syndicats est une suite dans les débats sur l'affaire de Bant.

Cette fois, ce sont des entrepreneurs socialistes qui ont repoussé les revendications de leurs ouvriers. La situation justifie dans une certaine mesure l'attitude des entrepreneurs socialistes, le Congrès repousse la demande d'exclusion à une forte majorité.

Le vote du budget

Nous avons séjà eu l'occasion, dans cette Revue, de critiquer le vote du budget par nos camarades du Landtag badois. Nous disions que tout en considérant la question comme une question de tactique, nous ne pouvions comprendre le vote des députés badois.

En principe, nous devons repousser le budget toujours. Dans son article *Parlementarisme et Ministérialisme*, résumé récemment ici-même, Kurt Eisner parle des formalités révolutionaires qu'il peut abandonner et ajoute : « La question du vote du budget *qui est une démonstration de notre opposition de principe*, ne peut en faire partie. »

Néanmoins, il n'y a pas de règle sans exception et la majorité socialiste dans une Diète comme dans celle de Gotha, nous oblige à voter le budget. Bebel a montré cela d'une façon suffisamment claire pour qu'il n'y ait pas à ergoter sur le sens de sa motion (110) qui fut adoptée :

Considérant que les divers Etats allemands, comme l'empire lui-même, ont des gouvernements de classe et ne concèdent pas à la classe ouvrière l'égalité de droits, mais qu'ils doivent être considérés comme l'organisation des classes dirigeantes pour le maintien de leur puissance.

Le Congrès émet le vœu que les représentants de la Social-

Democratie dans les assemblées législatives des divers Etats allemands ne se mettent pas par leurs votes en contradiction avec le programme du parti et avec les principes du prolétariat dans la lutte de classe ; il désire en particulier que les élus socialistes rejettent d'une façon normale le budget dans son ensemble.

Une approbation du budget ne peut être donnée qu'exceptionnellement pour des motifs pressants et dans des conditions particulières.

Les Tarifs Douaniers

Nos lecteurs sont au courant de la tentative éhontée des agrariens qui essaient d'affamer la population pour élever le prix des blés. Ils n'ignorent non plus l'indignation sans bornes qui a répondu à cet essai insolent et qui met en doute son adoption. A ce sujet, le discours de Bebel au congrès est bien le document le plus énergique et le plus net de la lutte anti-agrarienne. Il fit adopter la résolution suivante :

Le nouveau projet de tarif douanier dépasse les appréhensions les plus pessimistes justifiées par ses antécédents et son histoire.

Ce projet, s'il est adopté, lèsera les intérêts vitaux de l'immense majorité de la population, favorisera par contre de la façon la plus éhontée les intérêts de classe des agrariens coalisés avec la grande bourgeoisie.

Si ce projet est adopté, il établira une spéculation sur le pain et les denrées alimentaires, entraînera l'appauvrissement du prolétariat courbé sous le joug du féodalisme agrarien et industriel ; il brouillera ensuite l'Allemagne avec toutes les nations civilisées et entraînera son isolement politique et économique.

Le projet contient les dispositions les plus opposées aux intérêts du peuple et du progrès qu'on peut proposer à une nation civilisée ; il prouve que ses auteurs sont non seulement les pires ennemis du prolétariat, mais encore les dangereux adversaires des intérêts politiques et économiques de l'Allemagne.

Le Congrès de la Social-démocratie allemande proteste énergiquement contre ce projet inspiré par un brutal égoïsme agrarien et industriel : il invite les classes ouvrières allemandes, sans distinction de parti ni de sexe, à organiser des réunions publiques, à voter des résolutions et des pétitions au Reichstag et à organiser un formidable mouvement de protestation.

En particulier, les électeurs ouvriers doivent faire savoir à leurs députés que s'ils votent en faveur du tarif douanier, ils trahissent les intérêts du prolétariat et ne sont plus dignes de les représenter au Parlement.

Inutile d'ajouter que cette motion fut adoptée par acclamations et à l'unanimité.

La Question des Habitations

Si le Congrès n'a plus eu le temps de discuter longuement cette question, et cela est regrettable, il n'en est pas moins vrai que l'excellent rapport de Suedekum et la motion qu'il proposa et qui fut adoptée caractérisent admirablement notre position. Voici la résolution (111), telle qu'elle fut votée :

Le manque d'habitations est un phénomène général, et dans les campagnes et dans les villes. Dans les régions industrielles il est causé par l'agglomération de la population sur un terrain restreint, suite du mode de production capitaliste.

Parfois la propriété privée du sol et ses effets monopolisateurs font hausser la rente foncière rapidement et sans arrêt ;

Parfois le manque d'habitations se révèle par l'augmentation rapide des loyers. Le loyer est d'autant plus élevé que les habitations sont petites et mauvaises, et il dévore une part de plus en plus grande du revenu du locataire. Les loyers trop élevés amènent la recherche de locataires de chambres meublées et créent l'exploitation des couches les plus pauvres ;

Parfois, l'utilisation démesurée du sol crée un manque d'air et de lumière et par l'agglomération peu hygiénique des habitations des foyers dangereux d'épidémies ;

Parfois, le nombre exagéré des habitants cause des dommages considérables au point de vue de la santé, de l'intelligence et de la morale ;

Contre ce puissant phénomène social les remèdes des réformateurs bourgeois sont impraticables, soit par leur essence, soit par le genre d'exécution nécessité par les conditions politiques actuelles dans l'Etat et dans la commune. Une lutte efficace contre le manque d'habitations nécessite une influence décisive du prolétariat organisé dans l'Etat et la commune. Lui seul peut garantir que la tâche si difficile sera remplie dans toute son étendue et avec tous les moyens nécessaires.

Le parti socialiste d'Allemagne préconise en premier lieu (1) comme moyens efficaces :

I. Dans les communes :

(Les revendications touchent la construction d'habitations bon marché, l'augmentation de la propriété municipale du sol, la réforme du système de contributions, etc.);

II. Dans les Etats fédérés :

(Les revendications aboutissent au suffrage universel et à l'autonomie des communes);

III. Dans l'Empire :

(Des lois sur les habitations (inspection des habitations, crédit foncier, etc...).

Le Congrès n'approuva l'action des coopératives de construction, que dans une mesure restreinte; par contre, il combattit toutes subventions de mesures prises par des particuliers ou des sociétés privées et surtout la construction d'habitations ouvrières par les entrepreneurs. Enfin la résolution constata que cette lutte de la classe ouvrière n'est qu'une partie de la grande bataille qu'il soutient pour son émancipation.

Election du Comité-Directeur de la Commission de Contrôle, etc.

Le nouveau Comité-Directeur se compose de Bebel, Singer, Pfannkuch, Auer, Gerisch, Eberhardt, et Wengels.

La commission de contrôle se compose de Metzner, Meister, Clara Zetkin, Kaden, Koenen, Ehrhart, Bruehne, David et Bock.

Le prochain Congrès aura lieu à Munich en 1902.

Qu'on nous permette, en finissant, de rappeler l'article de Bebel dans la *Neue Zeit*, où il se félicite des résultats du Congrès, et déclare terminée l'époque des discussions parfois stériles, et conclut par ces mots qui sont, à l'heure actuelle, l'expression de la pensée de tous les socialistes allemands : « Camarades ! En ligne ! Contre *l'ennemi !* »

Georges Weill.

---

(1) Nous nous bornerons à résumer brièvement les revendications principales.

LA FÉDÉRATION DES BOURSES DU TRAVAIL

et son IXe Congrès (1)

FIN (2)

Après cette importante question de l'*Unité ouvrière* qui fut traitée, comme je l'ai dit, avec beaucoup de calme et de courtoisie de part et d'autre, le Congrès aborda enfin l'ordre du jour.

La première question était :

Le Label universalisé

Non pas pour imposer sa manière de voir, mais pour éclairer et activer la discussion, le secrétaire, au nom du Comité fédéral, demanda à faire au Congrès la lecture d'un rapport très bref et très explicite sur la question.

De ce rapport, donnons quelques extraits :

Nous voudrions, y est-il dit, que chaque organisation adhérente à la Bourse du Travail de sa localité, ou tout au moins chaque organisation composée de membres qui visent au même but, puissent se reconnaître entre elles.

Actuellement, nul ne l'ignore, il se forme et il existe des syndicats ouvriers dont le but n'est pas de nous combattre, mais de nous trahir. Comme nous, ceux qui les composent sont des salariés. Mais il paraît que leurs intérêts ne sont pas les nôtres : ils font, contre nous, cause commune avec les patrons. Ces êtres sans dignité, semblables au vil animal qui lèche les mains qui

---

(1) C'est par suite d'une erreur typographique que le titre de cet article portait dans notre dernier numéro : La Fédération des Bourses du Travail et son Xe Congrès, — C'est le IXe Congrès qui a eu lieu à Nice.

(2) Voir notre dernier numéro.

le frappent et qui se couche à terre devant le maître, alors qu'il mord qui veut le défendre ou le venger, sont connus sous le nom de *jaunes*...

Si nous voulons acquérir dans nos groupes corporatifs, dans nos Bourses du Travail une éducation autre que celle qui nous fut inculquée par les éducateurs d'Etat, c'est-à-dire, si nous voulons acquérir une éducation débarrassée des préjugés et des fausses idées sur la morale et sur le respect des choses établies, une éducation qui fasse des hommes dignes, épris de justice et de liberté, ils veulent eux, les *jaunes*, que le prolétariat soit humble et soumis, n'ait d'autres idées que celles du maître et soit toujours prêt à se plier à ses exigences et à ses caprices.

Le patronat et le gouvernement sont enchantés de pouvoir nous opposer ces renégats, car, pensent-ils, tandis que ces chiens de travailleurs se battront entre eux, ils ne nous mordront pas.

S'il est nécessaire qu'il n'y ait pas de confusion entre ceux des travailleurs qui sont assez conscients pour comprendre que le groupement est nécessaire pour lutter avec efficacité contre l'exploiteur, et ceux qui ne se groupent pas ou se groupent dans le but d'avantager le patron en mettant à sa disposition des êtres résignés, toujours satisfaits et prêts à tout, il faut bien qu'un signe quelconque les distingue les uns des autres.

Voici quel fut le moyen, tout d'abord préconisé par le Rapport :

Tout en laissant à chaque Syndicat, Fédération, Association ouvrière la faculté d'avoir chacun sa marque spéciale, nous voudrions les voir y adjoindre un *monogramme* significatif, une sorte de signe de ralliement, qui démontrerait qu'ils font partie de la grande organisation des travailleurs qui croient en eux-mêmes et veulent leur complet affranchissement.

Ce *monogramme* pourrait être par exemple disposé d'une certaine façon et pourrait se réduire à l'infini pour s'adapter assez visiblement à toute marque syndicale, pourvu que cette organisation qui possèderait cette marque à laquelle on devrait adjoindre le *monogramme*, soit reconnue comme étant bien composée de travailleurs, qui ne sont pas les ennemis de leurs frères de misère et d'exploitation.

Les Bourses du Travail ou la Fédération des Bourses seraient chargées de donner ce *monogramme* aux organisa-

tions qui auraient ce qu'il est désirable pour l'obtenir et d'empêcher de se l'approprier celles à qui l'on ne l'aurait pas donné.

Comment empêcher les organisations qui ne sont pas des nôtres de se l'approprier ?

La question a été étudiée et résolue juridiquement. Il serait trop long de reproduire ici cette consultation juridique, très intéressante, qu'on trouvera dans le compte-rendu du Congrès des Bourses. Voici ce qu'en dit le rapport :

Il ressort de cette consultation juridique :

1° Qu'il nous faudrait créer une organisation qui serait indépendante de la nôtre, mais issue d'elle-même cependant ;

2° Cette organisation qui, nous semble-t-il, devrait être une coopérative de production ou une association ouvrière, serait toujours dirigée par un conseil d'administration nommé pas le Syndicat, la Fédération, l'Union des Syndicats ou Bourses du Travail, de façon à rester impersonnel, c'est-à-dire que, personne ne pouvant prédominer, personne ne pourrait accaparer l'organisation ;

3° Cette organisation adopterait une marque et demanderait le *monogramme* pour l'adjoindre à cette marque, et les syndicats qui seraient les fondateurs et aussi les administrateurs pourraient par le moyen de cette Société, faire poursuivre l'organisation ennemie qui aurait aussi adopté le *monogramme* sans y avoir droit.

Par ce moyen, lorsque la Fédération des Bourses ou la Bourse locale apprendraient qu'un syndicat *jaune* ou qu'un commerçant, etc., aurait eu l'aplomb d'adjoindre à sa marque de connaissement ou de fabrique le *monogramme* de notre Fédération des Bourses, la coopération ou l'association la plus proche serait toute désignée pour agir juridiquement.

Voilà donc quel était le moyen légal, juridique, qu'exposait le Rapport dans sa première partie, mais il était un autre moyen plus simple, peut-être plus efficace, qu'exposait la seconde partie du Rapport sur le *Label universalisé*.

Celui-ci ne demande ni le secours des lois que nous abhorrons, ni celui de la jurisprudence, ce casse-tête.

Voici ce que disait la seconde partie du Rapport sur ce moyen :

Chaque bourse du Travail ou Union de Syndicats devrait créer dans leur localité une feuille hebdomadaire, mensuelle, bi-mensuelle, trimestrielle ou semestrielle suivant le besoin.

Cette feuille serait volante pour les Bourses qui n'ont pas d'organe corporatif et elle serait une page du journal ou encartée dans ce journal périodiquement par celles qui en possèdent un.

Les Syndicats pourraient le faire individuellement si cela leur plaisait, mais il vaudrait mieux, croyons-nous, que ce moyen fût attribué à la Bourse de la localité, par économie et aussi parce que cela nous semble plus pratique.

Les Bourses du Travail l'afficheraient dans leurs salles et bureaux ; les Syndicats et Fédérations feraient de même.

Sur cette feuille seraient énumérées toutes les maisons que doivent fréquenter ou favoriser les syndiqués ..

Dans les établissements énumérés par cette feuille, les ouvriers syndiqués iraient de préférence, sachant qu'ainsi ils n'encourageraient pas le patron à payer au-dessous du tarif, ni à se fournir dans des maisons ne payant pas le tarif syndical aux producteurs de la marchandise qu'ils vendent.

Le Rapport donnait encore d'autres détails intéressants sur le « label » mis en pratique, qu'il serait trop long d'énumérer ici. Disons seulement que cette question fut bien comprise des délégués de la Bourse du Travail, elle les intéressait bien et elle n'empiétait nullement sur les questions spéciales aux Congrès corporatifs, comme le titre semblait le faire croire.

Parmi les ordres du jour déposés, voici celui qui fut adopté, clôturant cette question :

Les Bourses d'Alger et de Constantine déclarent approuver l'idée d'une marque syndicale unique adjointe aux marques corporatives.

Elle demande en outre que des démarches soient faites par les secrétaires des Bourses du Travail de province et par le Comité fédéral à Paris, auprès des Sociétés ouvrières de production et de consommation, pour qu'elles adoptent le système de la marque du *Label universalisé*.

La deuxième question à l'ordre du jour était :

Application des Lois Ouvrières aux Travailleurs des Colonies.

Le délégué de la Bourse d'Alger, représentant en même temps les Bourses de Constantine et de Saint-Pierre (Guadeloupe), était plus à même que personne d'exposer la situation faite aux travailleurs des colonies par la non-application des lois ouvrières.

C'est avec compétence qu'il fit un tableau saisissant de cette situation.

Il démontra que les lois ouvrières ne pouvaient être appliquées aux colonies que par des décrets, lesquels restent toujours sans exécution de par la volonté des préfets et du gouverneur. Puis il lut un long rapport, très documenté, sur la situation faite aux travailleurs de l'Algérie spécialement.

Dans ce rapport était clairement démontré que toutes les promesses possibles furent faites par les autorités et que cependant rien, absolument rien ne fut fait en faveur des travailleurs de cette colonie.

La colonie algérienne n'est française que pour ce qu'elle rapporte à ceux qui en exploitent le terrain et les habitants.

« L'Administration algérienne, dit le rapport, a pour but et pour raison la haine des travailleurs, qui ont l'audace de faire valoir leurs droits.

« La preuve de ce que nous avançons n'est plus à faire.

« A Constantine, par exemple, par haine des ouvriers qui sont électeurs, l'administration insère des clauses comme celle-ci, dans les cahiers des charges :

« *L'entrepreneur ne pourra employer plus de* **95 C/O (quatre-vingt-quinze pour cent)** *d'ouvriers étrangers, 5 Français pour 90 étrangers dans les travaux.*

« Alors que beaucoup de nos camarades sont sans ouvrage, dans le seul but de faire baisser les prix (car les ouvriers étrangers travaillent ici à des prix absolument dérisoires (2 fr. 50 par jour les terrassiers)), on cherche à se débarrasser de nos camarades qui sont trop gênants.

« Nous avons donc ici contre nous l'administration, depuis le

gouvernement général jusqu'au dernier des préfets, et c'est contre eux et malgré eux que l'application des lois ouvrières doit se faire.

« Le Congrès devra demander au Ministre des Travaux publics comment il se fait que les arrêtés dont il a décidé l'application n'ont pas été mis en vigueur le 1er juillet dernier et surtout pourquoi les bureaux du gouverneur général se sont empressés de les escamoter avec tant de sans gêne, etc., etc. »

Un vœu est formulé par les Bourses du Travail adhérentes à la Fédération, et le Comité fédéral est invité à faire les plus pressantes démarches auprès des pouvoirs publics pour hâter la solution de ce vœu qui est signé : Alger, Constantine, Mustapha, Saint-Pierre (Guadeloupe).

Le secrétaire assure que le Comité fera, comme par le passé, toutes les démarches possibles.

Et, c'est par l'ordre du jour suivant, adopté à l'unanimité, que fut close la discussion de cette intéressante question :

« Vu les vœux émis par la Bourse du Travail d'Alger les 17 juin « et 7 octobre 1899, les 20 février et 24 mars 1900,

« Considérant que les lois protectrices du travail votées par le « Parlement français intéressent aussi bien les travailleurs des « deux sexes de l'Algérie que ceux de la Métropole et que la même « protection doit leur être accordée,

« Le Congrès décide de réclamer de toutes ses forces :

« 1° Que la loi du 2 novembre 1892 sur le travail des femmes et « des enfants, modifiée par la loi du 30 mars 1900,

« 2° Que la loi du 13 juin 1893 sur l'hygiène des ateliers et des « laboratoires,

« 3° Que la loi du 9 avril 1898 sur les accidents de travail,

« 4° Que les 3 décrets du 10 août 1899, sur les conditions du « travail,

« Soient rendus applicables en Algérie à bref délai.

« D'autre part ; que les postes d'inspecteurs du travail soient « créés avec un titulaire par département, élu par les syndicats « ouvriers.

« Le Congrès décide en outre de demander au gouvernement « d'inviter les gouverneurs des Colonies à constituer dans chaque « colonie une commission composée d'ouvriers et industriels à « part égale, qui établira la façon d'adapter les lois ouvrières aux « travailleurs des Colonies.

« Le Comité fédéral est invité à faire les démarches nécessaires « auprès des Pouvoirs publics pour hâter la solution de ce vœu.

« Ont signé : ALGER, CONSTANTINE, MUSTAPHA, SAINT-PIERRE « (Guadeloupe) ».

ENTENTE INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS ORGANISÉS

Telle fut la troisième question. Elle donna lieu à une discussion réconfortante.

Il me faudrait citer toutes les bonnes choses qui furent dites sur cette question passionnante. Enfin, il fut décidé que le secrétaire fédéral s'entendrait avec toutes les organisations ouvrières étrangères et entretiendrait une correspondance avec les secrétaires de ces organisations.

Comme cela, nul besoin d'un comité directeur, nul besoin d'un secrétariat international nouveau; il existera sans rouages administratifs, par le simple besoin de se concerter mutuellement et malgré toutes les différences de race, de climat, de langue.

Puis il est formulé un vœu de provoquer une manifestation en faveur de la paix. L'on voudrait que cette manifestation, qui serait internationale et qui réunirait des délégués ouvriers venus de partout, de toutes les nations, eût lieu à Berlin, l'année prochaine, si possible, ou tout au moins qu'on en étudiât la possibilité.

Inutile de dire que les sentiments internationalistes manifestés dans les discours auxquels donna lieu cette intéressante question, furent partagés par tous les délégués et le sont même, j'ose l'affirmer, par tous ceux qu'ils représentaient.

Un patriote, un chauvin, chez les ouvriers conscients, serait considéré comme une anomalie, un phénomène, un cas pathologique intéressant et pitoyable.

C'est par le vote de l'ordre du jour suivant que fut terminée cette question de l'*Entente* Internationale des travailleurs organisés :

Ordre du Jour du Comité Fédéral

« Le Congrès invite la Fédération des Bourses du Travail à

« manifester de son internationalisme chaque fois que l'occasion « se présentera, par l'intermédiaire de son Comité fédéral.

« Approuve ce qui fut déjà fait sur ce point ;

« Le Congrès engage en outre le Comité fédéral à entretenir « dès maintenant une union intime entre la Fédération des Bourses « du Travail et les Unions ou autres groupements semblables, « existant à l'étranger ;

« Que cette union soit établie sans rouage nouveau, mais seu- « lement par le canal du secrétariat du Comité fédéral ;

« Que celui-ci présente au prochain Congrès, un rapport sur « les effets produits par cette union et sur les résultats à en obte- « nir, et fait sien le Rapport du délégué d'Alger. » (Adopté à « l'unanimité).

Adjonction Montpellier-Nimes

« Le Congrès, frappé par l'importance morale de la grandiose « manifestation contre la guerre, qui eut lieu à Londres en 1901, « émet le vœu que les Bourses du Travail prennent les disposi- « tions nécessaires pour organiser si possible en 1902, à Berlin, « une manifestation analogue à laquelle seraient conviés les tra- « vailleurs syndiqués du monde entier. » (Adopté à l'unanimité).

Commission juridique de la Fédération des Bourses.

Ainsi que l'expliquait très bien la circulaire donnant l'ordre du jour du Congrès, ce rouage nouveau à l'institution duquel le Comité fédéral des Bourses d'abord, et le Congrès ensuite, crurent bon de travailler, aura pour but :

« D'étudier des lois que nous avons à subir et d'apprendre « quels avantages nous pouvons tirer de celles dites *ouvrières*.

« Puis de donner à la fédération des Bourses, l'avantage de « posséder en son sein, des hommes dévoués et compétents « toujours prêts à nous aider de leur parole ou de leur conseil. »

Certes, le Congrès a fort bien compris que si nous avions, à peu près tous, les lois en médiocre estime, il n'en était pas moins vrai que nous les subissions. C'est pourquoi il jugea qu'il serait très utile que nous puissions au moins connaître quelque peu ce que sont ces lois et comment on peut ou amoindrir leurs mauvais effets ou même les tourner à notre avantage

par toutes sortes de subtilités que nous dédaignâmes trop longtemps.

Il fut bien entendu que n'ayant nullement l'intention de contribuer à leur confection, nous n'en devons pas moins les connaître.

Lorsque l'on se voue à la lutte, il est indispensable de savoir parer les coups portés par l'adversaire ou guérir et soulager les plaies qu'il peut nous faire.

C'est la seule tâche que nous eûmes en vue en projetant d'instituer cette commission juridique.

Comme pour les autres questions, celle-ci donna l'occasion aux Bourses de dire ce qu'elles ont fait et ce qu'elles pensaient faire encore.

Toutes les Bourses ont déjà établi en leur sein quelque chose de semblable ou d'approchant, et elles ont convenu qu'une Commission juridique au sein de la Fédération était indispensable.

Les délégués comprirent que bien souvent les avocats qu'ils ont dans leurs Bourses peuvent ne pas vouloir assumer la tâche de défendre telle organisation ou tel camarade de cette organisation contre un patron, une Compagnie, etc., parce que leurs intérêts locaux, leurs liaisons ou tout autre motif les en empêchent.

C'est alors que notre Commission juridique aurait à désigner quelqu'un pour suppléer cet avocat, de bonne volonté, peut-être, mais dont, en somme, le dévouement ne peut aller jusqu'à sacrifier ses intérêts ou ceux des siens, dans la localité qu'il habite.

Je ne puis mieux faire, pour donner une idée de ce que sera cette Commission juridique, que de donner ici connaissance des statuts :

Article Premier

Une Commission dont le but est d'éclairer toutes les Bourses du Travail adhérentes à la Fédération des Bourses, ainsi que les membres du Comité fédéral sur toutes les questions juridiques, sur tous les projets et propositions de loi et qui a également pour mission de les instruire de leur droits juridiques, est instituée près de la Fédération des Bourses du Travail.

Article Deux

Cette Commission est composée de douze membres pris : Six membres parmi des jurisconsultes; six parmi les membres du Comité fédéral, les uns et les autres choisis par le Comité de la Fédération des Bourses du Travail.

Article Trois

Si une vacance vient à se produire, trois candidats, pris soit parmi des jurisconsultes, soit parmi des membres du Comité, suivant la situation du précédent titulaire, sont présentés par les membres de la Commission au choix du Comité de la Fédération des Bourses du Travail.

Article Quatre

Les séances de la Commission se tiennent au moins tous les mois à la Bourse du Travail. La direction des débats appartient à tour de rôle à un membre du Comité.

Article Cinq

Les avis émis par la Commission Juridique ne sont valables au regard du Comité de la Fédération qu'à titre consultatif.

Article Six

Le Comité de la Fédération peut inviter les membres jurisconsultes de la Commission à assister, avec voix consultative, à ses delibérations.

L'ensemble de ces statuts fut adopté à l'unanimité, après avoir été discuté article par article.

Cette Commission Juridique est déjà entrée en fonction. L'on peut être persuadé qu'elle ne trompera pas les espérances que nous avons fondées sur elle et que les résultats que donnera de son fonctionnement et de ses services le rapport pour le prochain Congrès montreront, qu'une fois de plus, la Fédération des Bourses a fait bon usage de son temps, de son activité et de son esprit d'initiative.

Nous arrivons maintenant à la dernière des questions à l'ordre du jour, et qui, certainement, est la plus intéressante et peut-être la plus utile comme la plus difficile à résoudre.

De l'Indépendance des Bourses et des moyens propres a assurer la vitalité des Bourses par elles-mêmes.

C'est le délégué d'Alger qui, le premier, donne son appréciation. Il parle en même temps pour les Bourses de Constantine et de Tours, dont il est aussi le représentant.

Après avoir constaté qu'il était plus facile de concevoir que de réaliser le moyen qui consiste à assurer l'existence des Bourses par les cotisations des syndicats et fédérations de métiers dont beaucoup ont peine à se subvenir individuellement, il expose un moyen qui lui est fourni par la Bourse de Constantine.

Ce moyen consiste à prélever une somme de 2 francs par an sur les impositions payées par chaque ouvrier, sans toutefois que ce prélèvement exige une surtaxe des contributions habituellement versées par celui-ci. Pour le bon fonctionnement de ce service, il est évident qu'il faudrait établir un rôle spécial pour les contributions payées par les ouvriers. Ainsi, dans chaque ville, on obtiendrait une somme proportionnelle au nombre des ouvriers imposés. Ce serait toujours la commune qui payerait, mais ce versement devenant obligatoire pour elle et prélevé sur l'argent payé par les ouvriers, ces Bourses n'auraient plus à craindre l'ingérance de personne dans leur administration. Les subventions qu'elles toucheraient ainsi seraient non plus octroyées comme une faveur, mais comme un droit.

Il donne son idée sur le moyen que préconise Constantine et dépose, au nom de cette Bourse, un rapport développant ce moyen. Puis il continue en donnant l'appréciation de la Bourse de Tours, qui croit que ce serait se leurrer de compter sur le concours des organisations pour constituer la somme nécessaire à assurer la vitalité et l'indépendance d'une Bourse du Travail. La Bourse de Tours estime les subventions nécessaires et prétend qu'il n'y a aucune espèce de bassesse à les accepter.

Alger développe alors le moyen que préconise sa Bourse

du Travail pour empêcher que nos institutions soient le jouet des fantaisies municipales.

Ce moyen se résume assez clairement dans l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR D'ALGER ET DE TOULON

« Le Congrès :

« Considérant que des subventions sont accordées par le « ministre du Commerce aux sociétés ouvrières de production;

« Que d'autres subventions sont accordées par divers ministères, « notamment des primes aux sucriers :

« Considérant que les bourses du Travail de par leur fonction- « nement rendent de réels et multiples services aux travailleurs;

« Décide: Que le Comité fédéral fasse des démarches auprès de « M. le Ministre du Commerce pour obtenir l'inscription dans le « budget de 1902, au Ministère du Commerce d'une somme de « 500.000 francs qui sera répartie annuellement aux Bourses du « Travail de France et des Colonies ayant une année d'existence « — au *prorata* des syndicats inscrits au 31 décembre de l'exercice « écoulé.

« Et qu'une Commission, dans laquelle l'élément syndical « ouvrier sera représenté, soit chargée de cette répartition. »

Angers voudrait qu'on ne compte pas plus sur l'Etat que sur les municipalités. Il faut, dit-il, apprendre et s'habituer à ne compter que sur soi.

Le secrétaire fédéral demande au Congrès qu'il veuille bien entendre un rapport sur cette question qui pourrait encore éclairer, simplifier et raccourcir le débat.

Dans ce rapport, le Comité fédéral, après avoir démontré que les Bourses du Travail ne pourront être absolument libres qu'autant qu'elles dépendront d'elles-mêmes, préconise deux moyens qui sont :

PREMIER MOYEN

Le premier de ces moyens, celui qui nous semble le plus pressé et aussi le plus facile, c'est de continuer, — en mieux — ce que nous faisons déjà: Mettre chez elles les Bourses du Travail à qui leur municipalité a retiré l'immeuble ou la subvention et souvent les deux.

Tout dernièrement nous avons fait appel à la solidarité des

Bourses pour secourir leur sœur du Havre frappée par le caprice de sa municipalité.

Nous ne devons que féliciter les Bourses du Travail qui ont porté secours à la Bourse du Havre et rappeler à toutes que le même sort peut leur arriver d'un jour à l'autre.

Certes, nous sommes partisan de demander tout ce que nous pourrons pour nos Bourses du Travail aux Municipalités quelles qu'elles soient, dès l'instant qu'il n'y a pas une raison majeure, comme celle qui existe à la Bourse du Travail de Paris.

Les Bourses qui ont le bonheur d'avoir une Municipalité qui leur est favorable doivent en profiter, autant pour elles, que pour celles qui n'ont pas cette chance.

Nous croyons que pour mettre en pratique la théorie de ce premier moyen, il faudrait que soit au plus tôt organisée une caisse spécialement affectée à ce rôle d'édification de Bourses indépendantes et que chaque année ou tous les deux ans, une Bourse soit ainsi mise chez elle. L'on choisirait la plus pauvre, celle qui, non de sa faute, aurait le moins de vitalité... Au cas où comme au Havre, une Bourse serait brutalement fermée... par des fêtes, des tombolas et toutes sortes de moyens, on la secourrait immédiatement et, avec ce qu'il y aurait de versé en caisse, on la rendrait de suite indépendante.

Voici un premier moyen qui n'est au-dessus des forces d'aucune Bourse du Travail, où réside un peu de bonne volonté.

Passons maintenant, avec le Rapport, au second moyen, qui mérite d'être énuméré ici en entier :

SECOND MOYEN

Ces derniers temps, nous avons été à même de voir combien les Bourses se développaient progressivement et multipliaient ou amélioraient les organismes qui font leur vitalité.

Nous avons pu voir que dans beaucoup d'entre elles l'utile et l'agréable fonctionnaient parallèlement.

Presque toutes ont pour l'utile : le Bureau de placement gratuit, les Cours professionnels, le bureau de correspondance (papier et timbre à discrétion) pour les syndiqués soldats, etc., etc. Pour l'agréable, elles ont presque toutes aussi : Bibliothèque, salle de réunions, fêtes et conférences, etc., etc.

Mais pour ce que nous voudrions, tout cela ne suffit pas. Nous

voudrions que sans cesser d'être un moyen d'action et d'éducation sociales en même temps, une autre branche vienne se greffer à cet arbre qui promet tant de fruits. Nous voudrions que ce moyen fût une source de vitalité pour tout l'organisme dont il ne serait qu'un composé, qu'une partie.

Ce qui pourrait donner de la vie, ce qui serait de l'action sociale continue et qui aurait l'avantage de subvenir aux besoins des syndiqués de la Bourse du Travail ainsi qu'aux frais d'administration et d'entretien de cette Bourse, ce serait la *Coopérative de Production* ou l'*Association ouvrière*.

J'espère que des camarades délégués de Bourses apporteront ici des exemples et des faits de ce moyen expérimenté par quelques-unes de nos Bourses, ces faits et ces exemples, montreront que ce moyen non plus n'est pas une utopie.

Si quelques camarades ont une idée préconçue, un parti-pris contre le système coopératif, l'on peut dire que c'est parce qu'ils n'en ont vu que les mauvais côtés et qu'eux-mêmes n'ont jamais fait le moindre petit effort pour transformer ces associations ou ces coopératives.

A la Bourse de Laval, les camarades espèrent subvenir aux exigences et aux frais pécuniaires qu'entraîne leur immeuble en créant dans son sein une coopérative de boulangerie. Ils donneraient ainsi du pain de bonne qualité à leurs syndiqués et les bénéfices serviraient à payer le loyer, l'éclairage, le chauffage, l'entretien, le secrétaire, en attendant que soit payé l'immeuble lui-même.

Mais alors, nous dira-t-on, en agissant de cette façon, vous favorisez le projet de loi sur les modifications à apporter à la loi de 1884 sur les syndicats ?

Non, répondrons-nous, car l'Association ouvrière ou la Coopérative de production ne sera pas dans la Bourse du Travail qui ne veut pas posséder, mais ce serait la Bourse du Travail qui serait chez la Coopérative ou l'Association.

Nous désirons trop que la Bourse du Travail, comme le syndicat, soient laissés à leur propre rôle : d'organisation pour le première et de revendication comme de défense incessante pour le second.

Mais ce que le syndicat ne peut faire, les syndiqués peuvent le faire ; mais ce que la Bourse ne veut, ni ne peut faire, les membres adhérents de cette Bourse peuvent le faire.

Nous savons bien que cette question est très compliquée, mais nous arriverions bien à la rendre plus simple. N'avons-nous pas des jurisconsultes prêts à nous éclairer ?

Cette Coopérative ou Association qui donnerait l'immeuble à la Bourse du Travail, ferait exécuter ses travaux par des syndiqués qui emploieraient le système de la commandite égalitaire : ce serait ainsi une école d'action sociale.

Quel empêchement verriez-vous, par exemple, à ce que la Verrerie Ouvrière d'Albi édifiât un bâtiment qui serait la Bourse et où les syndiqués qui composent l'usine se réuniraient pour leurs conférences, fêtes, assemblées syndicales, etc., et où il y aurait des locaux en suffisance, pour faire des bureaux syndicaux pour les autres corporations de la localité.

Comme tous les travailleurs auraient coopéré à l'édification de cet immeuble, aucun ne pourrait s'en dire propriétaire puisqu'il serait à tous.

Là seulement, croyons-nous, les ouvriers organisés seraient véritablement chez eux et, là seulement, ils pourraient agir si des brutes en uniforme tentaient de violer leur domicile. Ils seraient en cas de légitime défense. Les envahisseurs, ou du moins ceux qui leur commandent, ne pourraient arguer, comme cela se fit dernièrement en séance du Conseil municipal de Paris, que l'immeuble est à la Ville et que le Préfet de police a raison d'envahir si bon lui semble le local dont son ami le Préfet de la Seine est seul responsable.

La Bourse du Havre fut brutalement fermée, la Bourse de Paris qui le fut aussi il y a quelques années, vient d'être violée et ses occupants brutalisés, parce qu'il leur avait plu d'illuminer et de mettre aux fenêtres des drapeaux et bannières de syndicats pour donner un peu d'éclat au compte-rendu des délégués *de la manifestation pour la paix à Londres.*

La Bourse du Travail de Fougères est, elle aussi, sur le point d'être fermée.

Vous voyez donc, combien il est urgent de prendre des mesures propres à ne pas entraver le mouvement si joli de l'extension continuelle de notre Fédération.

CONCLUSION

Sans plus tarder, nous le répétons, il faut parer à toute éventualité et agir par nous-même, nous venons de préconiser deux moyens, nous demandons aux Bourses de les étudier et d'y donner une solution immédiate dans l'intérêt propre des Bourses et aussi pour atteindre plus sûrement à l'émancipation des travailleurs par eux-mêmes.

Pour le Comité fédéral,
Le Rapporteur : G. Yvetot.

Voilà les deux moyens que je vous propose au nom du Comite Fédéral, dit le rapporteur. L'un n'exclut par l'autre. Ils peuvent être employés en même temps. Je sais que les coopératives ne donnent pas tous les résultats qu'on en attend.

Si l'on veut remédier à cela, il n'y a qu'un moyen : que l'élément syndical, au lieu de dédaigner l'action coopérative, s'en empare, en élimine ce qui la détourne de son rôle social, et fasse d'elle un organisme nouveau de force prolétarienne en la maintenant, comme les syndicats, sur le terrain économique.

Les Bourses trouveront dans les Coopératives un moyen puissant pour assurer leur indépendance absolue.

Le délégué de *Valence* approuva le Rapport du Comité fédéral ; mais il proposa une cotisation de 0,05 par mois et par syndiqué adhérent à chacune des Bourses du Travail. Ces sommes seraient envoyées tous les trois mois au siège de la Fédération où serait dressé un état financier qui serait envoyé aux Bourses. Il est partisan de demander toujours des subventions, car il estime que c'est une restitution.

Plusieurs délégués de Bourses approuvent le Rapport, et le délégué d'Amiens, après avoir contredit l'endroit du rapport où il est dit que les coopératives n'ont malheureusement pas donné des résultats bien satisfaisants, ajoute :

Puisque beaucoup de Bourses ont reconnu la nécessité de rentrer dans une nouvelle phase d'action, il serait utile aussi qu'on se guérisse de la maladie de trop parler et qu'à l'exemple des Anglais qui parlent peu mais agissent, l'on se mette enfin à l'œuvre une fois pour toutes.

Si nous n'avons pas comme les Anglais des camarades suffisamment instruits, c'est à nous de les instruire. N'avons-nous pas une pléiade de novateurs et de réformateurs qui peuvent nous enseigner par leur vie et par leurs œuvres comment nous devons nous y prendre ?

N'aurions-nous pas à glaner dans les systèmes égalitaires de Saint-Simon et de Fourier et dans les systèmes communistes et de liberté de Babœuf, Robert Owen, etc... Cessons d'être les théoriciens éternels, d'imiter les hâbleurs incorrigibles et rentrons résolument dans la vie et l'action. Cette action, préconisée par le camarade Yvetot, entre très bien

dans le cadre des attributions de notre Fédération. Il donne, comme il l'a dit, un puissant moyen pour rendre indépendantes les Bourses qui tenteront de l'employer. A Amiens, le succès de la coopération accouplée à l'action corporative donne des résultats satisfaisants et pleins de promesses pour l'avenir. J'engage toutes les Bourses à étudier et mettre en pratique le moyen coopératif tel que le préconise le rapport du Secrétaire fédéral.

Amiens termine en présentant le projet de résolution suivant :

Projet de Résolution présenté par Amiens

Le Congrès, après avoir entendu tous les orateurs inscrits qui reconnaissent la nécessité de l'organisation coopérative sous la direction et le contrôle absolu de l'organisation syndicale, décide la création dans chaque ville ou dans chaque région d'organismes coopératifs, lesquels devront aider à l'indépendance absolue des Bourses du Travail et leur donneront la plus grande somme de liberté possible dans la société actuelle.

Après cela, la discussion se soutient encore très intéressante et très animée. Plusieurs rapports sont lus et déposés pour être mis aux documents annexes.

La Bourse de Laval, par son délégué, donne l'appréciation suivante :

Pour parer à l'inconvénient qu'il y aurait si la municipalité retirait la subvention, la Bourse du Travail de Laval vient de jeter les bases de la création d'une boulangerie coopérative ; l'argent a été fourni par les syndicats adhérents à cette Bourse, moyennant un intérêt de 4 % et d'après la statistique que j'ai reçu de Laval, cette coopérative donne un bénéfice net et annuel de 3000 fr., répartis de la façon suivante :

150 francs, à la caisse de réserve ;

600 francs, à la caisse de prévoyance ;

750 francs, à la caisse d'amortissement ;

1,500 francs, à la Bourse du Travail.

C'est là un premier pas pour l'indépendance des Bourses et afin de ne plus rester sous le joug des municipalités capitalistes et rébarbatives à l'égard de l'ouvrier. Trop d'exemples

sont là, qui nous montrent ce que nous devons attendre d'elles; c'est pourquoi la Bourse du Travail de Laval a cherché à se créer des ressources qui lui permettront de s'affranchir de toute tutelle.

Le délégué de la Bourse de Rennes estime que l'idée est très bonne et a une importance capitale, d'abord en ce qui concerne la propagande, qui est quelquefois très restreinte, dans la crainte de déplaire aux municipalités qui ne se gênent pas pour retirer les subventions.

« Nous pensons, à Rennes, dit-il, que pour assurer la vitalité des Bourses il faudrait créer dans tous les centres ouvriers des maisons du peuple où toutes les sociétés qui travaillent à l'émancipation intégrale des Travailleurs seraient groupées, Bourses du Travail, Syndicats, Groupes d'études, Universités populaires, Coopératives, etc. Peut-être, par ce moyen, pourrait-on arriver à l'indépendance des Bourses, encore faudrait-il que les membres de toutes ces organisations se pénètrent bien de l'idée de désintéressement et de solidarité.

« Montpellier trouve que la question par elle-même est qu'il faut chercher à supprimer et non à renforcer les subventions et il ajoute :

« On dit qu'il y a bassesse à demander à l'État une subvention. Je ne suis pas de cet avis, il n'y a pas bassesse, mais il pourrait y avoir danger.

« Si l'État subventionne, les municipalités diminueront d'autant leurs subventions.

« Alger voyait le danger puisqu'il accepte n'importe quelle somme. Si l'État était seul subventionneur le danger serait plus grand que s'il y avait plusieurs subventions des municipalités et des conseils généraux. Ne nous exposons pas imprudemment aux caprices de l'État.

« Je ne demande pas la suppression des subventions locales, car celles-ci sont nécessaires à notre propagande. Sans faire acte de bassesse, on peut demander de l'argent et puisque la pauvreté des syndiqués et par conséquent celle des syndicats constitue la grande difficulté, n'ayons aucun scrupule à obtenir des allocations, pourvu qu'elles ne soient obte-

nues par aucun engagement compromettant et sous aucun contrôle humiliant.

« Je propose deux moyens :

1° Maintenir encore la dépendance actuelle ;

2° Augmenter les cotisations syndicales.

« Les Anglais versent 1 fr. 75 et 2 fr. par semaine, les Allemands versent une cotisation approximative, nous pouvons bien à leur exemple verser une somme égale, et préparer ainsi notre indépendance.

« Ce sacrifice serait le meilleur moyen, si l'on ne veut voter l'ordre du jour d'Amiens, qui est dangereux, car le Congrès accepterait sans le discuter le principe des coopératives existantes, mais avant d'en répandre et d'en consacrer la pratique il convient de réfléchir et de discuter.

« J'estime excellentes les indications du secrétaire fédéral. »

Après différentes appréciations sur des faits relatifs à la question, le secrétaire constate avec plaisir qu'on a discuté mais non combattu sa façon de voir. En effet, dit-il, je n'ai pas dit que les Bourses devraient abandonner leurs subventions, j'ai seulement indiqué les moyens que nous pouvons employer pour nous en passer au cas où elles seraient retirées.

Il demande à déposer un ordre du jour auquel vous voudrez bien accorder la priorité. Le voici :

« Approuvant toutes les démarches préconisées par Alger pour obtenir une subvention gouvernementale pour le temps présent;

« Le Comité fédéral propose cependant au Congrès des Bourses d'étudier sans cesse les moyens pratiques d'indépendance et de les mettre même autant que possible en action pour se rendre elles-mêmes indépendantes ;

« Il propose que le Congrès organise immédiatement un moyen pour secourir les Bourses du Travail frappées à mort par les municipalités dont elles dépendent, et que ce moyen les mette de suite chez elles. »

Cet ordre du jour est adopté par 31 oui, contre 5 non et 16 abstentions.

L'ordre du jour du Congrès est épuisé.

L'on revise les statuts sur certains points d'ordre intérieur.

La Commission des vœux soumet au Congrès l'adoption

de ces vœux dont plusieurs sont très intéressants et l'on fait le choix de la Bourse du Travail qui devra organiser le prochain congrès.

Plusieurs délégués préconisent chacun leur Bourse et donnent des arguments.

C'est le délégué d'Alger qui l'emporte.

Le vote fut fait par appel nominal et donna les résultats suivants :

Alger, 20 voix; Besançon, 11 voix; abstentions 20.

C'est donc à Alger, que nous verrons comment auront été mises à exécution les décisions de cet important Congrès.

C'est là que nous saurons enfin comment est possible l'*Unité ouvrière*; comment auront été perfectionnés les deux organismes de notre Fédération : le *Viaticum* et l'*Office national ouvrier de statistique et de placement*, et quels résultats ils auront donnés.

Nous verrons aussi comment auront été réalisées les si importantes questions traitées à Nice : le *Label universalisé ;* l'*Entente internationale des Travailleurs ;* l'*Application des lois ouvrières aux travailleurs des Colonies*, la *Commission Juridique* et l'*Indépendance des Bourses*.

Là, nous vérrons si nos assises ne sont que des parlottes, des singeries de nos *parlementeurs*, si les décisions et les résolutions prises sont aussi vite oubliées que les promesses de nos élus.

Là, nous verrons si la Fédération des Bourses du Travail est une organisation sans vigueur et si les services qu'elle a rendus et les résultats qu'elle a donnés s'amoindrissent.

Pour ma part, bien que je trouve trop rapprochés les uns des autres nos congrès, j'ai confianee en l'activité des Bourses comme en celle de leur Comité fédéral et j'ai la conviction que ce Congrès de Nice aura été fécond en résultats.

Depuis le Congrès, la Fédération s'est encore accrue.

Son Comité fédéral est composé de militants expérimentés et actifs, qui ne s'endormiront pas sur la besogne. Déjà, la Commission Juridique est entrée en fonction et s'est distribuée ses travaux. On ne s'arrêtera pas là.

Si les questions traitées au Congrès le furent sérieusement, les décisions à exécuter le seront scrupuleusement.

Les quelques jours passés en ce charmant coin de la Côte d'Azur auront donné aux militants des Bourses du Travail encore plus d'espérance en l'affranchissement prochain du prolétariat, et encore plus de courage pour hâter la course des hommes vers ce but si digne et si humain que nous entrevoyons toujours mieux : « le bonheur par le travail et par la liberté pour tous les hommes, substitué à l'esclavage et à la douleur d'un système autoritaire quel qu'il soit. »

Georges YVETOT,

Secrétaire de la *Fédération des Bourses du Travail de France et des colonies.*

P. S. — Au cours de son discours de clôture du Congrès, le Secrétaire fédéral a fait une courte apologie de son prédécesseur Fernand PELLOUTIER. Il a remercié les membres des Bourses du Travail qui surent adoucir si discrètement les derniers jours de ce convaincu qui mourut pauvre, et probe, parce qu'il ne compromit jamais ni sa plume, ni sa pensée, consacrant ses dernières années à édifier l'œuvre si belle qui rassemblait à Nice ceux qui la veulent continuer.

Il indiqua aux délégués le moyen d'honorer la mémoire de Fernand PELLOUTIER en lisant et répandant ce qu'il écrivit durant sa vie, en souscrivant à son œuvre posthume : l'*Histoire des Bourses du Travail.* G. Y.

REVUE CRITIQUE

SUPERSTITIONS POLITIQUES ET PHÉNOMÈNES SOCIAUX (1)

Ce livre est un effort courageux de logique et de dialectique. Depuis Auguste Comte et Stuart Mill, l'on s'est habitué à répéter que la connaissance des faits sociaux relève des mêmes méthodes que celles des faits physiques et naturels; que ces phénomènes doivent être étudiés suivant les divers procédés des méthodes empiriques, qu'ils sont les effets d'un déterminisme rigoureux, au lieu de dépendre des caprices des volontés individuelles ; mais, dans la pratique, bien rares se sont trouvés les esprits qui aient consenti à appliquer ces principes, et qui aient daigné conserver vis-à-vis des questions sociales l'attitude d'un spectateur impartial et désintéressé, amoureux seulement de science et de vérité. C'est contre cette inconséquence que s'est insurgé Henri Dagan.

Si les institutions sociales sont des faits naturels, comme tout ce qui tombe sous l'observation humaine, pourquoi continuer à les considérer comme créées par la volonté des hommes suivant un plan prémédité ? Et si nous n'admettons plus cette vieille conception suivant laquelle l'homme se trouverait placé dans l'univers comme un empire dans un empire, pourquoi dès lors ne pas faire la critique des idées de liberté, de justice, de patrie, en nous plaçant à notre point de vue moderne ?

Les uns ont foi dans la justice, d'autres dans la patrie, d'autres dans les immortels principes de la Déclaration des

---

(1) Superstitions Politiques et Phénomènes Sociaux, par Henri Dagan (P. R. Stock. éd.)

Droits de l'homme. Or, peut-il exister réellement un objet de foi pour le sociologue? Tous les faits sociaux ne doivent-ils pas être soumis par lui aux mêmes procédés d'analyse et d'investigation? Ou les faits sociaux sont tous soumis à un déterminisme aussi rigide que tous les faits de la nature, et alors il ne se produit pas plus de miracles dans les sociétés humaines qu'il ne s'en manifeste dans l'univers, et nous ne pouvons espérer que la réalisation de telle ou telle idée, le dévouement à telle ou telle catégorie d'institutions, ou l'application de principes déterminés pourra bouleverser l'histoire des hommes; — ou il règne de l'irrationnel, du mystère, du miracle dans les choses humaines, mais alors place à la foi, et non pas à la science!

Entre ces deux hypothèses Henri Dagan a fait son choix, et il le marque bien nettement dès sa préface. A ses yeux, les faits sociaux sont tous susceptibles de science, et nous devons modifier nos conceptions morales et politiques suivant les résultats de la science sociale.

Il s'applique à nous montrer comment les superstitions politiques nous dérobent la vue des réalités sociales. Ces superstitions consistent dans cette tendance qui porte la plupart des esprits à placer sous les faits sociaux, des idées qui en soient considérées comme les fondements rationnels et les principes réels. Par exemple, songe-t-on à la société issue de la Révolution française, et l'on se reporte par la pensée à la Déclaration des Droits de l'homme de 89; la société moderne, pense-t-on, n'a pu naître que de l'application consciente et réfléchie, faite par les hommes, des principes contenus dans la mémorable Déclaration; et le jour où un accroc scandaleux se produit dans l'application des immortels principes, l'on s'écrie qu'il y a eu un recul soudain dans la marche des idées, on s'en va rechercher les antiques idoles, on les promène en grande pompe devant la foule stupéfaite en présence d'une telle procession, et l'on affirme que désormais un tel scandale ne se reproduira plus de longtemps. Nous avons assisté récemment à un pareil spectacle; il était entendu que l'Affaire Dreyfus était en France depuis 89 la première violation du

droit humain, et la création de certaines ligues a dû suffire pour éviter le retour de semblables profanations!

Tâchons donc de nous habituer à considérer les faits sociaux sous leur vrai jour, et qu'un vain mirage idéologique ne nous cache pas la réalité. Le livre de Henri Dagan est destiné à dissiper les préjugés d'une foule d'esprits en matière de questions sociales. Ne s'est-on pas accoutumé à voir seulement dans le césarisme un complot contre les libertés publiques, alors que si la foule est souvent portée à se laisser séduire par la propagande du césarisme, il faut en chercher la cause dans des raisons positives et matérielles. Quant à la Révolution française dont on oppose sans cesse les principes à ceux du césarisme, fut-elle autre chose que l'expression d'une nécessité historique? — Cet aveu nous est pénible; la justice éternelle n'a-t-elle pas pris sa revanche en 1789 après des siècles de triomphe pour l'iniquité?

Mais qu'est-ce donc qu'exprime cette idée de la justice, que chacun de nous invoque sans cesse et que personne ne se plaît à analyser? Les Pascal et les Montaigne l'ont tournée en dérision, cette idée de justice qui nous est si chère, et qui ne fut si souvent, nous dit Henri Dagan, qu'une face de l'injustice! En nos esprits, la justice est une croyance, c'est un vœu, c'est un espoir; dans la réalité, c'est un ensemble d'institutions dont le jeu satisfait les aspirations d'une catégorie de citoyens, et refoule au contraire celles d'un grand nombre de leurs semblables. La société issue de la Révolution française a satisfait la soif de justice de toute une classe de citoyens, de la classe bourgeoise, alors qu'elle éveille au contraire les ressentiments et les critiques de toute une autre classe encore plus nombreuse, des exploités de toute espèce, travailleurs et sans travail.

Il faut lire dans le livre que nous commentons ici, les pages émues consacrées à la peinture de l'existence des pauvres, du déclassé, du vagabond, du sans travail. Ici, le dialecticien cesse d'argumenter un instant pour laisser libre cours à l'expression de ce qu'il sent, et à ceux qui se paient de mots et qui se grisent de phrases, il oppose avec courage la description des

plus nettes de tout un monde de labeurs et de souffrances, vers lequel les écrivains ont trop peu coutume de se pencher. Autre chose est notre idée, notre conception, notre idéal de l'humanité, autre chose est ce qui existe, ce qu'il faut connaître et observer dans les sociétés humaines.

Henri Dagan consacre un chapitre du livre à cette question : Qu'est-ce qu'une patrie ? Il s'y montre impitoyable à l'égard des préjugés nationalistes.

Mais s'il n'y a plus de patrie, plus de justice, plus de droits de l'homme, plus de politique doctrinaire, qu'allons-nous devenir, s'écriera-t-on, dans un monde où aucune place n'est réservée à l'idéal, et où il ne reste plus rien de sacré, d'intangible, d'immortel, de soustrait aux injures des hommes ? Que nous reste-t-il à faire désormais ? — La deuxième partie de ce livre nous l'indique assez clairement; nous allons étudier directement les réalités sociales, sans préjugés, et avec le désintéressement le plus parfait.

Les problèmes sociaux ne se réduisent pas à des questions de morale et de politique, mais à des questions d'économie sociale ; que toutes les forces intellectuelles de l'humanité se coalisent pour avancer la date de leur solution, si l'on ne veut que longtemps encore les faits historiques n'apparaissent comme des jeux de la force et du hasard.

Henri Dagan a terminé son livre par l'étude de quelques problèmes sociaux, et la lecture de cette dernière partie n'est pas mois attachante que celle du début. Nous la recommandons à tous les socialistes conscients.

P. Cavaillon.

BERNSTEIN ET LE SOCIALISME SCIENTIFIQUE (1)

De nouveau, après une trêve qui ne dura que peu de mois, les discussions pour et contre Bernstein troublent le parti socialiste allemand.

Après que l'ouvrage assez considérable publié dans le courant de l'année par Bernstein (2) eût été à demi passé sous silence, comme par une tacite entente, pour ne pas rouvrir les débats, il peut paraître singulier — et à juste titre — qu'un caprice philosophique n'ayant fait aucune impression sur le public socialiste, suffise à ranimer la lutte (3). Nous avouons même, que seule l'importance donnée à la brochure-conférence de Bernstein par nos amis allemands, nous oblige à nous en occuper ici.

Et il est bien entendu que nous n'adressons pas de reproches à Bernshein. Devant un public composé d'étudiants et de professeurs non-socialistes, il a traité de la *possibilité du socialisme scientifique*. Cette question est résolue pour tout socialiste. Tout socialiste sait pourquoi le marxisme peut être considéré comme la première et seule théorie socialiste qui soit scientifique. Mais Bernstein pouvait soulever à nouveau cette question dans une enceinte bourgeoise — à la condition toutefois qu'elle ne la dépassât pas pour pénétrer dans la masse prolétarienne. De cette manière le parti n'aurait eu à s'en occuper que dans une mesure très restreinte.

La question une fois soulevée, envisageons le point de vue de Bernstein.

---

(1) *Wie ist wissenschaftlicher Sozialismus moeglich?* par *Ed. Bernstein* (Berlin. *Soz. Mon.* 1901).

(2) *Zur Geschichte und Theorie des Sozialismus* (Berlin, Edelheim, 1901).

(3) Ces lignes étaient écrites avant le Congrès de Lubeck où la brochure de Bernstein donna lieu à de vifs débats. Nous renvoyons nos lecteurs à notre compte-rendu.

En quoi consiste la science ? Et quel est le caractère scientifique du socialisme ?

Pour Bernstein, la science consiste dans les « connaissances acquises et assemblées systématiquement » (p. 32). Nous ne prétendons pas caractériser par trois ou quatre mots ce qui est l'essence de la science : mais il nous semble toutefois que ce qui est spécifique pour la science, c'est la *recherche méthodique des causes des phénomènes tout autant que la classification méthodique de ce que nous avons ainsi acquis*. Et tandis que Bernstein — très logiquement, la prémisse une fois établie — exclut tout ce qui n'est pas vérifié par « l'expérience » (p. 35), c'est-à-dire toute hypothèse, nous croyons qu'il faut reconnaître à l'hypothèse un caractère scientifique. Les sciences mathématiques subsisteraient-elles sans hypothèse, ou les sciences physiques, ou la médecine ? Nous dirons même que l'hypothèse est une partie intégrante du caractère scientique du socialisme.

Et toujours logique, Bernstein continue : « La science n'a pas de tendance... Le socialisme, par contre, *est* une tendance... (p. 37). En effet, si la science se bornait à « classifier » les faits établis par l'expérience, toute tendance serait exclue, mais ce que nous appelons science est soumis aux conditions extérieures. Cette objection nous semble donc ne pas avoir un grand poids.

Pour nous le socialisme est scientifique et son caractère scientifique consiste dans ce qui le différencie de tous les socialismes antérieurs, de Platon à Owen, à Fourier ou à Blanqui.

Tandis que pour tous les *faiseurs de plans*, il fallait établir à l'avance l'image détaillée de la société future, et faire ensuite agréer ce plan — qui forcément paraîtrait superbe à tous les hommes —, pour le marxiste les mouvements de grandes masses seuls pouvaient entrer en ligne de compte : le socialisme utopique est l'œuvre d'individus ; le socialisme marxiste a un mouvement de masses à sa base.

L'œuvre d'un individu, quel que soit son talent ou son intelligence, peut dépendre du hasard, le caractère scientifi-

que lui fait donc défaut ; l'œuvre commune d'une multitude d'hommes a des raisons qu'une méthode scientifique peut découvrir. Et le marxisme approfondit les raisons du mouvement prolétarien par sa théorie scientifique de la plus-value.

La conception matérialiste de l'histoire — science « *pure* » — devint science « *appliquée* » par son application aux lois de l'évolution sociale découvertes par la théorie de la plus-value qui n'a pas pour conclusion, comme Bernstein semble le croire parfois, des aspirations morales évidemment sans le moindre caractère scientifique : elle n'arrive pas à ce résultat de constater l'*injustice* du régime actuel où ceux qui produisent ne possèdent pas ; mais elle sert à démontrer les lois qui régissent le fonctionnement de la société actuelle, elle indique le sens de l'évolution sociale.

Donc, d'une part, la méthode des *utopistes* : ils posent comme but une société qu'ils considèrent comme excellente et à laquelle il faut essayer d'arriver, que la *volonté* humaine doit réaliser ; d'autre part, la méthode *marxiste, scientifique* : elle tire les conséquences des faits économiques constatés, elle établit ce qui est la résultante nécessaire de l'évolution sociale, et il ne s'agit point là de *vouloir* ; les *utopistes veulent imposer un but* à l'évolution sociale ; le *marxisme se soumet* à l'évolution sociale et à ses *conséquences nécessaires*.

Nous ne voyons pas pourquoi nous retrancherions la moindre des choses au caractère scientifique du socialisme.

Georges Weill.

CRITIQUE DRAMATIQUE

RENAISSANCE

LA VIE PUBLIQUE

PIÈCE EN QUATRE ACTES, DE M. ÉMILE FABRE

Gémier nous offre une étude de mœurs électorales. Entre le premier et le second tour de scrutin, les conseillers municipaux sortants de la ville de Salente, essaient par tous les moyens — même par le cambriolage — de forcer à nouveau les portes de l'Hôtel de Ville : maquignonnage, grandes et petites canailleries ont libre cours ; les consciences sont à l'encan et les nuances politiques s'atténuent jusqu'à se fondre sur une liste de concentration *nettement* incolore.

M. Emile Fabre, en choisissant un tel sujet, pouvait nous donner la satire émouvante et cruelle de notre société bourgeoise et mettre en lumière les antagonismes irréductibles qui séparent les classes. Une pièce rosse lui a suffi, et nous le regrettons. Son observation, trop superficielle, lui a fourni des mots d'auteurs, lui a permis même de camper très solidement certains personnages, mais ne lui a pas fait connaître la vie politique de notre époque. Il ignore et nous laisse ignorer les opinions des bonshommes qu'il a mis en scène, et pour cela son exposition manque de clarté. Pourtant, les caractères sont bien étudiés. Le maire Ferrier est très vivant : une crise de révolte impuissante, le secoue après chacune de ses capitulations de conscience ; il s'enlise doucement et la mort dans l'âme. Dans l'*Engrenage*, M. Brieux avait assez heureusement peint Ferrier député. Le premier adjoint est, lui aussi, aisément reconnaissable : c'est le bourgeois qui ignore les délits non prévus par le Code ; il est sans l'avoir voulu peu scrupuleux. Pour quelques personnages de notre histoire contempo-

raine, M. Emile Fabre a pu se fier à la très fine psychologie d'Anatole France et il n'y avait aucune retouche à faire au portrait de l'évêque arriviste ou du fameux juif qui sait si bien reconnaître que l'antisémitisme est beaucoup moins dangereux pour la spéculation que le collectivisme. Il y a encore dans la *Vie Publique* des journalistes canailles, sans finesse, et un reporter à mine patibulaire qui s'affuble d'oripeaux qu'on trouverait avec peine dans un *Décrochez-moi çà.* Je citerai, pour être complet, les hommes d'affaires vulgaires, mais très exactement vus, et un lot de ces imbéciles dont le poids un jour peut faire chavirer le monde.

Certaines scènes sont d'un effet plaisant et quelques-unes très émouvantes. Au troisième acte, on confectionne la liste de concentration et les dialogues entre le juif et l'évêque, entre les radicaux et les sacristains ne manquent pas d'intérêt. On aimerait que ces gens-là s'entendissent contre une liste quelque peu résistante : ils ne s'opposent, hélas ! qu'à des démagogues sans doute impuissants. Au quatrième acte, la mairie est envahie : on attend les résultats du scrutin. Ils arrivent lentement ; un bureau donne la majorité à la liste du maire, un autre la met en minorité. Nous vivons les heures angoissantes des candidats, les heures troublées par les cris discordants et contradictoires de la foule. Cet acte est d'un très beau mouvement dramatique.

Une intrigue assez inutile s'est nouée entre la fille du maire et le fils de son concurrent ; elle se termine naturellement au dernier acte par un mariage heureux. Vieille et banale histoire !

Malgré son très vif souci d'impartialité, M. Emile Fabre, n'a pu éviter de critiquer les mœurs électorales du point de vue bourgeois. Il conseille prudemment à chacun de nous de fuir les misérables incidents de la vie publique. Vandervelde (1) se souvenait naguère d'avoir vu dans un asile d'aliénés une vieille femme, maniaque de la propreté, qui, se refusant à toucher quoique ce soit, s'obstinait à ne pas faire un mouve-

(1) La croissance du socialisme international, Grande Revue, 1er novembre 1901.

ment, se condamnait à la plus effrayante paralysie par peur de se salir; notre auteur nous veut faire ressembler à cette vieille femme. Il doit bien savoir, en effet, que les élections ne sont pas sensiblement plus écœurantes que tels autres actes de la vie publique d'une société démoralisée. Il ne nous plaît pas dans cette revue, de flatter les hommes politiques; mais nous devons dire en toute sincérité que le monde politique nous semble peut-être moins répugnant que certain monde de la littérature (il y a des degrés dans le vice comme dans la vertu). L'organisation peut arriver à briser les égoïsmes les plus effrénés; c'est là ce que j'ai voulu dire.

La troupe de Gémier est excellente et je n'ai rien à ajouter aux compliments que je lui adressais dans une dernière chronique.

E. Buré.

THÉATRE ANTOINE

LE BAILLON

Pièce en 3 actes de MM. Camille LE SENNE et Ad. MEYER

Les auteurs de la nouvelle pièce que nous offre le Théâtre Antoine n'ont pu se décider entre les sujets divers qui les ont tentés. Le *Bâillon*, c'est le secret professionnel que la loi impose aux médecins. Dans quelle mesure un honnête homme peut-il respecter cette prescription du Code ? Deux actes ou plus exactement un acte et demi discutent — assez lourdement d'ailleurs — cette thèse. Brusquement, aux dernières scènes du second acte, l'intérêt est déplacé : les auteurs examinent — au reste sans y insister beaucoup — les devoirs qui s'imposent aux parents qui concluent le mariage de leurs enfants et ensuite en quelques répliques nous font comprendre que le cœur a des raisons que la raison ignore. — Le troisième acte nous donne les éléments de deux autres pièces. Un mari qui adore sa femme poitrinaire craint son baiser qui tue : ce drame intime et angoissant que MM. Le Senne et A. Meyer, l'ont seu-

lement esquissé. Ils nous ont, pour terminer, proposé une dernière thèse, développée un peu rapidement : l'amour peut-il triompher de la mort? — Un médecin, qui sans doute répond pour eux, dit oui ; mais je crains bien que ce médecin, qui conseille le baiser à une femme atteinte de tuberculose, n'ait à son égard quelque mauvaise intention.

La pièce n'a pas beaucoup réussi, vous le comprendrez aisément. Bientôt, Antoine, nous l'espérons, saura nous donner mieux qu'une pièce d'intention généreuse.

E. Buré.

CHRONIQUE SOCIALE

BELGIQUE

Le Congrès de la Petite Bourgeoisie. — Le Congrès de la Petite Bourgeoisie est une vaste entreprise cléricale. Le parti catholique, qui perd chaque jour de son influence sur les masses rurales, veut réparer les pertes qu'il subit et il se tourne tout naturellement vers les classes à l'agonie qui n'attendent plus qu'un miracle pour être sauvées de la ruine.

Le Congrès s'est ouvert le 15 septembre dans la salle du Kursaal, à Namur, sous la présidence de M. Attont Van Cutsem. Au bureau siégeait M. De Bruyne, ex-ministre, et toute la haute bourgeoisie cléricale. Le discours présidentiel est fade et il rappelle que 800 adhésions ont été envoyées au comité organisateur et il attire l'attention du législateur qui ne s'est jusqu'ici guère occupé que de la classe ouvrière — sur les petits commerçants et les petits bourgeois.

M. De Bruyne, appelé à la présidence des assemblées générales, prend la parole. Il ne combattra pas, dit-il, la coopération mais les abus qu'elle peut amener. Il conçoit une Société de travailleurs sans pauvres ni riches, mais il croit nécessaire pour amortir le choc des luttes sociales d'organiser la petite bourgeoisie. Ce doit être l'œuvre du Congrès. M. Montpellier souhaite la bienvenue aux délégués étrangers. M. Koch rappelle le bilan de l'activité de l'association et M. d'Audrecourt fait l'historique des Banques populaires et invite les partis bourgeois à constituer des Unions de crédit et à se grouper finalement au sein de la Banque nationale.

Les congressistes sont au nombre de 200. Parmi les délégués : un délégué du gouvernement de la Néerlande; un délégué serbe; M. Blondel, de Paris; un délégué de Stuttgard et un de Fribourg. C'est peu pour un Congrès international.

La coopération était du domaine de la première section. Plusieurs délégués demandent l'interdiction, pour les employés de l'État, de constituer des coopératives; cela, même par les moyens de coërcition : amende et révocation. Un autre délégué est d'avis qu'il faut supprimer toutes les coopératives. C'est évidemment le plus simple! Certains, heureusement pour la petite bourgeoisie, sont plus intelligents : M. Brassino ne croit pas à l'efficacité des interdictions; il veut répondre à la coopération des fonctionnaires par le syndicat. Un délégué hollandais conseille aux petits commerçants de se spécialiser dans leur commerce et d'acheter de bonnes marchandises. M. Colfs, député de Bruxelles. déclare que « le petit bourgeois qui demanderait des pénalités contre les coopératives se préparerait des verges à lui-même ». Il faut reconnaître — ajoute-t-il — que « les coopératives sont une école d'économie et de prévoyance ». Il est partisan de voir la bourgeoisie constituer des associations corporatives. M. Van Cnyssen est de son avis et il exhorte la petite bourgeoisie à faire des sacrifices : constituer des syndicats d'achat en commun et des coopératives et établir un enseignement professionnel artistique et commercial.

La deuxième section entend la lecture des rapports sur les sociétés pour l'encouragement du paiement au comptant sur l'œuvre du petit crédit, sur les nantissements de fonds de commerce, sur les habitations à bon marché, sur le paiement différé, sur le crédit à donner et l'association.

La troisième section s'occupait des patentes des grands magasins, des faillites, litiges commerciaux, organisation judiciaire au point de vue commercial, timbre d'affiche et toutes mesures ficales en général.

La quatrième section a examiné les questions suivantes : l'admission des femmes aux comités de prud'hommes, et aux conseils de l'industrie et du travail ; le repos dominical, l'expertise en matières de denrées alimentaires, les ventes publiques en détail des marchandises neuves, la concurrence déloyale, et le déballage, etc.

Après une discussion assez vive, lecture est donnée des vœux de chaque section.

PREMIÈRE SECTION

Sur la coopérative et l'association

Interdiction aux fonctionnaires de prendre la direction et l'administration des sociétés coopératives.

Publicité des places.

Révision de la loi de 1873, sur les coopératives, au point de vue fiscal. Application au moyen de pénalités des stipulations de cette loi.

Sur l'enseignement professionnel

Extension de cet enseignement à la petite industrie et au petit commerce. Organisation de cours techniques, de musées, de voyages d'études, d'écoles d'apprentissage. Erection des maisons de la bourgeoisie.

DEUXIÈME SECTION

Le paiement au comptant

Organisation des Sociétés coopératives de bons-primes entre commerçants. Modifications à la loi sur les habitations à bon marché, de manière à ce que la petite bourgeoisie puisse en bénéficier. Organisation du crédit pour la petite bourgeoisie sur la taxe de la mutualité avec l'appui de l'État. Réforme de la loi sur la patente. Simplification de la procédure civile. Extension de la compétence des juges de paix aux affaires du petit commerce. Réduction des frais de justice.

QUATRIÈME SECTION

Loi sur le repos dominical avec indication des exceptions mentionnées dans la loi. Mouvement de pétitionnement en ce sens.

Assimilation des Voyageurs de commerce aux ouvriers en ce qui concerne les coupons de semaine sur les chemins de fer. Compartiments réservés aux abonnés. Imposer une patente aux voyageurs de l'étranger. Révision de la loi sur le conseil de l'industrie et du travail, de prud'hommes, conseil supérieur du travail, de l'agriculture en trois catégories d'élus et de justiciables (1° grande industrie, 2° petite industrie, 3° surnuméraires et employés). Extension du contrôle et de l'inspection des viandes. Régime douanier établi au poids spécifique et non *ad valorem*. Réglementation du colportage par la loi ; etc.

Plusieurs congressistes veulent présenter des observations, ils ne le pourront faire : on a hâte d'aller banqueter. En somme toutes les questions inscrites en trop grand nombre à l'ordre du jour du congrès n'ont pu être que bouchées, ou renvoyées à un autre congrès. Le prochain congrès de la petite bourgeoisie se tiendra en France ou en Hollande.

La question militaire. — La section centrale de la Chambre — ou plutôt la commission militaire, car la section centrale a été transformée en commission par l'adjonction de quelques membres de l'opposition — a adopté le rapport de M. Helleputte sur le *projet de loi apportant des modifications aux lois sur la milice et sur la rémunération des miliciens.*

Le projet du gouvernement ne donne satisfaction ni aux militaristes ni aux antimilitaristes. Je crois bon ici de citer la critique du compagnon Antoine Deleporte :

Le premier paragraphe de l'article Ier dit :

« Le recrutement de l'armée a lieu par des *engagements* « *volontaires.* »

Mais le second alinéa du même article apporte immédiatement le correctif suivant :

« Des *appels annuels* suppléent, s'il y a lieu, à l'insuffisance de « ces engagements. »

De sorte que rien n'est changé, la conscription n'est pas supprimée s'il ne se présente, chaque année, 13,300 volontaires pour remplacer les miliciens, plus 1,800 volontaires de carrière, représentant les 3 p. c. du nombre des miliciens inscrits, et sur lesquels le gouvernement compte pour porter les effectifs de guerre à 180,000 hommes. Or, 800 hommes à peine se présentent chaque année comme volontaires.

Le gouvernement maintiendra sous les armes 42,800 hommes, d'une façon permanente, sur pied de paix.

Il faut être doué d'une forte dose de naïveté pour croire que quarante-trois mille jeunes gens se soumettront à la vie de caserne. Aussi pensons-nous que les politiciens cléricaux, qui feignent d'accepter le projet de loi comme un allègement des charges militaires pour les populations, trompent sciemment les électeurs qui leur accordent confiance.

L'attitude des militaristes n'est guère plus édifiante. Après avoir condamné le remplacement, ils en acceptent le maintien et, tout en déclarant que l'armée est insuffisante pour défendre le pays, ils attendent de l'augmentation du nombre des mercenaires un supplément de force qui ne peut se réaliser dans les proportions prévues par le gouvernement.

Restent les modifications au terme de service.

Les miliciens ne sont plus inscrits que huit années dans les cadres de l'armée active. Mais ils passent à la réserve pour cinq ans. Ce qui fait un total de 13 ans, comme aujourd'hui.

Le service actif est réduit, mais les grands congés sont supprimés.

Les miliciens, les volontaires avec prime et les remplaçants sont envoyés en congé illimité *lorsqu'ils ont passé effectivement au service actif*, à partir du jour de l'appel sous les armes de leur contingent, le temps ci-après déterminé :

Infanterie : 20 mois à accomplir pendant les 24 mois qui suivent l'appel sous les armes plus un rappel d'un mois pendant le courant de la 3e ou de la 4e année. C'est-à-dire que le milicien qui obtiendrait des congés s'élevant à un total de 4 mois, serait resté sous les armes 24 mois, plus le mois de rappel.

Cavalerie et artillerie à cheval : 36 mois pendant les 39 mois qui suivent l'appel sous les armes.

Artillerie montée et train : 28 mois pendant les 30 mois qui suivent l'appel sous les armes.

Compagnies spéciales et pontonniers d'artillerie : 22 mois à accomplir pendant les 34 mois qui suivent l'appel sous les armes

Bataillon d'administration : 24 mois à accomplir d'une façon continue.

Bien que peu importante, la réduction du service actif diminue les effectifs de paix. On compte sur l'augmentation du nombre des volontaires et des rengagés pour combler les vides créés dans l'armée permanente de 43,000 hommes que le gouvernement trouve nécessaire pour le maintien de « l'ordre » capitaliste.

La rémunération — que l'on donnera désormais aux volontaires comme aux miliciens, — et l'augmentation des effectifs de guerre coûteront au bas mot *vingt millions* par an.

Nous reviendrons sur cette importante question militaire dans cette chronique.

La Nouvelle Maison du Peuple de Beyne Heusay. — Le grand développement qu'ont pris les associations des ouvriers

de l'importante commune de Beyne Heusay a nécessité la construction d'un local plus vaste et répondant mieux au besoin du commerce. L'inauguration des nouveaux locaux a eu lieu le 25 août dernier. Les magasins sont admirablement aménagés.

La salle des fêtes de cette nouvelle Maison du Peuple mesure 23 mètres de long sur 11 mètres 36 de large. Au premier une vaste salle de réunion servira de bibliothèque. Un magnifique jardin mesurant 2000 mètres carrés sera transformé en jardin de plaisance pour les familles ouvrières. Voici quelques renseignements sur le développement qu'ont pris les différentes associations ouvrières de cette commune de Beyne Heussay:

Fondée en 1897, la coopérative socialiste n'a fait que progresser ; les commencements furent très durs ; cependant, grâce au dévouement de quelques hommes, les affaires marchèrent à merveille, la vente atteignait, il y a deux ans, la jolie somme de 8,000 francs par mois.

Aujourd'hui ce chiffre a atteint 17.000 francs. Il existe également un puissant syndicat de mineurs comptant 1,200 membres avec un encaisse d'environ 15,000 francs.

L'Union des métiers, qui existait même avant la coopérative, ne s'occupe spécialement que de la politique, c'est pour ainsi dire un cercle d'études sociales. Grâce à son vaillant comité, il sera donné, l'hiver prochain, un cours d'extension universitaire qui, nous en avons la certitude, sera assidûment suivi par de nombreux ouvriers.

Ajoutez à ces organisations le Cercle des Trompettes socialistes, un cercle dramatique socialiste, une société de libre-pensée et une mutualité.

L. Durieu.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Aus dem litterarischen Nachlass von Karl Marx, Friedrich Engels und Ferdinand Lassalle *herausgegeben von* **Franz Mehring** (Stuttgart, Dietz, 1901). — Franz Mehring va publier les écrits posthumes de Marx, Engels et Lassalle. Le premier volume (492 et XII pages) a déjà paru: il contient les premiers écrits de Marx et d'Engels: on y suit leur évolution vers le socialisme, tel qu'ils l'ont créé. Ce volume contient surtout la thèse de doctorat de Marx sur la différence de la philosophie d'Epicure et de Démocrite. Remercions asssi Mehring de sa belle et sincère introduction et de la biographie de Marx.

Le deuxième et le troisième volumes, qui paraîtront plus tard, s'occuperont des phases postérieures de la vie de Marx et d'Engels.

En attendant, la librairie Dietz vient de publier en un fort volume de XVI et 368 pages les lettres adressées par Lasalle à Marx de 1849 à 1862. Ces lettres forment un document historique des plus importants du socialisme moderne.

Sozialdemokratisches Reichstags-Handbuch par *Marx Schippel*, membre du Reichstag (Berlin, *Vorwaerts*). — C'est une tâche difficile que s'est proposée notre camarade, le citoyen Schippel, par la publication de son *Manuel*, encyclopédie socialiste sur toutes les questions traitées au Reichstag, éditée par la librairie *Vor-Waerts*. Les premières livraisons parues jusqu'à présent contiennent des articles intéressants, relatifs aux députés, aux agrariens, à l'Amérique, aux délégations ouvrières, à la protection légale du travail, aux chambres ouvrières, aux bureaux de placement, etc., etc.

LES REVUES SOCIALISTES

Die Neue Zeit. — N° 4. — Dans un bel article sur le Congrès de Lübeck, *Bebel* apprécie ses résultats: il se réjouit de la liquidation de toutes les questions à l'ordre du jour et conclut par un appel aux camarades à s'occuper des problèmes pratiques.

Documente des sozialismus, publiés par Ed. Bernstein. Cette revue, dont il vient de paraître le premier numéro, doit servir à

l'étude historique et critique du socialisme. Ce premier numéro — et l'on annonce que les suivants se conformeront à ce modèle — contient :

I. *Une Bibliographie du Socialisme* (publications allemandes, anglaises et françaises).

II. *Histoire du Socialisme.* — Deux réimpressions : l'une d'un programme ouvrier anglais publié le 23 mars 1831 qui fut le premier programme ouvrier politique de ce siècle et comme une préface — négligée jusqu'à présent — du mouvement chartiste. — La seconde réimpression est celle d'un article de Proudhon de 1848 prédisant l'échec momentané du mouvement ouvrier par suite du suffrage universel.

III. *Documents du socialisme.* — La profession de foi des Saint-Simoniens. — Le plan du nouveau programme de la social-démocratie autrichienne. — Une gravure figurant la société moderne, d'il y a 70 ans (œuvre anglaise).

IV. Le socialisme dans les revues.

V. Demandes et renseignements.

Die Gleichheit. — N° 22. — Un article très documenté combat l'exploitation des femmes dans l'industrie de la confection. Il faut retenir que la cause principale de la misère dans cette industrie consiste dans le travail à domicile.

Kommunale Praxis. — N° 19. — Ce numéro contient un article intéressant sur le contrôle des habitations à Zürich. Le conseil municipal de cette ville a établi les vices principaux et a pu ainsi ordonner des mesures qui pourront facilement être exécutées. La statistique prouve aussi combien les fonctionnaires de la ville présidant au service des habitations sont consciencieux.

Critica sociale (1er et 15 sept.) Garzia Cassola aborde la question générale de l'appui à donner aux ministères bourgeois, et soutient que « nous pouvons et nous devons être minstériels avec les Gouvernements qui reconnaissent et respectent les conquêtes du prolétariat. Aujourd'hui, nous devons êtres ministériels avec le gouvernement qui sauvegarde les libertés publiques ».

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

LE MINISTÈRE ET LES MISSIONS EN CHINE

Le Parlement a voté l' « emprunt chinois ». Ainsi les 235 millions d'indemnité que la Chine a promis de verser en 39 annuités à la France et aux Français victimes de la guerre, vont rentrer immédiatement dans les caisses publiques. La plus grosse partie de l'emprunt servira à payer les dépenses de la guerre (environ 200 millions). Le reste sera distribué par l'Etat aux individus et aux collectivités à qui le Céleste Empire a promis des indemnités. Autrement dit, le gouvernement de la République substitue à des créances chinoises, payables en 39 annuités, de beaux écus sonnants ; il assume pour lui-même les risques d'insolvabilité de la Chine. La majorité républicaine a bien fait quelque difficulté pour consentir cette opération. La Commission du budget proposait seulement un emprunt de 210 millions ; elle excluait du bénéfice de l'opération la Compagnie franco-belge du chemin de fer de Han-Keou à Pékin et les congrégations. Logique avec elle-même, elle pensait que l'Etat qui, en France, combat les congrégations, n'a pas de raison pour cautionner, vis-à-vis d'elles, les engagements de la Chine. Mais l'éloquence de M. Waldeck-Rousseau, son langage d' « homme de gouvernement » ont triomphé des hésitations de la Chambre.

Nous avons, ici même, protesté contre la loi sur les associations, parce qu'elle heurtait notre sentiment de la justice, comme toute loi d'exception. Nous persistons dans notre avis. Nous détestons les guerres de religion et nous sommes persuadés que loin de détruire les croyances religieuses, la persécution ne fait que les exalter. Et ce n'est pas la démagogie anticléricale qui sévit actuellement dans le socialisme français qui est de nature à nous faire changer d'avis. Mais nous n'en sommes que plus à l'aise pour critiquer la singulière protection que le Ministère accorde en Extrême-Orient à ces moines qu'il proscrit de France.

La France, a dit M. Waldeck-Rousseau, ne peut pas se confiner dans ses frontières. Elle doit, sous peine de déchoir à un rang inférieur, maintenir et étendre son influence au dehors. Il faut des débouchés à son industrie. Or, les congrégations sont, en Chine, le plus sûr agent de l'influence française. Par les missionnaires, la langue française a pénétré dans le Céleste Empire, et,

avec la langue, l'influence francaise, l'amour de la France. Les missionnaires ont ouvert la voie aux industriels et aux commerçants.

Telle est, en résumé, l'argumentation de M. Waldeck-Rousseau. Chef d'un État capitaliste, je comprends qu'il cède à la tendance fatale qui lance toutes les grandes nations industrielles dans la voie de la colonisation (ce qui n'implique pas d'ailleurs que les socialistes doivent approuver la politique coloniale, même dégagée de l'influence cléricale et de la conquête violente). Et si les missions catholiques étaient vraiment un moyen de maintenir et de développer l'influence française, je comprendrais que M. Waldeck-Rousseau recourût à leur concours. Car, il est plus facile de dire qu'il faut laïciser la politique extérieure, comme Jaurès en exprimait récemment l'avis, que de le faire réellement.

Mais est-il vrai que les Missions servent les intérêts de la France en Chine. Les discours prononcés par Sembat, les documents publiés au cours des événements de Chine, et depuis lors, me semblent décisifs sur cette question. Ce que les missionnaires servent en Chine, ce n'est pas l'intérêt de la France, mais l'intérêt de l'Eglise Catholique. Il n'est pas toujours vrai qu'ils propagent en Chine l'usage de la langue française, et il n'est pas vrai du tout qu'ils y développent l'influence de la France, qu'ils habituent les Chinois à recevoir nos industriels et nos commerçants.

Il suffit de lire les descriptions enthousiastes que les missionnaires eux-mêmes ont faites, à la fin du siècle dernier, de la tolérance chinoise, pour être convaincu que les missionnaires n'ont aucunement amélioré les dispositions du peuple chinois — naturellement hospitalier — à l'égard des Européens en général et des Français en particulier. C'est parce que les missionnaires ont prétendu exercer en Chine leur intolérance coutumière, parce qu'ils ont voulu soustraire les chrétiens chinois, recrutés généralement dans la lie de la population, à l'autorité légitime du gouvernement impérial; c'est parce qu'ils ont fait appuyer ces prétentions par les armes de l'Europe que le peuple chinois s'est exaspéré contre les étrangers.

Assurement, ils ne sont pas les seuls à avoir commis des abus et les capitalistes qui, aussi peu habitués à respecter les morts que les vivants, faisaient traverser les cimetières chinois par leurs lignes de chemins de fer, sans se soucier de froisser ce peuple, éminemment religieux, dans sa dévotion la plus intime, portent une égale part de responsabilité.

Mais les torts des capitalistes n'excusent pas ceux des missionnaires, et ils n'excusent pas davantage l'appui constant que le ministère Waldeck-Rousseau, fidèle d'ailleurs à la politique de tous les autres ministères, n'a cessé de leur prêter.

La vérité est que dans cette question — comme dans bien d'autres — M. Waldeck-Rousseau n'a pas eu le courage de rompre avec les préjugés traditionnels. Depuis que Gambetta a dit que « l'anticléricalisme n'est pas un article d'exportation », la protection officielle des missions à l'étranger est devenue un de ces adages contre lesquels on ne s'insurge pas sans encourir l'accusation de lèse-patrie.

Ménager les préjugés nationaux, telle est trop souvent toute la science politique de nos hommes d'État. Et à cette faiblesse, le Ministère actuel n'échappe pas plus que les autres. Constitué sur un programme de défense républicaine, il a commencé par flatter le goût de la petite bourgeoisie pour l'ordre — aux dépens de la justice — en faisant voter l'Amnistie. Puis il a successivement sacrifié au préjugé anticlérical des radicaux — en faisant voter une loi d'exception, assez inefficace contre l'Église, mais préjudiciable à la liberté ; au préjugé nationaliste — par sa politique coloniale, par le renouvellement théâtral de l'alliance franco-russe, par des poursuites intentées çà et là pour réprimer de prétendus outrages à l'armée.

Sûr de sa forte majorité républicaine dont il a su, par sa politique anticléricale, rendre cohérents les éléments très disparates, le grand « homme d'Etat » ne se fait pas faute de la traiter parfois avec une supériorité dédaigneuse et d'imposer de rudes sacrifices à son amour-propre. Il sait poser la question de confiance, quand il le faut. Il se donne volontiers l'attitude d'un esprit dégagé des passions de parti, sachant mettre au-dessus de toute autre considération les intérêts de la Patrie. C'est ce qu'il a fait dans la question de Chine.

Mais si l'on examine de près sa conduite, on se persuade que le Ministère n'a vécu qu'en manquant à presque toutes les espérances qui l'avaient suscité. Et sans nier les initiatives heureuses qu'il a pu avoir, dans certaines circonstances, il faut reconnaître que son plus grand mérite est celui que les hommes du centre et de la droite attribuaient, il y a quatre ans, au ministère Méline : « il a duré ».

Peut-être eût-il mieux fait de durer moins et d'agir davantage ?

Raoul Briquet.

LE CONFLIT FRANCO-TURC
ET LES MASSACRES D'ARMÉNIE

Dans les premiers jours de l'année 1896, Sir E. Monsom, ambassadeur d'Angleterre à Vienne, et M. Goschen, ambassadeur d'Angleterre à Pétersbourg, eurent l'occasion de s'entretenir avec le comte Goluchowsky et le prince Lobanoff. C'était immédiatement après ce massacre d'Orfa, qui couronna avec une si fastueuse horreur la période des grandes tueries arméniennes : d'un seul coup Nazif Pacha avait brûlé vives dans la cathédrale de l'ancienne Edesse trois mille créatures humaines, et le prix des filles et des femmes arméniennes était descendu presque à rien sur le marché d'Alep, vu la surabondance des offres.

Les réponses du ministre russe et du ministre autrichien furent telles que personne ne les aurait imaginées aussi dignes de vrais diplomates, ennemis de tout fâcheux donquichottisme. Le prince Lobanoff déclara d'abord que « rien dans les derniers temps n'avait permis de douter de la bonne volonté du sultan non plus que de son aptitude à rétablir l'ordre dans son empire. » Puis, comme M. Goschen objectait l'affaire d'Orfa, son interlocuteur répliqua que « la Turquie ne change jamais ». Le comte Goluchowsky, dans un premier entretien, établit une distinction entre les points de vue différents où se placent les « hommes d'Etat et les hommes ordinaires » ; une autre fois, il fut plus explicite. Il convint « que le spectacle des souffrances par où les Arméniens avaient passé et que

selon toute probabilité, ils avaient encore à subir était si terrible que les purs humanitaires seraient naturellement disposés à accuser de cruauté impitoyable ou tout au moins d'indifférence » ceux au pouvoir desquels ils pensaient être de prévenir de pareilles misères » Cependant il refusait de risquer une guerre européenne par l'emploi de moyens coercitifs : aussi l'ambassadeur anglais ajoutait-il non sans ironie, qu'il rapportait tous ces propos « par souci de rendre justice au comte Goluchowsky. »

Ainsi, à cette époque, ceux des diplomates qui ne s'avouèrent pas froidement complices d'Abd-ul-Hamid comme le prince Lobanoff et M. Gabriel Hanotaux, invoquèrent l'appréhension d'une guerre générale pour ne pas intervenir auprès du Sultan de la seule manière utile, par la menace et au besoin par la force.

La responsabilité que personne n'avait osé ou voulu prendre pour empêcher l'effusion du sang, le gouvernement français l'a assumée délibérément, sans même avoir demandé l'autorisation des Chambres, pour revendiquer des créances que le Sultan niait avec sa coutumière mauvaise foi; des troupes ont été débarquées à Mételin; l'amiral Caillard a coupé les fils télégraphiques, accompli envers la Turquie des actes d'hostilité. Cependant, bien que le motif de l'intervention fût en somme médiocre et discutable, aucune guerre européenne n'a éclaté, et la preuve est désormais faite qu'une action coercitive peut être exercée sur le Sultan sans qu'il s'en suive des catastrophes pires que le mal auquel on remédierait.

Il est donc bien certain que des mesures analogues ne sauraient devenir dangereuses, le jour où elles seraient prises non pour des raisons de finance mais pour des raisons de « pure humanité ». A ce titre la promenade navale n'aura pas été inutile ; et M. Delcassé, ainsi qu'il l'avait déjà fait, par son attitude énergique lors du règle-

ment de l'affaire crétoise, s'est interdit, par là-même, l'argument dont abusait son sinistre prédécesseur.

Très prochainement, soit lors de l'interpellation Rouanet, soit lors de la question annoncée par la démarche collective et si caractéristique de MM. d'Estournelles, Sembat et Cochin, il aura l'occasion de dire quelles sont les intentions du gouvernement français pour mettre un terme à l'extermination, violente ou sournoise, des Arméniens en terre ottomane.

Nul ne lui demandera de constituer une Arménie autonome, ainsi qu'affectent de le croire certains patriotes turcs avec une obstination qui ne cède à aucun raisonnement. Les Arméniens désireraient simplement, pour l'heure présente, l'égalité réelle avec les Turcs et généralement avec les autres peuples musulmans de l'Empire. Pour qu'il en fût ainsi, il suffirait de mettre en vigueur les clauses du traité de Berlin, ainsi que le voudraient non seulement les Arméniens et les autres nationalités opprimées, mais même les plus éclairés des musulmans, comme Ismaïl Kemal bey, qui fut, au temps de la réforme, le collaborateur de Midhat et par la suite vali de Beyrouth et conseiller d'État.

Il importe de rappeler toujours cet article LXI du traité de Berlin, selon l'exemple de M. Georges Clémenceau, et même d'en redire l'origine.

Le traité de paix préliminaire conclu à San-Stefano entre la Russie et la Turquie en 1878 contenait l'article ci-dessous :

Article XVI. — Comme l'évacuation, par les troupes russes, du territoire qu'elles occupent en Arménie et qui doit être restitué à la Turquie pourrait donner lieu à des conflits et à des complications préjudiciables au maintien des bonnes relations entre les deux pays, la Sublime-Porte s'engage à mettre à exécution, *sans retard,* les améliorations et les réformes que

nécessitent les besoins locaux des provinces habitées par les Arméniens et à garantir leur sécurité contre les Kurdes et les Circassiens.

Dans le traité européen, qui fut contresigné par les grandes puissances après le congrès de Berlin, cet article a été remplacé par un autre, contenant une obligation d'une nature plus rigoureuse, pour toutes les puissances signataires :

Article LXI. — La Sublime-Porte s'engage à mettre à exécution *sans autre délai*, les améliorations et les réformes nécessitées par les besoins locaux dans les provinces habitées par des Arméniens et à garantir leur sécurité contre les Circassiens et les Kurdes.

Elle fera *périodiquement connaître les mesures prises, à cet effet, aux Puissances qui veillent à leur application.*

Jamais mandat plus formel et engagement plus strict ne furent violés avec autant d'impudence. Les mesures prises, c'est de 1894 à 1896 l'égorgement méthodique de trois cent mille hommes ; c'est depuis lors l'agonie lente de tout un peuple. Le ministre avouait naguère « que les Arméniens sont l'objet de traitements particulièrement rigoureux, qu'on les astreint à des règlements de police qui les empêchent sinon de vivre, du moins de prospérer. » Voici ce que cache l'euphémisme : interdiction de circuler, non seulement de Turquie à l'étranger, ou de province à province, mais même de village à village ; interdiction absolue de détenir des armes quelconques, même des couteaux de dimension trop grande, et cela au milieu de peuplades munies d'armes excellentes ; perception de l'impôt par l'entremise de garnisaires qui ruinent l'habitant à tout le moins et le plus souvent pillent, violent et torturent à leur gré ; accaparement de toutes les terres par les aghas kurdes ou

turcs ; assassinats toujours impunis ; envois de troupes et construction de casernes dans les districts montagneux de Zeïtouun et de Sassoun où les Arméniens pourraient se défendre, afin de « briser les noyaux arméniens » selon l'expression d'un haut fonctionnaire turc ; tentatives de massacres ou massacres effectifs à Spaghank, à Pertak, dans la plaine de Moush. Une courte citation d'une lettre de Moush (14 septembre 1901), empruntée à *Pro Armenia*, dira mieux ce qu'il faut entendre par ces termes, « empêcher de prospérer » ; il s'agit de l'affaire de Mogounkh :

On envahit le village ; on tue le premier venu et on incendie tout le village. Vingt personnes sont tuées. Quatre à cinq fenils se trouvant en dehors du village ne furent pas atteints par l'incendie. Dès le lendemain le gouvernement arrête tous les habitants de Mogounkh et les emprisonne.

La nouvelle de la destruction de Mogounkh fut répandue aussitôt, et les Kurdes se hâtèrent de profiter de l'occasion. Les villages arméniens furent foulés aux pieds ; quant aux victimes, en voici le nombre :

à Aragh	10	morts,
à Havadorig . .	4	»
à Garnir	7	»
à Piklitz	10	»
à Hounau . . .	11	»
à Pertak	2	»
à Alvarintch . .	6	»
à Aktchan . . .	4	»
à Tzironk . . .	2	»
à Gorvon . . .	30	»
à Mogounkh . .	20	»

en tout, 106 personnes.

Ce n'est pas là un cas isolé ; dans d'autres parties de la Turquie d'Asie, les mêmes faits se produisent *périodiquement* ; et quoi qu'ils ne soient pas, en vertu de l'ar-

ticle LXI, notifiés aux chancelleries et enregistrés par elles avec tous les sacrements du protocole, ils ne sont ignorés, en Europe, par aucun chef d'Etat, par aucun ministre des affaires étrangères, ni même malgré les sommes énormes dépensées par Abd-ul-Hamid pour obtenir le silence de la presse, par les humbles mortels qui lisent quelquefois un journal.

M. Delcassé a eu le courage de mobiliser une escadre pour recouvrer des créances en péril, et il a démontré à l'Europe que la paix n'en était pas compromise ; il ne saurait manquer d'inviter les Puissances à collaborer avec lui pour obtenir du Sultan le respect du traité de Berlin. L'appui unanime de la Chambre lui est assuré ; et s'il pose la question aux gouvernements européens, sans ambages, en appuyant sa circulaire par la publication d'un Livre Jaune où seraient relatées toutes les atrocités consignées dans les rapports de ses agents, il sera impossible d'y répondre d'une manière dilatoire. Il est peu probable que l'Empereur d'Allemagne lui-même prenne ouvertement la défense de l'assassin ; et s'il n'existe pas dans les accords franco-russes une clause conforme aux sentiments du prince Lobanoff, le comte Lansdorf sera trop heureux de faire exécuter, enfin, après un quart de siècle, l'article XVI du traité de San Stefano, devenu l'article LXI du traité de Berlin, qui fut rédigé par les plénipotentiaires russes, au nom du Tzar Alexandre II, grand-père du Tzar actuel.

Pierre QUILLARD.

CRITIQUE DU PROJET DE PROGRAMME

du Parti socialiste allemand (1891) (1)

(FIN)

II. — Revendications politiques.

Les revendications politiques du projet ont un grand défaut. Ce qu'il aurait, avant tout, fallu dire, *ne s'y trouve pas*. Si ces dix revendications étaient accordées toutes, nous aurions, il est vrai, divers moyens de plus en vue de la réalisation de la revendication politique principale, mais nous n'aurions pas du tout cette revendication principale elle-même. La Constitution de l'Empire est, en ce qui concerne la limitation des droits reconnus au peuple et à ses représentants, une copie pure et simple de la Constitution prussienne de 1850, constitution où la réaction la plus extrême se trouve rédigée en paragraphes, où le gouvernement possède tout pouvoir véritable et où les chambres n'ont pas même le droit de refuser les impôts ; constitution qui, pendant la période de conflit, a prouvé que le gouvernement pouvait en faire ce qu'il voulait. Les droits du Reichstag sont exactement les mêmes que ceux de la Chambre prussienne, et c'est pourquoi Liebknecht a appelé ce Reichstag la feuille de vigne de l'absolutisme. Vouloir, sur la base de cette constitution et du fractionnement, sanctionné par elle, en petits États, sur la base d'une

---

(1) Voir notre dernier numéro.

alliance entre la Prusse et Reuss Greiz Schleiz Lobenstein, États dont l'un couvre autant de lieues carrées que l'autre couvre de pouces carrés, vouloir sur une telle base réaliser la « transformation des moyens de travail en propriété commune », est manifestement absurde.

Y toucher, serait dangereux. Et cependant il faut attaquer la chose d'une façon ou d'une autre. Et ce qui prouve précisément aujourd'hui combien cela est nécessaire, c'est l'opportunisme qui commence à exercer ses ravages dans une grande partie de la presse socialdémocrate. Dans la crainte d'un renouvellement de la loi contre les socialistes, en souvenir de toutes sortes d'opinions émises inconsidérément pendant le temps que cette loi était en vigueur, la situation légale présente, en Allemagne, du Parti, doit maintenant pouvoir suffire tout d'un coup à réaliser toutes leurs revendications par la voie pacifique. L'on fait accroire à soi-même et au parti que « la société actuelle peu à peu pénètre dans le socialisme », sans se demander si par là elle n'est pas obligée de sortir de sa vieille constitution sociale, de faire sauter cette vieille enveloppe avec autant de violence que l'écrevisse crevant la sienne ; — comme si, en Allemagne, elle n'avait pas en outre à rompre les entraves de l'ordre politique encore à demi-absolutiste et, par dessus encore, indiciblement embrouillé. L'on peut imaginer que la vieille société pourra pénétrer pacifiquement dans la nouvelle, dans des pays où la représentation nationale concentre en elle tout le pouvoir, où, selon la constitution, on peut faire ce qu'on veut, du moment qu'on a derrière soi la majorité de la nation ; dans des républiques démocratiques comme la France et l'Amérique, dans des monarchies comme l'Angleterre, où le rachat imminent de la dynastie est débattu tous les jours dans la presse, et où cette dynastie est impuissante contre la volonté de peuple. Il en va autre-

ment en Allemagne, où le gouvernement est presque tout-puissant, où le Reichstag et les autres corps de représentants sont sans pouvoir réel; et proclamer de telles choses en Allemagne, et encore sans nécessité aucune, c'est enlever la feuille de vigne à l'absolutisme et en couvrir sa propre nudité.

Une pareille politique ne peut, à la longue, tromper que notre propre parti. L'on met en avant des questions politiques générales et abstraites, et l'on cache par là les questions concrètes les plus pressantes, les questions qui, aux premiers événements importants, à la première crise politique, viendront d'elles-mêmes à l'ordre du jour. Qu'en résultera-t-il, sinon ceci, que tout à coup, au moment décisif, le parti sera pris au dépourvu, et qu'au sujet des points les plus décisifs il n'y aura que confusion et désaccord, parce que ces points n'ont jamais été discutés. Allons-nous revoir ce qui est arrivé, en son temps, pour la question des droits de douane, qui d'après les déclarations d'alors ne regardait que la bourgeoisie et ne touchait pas le moins du monde les travailleurs, et dans laquelle, par conséquent, chacun pouvait voter comme il voulait, tandis qu'aujourd'hui plus d'un tombe dans l'extrême opposé et, par opposition avec les bourgeois devenus protectionnistes, réédite les absurdités économiques de Cobden et de Bright, qu'il prêche comme le plus pur socialisme — le plus manchesterianisme ?

Cet oubli des points de vue principaux devant les intérêts momentanés du jour, cette poursuite acharnée du succès momentané sans préoccupation des conséquences ultérieures, cet abandon de l'avenir du mouvement en faveur du présent, tout cela a peut-être son point de départ dans des intentions « honnêtes », mais c'est et ce sera toujours de l'opportunisme, et c'est peut-être l'opportunisme « honnête » qui est le plus dangereux de tous.

Quels sont maintenant ces points délicats, mais tout à fait essentiels ?

Premièrement.— Un point absolument certain, c'est que notre parti et la classe ouvrière ne peuvent arriver au pouvoir que sous la forme de la république démocratique. C'est même là, la forme spécifique de la dictature du prolétariat, comme l'a déjà montré la grande Révolution française. N'est-il pas en effet impossible de penser que nos meilleurs hommes doivent devenir ministres sous un empereur, comme par exemple Miquel ?

Maintenant, il semble légalement impossible, de poser directement dans le programme la revendication de la république — et cependant cela a pu se faire même sous Louis-Philippe, en France, aussi bien qu'en Italie aujourd'hui. Mais le fait qu'il n'est pas même permis d'établir en Allemagne un programme de parti ouvertement républicain, prouve combien formidable est l'illusion qu'on pourra, par une voie bonnement pacifique, y organiser la république, et pas seulement la république, mais encore la société communiste.

Cependant, on peut encore à la rigueur esquiver la question de la république. Mais ce qui, à mon avis, devrait et pourrait y entrer, c'est la revendication de la *concentration de tout pouvoir politique dans les mains de la représentation du peuple.* En attendant, cela suffirait, si l'on ne peut pas aller plus loin.

Deuxièmement. — La reconstitution de l'Allemagne. D'une part, il faut abolir le fractionnement en petits États ; — allez donc révolutionner la société, tant qu'il existera des droits particuliers à la Bavière et au Würtemberg, tant que la carte de la Thüringe par exemple offrira le lamentable spectacle actuel. D'autre part, il faut que la Prusse cesse d'exister, il faut qu'elle se décompose en provinces autonomes, afin que l'esprit spécifique prussien

cesse de peser sur l'Allemagne. Fractionnement en petits États, esprit spécifique prussien, voilà les deux côtés de la contradiction, où aujourd'hui l'Allemagne est enfermée et dont l'un des côtés doit servir d'excuse et de raison d'existence à l'autre. Que faut-il mettre à la place ? A mon avis le prolétariat ne peut utiliser que la forme de la République une et indivisible. Dans le domaine immense des États-Unis, la République fédérale est aujourd'hui encore en somme une nécessité, bien qu'elle commence déjà à être une entrave dans l'Est. Elle constituerait un progrès en Angleterre, où les deux îles sont habitées par quatre nations et où, malgré un Parlement unique, existent côte à côte déjà aujourd'hui trois systèmes de lois différents. Dans la petite Suisse, elle est devenue une entrave depuis longtemps, supportable seulement, parce que la Suisse se contente d'être un membre purement passif dans le système d'États européens. Pour l'Allemagne, une organisation fédéraliste à la Suisse serait un regrès énorme. Deux points distinguent un État fédératif d'un État unitaire ; c'est, d'abord, que chaque État confédéré, chaque canton possède son propre Code civil et pénal, sa propre organisation judiciaire ; et puis, c'est qu'à côté de la Chambre du peuple il y a une Chambre des États, où chaque canton, petit ou grand, vote comme tel. Quant au premier point, nous l'avons dépassé heureusement et nous n'allons pas être assez naïfs pour l'introduire à nouveau. Quant au second, nous l'avons sous la forme du Conseil fédéral et nous pourrions fort bien nous en passer ; — au reste, notre « État fédératif » en général forme déjà la transition vers l'État unitaire. Et nous n'avons pas à faire revenir en arrière la Révolution d'en haut, faite en 1866 et en 1870 ; au contraire, nous avons à y apporter le complément et l'amélioration nécessaires par un mouvement d'en bas.

Donc, République unitaire. Mais pas dans le sens de la République française actuelle, qui n'est pas autre chose que l'empire fondé en 1798, sans l'empereur. De 1792 à 1798, chaque département français, chaque commune avait son autonomie complète, d'après le modèle américain, et voilà ce qu'il nous faut également. Comment il faut organiser cette administration autonome, et comment on peut y arriver sans bureaucratie, c'est ce que nous a montré l'Amérique et la première République française ; c'est ce que nous montrent encore aujourd'hui l'Australie, le Canada et les autres colonies anglaises. Et une telle autonomie provinciale et communale est beaucoup plus libre que le fédéralisme suisse par exemple, où le canton est sans doute très indépendant vis-à-vis de la Confédération, mais où il l'est également vis-à-vis du district (bezirk) et de la commune. Les gouvernements cantonaux nomment des gouverneurs de district (bezirksstatthalter) et des préfets, dont on ne sait rien dans les pays de langue anglaise et dont, à l'avenir, nous demandons à être dispensés, comme des conseillers provinciaux et gouvernementaux (landrat et regierungsrat) prussiens.

De tout cela, on ne pourra mettre grand'chose dans le programme. Si j'en parle, c'est surtout pour marquer le caractère de la situation en Allemagne, où il n'est pas permis de dire de telles choses, et aussi pour montrer en même temps, qu'ils se trompent eux-mêmes, ceux qui veulent, par la voie légale, transformer un pareil état de choses en société communiste ; et puis encore, pour rappeler au Comité directeur, qu'il existe encore d'autres questions politiques importantes, que la législation directe par le peuple et la justice gratuite, sans lesquelles, en fin de compte, nous pourrions avancer tout de même. Vu l'état d'insécurité générale, ces questions peuvent devenir brûlantes d'un jour à l'autre, et qu'adviendra-t-il alors, si

nous ne les avons pas discutées, si nous ne nous sommes pas mis d'accord à leur sujet ?

Une chose, qui cependant peut entrer dans le programme et qui, d'une façon indirecte au moins, peut servir d'indication pour ce qu'il est impossible de dire, c'est cette revendication :

« Administration autonome complète dans la province, dans le district, dans la commune par des fonctionnaires élus par le suffrage universel. Suppression de toutes les autorités locales et provinciales nommées par le gouvernement ».

En dehors de cela, serait-il possible de formuler, en ce qui concerne les points que je viens de discuter, d'autres revendications de programme ? C'est ce dont je ne puis, ici, juger aussi bien que vous, là-bas. Mais il est désirable que ces questions soient débattues au sein du parti, avant qu'il ne soit trop tard.

1) Je ne saisis pas la différence qu'on établit entre « droit d'élection et droit de vote, respectivement élections et votes ». Si une distinction est nécessaire, il faudrait en tous cas l'exprimer plus clairement ou l'expliquer dans un commentaire qui accompagnerait le projet.

2) « Droit de proposition et de veto du peuple ». *Pour quoi ?* il faudrait ajouter : pour toutes les lois ou résolutions de la représentation nationale.

5) Séparation complète de l'Église et de l'État. Toutes les communautés religieuses sans exception seront traitées par l'Etat comme des sociétés privées. Elles perdent tout appui par le moyen des ressources publiques et toute influence sur les écoles publiques. (On ne peut pourtant pas leur défendre de fonder, par leurs propres moyens, des écoles *qui leur appartiennent en propre*, et d'y enseigner leurs idioties !)

6) « Laïcité de l'école » tombe alors, sa place est dans le paragraphe précédent.

8) et 9). Ici je voudrais appeler l'attention sur ceci : Ces points demandent l' « étatisation » *1) des avocats, 2) des médecins, 3) des pharmaciens, dentistes, sages-femmes, infirmiers, etc.* En outre, on demande pour plus tard l'étatisation totale de l'assurance ouvrière. Est-ce que tout cela pourra être confié à M. de Caprivi, et est-ce que tout cela est bien d'accord avec la déclaration faite précédemment, lorsqu'on s'est prononcé contre tout socialisme d'État ?

10) Ici je mettrais : « Impôts... progressifs pour faire face à toutes les dépenses dans l'État, le district et la commune, dans la mesure où les impôts sont néeessaires. Suppression de tous les impôts indirects soit de l'État, soit locaux, des droits; etc. » Le reste est superflu et n'est qu'un commentaire ou un exposé des motifs ; cela ne peut qu'affaiblir.

III — Revendications économiques

Paragraphe 2). Nulle part davantage qu'en Allemagne, le droit de coalition a besoin d'une garantie aussi vis-à-vis de l'État. La phrase finale « pour le règlement » serait à ajouter comme article 4 et à mettre dans une forme correspondante. Ici, il serait à remarquer, qu'avec des chambres de travail composées par moitié d'ouvriers et de patrons nous serions floués. Avec ce système, les majorités seront pendant des années toujours du côté des patrons, à quoi servirait la présence d'un mouton noir parmi les ouvriers. Si l'on ne stipule pas qu'en cas de litige *les deux moitiés* émettront leur opinion *séparément*, il serait de beaucoup

préférable d'avoir une chambre de patrons et *à côté une chambre indépendante d'ouvriers.*

J'exprime le vœu, qu'avant la clôture, on compare encore une fois le programme français, où il y aurait, me semble-t-il, beaucoup à prendre, précisément pour le N° III. Quant au programme espagnol, je ne puis pas malheureusement, faute de temps, le rechercher : il est très bon aussi sous beaucoup de rapports.

F. Engels.

(Traduit de l'allemand par René Mook).

Le Prolétariat devant les Trusts [1]

Le citoyen Wibaut (Hollande), rapporteur de la onzième commission, disait au Congrès socialiste international tenu à Paris en septembre 1900 : « Les trusts ont, si non comme but, souvent pour effet, d'augmenter l'oppression des travailleurs, en opposant à leurs unions et à leurs tentatives d'organisation, la puissance compacte des patrons unis. Il parle aussi, plus loin, de « la pression à laquelle les trusts assujettissent les travailleurs. »

D'autre part, dans son volume récent, *Le Collectivisme et l'Évolution industrielle*, E. Vandervelde s'exprimait ainsi : « Il n'est pas douteux que la concentration réalisée par les *Trusts*, en augmentant la cohésion des entrepreneurs et en grossissant l'armée de réserve du travail, affaiblit d'autant la puissance relative des coalitions ouvrières. »

C'est, en effet, une crainte générale, et que nous avons pu constater parmi les membres même des *Trades-Unions* américaines, que la concentration des forces capitalistes sous forme de *trusts* doit être défavorable à la concentration des forces ouvrières.

Qu'y a-t-il de fondé dans cette crainte ? C'est ce que nous voudrions examiner ici.

Tout d'abord, il est utile, pour résoudre le problème, de faire une revue rapide des forces ouvrières américaines, telles qu'elles sont organisées à l'heure présente.

Un peu plus de dix pour cent des ouvriers américains sont syndiqués, c'est-à-dire que sur un nombre total d'environ dix

(1) C'est en toute liberté que notre camarade C.-A. Maybon exprime sur l'action de Daniel de Leon aux Etats-Unis une opinion que maintes fois les collaborateurs de cette Revue ont vivement combattue. (N. D. L. R.)

ou onze millions, plus d'un million 1/2 font partie des organisations existantes.

On sait que le caractère des organisations américaines, à la différence de celles d'outre-Manche, est la concentration. En effet, outre les Unions locales de métiers, il existe des Unions centrales englobant un certain nombre d'Unions locales; les Unions centrales elles-mêmes sont adhérentes à des Unions nationales ou fédérales dont la plus importante est la *Fédération américaine du travail* (1).

Cette Fédération a pour but de former une organisation libre de toutes les *Trades and labor unions* d'Amérique, d'établir partout où elles n'existent pas des Unions de tout commerce, et de toutes industries. Elle comprenait en 1900, 1051 Unions locales, 206 Unions centrales des différentes villes, 16 branches d'Etats et 82 Unions nationales. Le nombre total des ouvriers compris dans ces organisations est de plus de 900.000.

A côté d'elles, il faut citer les Unions indépendantes des chemins de fer, qui groupent 100.000 membres environ ; un nombre égal compose les différentes Unions du bâtiment. Quant à l'ordre, si important autrefois, des *Chevaliers du Travail*, il est fort déchu ; c'est à grand'peine s'il groupe encore 200,000 membres.

Enfin l'*Alliance socialiste syndicale et ouvrière*, fondée en 1895 par Daniel de Leon, compte de 30 à 35,000 citoyens ; et c'est bien ici le lieu de placer cette remarque utile : Daniel de Leon, n'est pas opposé, comme on s'est plu à le colporter partout, à l'action syndicale, mais il veut baser cette action uniquement sur les principes socialistes. Et pour atteindre ce but, il n'a pas hésité à combattre les Unions *pures et simples*, celles qui n'ont pour but que la défense des intérêts professionnels et qui, dès lors, ne sont composées que d'ouvriers *class-*

---

(1) Parmi les associations d'Unions qui sont affiliées à la Fédération américaine du Travail, il faut citer comme la plus considérable, l'Association des ouvriers du fer et de l'acier (fondée en 1876), qui a mené la grève récente contre le trust de l'acier.

unconscious, selon l'expression de De Leon et de ses partisans, c'est-à-dire inconscients de leurs droits de classe (1). Si ces ouvriers s'unissent, ce n'est que pour améliorer leur situation, sans l'intention plus haute de travailler, en même temps, à la formation du Prolétariat en parti de classe.

Telle est l'organisation des forces qui se trouvent maintenant face à face avec la puissante croissance du monopole. Avec quelle chance de succès de part ou d'autre la lutte peut-elle s'engager ?

Le monopole, le *trust*, a pour lui ses inépuisables ressources financières, la valeur incontestable de ses chefs, son influence considérable sur la politique intérieure du pays. Le prolétariat oppose à ce faisceau d'énergie, son nombre, son organisation déjà solide, et aussi l'intelligence et les qualités pratiques de ceux qui le dirigent.

Il ne semble pas, à l'heure actuelle, que l'infériorité des forces ouvrières soit aussi grande que certains peuvent le penser. Sans doute, l'organisation est loin d'être aussi parfaite et aussi intime qu'elle peut le devenir un jour. Mais d'ores et déjà, des résultats ont été obtenus qui ne sont pas à dédaigner.

L'organisation ouvrière a eu une action des plus grandes sur le maintien du taux des salaires que les *Trusts* tendaient à abaisser. Même dans certains cas — les employeurs étant peu disposés à améliorer de leur propre mouvement la situation de leurs ouvriers — les élévations des salaires, dont ont profité, par exemple, les typographes, n'ont été dues qu'à la pression constante qu'exerce sur le patronat leur puissant groupement. L'obtention d'autres avantages doit être consi-

(1) C'est pour une raison analogue que, tout dernièrement, le citoyen Hyndman s'est retiré du Conseil exécutif de la F. D. S. d'Angleterre : « Je ne trouve pas, a-t-il déclaré, chez les ouvriers anglais, cette conscience de classe et cet antagonisme de classe sans lesquels on ne peut rien faire d'important Précisément, les membres de la F. D. S. laissent à ce point de vue beaucoup à désirer. » Avec la hâte qui les caractérise, certains *démocrates socialistes* se sont alors empressés de déclarer qu'Hyndman avait renié Marx.

dérée comme le produit direct de l'action syndicale ; des mesures de législation ouvrière, comme la réglementation du travail des enfants et des femmes, les lois concernant l'hygiène dans les ateliers, la restriction de l'immigration des ouvriers étrangers, la réglementation du travail des prisons sont aussi le produit des mêmes causes.

Mais c'est dans les conflits directs du Capital et du Travail que se peut plus exactement encore mesurer la valeur relative des forces en présence.

On ne peut nier que les forces capitalistes semblent croître avec plus d'intensité que les forces productives et c'est ce qui paraît légitimer les craintes qu'a fait concevoir la puissance des *trusts*. Mais des faits récents, et notamment la grève des ouvriers du fer et de l'acier, prouvent que le prolétariat américain — avec son organisation encore incomplète et malgré l'insuffisance de sa conscience de classe antagoniste — peut offrir une résistance digne d'être considérée.

La grève des ouvriers métallurgistes de Homestead, en 1892, celle des employés des chemins de fer, en 1894, la grève générale des mineurs, en 1897, celle des métallurgistes contre le *trust* formé il y a sept mois par Pierpont Morgan, révèlent dans la classe ouvrière des qualités de lutte que la puissance monopolisatrice loin de diminuer a certainement grandi.

La grève de Homestead qui dura six semaines et celle des chemins de fer qui dura trois mois se terminèrent, comme on se le rappelle, par l'intervention de la force armée et par de sanglants massacres.

La raison resta à la force brutale ; mais un tel résultat prouverait-il l'infériorité de l'organisation ouvrière ? Assurément non ; quand les dirigeants bourgeois se décident à lever des armées de 8.000 hommes pour aller sur les champs de grèves combattre le prolétariat en révolte, il faut qu'ils aient une grande opinion de la force morale à anéantir.

La grève récente présente de nombreuses analogies avec celle de Homestead. Mêmes corps de métiers, ouvriers métallur-

gistes de toutes espèces, depuis les puddlers, les lamineurs jusqu'aux aléseurs et aux finisseurs; même caractère: le mouvement est à la fois grève et lockout. Enfin même direction : la lutte est menée par l'Association amalgamée des ouvriers du fer et de l'acier; le véritable but du Directeur salarié du *trust*, Charles M. Schwab, est semblable à celui qui faisait agir le Directeur de 1892, Henri Clay-Frick : l'anéantissement complet de l'Association amalgamée.

Donc, malgré la répression sanglante de 1892, l'Association amalgamée subsiste et on ne peut pas dire que sa force ait décru puisque, sous la direction de son président, Théodore J. Shaffer, elle a lutté plus de deux mois contre une puissance bien supérieure à celle de 1892.

Qu'est, en réalité, cette Association ? C'est une fédération d'ouvriers déjà syndiqués ; elle groupe un grand nombre d'unions secondaires, loges ou sous-loges formées par des ouvriers de toutes catégories du fer et de l'acier. Mais, comme l'immense majorité des associations ouvrières américaines, elle est plutôt conservatrice de l'état de choses actuel que désireuse de le changer. Sa déclaration de principe ne laisse aucun doute sur ce point. Nous y lisons :

« Bien que la distribution de la richesse dans le monde soit inéquitable, il est peut-être nécessaire qu'il en soit ainsi » (1). Et ailleurs : « Nous ne sommes pas des théoriciens ; notre plan (la fédération de toutes les unions) n'est pas un plan de visionnaires, mais un plan éminemment pratique. Nous ne voulons porter tort à personne ; nous ne réclamons à nos employeurs aucun avantage indû ; il n'y a pas, il ne peut pas y avoir une bonne raison qui les empêche de nous payer la valeur exacte de notre travail » (2).

---

(1) « Although an unequal distribution of the world's wealth, it is perhaps necessary that it should be so. »

(2) « We are not theorists : this is no visionary plan, but one eminently practicable. Nor can injustice be done to any of our employers. There is not, there cannot be, any good reason why they should not pay us a fair price for our labor. »

On voit très bien que les revendications de cette Association se restreignent à un strict minimum. Sa déclaration de principes ne manifeste même pas des sentiments de solidarité à l'égard des ouvriers de tous métiers et de tous pays. Et, en définitive, c'est plutôt avec les anciennes corporations qu'elle a des analogies qu'avec des Unions syndicales vraiment socialistes, c'est-à-dire, vraiment conscientes de leurs droits de classe.

De ces observations et de l'exemple que nous donne la grève récente ressort clairement le caractère de la lutte entre le salariat et le patronat en Amérique.

Ce qui fait la force du *Trust* c'est l'extrême concentration du capital ; les États-Unis tendent vers une période où l'industrie tout entière sera la propriété d'une dizaine à peine de capitalistes. Mais ce serait une conclusion exagérée de penser que cette énergie considérable ne peut trouver son égale dans la concentration ouvrière. Ce résultat n'est pas atteint, mais rien ne prouve qu'il ne puisse l'être. C'est certainement, avant tout, une question d'organisation solide et de discipline sévère, mais c'est surtout une question d'éducation des classes ouvrières, encore ignorantes du rôle qu'elles doivent jouer dans la transformation sociale.

Quand les Trades-Unions auront cessé de compter sur des mesures législatives pour enrayer le mouvement de la trustification, quand elles auront compris qu'il y a un autre but à leurs efforts, les *Trusts* ne seront plus un danger pour elles. Le jour où une organisation aussi puissante et, il faut le proclamer, aussi bien administrée que l'Association amalgamée, s'ouvrira à la notion de la lutte de classe, les forces capitalistes — quelque degré de concentration qu'elles aient atteint — seront obligées de capituler. Tout antagonisme entre ouvriers aura alors tôt fait de disparaître et, dans cet accord constant, il n'y aurait bientôt plus qu'une seule espèce d'intérêt à sauvegarder, le Prolétariat conscient ayant fini par absorber à son profit tous les moyens de production.

Ce but, le Prolétariat américain est près de l'atteindre parce

qu'il se trouve dans des conditions exceptionnellement favorables ; mais qu'il connaisse enfin sa *mission historique* !

Et c'est ici qu'apparaît le rôle utile — parce qu'il est d'accord avec l'évolution économique — d'hommes tels que De Léon, qui n'hésite pas à proclamer, malgré les railleries et les insultes, que « une Trade-Union est une association de prolétaires dont le but est de changer l'état de choses actuel (1)... » « La principale cause de l'impuissance de l'Unionisme pur et simple réside dans son ignorance des distinctions des classes existantes et de l'étroite connexion entre l'action politique. » (2).

Lorsque le prolétariat américain sera pénétré de pareilles idées, la question ne se posera plus pour lui de savoir comment il doit lutter contre le *trust*, car il sera conscient de ses fins, qui ne sont pas de détruire la puissance du monopole, mais de la faire sienne et, comme le dit encore fort bien De Léon, « de perfectionner cet outil de production qu'est le trust et de l'ouvrir à tous. »

Telle est, d'ailleurs, l'opinion des citoyens Wibaut et Vandervelde, mais tous deux nous paraissent avoir manifesté un pessimisme exagéré, quand ils ont dit que le développement progressif des *trusts* affaiblissait d'autant l'organisation ouvrière.

C. A. Maybon.

---

(1) Paroles prononcées à la Convention Nationale des Trades-Unions socialistes en 1897.

(2) What means this stricke ? (Que signifie cette grève) ? Conférence faite à New-Bedford (Massachussets) en février 1898.

LA " CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL "

ET LE CONGRÈS DE LYON

Le Congrès corporatif qui s'est tenu à Lyon, du 23 au 27 septembre dernier, était le sixième Congrès organisé depuis la création de la « Confédération générale du Travail », et sous ses auspices.

De ces six Congrès, celui de Lyon a indiscutablement été le plus caractéristique, tant par la quantité des délégués qui ont participé à ses travaux et le nombre des organisations qui s'y étaient fait représenter, que par l'importance des questions à l'ordre du jour, l'ampleur de la discussion et la précision des résolutions prises.

Avant l'examen des travaux de ce Congrès, un rapide résumé des origines de la « Confédération générale du Travail » n'est pas inutile. Il en ressortira clairement que si, aujourd'hui, le mouvement corporatif se personnalise assez pour pouvoir s'affirmer en *parti* économique, distinct des partis politiques déjà existants, — parti ayant une tactique, des théories, un but bien définis, — ce n'est pas le fait d'une germination spontanée, mais le résultat logique et fatal de la conscience grandissante de la classe ouvrière.

Les origines de la Confédération

Avant 1894, existait une « Fédération Nationale des Syndicats » qui, sans négliger les luttes économiques, prêtait une grande attention à l'action politique et, posant comme nécessité primordiale la conquête des pouvoirs publics, se mêlait fiévreusement aux luttes électorales.

Au Congrès Corporatif de Nantes, en 1894, le désaccord, qui s'était déjà manifesté par divers symptômes, sans aboutir

à une cassure, éclata violemment entre les militants de cette Fédération et les mandataires des Syndicats. Ces derniers, préoccupés de donner la prépondérance aux questions économiques et de leur subordonner les questions politiques, étaient imprégnés de « l'esprit nouveau » qu'un néologisme allait indiquer : c'étaient des *Syndicalistes*.

La politique, avec ses rivalités individuelles, ses querelles d'écoles, avait apporté un trouble profond dans les organisations corporatives, entravant leur développement toujours et, qui plus est, contribuant souvent à leur désagrégation. De là, le désir d'éliminer des syndicats cette cause de perturbation ; leurs militants, après de successives désillusions, après avoir souffert des dissensions qu'engendraient au sein des groupements corporatifs les questions de politique pure et les compétitions ambitieuses, en étaient arrivés à comprendre que le mouvement syndical végéterait, tant qu'il ne se serait pas dégagé de ces accointances pour — sur le terrain économique — s'élaborer une tactique précise et se donner une orientation distincte.

La pierre de touche de ce débat fut la question de la grève générale. Les « politiciens » n'en voulaient plus entendre parler. — après en avoir cependant été de chauds partisans. Il ne faut pas oublier, en effet, que c'est au Congrès des Syndicats, tenu à Bordeaux en 1888, que, pour la première fois dans un congrès, fut votée une motion approbative de la grève générale. Or, l'élément dit *guesdiste* était en majorité à ce congrès (1).

---

(1) Voici le texte de la résolution sur la grève générale, votée au Congrès des Syndicats de Bordeaux en 1888 :

Considérant :

Que la monopolisation des instruments de travail et des capitaux entre les mains patronales, donne aux patrons une puissance qui diminue d'autant celle que la grève partielle mettait entre les mains des ouvriers ;

Que le capital n'est rien, s'il n'est mis en mouvement ;

Qu'alors, en refusant le travail les ouvriers anéantiraient d'un seul coup la puissance de leurs maîtres ;

Considérant,

Que la grève partielle ne peut être qu'un moyen d'agitation et d'organisation,

Depuis lors, la tendance trop nettement économique de la grève générale ayant été mise en relief, les partisans de la conquête des pouvoirs publics l'avaient répudiée. Aussi la combattirent-ils vigoureusement à Nantes. En vain ! Par 65 voix contre 37, le Congrès se prononça en faveur de la grève générale et ce vote entraîna la dislocation de la Fédération des syndicats, qui persista encore quelques mois et disparut enfin sans bruit.

L'année d'après, en 1895, au Congrès de Limoges, la nécessité d'un organisme reliant entre eux les syndicats de professions diverses s'imposa et c'est alors que furent jetées les bases de la « Confédération Générale du Travail ». L'article principal des statuts portait que « *les éléments constituant la Confédération Générale du Travail devront se tenir en dehors de toutes les écoles politiques* ». Sur ce point, un débat s'engagea et, très explicitement, le Congrès donna au mot *élément* le sens le plus large : ce n'était pas seulement la Confédération qui devait se tenir à l'écart des écoles politiques, mais aussi ses organisations adhérentes.

Certes, cet article n'a pas été respecté avec une rigueur formaliste. En la plupart des cas, il est resté lettre morte et les groupements corporatifs ont eu la latitude de faire ou non de la politique. Cependant, c'est grâce à lui qu'a été évitée une déviation nouvelle et que les syndicats se sont, depuis lors, de moins en moins écartés de l'action économique.

La Confédération eut un accouchement laborieux ; pouvaient y adhérer les Fédérations de métiers, les Fédérations régionales, les unions locales, les Bourses du Travail, les syndicats isolés et, sur un pied d'égalité avec ces groupements si disparates, était admise la Fédération des Bourses qui, déjà, avait donné des preuves de vitalité et devait se développer plus encore.

Cet amalgame d'éléments hétérogènes n'aboutit pas à un

Le Congrès déclare :

Que seule la grève générale, c'est à-dire la cessation complète de tout travail, ou la Révolution, peut entraîner les travailleurs vers leur émancipation.

organisme vigoureux. La Confédération végéta et, dans les années qui suivirent, chaque Congrès s'essaya à en reviser les statuts, dans l'espoir toujours déçu de réaliser un mode de groupement fécond.

Au Congrès de Toulouse, en 1897, la nomenclature des organisations pouvant adhérer à la Confédération fut réduite ; les Fédérations Régionales et les Unions locales, organismes assimilés aux Bourses du Travail, ne purent désormais y adhérer. D'autre part, il fut fait à la Fédération des Bourses une place mieux en rapport avec son influence et son rôle : le *Comité Confédéral* fut théoriquement constitué par la réunion de deux sections, l'une composée des délégués des Fédérations de métier et de syndicats, l'autre étant simplement le Comité fédéral des Bourses. Ces deux sections devaient besogner indépendamment l'une de l'autre, sauf aux heures graves et pour des questions importantes, où elles devaient se réunir en Comité Confédéral.

Cette fois encore on n'avait pas enfanté l'organisme cherché et, au Congrès de Rennes, en 1898, les Statuts de la Confédération étaient remaniés à nouveau, et la Fédération des Bourses, déclarée autonome, était mise en dehors de la Confédération, qui devint désormais et uniquement la Fédération des Fédérations d'industrie ou de métier.

Depuis lors eut lieu une succincte modification des statuts confédéraux, effectuée en 1900, au Congrès de Paris. Cette modification ne changea rien aux bases de la Confédération, ci-dessus indiquées, et elle arriva au Congrès de Lyon (où elle a subi une nouvelle révision) sans avoir joué sur la scène sociale le rôle prépondérant qui lui est dévolu. Elle a progressé cependant, — mais avec combien de lenteur ! Et, trop exacte est l'amère constatation que son secrétaire, le camarade Guérard, a été amené à formuler dans le Rapport soumis par le Comité Confédéral au Congrès de Lyon :

« Le Congrès de Limoges avait entendu créer un organisme formidable en face de la puissance capitaliste, pour lui résister d'abord, pour la vaincre ensuite. Mais nous avons trop l'habitude de nous griser avec des mots ; aussi, parce qu'on avait rédigé les

statuts d'un Confédération, il semblait que celle-ci allait, le lendemain, conduire le prolétariat à l'assaut de la bourgeoisie apeurée.

« Il est bien de parler de l'action et de se préoccuper des meilleurs moyens de lutte ; mais pour prendre l'offensive contre toutes les forces coalisées contre nous, gouvernement, police, armée, magistrature, au service des détenteurs de l'or et des instruments de travail, il faut, au préalable, s'organiser. Et nous sommes, à ce point de vue, placés en France dans une situation véritablement inférieure ; l'organisation, chez nous, est à l'état rudimentaire, ce qui ne nous empêche pas de songer tous les jours à faire la Révolution et de nous déclarer tout prêts à l'accomplir.

« Certes, la Confédération Générale du Travail, réunissant toutes les forces syndicales ouvrières, est appelée à devenir l'instrument révolutionnaire capable de transformer la société ; elle accomplira sûrement son œuvre, mais à la condition que le prolétariat conscient lui donne, sans mesure, tout son concours.... »

Il s'en faut que la Confédération ait la capacité et la puissance de mener à bien la besogne qui lui incombe, — si nettement définie par le camarade Guérard. Pourtant, il serait injuste de méconnaître ou de rabaisser son œuvre : elle a maintenu l'orientation économique du prolétariat, et, depuis sa création, en clairvoyant pilote, elle a évité au mouvement corporatif les écueils incessants de la politique. N'aurait-elle que cela à son actif, ce serait suffisant pour qu'elle ait droit à toutes les sympathies ouvrières.

Ouverture du Congrès

Ce rapide coup d'œil rétrospectif sur la « Confédération générale du travail » rendra plus facile la compréhension des travaux du Congrès de Lyon, qui s'ouvrit, le 23 septembre au matin, dans la grande salle de la Bourse du Travail.

L'immeuble où sont logés les syndicats lyonnais est un théâtre désaffecté, et c'est dans l'ancienne salle de spectacle, copieusement décorée d'oriflammes et de banderolles rouges, que se tient le Congrès. Les galeries sont réservées au public qui sera nombreux à toutes les séances et suivra assidûment les débats ; quant aux délégués, ils emplissent le bas.

Jamais encore Congrès Corporatif n'a vu telle affluence ; les délégués sont au nombre de 290, et les organisations qui les ont mandatés se répartissent comme il suit :

Vingt-six Bourses du Travail et huit Fédérations locales, tenant lieu de Bourses, ont envoyé des délégués qui apportent la pensée de 1,035 syndicats groupant 245.000 travailleurs ;

Huit Fédérations régionales avec 264 organisations adhérentes, apportant un contingent de 36.000 syndiqués ;

Vingt Fédérations de métier et d'industrie, avec 507 syndicats et 196.000 fédérés ;

Enfin 492 syndicats, englobant 60.000 travailleurs, ont envoyé directement des délégués.

Un si superbe résultat est la conséquence du développement de plus en plus considérable des organisations ouvrières, et aussi, il faut le déclarer, de l'activité déployée par la Commission d'organisation du Congrès.

Aussi, est-ce avec une joie profonde, l'enchantement d'avoir mené à bien l'œuvre entreprise, qu'en une chaleureuse allocution, le camarade Bourchet, l'un des plus actifs militants lyonnais, secrétaire de la Commission d'organisation, ouvre le Congrès. Il montre l'utilité de telles assises, qui sont un stimulant pour la lutte et qui élargissent et précisent les conceptions syndicalistes :

« A l'œuvre, conclut-il, pour que ceux qui nous ont envoyés ici reçoivent la poussée salutaire vers la révolte, vers notre idéal d'humanité et de justice.

« A l'œuvre pour que nos frères d'au-delà des frontières aient l'impression grandiose du prolétariat français prêt à donner l'élan pour le bonheur universel.... »

Le camarade Guérard fait connaître le Rapport du Comité confédéral et énumère ses travaux depuis le Congrès de Paris. Année peu remplie, faible bagage d'action ! Et cela faute de ressources. En la publication de quelques manifestes se résume presque la besogne d'un an du Comité. Les principaux de ces manifestes ont été, l'un sur le *Sou du Soldat*, invitant les organisations à ne pas délaisser leurs membres appelés au

régiment; l'autre a été la réponse du Comité Confédéral au Référendum ministériel sur les retraites ouvrières.

Avec une franchise d'expression qu'on ne saurait trop louer, le Rapport insiste sur l'impuissance actuelle de la Confédération — même pour l'œuvre de solidarité — pour soutenir les grévistes :

« On se plaint souvent, nous les premiers, de voir intervenir dans les grèves, pour les diriger, des citoyens en quête d'un mandat électif et des députés dont la présence dénature le caractère des conflits économiques.

« Peut-on bien leur reprocher de répondre à l'appel de syndicats qui sont très aises d'avoir auprès d'eux, pour soutenir le courage des grévistes, des hommes habitués à la parole ?

« Tant que nous ne serons pas en mesure d'envoyer des conférenciers dans toutes les grèves, nous n'avons pas le droit de critiquer les politiciens qui apportent à des travailleurs un concours souvent indispensable, mais qui, toujours, devrait être désintéressé.

« Le groupement de toutes les forces syndicales de France dans la Confédération générale du Travail, devrait cependant permettre à celle-ci d'intervenir chaque fois que son concours lui est demandé ; sa déplorable constitution actuelle ne lui en donne pas les moyens... »

Ensuite, le camarade Pouget, au nom de la Commission de *La Voix du Peuple*, expose la situation de l'organe de la Confédération qui n'est pas aussi prospère que le laisserait présager le continuel développement des syndicats : une fois créé, ils se sont désintéressés de leur journal, et ont négligé de le propager et de le soutenir !

« Indifférence d'autant plus pénible que *La Voix du Peuple* a légitimé sa raison d'être : elle a permis aux organisations de préciser et de dégager davantage leur personnalité ; sous son influence, le mouvement syndicaliste a gagné en étendue et en profondeur, et il s'est rapproché de cette « unité » que beaucoup cherchent à réaliser grâce à tels ou tels organismes et que le journal corporatif contribuera à faire puissante et vivifiante en démontrant l'identité des conceptions des travailleurs.... »

Avant de lever cette première séance, le Congrès — qui

s'ouvrait alors que le despote russe venait de quitter le sol français,— tint à affirmer par l'ordre du jour suivant, unanimement acclamé, qu'il réprouvait les platitudes gouvernementales :

Au moment d'ouvrir ses travaux, le XIIe Congrès corporatif, composé des délégués des Fédérations de métiers, des Unions de syndicats et des Bourses du Travail et des Syndicats professionnels français, réunis à Lyon, le 23 septembre 1901, adresse au prolétariat international et en particulier aux travailleurs manuels et intellectuels russes, victimes de l'odieuse répression tsariste qui a suivi le mouvement pour la justice et la liberté de février et mars derniers, son salut fraternel et l'expression de ses plus vives sympathies.

Le mode de vote

Une partie de la deuxième séance fut employée à discuter un règlement, qui, — par la force des choses — devait être médiocrement respecté. Il y a fatalement, dans un Congrès, au cours des séances, des situations imprévues et qu'il serait absurde de résoudre règlement en mains. Chaque cas litigieux mérite une solution particulière, et c'est au Congrès de prononcer le plus impartialement et rapidement possible.

Si oiseuse que fût cette discussion sur le règlement, une décision est à noter : trop souvent, dans les Congrès, les travailleurs apportent l'état d'âme de l'atelier et ils exigent qu'un ponctuel contrôle soit établi, afin que les délégués, — tout comme les ouvriers au bagne capitaliste, — n'arrivent pas en retard.

Le Congrès de Lyon eut l'excellente idée d'en finir avec ces mesquins errements : il fut décidé qu'il n'y aurait ni registre de présence, ni appel nominal, chaque délégué devant être assez conscient pour se fixer à soi-même son devoir.

Or, en aucun congrès le nombre des absences ne fut si infime qu'à celui-ci, et il n'est pas exagéré d'affirmer que ce résultat fut la conséquence de cette décision libertaire.

Un autre article du règlement a été prétexte à longues discussions : c'est celui fixant le mode de vote. A tous les

Congrès la question revient sur le tapis et elle n'a pas encore reçu de solution définitive et satisfaisante.

Le camarade Guérard voudrait que, pour dégager l'opinion et les tendances des Congrès, on tienne compte du nombre de syndiqués dont chaque délégué a reçu mandat. Il rappelle qu'identique question fut soulevée par Pelloutier au Congrès de Rennes, et s'il la pose à nouveau ce n'est pas avec l'espoir d'y voir apporter une solution immédiate, mais pour qu'elle soit examinée.

Au nom de l'Union des Syndicats de la Seine, le camarade Bourderon est d'avis que les petits syndicats aient autant de droits que les gros et il ajoute que pour entrer, sans illogisme, dans la voie indiquée par le citoyen Guérard, il faudrait que l'effort soit, pour tous, équivalent aux droits : donc que la cotisation payée aux Bourses, Unions et Fédérations soit toujours proportionnelle au nombre de membres et n'aille pas en décroissant quand les syndiqués d'une organisation dépassent quelques mille.

Le camarade Maynier, des Typographes de Paris, voudrait, lui aussi, que les délégués reflètent exactement l'opinion de leurs mandants et il cite ce fait : il peut, à son choix, être délégué par deux sections de la typographie, l'une comptant 3,500 membres et l'autre 45 ; or, avec l'actuel système de votation, il peut se faire que la section de 45 membres fasse échec à celle de 3,500.

A une énorme majorité, le vote par mandats est adopté. C'était la moins mauvaise des solutions.

Cependant, il faut bien avouer que la question reste pendante et qu'elle se reposera à nouveau. Et cela, parce que certains, hypnotisés par les procédés employés dans les assemblées légiférantes, visent à les imiter, sans se rendre compte qu'un Congrès est tout autre chose qu'un petit Parlement.

Que sur les questions de détail, d'ordre pratique, d'administration, des décisions soient prises, c'est compréhensible. Mais, en ce cas, le mode de vote employé n'est pas d'importance capitale ; la dominante est facile à dégager. Il en va autrement quand sont en jeu des questions de principe et

d'ordre général. Pour celles-ci, il ne s'agit pas de dégager une majorité qui imposera sa conception à la minorité, mais bien de noter les opinions qui s'expriment et, par un procédé aussi exact que possible, se rendre compte combien d'organisations et de travailleurs sont partisans de telle tactique, combien de telle autre.

Un Congrès a un but éducatif et non législatif. Donc, toutes les idées doivent pouvoir s'y faire jour, qu'elles soient présentées par une organisation faible ou forte. C'est de la graine d'idées jetée en terre, — si le germe est bon il lèvera.

Et qu'importe qu'une idée neuve rallie ou non la majorité. Le principal est qu'elle puisse se produire et que ceux qui l'approuvent puissent s'affirmer.

Constitution de la Confédération

De même qu'aux précédents Congrès, la révision des statuts de la « Confédération générale du Travail » était à l'ordre du jour.

Le camarade Besset, au nom de la Fédération régionale du Sud-Est, critique les restrictions apportées à l'adhésion à la Confédération : il s'étonne que la Fédération du Sud-Est n'ait pas été admise, alors que sont adhérentes, une *Fédération locale*, celle de Tulle, une *Fédération régionale*, celle du Cher. Il voudrait voir cesser ces anomalies et demande que les Fédérations régionales soient acceptées au même titre que les Fédérations d'industrie et de métier :

« On ne peut, dit-il, méconnaître l'action surtout de propagande et de défense ouvrière des Fédérations locales, départementales et régionales ; c'est à elles que l'on doit la création de la plupart des syndicats qui vont ensuite renforcer les Fédérations de métiers, la création de la plupart des Bourses du Travail. Quant à l'action qu'elles ont produite au point de vue des revendications et des soutiens dans les luttes ouvrières, elle n'est pas moindre. Dans les localités, dans les chefs-lieux industriels, dans les régions, ce sont ces Fédérations qui produisent et soutiennent les grands mouvements et non pas telle ou telle Fédération de métiers qui ne peut que lui apporter un appui restreint ; d'autre part, nom-

breux sont les syndicats qui n'ont pas encore de Fédérations de métiers.....

« Pourquoi refuser ces Fédérations locales, départementales, régionales, qui ont toujours été acceptées sans discussion dans tous les Congrès de la Confédération, qui ont pris part à la discussion, à l'élaboration des statuts ?....

« Ces Fédérations repoussées de l'organisation centrale du prolétariat organisé se trouveraient obligées de reformer l'ancienne Fédération nationale des Syndicats de France. Déjà des tentatives ont été faites, notamment par la Fédération des syndicats ouvriers de Saône-et-Loire que nous désirons éviter.....

« La place des Fédérations locales, départementales, régionales est à la Confédération.....

« S'il doit y avoir un organisme central, le *Comité Confédéral*, au point de vue de l'administration, nous croyons que nous devons faire de la décentralisation au point de vue de l'*action*, de la *propagande*. Nous pensons que dans chaque région il pourrait y avoir un *Comité régional* qui pourrait seconder utilement la propagande de la Confédération. Dans ces Comités régionaux pourraient se former les sous-Comités de *Grève Générale*, du journal, de propagande, etc., qui aideraient puissamment au développement et au fonctionnement de la Confédération. ..»

Le camarade Guérard fait observer que les différences d'interprétation signalées par Besset sont le résultat des modifications successives qu'ont subies les statuts : le texte voté à Limoges admettait les Fédérations locales et régionales, le texte remanié à Toulouse les repoussait.

Le camarade Majot, l'un des initiateurs de la Confédération, en des phrases martelées, s'indigne de son précaire développement. Au nom de l'Union des Métallurgistes de l'Oise, il esquisse un vaste projet d'unification du mouvement syndical qui ferait de la Confédération l'organisme central ; dans ce plan, la Fédération des Bourses deviendrait une branche de la Confédération et les Fédérations d'industrie en seraient des sections.

« ...Il est regrettable, dit il, que la Confédération Générale du Travail, après six années de constitution, soit ce qu'elle est, c'est-à-dire un mot jeté sur du papier ! Alors qu'il est facile de démontrer

qu'avec les forces organisées du prolétariat il serait possible, si ces forces étaient unifiées comme nous l'avions compris en constituant à Limoges l'organisme central, d'obliger les gouvernants, quels qu'ils soient, à donner, par des réformes, des satisfactions à la classe ouvrière qui lui permettraient de développer pacifiquement et rapidement les œuvres de solidarité dont elle est dépourvue...»

Et il conclut en demandant l'adhésion individuelle des syndicats à la Confédération, leur groupement en sections d'industrie et de métier, et l'adoption d'une cotisation assez forte, permettant à la Confédération de remplir le rôle de propagande qu'on attend d'elle.

Commencée le lundi après-midi, la discussion sur la revision des statuts de la Confédération, adéquate à la question de *l'Unité ouvrière*, se continua toute la journée du mardi.

Le matin, la séance s'ouvrit par la lecture d'un projet de revision, présenté par le camarade Struth, au nom de l'Union des mécaniciens de la Seine.

Dans ses grandes lignes, ce projet ne modifiait pas la constitution de la Confédération; comme par le passé, n'y pouvaient adhérer que les Fédérations d'industrie et de métier et les syndicats non fédérés.

Où il innovait, c'est pour la cotisation, qu'il fixait à 40 centimes par cent membres et par mois, et aussi en proposant que ne puissent être délégués au Comité Confédéral que des camarades étant syndiqués depuis au moins trois ans.

Puis il critiquait les agissements du Comité de la grève générale, ainsi que la commission de *La Voix du Peuple*, et demandait que, désormais, l'une et l'autre émanent du Comité Confédéral et ne soient pas nommés directement par le Congrès.

La proposition de n'admettre au Comité Confédéral que des délégués étant syndiqués depuis au moins trois ans, — proposition éliminant les nouveaux éléments, les jeunes organisations, — n'attira sur le moment l'attention de personne.

Le camarade Girard, au nom du Comité de la Grève Générale, démontra que l'activité dont ce Comité a fait preuve est la conséquence de son autonomie : formé d'éléments en concor-

dance d'idées il a donné avec peu de ressources le maximum d'efforts.

Après lui, le camarade Guérard remet au point les critiques formulées contre *La Voix du Peuple* et on passe à l'examen des Statuts de la Confédération, dont le texte a été fourni par le Comité Confédéral.

Dès le premier article, une discussion s'engage — renouvelée du Congrès de Limoges, — sur le point de savoir si l'action politique sera ou non éliminée des syndicats.

Deux textes étaient présentés, l'ancien, très net :

Les éléments constituant la Confédération se tiennent en dehors de toute école politique.

Et un nouveau, qui laissait la porte ouverte aux interprétations et aux équivoques :

Elle (la Confédération) se tient en dehors de toute école politique.

Le camarade Griffuelhes déclare avoir le mandat de soutenir le dernier texte. Il observe que le texte ancien, qui régit la Confédération depuis Limoges, n'a jamais été appliqué. Nombre de syndicats appartiennent à diverses écoles politiques et jamais aucune mesure n'a été prise pour les engager à se conformer à l'article des statuts interdisant aux syndicats de se mêler à l'action politique. Il croit donc préférable de laisser sur ce point les syndicats libres d'agir à leur guise.

Le camarade Cognet, des Travailleurs Municipaux de la Seine, appuie l'argumentation de Griffuelhes, tandis que les camarades Lenoir, de la Fédération des moulcurs, et Majot, se prononcent pour l'ancien texte.

Par un exemple, le camarade Guérard montre le danger du nouveau texte : avec les anciens statuts on a pu ne pas accepter à la Confédération le Syndicat des journalistes socialistes, qui est un groupement essentiellement politique, tandis qu'avec le nouveau texte disant que, seulement, la Confédération se tiendra en dehors de la politique, ce syndicat aurait pu être admis.

Certes, ajoute-t-il, il y a des syndicats, parmi ceux adhérents à la Confédération, qu'on a laissés agir à leur guise, et qui font de la politique, — c'est tant pis pour eux, car, à son avis, un syndicat qui fait de la politique est perdu pour la propagande.

La citoyenne Bonnevial et le citoyen Maurice demandent que ce point délicat soit réservé jusqu'après que le Congrès ait abordé la discussion sur la partie de l'ordre du jour portant « de la politique et de l'action syndicale ».

Cette réserve est admise et l'article premier des statuts, ainsi conçu est adopté :

ARTICLE Ier. — La *Confédération Générale du Travail* a pour objet :

1° Le groupement général des salariés, pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels ;

2° L'unification des efforts de la classe ouvrière pour son affranchissement intégral.

Avec l'article 2 s'est ouverte une large discussion qui, tout en ayant trait à la constitution de la Confédération, touchait à la question primordiale de « l'Unité Ouvrière ».

(*A suivre*). Emile POUGET.

LE XIXE CONGRÈS NATIONAL

DU

PARTI OUVRIER FRANÇAIS[1]

(Roubaix 15-19 Septembre 1901)

I. — De la salle Wagram à Roubaix.

Après le congrès de la salle Wagram, d'où il sortit de la façon que l'on sait, — rompant avec des éléments qui n'étaient d'accord que sur un mot : l'*Unité*, et qui n'avaient d'organique que leur commune opposition au *Parti Ouvrier* demeuré invulnérable, précisément pour avoir réalisé la plus grande somme d'unité possible en ce moment du mouvement socialiste français, — le *Parti Ouvrier Français* eut à poursuivre sa besogne de propagande et de redressement de la déviation socialiste généralement constatée dans tout le prolétariat militant.

Il eut, en outre, à subir les assauts réitérés des socialistes ministérialistes qui, non satisfaits d'avoir réintroduit la division dans les rangs socialistes, essayèrent d'entamer la plus forte fédération du *Parti Ouvrier Français*, la fédération du Nord, pour le contraindre sous peine de dislocation ou de mort à revenir à l'unité « humilié et repentant ».

---

(1) Ainsi que nous l'avions annoncé dans un de nos précédents numéros, nous publions le compte-rendu de l'important congrès du Parti Ouvrier Français récemment tenu à Roubaix. C'est en toute indépendance que, dans cette revue de libre discussion, le citoyen V. Renard a exposé ses idées (N. D. L. R.).

L'assaut fut victorieusement repoussé ; la fédération demeura intacte. Seules quelques sections qui étaient en contestation avec la fédération du Nord profitèrent de cette circonstance pour se proclamer indépendantes, indépendantes non seulement du P. O. F. mais aussi des *Indépendants* eux-mêmes, malgré les efforts de ces derniers pour les circonvenir.

Le Parti Ouvrier, toujours confiant en sa vieille méthode qui, pendant vingt ans, lui avait valu tant de succès, reprit donc son travail de propagande en même temps qu'il redressait partout celles de ses sections qui avaient subi les plus sensibles fléchissements. Et pour affirmer toute sa confiance en l'avenir, il organisa la grande réunion de l'Hippodrome lillois, où Guesde et Jaurès exposèrent les deux méthodes, l'ancienne et la nouvelle. Les évènements depuis ont marché et donné raison au Parti Ouvrier.

Au lieu de s'éterniser dans des discussions interminables sur une unité socialiste impossible, le P. O. F. se prépara pour les élections cantonales.

Plus de 150.000 voix s'affirmèrent sur son programme de lutte de classe après une campagne énergique, dans laquelle furent dénoncées à nouveau la collaboration des classes et la chasse aux portefeuilles, et hautement revendiqué le bénéfice certain d'une révolution libératrice du prolétariat.

Et pendant que les tenants de la « nouvelle méthode » nous conduisaient, après Châlon et la Martinique, aux pieds du tsar persécuteur de nos frères, les socialistes russes, et permettaient au militarisme et au nationalisme *encouragés*, *revivifiés* par l'amnistie des généraux de coups d'Etat, Mercier en tête, de se montrer en grande apothéose devant le même tsar dans la plaine de Bétheny, le Parti Ouvrier se réunissait à Roubaix, accru de 160 groupes nouveaux, rejoint par le Parti Socialiste Révolutionnaire et un certain nombre de fédérations autonomes qui, suffisamment édifiés, délaissaient le Comité général pour

venir *sceller* avec lui, l'*unité* des éléments socialistes et révolutionnaires.

C'était la « revue de Roubaix » en opposition à la revue de Bétheny. D'un côté, les forces de réaction, de l'autre les forces de révolution !

II. — Réception des délégués.

Les manifestations en l'honneur des délégués (Parti Ouvrier Français et organisations alliées) furent vraiment imposantes.

Ce fut le 14 septembre, à Lille, l'inauguration de la magnifique salle des fêtes de la coopérative l'*Union de Lille*.

L'impression générale fut profonde, quand le rideau se leva sur les délégués, aux accents de « l'Internationale», qu'exécutait la fanfare de « l'Union », dissimulée dans les coulisses de la scène du théâtre. Pendant plus de cinq minutes, ce fut une ovation frénétique de la part des 2000 personnes présentes.

Paul Lafargue, l'ancien député de Lille, acclamé président, le citoyen Samson, adjoint au maire de Lille, et gérant de la coopérative, fit aux délégués les honneurs de la maison du prolétariat, c'est-à-dire de leur maison à tous.

Puis les citoyens Dubreuilh au nom du P. S. R. et de l'A. C.; De la Porte au nom des fédérations autonomes des Deux-Sèvres et de Seine-et-Oise ; Cachin, adjoint au maire de Bordeaux ; Roussel, maire d'Ivry ; Constans, maire de Montluçon, et Zévaés, député de l'Isère, provoquèrent tour à tour les applaudissements enthousiastes de l'auditoire.

Le lendemain, partis de la Maison du Peuple de Lille, derrière le drapeau rouge, les délégués trouvèrent à la gare de Roubaix, malgré une pluie battante, une foule énorme pour les acclamer. Les sociétés musicales du Parti Ouvrier : la fanfare *La Paix*, la fanfare de cavalerie *La Renaissance*, la chorale *La Solidarité ouvrière*, jouent,

chantent *l'Internationale* et prennent la tête de la manifestation, précédant le Comité exécutif du Parti ouvrier de Roubaix, que suivent les délégués et plus de 1.500 camarades chantant les refrains révolutionnaires. Et c'est au milieu d'une foule compacte de travailleurs sympathiques que l'on arrive à l'Hôtel-de-Ville, où est servi un vin d'honneur offert par la municipalité.

Pédron, au nom du Conseil national, et Lavigne, au nom du Congrès, répondent aux souhaits de bienvenue de Carrette, et l'on se rend à la Coopérative *La Paix*, siège du Congrès, où le citoyen Ivo Van Waerebecke reçoit les délégués au nom du P. O. roubaisien et de la Coopérative.

Plus imposante encore fut la séance publique de l'Hippodrome, tenue sous la présidence de Jules Guesde, avec son formidable *A bas le tzarisme !* poussé par plus de 4.000 poitrines, et où de la Porte et Dubreuilh vinrent de nouveau affirmer une union qui sera demain une unité.

Enfin, dans la soirée, un punch intime réunissait dans la grande salle de *La Paix* tous les militants du Parti, heureux de se retrouver encore ensemble menant le bon combat sous le même drapeau.

III. — Le Congrès.

713 groupes (rapport de la Commission de vérification des mandats) sont représentés par 213 délégués ; dans ces chiffres ne sont pas compris les syndicats et les coopératives qui se rattachent au parti.

A. — Rapport politique du Conseil national

Du très long rapport présenté par le secrétaire pour l'intérieur, tant à la séance publique d'ouverture tenue à l'Hippodrome roubaisien qu'à la séance privée du congrès, nous extrayons les passages suivants qui donneront une idée de l'action du parti depuis le dernier congrès d'Ivry (septembre 1900).

Propagande orale

Le nombre des conférences faites par les citoyens Bracke, Fortin, Jules Guesde, Lafargue, Pédron, Roland, Roussel et Zevaës, membres de la commission permanente du conseil national, et J. Dufour, député de l'Indre, dépasse 271. Cette propagande porte sur *trente* départements et 178 villes.

Les groupes et fédérations du parti ont tenu dix-huit congrès régionaux ou départementaux.

Elections cantonales

Les élections départementales des 21 et 28 juillet ont groupé sur le programme du Parti plus de *cent cinquante mille suffrages*, et malgré la coalition de toutes les fractions politiques bourgeoises — cléricaux, nationalistes, opportunistes, radicaux et socialistes ministériels — nous ont donné :

Huit élus au Conseil général et *douze élus* au Conseil d'arrondissement.

Fédérations et groupes

Six fédérations nouvelles, adhérentes au Parti, se sont constituées depuis le Congrès d'Ivry :

1° Fédération des Basses-Pyrénées et des Landes ;
2° Fédération d'Eure-et-Loir ;
3° Fédération de la Lozère ;
4° Fédération de la Seine-et-Oise ;
5° Fédération de la Dordogne ;
6° Fédération du Var (1).

B. — Rapport financier

(Exercice 1900-1901)

Le rapport sur la situation financière constate son

(1) La Fédération de la Guadeloupe s'est retirée du Parti pour se proclamer autonome. La Fédération socialiste révolutionnaire de la 5e circonscription de Saint-Denis s'est rattachée à la Fédération de la région parisienne.

mouvement croissant qui, de 19,000 fr. en 1899, s'est élevé, cette année, à 38,500 fr., soit, en deux ans, 19,500 fr. de plus, c'est-à-dire plus du double. Il a été délivré 18.633 cartes, 6,101 insignes, 1,431 règlements et 127,010 timbres. Le Parti se compose donc de près de vingt mille adhérents sans compter ni ses membres des syndicats et coopératives, ni son demi-million d'électeurs.

La bibliothèque du Parti n'a pas vendu moins de 54.450 brochures, volumes et chansons, soit 21.133 de plus qu'au dernier congrès.

C. — Rapport des fédérations.

Fédération du Nord

Après avoir rappelé, dans un résumé historique plein d'intérêt, la naissance de la Fédération, son développement progressif, les luttes qu'elle eut à soutenir contre le possibilisme autonomiste, contre le boulangisme; la fondation de l'imprimerie ouvrière; la première manifestation du 1er mai; les succès électoraux qui ont été se multipliant d'année en année, etc., le rapport examine la situation depuis le Congrès d'Ivry (1900).

Après la scission de la salle Wagram, malgré les tentatives de division, la fédération ne perdit pas un seul groupe, ses groupes pas un seul adhérent.

Loin de là, nos forces n'ont fait qu'augmenter : depuis le Congrès d'Ivry, le nombre des groupes est passé de 246 à 313 ; il y a 14 communes nouvelles représentées à Roubaix.

Le *Travailleur*, organe de la fédération, a reparu ; il publie quatre éditions et tire à 10.000 exemplaires.

Il a été pris cette année 10.148 cartes et 91.045 timbres. 522 réunions ont été faites par 78 orateurs dans 151 communes.

Dans les deux villes où la réaction capitaliste nous a combattus avec le plus d'acharnement, à Lille et à Roubaix, la progression des voix socialistes a été la suivante : En 1895, 20.211 ; en 1898, 27.274 ; en 1901, 28.661.

Sous l'impulsion des camarades du Parti Ouvrier, les syndicats et les coopératives de la région, sans se mêler directement à l'action politique, contribuent puissamment, dans la limite de leurs attributions, à développer l'organisation ouvrière.

Fédération du Pas-de-Calais

Dès sa fondation, c'est-à-dire au 26 septembre 1900, l'Agglomération comprenait 8 sections formant 14 groupes et à peine *250* adhérents:

Au 8 septembre, elle comprend 26 sections formant un total de 64 groupes et plus de *1,600* adhérents cotisants.

Sur ces 26 sections, 15 ont été formées par l'Agglomération et 3 réorganisées par elle.

L'Agglomération s'est réunie six fois en assemblée plénière et s'est fait représenter à trois Congrès du Parti et à deux Congrès socialistes (général et international, 1900).

Malgré le manque d'argent et de conférenciers, la propagande a été activement menée :

Du 26 septembre 1900 au 8 septembre 1901, 92 réunions publiques ou conférences ont été faites dans 25 localités.

L'Agglomération a soutenu la grève des mineurs d'octobre-novembre 1900 et adressé près de 1.500 francs comme secours aux grévistes de Montceau.

Elle a pris part à la lutte électorale dans quatre cantons du bassin houiller et obtenu sur le programme expropriateur du Parti Ouvrier 4,734 voix.

Elle a été l'instrument du rapprochement de l'organisation politique avec l'organisation syndicale en réconciliant le Parti Ouvrier avec le Syndicat des mineurs.

Dans le courant de l'année plus de 20,000 circulaires, 1.500 chansons révolutionnaires et 500 brochures du Parti ont été vendues ou distribuées.

Deux mois après sa fondation, l'Agglomération, grâce au dévouement de ses militants, parvenait à se créer un

organe hebdomadaire, *le Prolétaire*, qui n'a cessé de se développer depuis.

L'Agglomération a organisé, à son siège, une école d'orateurs et possède une bibliothèque mise gratuitement à la disposition de tous ses militants.

Fédération de l'Isère

C'est avec des forces considérablement accrues que la Fédération socialiste de l'Isère, fondée en 1897, s'est présentée devant le 19e Congrès national du Parti Ouvrier francais.

Au cours de l'année écoulée, c'est-à-dire depuis le congrès d'Ivry, les orateurs du Parti ont pris la parole dans 205 réunions, dont 160 avaient été organisées directement par la Fédération.

A cette propagande orale s'est ajoutée la propagande par la presse. Depuis le 2 octobre dernier, la Fédération de l'Isère a transformé le *Droit du Peuple* d'organe hebdomadaire en organe quotidien. Elle a ainsi créé le prepremier journal socialiste français qui soit la propriété exclusive du Parti. Les résultats de cette entreprise ont été des plus satisfaisants ; le tirage du journal, qui avait débuté à 3,500 exemplaires, a atteint successivement 4,000 en janvier, 5,500 en mars, 6,100 en avril, 7,300 en mai, 7,500 en juin, 8,000 en août.

Fédération du Centre.

Depuis le Congrès national d'Ivry, la Fédération du Centre a continué à se développer.

Les tentatives les plus diverses n'ont eu aucune prise sur le prolétariat conscient de l'Allier, malgré l'action dissolvante de quelques prétendus socialistes *indépendants*.

Il a été fait 66 réunions publiques et contradictoires dans plus de 50 communes.

Puis, successivement, les délégués des Fédérations de l'Aube, de la Gironde, de l'Oise, de la Dordogne, du

Rhône, de Seine-et-Oise, de la région parisienne, du Sud-Ouest, de la Drôme, des Alpes, des Pyrénées-Orientales et de Limoges viennent montrer que partout le même travail de propagande a été accompli.

D. — Déclarations

Dans le courant du Congrès, l'actualité amena le P. O. à voter un certain nombre de déclarations et d'adresses parmi lesquelles nous croyons devoir reproduire les deux suivantes à titre documentaire :

1. — *Déclaration.*

« Au moment où la République bourgeoise et un gouvernement de Défense républicaine, prenant la suite des Déroulède et des Drumont, vont s'aplatir devant le knout et la Sibérie faits empereur, le *Parti Ouvrier Français*, réuni à Roubaix en son XIXe congrès national annuel, salue le prolétariat et la démocratie socialiste russe ; se déclare solidaire de leurs luttes héroïques ; et crie avec eux à la face de Nicolas deuxième et dernier : A bas le Tzarisme ! Le Parti Ouvrier dénonce aux travailleurs et aux socialistes du monde entier les républicains à la Waldeck-Rousseau, les radicaux à la Lanessan et à la Baudin, les socialistes à la Millerand qui, en étayant de leurs acclamations et de notre argent le despotisme moscovite, cette honte du XXe siècle, véritable épine dorsale de la réaction européenne, découvrent et trahissent, non seulement l'avenir mais le présent de l'humanité ».

2. — *Protestation* :

« Le XIXe congrès national du Parti Ouvrier Français proteste contre les arrestations en masse, opérées sous prétexte d'anarchisme, de Marseille à Roubaix, sur tout le territoire de la France républicaine devenue une annexe de l'empire des tzars et livrée à l'arbitraire direct de la troisième section de St.-Pétersbourg ; il dénonce à tous les travailleurs le crime du gouvernement dit de Défense

républicaine, privant ainsi de leur liberté aujourd'hui, et demain de leur pain, des ouvriers et ouvrières qui, même acquittés ou relâchés, se trouvent ainsi désignés aux colères et aux persécutions patronales ».

E. — Résolutions

Voici maintenant les résolutions prises par le Congrès sur les différentes questions à l'ordre du jour ;

1° *De l'Union Socialiste Révolutionnaire.* Après l'historique de la question faite par Guesde et Lafargue, et une longue discussion, le projet d'unité élaboré par les organisations socialistes révolutionnaires : le P. O. F., le P. S. R. et l'A. C., ainsi que les fédérations du *Doubs*, de la *Haute-Saône* et du *Haut-Rhin*, a été voté sauf deux légères modifications de détail. Le congrès a décidé d'autre part, que le timbre à acquitter mensuellement à l'organisme central par les fédérations pour chacun de leurs membres, ne devra pas dépasser 2 centimes.

2° *Des élections législatives prochaines.* Le congrès est unanime à rappeler qu'au premier tour de scrutin le Parti doit aller seul aux urnes et qu'aucun de ses membres ne saurait voter ni faire voter pour un autre candidat que le candidat de classe désigné par le Parti.

« Au second tour de scrutin, les fédérations continueront à agir au mieux des intérêts du Parti, dans la limite des alliances interdites et des coalitions tolérées par la résolution de notre Congrès national d'Ivry. »

Le congrès prend ensuite la résolution suivante :

Le Congrès,

« S'en référant à l'article du programme du Parti qui met à la charge de la société les vieillards et les invalides du travail ;

« Déclare faire sienne la déclaration du Conseil national dénonçant le néant, le péril et l'escroquerie du projet de retraites Waldeck-Rousseau—Millerand.

« Et décide que ses élus à la Chambre ne sauraient

s'associer à aucun projet conditionnant les retraites à un prélèvement sur les salaires ouvriers.

« Une brochure dans ce sens sera publiée d'ici les prochaines élections générales par les soins du Conseil national ».

4. — Les ouvriers et employés des chemins de fer

Le Parti Ouvrier Français, qui ne distingue pas et n'a pas à distinguer entre les travailleurs des divers métiers, qu'il a pour mission d'affranchir tous également,

Saisi dans son XIXe Congrès national de la situation et des réclamations des employés de chemins de fer,

Décide d'appuyer de toutes ses forces les agents des voies ferrées dans leurs revendications tendant à conquérir la retraite proportionnelle et la limitation étroite de leurs heures de travail.

Il compte sur ses élus à la Chambre pour faire aboutir au moins le projet Berteaux, abandonné par le gouvernement Waldeck-Rousseau—Millerand et par les politiciens bourgeois.

Le Conseil national est chargé de rédiger une brochure de propagande spéciale aux serfs de la voie ferrée.

5. — *La réduction du service militaire et les conseils de guerre.*

a) Le Congrès, rappelant les résolutions des Congrès nationaux de Romilly et de Montluçon relativement à la réduction du temps de service actif et des périodes d'appel des réservistes, mis à la charge de la nation, affirme de nouveau la nécessité de supprimer les armées permanentes pour y substituer l'armement général du peuple.

En attendant que le Prolétariat organisé soit assez fort pour imposer cette transformation, il est de son devoir de poursuivre constamment la réduction au minimum du temps de présence sous les drapeaux et de s'opposer, par tous les moyens, à toute mesure tendant au rétablissement d'une armée de métier.

b) Le Parti Ouvrier Français renouvelle sa résolution du Congrès de Montluçon relativement à la suppression des Conseils de guerre en temps de paix et à l'introduction de l'élément non gradé dans ces Conseils en temps de guerre.

Il donne mandat à ses élus à la Chambre de reprendre à ce sujet la proposition de loi déposée en son nom, en 1898, en s'opposant à la reconstitution, sous quelque forme que ce soit, d'une juridiction militaire spéciale.

6. — *Au secours des Mineurs.*

Persuadé que l'émancipation du travail et de l'humanité ne peut sortir que de la prise du pouvoir politique par un prolétariat résolu à exproprier la classe capitaliste et à socialiser les moyens de production et d'échange, le Parti Ouvrier Français ne pousse pas, n'a jamais poussé aux grèves. Mais lorsque, pour la défense de leur dignité ou de leur pain, ou pour l'obtention de meillleures conditions de vie et d'action, la grève a été déclarée par des travailleurs dans leur liberté et sous leur responsabilité, le Parti ne leur a jamais marchandé son concours moral et matériel.

C'est dans cet esprit que le XIXe Congrès national du Parti, considérant les revendications essentielles soumises à nos gouvernants bourgeois par l'ensemble des mineurs de France (journée de huit heures, minimum de salaire, retraite de 2 francs par jour après 25 ans de présence dans la mine, sans condition d'âge, suppression des saisies-arrêts, juridiction prud'hommale) tient à affirmer à ces *attachés à la sous-glèbe* qu'au cas où, sourd à leur voix, se solidarisant une fois de plus avec les compagnies exploitrices, l'Etat bourgeois les acculerait par un refus définitif à une cessation générale du travail, ils pourront compter sur tout l'appui et sur tout l'effort du Parti Ouvrier Français.

7. — *De l'organe central du Parti.*

Sur le rapport unanime de sa Commission, le Congrès, considérant la nécessité absolue d'un organe central

reliant dans une pensée et une action commune tous les groupements du Parti, décide à l'unanimité :

1° De mettre à la charge des Fédérations, proportionnellement à leurs membres cotisants, la différence entre les recettes et les dépenses du journal le *Socialiste*, soit, à se baser sur le dernier exercice, une somme totale de 6.000 francs, correspondant à 33 centimes par membre et par an, et payable, à partir du 1er octobre, par douzième et d'avance.

2° De faire régler directement par les Fédérations, pour les groupes qui les composent, l'abonnement auquel est tenu chaque groupe du Parti depuis le Congrès de Romilly, ce règlement devant avoir lieu, à partir du 1er janvier, par trimestre et d'avance.

Il a été, d'autre part, entendu que tous les abonnements qui seront faits par une Fédération, en dehors de l'abonnement obligatoire de ses groupes, réduiront d'autant la part qui pourrait lui incomber dans le déficit éventuel de l'année suivante.

8. — *Questions diverses.*

a) Sur la proposition de la Fédération de la région parisienne, le Congrès décide qu'aucune Fédération adhérente au P. O. F. ne pourra comprendre moins d'un département.

b) Un débat très instructif soulevé par la présence dans la franc-maçonnerie de quelques membres du Parti, donne lieu à la résolution suivante :

« Le Parti Ouvrier Français, réuni dans son XIXe congrès national de Roubaix, rappelle à ses membres et à tous les travailleurs sans exception qu'ils ne sauraient distinguer entre leurs adversaires de classe et qu'ils doivent les combattre au même titre, qu'ils soient catholiques, protestants, sémites, antisémites, francs-maçons, libre-penseurs, etc.

« Leur devoir à tous est de se maintenir, demain comme hier et comme toujours, jusqu'à l'affranchissement final, sur leur terrain exclusif de la lutte de classe ».

c) A la demande de l'Agglomération toulousaine et conformément à la décision du dernier Congrès de la Fédération du Sud-Ouest, le Congrès donne mandat à ses élus de défendre et de faire aboutir les propositions de loi Zévaès et Groussier assurant aux employés le repos hebdomadaire et les assimilant aux ouvriers pour toutes les lois faites ou à faire en faveur du travail.

IV. — Conclusion.

Telle est, d'une facon très succincte, l'œuvre du dix-neuvième Congrès du Parti Ouvrier.

Nous voudrions que tous ceux qui calomnient notre parti et l'accusent de *sectarisme*, puissent assister à un de ses congrès, principalement dans le Nord, où il a su créer de puissantes organisations syndicales, coopératives et politiques, et conquérir de nombreuses municipalités. Ils pourraient ainsi se rendre compte de la façon dont les Congrès du P. O. F. discutent et aboutissent à l'unité réelle qui rapproche tous nos militants, unis par *une histoire, une tradition, une profonde fraternité d'armes*, unis par la lutte menée en commun depuis 20 ans, unis par des œuvres morales et matérielles et par une confiance réciproque dans le loyalisme de tous.

C'est là le secret de la force du parti, c'est là le sûr garant de sa puissance future.

Et l'on comprendra que ses militants se soucient fort peu de s'engager dans des unités fragiles et sans lendemain, au risque de compromettre une œuvre faite au prix de tous les sacrifices. S'ils sont restés debout, fidèles et fermes au combat, c'est que le Parti Ouvrier en vaut la peine.

Aux autres à les suivre sur le chemin de la probité, du devoir et de la victoire.

Lille, 30 octobre 1901.

V. Renard,

Membre du Conseil fédéral de la Fédération du Nord du Parti Ouvrier Français.

L'« Unité Socialiste Révolutionnaire » [1]

Les lecteurs du *Mouvement Socialiste* connaissent le projet qu'avaient élaboré en commun le Parti Socialiste Révolutionnaire, le Parti Ouvrier Français, l'Alliance Communiste et les fédérations autonomes révolutionnaires. Ce projet est devenu réalité, et c'est cet événement de haute et décisive portée que nous devons signaler.

L'acceptation de ce projet ne pouvait être mis en doute, le P. S. R. s'étant toujours trouvé d'accord avec le P. O. F. lors des événements importants intéressant le mouvement socialiste. Si des divergences, qui ne font que s'accentuer de plus en plus, ont toujours existé entre les possibilistes de nuance diverse et le P. O. F., au contraire, la concordance de vue et d'action est apparue de plus en plus évidente entre le P. O. F. et les organisations révolutionnaires.

C'est vers 1880, seulement que s'est fondé le P. S. R., au retour des amnistiés de la Commune, de telle sorte qu'il ne s'est pas trouvé mêlé aux événements qui ont abouti à la scission de St-Etienne, origine de toutes les déviations et compromissions.

En 1889, les deux organisations unies à la Fédération des syndicats, contresignaient le manifeste qui mettait en garde le prolétariat, aussi bien contre la démagogie des aventuriers boulangistes, que contre les avances intéressées de la bourgeoisie républicaine, qui avait besoin des forces ouvrières pour se maintenir au pouvoir.

En 1899, lors de l'entrée sensationnelle de Millerand au

(1). L' « Unité Socialiste Révolutionnaire » est un des faits les plus importants qui se sont produits dans ces derniers temps au sein du socialisme français. En toute indépendance de pensée, notre camarade Jean Dace, de son point de vue, nous fournit sur l'esprit et la réalisation de l' « Unité Socialiste Révolutionnaire » les renseignements indispensables. (N. D. L. R.).

pouvoir, à côté du fusilleur de 1871 et de l'homme du grand patronat, les deux organisations se trouvaient encore unies pour rédiger le manifeste à la France ouvrière, le manifeste de « salut socialiste » qui devait être le point de départ du Parti Socialiste de France, l'avertissement donné au prolétariat.

Lorsque peu de temps après, le 17e Congrès du P. O. F. se réunissant à Epernay, le P. S. R. lui envoyait une adresse de solidarité, et au congrès de la salle Japy, c'était ensemble que combattaient les délégués des deux organisations.

A la salle Wagram, Vaillant et ses amis, protestaient avec les délégués du P. O. F. contre les camarades partisans de la nouvelle méthode, et si les délégués du P. S R. restaient après le départ de ceux du P. O. F., ils se solidarisaient néanmoins avec les résolutions prises salle Vantier par le P. O. F.

En octobre 1901, les deux organisations unies aux Fédérations autonomes révolutionnaires publiaient une déclaration commune, et un mois plus tard, paraissait un projet d'organisation unitaire. Ce projet discuté dans les groupes, aboutit à un projet définitif, adopté à Roubaix, comme le camarade Renard l'a signalé plus haut.

Ainsi se trouvaient couronnés les efforts du P. O. F. qui, dans les résolutions de ses congrès (Paris-1893, Ivry-1900, etc.) et dans toute sa politique, avait préparé l'unité révolutionnaire du prolétariat organisé.

C'est le dimanche 3 novembre, qu'a eu lieu, à Ivry, la conférence de ratification du projet d'unité socialiste révolutionnaire. Les lecteurs du *Mouvement Socialiste* ont pris connaissance de ce projet qu'il est inutile de reproduire.

A la suite de la conférence, les délégués, se sont mis d'accord pour adopter une série de décisions ayant pour but d'assurer le fonctionnement immédiat de la constitution du *Parti Socialiste de France*, et il a été en outre décidé que le Conseil central, jusqu'à la réunion du premier congrès national du Parti, sera composé du Conseil National du P.O.F., de la Commission Administrative du P. S. R., du secrétariat de l'Alliance Communiste et des bureaux des Fédérations ou ensemble de

groupes assimilés à des Fédérations, auxquels se joindront, conformément aux statuts, trois délégués du groupe socialiste révolutionnaire de la Chambre.

La réunion d'un Congrès était inutile, une simple conférence a suffi, car il ne s'agissait pas de se prononcer à la majorité sur tel ou point de doctrine, sur tel ou tel point de tactique. La preuve est faite que l'unité d'un parti ne saurait se constituer dans une assemblée où l'on cherche de part et d'autre à se majoriser, et que toute tentative en ce sens n'est qu'un éloignement de l'unité réelle.

Si les organisations représentées à Ivry, ont scellé officiellement l'unité entre elles, c'est que déjà elles étaient unies en fait. Leur union s'est forgée sous le feu de la bataille, dans une lutte commune contre l'attaque la plus habile que jamais peut-être parti socialiste n'ait eu à soutenir. C'est grâce à la critique que les socialistes ont exercée sur leur propre tactique, c'est grâce à leur attitude d'opposition féconde à l'état bourgeois, qu'ils ont pu se rencontrer d'abord, se concerter ensuite, et enfin s'unir définitivement dans un organisme supérieur, où seront respectés les cadres actuels, jusqu'au jour où la vie en commun permettra l'unité définitive.

Quelques jours avant cette conférence, les révolutionnaires de Seine-et-Oise ont constitué une Fédération unique, de même dans le Gard les militants du P. S. R. et du P. O. F. se sont groupés dans une même organisation. C'est ainsi que peu à peu, se formera, plus ou moins rapidement suivant les circonstances, l'unité complète du Parti socialiste de France.

Notons, en terminant, qu'une conférence publique a terminé cette *journée de l'union*, sous la présidence de Vaillandet, le maire suspendu de Bourges; successivement, Coutant, Bracke, De La Porte, Jouandanne, Constans, Faberot, Martel, Capjuzan, sont venus à la tribune signaler l'importance du grand acte qui venait de s'accomplir. Vaillant est venu ensuite affirmer la nécessité de la Révolution et a dit que c'était pour la faire que le socialisme s'unissait. Puis Guesde, après avoir remercié ceux qui depuis trois ans, par leur attitude de moins en moins révolutionnaire, avaient ouvert les yeux aux socia-

listes, qui par leurs compromissions avec la classe ennemie, avaient nécessité la publication du manifeste de 1899, qui sera l'une des dates les plus glorieuses du socialisme français, a salué l'Unité socialiste révolutionnaire, non pas comme un gage de révolution, mais comme un moyen d'accomplir la révolution quand les travailleurs le voudront.

Cette journée marque une date pour le socialisme français, l'unité révolutionnaire est fondée définitivement, car non-seulement existent les conditions de sa nécessité, mais encore celles de son maintien et de son développement.

« Ce qui fait la cohésion des partis politiques, écrit « Kaustky, dans son beau livre : *Parlementarisme et Socia-* « *lisme*, surtout si, comme le Parti Socialiste, ils ont à remplir « une grande mission historique, c'est le but final, et non les « revendications du moment, les conceptions ayant pour objet « les questions de détail, qui se posent à un parti. Des diffé- « rences de vues, de tempéraments, d'intérêts, etc., on en « rencontre au sein de tous les partis. *Mais elles ne peuvent* « *naturellement porter que sur les questions les plus pro-* « *chaines, non sur le but final, non sur la méthode qu'il faut* « *suivre en général pour y atteindre.* S'il n'y avait pas unité « sur ces points la réunion en *un parti* d'éléments si dispa- « rates serait un non-sens. »

Tous les révolutionnaires de France, convaincus que l'autonomie de plus en plus complète de la classe ouvrière est indispensable pour atteindre le but final, que les réformes que l'on peut arracher ne jettent pas un pont de conciliation entre les classes ennemies, mais qu'au contraire, en fortifiant le prolétariat, elles le séparent davantage de la bourgeoisie, voudront, parce qu'ils auront compris la nécessité de la révolution, s'agréger autour de l'organisme unitaire fondé à Ivry.

Jean DACE,
du Parti Ouvrier Français.

CRITIQUE DRAMATIQUE

THÉATRE DE LA RENAISSANCE-GÉMIER

LE VOILE DU BONHEUR

PIÈCE EN UN ACTE DE G. CLÉMENCEAU

Nous regrettons de ne pouvoir parler aussi longuement que nous l'eussions voulu de la pièce par laquelle M. Clémenceau vient de faire ses débuts comme auteur dramatique, à la Renaissance-Gémier : « le Voile du Bonheur ». La scène se passe en Extrême-Orient, afin d'être mieux en dehors de toutes les contingences de temps et de lieux, mais il ne faut pas pour cela y voir une japonaiserie de fantaisie. C'est au contraire pour lui donner une portée plus générale, plus absolue, que M. Clémenceau l'a placée dans ce cadre ; par l'irréel, il atteint une vérité plus universelle, comprenant cette faculté du mythe et du symbole qui donnent aux œuvres d'art une extension plus grande, et les rendent plus éternelles parce que rien ne vieillit en elles.

Le « Voile du Bonheur », c'est l'ancienne et toujours jeune histoire de l'homme, heureux par ses illusions, tant qu'il ne voit pas la réalité des choses, et qui, cruellement désabusé le jour où la vue lui est rendue, préfère encore ses bienheureuses ténèbres à la tristesse des réalités. Pour exprimer cette béatitude de l'illusion, rappelez-vous le grandiose hymne au bonheur que chante Tchang-Li après avoir bu le vin de l'Empereur. Aussi il se remet à chanter à la dernière scène, quand, redevenu aveugle, il se persuade à nouveau que sa femme est la plus fidèle des épouses, et que cette terre est le plus beau des mondes. — Ailleurs, c'est tout le charme de ces petites chansons d'amour, exquises et frêles jusqu'à la mignardise, où Tchang-Li décrit avec attendrissement les charmes de sa bien-aimée Si-Tchoun. Certes, M. Clémenceau ne s'attend ni au succès des « Deux Gosses », ni à celui des pièces du boulevard, où de suggestifs déshabillés excitent de vieux messieurs. Il n'espérait pas non plus être goûté ou compris par M. Catulle Mendès, cet autre avarié... de la littérature. Qu'il lui suffise de nous avoir justement émus pendant une heure en nous disant de belles choses dans une belle langue.

Bernard MONOD.

CHRONIQUE SOCIALE

ANGLETERRE

La Session parlementaire de 1901. — La récente session parlementaire ne nous a donné qu'un très petit nombre de lois ayant quelque utilité sociale. Les plus remarquables sont : une taxe sur le sucre de 4 sh. 6 d. (5 fr. 60) par quintal, un droit de 1 shilling (1 fr. 25) par tonne sur les charbons d'exportation et une augmentation de 2 d. (0. fr. 20) sur l'impôt sur le revenu, ce qui l'élève à 1 s. 2 d. (1 fr. 45) par livre (25 fr.). La question de la taxe des charbons fut très débattue, les mineurs des comtés sud du pays de Galles menaçant de soulever une grève générale en cas d'insistance ; mais le gouvernement remporta la victoire.

Le nouveau « Factory Act » (Loi sur les manufactures), la seule mesure importante de la session, est une codification systématique des différentes lois *visant* la protection de l'ouvrier votées depuis l'année 1878 et augmentées de quelques clauses additionnelles. Le nom de ce règlement est « Factory and worshof sets Amendment and Consolidation Act » (Amendement aux lois concernant l'usine et l'atelier et Règlement de consolidation); et il réglemente entre autres questions : l'hygiène, la sécurité, les accidents, les heures de travail et jours fériés, les heures supplémentaires, le travail de nuit, la capacité aux emplois, l'éducation des enfants, les industries dangereuses et malsaines, les boulangeries, les lessiveries, les docks, les chemins de fer, le travail à domicile, l'inspection, les médecins d'usine, les procédés légaux, etc.

Deux amendements importants, l'un pour augmenter le nombre des inspecteurs d'usines, l'autre pour soumettre aux inspections » les établissements poursuivant de bonne foi un

but charitable ou religieux » ont été rejetés, ce dernier en raison de l'opposition des membres irlandais.

Parmi les amendements importants votés, se trouve l'assimilation des « *docks* » aux « manufactures » en ce qui concerne les indemnités à allouer aux travailleurs en cas d'accidents; l'interdiction des boulangeries en sous-sol; l'abolition des contrats privés entre patrons et ouvriers en cas de travail dangereux, quelques réductions d'heures de travail dans les manufactures textiles du Lancashire et des règlements pour assurer une ventilation efficace.

La Chambre des Lords et les Trade-Unions. — La Chambre des Lords, comme on a pu le lire dans le compte-rendu fait par notre camarade Jean Longuet du récent Congrès des Trades-Unions anglaises, a rendu récemment un jugement qui affecte profondément la position légale des Trade-Unions, en Grande-Bretagne. L'an dernier une grève d'employés de chemins de fer se produisit dans le Taff Vale (Pays de Galles) où les grévistes — selon l'habitude — se livrèrent au « picketing » La compagnie attaqua la Société des ouvriers de chemins de fer réunis pour avoir attenté à la liberté du travail, et la Société, considérée comme personne civile, fut condamnée par un jugement de la Cour.

En appel, le juge de la Cour des Rôles (Mastes of the Rolls) et deux Lord-justices, tous éminents juristes, ne reconnurent pas ce jugement et se rangèrent à l'opinion alors acceptée qu'une Trade-Union ne saurait être poursuivie.

Le 22 juillet de cette année, cependant, la Chambre des Lords, comme Cour d'appel suprême, cassa ce dernier jugement et décida qu'une Trade-Union reconnue ou non, — bien qu'elle n'ait aucune existence légale comme les corporations, qu'elle ne peut avoir de propriété comme les « corporations », ni poursuivre en justice au même titre que les corporations — peut fort bien être citée comme défenderesse dans un procès et qu'une cour de justice peut lui interdire de faire ce qu'elle lui plaît d'ordonner, ou la contraindre à agir selon sa volonté.

D'où il résulte qu'une Trade-Union peut être rendue personnellement responsable des actes de ses « leaders », peut être

poursuivie nominalement — et que la totalité de ses fonds, — y compris ceux réservés aux veuves et aux enfants — peut être saisie pour satisfaire à toute réclamation légale. Avec la loi telle qu'elle se présente actuellement, il sera possible aux patrons de saisir les fonds des Trade-Unions et d'empêcher qu'un seul sou soit distribué comme salaire de grève. Jusqu'à présent, le cas de dommages à payer par la Société des Ouvriers de Chemins de Fer n'a pas été examiné, et il est attendu avec impatience.

Rapport de l'Inspecteur des usines et ateliers pour 1900. — Pendant l'année 1900 le nombre des usines relevé sur les registres de district a augmenté de 4.093 (au total, 95.664) et les ateliers de 3.464 (total : 137.648) et le nombre des ouvriers signalés comme employés au dehors s'élevait à 50.549. Le chiffre des accidents s'est également accru, l'augmentation se produisant surtout chez les adultes et les ouvriers. Ceux qui ont été signalés aux médecins étaient de 27.704, ce qui fait une élévation de 4.933, soit de 21.7 pour cent sur le nombre correspondant pour la précédente année. Les accidents qui ont entraîné la mort s'élèvent de 20 pour cent, de 871 à 1.045 et il y a une augmentation analogue plus ou moins forte dans chacun des cas considérés dans les statistiques.

En ce qui concerne les empoisonnements par le plomb, il se trouve une certaine décroissance : de 1.258 en 1899 on tombe à 1.058 en 1900 ; — 22 cas d'empoisonnement par l'arsenic sont signalés, dont 20 sont survenus dans 3 manufactures ; 13 d'entre eux, suivis de mort, sont dus à l'inhalation d'hydrogène arsenié. De même 9 cas d'empoisonnement par le mercure et 3 par le phosphore, c'est-à-dire un nombre quelque peu moindre que l'année précédente.

Un résultat important atteint cette année est l'examen systématique que l'Inspecteur médical a pu faire subir à des ouvriers engagés pour des travaux qui par leur nature constituent un danger pour la santé. Il y a eu 375 suspensions de travail sur plus de 38.000 cas examinés, et 71 ouvriers ont dans la suite été reconnus capables de reprendre leur travail. En dehors des règlements généraux, un grand nombre de

patrons ont été amenés à adopter volontairement des règlements particuliers pour la protection de leurs ouvriers (comprenant par exemple un examen médical périodique) et tous les efforts ont été faits pour déterminer par leur coopération, patrons et ouvriers à prendre les mesures de précaution nécessaires — en signalant à l'attention sous forme écrite — les points essentiels venus à leur connaissance.

Il existe maintenant quelque 7,500 fabriques d'allumettes et de soda-water dans lesquelles des règlements particuliers ont été acceptés. Des amendements aux règlements spéciaux aux manufactures chimiques où le phosphore jaune est en usage, ont été établis par arbitrage dans les 6 fabriques de Londres, — puis acceptés par les ouvriers et patrons de 18 autres manufactures. — L'attention est attirée sur la fréquence et la gravité des accidents auxquels les ouvriers des fabriques d'eau gazeuse sont exposés, — 159 cas de mort étant dus aux explosions dans ces manufactures.

L'Inspecteur en chef termine son rapport en exprimant le désir que le nombre des Inspecteurs soit augmenté en raison de la nature pénible de ce travail et du nombre des usines à visiter annuellement. Mary A. Macpherson.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

L'évolution du socialisme, par J. Bourdeau, vol. in-12 de 330 pages (bibliothèque d'histoire contemporaine); Alcan, éditeur, Paris, 1901. — L'auteur ne s'est point proposé de nous donner une philosophie du socialisme moderne (comme le titre pourrait le faire supposer) mais une narration, aussi claire que possible, qui permette de comprendre ce qu'on écrit tous les jours sur le socialisme actuel Il a fait son travail avec beaucoup de conscience et il ne semble pas qu'il y ait d'inexactitudes notables à relever.

L'auteur paraît avoir beaucoup plus de sympathies pour l'école marxiste que pour les idéalistes, qui lui semblent souvent peu sérieux ; ce n'est pas sans une certaine ironie qu'il rappelle que l'on a écrit, il y a dix ans, que «l'humanité tout entière [se reflète] dans le socialisme français de Benoit Milan (page 69). Il signale combien il est difficile de condamner les thèses socialistes (page 51); il est probable qu'une coordination complète est impossible dans les doctrines sociales qui ont une très grande valeur pratique.

M. Bourdeau a très bien compris la valeur historique de l'entrée de Millerand au ministère ; il ne s'agit pas d'un cas de conscience (comme on pourrait le croire souvent en lisant les polémiques engagées à ce sujet), ni d'un accident résultant du danger qu'aurait couru la République. Il ne faut pas confondre « la raison d'être un fait social avec les circonstances historiques dans lesquelles il s'est présenté originairement » (Cf. *Capital*, tome I, page 174, col. 2, note 3). *Le fait social est ici le triomphe des idées dites « possibilistes », jadis si ardemment combattues, tacitement tolérées depuis le programme de Saint-Mandé (page 42) et aboutissant à faire du socialisme un parti de gouvernement* (*page* 45).

Et maintenant quelles seront les conséquences économiques de cette évolution ; cette tendance vers la *domination* conduira-t-elle à une économie supérieure ? C'est sous l'aspect économique que l'auteur considère le problème ; le grand inconnu de l'avenir est, à ses yeux, l'avenir des syndicats.

Etudes et Leçons sur la Révolution française, par A. Aulard, 3e série (1 vol. in-12; Paris, Félix Alcan, éditeur). L'auteur expose ses idées sur l'organisation du travail, en vue d'écrire l'histoire provinciale de la France contemporaine. Il raconte l'histoire du *tutoiement* pendant la Révolution, avec force anecdotes curieuses et caractéristiques. Il étudie en détail la diplomatie du Comité de Salut Publie en 1793, et la Convention nationale de Monaco. D'autres chapitres ont pour objet la querelle de la *Marseillaise* et du *Réveil du peuple*, la légende de Bonaparte menacé par les poignards des Cinq-Cents, la liberté individuelle sous Napoléon Ier. La plupart de ces études sont des leçons professées à la Sorbonne. Ce troisième volume présente un intérêt aussi vif que les deux premiers qui l'ont précédé.

LES REVUES SOCIALISTES

La Revue Socialiste (octobre). — A signaler une étude de *M. Georges Palante* sur l'*Esprit de famille et la morale familiale. Sorel* termine sa remarquable étude sur l'*Eglise et l'Etat. Camille Mauclair* examine *L'œuvre sociale de l'art moderne* (Les Beaux-Arts). *Ossip Lourié* parle de quelques *sociologues russes. Gaston Cagniard* présente de rapides considérations sur la *Chine et la Civilisation européenne.* Une traduction des *Souvenirs sur Tchernechevsky* de *Korolenko* est encore à remarquer.

(Novembre). — *Ch. Rappoport* examine *les « Problèmes de Bernstein; Christian Cornelissen* critique les *théories modernes de la valeur; Marius-Ary Leblond* écrit sur les *Poèmes socialistes de Leconte de Lisle.* Un remarquable article de *Maxime Leroy* envisage les *transformations de la jurisprudence pénale,* à propos des jugements de Château-Thierry.

Les Cahiers de la Quinzaine. — Nous aurons à insister sur l'œuvre poursuivie avec tant de persévérance et de succès par Péguy. Nous ne pouvons que signaler rapidement aujourd'hui les deux derniers cahiers : les extraits les plus décisifs de l'étude de Sorel, l'*Eglise et l'Etat* ; et le cahier de *Charles Guieyesse* sur le *Mouvement ouvrier et les Universités populaires,* dont nous reparlerons longuement.

A TRAVERS LES PÉRIODIQUES

La Grande France compte parmi ses collaborateurs Jean Vignaud, Marius-Ary Leblond, Gabriel Trarieux, Amédée Rougès. — Son dernier numéro est particulièrement intéressant.

Jean Vignaud dit fort judicieusement: « Il n'existe pas d'art socialiste. Un écrivain peut imaginer et défendre une société régie par d'autres lois économiques que la nôtre et s'inspirer d'un idéal différent. C'est son droit. Quels que soient la forme et le fond de son œuvre, il a senti profondément la vie, il l'a rendue sans réticences, selon le rythme de son être, il a fait œuvre d'art... L'art social n'est donc ni moral, ni spécial, ni socialiste, c'est un *art humain* ». L'article de Rouquès « Psychologie de l'université populaire » donne très exactement les limites de l'instruction à donner dans les U. P. « La première condition pour reconnaître les vérités, objets de science, c'est-à-dire de raison, c'est de posséder une méthode scientifique, c'est-à-dire logique. Définition, critique, — à cela se réduit le travail intellectuel, essentiel, capital, qui devrait se faire à l'université populaire. »

Le Mercure de France (octobre 1901). Étude de William Morris : *Les buts de l'art.* L'art en décadence ne pourra reprendre vie que dans une société nouvelle où les ouvriers ne seront pas seulement des esclaves du machinisme. La foi du moyen âge a fait bâtir des cathédrales merveilleuses, une autre foi ressuscitera l'art déchu.

Le Secrétaire-Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

A NOS LECTEURS

Dès le 1er janvier 1902, le *Mouvement Socialiste* transformé paraîtra hebdomadairement.

Dans le désarroi présent, en pleine désorganisation socialiste, il est nécessaire de mettre à la portée des militants lassés des luttes intérieures et soucieux de préoccupations plus hautes, une revue accessible et légère, qui, toutes les semaines, rassemblera les faits essentiels qui constituent la trame réelle du mouvement ouvrier et du socialisme.

Il ne faut pas se le dissimuler. L'ignorance et l'inconscience d'un trop grand nombre de militants, ont singulièrement facilité, chez nous, les divisions socialistes. Des esprits libres et informés n'auraient pas aussi docilement suivi les impulsions données, ni toléré les basses injures qui constituent le fonds des polémiques courantes : l'accroissement de la moralité socialiste est subordonné au développement de la conscience socialiste.

Pour réaliser l'œuvre qu'il va entreprendre, le *Mouvement Socialiste* n'aura qu'à développer son programme initial, auquel il est toujours resté invariablement fidèle. « Le but de cette Revue — disions-nous en janvier 1899 « — est de donner une représentation exacte du *mouve-* « *ment socialiste* dans son ensemble. Du point de vue « théorique, elle suivra l'incessant travail de critique « qu'exerce sur elle-même la pensée socialiste, dans la « revision permanente de ses méthodes, que lui impose le « développement des faits. Du point de vue pratique,

« elle décrira les expériences réalisées ou tentées par le « prolétariat dans son activité, et fournira les renseigne- « ments — d'ordre politique, économique, statistique, « syndical, coopératif, municipal — qu'exige la lutte de « tous les jours. »

Nous avons constamment tendu à réaliser pleinement ce programme. Durant ces trois dernières années, il n'y a pas eu une discussion théorique, une controverse doctrinale, un fait ou un événement intéressant le monde ouvrier international, dont la relation n'ait été dressée par le *Mouvement Socialiste*. Nous nous sommes efforcés de faire de cette Revue un instrument de travail indispensable à tous ceux qui veulent suivre, de près ou de loin, les transformations de la pensée socialiste, les tentatives d'organisation ouvrière, l'action des partis politiques, l'évolution du milieu économique, etc...

C'est pour étendre et compléter cette œuvre que le *Mouvement Socialiste* se transforme. Plus régulièrement encore que par le passé, par des chroniques fréquentes et des enquêtes répétées, nous tiendrons le public français s'intéressant à ces questions, au courant de tous les actes du socialisme international et du mouvement ouvrier de tous les pays. Notre collaboration ouvrière — qui a donné tant d'éclat à cette Revue — sera accrue. Nous demanderons fréquemment aux créateurs eux-mêmes d'institutions propres au prolétariat d'en retracer, en de complètes monographies, le lent travail d'élaboration, et le développement progressif.

Une lacune sera comblée. Sans doute, le *Mouvement Socialiste* n'est nullement resté étranger aux préoccupations d'art et de littérature. Mais c'était dans une mesure infiniment restreinte et dans des limites incontes-

tablement trop étroites. Désormais, une très large place sera consacrée aux œuvres littéraires, aux productions artistiques, aux manifestations esthétiques, quelles qu'elles soient. *Lucien Besnard*, l'auteur du *Domaine* — où tout un art dramatique nouveau s'est puissamment affirmé — prendra en mains cette partie essentielle du *Mouvement Socialiste* transformé, et la haute conscience de l'artiste dit suffisamment ce que l'œuvre sera et quelle action rénovatrice elle exercera.

Nous comptons, pour mener à bien notre tâche nouvelle, sur tous ceux qui, connaissant notre action, approuvent nos efforts et les jugent utiles.

Le Mouvement Socialiste.

LE MINISTÈRE & L'UNIVERSITÉ

Le ministère continue : il poursuit, de succès en succès, sa lutte contre le socialisme. Gouvernement de classe ne fut jamais plus fidèle à sa mission. On l'a vu, dans les grèves, donner la chasse aux militants ouvriers ; des révolutionnaires étrangers ont été jetés par lui, hors de France ; hier encore, il révoquait de leurs fonctions des maires socialistes. Aujourd'hui il complète son action : c'est dans l'Université qu'il frappe les « éléments subversifs » propagateurs des « mauvaises doctrines ».

Il est dans son rôle. Tous les gouvernements considèrent plus ou moins l'Université comme une sorte de gendarmerie intellectuelle. Si libérale soit-elle, la bourgeoisie au pouvoir ne peut pas laisser ruiner par ses professeurs les notions traditionnelles qui constituent les supports moraux de sa puissance. Le renversement de cet ensemble de principes fondamentaux qu'elle considère comme essentiels, est pour elle le pire des sacrilèges. La société bourgeoise ne veut pas être détruite, pas plus moralement que matériellement.

Ainsi donc, la révocation de Fradet, membre de l'enseignement primaire, et la condamnation de Hervé, membre de l'enseignement secondaire, et la suspension de Lapicque, membre de l'enseignement supérieur, tout cela, c'est dans l'ordre. Mais ce qui l'est moins, ce qui est stupéfiant, c'est le demi-silence qui étouffe la monstruosité criante de l'arbitraire ministériel. Toujours par le même artifice, les amis du ministère détachent du bloc gouvernemental l'unique M. Leygues, et le feu des protestations converge vers lui seul. Et quelles protestations, pauvres et veules, sans lendemain et sans résultats ! On se garde bien de toucher au ministère, pourtant responsable, dans la personne de chacun de ses membres, de toutes les manifestations de la politique générale du cabinet. On

isole le ministre de l'instruction publique, on le traîne en pleine lumière, pour mieux laisser dans l'ombre et le président du conseil, magnétiseur souverain de socialistes, et Millerand, qu'on veut désespérément retenir malgré lui dans le parti qui fut sien.

Il était logique aussi que, dans ce pays si profondément nationaliste, à la veille des élections générales, il se trouvât, au Parlement, une majorité écrasante, une quasi-unanimité, pour flétrir les doctrines internationalistes de notre parti. Mais il n'en est, par cela même, que plus douloureux à constater qu'à cette condamnation n'a pas répondu l'affirmation éclatante et hardie de nos principes, et que la démagogie patriotique, qui a corrompu tous les partis, n'a pas trouvé en face d'elle de plus résistant adversaire.

Nos camarades de l'Université sauront, en tous cas, à quoi s'en tenir. A leur tour, s'il y en avait encore parmi eux quelques-uns que la présence au ministère du pseudo-socialiste Millerand avait jusqu'ici abusés, ils prendront, au contact des faits, une conscience plus nette de la réalité. Pour eux aussi, l'équivoque savamment entretenue s'évanouira, et il leur apparaîtra clairement que la pensée qui relève, en quelque mesure que ce soit, du pouvoir central de la bourgeoisie, quelque étiquette que prennent ses membres, ne saurait être libre.

Et ainsi, peu à peu, à mesure que se continuera l'expérience Millerand, les illusions dernières se dissiperont, qu'avaient voulu garder jusqu'à ce moment quelques socialistes incertains et troublés. Notre parti aura peut-être, en fin de compte, malgré ses déchirements intérieurs, tiré quelque profit de la crise qui l'a divisé. La séparation se sera insensiblement produite entre les socialistes décidés à sauvegarder les principes vitaux de notre mouvement, et les autres.

Hubert LAGARDELLE.

TOLSTOÏ ET LE SOCIALISME

Quand les maux occasionnés par un régime social atteignent un point tel qu'ils commencent à menacer l'ordre établi, aux vagues mécontentements, aux critiques superficielles succède bientôt la conception d'un idéal nouveau, l'édification imaginaire d'une société nouvelle, qui détermine deux mouvements distincts très différents par leur caractère. Les classes de la société personnellement atteintes par les maux sociaux demandent l'abolition d'un état dont elles ont été amenées à reconnaître l'iniquité par des raisons matérielles et utilitaires. Ces raisons-là constituent le principe fondamental de leur mouvement.

Les membres des classes supérieures, averties de l'injustice existante, n'en ressentent pas directement les effets, mais ils arrivent vite à en prendre conscience par un examen moral. Leurs réflexions leur révèlent qu'ils ont part à cette injustice, que, par conséquent, ils en sont aussi les fauteurs. Pour cette raison, parmi les classes élevées des mouvements se dessinent, qui ont souvent un caractère tout idéal, et pour ceux-là c'est le principe idéologique qui est considéré comme fondamental de l'évolution.

Ce mouvement, tout idéaliste, portera des fruits ou restera stérile, selon la voie qu'il suivra. Si ceux qui le préconisent se sont rendu compte de la marche de l'évolution, s'ils ont l'œil ouvert sur les événements, s'ils veulent à chaque instant tâter le pouls de l'organisme social, leurs efforts devront fatalement coïncider avec le large mouvement des masses qui souffrent, venir ainsi le renforcer et porter des fruits. Mais si, tout en tâchant d'atteindre un but qu'ils croient désirable, ils s'efforcent de rendre le souffle de la vie à un idéal passé, s'ils ignorent superbement les conditions qui rendent cet idéal historique irréalisable désormais, alors les plus nobles aspi-

rations seront condamnées à la stérilité. L'expérience passée devrait, semble-t-il, les avertir que leurs tentatives sont vaines, mais l'expérience ne compte point pour les visionnaires, pour peu qu'ils trouvent séduisant le fantôme qui les attire. Ils le poursuivent, joyeux, et résolus à remonter le courant de l'histoire, ils franchissent par l'imagination les insurmontables barrières des faits accumulés.

L'effort le plus puissant de ce genre, tenté de nos jours, à été, sans doute aucun, le Tolstoïsme.

Tolstoï « stands himself alone » dans notre âge. Non seulement il est le plus grand romancier russe, mais il est universellement reconnu comme prééminent parmi les romanciers du siècle. Bien qu'il y ait vingt ans, il ait modifié ses premières conceptions de l'art et qu'il ait tourné son activité vers un but différent, Tolstoï n'en a pas moins continué, par intervalles, à produire des œuvres littéraires impérissables. Récemment « Résurrection » donnait une preuve nouvelle que le génie de « la Guerre et la Paix » n'avait en aucune façon été atteint par l'âge.

Cependant, si étrange que cela puisse paraître, Tolstoï n'a pas gagné sa réputation universelle par ses œuvres littéraires, son nom n'est devenu fameux qu'aux temps où il désavoua ses croyances premières, où il conçut un nouvel idéal de vie fondé sur une nouvelle philosophie, une nouvelle religion, une science nouvelle. Depuis lors, il a sans cesse travaillé à élever la conscience des hommes, à leur présenter les contradictions absurdes de notre régime social, la cruauté et l'iniquité de l' « Esclavage moderne » et dans ses analyses et ses descriptions des conditions sociales, il a dénoncé avec une force extraordinaire les mensonges de la civilisation moderne. Jusque-là, Tolstoï est un combattant puissant dans l'armée, toujours croissante, en guerre contre le vieux système. Cependant Tolstoï ne s'en tient pas à la critique. Il propose des moyens pour déraciner ces maux, il offre des plans pour la reconstruction de l'édifice social. C'est en ce qui concerne ces moyens, ces plans, que Tolstoï, non seulement s'écarte

des socialistes, mais inévitablement se trouve en contradiction avec leur doctrine.

Or, si entachées d'erreur que puissent paraître ses assertions, il faut se souvenir que Tolstoï attire l'attention générale et qu'il exerce une puissante influence. Aussi convient-il d'analyser ses enseignements et de les mettre en regard de la philosophie socialiste.

Tolstoï, désespérant qu'il soit jamais possible à la science d'abolir la misère, tourne les yeux vers le passé et il trouve dans les enseignements du Christ des moyens tout puissants pour assurer le salut de l'humanité. Il ne reconnaît point le principe de l'évolution suivant lequel un avenir plus brillant pourra sortir du développement économique actuel. A la science — qu'il considère comme en faillite — il substitue la foi. « Je crois en la doctrine du Christ ; en elle j'ai trouvé mon salut », est une des formes du refrain qui accompagne tous ses raisonnements, quel que soit le sujet qu'il aborde. Tous ses enseignements ne sont que les inévitables corollaires de cette proposition fondamentale. Il résout ainsi tous les problèmes de la vie actuelle à l'aide du nouveau Testament, livre apocryphe remontant à près de 2000 ans. Qu'on le considère comme philosophe, comme moraliste, ou réformateur social, on arrive toujours à ce point de départ : l'Evangile, ou plutôt un certain nombre de propositions évangéliques, qu'il prononce articles infaillibles de foi. Ceci, en vérité, donne de l'homogénéité à son système, de sorte qu'aucune de ses propositions ne peut se détacher des autres. Aussi subsistent-elles, ou tombent-elles à la fois. Il faut, ou les accepter toutes ou toutes les rejeter. Une base solide étayant un semblable système deviendrait un élément de force, — mais s'il repose sur une illusion, c'est là évidemment une cause de faiblesse.

Selon Tolstoï, la plus noble existence et la plus morale est celle qui cherche à réaliser l'idéal des premiers chrétiens et qui s'adonne à la culture de la terre. — Mais pour rendre la culture accessible à tous, il faut que la terre soit restituée au peuple.

C'est dans cette restitution que consiste tout le problème

social. De là la demi-adhésion de Tolstoï au système d'Henry Georges, — demi-adhésion, parce que les enseignements de Tolstoï excluent la possibilité d'appliquer la méthode de la simple taxe qui suppose la contrainte, l'administration de l'État et aussi des lois.

Il faut, dans l'opinion de Tolstoï, renoncer à la plupart des produits de l'industrie, pour cette raison qu'ils satisfont des besoins nés de la poursuite des plaisirs ; en fait, il voudrait rejeter tous les biens, à l'exception de ceux qui sont indispensables à la simple existence, dont l'objet consiste à atteindre une certaine fin toute abstraite : « Le but éternel et le plus élevé de notre vie, c'est le Bien, — et la Vie n'est autre chose que la lutte pour le Bien —, c'est-à-dire la lutte pour Dieu ». Voilà qui sonne bien, mais il est bon de retenir alors que ce n'est point dans la vie elle-même, c'est-à-dire dans la satisfaction que peut donner la simple existence, que Tolstoï trouve le Bien — mais dans un principe transcendental, qui consiste dans la renonciation des satisfactions d'ici-bas.

Ainsi le but de la vie, d'après Tolstoï, serait l'ascétisme. L'ascétisme est le fil qui va nous conduire à travers la philosophie sociale de Tolstoï. L'ascétisme devient le criterium d'après lequel tout phénomène est mesuré, et estimé, et d'où découle la solution de toutes les questions. Devant le tribunal impartial de cette doctrine, tous les éléments de la civilisation, la philosophie, la science, l'art, l'industrie vont être jugés « coupables » et condamnés à disparaître. Toute philosophie n'est considérée que comme une toile filée par des araignées métaphysiques ; l'affirmation d'Auguste Comte, que notre siècle est celui de la science, est accueillie avec le rire du dédain ; — l'art, qui fait de la beauté une source de jouissances, est coupable; coupable aussi l'industrie, qui fait circuler des produits augmentant les besoins de l'homme, qui satisfont de nouveaux désirs ; et de plus, science, art, industrie détournent l'homme de l'accomplissement de la loi de Dieu.

On a souvent fait remarquer qu'il faut chercher l'explication de ces enseignements singuliers de Tolstoï dans les profondeurs de l'esprit national, dans les particularités de

l'âme russe. Cela est vrai, en un certain sens, et l'extrait suivant le fera mieux voir peut-être :

« Ainsi que le larron sur la Croix, moi aussi, j'ai cru à la doctrine du Christ ; en elle, j'ai trouvé mon salut. Ce n'est point là une comparaison recherchée ; elle montre exactement l'état d'angoisse et de désespoir qui me torturait lorsque je réfléchissais à la Vie et à la Mort — et elle explique aussi bien la quiétude et le bonheur qui maintenant remplissent mon Ame. »

« Je crois que le vrai bonheur sera possible seulement quand tous les hommes seront résolus à suivre la doctrine du Christ. Je crois que, fut-elle même négligée par tous ceux qui m'entourent... je ne puis faire mieux que de la suivre afin de sauver ma propre vie de l'inévitable destruction. » *(Ce que je crois).*

C'est là une note familière pour celui qui a quelque connaissance de la vie et de la littérature russes. Ces mots renvoient l'écho des luttes d'une âme qui s'analyse et s'efforce de trouver son propre équilibre. Une prédisposition à l'examen intime est sensible chez l'intellectuel russe et forme un trait bien marqué de son caractère. La Russie connaît un grand nombre de ses hommes remarquables qui ont résolu le problème de leurs luttes morales chacun à sa manière, mais tous d'une manière anormale : Gogol, Dostoiewky, Garschin.

Du passage cité plus haut, dont l'esprit se retrouve souvent, avec quelques légères variations, dans ses ouvrages de la dernière période, nous concluons que ce qui a conduit Tolstoï aux Evangiles, ce fut, non pas tant la solution que leur enseignement offrait au nœud complexe des problèmes modernes, mais surtout la « quiétude et le bonheur » dont ces renseignements « remplissent l'âme » du comte-paysan. Il faut se souvenir, cependant, que Tolsloï ne propose point que l'homme se contente seulement de la sagesse des évangiles et reste oisif. Nous savons que les vingt dernières années de sa vie, féconde en œuvres remplies de l'amour de son prochain, écartent cette assertion. Mais sa doctrine tend à cette conclusion, que le but principal de l'individu est de conquérir la paix intérieure. Celui qui a trouvé cette paix a conquis le Royaume du Ciel. Car « le Royaume du ciel est en Nous »,

proclame Tolstoï, qui prend la parole du Christ à la lettre. Quant aux pauvres, aux misérables, il leur faudra attendre jusqu'au jour où les riches et les puissants seront éclairés par l'Evangile de la Vérité et se repentiront de vivre de leur sang et de leur sueur. Il ne semble pas s'apercevoir de la contradiction dans laquelle il tombe, quand, dans un autre passage, il concède que « les capitalistes feront tout pour les travailleurs, excepté de cesser de les exploiter ».

Se faire l'avocat de la non résistance et attendre le salut exclusivement de la conscience individuelle est possible seulement pour celui qui prétend la nature humaine immuable, et croit à la bonté naturelle, ainsi qu'au libre arbitre, c'est-à-dire à la faculté que possède l'homme de penser et de vouloir avec une absolue liberté, sans tenir compte de toutes les conditions et du milieu qui déterminent son être conscient. Comme cependant la bonté naturelle, le libre arbitre, ne sont point des principes philosophiques, mais des dogmes théologiques, une doctrine basée sur ces principes ne peut qu'être opposée à la philosophie déterministe du socialisme qui fonde ses enseignements sur l'évolution de la science.

Le chemin qui mène à une solution quelconque du problème social, qui conduit à la réalisation d'un idéal social plus parfait fondé sur la science, est assurément semé de difficultés — rempli d'erreurs, de fausses conceptions dont l'élimination est fatalement une œuvre longue — lente et pénible.

Le sentier se déroule en zigzags, semble tantôt se perdre, tantôt conduire dans quelque labyrinthe, et certes, le suivre est souvent fastitieux. Aussi est-il naturel qu'un esprit impatient qui cherche avidemment une solution complète et immédiate, tourne son regard vers la simple sagesse du généreux charpentier de Nazareth et le considère comme le seul guide infaillible, capable de nous faire sortir de la sombre forêt de la civilisation moderne. Tolstoï ne s'aperçoit point que l'enseignement du Christ, qui est fondé sur un renoncement antibiologique et anti-naturel, ne peut faire autrement que de dégénérer en ce monstrueux mensonge qu'est le Christianisme officiel. Il propose au contraire de le mettre en pratique une fois encore.

L'absurdité de sa propagande ascétique devient plus évidente encore si l'on se souvient que — comme agnostique — Tolstoï ne se préoccupe point de la vie d'outre-tombe, mais s'efforce de réaliser le bonheur des hommes sur cette terre. Celui qui croit à la rétribution future peut longuement se satisfaire de la doctrine chrétienne du renoncement, mais il est étrange que celui qui ne croit pas à la Révélation aille en tirer un code de morale pratique. Personne ne songe à nier la sublime noblesse de cette parole : « Ne résiste point à celui qui est le Mal — mais quiconque te frappe sur la joue droite, tends lui la joue gauche aussi. » C'est un idéal de perfection morale très élevé, mais quel est celui qui, sérieusement, peut penser à le prendre comme base pour régler les relations des hommes entre eux.

Burckle, quelque part, dans son « Histoire de la Civilisation » fait remarquer que certaines morales connues depuis quatre millions d'années ont été adoptées par toutes les grandes religions du monde, sans avoir subi d'autre changement que quelques légères altérations dans les formes : « Faites à autrui comme vous voudriez qu'on vous fît à vous-même » voilà la règle à laquelle peuvent se réduire toutes les grandes religions, tous les grands systèmes. Cette règle est enseignée depuis des siècles sous mille formes et dans toutes les langues, sans produire l'effet attendu, et prise indépendamment des circonstances extérieures existantes, elle continue d'être un perpétuel lieu commun vide de signification. On peut voir, au contraire, que tous les progrès réalisés dans les mœurs, la morale, l'affinement de la sensibilité ont leur origine dans le progrès industriel et intellectuel qui détermine le code moral d'une société dans un siècle donné. — L'esclavage ne fut considéré comme immoral que lorsqu'il eût été rendu impossible par toutes les conditions qui constituent un milieu — principalement le développement économique. Il n'est jamais venu à l'esprit de Platon que l'esclavage pût être une discordance dans l'harmonie de sa « République ». L'idée que l'esclavage était incompatible avec l' « égalité » et la « justice », les deux éléments fondamentaux de son régime idéal, lui aurait paru

aussi absurde que celle d'accorder des droits semblables aux animaux domestiques.

Non seulement Tolstoï dérive ses enseignements d'un principe abstrait, mais encore, sans critique, il accepte comme vérités éternelles tous les préceptes qui passent pour avoir été la parole du Christ. Comme on l'a fait remarquer, cela prête une grande homogénéité à son système, mais d'autre part le conduit à d'étranges contradictions. Il condamne la métaphysique et cependant lui-même écrit un travail de recherches sur les Evangiles qui n'est que métaphysique simplifiée (*Ma Religion*). Il s'efforce assurément d'en éclairer le sens, mais il ne voit pas que la possibilité même d'interprétations aussi nombreuses qui, souvent, s'excluent les unes les autres, mène à la confusion métaphysique. Il semble ignorer que chacun lit dans la Bible ce qu'il veut y voir, et qu'aussi bien, de rusés sophistes prétendent y trouver la justification de toutes les atrocités que lui, Tolstoï, condamne.

A tous les problèmes de la vie, Tolstoï offre des solutions catégoriques en parfait accord avec la même source, le Nouveau-Testament. C'est le Nouveau-Testament qui détermine son attitude en présence de la Science, de l'Art, de l'Industrie, des relations sociales, du commerce des sexes. En ce qui concerne la Science, il méprise non seulement ce qu'on désigne ordinairement sous le nom de science sociale, la philosophie, l'histoire, la sociologie, l'économie politique, mais encore il jette l'anathème aux sciences biologiques et à la plus grande partie des sciences positives. « La médecine est une fausse science », et aussi toutes les branches qui s'y rattachent.

De la science positive il ne veut retenir que ce qui est immédiatement utile. Il nie l'utilité de toutes les sciences qui n'ont point d'application pratique immédiate, telles que l'astronomie, les mathématiques supérieures, etc., et il condamne toute recherche qui n'a pas pour objet un but utilitaire précis. Il ne regarde la recherche de la pure vérité que comme une perte de temps et d'énergie, et ceux qui s'y livrent sont des oisifs qui ne cherchent qu'à satisfaire leur fantaisie. Il semble

ne pas comprendre cette vérité première que ce n'est point la recherche des inventions utiles qui conduit les penseurs à la découverte des lois de la nature, mais que c'est le contraire qui a lieu. En accord avec ces vues, il ne se soucie pas de populariser la science, car le peuple, prétend-il, n'en a nul besoin. La seule science qui lui soit nécessaire, c'est la « *vraie* » science, celle de Confucius, de Bouddha, de Moïse, de Mahomet, et surtout de Jésus, qui enseigne comment vivre moralement. Mais en condamnant la science il condamne ce qui apporte lumière et chaleur à la pauvre humanité. La science lui a paru vaine, parce qu'elle ne répondait point à ses questions transcendentales sur le but de la vie. Et il se rit d'elle qui prétend que le but de la vie est dans la vie elle-même, en ce sens qu'il faut en jouir — il se rit de la science qui prétend amplifier la vie — et il se moque d'un idéal du monde civilisé où « les machines feront tout l'ouvrage et les hommes ne jouiront plus que d'un paquet de nerfs. » — Il est évident que tout cela est contraire à son ascétisme.

C'est cet ascétisme aussi qui a déterminé sa conception de l'art. Dans le pamphlet « *Qu'est-ce que l'Art ?* », Tolstoï, avec beaucoup de force, tente de prouver que presque tout ce qu'on entend par Art n'est point digne de ce nom et n'est que du faux-art. Ici, comme partout, l'accusation qu'il porte contre la malédiction du « commercialisme » et de la corruption intellectuelle qui empoisonnent l'esprit artistique dans la société capitaliste est d'un maître. « Tant que les trafiqueurs ne seront point chassés du Temple, le Temple de l'Art ne sera pas un Temple, » mais Tolstoï ne se contente pas de dénoncer les monstrueux produits de la décadence moderne. Dans sa rage de destruction, il sacrifie Shakespeare, Milton, Michel-Ange, Beethoven, Raphaël, Gœthe, tous parce que l'objet avoué de leurs productions artistiques est l'expression de la beauté procurant une jouissance, et se trouve ainsi contraire au principe qui règle la vie morale. Seules ces productions artistiques qui n'ont d'autre but qu'un but moral sont de « vraies » œuvres d'art ; son idéal, en matière d'art comme en toutes autres, ne réside point dans une évolution, mais dans le retour à la

naïveté et même à la barbarie des vieux âges abolis. Son critérium artistique c'est d'être compris par les esprits sans culture. Il prévoit bien que cela conduit inévitablement à une négation complète de l'art. « Mes propres productions artistiques, je les place dans la catégorie du *faux-art* à l'exception de « Dieu voit la Vérité » et du « Prisonnier du Caucase » (*Qu'est-ce que l'art ?*). Il est à peine concevable que cette assertion vienne des profondeurs d'une conviction ferme et il faut plutôt la regarder comme une conclusion que Tolstoï fut obligé de s'imposer pour rester en accord avec tous ses enseignements.

Mais ce sont ses vues sur l'une des fonctions sociales les plus importantes, les rapports de l'Homme et de la Femme, qui montrent le mieux à quelles extravagances en arrive Tolstoï lorsqu'il suit constamment sa doctrine ascétique. Il n'est point nécessaire de s'étendre ici sur cette question. La philosophie de la « *Sonate à Kreutzer* » est assez connue ; dans ses productions ultérieures, il maintient fermement les principes essentiels de la « *Sonate à Kreutzer* ». L'idée principale est la mortification de la Chair. « La vie réside dans l'Esprit ; dans la Chair ne réside que la mort ; la vie spirituelle est la Bonté et la Lumière ; la vie de la Chair est le Mal et les Ténèbres. » Il regarde l'instinct sexuel comme un « besoin imaginaire », n'existant point en réalité. Il considère la cohabitation, légale ou non, comme un obstacle à la vie supérieure de l'esprit. Si un homme et une femme ont un commerce conjugal, ils doivent rester unis à tout jamais et procréer sans réserve, sans se soucier des moyens d'existence dont ils disposent, car autrement, dit-il « les hommes seraient libérés du souci et de la peine de les élever et c'est précisément ce qui constitue le châtiment attaché à l'amour charnel ». Il exhorte les femmes à renoncer à la folie de s'adonner à la culture de leur esprit, à la science — et si elles sont mariées, à se consacrer exclusivement à créer et à élever des enfants. Telle est leur destinée — parce que « telle est la loi de Dieu à Moïse et on ne saurait l'enfreindre sans impunité. » — Tolstoï se doute bien que

l'homme, misérable pécheur, n'épousera point volontiers cette opinion que l'un des plus puissants instincts de la vie est purement imaginaire — et il fait une légère concession en déclarant que l'absolu chasteté est encore un idéal pour lequel il est méritoire de lutter, en ce sens qu'il rendrait les hommes capables de réaliser la loi de la vie qui consiste à s'aimer les uns les autres d'amour désintéressé. Il paraît même ne pas soupçonner la relation qui existe entre l'amour sexuel et l'amour altruiste, qui depuis longtemps a attiré l'attention des biologistes. L'un d'eux, dans un récent ouvrage, conclut en établissant ce fait que les sentiments d'affection prennent directement leur origine dans la sympathie du mâle pour la femelle — qui graduellement s'étend à leur progéniture d'abord, ensuite à la famille, puis au groupe, au clan, à la communauté, etc. Ainsi, loin d'être un obstacle à une mutuelle sympathie entre les hommes, l'instinct sexuel doit être regardé comme la cause première de ce sentiment. Le mépris de Tolstoï pour la science lui épargnera la peine de reconnaître que sa théorie de l'abstinence prive son altruisme abstrait de toute espèce de fondement.

Tels étant essentiellement les principes fondamentaux de l'enseignement de Tolstoï, il devient maintenant superflu de tracer un parallèle entre sa doctrine et la conception socialiste. La différence ressort si manifestement de l'exposé précédent que ce serait forcément une répétition. Il reste cependant à exposer des conclusions pratiques en ce qui concerne le mouvement d'émancipation des travailleurs et les charges plus particulières que porte Tolstoï contre le socialisme.

Tolstoï s'entend avec les socialistes autant que les socialistes s'entendent avec lui pour faire le procès du système actuel. Pour le reste ils sont entièrement en désaccord et Tolstoï — en différentes occasions — a donné expression à à son antagonisme. Ce qu'il faut considérer comme son attaque la plus complète et la plus directe contre le socialisme a paru dans un pamphlet publié il y a environ un an — dans lequel

se trouve un chapitre spécial consacré à exposer la *Banqueroute de l'Idéal Socialiste.* — Disons ici immédiatement que s'il ne s'agissait point de Tolstoï, on pourrait négliger l'attaque qu'il contient et n'y point répondre un mot. Le titre sonore suggère naturellement une épaisse cuirasse d'arguments solides, revêtue pour renverser les principes professés par la philosophie socialiste, par exemple : la conception matérialiste de l'histoire, la théorie de la lutte des classes; l'analyse du mécanisme de la production capitaliste et la théorie de la valeur; — mais quiconque espère trouver un seul mot en ce qui concerne ces considérations — (et les ignorer quand on veut détruire le socialisme semble tout à fait inexplicable) sera étrangement déçu. Tolstoï les comdamne évidemment avec la science en général et par conséquent suppose qu'une réfutation particulière est superflue, mais, alors, semble-t-il, pourquoi croire qu'il valait la peine, d'exposer la « Banqueroute de l'Idéal Socialiste », — puisque ce dernier repose sur des prémisses qu'il a déjà détruites.

Considérons ses objections. Ayant repoussé les économistes qui ont la prétention de démêler les lois du développement industriel — et qui affirment que les « travailleurs ruraux doivent être entraînés dans le mouvement industriel », il soutient que ce n'est point la propriété privée du capital et de la terre qui détermine la mission du travailleur, mais plutôt les « causes qui le contraignent à quitter les villages. » — Il ajoute :

« L'émancipation des travailleurs (même dans l'avenir lointain « où la science leur promet la liberté) ne saurait être assurée ni « en diminuant les heures de travail, ni en augmentant les salaires, « non plus que la mise en commun promise des moyens de pro- « duction. Tout cela ne peut améliorer leur situation. Ce qui fait, en « effet, la misère des ouvriers, ce n'est point le plus ou moins « d'heures de travail — ni la modicité des salaires — ni le fait que « le chemin de fer ou l'usine ne sont point leur propriété. C'est « plutôt qu'ils sont obligés de travailler dans des conditions nui- « sibles — anti-naturelles — dangereuses, et souvent funestes pour « leur existence ; qu'il leur faut vivre une vie de caserne dans les « villes — vie remplie de tentations et d'immoralité, et s'acquitter « enfin d'une tâche obligatoire sur l'ordre d'autrui. »

S'imagine-t-il donc que ceux qui luttent pour obtenir un nombre d'heures moindre et des salaires plus élevés agissent ainsi pour l'amour pur et simple des courtes journées ; et des salaires élevés ? N'est-ce donc point pour arriver à s'affranchir de ces conditions « nuisibles et funestes » qu'il signale ? Comme si les socialistes ne proposaient pas le collectivisme pour abolir la « tâche obligatoire sur l'ordre d'autrui ! ».

Tolstoï reproche aux socialistes de vouloir perpétuer les causes qui chassent les paysans des villages et de « croire qu'il vaut mieux vivre dans les villes et d'y accomplir une tâche obligatoire dans les usines que de vivre dans les villages et d'y travailler librement ». Ceci est complètement faux. Au contraire, les socialistes reconnaissent les causes qui, sous le présent système, amènent les paysans à se livrer à l'esclavage industriel des villes, et tous leurs efforts tendent à déterminer un état de choses qui abolira le contraste existant entre la ville et la campagne et qui lèse actuellement le paysan. Dans l'assertion précédente, l'interprétation fantaisiste de la théorie socialiste est si évidente qu'elle n'a point besoin d'être discutée plus longuement.

« Mais même en admettant cette assertion... il n'en reste « pas moins dans l'idéal même, auquel, selon les hommes de « science, la révolution économique nous conduit, une « insoluble contradiction ». La contradiction que Tolstoï discerne dans l'idéal socialiste est quadruple : 1° Comment fixer le nombre d'heures pendant lesquelles chaque homme devra travailler, puisque la production doit être répartie ? — 2° Comment déterminer des gens à travailler à des articles qu'ils considèrent comme inutiles, nuisibles même, quand d'autres les regardent comme nécessaires ? — 3° Quels hommes feront tel ou tel travail ? Chacun évidemment préférera faire l'ouvrage facile et agréable. — 4° Et enfin comment la division du travail sera-t-elle ordonnée ? — Telles sont essentiellement les objections à l'idéal socialiste. Ce qu'elles prouvent tout d'abord manifestement, c'est que leur auteur n'a point cru utile de dépenser son temps à étudier ou à lire la littérature socialiste. Ou s'il l'a fait, seule une aveugle prévention pouvait

amener à considérer des objections aussi naïves comme décisives. De plus — fussent-elles justifiées — on pourrait encore les négliger puisque le socialisme n'est point un *système*, mais un *degré* de l'évolution économique qui est inévitable, et qui doit fatalement succéder à la concurrence et au monopole privé, sans tenir compte des préférences individuelles. Mais les socialistes peuvent se permettre d'être généreux et chasser les épouvantails d'une imagination apeurée.

Pendant combien de temps chacun travaillera-t-il ? Comment la division du travail s'ordonnera-t-elle ? Ce sont là des questions qu'il n'importe point de régler sur l'heure. Quand le monde aura à leur faire face, il n'aura nulle difficulté à résoudre ces problèmes selon les circonstances. La tâche sera d'autant plus facile que les principales industries auront été, en très grande partie, « socialistiquement » organisées avant d'être mises en commun. Et il n'est point nécessaire non plus qu'il y ait une administration centrale pour tout le globe. Il est naturel de supposer que l'état socialiste forme une confédération de républiques industrielles — plus ou moins grandes — selon les conditions locales. Quant à la production des articles que certains considèrent comme inutiles ou nuisibles, il suffira de dire ici qu'il n'y a point de raison pour que Tolstoï, par exemple, soit contraint à travailler dans une distillerie ou une boucherie, s'il est végétarien. D'une manière générale, il ne saurait être question de contrainte dans une société coopérative, où aucun n'aurait à être soumis à l'autorité et où chacun serait obligé forcément de faire sa part de travail pour subvenir à ses propres besoins. Enfin, en ce qui concerne les travaux désagréables et pénibles, il n'y en aura très peu dans une société où la machine règnera toute puissante, et où la recherche des profits ne sera plus le seul ressort de l'industrie. Il est bon aussi de se souvenir que cette expression moderne, « la dignité du travail », si souvent dans la bouche de nos riches oisifs, deviendra nécessairement une vérité dans une République dont la base sera dans la coopération de tous ses membres. De plus, on peut supposer que ceux qui feront les travaux les plus durs et les plus fastidieux travailleront moins.

Toutes ces objections sont particulièrement étranges, venant de Tolstoï, qui professe tant de confiance dans la nature altruiste des hommes. Lui, plus que tout autre, devrait tenir compte de la prédominance de ce sentiment dans une société où l'on n'aura plus rien à redouter — économiquement.

On ne saurait espérer que ces simples réponses puissent satisfaire Tolstoï ou tout autre apôtre de la non-résistance. Il est naturel que celui qui croit au « libre-arbitre » croie également à la « liberté absolue ». Il est donc enclin à voir la coercition dans toutes les obligations naturelles qui résultent nécessairement de la vie et du travail en commun, oubliant que l'*absolue* liberté ne peut être qu'un idéal et ne saurait jamais devenir une *absolue* réalité, puisque la liberté d'un individu doit finir là où commence celle de son voisin.

Or, que propose Tolstoï au lieu du socialisme? On peut tirer de la précédente analyse de ses idées ce qu'il offre aux travailleurs. Il répudie Malthus — naturellement, — mais par ses enseignements sur le commerce des sexes n'en vient-il pas à proposer ni plus ni moins que le Malthusianisme au travailleur, à qui il ne laisse d'autre choix que la totale abstinence d'une part, ou de l'autre l'extrême misère en créant une nombreuse famille? Qu'importe au travailleur que Malthus ait été amené à ces conclusions par des raisons économiques, ou que Tolstoï y soit conduit par un prétendu principe moral. Ses vues sur l'art, sur la science et l'industrie prouvent clairement qu'il ne cherche pas à s'en servir comme moyens pour augmenter la part de jouissance de l'ouvrier, mais qu'il tend plutôt à ramener les gens cultivés à leur niveau primitif ou même plus bas encore. Selon lui, l'une des causes du mal réside dans ce fait que le prolétariat a des besoins trop élevés.

Le socialisme, au contraire, voit dans la misère de la vie de l'ouvrier — « in der verdammten Bedurfnisslosigkeit der massen » — un obstacle à sa culture intellectuelle. Avec les fruits pourris de la civilisation, il rejette ceux qui sont frais et nourrissants, — dont la culture a coûté des milliers d'années, et qui ont été arrosés par le sang et la sueur des générations.

Les socialistes eux, veulent conserver tout ce qui en vaut la peine, car c'est folie de supposer que l'humanité renoncera à tout ce que ses génies lui ont acquis. Certaines des propositions de Tolstoï ont un sens positif pour les classes fortunées : le renoncement à la richesse, — la régénération morale, — mais pour les travailleurs qui ne peuvent renoncer à rien, elles ne sont que d'excellents sermons d'esprit chrétien, qui sonnent bien mais qui restent pour eux vides de signification. Il leur recommande de s'armer de patience et d'attendre que leurs oppresseurs soient pénétrés par l'amour chrétien, — par la conviction que le bonheur est dans la vie ascétique, et le travail des champs. Bien mieux, si l'ouvrier se convainc que « le Royaume des Cieux est en nous-mêmes », alors il connaîtra le bonheur dans sa misère terrestre et il sera libre en dépit de ses liens. En vérité, Tolstoï n'avait guère le droit de railler les métaphysiciens qui déclarent que la seule liberté actuelle est celle de l'esprit. Voilà ce qui résulte logiquement pour les « esclaves modernes » de sa doctrine de la Non-Résistance. Cette doctrine — si favorable cependant à toute espèce d'oppression — est le point culminant des tendances réactionnaires de Tolstoï. Elle énerverait, émasculerait le travail et le rendrait la proie perpétuelle des exploiteurs. Comme l'Eglise, il prêche actuellement la Résignation, — avec cette différence que l'Eglise le fait au nom d'une récompense future et Tolstoï au nom de la morale. Tolstoï hait la violence et la guerre. Les socialistes aussi. Mais tandis que Tolstoï voudrait la paix — même au prix de la liberté, les socialistes préfèrent la guerre pour la liberté à la paix dans l'esclavage. La philosophie de Tolstoï renferme le quiétisme ; une fois acceptée, elle conduirait à l'apathie intellectuelle, au croupissement. Le socialisme basé sur l'évolution scientifique veut dire développement et progrès. Par bonheur, l'extravagance de Tolstoï apparaît si manifestement au simple bon sens que son influence ne saurait être redoutée. Dans sa marche ininterrompue en avant, l'humanité, avec un instinct infaillible emprunte à ses penseurs, seulement ce qui est un bénéfice pour son évolution. Ainsi en agit la France avec Jean-Jac-

ques Rousseau, le grand prototype de Tolstoï au XVIIIe siècle. Quand Rousseau envoya à Voltaire une copie de son fameux « Discours sur les causes de l'inégalité parmi les Hommes » — dans lequel il peignait avec éloquence les maux de la civilisation et recommandait à l'humanité le retour à la Nature et à la vie simple des hommes primitifs, le patriarche de Fernez accusa réception de l'envoi dans une lettre pleine de courtoisie, où il faisait observer aussi avec une fine ironie :

« Vous plairez aux hommes, à qui vous dites leurs vérités, mais vous ne les corrigerez pas. On ne peut peindre avec des couleurs plus fortes les horreurs de la société humaine, dont notre ignorance et notre faiblesse se promettent tant de consolations. On n'a jamais employé tant d'esprit à vouloir nous rendre bêtes ; il prend envie de marcher à quatre pattes quand on lit votre ouvrage. Cependant, comme il y a plus de 60 ans que j'en ai perdu l'habitude, je sens malheureusement qu'il m'est impossible de la reprendre, et je laisse cette allure naturelle à ceux qui en sont plus dignes que vous et moi. »

La France de la grande Révolution, si vigoureusement secouée par la parole de Rousseau, de même que Voltaire, n'a pas voulu adopter le remède qu'il proposait ; elle n'est point retournée à l'âge où l'on marchait à quatre pattes. Notre âge non plus — notre âge qui est celui d'une Révolution plus grande, et plus complète encore — ne veut pas sacrifier les bénéfices de sa maturité et retourner à sa première enfance en embrassant les croyances et l'idéal que Tolstoï trouve dans le christianisme ascétique. Cependant — comme pour Rousseau — les grandes forces sociales de la Révolution future salueront avec gratitude l'œuvre merveilleuse que Tolstoï a accomplie en sapant les piliers de la société bourgeoise. Les futures générations étudieront en Tolstoï, l'artiste ; mais ses enseignements seront probablement alors oubliés par la masse du monde civilisé. Tolstoï survivra au Tolstoïsme.

B. H. Brumberg.

(Traduit par Ch. D.)

L'Autonomie dans les finances locales en Italie

La division de l'organisme administratif italien, c'est un fait connu, a été établie sur un modèle qui ressemble au type centralisateur français. Nous l'avons pour ainsi dire transplanté en Italie sans nous préoccuper de savoir si elle correspondait ou répugnait aux conditions spéciales de notre vie propre. En France, la constitution administrative formée par les Départements et les Communes, tous deux mis en mouvement par la machine centrale de l'État, est un produit historique de l'unité nationale organisée au temps de la Révolution de 1789 et toujours plus solidement cimentée pendant le cours des années suivantes. En Italie, au contraire, comme nous l'avons déjà expliqué dans notre « *Mouvement social en Italie* (1), » où les traditions régionales et communales ont encore de vivantes et vigoureuses racines, l'uniformité oppressive d'un pareil organisme administratif a toujours été subie avec peine et a causé de graves dommages inestimables aux intérêts des diverses régions. Vidari, l'un de nos conservateurs les plus avisés, l'a fort bien dit : « Lorsqu'après de lentes aspirations se constitua le royaume d'Italie, la monarchie trouva l'Italie divisée en autant de régions autonomes qu'il y avait de parties identifiées entre elles ; chacune ayant ses lois propres et ses coutumes particulières était accoutumée à trouver en elle-même toute l'explication de sa propre vie administrative. Aussi l'unité politique ne pouvait-elle détruire ni les traditions, ni les besoins que celles-ci avaient fait surgir. Il est facile d'imaginer la situation de l'Italie, alors que toutes ces existences régionales autonomes se sentirent en quelque sorte enserrées dans l'uniformité du régime d'un organisme central qui était leur négation la plus absolue.

(1) Giard et Brière, Paris.

« A la diversité de culture et d'habitudes, par exemple des provinces du Nord et de celles du Sud, auraient dû correspondre les règles de systèmes administratifs différents. L'obligation de se plier aux mêmes lois devait nécessairement être pour ces régions une cause de malaise. Véritable lit de Procuste, ces institutions tantôt péchaient par défaut et tantôt par excès : en somme elles ne répondaient point aux conditions présentes et aux besoins positifs de chaque région (1). »

Il est aisé de deviner comment en de telles circonstances, a fleuri et fructifié la plante exotique de nos nouvelles institutions municipales ! Mais afin qu'il ne soit pas permis de dire que ces simples considérations sont de purs mots, analysons minutieusement, avec l'appui des faits les plus récents, les conditions réelles et effectives des Provinces et des Communes d'Italie.

Que le désordre soit l'état normal des finances communales et provinciales, nul ne songe désormais à le contester : trop forte et perçante s'est élevée la voix des choses sur ce point. Pourtant certains mettent encore en doute, non pas les conditions vraiment pathologiques dans lesquelles est forcée de se débattre l'activité financière de nos organismes locaux, mais l'aggravation incessante de ces conditions, bien que les statistiques la placent dans la lumière d'un plein relief. Le professeur Conigliani (2), étudiant les vicissitudes des budgets communaux en Italie pendant les quinze dernières années, a trouvé qu'elles coïncidaient parfaitement avec celles du budget de l'Etat.

Dans une première période, de 1880 à 1889, aussi bien dans le budget de l'Etat que dans celui des Provinces et des Communes, l'on constate une augmentation croissante des dépenses à laquelle ne correspond qu'une augmentation très limitée des recettes effectives. De là un déficit, une rupture d'équilibre entre les recettes et les dépenses toujours plus grandes.

---

(1) Vidari : *La presente vita italiana ;* p. 221-229 — Voir encore : Colajanni : Le *instituzioni municipali.* Ch. I, III, 1883.

(2) La *riforma dei tributi locali ;* 1re Partie. Ch I.

De 1889 à 1895, à l'inverse, l'on observe un mouvement contraire, grâce auquel se fait le retour à l'équilibre financier. Les dépenses publiques subissent, dans cet espace de temps, comme une violente contraction ; les recettes, malgré un développement inférieur à celui de la période précédente, contribuent à l'amélioration de la situation financière. Ainsi le déficit, par la diminution successive des dépenses et l'augmentation des recettes, s'est peu à peu atténué. A titre de confirmation de nos dires, voici un tableau statistique, dans lequel, pour plus de simplicité, nous avons réduit les données en chiffres ronds de millions et qui se réfère aux années 1880, 1889, 1895, les trois étapes extrêmes des vicissitudes dont nous parlons.

	1880	1889	1895
Dépenses effectives	365	486	442
Recettes effectives.	342	398	427
Déficit	23	88	15
Avance du mouvement des capitaux.	10	74	4

A s'en tenir à ces chiffres, il semblerait que le problème financier pour les communes fût sinon résolu, du moins en voie de solution Mais il ne nous paraît pas exact de dire que le mouvement vers l'équilibre des finances — décrit par Conigliani, lequel n'a pas pu tirer parti des statistiques de 1897 publiées récemment — se soit arrêté en 1895, car, dans l'intervalle de deux années, de 1895 à 1897, le déficit s'est accru d'un quart environ.

Sans vouloir hasarder ici une triste prophétie et affirmer que le mouvement de réduction du déficit signalé par Conigliani est enlisé pour toujours, la nouvelle augmentation de dépenses relativement grande pour deux années, nous paraît être un indice peu réjouissant pour l'avenir et constitue en définitive une preuve évidente de la crise — qui n'est pas près

de finir — qui a frappé et afflige encore la vie de nos organes administratifs.

Allons plus en avant : les résultats constatés pour l'année 1897 sont les suivants :

Recettes effectives.	434.613.888 fr.
Dépenses effectives	454.666.348 »
Déficit.	20.052.410 »

Ce déficit était simplement calculé sur les prévisions budgétaires et, comme tel, inférieur au déficit réel de 16.829.294 fr., représentant l'avance qui a permis à 3 535 communes de clore leur budget. Donc, le déficit passe de 15.653.527 fr. en 1895 à 20.052.460 fr. en 1897.

Si tel est l'état déplorable des finances communales, celui des provinces n'est pas plus souriant. En 1891, la situation était :

Recettes effectives.	90.400.578 fr.
Dépenses effectives	97 869.219 »
Déficit.	7.468.634 »

Mais l'équilibre du budget ne forme pas toujours, comme l'on sait, une preuve irréfragable de finances bien établies et d'une administration correcte. C'est que — et Conigliani l'observe justement (1) — couvrir par des recettes effectives toutes les dépenses, constitue un procédé financier qui peut coexister parfois avec deux vices essentiels d'une administration publique, savoir : une quantité exagérée de dépenses et une mauvaise répartition de celles-ci. »

Pour nous qui voulons, quoique d'une manière succincte, donner une idée plus précise et complète du mécanisme de nos finances locales, nous devons pénétrer plus profondément dans la composition des budgets et examiner en particulier leurs recettes et leurs dépenses. La constatation décisive du *déficit chronique* qui afflige nos communes et nos provinces

(1) Op. cit., p. 35.

nous a dévoilé l'existence du mal qui les frappe ; la discussion des dépenses nécessaires à la satisfaction des besoins locaux, l'analyse des procédés employés pour pourvoir aux recettes, l'organisation et le fonctionnement du système d'impôts complèteront nos recherches en nous révélant les causes cachées ou rapprochées du mal, son intensité et son étendue.

Et d'abord le problème des dépenses. — La loi les divise : en obligations ordinaires et extraordinaires et en facultatives.

Cette distinction dérive, comme le dit Flora (1) dans son estimable manuel, soit du droit pour l'Etat de contraindre les corps locaux à employer leurs recettes locales à la création des services administratifs connexes aux fonctions de l'Etat, auxquelles celui-ci pourvoit par des moyens financiers de ces corps locaux ; soit de l'existence de besoins locaux de capitale importance ou dépendant des conditions de fait de chaque région dont on ne peut déterminer ni l'extension ni l'élévation. Les dépenses de la première catégorie sont inscrites d'office par l'Etat dans les budgets; elles sont établies sur des présomptions trop générales pour correspondre de façon adéquate aux besoins locaux. Pour celles de la seconde catégorie, l'Etat n'a rien à y voir, son rôle se borne à veiller seulement à ce qu'elles ne sortent pas des limites établies par la loi.

Par cette ingérence perturbatrice dans les choses locales, l'Etat lèse de toute évidence ou mieux encore, viole ouvertement les droits les plus élémentaires d'une saine autonomie, par la raison qu'au moyen des liens artificiels de la loi il entrave la formation spontanée, le libre développement des besoins en rapport avec les exigences, nécessités de fait toujours différentes dans les diverses contrées. L'Etat rend automatiques et uniformes les besoins locaux qui, par leur nature, sont essentiellement et instinctifs et multiformes. Pour prouver l'action perturbatrice de l'Etat il suffit d'un regard même fugitif sur les dépenses communales qui, après l'expansion de 1882 à 1889, subirent la contraction douloureuse et violente de 1889 à 1895

(1) *Manuale di scienza delle finanze*, P : 421-22 — Firenze, 1893.

dont nous avons déjà parlé. Voici d'après la statistique la trajectoire de la parabole ascendante et descendante des dépenses communales :

DÉPENSES	1882	1889	1895	1897
Obligatoires ordinaires	229 6	279.3	319 9	328.1
Obligatoires extraordinaires	74	112	68.9	70.4
Facultatives	61.7	94.9	53.3	56

Ainsi donc, ces chiffres nous convainquent toujours davantage de l'existence d'une nouvelle phase ascendente des dépenses communales, à l'encontre de l'opinion émise par Conigliani. Partant de ce fait, l'on voit bientôt que l'augmentation des dépenses de 1882 à 1889 se vérifie pour les trois catégories, tandis que pendant la période de 1889 à 1895 la diminution porte seulement sur la catégorie des dépenses obligatoires extraordinaires et facultatives. Le mouvement d'expansion et de contraction noté plus haut, décide donc presque exclusivement de l'expansion et de la contraction des dépenses extraordinaires et facultatives, tandis que les dépenses obligatoires ordinaires continuaient, presque sans variation dans leur intensité, leur mouvement ascendant naturel. En dernière analyse, cela signifie que l'action pertubatrice de l'État a toujours progressé, soit directement en réduisant, par la loi de 1889, les dépenses extraordinaires et facultatives, soit directement par l'augmentation des dépenses obligatoires qui absorbaient la meilleure partie des recettes et laissaient une marge de plus en plus étroite pour les dépenses facultatives. En somme, en raison de tous ces liens légaux, la commune est réduite à jouer le rôle de marionnette dont les fils sont entre les mains des bureaucrates de l'État et des autorités tutrices. Le peuple en élisant des représentants s'imagine par illusion avoir une part à la direction

de l'administration locale des intérêts publics ; les conseillers communaux en siégeant au Palais de la Cité croient être investis de la loi et de la volonté populaires par une sorte de mandat impératif. En vérité, si nous observons bien le fond des choses, tous se trompent ; l'État seul est maître et place, pour veiller à l'exécution de ses ordres, les chiens de garde des autorités tutrices des provinces. Il ne faut point se faire d'illusion : tant qu'une réforme radicale n'instituera pas les principes d'une décentralisation administrative ayant à sa base le referendum, les communes et les provinces demeureront prisonnières dans la robe de Nessus du Gouvernement central. Jusque-là, le peuple et ses propres représentants seront contraints à vivre dans un état de perpétuelle tutelle, pupilles éternels de tuteurs qu'ils n'ont pas consentis.

Alessandro GROPPATI.

(Traduit par Alphonse Drapé).

CRITIQUE LITTÉRAIRE

ÉMILE VERHAEREN

Auguste Dewinne, ici-même, disait éloquemment il y a quelque temps : « Que nos poètes nous chantent tout ce qui est « beau et pas seulement ce qui est triste ; qu'ils célèbrent les « croyances nouvelles ; qu'ils nous fassent le poème de la vie ! « La vie, oui, je reproche à presque toute la littérature moderne « de l'avoir peinte en noir, d'avoir essayé de nous la faire « prendre en horreur.... » Eh ! bien, il y a un poète qui, s'il a mérité jadis le reproche de notre camarade, s'est, dans la suite, bien rapproché de l'idéal tracé plus haut. Et c'est de l'illustre écrivain belge Verhaeren que nous entendons parler.

C'est en effet du plus sombre pessimisme que sont faits *Les Débâcles*, *Les Flambeaux noirs* et *Les Soirs*, ces trois groupes de morceaux qui forment le livre des *Poèmes* (*Nouvelle série*) (1). Mais neuf ans après quel changement avec *Les Visages de la Vie !* (2).

Considérons les deux moments. La pensée des *Poèmes* est pénétrée de tristesse. Toutes choses s'y colorent de tristes reflets. Elle participe à la tristesse ancienne de « l'âme des pays du Nord » qui gémit, au milieu de la tempête nocturne, dans les gémissements des vieux chênes tors, géants rugueux et sinistres....

> Les vieux chênes rugueux et sinistres, les noirs
> Géants debout, à l'horizon, où les vents rogues
> Cinglent de leur colère et de leur vol les soirs
> Et les mordent et les mordent comme des dogues,

(1) Edition du *Mercure de France*, Paris.
(2) Chez Edmond Demann, Bruxelles, 1899.

Semblent de maux obscurs les mornes recéleurs,
Car l'âme des pays du Nord, sombre et sauvage,
Habite et clame en eux ses nocturnes douleurs
Et tord ses désespoirs d'automne en leur branchage.

La vie est comparée à une « Ville immense », sans refuge, inhabitable. Désorientée, et, « désorbitée », l'âme du poète est remplie du désir de la mort. Ses rêves, jusque dans leur frêle racine, en sont empoisonnés. L'abri des croyances enfantines a croulé. Dans quel sens aller, loin des obstacles, sans heurt ? Et que faire si chaque mouvement et chaque moment ajoutent à l'angoisse de l'âme ?

Ah ! ces longues heures, après ces longues heures
Et sans trêve et toujours et sans savoir pourquoi
Et sans savoir pourquoi ces angoisses majeures !

L'écho de sa plainte angoissée, le poète l'entend à toute heure. Le reflet de son deuil se retrouve dans la nature même.

C'est bien mon deuil, le tien, ô l'automne dernière !
Râles que roule, au vent du Nord, la sapinière,
Feuillaison d'or à terre et feuillaison de sang,
Sur des mousses d'orée ou des mares d'étang,
Pleurs des arbres, mes pleurs, mes pauvres pleurs de sang.

C'est bien mon deuil, le tien, ô l'automne dernière !
Secousses de colère et rages de crinières,
Buissons battus, mordus, hachés, buissons crevés,
Au double bord des longs chemins, sur les pavés,
Bras des buissons, mes bras, mes pauvres bras levés,

C'est bien mon deuil, le tien, ô l'automne dernière !
Quelque chose, là-bas, broyé dans une ornière,
Qui grince immensément ses désespoirs ardus
Et qui se plaint, ainsi que des arbres tordus,
Cris des lointains, mes cris, mes pauvres cris perdus...

C'est de l'inquiétude de vivre que frémissent les *Poèmes*. Quelle raison de vivre, en effet, dans la cité humaine troublée par la bataille sans merci de l'homme contre l'homme ? Quelle

raison de savoir si, au-dessus des vaines clameurs de dispute, la Vérité reste inaccessible ? Quelle raison de croire, si l'élan des monuments solennels et des beffrois n'est qu'un inutile mouvement vers le ciel — d'où la divinité est à jamais absente ?

C'est à de telles « antinomies » que vient se meurtrir la pensée orgueilleuse des *Poèmes*. Obéissant à son besoin de lier et d'unir son âme à l'âme universelle, le poète cherche jusque dans le cœur du Monde la source de son tourment. Au cœur même d' « Isis » il inscrit une fatalité, inflexible, aveugle, cause du mal dont les atteintes inévitables désolent l'Univers tout entier.

Mais une des causes prochaines, précises, de ce dégoût de la vie, de cette souffrance qui se mire complaisamment dans le miroir de l'Univers et jusque dans l'éternité, apparaît assez dans le texte des *Poèmes*. Voyez *Les Vêpres*, *Vers l'enfance*, *Vers le cloître*, *Pieusement*.

C'est bien la dissolution de l'idée chrétienne, la ruine des « vieilles sagesses » et dans une âme longtemps occupée par elles, dans une âme où l'élan de la vie est puissant, le trouble profond qui accompagne leur désintégration.

C'est à l'infini chrétien disparu que s'adressent cette prière et ces regrets :

Que de regards défunts, que de regards, naguère,
T'ont, eux aussi, fixé pendant leur désespoir,
Obstinément et longuement fixé, le soir,
Quand l'hiver bâtissait sa maison mortuaire.

Mais que dire du trouble et de l'effroi qu'apporte en même temps le spectacle du vieux monde, la sensation du malaise qui lui est comme immanent, le contact d'une humanité idolâtre et d'une humanité âpre au gain, enfin le sentiment que l'adaptation à la vie est le pire des maux ? Nul n'a dit avec plus de véhémence, de haine et d'ironie l'horreur des villes industrielles, et leur féroce effort, et leur sommeil « suragité de fièvre et de cauchemars rouges » :

Voici le vieux Londres et son fleuve grandir
Comme un songe dans un songe, voici ses bouges,
Et ses chantiers et ses comptoirs s'approfondir
En dédales et se creuser en taupinées,
Et par dessus, dans l'air de zinc et de nickel,
Flèches, dards, coupoles, beffrois et cheminées,
— Tourments de pierre et d'ombre — éclatés vers le ciel.

C'est à la laideur des villes qu'est comparée la laideur de la vie. Lisez *Là-bas*, *Au loin, Londres*, aussi et surtout, *Les Villes* et vous verrez que l'ombre mauvaise du vieux monde se projette dans l'œuvre du poète et l'emplit de tristesse et d'angoisse.

Mais il n'y a là qu'un moment, et ce n'est qu'une crise.

Le besoin premier, permanent, de la sensibilité du poète est un besoin de sympathie. Dans les tableaux crépusculaires des *Soirs* cette sympathie attristée s'affirme pour les êtres et les choses de la nature. Comme si leurs attitudes illusoires exprimaient la mélancolie d'une âme éparse dans la nature. Que de symboles gracieux ou puissants sont aperçus dans les aspects du soir !

Tel est le symbole de l'illusion : la cigogne qui, une patte levée...

... Et l'autre en tige de roseau,
Et le bec large ouvert ainsi que des ciseaux
De pâle argent, pour découper le clair de lune,

Pour découper le pâle argent du clair de lune
Et ses moires et ses velours, ou bien encor
Happer les feux de nacre et les étoiles d'or
Qui s'éveillent avec les sylphes de la brune.

Telle est la forme tourmentée et immobile des rocs élevés, où semblent sculptés et le souvenir des tumultes anciens et la joie des sérénités définitives. Telle est la figure des arbres qui, sur les routes du soir, pareils à des pèlerins, partent pour l'infini...

...Les pèlerins aux vieux sommets houleux et fous
Que regardent passer, le long de leurs sillages,
De mystiques hameaux et de fervents villages
Courbés dans la prière et jetés à genoux....

Toutes les voix et toutes les formes crépusculaires s'animent et se font très doucement compatissantes :

Les complaintes qu'on va chantant par la grand'route,
Avec leurs vieux refrains de banal désespoir,
Avec leurs mots en panne et leur rythme en déroute,
Sont plus tristes encor, les dimanches, le soir,
Dans le silence éteint des tons et des lumières.
Le village s'endort. La cloche des saluts
Tinte minablement sa plainte, et les chaumières
Qu'on ferme, et les verrous et les seuils vermoulus
Poussent des cris souffrants, comme des voix humaines...

Cette sympathie pour les êtres et les choses de la nature, sorte d'instinct élémentaire irrésistible, n'est pas à ce point blessée qu'elle ne puisse pleinement s'épanouir. C'est son plein épanouissement et sa renaissance que nous admirons dans *Les Visages de la Vie.* Ici la puissance de suggestion des choses semble grandie et dans l'âme du poète se magnifie le sentiment de leur attraction.

La nature s'illumine de tout l'éclat des légendes et fictions helléniques. Une inspiration toute païenne remplit ce poëme de la nature, ce livre écrit à la louange de la vie, de la joie et de « l'amour resplendissant ». Citons ces vers consacrant le souvenir d'un pèlerinage de Vénus :

Les villages s'en souviennent : c'était l'hiver;
Le gel compact avait durci les berges,
Le sol sonnait de froid, l'arbre dressait, dans l'air,
Ses branchages comme des verges;
Des lueurs d'or couraient au ras des neiges...
On avait vu Vénus et son cortège
Passer, brûlante et nue, à travers la campagne,
Les hommes fous crier d'amour vers leurs compagnes,

Les chiens casser leur chaîne, et les taureaux
S'ériger lourds et leurs soufflants nasaux,
Dans l'étable nocturne, ameuter la tempête.

En présence de la Montagne, retentissante encore de la querelle des premiers hommes, où

Les silex clairs, les os géants, les dents énormes
Dorment,
Restes blanchis de meurtre et de combat....

en présence de la Forêt, aux cimes illuminées de flammes, dont les arbres

Vibrent et frissonnent encor
D'avoir été le corps d'écorce et d'or
Des satyres railleurs écorchés par la foudre

l'enthousiasme pour l'éternelle Vie et l'éternelle Beauté s'illimite jusqu'à l'extase, et l'expression de cette ivresse de sympathie atteint à une grande hardiesse lyrique.

En face du vieil Océan, élément premier, père des choses, en face de l'Eau « nue et pure comme une idée : »

Dites, le vent à enlacer et à poursuivre !
Le vent sauvage à saisir, par brassées,
Parmi des roches, vernissées,
Par des lames, couleurs de cuivre !

Dites les estuaires de nitre et de phosphore
Et les courants tragiques et nerveux
Et l'infini qu'on aime et l'infini qu'on veut
Boire soudain, avec la soif de tous ses pores !

Dites, la paix des grands couchants en mer !
Dites, et leur douceur et leur splendeur penchante !
Le soir, lorsque l'on croit, là-bas, dans le soleil,
Que la lumière chante !

N'est-ce pas ce besoin de communication et de communion immédiate avec l'âme universelle qui s'affirme dans l'adoration de la Mer ?... La Mer, « tragique et incertaine », la Mer « par qui je vis et je respire »....

.... Et sa couleur est dans mes yeux
Et c'est la houle et le jusant
Qui sont le rythme de mon sang....

C'est à un optimisme fondamental que s'alimente une telle émotion d'être et de vivre. Ici, en effet, dès les premiers poèmes et presque dès les premiers vers on sent que la pensée du poète ne va point « à rebours de la vie immense et désolée ». A l'égal des floraisons printanières son cœur s'élance « à la rencontre de la vie ». C'est la joie et la force reconquises. Tel l'homme délivré de l'étreinte tenace du sphinx parce que son libre génie a prévalu contre les griffes du monstre. Ici la face du Monde s'éclaire d'une douce lumière clémente. La vie se manifeste avec un sens nouveau. Et c'est une bonne volonté essentielle qui réside dans les choses.

Une bonté mélancolique et fraîche
Venait des choses vers le cœur...

Ainsi le dégoût de la vie est passé. Le dégoût de l'action aussi. C'est à peine si quelque trace demeure du désespoir ancien. L'inertie « au carrefour des doutes » est devenu insupportable...

Mon corps est lourd, mon corps est las;
Je veux rester, je ne peux pas...

Plutôt que de rester sur le rivage « au bord du quai » il faut d'un élan impétueux, aborder la vie.

Lassé des mots, lassé des livres,
Je veux le glaive enfin qui taille
Ma victoire, dans la bataille.

Il faut préférer à l'impossible sérénité même les angoisses, les angoisses « dont s'effare l'instinct, mais dont vibre l'esprit ».

Ce n'est pas la gloire qu'il faut chercher, mais l'épreuve. Il faut

Aimer le sort, jusqu'en ses rages,
Avoir la foi toute en soi-même,
Fût-on l'épave, où se démène
La haine en rut des vieux naufrages.

Et si tout sombre et si tout casse enfin,
Rester celui de la lutte obstinée,
Pauvre et vaincu, mais la tête acharnée
Quand même...

Il faut audacieusement se mêler
A l'infini du monde,
A ses mystères, à ses conflits...

L'action! telle est la source de la joie véritable, digne de l'homme. Et quelle action ? A quoi tend toute cette vigueur de volonté sinon à créer « un milieu prochain de vérité », sinon à délivrer la race humaine des servages débilitants ?

En affirmant l'essentielle bonté de la vie, Verhaeren affirme en même temps un ordre du monde favorable éminemment aux destinées humaines. Son esprit a besoin d'unir et de relier en une harmonieuse synthèse toutes les forces du monde. Et comment sa puissance de sympathie, attentive aux choses, laisserait-elle en dehors d'elle la haute réalité humaine ?

Déjà, dans la *Nouvelle serie des Poèmes*, au sein même de la géhenne détestée des Villes, le poète tressaille d'aise quand surgit la fierté farouche de la Révolte.

Ceux qui ne peuvent plus avoir
D'espoir que dans leur désespoir
Sont descendus de leur silence.

Dites, quoi donc s'entend venir
Sur les chemins de l'avenir
De si tranquillement terrible ?

. . . . . .

C'est l'heure où les hallucinés
Les gueux et les déracinés
Dressent leur orgueil dans la vie...

C'est l'heure — et c'est là-bas que sonne le tocsin ;
Des crosses de fusil battent ma porte ;
Tuer, être tué ! — qu'importe !

L'orgueilleuse figure de la Révolte, symbolisant la volonté de vivre, prend ici tout son sens et toute son importance.

La force de destruction et de rénovation que porte en elle la Foule s'égale à la force de destruction et de rénovation qui éclate dans la Nature. Et toutes les forces de la Nature et de l'Histoire manifestent à leur façon la puissance bienfaisante de la Vie. C'est sous l'impulsion de la foule, dont le geste instinctif se relie à la pensée et au génie de l'élite humaine, que se promulguent la justice et le droit généreux. Sous ses coups les sagesses surannées et les dogmes caducs tombent. L'équilibre ancien est renversé...

Que t'importent et les vieilles sagesses
Et les soleils couchants des dogmes dans la mer ;
Voici l'heure qui bout de sang et de jeunesse,
Voici la formidable et merveilleuse ivresse
D'un vin si fou que rien n'y semble amer.
Un vaste espoir, venu de l'inconnu, déplace
L'équilibre ancien dont les âmes sont lasses,
La nature paraît sculpter
Un visage nouveau à son éternité ;
Tout bouge et l'on dirait les horizons en marche.
Les ponts, les tours, les arches
Tremblent au fond du sol profond,
La multitude et ses brusques poussées
Semblent faire éclater les villes oppressées...

Ainsi c'est bien l'écho d'une parole nouvelle qui retentit dans l'œuvre la plus récente de Verhaeren. Et c'est tout un monde surgissant des ruines du vieux monde qui s'y profile. D'une haute pensée procède l'inspiration de *La Révolte*, de *La Foule*, de *L'Action*, de *L'Attente*, etc. Une ferveur nouvelle de justice et d'espérance communique à ces pages une rare splendeur. Le poète exalte la joie de vivre. Elle est dans l'effort passionné de l'action. Elle consiste à prendre conscience du mouvement d'ascension humaine vers les sommets de la vie plus belle. Elle consiste enfin à mettre d'accord sa force avec la force la plus magnanime. Et quelle joie plus digne du poète que de se faire « le pur héraut » de la pitié et de la vérité, d'annoncer la magnificence des destinées auxquelles la vie appelle la famille humaine !

René Arot.

CRITIQUE DRAMATIQUE

THÉATRE ANTOINE

LES AVARIÉS

PIÈCE EN 3 ACTES DE E. BRIEUX

La censure, et plutôt encore, cette fois, MM. Roujon et Leygues ayant interdit la représentation des *Avariés*, de M. Brieux, l'auteur a lu sa pièce au Théâtre Antoine, devant un public d'invités.

Il est toujours excellent de manifester contre les Censures, les Académies, les Ministres et les Directeurs des Beaux-Arts ; et par conséquent les applaudissements qui ont salué M. Brieux sont une joie pour tout artiste. Mais si l'on imaginait, par l'issue de la lecture, apporter le moindre argument contre cette interdiction particulière, on s'est grandement trompé.

Le public d'invités accouru l'autre soir chez Antoine n'a rien de commun avec le public ordinaire et payant du théâtre. Distinct même du Tout-Paris des Premières, il ne venait évidemment qu'avec l'intention bien arrêtée d'applaudir, et, par ses applaudissements, de faire une protestation politique. L'intervention de MM. Couyba et Fournière, députés, fut la sanction naturelle, attendue, de la soirée.

L'expérience du public n'a donc pas été faite.

D'ailleurs, primant la question de la censure, qui ne se pose même plus pour tout esprit libre, le cas des *Avariés* touche plusieurs problèmes intéressants, que des discussions théoriques ne feraient guère qu'obscurcir, et que seule pourra résoudre l'entière liberté du théâtre.

Moralement, au sens où le confessionnal et le monde entendent le mot de *moralité*, la pièce de M. Brieux est chaste. Dans ces trois actes, consacrés à « l'étude de la syphilis dans ses rapports avec le mariage », on ne trouvera pas un mot gri-

vois, une plaisanterie équivoque, une excitation à la débauche. On pouvait du reste le présumer. Et, la preuve n'en paraît plus à faire, il n'est pas de sujet dit « scabreux » dont le théâtre ne puisse s'emparer, pourvu qu'on y mette *la manière*.

Il n'est pas de serpent, ni de monstre odieux,
Qui, par l'art imité, ne puisse plaire aux yeux,

écrivait le vieux Boileau. Nous ne voyons pas de raison *a priori* pour refuser d'étendre en littérature au *physique* ce qui peut s'entendre surtout du *moral*.

Honnête, la pièce de M. Brieux est en outre sérieuse, ou mieux, scientifique. C'est, dans toute sa netteté, étayée sur l'enseignement le plus récent de la Faculté, une thèse médicale qu'il prétend établir: la syphilis, en raison même de la honte qu'on a d'en parler, de l'avouer, d'en prononcer seulement le mot, est, concurremment avec l'alcoolisme et la tuberculose, un des plus terribles fléaux de notre humanité contemporaine; or, ce mal n'a rien de plus honteux que l'alcoolisme, ni que la tuberculose; on le soigne, et on le guérit, plus facilement encore que les deux autres. Parlons-en donc, sans inutile et dangereuse hypocrisie, soignons-le, guérissons-le.

Chacun ne saurait qu'approuver ce langage.

Mais laissons de côté la syphilis même. Je comprends fort bien pourquoi M. Brieux l'a choisie comme sujet d'étude, plutôt que les coliques de plomb des peintres, ou la nécrose des allumettiers : c'est que la statistique des syphilitiques est infiniment plus considérable que celle des nécrosés ou des empoisonnés par la céruse, et que par suite le sujet revêt un intérêt infiniment plus général, et même absolument général, si ceux qui sont indemnes aujourd'hui ne sont pas assurés de ne plus l'être un jour ou l'autre. Mais la question littéraire, dramatique, n'est pas tranchée par là.

Il s'agit de savoir si une thèse scientifique, quelle qu'elle soit, peut être objet de théâtre.

Or, toujours *a priori*, on n'aperçoit pas bien pourquoi la science, naturelle, expérimentale, voire astronomique, serait

plutôt exclue de la scène que la science psychologique, politique, ou la morale. Nous avons des exemples, non exceptionnels, qui semblent probants. Le *Galilée*, de Ponsard, n'est pas seulement une tragédie véritable, mais un poème lyrique, par instants fort beau. Et tout récemment M. de Curel a su, dans *la Nouvelle Idole*, faire d'un cas de conscience professionnel un drame d'émouvante, tragique et large beauté.

Seulement, et c'est là le point, la question scientifique dans l'un et l'autre de ces exemples, ne prend de valeur dramatique que par l'influence qu'elle exerce sur des individualités données, par les conflits d'âme qu'elle suscite, le trouble qu'elle jette dans des consciences et les actes particuliers qu'elle détermine; en un mot elle sort de la région de l'abstraction et de la démonstration théorique, et s'incorpore au problème même de la vie, de la vie complexe, concrète, humaine.

Ce n'est pas ainsi que M. Brieux l'a introduite dans son œuvre.

Les *Avariés* sont, à la fois, une prédication inattaquable, une intéressante conférence scientifique et une utile leçon d'hygiène pratique. Mais, pas plus que *Les Remplaçantes*, par exemple, ce n'est une pièce. Et c'est notre excuse de n'avoir pas dit encore un mot de l'*action*. Coupée en trois actes, elle pourrait l'être aussi bien en 5 ou en 10. Embrassant un espace de quelques mois, elle pourrait se précipiter en quelques heures, ou se prolonger sans plus ni moins de raisons pendant des années. Nous quittons les personnages après les avoir vus parler, discuter, agir — à peine — en trois moments différents, sans les connaître davantage qu'à leur entrée en scène.

Au premier acte, un malade consulte une célébrité de la science contemporaine qui l'édifie pleinement sur son cas, et lui interdit le mariage au moins avant quatre ans.

Au second, le malade, qui s'est marié six mois après la défense du consultant, est père. Le docteur diagnostique aisément chez l'enfant le mal paternel.

Au troisième, le même docteur calme l'indignation du beau-père du malade, achève sa conférence commencée au premier acte, et en tire les conclusions individuelles et sociales.

Qui est ce malade? Un notaire, paraît-il, et peu importe: c'est l'*Avarié*. Qui, le spécialiste ? Simplement: le *Docteur*. Nous ne sommes pas mieux renseignés sur la *mère*, la *femme*, la *nourrice*, le *beau-père*. Et parfois, il est en effet inutile au dramaturge de nommer ses personnages, tant ils sont caractérisés par leur rôle social ou privé, imprégnés de qualités particulières, tant ils sont des hommes, distincts et réels. Mais ici l'anonymat jette sur l'ensemble un voile de plus d'impersonnalité, d'abstraction, d'arbitraire.

Il n'y a pas une allusion sensuelle dans cette pièce, c'est vrai. On est tenté de le regretter: c'eût été un peu de vie. Même lorsqu'il s'agit d'eux, lorsqu'ils parlent d'eux avec le plus de précision, ces êtres fictifs n'en parlent que comme d'exemples destinés à illustrer une théorie. Et en effet, ils ne sont pas autre chose. Et ni cet homme, ni cette femme, ni cet enfant n'ont plus d'intérêt aux yeux de leur démonstrateur, personnification de la science, que les trois ou quatres autres cas qu'il fait défiler devant nous à la fin de la pièce. Comment peut-on nous demander, à nous, de nous y intéresser davantage?

Je crois qu'il y a là une grave erreur d'exécution, et plus encore de conception.

Encore une fois il n'est pas de sujet, il n'est pas de type qui n'ait sa place au théâtre. Mais nous ne voulons pas distinguer le sujet des personnages, et dans les personnages nous cherchons des hommes. Nous réclamons le droit de cité à la scène pour l'Idée, même scientifique, qui peut y être source d'émotion dramatique, autant et mieux que la peinture de purs sentiments. Mais elle doit alors pénétrer les personnages tout entiers, devenir leur âme même agissante, les faire tour à tour crier de joie et pleurer d'angoisse, — et non point s'extérioriser d'eux, et nous les masquer, figures et gestes, comme d'une brume pâle et froide.

Toute vérité est digne du drame et c'est de la vérité que nous demandons au drame. Mais le drame, comme en général l'art dont il n'est qu'une forme, nous doit l'image vivante, et non le schème décharné de la vérité.

Amédée Rouquès

CHRONIQUE SOCIALE

FRANCE

Statistique des Grèves en 1900

L'office du Travail a publié récemment la Statistique des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus pendant l'année 1900. Comme nous l'avons signalé dans le numéro 66 du *Mouvement Socialiste* (15 septembre), cette Statistique montre très nettement la vitalité du mouvement ouvrier en France. Nous laisserons de côté, pour y revenir plus tard, la partie de la Statistique relative à la conciliation et à l'arbitrage, pour ne nous en tenir à la partie concernant les grèves.

Croissance des Grèves. — L'année 1899 avait été, pendant la période décennale de 1890 à 1899 inclus, l'année la plus chargée de grèves. Elle a été considérablement dépassée par l'année 1900. Tandis qu'en 1899, il y avait eu 740 grèves, il y en a eu 902 en 1900. Ces grèves ont mis sur pied 222.714 grévistes, alors qu'on n'en avait compté que 176.826 en 1899.

L'explication de cette crue subite de grèves en 1900 se trouve dans deux séries de causes : les unes d'ordre général, les autres d'ordre accidentel.

La crise Economique. — D'une façon générale les raisons que nous avons indiquées, ici-même pour l'année 1899 : raison économique et raison politique, se sont maintenues. Cependant la raison économique a varié. Ce n'est plus la grande prospérité industrielle et le désir des ouvriers d'augmenter leur part dans le partage du produit, que nous avons à signaler, comme pour 1899. C'est au contraire, le resserrement des affaires, la crise intense qui a suivi les travaux de l'Exposition Universelle et qui a coïncidé avec la contraction générale du marché, qui constituent la cause économique du grand mouvement de grèves de 1900. Beaucoup de patrons se sont d'autant plus montrés intraitables que leurs affaires s'étaient considérablement ralenties : plusieurs ont vu la grève éclater

sans peine, la provoquant parfois, et n'étant nullement gênés de fermer pendant quelque mois leurs usines. Dans la partie de l'Enquête qui est consacrée aux tentatives d'application de la loi du 27 décembre 1892 sur la conciliation et l'arbitrage, on trouve fréquemment des constatations dans le genre de la suivante (page 386) : « L'entente était difficile en raison de la morte-saison, car les patrons ne redoutaient pas le chômage... » Souvent les patrons ont tiré profit de la prolongation démesurée de la grève, en utilisant contre les grévistes la forte armée de réserve qui encombrait le marché du travail. A la page 378, par exemple, l'Enquête relate qu'une grève de tisseurs ayant éclaté à Caudry, par la faute des patrons, ne finit que deux mois plus tard, alors que tous les grévistes avaient dû quitter la ville pour aller chercher du travail ailleurs, et qu'ils avaient été remplacés par un personnel nouveau et nouvellement venu.

Millerand et les grèves. — La raison politique — la présence au pouvoir de Millerand, ancien membre du groupe socialiste de la Chambre, ministre affirmant ses sympathies pour la classe ouvrière — a, pendant l'année 1900, eu les mêmes résultats qu'en 1899, mais à un degré peut être plus fort. Visiblement, de nombreux ouvriers se sont mis plus facilement en grève, parce qu'ils fondaient de grandes espérances sur l'appui du ministère. Ils ont cru qu'ils pouvaient sans crainte engager des conflits avec leurs patrons, car ils seraient toujours soutenus par le gouvernement ou l'administration préfectorale. A maintes reprises, la Statistique signale des faits comme celui-ci : « Le président du syndicat ouvrier porta cette décision à la « connaissance du ministre du Commerce et le pria d'intervenir « dans le conflit... » (page 386). Rarement cette intervention s'est effectuée avec tout le succès qu'en espéraient les grévistes. Il y a cependant des cas où elle a mis fin à la grève. La Statistique cite celui-ci (page 415) : « Les ouvriers sollicitèrent l'interven- « tion du ministre du Commerce. Sur l'invitation de ce dernier, « et sur le désir des grévistes, le préfet entreprit de nouvelles « démarches auprès des patrons et parvint à mettre fin au « conflit... » Le plus souvent, le ministre et son administra-

tion ne peuvent rien, en vérité. Le cas suivant est significatif (page 574) : « L'annonce d'une interpellation à la Chambre des « Députés sur les grèves de mineurs fit espérer aux grévistes « de Saint-Eloy (en grève depuis le 8 décembre) que le gou- « vernement serait amené à intervenir en leur faveur et qu'il « pourrait imposer aux Compagnies les conditions nouvelles « du travail qu'ils réclamaient. »

Et la Statistique ajoute avec mélancolie : « Mais après la dis- « cussion de cette interpellation, qui n'eut lieu que le 8 mars, « les mineurs durent reconnaître qu'ils s'étaient fait illusion « sur les pouvoirs du gouvernement en matière de grève, et « la reprise du travail fut décidée pour le lundi 11 mars. »

L'application de la loi du 31 mars 1900. — D'une façon spéciale, deux causes particulières sont venues s'ajouter aux causes générales indiquées et aux nombreuses causes ordinaires des grèves en 1900 : c'est d'une part l'application de la loi du 30 mars 1900 ramenant à onze heures la durée normale de la journée de travail dans les ateliers mixtes et ce sont d'autre part les grandes grèves locales qui ont mis en branle de fortes masses ouvrières, au cours de l'année.

La Statistique signale, dans les industries textiles, de nombreuses grèves provoquées par « la réduction du salaire journalier par suite de la diminution du temps de travail. » Dans le Nord, dans l'Isère, dans les Vosges, dans l'Aisne, à Calais, où la loi du 30 mars 1900 a eu spécialement à s'appliquer, ces grèves ont été particulièrement fréquentes. Les ouvriers textiles ne sont pas organisés, et n'ont pas pu imposer aux patrons, sans avoir recours à la grève, le maintien des salaires avec la diminution des heures de travail. De même, les blanchisseurs de la Seine et de Seine-et-Oise ont dû se mettre en grève pour les mêmes motifs.

Tendance aux grèves générales. — Enfin, il faut indiquer la facilité avec laquelle furent déclarées, en 1900, des grèves générales locales, et comment ces grandes grèves locales eurent des contre-coups profonds sur d'autres villes et amenèrent de nouvelles grèves. A Troyes, par exemple, une grève

d'une seule fabrique de bonneterie entraîne la grève générale de tous les ouvriers bonnetiers de la ville; et la grève des bonnetiers provoqua à son tour la grève générale des autres corps de métier, tels que cartonniers, mécaniciens, vidangeurs (pages 356 à 363). Au Havre, une simple grève de chargeurs de charbon fut le point de départ d'un mouvement gréviste formidable, comme cette ville n'en avait jamais vu : les charpentiers, les terrassiers, les chaudronniers, les mécaniciens-constructeurs, les chauffeurs, les huiliers, les boulangers, etc... toutes les corporations suivirent Du Hâvre, le mouvement gréviste s'étendit rapidement dans les principaux ports de l'Océan et de la Méditerranée ; de Dunkerque à Bayonne, de Port-Vendres à Nice, et d'Oran à Bône. Le total de ces grèves fut de 110 (page VI). A Marseille, l'agitation du Hâvre eut un contre-coup plus grand encore (page 464) : les matelots, les chauffeurs, les ouvriers du port, les déchargeurs de charbons, les ouvriers des entrepôts de bois, les charretiers, les chargeurs, les boulangers, les cordonniers, etc... se mirent tous en grève. L'extrême surexcitation du mouvement ouvrier, pour les causes que nous avons décrites, explique en partie cette contagion de la grève. Mais il faut y voir une tendance très marquée à la substitution des grèves générales aux grèves partielles.

Motifs des grèves. — Quant aux motifs occasionnels des grèves, la statistique les groupe, comme d'habitude, sans les chefs suivants :

1° Les demandes d'augmentation de salaire, seules ou associées à d'autres demandes, ont motivé 580 grèves (69 pour cent du nombre total, avec 178,857 grévistes (80 pour cent).

2° Les réductions de salaire ont motivé 66 grèves, pour 13.146 grévistes. Sur ce point, la Statistique nous fournit quelques détails qui sont pour nous pleins d'intérêt. En grande partie, les réductions de salaires ont lieu à la suite d'une transformation technique ou d'une nouvelle distribution du travail, auxquelles les ouvriers ne sont pas habitués. A la fabrique de dynamite d'Abloy (Calvados), les ouvrières firent grève à

la suite d'une réduction de tarif, résultant d'une nouvelle distribution du travail; elles obtinrent une indemnité pour le premier mois (page 403). A Paris, les monteurs en chaussures quittèrent le travail par suite d'une réduction de tarif, résultant de l'introduction d'une machine nouvelle (page 49). Nous avons déjà signalé, dans les textiles, de nombreuses grèves provoquées par la réduction du salaire journalier, par suite de la diminution du temps de travail (page 278).

3° Les questions de personnes : demandes de réintégration d'ouvriers congédiés ou demandes de renvoi d'ouvriers ou de contremaîtres, ont donné naissance à 193 grèves, soit 21 pour cent du nombre total.

Dans une remarquable étude parue dans le *Devenir Social* (1896), Sorel a nettement marqué l'importance de ces questions, car elles nous indiquent les modes selon lesquels tend à s'opérer le travail, dans les conditions de l'industrie moderne. Sorel relève très justement à quel point les patrons ne voient que des rapports de subordination et de dépendance de la part des ouvriers à leur égard. Ils veulent être les maîtres absolus dans l'atelier. Nous voyons au contraire que les ouvriers considèrent de plus en plus comme un droit qui leur est propre, la réglementation intérieure de l'atelier : ce n'est pas une force coercitive extérieure qui, selon eux, doit les maintenir groupés, mais bien leur libre sentiment. Ils veulent être libres de travailler à côté de qui leur plaît et se refusent de demeurer à côté de qui leur déplaît. De plus en plus, dans la plupart des cas de grève cités par la Statistique, il apparaît que la coopération des ouvriers exige une action mutuellement consentie, une coordination volontaire de leurs efforts. On voit à chaque instant, dans la Statistique, que sur toutes ces questions de personnes les patrons invoquent la discipline de l'atelier. Ils oublient qu'elle ne peut exister que s'il y a bonne entente entre les ouvriers, et non par cela seul qu'ils voudront l'imposer du dehors. Il faut dire qu'il y a des cas où les patrons arrivent à le comprendre et à céder à leurs ouvriers ce droit essentiel qu'ils revendiquent (page 179).

4° Les demandes de diminution de la durée de travail journalier ont été enfin formulées dans 100 grèves.

Les Syndicats et les Grèves. — L'action des syndicats dans les grèves peut être assez bien aperçue dans les indications relevées par la Statistique. Cette action est encore trop faible. Bien que sur 902 grèves, il y en ait eu 552, c'est-à-dire plus de la moitié où les grévistes étaient en tout ou en partie membres du syndicat de leur profession, il ne faudrait pas en conclure que le rôle du syndicat est toujours prépondérant. On note sans nul doute de nombreux cas où le syndicat a conduit la grève, et où il a été reconnu par les patrons comme l'autorité compétente qui parle au nom de tous les ouvriers, comme l'organe représentatif des intéressés. Notamment des cas semblables au suivant sont assez fréquents : à Lyon, une grève d'apprêteurs de tulle a été conduite par le syndicat ouvrier et réglée par les négociations directes des deux syndicats, patronal et ouvrier (page 67). Parfois même, les faits forcent les patrons à ne connaître que l'ensemble des ouvriers et à ne pas les envisager isolément. A Troyes, par exemple, dans la grève générale de bonneterie que nous avons mentionnée, non seulement les ouvriers de chaque établissement, mais toutes les catégories d'un même établissement, avaient signé des recours distincts au juge de paix pour l'application de la la loi du 27 décembre 1892. Il y avait 98 recours. « Presque « tous les patrons, dit la Statistique, répondirent qu'étant « donné le caractère général de la grève, ils ne pouvaient « traiter isolément » (p. 358). — Mais dans beaucoup de cas encore, malgré tout, les patrons refusent de reconnaître l'action et l'autorité du syndicat. Leurs réponses sont souvent semblables à celle de ces patrons d'Alger répondant aux ouvriers déchargeurs de charbon : « Les patrons déclarent « qu'ils ne connaissent pas le syndicat, et n'ont, dès lors, « rien à traiter avec lui... » (page 551). Une grève est parfois la mort du syndicat : après une grève de scieurs de bois, dans l'Ariège, « les patrons n'ont repris que les ouvriers qui n'é- « taient pas syndiqués » (page 151). Dans les réclamations des

grévistes, il n'est pas rare de lire : « reconnaissance du syn-« dicat ouvrier » (page 154), ou encore : « n'employer que des « ouvriers syndiqués » (pages 541, 565). La défense du syndicat est aussi la cause de nombreuses grèves : des faïenciers de Givors se mettent en grève pour exiger le renvoi de l'usine d'un ouvrier qui a proféré des insultes contre le syndicat (page 367) ; des ouvriers en chaussures à Besançon quittent le travail parce que le secrétaire du syndicat a été congédié (page 422) ; à Giromagny, les ouvriers de filature et de tissage, agissent de même (page 433).

Pour ce qui est de l'action propre des syndicats fortement constitués dans les grèves, la Statistique nous fournit aussi quelques indications précieuses. Les syndicats puissants n'aiment guère les grèves : ils redoutent la possibilité des mauvais effets matériels et moraux. C'est avec un soin jaloux qu'ils en surveillent l'éclosion : si la grève est mal engagée, ils l'interdisent ou la déconseillent. A Montceau-les-Mines, le syndicat ouvrier intervient dans une grève et fait reprendre le travail (page 19) ; à Wallers, dans le Nord, le syndicat des mineurs, dans une grève survenue par suite de la mise à pied d'un ouvrier, reconnaît que cet ouvrier était dans son tort (page 23) ; à Rennes, dans une grève de typographes, la *Fédération française des travailleurs du livre*, a donné tort aux ouvriers, qui, contrairement aux statuts fédéraux, n'avaient fait aucune tentative préalable de conciliation (page 151) ; à Montluçon, le syndicat des métallurgistes a blâmé les grévistes et les a engagés à reprendre le travail (page 163) ; etc...

L'action des syndicats fortement constitués s'exerce encore par les secours de grève. A vrai dire, ils sont trop rares jusqu'ici : ils n'ont été, en 1900, régulièrement assurés que dans 42 grèves. Ils sont naturellement très variables, selon la puissance des organisations qui les versent : ils sont par jour de 5 heures, de 3 fr. 50, de 3, fr., de 2, fr. 50, de 2 fr., de 1, fr. 50, de 1 fr., de 0,75 même. En 1900, les plus forts qui ont été fournis sont de 5 fr. par jour, aux cordonniers de Paris par leur syndicat (page 59). La *Fédération française des*

travailleurs du livre est de toutes les fédérations centrales celle qui donne les subsides les plus élevés : 3 fr. 50 par jour. Elle a soutenu, en 1900, 6 grèves, pendant 2.196 jours, et a payé par conséquent 7.686 fr. (page 51). La *Fédération des Mouleurs* donne 2 fr. par jour : elle a soutenu 10 grèves, pendant 6.683 jours, et a donc payé 13.366 fr. (page 187). *L'Union fédérale des Ouvriers Métallurgistes* paie aussi 2 fr. par jour (p. 173). Les tullistes de Calais en grève ont reçu des syndicats tullistes de Saint-Quentin et de Caudry 3 fr. par jour (page 131). Les teinturiers de Paris ont touché à leur syndicat 5 fr. par jour, et en plus 0,25 par enfant (page 97). Les ouvriers peigniers de l'Ariège n'ont pas tous touché de leur syndicat la même somme : les hommes ont eu 1 fr. 50 et les femmes 0,75 (page 147).

Si parfois la grève détruit plus ou moins le syndicat, souvent aussi elle lui donne naissance. De la coalition momentanée et accidentelle, les ouvriers passent naturellement à la coalition concertée et permanente : 23 syndicats ouvriers ont été constitués au cours des grèves ou immédiatement après, en 1900. A la suite des grandes grèves de Marseille, les ouvriers huiliers, qui avaient été debout au nombre de 4000, formèrent un syndicat (page 39). De même à Troyes, des ouvriers bonnetiers travaillant à domicile se groupèrent en syndicat, après le mouvement gréviste que nous avons signalé (page 71).

Hubert LAGARDELLE.

HONGRIE.

Le Socialisme en Hongrie. — Les idées socialistes pénétrèrent en Hongrie il y a déjà trente ou trente-cinq ans. Le mouvement fut toutefois insignifiant jusqu'en 1890. Le peuple se préoccupait peu des événements qui se produisaient à l'étranger, des organisations qui naissaient un peu partout.

Le mouvement socialiste du début, dans notre pays, doit être considéré comme une résultante de la Commune de Paris. Le

mouvement systématique ne commença qu'en 1900. La première grande manifestation des ouvriers de Buda-Pesth eut lieu le 1er mai 1900, en faveur du travail de huit heures et du suffrage universel.

Avant d'indiquer le mouvement du parti, nous voulons établir la situation politique et économique de notre pays; alors seulement, connaissant celle-ci, on peut juger des progrès réalisés par le parti hongrois.

La Hongrie est un pays agricole.

D'après les données du recensement de 1890, la Hongrie compte 17,463,791 habitants, 1,210,473 s'occupent de commerce et d'industrie; ceux-ci entretiennent 1,749,716 personnes. Ensemble 2,969,189. 4,474,653 travaillent la terre et entretiennent 6,430,791 personnes. Ensemble 10,905.444. Ceux qui s'occupent de commerce et d'industrie forment 16.95 p. c. de la population totale, tandis que l'agriculture fait travailler 62.45 p. c. On peut déjà déduire de ces chiffres qu'en Hongrie le commerce et l'industrie ne jouent pas le même rôle que dans les autres grands pays industriels de l'ouest de l'Europe. Par conséquent, nous devons tâcher d'instruire les campagnards du socialisme et de les amener à notre mouvement.

Le degré de l'instruction d'un pays a beaucoup d'influence sur l'agitation socialiste. Sous ce rapport, la Hongrie est dans un état déplorable. 54.56 p. c. de la population totale ne sait ni lire ni écrire; de sorte qu'avec la moité de la population, nous ne pouvons entrer en relations qu'à l'aide de la propagande orale; elle ne sait lire ni nos journaux ni nos circulaires.

Le plus grand obstacle cependant est la flagrante iniquité politique. Il n'y a pas de pays en Europe où le suffrage est aussi limité qu'en Hongrie. A ce point de vue, les Etats des Balkans sont plus avancés. En Hongrie, 55 pour mille des citoyens seulement ont droit au vote. Non seulement les ouvriers, mais aussi les moins privilégiés ne le possèdent point. Le Parlement n'est pas autre chose qu'une représentation des classes dominantes et les lois en émanant défendent absolument les privilèges de ces classes. Pour avoir droit au vote, on doit payer au moins 21 couronnes de contributions directes.

Il n'est pas étonnant dès lors que le droit de réunion, de manifestation, et la liberté de la presse soient des principes inconnus en Hongrie. Donner l'autorisation de tenir des réunions ou la refuser, contrôler leur ordre du jour est la fonction d'agents de police ignorants ! Dans les provinces, 80 pour cent des réunions annoncées ont été défendues ; dans la capitale, la plupart des réunions furent permises, à la condition toutefois que la police eut le droit de les dissoudre. Faut-il ajouter qu'elle en a usé largement? Il y a des départements entiers où aucune réunion d'ouvriers n'a été autorisée.

Un grand inconvénient pour nous, c'est que, dans le pays, il n'y a pas un parti réformiste sérieux. Les prétendus réformateurs qui sont au Parlement votent avec le parti gouvernemental, dès qu'il s'agit d'opprimer l'ouvrier. Il ne faut point songer changer quelque chose à la situation avec le système de vote actuel. La majorité de la bourgeoisie est indifférente et, si une petite fraction de celle-ci s'occupe des élections, c'est pour que le Parlement soit exclusivement composé d'ennemis de l'ouvrier. L'achat des voix, les actes de violence, la violation du droit de vote jouent un rôle important aux élections. Les partis prétendûment réformateurs sont là plus souvent encore plus dangereux que le parti gouvernemental, vu que ce dernier, avec sa tyrannie patriotique, appelle l'attention du peuple sur des causes plus importantes.

Lorsque nous aurons mentionné encore que sur 17 millions d'habitants il y en a 9,992,668 qui appartiennent à d'autres nationalités et ne savent pas la langue hongroise, nous aurons suffisamment démontré les grandes causes pour lesquelles le mouvement socialiste ne fait ici qu'un progrès fort lent.

Le mouvement prenait quelque extension lorsque, en 1890, on commença l'organisation des syndicats. Le gouvernement ne connaissait pas encore le danger de ces réunions et ne concevait pas de quelle importance elles pouvaient être dans l'organisation de la classe ouvrière ; il ne mit donc pas d'obstacles. Au bout de 3 ou 4 ans, il y eut à Buda-Pest 24 syndicats et 5 ligues ouvrières générales. Sous ces formes, les ouvriers commencèrent eux-mêmes à défendre leurs droits et

en peu de temps le parti socialiste comptait des milliers de partisans enthousiastes et courageux.

Une révolution dans la situation industrielle ne pouvait se produire facilement, attendu qu'il n'y avait pour la classe ouvrière ni liberté de réunion, ni droit de manifestation, ni droit de grève ; de plus les syndicats ne pouvaient pas s'établir comme organisations de lutte.

Chaque ligue devait contenir, dans son règlement, le point suivant : « En cas de grève, les membres qui y participent, ne peuvent pas être soutenus. » D'autre part, les collectes d'argent étant généralement défendues, l'organisation d'une grève se heurtait à toutes sortes de difficultés.

Néanmoins, depuis 1890, ont éclaté différentes grèves, grâce auxquelles la durée du travail, auparavant de 11 et de 12 heures par jour, fut réduite, en général, à 10, et dans beaucoup d'industries, à 9 et 9 h. 1/2.

La situation du mouvement des syndicats est exposée par le tableau suivant :

	NOMBRE de SYNDICATS	NOMBRE de MEMBRES
Industrie des vêtements	33	5 174
» des moyens de consommation .	9	852
» des métaux	22	3.836
» du bois.	22	3.923
» de la construction	21	4.951
» de la céramique.	4	528
» des cuirs	2	362
» des produits chimiques . . .	4	2.607
» textile.	4	426
» diverses	4	284
» de la fonderie	1	660
Ensemble. . . .	126	23.603

Les syndicats suivants disposent d'un organe :

1° Les imprimeurs, *Typografia*, paraît à 2,300 exemplaires ;
2° Les menuisiers, *Fammachosoh, Szoklapja*, à 1,500 exempl. ;
3° Les tailleurs, *Szaliok Szoktapja*, à 1,200 exemplaires ;
4° Les cordonniers, *Ozipeiz*, 1.500 exemplaires ;
5° Les maçons, *Komutus*, 1,000 exemplaires ;
6° Les tailleurs de pierres, *Köfarogo*, 800 exemplaires ;
7° Les relieurs, *Köngohälö*, 1,100 exemplaires ;
8° Les métallurgistes, *Var es fammachosoh Szoklapja*, 1,800 exemplaires ;
9° Les boulangers, *Fammachosok Szoklapja*, 1,200 exemplaires.

Le développement de l'industrie a été compromis, dans ces dernières années, par suite d'une crise économique. Il nous a coûté beaucoup d'efforts pour conserver l'effectif de nos groupes.

On trouvera dans les faits mentionnés ici et dans la note qui fut adressée au Congrès international de Paris 1900 une explication de notre mouvement.

Depuis l'an dernier, 5 ligues d'ouvriers se sont formées et 2 organes politiques du parti, paraissant mensuellement, ont vu le jour.

A présent, nous consacrons toutes nos forces aux élections prochaines. Nous n'avons aucune chance de pouvoir envoyer un compagnon au Parlement — cela est impossible avec le système électoral d'aujourd'hui, — mais il est, pour nous, de grande importance de pouvoir user, pendant 30 jours, de la liberté complète de tenir des réunions, ce qui ne peut pas être défendu pendant les élections. Nous mettons des candidats partout où il est possible, afin de propager nos idées dans les endroits où nous n'avions pas pu pénétrer. Les élections ne se faisant que tous les 5 ans, la liberté de réunion ne durant que 4 semaines, inutile de vous dire si nous concentrons, à cette occasion, toutes nos forces.

Ce mouvement nous coûte beaucoup d'argent. La défense de faire des collectes nous met dans l'impossibilité de recevoir des sommes importantes. Seulement notre parti a déclaré

ne plus respecter cette défense et a publié dans le *Volksstimme* un appel aux ouvriers pour faire des collectes au profit de la caisse électorale. Cet appel a produit partout une grande impression.

Afin de préparer notre champ d'action, nous avons lancé dans tout le pays la brochure *Les Socialistes savent*, à cent mille exemplaires, en langue hongroise, slave, roumaine, et allemande. Nous avons fait paraître un appel pour les élections récentes, à deux cent mille exemplaires. Nous avons eu beaucoup de succès de notre propagande. Notre parti deviendra désormais plus fort et sera toujours plus capable de conduire à bonne fin le mouvement pour le suffrage universel. Et lorsque, tôt ou tard, le système sera réformé, nous ferons des progrès, d'une manière très rapide, attendu que la grande majorité du peuple aura acquis alors sa valeur, sa conscience de classe.

Jacob WELTNET.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

LES LIVRES

Le Fédéralisme économique, par J. Paul Boncour, avec préface de M. Waldeck-Rousseau. (Paris, Alcan, 1901). M. Boncour donne une seconde édition de ce volume, qu'une préface de M. Waldeck-Rousseau recommande. L'auteur étudie ce qu'il appelle la *souveraineté* des syndicats professionnels Il constate qu'en fait les groupements syndicaux imposent de plus en plus leurs règles au monde du travail. La thèse est appuyée sur beaucoup de faits, beaucoup d'idées, mais on regrette une amplification parfois redondante. On se demande aussi pourquoi l'auteur emprunte au langage du droit public le mot de *souveraineté*, pour caractériser le pouvoir de fait des syndicats. Il ne s'agit pas ici de souveraineté, c'est-à-dire d'un pouvoir absolu qui ne relève pas de lui-même, mais *d'un gouvernement :* les groupes selectionnés qui constituent les syndicats professionnels *gouvernent* réellement la classe ouvrière. L'auteur ne se déclare pas partisan du syndicat obligatoire : il refuse de conclure à la reconnaissance du fait par le droit.

Abrégé de l'Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat, en France, de 1789 à 1870, de A. Debidour, par MM. *Georges Dubois* et *Marcel Sarthou*, agrégés de l'Université. (Un vol. in-32 de la *Bibliothèque Utile*, Félix Alcan, Paris, 1902).

L'étude des relations entre le pouvoir civil et l'Eglise, d'un

intérêt toujours actuel, ne pouvait que gagner à être vulgarisée. C'est ce qu'ont entrepris MM. Dubois et Sarthou en donnant un résumé du livre de M. Debidour paru il y a quelques années et qui forme une œuvre aussi captivante que solide.

Les questions maintes fois débattues dans le cours du siècle entre l'Etat et l'Eglise se sont posées de nouveau depuis 1870. Cet exposé substantiel permettra donc au lecteur de se rendre compte de la situation exacte de l'Eglise en face de l'Etat.

Un siècle. Mouvement du monde de 1800 à 1900; publié par les soins d'un comité sous la présidence de Monseigneur Péchenard (Paris, Oudin). C'est une publication du plus haut intérêt, à laquelle ont collaboré les personnalités les plus connues du monde catholique. Tous les problèmes et toutes les questions y sont envisagés du point de vue catholique. Le *Mouvement politique* est étudié par MM. Marius Sepet, Etienne Lamy, Henri Joly, Emile Chénon, René Pinon, le vicomte de Meaux, le général de la Girennerie, G. d'Avenel, Jean Brunhes, Albert de Mun, Georges Goyau. Le *Mouvement intellectuel* est caractérisé par MM. E. Tavernier, Péchenard, Lapôtre, Didiot, G. Humbert, Bernard Brunhes, Maurice Arthus, de Lapparent, Paul Allard. Le *Mouvement religieux* est traité par MM. de la Broise, Carra de la Vaux, Pisani, George Fonsegrive, Sertillanges, Bainvel, d'Haussonville, Touchot. La conclusion : *Vers l'Unité* est l'œuvre de l'archevêque de Paris. C'est une œuvre à consulter pour tous ceux qui veulent connaître les aspirations actuelles de l'Eglise et la combattre en connaissance de cause.

L'Humanité et la Patrie, par Alfred Naquet (Paris, Stock, 1901). M. Naquet aborde les plus hautes questions scientifiques et sociales avec une entière liberté d'esprit. L'auteur s'efforce de suivre la nature pas à pas dans son évolution, creuse les notions de force et de matière, et tend à amener le lecteur aux conclusions qui sont les siennes. Il étudie successivement l'*homme* et la *patrie*. Ce qu'il dit de la patrie mériterait une longue analyse et une complète discussion. Nous ne pouvons que signaler ce livre, qui remue beaucoup d'idées.

La Colonne, par Lucien Descaves (Paris, Stock, 1900). *La Colonne* n'est pas seulement le récit dramatique et circonstancié d'un des épisodes les plus saisissants de la Commune; c'est aussi une œuvre de combat. L'intérêt d'un chapitre d'histoire minutieusement documenté, est soutenu et renouvelé par les conflits subsidiaires que le renversement de la colone Vendôme fait naître et que M. Descaves a étudiés avec passion. C'est, d'une part, dans les milieux populaires, où les événements ont leur contre-coup, et, d'autre part, à l'hôtel des Invalides, que l'auteur a situé les scènes de son roman. Le tableau qu'il fait de quelques débris pensionnés des armées impériales est de nature à soulever les mêmes discussions et peut-être les mêmes colères que *Sous-Offs*.

Le Poème de la Jeunesse, par Maurice Magre (Paris, Fasquelle, 1901). Le lyrisme de Maurice Magre se retrouve plus puissant et plus large dans ce nouveau recueil de vers de l'auteur de la *Chanson des hommes*. Nos lecteurs connaissent quelques-unes de ces poésies, publiées ici même. Ils liront le volume avec d'autant plus d'intérêt, car ils saisiront sous toutes ses formes le talent souple et harmonieux du poète.

Sur la question sexuelle, par Léon Tolstoï (Paris, Stock, 1901). Sous ce titre, M. Bienstock vient de réunir en une forte brochure des lettres et des pages choisies, entièrement inédites, du comte Tolstoï. Ce sont des pensées doctrinales, parfois indiquées seulement, mais presque toujours développées jusqu'à leurs conclusions extrêmes, et dont l'essence est simplement la chasteté comme l'entend Tolstoï, selon la conception chrétienne.

Le Crépuscule des Dieux, par Elénier Bourges (Paris, Stock, 1901). Nouvelle édition du roman célèbre de M. Elénier Bourges. On relira avec curiosité cette œuvre étrange, maladive, brutale, difficile, et qui est un des types les plus caractéristiques d'une littérature qui eut, il y a déjà plusieurs années, ses disciples fervents et ses théoriciens enthousiastes.

De Tout, par J.-K. Huysmans. (Stock, Paris, 1902). A lire ce recueil d'articles détachés, de pages variées, on ressent, plus encore qu'à la lecture de ses œuvres de plus longue haleine, ce qu'a de morbide, de malsain et de *faux*, le catholicisme *artiste* de M. J.-K. Huysmans. La même force, souvent brutale, d'expression, caractérise toujours sa manière; mais les parties d'inspiration plus directement religieuse donnent une impression de truquage et dénotent le seul souci de l'attitude et du geste.

A TOLSTOÏ

Sur la plaine infinie, c'est un morne silence
qu'effleure un pas pressé de rangs de bayonnettes,
et le trot d'escadrons courant à la conquête
des vieux berceaux du monde, où l'arbre de la science
tendait ses fruits dorés à la main des nomades;
où la vieille mère, Asie, allumait aux soirs d'or
le Feu, étoile et dieu, et guide de l'essor
des hordes qu'enfantaient ses inlassables flancs...
et les soldats du tzar campent sur leurs tombeaux blancs.

***

Un murmure, à l'aurore, sur la plaine infinie —
c'est le départ agile des voitures légères
qui traînent vers la mine, vers la prison, vers les frimas,
vers le tombeau muré de distance et de froid
les âmes garottées, et les mains torturées
de ceux qui chérissaient le bonheur infini
de rêver qu'ils vivraient, l'âme libre, les mains fières —
Ah ! le soleil du monde sur l'orgueil des grands mâts
des vaisseaux pavoisés d'espérance et d'amour
quand la liberté vierge illumine l'aurore !

***

C'est le morne silence sur la plaine infinie —
Le désert est si grand qu'on n'entend pas les cris
de tout un peuple enfoui au creux des terres ;
le sabre du mystère étincelle sur le seuil
et garde le secret du continent de deuil
ossuaire des forts, cimetière sûr de la vie,
Maison des Morts, où tant souffrit Dostoiewski
Sanglante et sourde Sibérie

***

Alors, du grand espace prisonnier, une voix
s'élève hautaine et pure et forte comme le droit;
son ample déploiement entraîne dans ses traînes
le souvenirs des grands Bouddhas
qui donnèrent pour les hommes et leur sang et leur chair,
qui prièrent pour le prêtre et le roi et le tigre
pour le paria battu et pour le guerrier ivre
pour les larrons et les héros dont les mêmes clous
attachent les lambeaux fraternels aux mêmes croix
à tous les carrefours de la misère du monde.

***

Cette voix dit : Chassez l'orgueil et le courroux
qui monte, irréparable, aux cerveaux des puissants
et des riches ; donnez ! partagez ! enseignez !
que vos mains ramassant le marteau et les clous
cessant de compter l'or et de jeter les dés
s'éprennent du travail rédempteur —
et des rayons de joie doreront l'humble étable
ou tous les jours naîtra le dieu que vous créerez
en une aube d'amour et de sérénité !

***

Et la voix du prophète clame : Ne tuez pas !
car voici six mille ans que les sanglots des mères
résonnent sous ce ciel que vous dites clément
et voici six mille ans que s'égorgent les frères
pour voler un peu d'or, de vin et le froment
d'un petit champ, alors que la terre magnifique
offre au baiser profond des charrues pacifiques
ses étendues d'amour et sa chair de tendresse
et les toisons d'or prodigue de sa jeunesse.

***

O Tolstoï, vieillard intrépide et si blanc
de toute ta candeur sur ton lointain de neige,
Toi qui vas, pacifiant les hommes et leur montrant
au-dessus du déluge des mers la branche fraîche
le rameau étoilé de la paix éternelle
plus tard les doux enfants près des foyers heureux
écouteront les paroles douces de l'Evangile
que le soir de ta vie, tu vendangeas pour eux
dans la vigne d'amour et sous les treilles d'asile.

***

Les hommes de vingt ans diront que ce fut toi
qui leur vaut les loisirs de leur jeunesse ardente
et la dîme du sang abolie, et les tentes
des vainqueurs renversées, et la fin des arrois
des peuples s'avançant pour écraser des peuples.

On ne croira plus comme toi que Jésus
fut Dieu se faisant chair pour sauver par sa torture,
de la douleur et du péché mortel, la créature
mais on dira que toi, né seigneur, te fis homme
que tu menas la lutte contre Byzance et Rome

que tu pris le flambeau que les mains des martyrs
allaient laisser tomber dans le puits noir des bagnes
que tu sauvas l'effort héroïque de leurs compagnes
qui mouraient devant eux, au gibet, sous le fouet,
sous les coups de la chiourme et les poings des soldats.
et la postérité toute glorifiera
avec des palmes et des hymnes
avec des chants radieux sur la plaine infinie
le souvenir tranquille et doux de ton génie.

Gustave KAHN.

Le Secrétaire Gérant : JEAN LONGUET

Le Mouvement Socialiste est composé par des ouvriers syndiqués

IMPRIMERIE LE BIGOT FRÈRES

TABLE DES MATIÈRES

TOME VI

JUILLET-DÉCEMBRE 1901

N° 61. — 1er Juillet

Les Radicaux Socialistes et le Programme de Saint-Mandé.	Hubert LAGARDELLE	1
Après le Congrès de Lyon.	Henri DE LA PORTE	6
Le Socialisme et les Élections législatives en Espagne.	Antonio Garcia QUEJIDO	12
Les Congrès ouvriers en Allemagne.	Georges WEILL	19
La réglementation des grèves et les patrons.	André MARNET	29
Les grandes phases du mouvement révolutionnaire en Russie . . .	N. OBROUTCHEW	36
Critique Dramatique : *Le voiturier Heuschel*.	Amédée ROUQUÈS	46
La Dernière Salve. . .	Émile BURÉ	48
Chronique Sociale.	. . . . .	49
Bulletin bibliographique	. . . . .	63

N° 62. — 15 Juillet

Ministérialisme et Socialisme. . . .	Hubert LAGARDELLE	65
La Presse et le Socialisme	Karl KAUTSKY	71
Le Congrès radical	Émile BURÉ	75
La Commandite dans la typographie.	A. HAMELIN	82
La législation ouvrière dans le Massachussets	Raoul BRIQUET	91
Les grandes phases du mouvement révolutionnaire en Russie *(fin)*. .	N. OBROUTCHEW	100
Chronique Sociale.	. . . . .	111
Bulletin bibliographique	. . . . .	126

N° 63. — 1er Août

Les Elections cantonales	Hubert LAGARDELLE	129
Programme et tactique du parti socialiste	Enrico FERRI	132
Le parti socialiste et la loi sur les Associations	Raoul BRIQUET	139
Fédéralisme nécessaire	André MORIZET	153
Les élections législatives en Hollande.	W. H. VLIEGEN	159
Revue Critique : *Questions agraires*.	P. G LA CHESNAIS	167
	Chrétien KARR	169
Chronique sociale		172
Bulletin bibliographique		188
La Sortie (nouvelle)	M. GORKI	190

N° 64. — 15 Août

Consultation ouvrière	Hubert LAGARDELLE	193
L'Exode rural et le moyen de retenir les ouvriers à la campagne	Emile VANDERVELDE	196
Le Parti Socialiste et la loi sur les Associations	Raoul BRIQUET	211
Les Retraites ouvrières	André MORIZET	226
« Travail » de Zola et la critique de Jaurès	H. M. HYNDMANN	237
Chronique Sociale		241
Bulletin bibliographique		254

N° 65. — 1er Septembre

Concurrence patriotique	Hubert LAGARDELLE	257
France et Russie	PARVUS	260
La lutte contre la tuberculose	Dr Jules THIERCELIN	278
Critique littéraire : *Jean Coste*	G. SOREL	295
Chronique sociale		299
Bulletin bibliographique		318

N° 66. — 15 Septembre

Le Mouvement ouvrier	Hubert LAGARDELLE	321
Le projet de loi sur les retraites ouvrières	MOLKENBUHR	324
La Situation politique et sociale au Japon	S.-J. KATAYAMA	338
La Fédération des Coopératives de la région du Nord	Dr D. VERHAEGHE	345

Critique littéraire. *Le Chaos* . . . . J.-B. Séverac 357
Chronique Sociale. 360
Bulletin bibliographique 383

N° 67. — 1er Octobre

Le Tzar et la République. . . . . Hubert Lagardelle 385
Le projet de loi sur les retraites ouvrières et les industries à domicile . . . . . Georges Fauquet 388
Les Syndicats en Allemagne . . . . Paul Umbreit 402
L'Unité socialiste aux États-Unis . . A.-M. Simons 410
Le Conseil judiciaire de la Bourse du Travail de Paris . . . . . Jules Uhry 413
Chronique Sociale. 418
Bulletin bibliographique 441
La Science (vers) . . . . . Maurice Magre 446

N° 68. — 15 Octobre

La Crise Socialiste en Europe. . . . H.-M. Hyndmann 449
Les Syndicats en Allemagne *(fin)*. . Paul Umbreit 456
Le Congrès des Trade-Unions anglaises . . . . . Jean Longuet 467
Le Parti Socialiste et la lutte contre la tuberculose . . . . . Dr O. Tabary 482
La Classe ouvrière et la tuberculose (Réponse au docteur Tabary) . . Dr J. Thiercelin 488
Revue Critique : *La propriété foncière en Belgique*. . . . . G. Sorel 496
Critique Dramatique : *L'Écolière* . . Émile Burê 500
Chronique Sociale. 505
Bulletin bibliographique 510

N° 69. — 1er Novembre

Gouvernement de classe. . . . . Hubert Lagardelle 513
Les Polémiques entre socialistes français . . . . . Emile Vandervelde 516
Le Congrès de Lübeck. . . . . Georges Weill 519
Le deuxième congrès de la coopération socialiste . . . . . Philippe Landrieu 530
La Fédération des Bourses du Travail et son IXe congrès . . . . . Georges Yvetot 539
Critique dramatique : *L'Honneur* . . Amédée Rouquès 556
Chronique Sociale. 559
Bulletin bibliographique 574

N° 70. — 15 Novembre

Critique du projet de programme du Parti socialiste allemand (1891). .	Fr. Engels	577
Enquête sur la Presse socialiste à l'Etranger ; Belgique	Franz Fischer	588
Le Congrès de Lübeck (fin)	. . . . .	594
La Fédération des Bourses du Travail et son IXe Congrès.	Georges Yvetot	601
Revue Critique : I. *Superstitions Politiques et Phénomènes sociaux* . .	P. Cavaillon	622
II. *Bernstein et le Socialisme Scientifique*	G. Weill	626
Critique dramatique : *La Vie Publique, Le Bâillon*.	Emile Buré	629
Chronique Sociale.	L. Durieu	633
Bulletin bibliographique.	. . . . .	639

N° 71. — 1er Décembre

Le Ministère et les Missions en Chine.	Raoul Briquet	641
Le Conflit franco-turc et les massacres d'Arménie.	Pierre Quillard	644
Critique du projet de programme du Parti socialiste allemand 1891 *(fin)*.	Fr. Engels	650
Le Prolétariat devant les Trusts. . .	C.-A. Maybon	659
La « Confédération générale du Travail » et le Congrès de Lyon. . .	Émile Pouget	667
Le XIXe Congrès du « Parti Ouvrier Français »	V. Renard	681
L'« Unité Socialiste Révolutionnaire ».	Jean Dace	694
Critique Dramatique : *Le Voile du Bonheur*.	Bernard Monod	697
Chronique Sociale.	Mary-A. Macpherson	698
Bulletin bibliographique	. . . . .	703

N° 72. — 15 Décembre

A nos lecteurs.	Le Mouvement Socialiste	705
Le Ministère et l'Université.	Hubert Lagardelle	708
Tolstoï et le Socialisme.	B.-H. Brumberg	710
L'Autonomie dans les finances locales en Italie	Alessandro Groppali	727
Critique Littéraire : Émile Verhaeren.	René Arot	732
Critique Dramatique : *Les Avariés*. .	Amédée Rouquès	743
Chronique Sociale.	Hubert Lagardelle Jacob Weltnet	747 747
Bulletin bibliographique	. . . . .	760
A. Tolstoï (vers)	Gustave Kahn	764

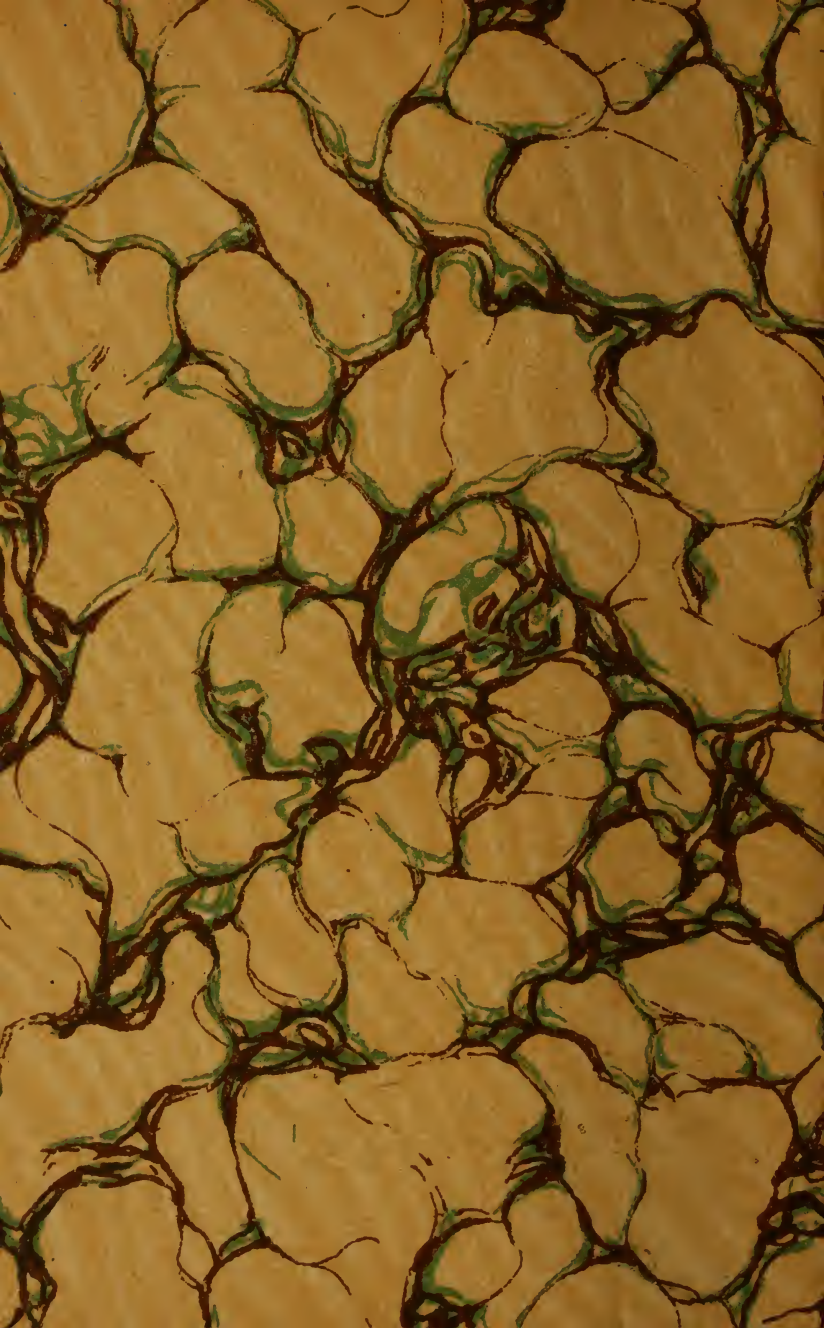

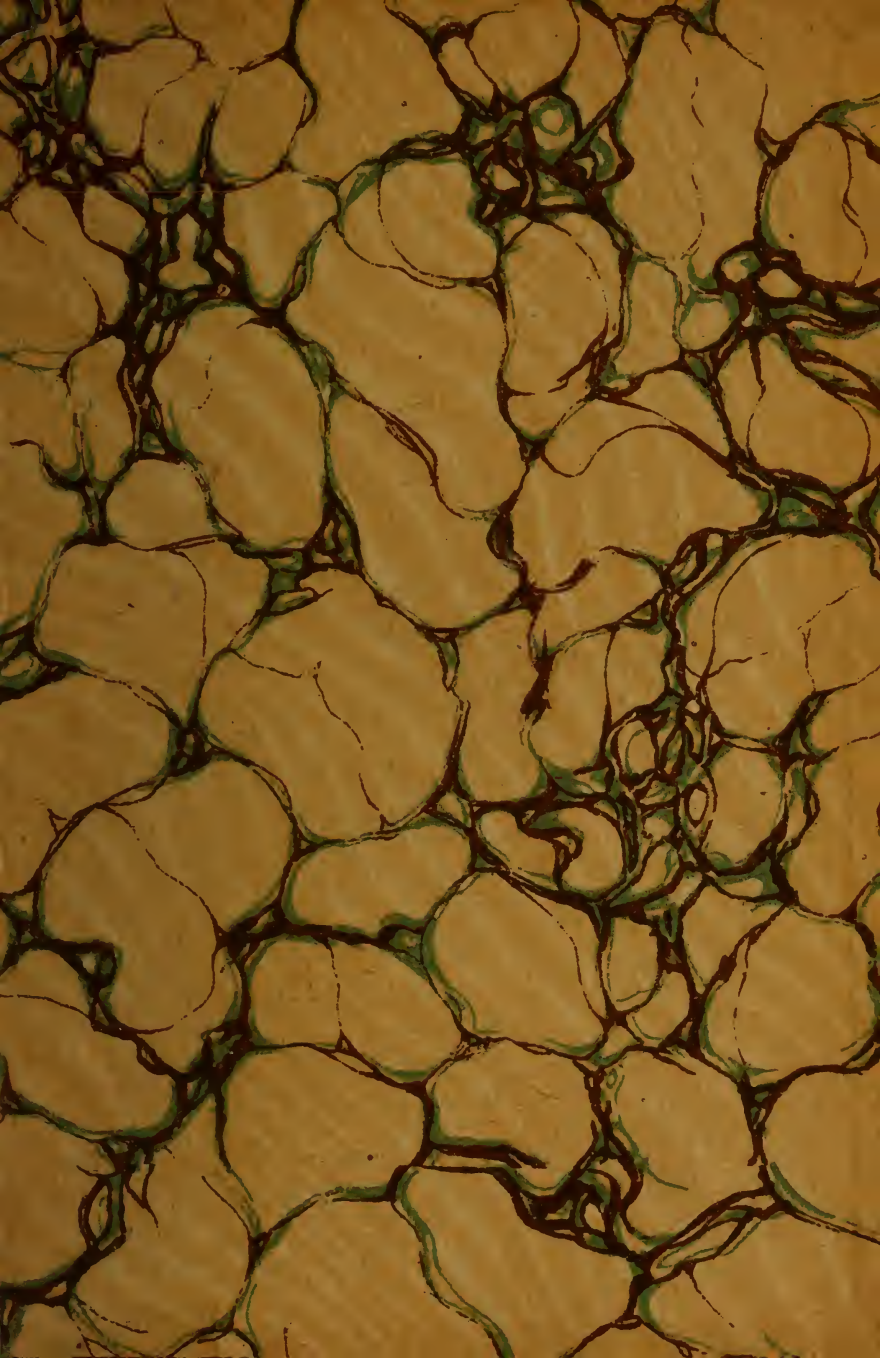

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 107013457